This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Library of the University of Michigan
Bought with the income
of the
Ford - Messer
Bequest

AS
242
.B89

ANNUAIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS

DE BELGIQUE.

ANNUAIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS

DE BELGIQUE.

1877.

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE.

BRUXELLES,

F. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE.

MDCCCLXXVII.

ÉPHÉMÉRIDES POUR L'ANNÉE 1877.

Année d'après les ères anciennes et modernes.

Année de la période julienne	6590
— de la fondation de Rome selon Varron.	2630
— de l'ère de Nabonassar.	2624

L'année 2653 des Olympiades, ou la 1re année de la 664e Olympiade, commence en juillet 1877.

L'année 1293 des Turcs commence le 28 janvier 1876, et l'année 1294 commence le 16 janvier 1877, selon l'usage de Constantinople.

L'année 1877 du calendrier julien commence le 13 janvier de l'année 1877.

L'année 5637 de l'ère des juifs commence le 19 septembre 1876, et l'année 5638 commence le 8 septembre 1877.

Comput ecclésiastique.

Nombre d'or.	16
Épacte.	XV
Cycle solaire.	10
Indiction romaine	5
Lettre dominicale	G

127614

Fêtes mobiles.

Septuagésime.	28 janvier.
Les Cendres	14 février.
Pâques	1 avril.
Les Rogations	7, 8 et 9 mai.
Ascension	10 mai.
Pentecôte	20 mai.
La Trinité.	27 mai.
La Fête-Dieu.	31 mai.
Premier dimanche de l'Avent	2 décembre.

Quatre-Temps.

Les 21, 23 et 24 février.	Les 19, 21 et 22 septembre.
Les 23, 25 et 26 mai.	Les 19, 21 et 22 décembre.

Commencement des saisons.

(Temps moyen de Bruxelles.)

Printemps.	le 20 mars,	à	0 h.	5 m.	du soir.
Été	le 21 juin,	à	8	35	du matin.
Automne	le 22 sept.,	à	11	5	du soir.
Hiver	le 21 déc.,	à	5	7	du soir.

Éclipses.

(Temps moyen de Bruxelles.)

Il y aura, en 1877, trois éclipses de soleil et deux éclipses de lune. Les deux éclipses de lune seront seules visibles à Bruxelles.

La 1re éclipse de lune, qui sera totale, aura lieu le 27 février; elle commencera à 5 h. 47 m. du soir, et finira à 9 h. 18 m.

La 2e éclipse de lune aura lieu le 23 août; elle commencera à 9 h. 31 m. du soir et finira à 1 h. 27 m. du matin. Elle sera également totale.

Janvier.

1 L. Circoncision de N.-S.
2 M. S. Adélard, abbé.
3 M. Ste Geneviève, vierge.
4 J. Ste Pharaïlde, vierge.
5 V. S. Télesphore, pape.
6 S. Épiphanie ou les Rois.
7 D. Ste Mélanie, vierge.
8 L. Ste Gudule, vierge.
9 M. S. Marcellin, évêque.
10 M. S. Agathon, pape.
11 J. S. Hygin, pape.
12 V. S. Arcade, martyr.
13 S. Ste Véronique de Milan.
14 D. S. Hilaire, év. de Poit.
15 L. S. Paul, ermite.
16 M. S. Marcel, pape.
17 M. S. Antoine, abbé.
18 J. Chaire de s. P. à Rome.
19 V. S. Canut, roi de Danem.
20 S. SS. Fabien et Sébastien.
21 D. Ste Agnès, vierge et m.
22 L. SS. Vincent et Anastase.
23 M. Épousailles de la Vierge.
24 M. S. Timothée, év. d'Eph.
25 J. Conversion de S. Paul.
26 V. S. Polycarpe, év. et m.
27 S. S. Jean Chrysostome, év.
28 D. *Septuag.* S. Julien, év.
29 L. S. Franç. de Sales, év.
30 M. Ste Martine, v. et mart.
31 M. S. Pierre Nolasque.

Dernier Quartier le 6.
Nouvelle Lune le 14.
Premier Quartier le 22.
Pleine Lune le 29.

Février.

1 J. S. Ignace, év. et m.
2 V. Purific. ou Chandeleur.
3 S. S. Blaise, év. et mart.
4 D. S. André, Ste Jeanne, r.
5 L. Ste Agathe, vierge et m.
6 M. S. Amand, Ste Dorothée.
7 M. S. Romuald, abbé.
8 J. S. Jean de Matha.
9 V. Ste Apollonie, v. et mart.
10 S. Ste Scholastique, vierge.
11 D. S. Sévérin, abbé.
12 L. Ste Eulalie, v. et mart.
13 M. Ste Euphrosine, vierge.
14 M. *Cendr.* S. Valentin, prêt.
15 J. SS. Faustin et Jovite, m.
16 V. Ste Julienne, v.
17 S. SS. Théodule et Julien, m
18 D. S. Siméon, évêque et m.
19 L. S. Boniface, év. de Laus.
20 M. S. Éleuthère, évêque.
21 M. *Q.-temps.* Le B. de Pépin.
22 J. C. de s. Pier. à Antioche.
23 V. *Q.-temps.* S. Pierre Dam.
24 S. *Q.-temps.* S. Mathias.
25 D. Ste Walburge, vierge.
26 L. Ste Aldetrude, abbesse.
27 M. S. Alexandre, évêque.
28 M. SS. Julien, Chron., Besas.

Dernier Quartier le 5.
Nouvelle Lune le 13.
Premier Quartier le 21.
Pleine Lune le 27.

Mars.

—

1 J. S. Aubin, év. d'Angers.
2 V. S. Simplice, pape.
3 S. Ste Cunégonde, impérat.
4 D. S. Casimir, roi.
5 L. S. Théophile.
6 M. Ste Colette, vierge.
7 M. S. Thomas d'Aquin.
8 J. S. Jean de Dieu.
9 V. Ste Françoise, veuve.
10 S. Les 40 SS. Mart. de Séb.
11 D. S. Vindicien, évêque.
12 L. S. Grégoire le Grand, p.
13 M. Ste Euphrasie, vierge.
14 M. Ste Mathilde, reine.
15 J. S. Longin, soldat.
16 V. Ste Eusébie, vierge.
17 S. Ste Gertrude, ab. de Niv.
18 D. S. Gabriel, archange.
19 L. S. Joseph, patr. de la B.
20 M. S. Wulfran, év. de Sens.
21 M. S. Benoit, abbé.
22 J. S. Basile, martyr.
23 V. S. Victorien, martyr.
24 S. S. Agapet, év. de Synn.
25 D. S. Humbert.
26 L. Annonciation. S. Ludger.
27 M. S. Rupert, év. de Worms.
28 M. S. Sixte III, pape.
29 J. S. Eustase, abbé.
30 V. S. Véron, abbé.
31 S. S. Benjamin, martyr.

Dernier Quartier le 6.
Nouvelle Lune le 13.
Premier Quartier le 22.
Pleine Lune le 29.

Avril.

—

1 D. PAQUES. S. Hugues, év.
2 L. S. François de Paule.
3 M. S. Richard, évêque.
4 M. S. Isidore de Séville.
5 J. S. Vincent Ferrier.
6 V. S. Célestin, pape.
7 S. S. Albert, ermite.
8 D. S. Perpétue, évêque.
9 L. Ste Vaudru, abbesse.
10 M. S. Macaire, évêque.
11 M. S. Léon le Grand, pape.
12 J. S. Jules I, pape.
13 V. S. Herménégilde, mart.
14 S. SS. Tibur., Valér., Max.
15 D. SS. Anastasie et Basilisse.
16 L. S. Drogon, ermite.
17 M. S. Anicet, pape et m.
18 M. S. Ursmar, év. et ab.
19 J. S. Léon IX, pape.
20 V. Ste Agnès, vierge.
21 S. S. Anselme, archevêque.
22 D. SS. Soter et Cajus, p. et m.
23 L. S. Georges, martyr.
24 M. S. Fidèle de Sigmaring.
25 M. S. Marc, évangéliste.
26 J. SS. Clet et Marcellin, p.
27 V. S. Antime, évêq. et m.
28 S. S. Vital, martyr.
29 D. S. Pierre de Milan, mart.
30 L. Ste Catherine de Sienne.

Dernier Quartier le 5.
Nouvelle Lune le 13.
Premier Quartier le 20.
Pleine Lune le 27.

Mai.

—

1 M. SS. Philippe et Jacq., ap.
2 M. S. Athanase, év. et doct.
3 J. Invention de la Ste Croix.
4 V. Ste Monique, veuve.
5 S. S. Pie V, pape.
6 D. S. Jean Porte Latine.
7 L. *Rog.* S. Stanislas, év.
8 M. *Rog.* Appar. de S. Michel.
9 M. *Rog.* S. Grégoire de Naz.
10 J. ASCENSION. S. Antonin.
11 V. S. Franç. de Hiéronymo.
12 S. SS. Nérée et Achillée, m.
13 D. S. Servais, évêque.
14 L. S. Pacôme, abbé.
15 M. Ste Dymphne, v. et m.
16 M. S. Jean Népomucène, m.
17 J. S. Pascal Baylon.
18 V. S. Venance, martyr.
19 S. S. Pierre Célestin, pape.
20 D. PENTECOTE. S. Bernin.
21 L. Ste Itisberge, vierge.
22 M. Ste Julie, vierge.
23 M. *Q.-temps.* S. Guibert.
24 J. N. D. Sec. des Chrétiens.
25 V. *Q.-temps.* S. Grégoire VII.
26 S. *Q.-temps.* S. Philippe d. N.
27 D. TRINITÉ. S. Jean I, pape.
28 L. S. Germain, évêque.
29 M. S. Maximin, évêque.
30 M. S. Ferdinand III, roi.
31 J. FÊTE-DIEU. Ste Pétronille.

Dernier Quartier le 5.
Nouvelle Lune le 13.
Premier Quartier le 20.
Pleine Lune le 27.

Juin.

—

1 V. S. Pamphile, martyr.
2 S. SS. Marcellin et Erasme.
3 D. Ste Clotilde, reine.
4 L. S. Optat, ev. de Milève.
5 M. S. Boniface, év. et mart.
6 M. S. Norbert, évêque.
7 J. S. Robert, abbé.
8 V. S. Médard, évêque.
9 S. SS. Prime et Félicien, m.
10 D. Ste Marguerite, reine.
11 L. S. Barnabé, apôtre.
12 M. S. Jean de Sahagun.
13 M. S. Antoine de Padoue.
14 J. S. Basile le Grand, arch.
15 V. SS. Guy et Modeste, m.
16 S. S. Jean-François Régis.
17 D. Ste Alène, vierge et mart.
18 L. SS. Marc et Marcellin, m.
19 M. Ste Julienne de Falc., v.
20 M. S. Sylvère, pape et m.
21 J. S. Louis de Gonzague.
22 V. S. Paulin, év. de Nole.
23 S. Ste Marie d'Oignies.
24 D. Nativité de S. Jean-Bapt.
25 L. S. Guillaume, abbé.
26 M. SS. Jean et Paul, mart.
27 M. S. Ladislas, roi de Hong.
28 J. S. Léon II, pape.
29 V. SS. PIERRE ET PAUL, ap.
30 S. Ste Adile, vierge.

Dernier Quartier le 4.
Nouvelle Lune le 11.
Premier Quartier le 18.
Pleine Lune le 25.

Juillet.

—

1 D. S. Rombaut, évêque.
2 L. Visitation de la Vierge.
3 M. S. Euloge, martyr.
4 M. S. Théodore, évêque.
5 J. S. Pierre de Lux., év.
6 V. Ste Godelive, martyre.
7 S. S. Willebaud, évêque.
8 D. Ste Élisabeth, reine.
9 L. SS. Martyrs de Gorcum.
10 M. Les sept Frères Martyrs.
11 M. S. Pie I, pape.
12 J. S. Jean Gualbert, abbé.
13 V. S. Anaclet, pape et m.
14 S. S. Bonaventure, évêq.
15 D. *S. Sacr. de Mir.* à Brux.
16 L. N.-D. du Mont Carmel.
17 M. S. Alexis, confesseur.
18 M. S. Camille de Lellis.
19 J. S. Vincent de Paule.
20 V. S. Jérôme Émilien
21 S. Ste Praxède, vierge.
22 D. Ste Marie-Madeleine.
23 L. S. Apollinaire, évêque.
24 M. Ste Christine, v. et mart.
25 M. S. Jacques le Majeur, ap.
26 J. Ste Anne, mère de la Vier.
27 V. S. Pantaléon, martyr.
28 S. S. Victor, martyr.
29 D. Ste Marthe, vierge.
30 L. SS. Abdon et Sennen, m.
31 M. S. Ignace de Loyola.

Dernier Quartier le 3.
Nouvelle Lune le 10.
Premier Quartier le 17.
Pleine Lune le 25.

Août.

—

1 M. S. Pierre-ès-Liens.
2 J. S. Étienne, S. Alphonse.
3 V. Invention de S. Etienne.
4 S. S. Dominique, confess.
5 D. Notre-Dame-aux-Neiges.
6 L. Transfiguration de N. S.
7 M. S. Donat, év. et mart.
8 M. S. Cyriac, martyr.
9 J. S. Romain, martyr.
10 V. S. Laurent, martyr.
11 S. S. Géry, év. de Cambrai.
12 D. Ste Claire, vierge.
13 L. S. Hippolyte, mártyr.
14 M. S. Eusèbe, martyr.
15 M. ASSOMPTION. S. Arnld.
16 J. S. Roch, confesseur.
17 V. S. Libérat, abbé.
18 S. Ste Hélène, impératrice.
19 D. S. Joachim, S. Jules.
20 L. S. Bernard, abbé.
21 M. Ste Jeanne-Françoise.
22 M. S. Timothée, martyr.
23 J. S. Philippe Béniti.
24 V. S. Barthélemy, apôtre.
25 S. S. Louis, roi de France.
26 D. S. Zéphirin, pape et m.
27 L. S. Joseph Calasance.
28 M. S. Augustin, év. et doct.
29 M. Décoll. de S. Jean-Bapt.
30 J. Ste Rose de Lima, vierge.
31 V. S. Raymond Nonnat.

Dernier Quartier le 2.
Nouvelle Lune le 9.
Premier Quartier le 15.
Pleine Lune le 23
Dernier Quartier le 31.

Septembre.

—

1 S. S. Gilles, abbé.
2 D. S. Étienne, roi de Hong.
3 L. S. Rémacle, év. de Maest.
4 M. Ste Rosalie, vierge.
5 M. S. Laurent Justinien.
6 J. S. Donatien, martyr.
7 V. Ste Reine, vierge.
8 S. Nativité de la Vierge.
9 D. S. Gorgone, martyr.
10 L. S. Nicolas de Tolentino.
11 M. SS. Prote et Hyacinthe.
12 M. S. Guy d'Anderlecht.
13 J. S. Amé, év. Sion en Val.
14 V. Exaltation de la Croix.
15 S. S. Nicomède, martyr.
16 D. SS. Corneille et Cyprien.
17 L. S. Lambert, évêque.
18 M. S. Joseph de Cupertine.
19 M. *Q.-temps.* S. Janvier, m.
20 J. S. Eustache, martyr.
21 V. *Q.-temps.* S. Mathieu, ap.
22 S. *Q.-temps.* S. Maurice.
23 D. Ste Thècle, vierge et m.
24 L. Notre-Dame de Merci.
25 M. S. Firmin, év. et mar.
26 M. SS. Cyprien et Justine.
27 J. SS. Cosme et Damien, m.
28 V. S. Wenceslas, martyr.
29 S. S. Michel, archange.
30 D. S. Jérôme, docteur.

Nouvelle Lune le 7.
Premier Quartier le 14.
Pleine Lune le 22.
Dernier Quartier le 30.

Octobre.

—

1 L. S. Bavon, S. Remi.
2 M. S. Léodegaire, évêque.
3 M. S. Gérard, abbé.
4 J. S. François d'Assise.
5 V. S. Placide, martyr.
6 S. S. Brunon, confesseur.
7 D. S. Marc, pape.
8 L. Ste Brigitte, veuve.
9 M. S. Denis et ses comp., m.
10 M. S. François de Borgia.
11 J. S. Gommaire, p. de Lier.
12 V. S. Wilfrid, év. d'York.
13 S. S. Édouard, roi d'Angl.
14 D. S. Calixte, pape et mart.
15 L. Ste Thérèse, vierge.
16 M. S. Mummolin, évêque.
17 M. Ste Hedwige, veuve.
18 J. S. Luc, évangéliste.
19 V. S. Pierre d'Alcantara.
20 S. S. Jean de Kenti.
21 D. Ste Ursule et ses comp. m.
22 L. S. Mellon, évêque.
23 M. S. Jean de Capistran.
24 M. S. Raphaël, archange.
25 J. SS. Crépin et Crépinien.
26 V. S. Évariste, pape et m.
27 S. S. Frumence, apôtre.
28 D. SS. Simon et Jude, apôt.
29 L. Ste Ermelinde, vierge.
30 M. S. Foillan, martyr.
31 M. S. Quentin, martyr.

Nouvelle Lune le 6.
Premier Quartier le 14.
Pleine Lune le 21.
Dernier Quartier le 29.

Novembre.

—

1 J. TOUSSAINT.
2 V. *Les Trépassés.*
3 S. S. Hubert, év. de Liége.
4 D. S. Charles Borromée.
5 L. S. Zacharie, Se Élisabeth
6 M. S. Winoc, abbé.
7 M. S. Willebrord, év. d'Ut.
8 J. S. Godefroi, év. d'Am.
9 V. Déd. de l'égl. du Sauv. à R.
10 S. S. André Avellin.
11 D. S. Martin, év. de Tours.
12 L. S. Liévin, év. et mart.
13 M. S. Stanislas Kostka.
14 M. S. Albéric, év. d'Utrecht.
15 J. S. Léopold, confesseur.
16 V. S. Edmond, archevêq.
17 S. S. Grégoire Thaumatur.
18 D. Déd. de SS. Pier. et Paul.
19 L. Ste Élisabeth, duchesse.
20 M. S. Félix de Valois.
21 M. Présentat. de la Vierge.
22 J. Ste Cécile, vierge et mar.
23 V. S. Clément I, pape et m.
24 S. S. Jean de la Croix.
25 D. Ste Catherine, v. et m.
26 L. S. Albert de Louv., év.
27 M. S. Acaire, év. de Noyon.
28 M. S. Rufe, martyr.
29 J. S. Saturnin, martyr.
30 V. S. André, apôtre.

Nouvelle Lune le 5.
Premier Quartier le 13.
Pleine Lune le 20.
Dernier Quartier le 27.

Décembre.

—

1 S. S. Éloi, év. de Noyon.
2 D. *Avent.* Ste Bibienne, v.
3 L. S. François Xavier.
4 M. Ste Barbe, martyre.
5 M. S. Sabbas, abbé.
6 J. S. Nicolas, év. de Myre.
7 V. S. Ambroise, év. et doct.
8 S. Conception de la Vierge.
9 D. Ste Léocadie, v. et mart.
10 L. S. Melchiade, p. et m.
11 M. S. Damase, pape.
12 M. S. Valéry, abbé en Pic.
13 J. Ste Lucie, vierge et m.
14 V. S. Spiridion, évêque.
15 S. S. Adon, arch. de Vien.
16 D. S. Eusèbe, év. de Vere.
17 L. Ste Begge, veuve.
18 M. Expectation de la Vierge.
19 M. *Q.-temps.* S. Némésion.
20 J. S. Philogone, évêque.
21 V. *Q.-temps.* S. Thomas, ap.
22 S. *Q.-temps.* S. Hungère.
23 D. Ste Victoire, vierge et m.
24 L. S. Lucien.
25 M. NOËL.
26 M. S. Étienne, premier m.
27 J. S. Jean, apôt. et évang.
28 V. SS. Innocents.
29 S. S. Thomas de Cantorb.
30 D. S. Sabin, évêq. et mart.
31 L. S. Sylvestre, pape.

Nouvelle Lune le 4.
Premier Quartier le 12.
Pleine Lune le 20.
Dernier Quartier le 27.

Calendrier de l'Académie.

Janvier. — Élection du Directeur dans les trois classes.

Élection des membres, associés et correspondants de la *Classe des Beaux-Arts.*

Février. — Les mémoires destinés au concours annuel ouvert par la *Classe des Lettres* doivent être remis avant le 1er de ce mois.

Élection *du comité chargé de la présentation des candidats aux places vacantes dans la Classe des Lettres.*

Mars. — Proposition de candidats pour les élections aux places vacantes dans la *Classe des Lettres.*

Réunion de la Commission administrative pour arrêter les comptes et régler le budget; rapport de la commission spéciale des finances de chaque classe.

Mai. — Jugement des mémoires envoyés au concours annuel de la *Classe des Lettres ;* rédaction du programme pour le concours suivant.

Élection des membres, associés et correspondants de la *Classe des Lettres.*

Élection des membres de la Commission administrative.

Séance générale des trois classes pour régler leurs intérêts communs.

Séance publique de la *Classe des Lettres ;* distribution des récompenses.

Juin. — Les mémoires destinés au concours ouvert par la *Classe des Beaux-Arts* doivent être remis avant le 1er de ce mois.

Août. — Les vacances commencent après la séance de chaque classe.

Les mémoires destinés au concours ouvert par la *Classe des Sciences* doivent être remis avant le 1er de ce mois.

Septembre. — Fin des vacances le 20.

Jugement des concours ouverts par la *Classe des Beaux-Arts;* rédaction du programme pour les concours suivants.

Séance publique de la *Classe des Beaux-Arts;* distribution des récompenses.

Octobre. — Proposition de candidats pour les élections aux places vacantes dans la *Classe des Sciences.*

Novembre. — Proposition de candidats pour les élections aux places vacantes dans la *Classe des Beaux-Arts.*

Élection par la classe des lettres des candidats pour le choix du jury chargé de décerner le prix quinquennal de *littérature française* (sixième période).

Décembre. — Nomination des commissions spéciales des finances pour la vérification des comptes de chaque classe.

Jugement des mémoires envoyés au concours ouvert par la *Classe des Sciences;* rédaction du programme pour le concours suivant.

Élection des membres, associés et correspondants de la *Classe des Sciences.*

Séance publique de la *Classe des Sciences;* distribution des récompenses.

ORGANISATION DE L'ACADÉMIE.

ORGANISATION DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE.

Aperçu historique.

En 1769, il se forma à Bruxelles une *société littéraire* sous les auspices du comte de Cobenzl, ministre plénipotentiaire de Sa Majesté l'impératrice Marie-Thérèse. La première séance de cette société eut lieu chez le comte de Nény, le 5 mai de la même année.

Différentes causes portèrent obstacle aux travaux et aux succès de la société littéraire, qui, quatre ans après sa naissance, vit élargir son cadre et reçut, avec le titre d'*Académie impériale et royale*, plusieurs priviléges importants pour cette époque. La première séance fut tenue dans la Bibliothèque royale, sous la présidence du chancelier de Brabant M. de Crumpipen, le 13 avril 1773.

L'Académie impériale et royale continua paisiblement ses travaux jusqu'à l'époque de la révolution française, et publia, outre cinq volumes de mémoires sur les sciences et les lettres, un grand nombre d'ouvrages couronnés dont la liste a été insérée dans l'*Annuaire* de 1841, 7e année. Dispersée par suite

des événements politiques, l'Académie s'était assemblée, pour la dernière fois, le 21 mai 1794. Elle fut rétablie, sous le titre d'*Académie royale des sciences et belles-lettres*, par arrêté royal du 7 mai 1816. L'installation eut lieu, au Musée des tableaux de la ville, le 18 novembre de la même année (1).

En 1832, l'Académie, consultée par M. le Ministre de l'Intérieur sur le projet de création d'une classe des beaux-arts, répondit, à l'unanimité, qu'elle regardait cette extension comme utile. Différents plans de réforme furent ensuite proposés et le Gouvernement, par ses arrêtés du 1er décembre 1845, divisa définitivement la compagnie en trois classes, celle des sciences, celle des lettres et celle des beaux-arts (2).

Deux événements mémorables ont eu lieu pour l'Académie depuis sa réorganisation.

Le premier a été la célébration, le 7 mai 1866, du cinquantième anniversaire de sa réorganisation par le roi Guillaume.

Le second a eu lieu les 28 et 29 mai 1872, lorsque la Compagnie a célébré solennellement le centième anniversaire de sa fondation par l'impératrice Marie-Thérèse (3).

(1) Voyez le procès-verbal de la séance dans l'*Annuaire de l'Académie* pour 1840, 6e année.

(2) Voyez, dans les *Annuaires* de 1846 à 1850, les documents relatifs à cette réorganisation.

(3) Voyez les publications qui ont été faites à ce sujet.

Statuts organiques (1).

Art. 1er. L'Académie des sciences et belles-lettres, fondée par l'impératrice Marie-Thérèse, prend le titre d'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.

Art. 2. Le Roi est Protecteur de l'Académie.

Art. 3. L'Académie est divisée en trois classes.

La première classe (classe des sciences) s'occupe spécialement des sciences physiques et mathématiques, ainsi que des sciences naturelles.

La seconde classe (classe des lettres et des sciences morales et politiques) s'occupe de l'histoire, de l'archéologie, des littératures ancienne et moderne, de la philosophie et des sciences morales et politiques.

La troisième classe (classe des beaux-arts) s'occupe de la peinture, de la sculpture, de la gravure, de l'architecture, de la musique, ainsi que des sciences et des lettres dans leurs rapports avec les beaux-arts.

Art. 4. Chaque classe est composée de trente membres.

Elle compte en outre cinquante associés étrangers et dix correspondants regnicoles au plus.

A l'avenir, la qualité de membre absorbera la qualité de correspondant, même d'une autre classe (2).

Art. 5. Les nominations aux places sont faites par chacune des classes où les places viennent à vaquer.

Art. 6. Pour devenir membre, il faut être Belge ou natura-

(1) Adoptés par arrêté royal du 1er décembre 1845.

(2) Ce paragraphe a été ajouté par arrêté royal du 20 août 1847.

lisé Belge, d'un caractère honorable et auteur d'un ouvrage important relatif aux travaux de la classe.

Art. 7. Les nominations des membres sont soumises à l'approbation du Roi.

Art. 8. Chaque classe peut choisir le sixième de ses membres parmi les membres des autres classes.

Art. 9. Tout académicien qui cesse d'être domicilié en Belgique perd son titre et prend celui d'associé.

Art. 10. Chaque classe nomme son directeur annuel. Le directeur n'est pas immédiatement rééligible.

Le directeur ne peut être choisi deux années de suite parmi les membres étrangers à la ville de Bruxelles (1).

Art. 11. Le Roi nomme, pour la présidence annuelle, un des trois directeurs.

Dans les occasions solennelles où les trois classes sont réunies, le président représente l'Académie.

Art 12. Le directeur a la direction générale de sa classe; il préside à toutes les assemblées, fait délibérer sur les différentes matières qui sont du ressort de la classe, recueille les opinions des membres et prononce les résolutions à la pluralité des voix.

Il fait observer tous les articles des présents statuts et du règlement, et tient particulièrement la main à ce que, dans les assemblées, tout se passe avec ordre.

Art 13 Le secrétaire perpétuel appartient aux trois classes, et il est élu par elles au scrutin et à la majorité absolue.

Le secrétaire perpétuel est choisi parmi les membres domiciliés à Bruxelles. Sa nomination est soumise au Roi (1).

(1) Les articles 10 et 13 ont été adoptés par arrêté royal du 1er juin 1848, qui en modifie la rédaction primitive.

Art. 14. La correspondance de l'Académie se tient par le secrétaire perpétuel, organe et interprète de cette compagnie.

Art. 15. Le secrétaire perpétuel tient registre des délibérations, signe les résolutions, délivre les certificats d'approbation et autres, reçoit les mémoires et lettres adressés à chaque classe et y fait les réponses.

Lorsque, par maladie ou autre empêchement légitime, il ne peut pas assister aux séances, il s'y fait remplacer par un membre de son choix et appartenant à la classe.

Art. 16. Chaque classe forme son règlement intérieur, qui est soumis à l'approbation royale.

Art. 17. Le Roi décrète un règlement général.

Il ne peut y être apporté de changements qu'une fois par an, dans la séance générale des trois classes mentionnée ci-après; ces changements doivent avoir obtenu l'assentiment des deux tiers des membres présents, et ils sont soumis à l'approbation du Roi.

Art. 18. Chaque classe a une séance mensuelle d'obligation pour ses membres; les membres des autres classes peuvent y assister et y faire des lectures, mais ils n'y ont pas voix délibérative.

Chaque classe a, de plus, une séance publique annuelle, présidée par son directeur, dans laquelle elle rend compte de ses travaux et remet les prix décernés aux concours.

Les deux autres classes assistent à cette séance publique.

Chacune des classes peut admettre le public à ses séances en prenant à cet égard telles dispositions qu'elle juge convenables (1).

Art. 19. Chaque année, les trois classes ont, au mois de

(1) Ce paragraphe a été adopté par arrêté royal du 10 anvier 1871.

mai, une séance générale pour régler, entre elles, les intérêts communs.

Art. 20. Les budgets des trois classes sont arrêtés par une commission administrative de sept membres, composée des trois directeurs, du secrétaire perpétuel et d'un membre à désigner annuellement dans chaque classe. La répartition des fonds est faite d'après les besoins de chacune, par cette commission administrative.

Art. 21. Les mémoires des trois classes sont publiés dans un même volume et ont chacun leur pagination. Il en est de même pour la collection des mémoires couronnés et des mémoires des savants étrangers, dont l'impression aura été ordonnée par chaque classe. Un bulletin paraît mensuellement et contient le résumé des travaux des trois classes (1).

Art. 22. La bibliothèque, les archives et les collections appartiennent en commun aux trois classes, et sont sous la surveillance spéciale de la commission désignée à l'article 20.

Art. 23. Les dispositions qui précèdent, formant les statuts organiques, ne peuvent être changées qu'en séance générale, et du consentement de l'Académie, donné par les trois quarts des membres présents. Tout changement est soumis à l'approbation du Roi.

(1) Les membres et les correspondants reçoivent les publications de l'Académie; les associés recevront également les *Bulletins* et l'*Annuaire*, quand ils en auront exprimé le désir et qu'ils auront désigné, à Bruxelles, un correspondant chargé de les leur transmettre.

RÈGLEMENTS DE L'ACADÉMIE.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL (1).

Composition de l'Académie.

Art. 1er. L'Académie est divisée en trois classes : celle des sciences, celle des lettres et celle des beaux-arts.

La classe des sciences est divisée en deux sections, savoir : la section des sciences mathématiques et physiques et la section des sciences naturelles, qui se compose de la botanique, de la géologie, de la minéralogie et de la zoologie.

La classe des lettres est également partagée en deux sections : celle d'histoire et des lettres, et celle des sciences politiques et morales. La première comprend l'histoire nationale, l'histoire générale, l'archéologie, les langues anciennes et les littératures française et flamande; la seconde comprend les sciences philosophiques, la législation, la statistique et l'économie politique.

La classe des beaux-arts comprend les subdivisions suivantes : la peinture, la sculpture, la gravure, l'architecture, la musique, les sciences et les lettres dans leurs rapports avec les beaux-arts.

Art. 2. Les nominations de membres, d'associés ou de correspondants se font, pour les classes des sciences et des lettres, une fois par an, la veille de la séance publique; et, pour la classe des beaux-arts, à la séance du mois de janvier (2).

Art. 3. Chaque fois qu'il est question d'une élection, la

(1) Adopté par arrêté royal du 1er décembre 1845.

(2) Cet article a été adopté par arrêté royal du 10 août 1852, qui en modifie la rédaction primitive.

mention en est faite spécialement dans la lettre de convocation, qui indique le jour et l'heure précise à laquelle il y sera procédé, ainsi que le nombre des places vacantes.

Art. 4. L'élection a lieu à la majorité absolue des voix; cependant si, après deux tours de scrutin, aucun des candidats n'a obtenu la majorité des suffrages, on procède à un scrutin de ballottage.

En cas de parité de suffrages, après ce dernier scrutin le plus âgé est élu (1).

Art. 5. Lorsque plusieurs places sont vacantes, on vote séparément pour chaque place.

Art. 6. Les listes de présentation pour chaque place doivent être doubles et contenir l'indication des titres des candidats.

Art. 7. On peut nommer en dehors des listes de présentation, pourvu que l'inscription des nouvelles candidatures ait lieu, avec l'assentiment de la classe, dans la séance qui précède celle de l'élection (2).

Art. 8. Le directeur de chaque classe est désigné une année avant d'entrer en fonction, et cette nomination a lieu à la première séance de janvier. Pendant cette année, il prend le titre de vice-directeur.

En l'absence du directeur, ses fonctions sont remplies par le vice-directeur.

Séances.

Art. 9. Des billets de convocation sont adressés aux membres de chaque classe, trois jours, au moins, avant chaque réunion; ils énoncent les principaux objets qui y seront traités.

(1) Ce paragraphe a été ajouté par arrêté royal du 6 octobre 1873.

(2) Les articles 6 et 7 ont été adoptés par arrêté royal du 15 juin 1854, qui en modifie la rédaction primitive.

Art. 10. Les associés et les correspondants ont le droit d'assister aux séances avec voix consultative, excepté quand la classe sera constituée en comité.

Art. 11. Chaque classe a une séance publique, savoir :

La classe des sciences, au mois de décembre;

La classe des lettres, au mois de mai;

La classe des beaux-arts, au mois de septembre.

On y distribue les récompenses décernées par la classe, et on y fait des lectures et des rapports sur les ouvrages couronnés.

Art. 12. Tous les ans, la veille de la séance publique de chaque classe, on proclame les auteurs des mémoires auxquels un des prix aura été adjugé. On détermine ensuite les sujets des questions à proposer pour les concours suivants.

Art. 13. Le jour des séances, la salle est ouverte depuis dix heures.

Art. 14. La séance commence par la lecture de la correspondance; le secrétaire ne peut être interrompu pendant cette lecture.

Art. 15. Les vacances de l'Académie commencent après la séance du mois d'août, et finissent le 20 septembre.

Art. 16. Des jetons de présence sont distribués de la manière suivante aux membres et associés habitant la Belgique (1) :

Les membres titulaires et les associés résidant en Belgique ont droit, pour chaque séance à laquelle ils assistent, à un jeton de présence de la valeur de dix francs.

Il est, en outre, alloué à ceux qui n'habitent pas la capitale :

Deux jetons de six francs, s'ils résident de dix à cinquante kilomètres;

(1) Cet article, qui modifie la rédaction primitive, a été adopté par arrêté royal du 13 décembre 1866.

Trois jetons de 6 francs, s'ils résident de cinquante à soixante-quinze kilomètres;

Quatre jetons de six francs, s'ils résident à plus de soixante-quinze kilomètres de la capitale.

Pour la détermination des distances, il sera fait usage des tableaux annexés aux dispositions réglementaires fixant les frais de route et de séjour des fonctionnaires ressortissant au Ministère de l'Intérieur (1).

Publications.

Art. 17. Les publications de l'Académie sont les suivantes :

1° Mémoires des membres, des associés, des correspondants;

2° Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers;

3° Bulletins des séances;

4° Annuaire de l'Académie.

Art. 18. L'Annuaire est publié à la fin de chaque année, et il en est de même des Mémoires, qui paraissent par volume ou par partie de volume.

Les Bulletins sont publiés à la suite de chaque séance et au moins huit jours avant la séance suivante.

Art. 19. Chaque mémoire, dans les deux premiers recueils, a sa pagination particulière.

Les mémoires des associés et des correspondants, dans le premier recueil, sont imprimés à la suite de ceux des membres.

Art. 20. Quand des mémoires composés par des membres sont lus à l'Académie, il en est donné une analyse succincte dans le Bulletin de la séance où la lecture en aura été faite.

(1) Les dispositions qui précèdent ont été appliquées à dater du 1er janvier 1867.

Les rapports des commissaires sur les mémoires des membres ne sont point livrés à la publicité; cependant, s'ils présentent, en dehors de l'analyse, des détails qui soient de nature à intéresser la science, on peut les insérer par extraits.

Art. 21. Quand des mémoires composés par des associés et des correspondants, ou par des savants étrangers, sont lus à l'Académie, on se borne à les annoncer dans le Bulletin de la séance où la lecture en aura été faite.

Les rapports des commissaires, qui devront présenter un aperçu de ce que ces mémoires contiennent de plus remarquable, peuvent être imprimés dans les Bulletins.

Art. 22. Le secrétaire peut confier aux auteurs les mémoires qui ont été adoptés pour l'impression. afin qu'ils y fassent les corrections nécessaires, mais il est tenu de les reproduire aux commissaires, si ces mémoires ont été modifiés pour le fond, ou si l'on y a fait des intercalations.

Quand de pareils changements ont été faits, il faut les désigner d'une manière expresse, ou donner aux mémoires la date de l'époque à laquelle ils ont été modifiés.

Art. 23. Dans aucun cas, on ne peut rendre aux auteurs les manuscrits des mémoires qui ont concouru. Les changements qui peuvent être adoptés pour des mémoires de concours que l'on imprime, sont placés, sous forme de notes ou d'additions, à la suite de ces mémoires.

Art. 24. Les mémoires des membres dont l'impression n'a pas été ordonnée, peuvent être rendus aux auteurs, qui, dans tous les cas, peuvent en faire prendre une copie à leurs frais.

Les manuscrits des mémoires de concours, de même que des mémoires communiqués par des associés, des correspondants ou des savants étrangers, sur lesquels il a été fait des rapports, deviennent la propriété de l'Académie.

Art. 25. On présente, dans les Bulletins des séances, les communications scientifiques et littéraires qui ont été faites, et l'annonce des mémoires qui ont été lus.

Le Bulletin ne peut être considéré comme appendice au procès-verbal, que pour autant qu'il aura été approuvé.

Art. 26. Le secrétaire est autorisé à remettre à un Bulletin suivant l'impression des notices illisibles, ou des pièces dont la composition ou la lithographie exigeraient un retard dans la publication des Bulletins.

Art. 27. Tout mémoire qui est admis pour l'impression est inséré dans les Mémoires de l'Académie, si son étendue doit excéder une feuille d'impression. La compagnie se réserve de décider, à chaque séance, d'après la quantité de matériaux qui y sont présentés, si les mémoires qui excèdent une demi-feuille seront ou ne seront pas insérés dans le Bulletin.

Art. 28. Les auteurs des mémoires ou notices insérés dans les Bulletins de l'Académie ont droit à recevoir cinquante exemplaires particuliers de leur travail.

Ce nombre sera de cent pour les écrits imprimés dans le recueil des mémoires.

Les auteurs ont en outre la faculté de faire tirer des exemplaires en sus de ce nombre, en payant à l'imprimeur une indemnité de quatre centimes par feuille (1).

Art. 29. L'Académie a son lithographe, mais, à conditions égales, les auteurs ont la faculté d'employer d'autres litho-

(1) Quant aux prix des titres extraordinaires, brochures, etc., le tarif suivant a été admis provisoirement :

Grand titre in-4° (composition).	fr.	6 00
Titre in-8°. »		3 00

Impression comme pour les exemplaires d'auteurs, à 4 centimes la feuille.

graphes dont les talents leur inspireraient plus de confiance.

Art. 30. L'Académie a aussi son imprimeur. L'imprimeur et le lithographe ne reçoivent les ouvrages qui leur sont confiés que des mains du secrétaire perpétuel, et ils ne peuvent imprimer qu'après avoir obtenu de lui un *bon à tirer*.

Art. 31. Les épreuves sont adressées directement au secrétaire perpétuel, qui les fait remettre aux auteurs. C'est aussi par l'entremise du secrétaire que les feuilles passent des mains des auteurs dans celles de l'imprimeur.

Art. 32. Les frais de remaniements ou de changements extraordinaires faits pendant l'impression sont à la charge de celui qui les a occasionnés.

Concours.

Art. 33. Les médailles d'or, présentées comme prix des concours, sont de la valeur de six cents francs.

Art. 34. Ne sont admis, pour les concours, que des ouvrages et des planches manuscrits.

Art. 35. Les auteurs des ouvrages envoyés au concours ne mettent pas leurs noms à ces ouvrages, mais seulement une devise qu'ils répètent dans un billet cacheté, renfermant leur nom et leur adresse.

Ceux qui se font connaître de quelque manière que ce soit,

Couverture non imprimée,		in-4°,	papier de pâte, le cent. fr	3 00
»	»	in-8°.	. . . . .	1 50
»	imprimée,	in-4°.	. . . . .	5 00
»	»	in-8°.	. . . . .	3 00
Brochage in-4°, avec planches,			moins de 5 feuilles, le cent.	4 00
»	»	»	plus de 5 feuilles . . .	5 50
»	in-8°,	»	moins de 5 feuilles . . .	3 00
»	»	»	plus de 5 feuilles . . .	4 00

ainsi que ceux dont les mémoires sont remis après le terme prescrit, sont absolument exclus du concours.

Art. 36. Aucun des académiciens ne peut concourir pour les prix fondés en faveur de ceux qui, au jugement de la compagnie, ont satisfait le mieux aux questions proposées; au surplus, aucun des membres ne peut donner des instructions à ceux qui concourent pour les mêmes prix.

Art. 37. Les mémoires qu'on destine au concours doivent être écrits en caractères lisibles, en langue latine, française, flamande ou hollandaise, et être adressés au secrétaire de l'Académie.

Art. 38. Les académiciens qui ont donné le programme des questions proposées pour les prix annuels sont les premiers examinateurs des ouvrages qui ont concouru, et ils en font un rapport détaillé et par écrit, qui est lu dans une séance de l'Académie et exposé avec ces ouvrages jusqu'à l'assemblée du mois de mai, à l'examen et aux observations de tous les membres, afin que les prix soient adjugés en entière connaissance de cause, à la pluralité des voix de tous les académiciens présents : on peut aussi accorder un accessit à un second mémoire, qui, au jugement de la compagnie, aura mérité cette distinction; et, si aucun des mémoires présentés ne remplit les vues de l'assemblée, le prix peut être remis à une autre année.

Finances.

Art. 39. Les finances de l'Académie sont gérées par une commission administrative, dont les membres sont élus annuellement à l'époque de la séance générale.

Art. 40. La commission administrative est chargée de régler ce qui concerne les impressions.

Art. 41. A la fin de l'année, les comptes de chaque classe

sont vérifiés par une commission spéciale composée de cinq membres pris dans la classe.

Art. 42. Les commissions spéciales, après avoir arrêté les comptes de la commission administrative, font connaître à chaque classe, dans la séance suivante, l'état des dépenses et des recettes pendant l'année écoulée.

Bibliothèque. — Archives.

Art. 43. Les ouvrages qui appartiennent à l'Académie sont déposés, après inventaire, à la bibliothèque de ce corps.

Art. 44. Les registres, titres et papiers concernant chaque classe de l'Académie demeurent toujours entre les mains du secrétaire, à qui ils sont remis, accompagnés d'inventaires, que les directeurs font rédiger et qu'ils signent à la fin de chaque année; au surplus, les directeurs font aussi, tous les ans, le récolement des pièces qui sont annotées dans cet inventaire, dans lequel ils font insérer, en même temps, tout ce qui est présenté durant l'année.

Dispositions particulières.

Art. 45. L'Académie examine, lorsque le Gouvernement le juge convenable, les projets qui peuvent intéresser les sciences, les lettres et les beaux-arts.

Art. 46. L'Académie peut nommer, quand elle le juge convenable, sous l'approbation du Gouvernement, un ou plusieurs de ses membres, pour faire un voyage scientifique, littéraire ou artistique, et elle leur donne des instructions sur les objets dont ils auront principalement à s'occuper.

Art. 47. Toutes les dispositions antérieures, relatives aux matières prévues par le présent règlement, sont et demeurent abrogées.

Articles additionnels (1).

Art. 1er. L'élection du directeur et celle de membre de la Commission administrative ont lieu à la majorité absolue des suffrages.

Si, après deux tours de scrutin, personne n'a obtenu la majorité, il est procédé à un ballottage entre les membres qui ont réuni le plus de voix.

En cas de parité de suffrages, après ce dernier scrutin, le plus ancien membre est élu.

Art. 2. Dans les scrutins qui seront ouverts pour l'élection des membres de la commission des finances, ou de toute autre commission que la classe jugera à propos de nommer, le membre le plus ancien, en cas d'égalité de voix, sera toujours préféré.

La *Commission administrative de l'Académie*, lors de sa réunion du 23 mars 1846, après avoir pris connaissance d'un relevé des dépenses pendant les quatre dernières années, a reconnu, à l'unanimité, qu'il fallait distinguer deux espèces de dépenses: les unes *générales*, et devant être supportées en commun par les trois classes, et les autres *spéciales*, et devant être payées sur les fonds particuliers des classes. Les dépenses générales comprennent toutes les impressions autres que les mémoires, les gravures des bulletins, les reliures, les jetons et le service du personnel, ainsi que les faux frais divers; les dépenses spéciales concernent uniquement les impressions in-4° et les concours pour lesquels chaque classe dispose du tiers

(1) Adoptés par arrêtés royaux du 23 mars et du 24 octobre 1849.

de la somme affectée chaque année pour cette partie du budget.

Lors de la séance du 6 juillet 1871, la Commission, appelée, d'après l'article 40 du règlement général, à s'occuper des impressions courantes et de la répartition des fonds à allouer à chaque classe, a résolu que les mesures suivantes, qui serviront de règles invariables pour les publications, seront insérées dans l'*Annuaire*.

« La Commission, considérant qu'elle est parfaitement armée de dispositions réglementaires pour les impressions, a décidé qu'un tiers de la part annuelle dans la dotation de l'État à dépenser intégralement chaque année, d'après la comptabilité gouvernementale, pour les publications in-4°, serait réservé annuellement à chacune des classes, pour ses mémoires, avec la réserve que dans le cas où l'une d'elles n'aurait pas dépensé sa part vers la fin de l'année, ses fonds pourraient être alloués aux autres.

» Chaque classe sera appelée, au commencement de l'année, à décider sur ses impressions, comme l'indique leur règlement intérieur. La Commission a reconnu qu'elle est en droit de leur demander si elles n'ont point de changements à faire à cet *ordre* d'impression prescrit par une disposition identique, formant l'article 10 du règlement de la classe des sciences, l'article 7 de la classe des lettres et l'article 8 de la classe des beaux-arts. Le bureau de chaque classe juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être imprimés les premiers.

» Comme aucune disposition réglementaire n'ordonne l'impression des mémoires couronnés, la commission en décidera à cet égard après avis des classes. »

Règlement intérieur de la Classe des sciences (1).

1. Les deux sections de la classe des sciences, celle des sciences mathématiques et celle des sciences naturelles, se composent, chacune, d'un même nombre de membres.

2. En cas de vacance dans une section, un membre de l'autre section peut y être admis du consentement de la classe. L'académicien doit en avoir exprimé la demande par écrit, avant que la liste de présentation ait été arrêtée pour la section où la place est devenue vacante.

3. Le bureau se compose du directeur, du vice-directeur et du secrétaire perpétuel.

4. La séance, quel que soit le nombre des membres présents, s'ouvre à l'heure précise, indiquée sur la carte de convocation.

5. En cas d'absence du directeur et du vice-directeur, le fauteuil est occupé par le plus ancien membre de la classe.

Lorsque plusieurs membres ont été élus dans la même séance, l'âge détermine leur rang d'ancienneté dans la liste des membres.

6. Le directeur peut admettre à la séance des savants de distinction, étrangers au pays.

7. Le directeur donne lecture de l'ordre du jour, immédiatement après l'adoption du procès-verbal.

Ne sont admis, pour être lus en séance, que les écrits dont

(1) Adopté par arrêté royal du 23 janvier 1847.

la rédaction est entièrement achevée et qui sont indiqués à l'ordre du jour.

8. Quand un écrit est accompagné de planches, l'auteur en prévient le secrétaire perpétuel. L'impression du texte et la gravure des planches sont votées séparément.

En cas de disjonction, l'auteur peut s'opposer à l'impression de son travail.

9. Si une planche doit occasionner des dépenses extraordinaires, ou si plusieurs planches sont jointes à une notice, le vote pour l'impression est différé; et, à la séance suivante, le secrétaire présente un devis des frais qui seront occasionnés par la gravure ou la lithographie.

10. Le bureau juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être imprimés les premiers.

Il a égard : 1° à la date de la présentation du mémoire; 2° aux frais qui seront occasionnés par la publication; 3° à ce que les différentes branches dont s'occupe la classe soient représentées dans ses publications.

La décision du bureau est rendue exécutoire par la sanction de la classe.

11. Les opinions des commissaires sont signées par eux, et restent annexées au mémoire examiné.

Elles sont communiquées en temps utile au premier commissaire, qui fera fonction de rapporteur.

12. La classe ne fait pas de rapport sur les ouvrages déjà livrés à la publicité.

Sont exceptés les ouvrages sur lesquels le Gouvernement demande l'avis de la classe.

13. La classe ne délibère que sur des propositions écrites et signées.

La délibération sur une proposition réglementaire n'a lieu que dans la séance qui suit celle de la présentation.

Toute proposition que la classe n'a pas prise en considération ou qu'elle a écartée après discussion ne peut être représentée dans le cours de l'année académique.

14. La présentation pour les places vacantes est faite par la section.

La section ne délibère sur l'admission d'aucun candidat, s'il n'a été présenté par deux membres au moins. Les présentations indiquent les titres des candidats.

15. La classe met annuellement au concours six questions.

Chaque section en propose trois.

16. Quand la classe se constitue en comité secret, elle se compose de ses membres seulement.

Le comité secret est de rigueur :

1° Pour la présentation et l'élection aux places vacantes;

2° Pour la discussion des articles réglementaires;

3° Pour la formation des programmes et le jugement des concours.

Sont toutefois admis au comité secret les associés, les académiciens des deux autres classes, ainsi que les correspondants de la classe des sciences, lorsqu'ils ont été désignés pour faire partie du jury sur la proposition des commissaires.

17. Les pièces destinées à être lues en séance publique sont préalablement soumises à la classe.

Règlement intérieur de la Classe des lettres (1).

1. La séance commence à l'heure précise, indiquée sur la carte de convocation, quel que soit le nombre des membres présents.

2. En cas d'absence du directeur et du vice-directeur, le fauteuil est occupé par le plus ancien membre de la classe.

3. Le directeur peut admettre à la séance des savants, des littérateurs et des personnages de distinction étrangers au pays.

4. Le directeur donne lecture de l'ordre du jour, immédiatement après l'adoption du procès-verbal.

Cet ordre du jour, quant aux mémoires et notices, est réglé par la date de leur dépôt entre les mains du secrétaire.

Ne sont admis, pour être lus dans la séance, que les mémoires et notices entièrement achevés et indiqués à l'ordre du jour.

5. Quand des planches devront être jointes à un travail, l'auteur en préviendra la classe. L'impression de la notice et la gravure des planches sont votées séparément.

6. Si une planche doit donner lieu à des dépenses extraordinaires, ou si plusieurs planches sont jointes à une notice, la publication en est différée, et le secrétaire présente à la séance suivante un devis des frais qui seront occasionnés par la gravure ou la lithographie.

7. Le bureau juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être publiés les premiers. Il a égard : 1° à la date de la présentation du mémoire; 2° aux frais qui seront nécessités par la publication; 3° à ce que les différentes matières dont s'occupe la classe soient représentées dans ses recueils.

(1) Adopté par arrêté royal du 26 janvier 1847.

8. Les mémoires modifiés (art. 22 du règlement général) portent, avec la date de leur présentation, celle de l'époque où les modifications ont été faites

9. Les rapports faits à la classe sont signés par leurs auteurs

Le rapport de chaque commissaire reste annexé au mémoire examiné.

10. La classe ne délibère que sur des propositions écrites et signées.

La délibération sur une proposition réglementaire n'a lieu que dans la séance qui suit celle de la présentation.

11. La classe, dans ses nominations, veille à ce que les différentes matières dont elle s'occupe soient, autant que possible, représentées. Ces matières sont :

1° Histoire et antiquités nationales;

2° Histoire générale et archéologie;

3° Langues anciennes, littératures française et flamande;

4° Sciences philosophiques;

5° Législation, droit public et jurisprudence;

6° Économie politique et statistique.

12. Les présentations pour les places vacantes sont faites collectivement par un comité de trois personnes nommées au scrutin secret dans la séance précédente, comité auquel s'adjoint le bureau.

La classe ne délibère sur l'admission d'aucun candidat, à moins que deux membres n'aient demandé par écrit que son nom soit porté sur la liste des candidats.

13. La classe met annuellement au concours six questions sur les matières indiquées à l'article 11.

14. Quand la classe se constitue en comité secret, elle se compose de ses membres seulement.

Le comité secret est de rigueur :

1° Pour la présentation et l'élection aux places vacantes;

2° Pour la discussion des articles réglementaires;

3° Pour la formation des programmes et le jugement des concours.

Sont toutefois admis au comité secret les associés, les académiciens des deux autres classes, ainsi que les correspondants, lorsqu'ils ont été désignés pour faire partie du jury du concours.

15. Les pièces destinées à être lues en séance publique sont préalablement soumises à la classe.

16. La classe ne fait pas de rapport sur les ouvrages déjà livrés à la publicité.

Sont exceptés les ouvrages sur lesquels le Gouvernement demande l'avis de la classe.

17. Lorsque l'Académie aura pris une décision d'après un rapport rédigé par un ou plusieurs de ses commissaires, il ne sera plus permis de changer la rédaction de ce rapport.

18. Les membres et correspondants de la classe lui communiqueront, tous les deux ans, un travail inédit.

Sont exceptés ceux qui s'en jugeront empêchés par l'âge, par des maladies ou par des occupations trop nombreuses.

Chaque année, au mois d'octobre, le secrétaire perpétuel rappellera par écrit cette disposition à tous les membres et correspondants de la classe.

Aussitôt que les membres et correspondants auront fait connaître au secrétaire perpétuel le sujet du travail qu'ils se proposent de communiquer à la classe et l'époque à partir de laquelle il pourra être porté à l'ordre du jour, ces indications seront inscrites avec leur date dans un registre à ce destiné Le directeur répartira les lectures entre les diverses séances, d'après l'ordre des inscriptions.

Les travaux dont il vient d'être parlé n'en excluent aucun autre. La date à laquelle ils ont été inscrits déterminera indistinctement entre tous l'ordre dans lequel la lecture en sera faite.

19. Les questions du concours seront, autant que possible, réparties entre les diverses matières énumérées dans l'article 11 du règlement ; elles seront publiées deux ans d'avance.

Chaque année, dans la séance de juin, la classe désignera les anciennes questions à maintenir au programme, déterminera les matières sur lesquelles porteront les questions nouvelles et nommera pour chacune de celles-ci une commission de trois membres, qui sera chargée de présenter trois sujets à son choix

Les commissions nommées feront, chacune, leur rapport dans la séance de juillet, et la classe, après avoir choisi une des trois questions qui lui sont proposées et déterminé la valeur du prix à accorder, arrêtera définitivement son programme.

20. Le rapport des commissaires, soit sur les mémoires présentés aux concours, soit sur les mémoires des savants étrangers, sera lu aux membres de la classe un mois avant qu'il soit mis en délibération ; chacun pourra, dans cet intervalle, prendre communication de ces mémoires.

21. Tous les membres sont autorisés à faire, séance tenante, leurs observations sur les travaux dont il est donné lecture ou sur lesquels il est fait rapport, ainsi que sur les rapports mêmes.

Si la demande en est faite, une discussion à ce sujet pourra, avec l'autorisation de la classe, être portée à l'ordre du jour d'une séance suivante.

22. Aucune lecture ne sera faite sans que le sujet en ait été indiqué à l'ordre du jour de la classe par le billet de convocation distribué au moins quinze jours avant la réunion.

23. Toutes les fois que trois membres feront la proposition

d'examiner en commun une ou plusieurs questions se rapportant à l'une des matières que l'article 3 des Statuts organiques de l'Académie range dans le domaine de la classe des lettres, la classe en délibérera ; et, si elle adopte la proposition, la discussion sera portée à l'ordre du jour de la séance qu'elle déterminera.

Le bureau de la classe, les commissaires chargés soit de la rédaction du programme, soit du jugement des concours, soit de l'examen des mémoires des membres, des associés, des correspondants et des savants étrangers, présenteront des propositions aux mêmes fins chaque fois qu'ils le trouveront utile.

Les rapports, les lectures, les propositions de questions littéraires, historiques ou scientifiques à discuter, et les discussions qui en seront la suite, seront portés à l'ordre du jour des séances, immédiatement après l'approbation du procès-verbal et le dépouillement de la correspondance, avant toute discussion à laquelle la correspondance pourrait donner lieu, sauf les cas d'urgence (1).

(1) Les articles nouveaux 18 à 23 ont été sanctionnés par arrêté royal du 8 juillet 1872, qui en modifie la rédaction primitive.

Règlement intérieur de la Classe des beaux-arts (1).

1. La séance commence à l'heure précise indiquée sur la carte de convocation, quel que soit le nombre de membres présents.

2. La liste de présence est retirée une demi-heure après l'ouverture de la séance. Les inscriptions ne sont plus admises, sinon pour des motifs valables et soumis à l'appréciation du bureau.

3. En cas d'absence du directeur et du vice-directeur, le fauteuil est occupé par le plus ancien membre de la classe. Quand l'ancienneté est la même, le fauteuil est occupé par le plus âgé des membres.

4. Le directeur fait connaître l'ordre du jour, immédiatement après la lecture du procès-verbal.

5. On n'admet pour la lecture que les notices entièrement achevées et indiquées à l'ordre du jour.

6. Quand une notice est accompagnée de planches, l'auteur en prévient la classe. L'impression de la notice et la gravure des planches sont votées séparément.

7. Si une planche doit occasionner des dépenses extraordinaires, ou si plusieurs planches sont jointes à une notice, la publication en est différée, et le secrétaire présente à la séance suivante un devis des frais qui seront occasionnés par la gravure ou la lithographie.

(1) Adopté par arrêté royal du 27 octobre 1846.

8. Le bureau juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être publiés les premiers.

Il a égard : 1° à la date de la présentation du travail ; 2° aux frais qui seront occasionnés par la publication ; 3° à ce que les différentes branches dont s'occupe la classe soient représentées dans ses mémoires.

9. Les mémoires modifiés (art. 22 du règlement général) portent la date de l'époque où les modifications ont été faites.

10. Les rapports faits à la classe sont signés par les auteurs.

Ils auront dû être communiqués, en temps utile, au rapporteur.

11. La classe ne délibère que sur des propositions écrites et signées.

La délibération sur une proposition réglementaire n'a lieu que dans la séance qui suit celle de la présentation.

12. La présentation pour les places vacantes est faite par le bureau, qui s'adjoint la section dans laquelle la place est vacante.

En outre, la classe ne délibère sur l'admission d'aucun candidat, à moins que deux membres ne l'aient présenté officiellement.

Lorsque la classe est appelée à procéder aux élections pour plus d'une place vacante dans la même section, le candidat de la première place qui n'est pas élu, devient, par ce fait, candidat supplémentaire pour la seconde place, et ainsi de suite.

13. La classe des beaux-arts met annuellement au concours quatre questions, à savoir :

Une sur la peinture ou sur la gravure en taille-douce;

Une sur la sculpture ou sur la gravure en médailles;

Une sur l'architecture;

Une sur la musique.

Il est entendu qu'il y a un roulement qui permet de représenter successivement les différentes parties des beaux-arts correspondantes aux quatre divisions précédentes.

1° La résolution de la classe des beaux-arts, adoptée dans la séance du 20 septembre 1849, relativement aux concours pratiques, sera remise en vigueur (1);

2° A l'avenir, indépendamment des questions de théorie ou d'histoire de l'art, le programme des concours de la classe comportera des questions d'art appliqué;

3° Chaque année des prix seront proposés pour récompenser le vainqueur dans les concours pratiques;

4° La peinture, la sculpture, l'architecture, la musique et la gravure feront l'objet de ces concours;

5° Les diverses spécialités seront appelées, à tour de rôle, dans l'ordre suivant :

En 1872, la peinture et la sculpture;

En 1873, l'architecture et la musique;

En 1874, la peinture et la gravure; et ainsi de suite.

6° Les lauréats conserveront la propriété des ouvrages envoyés au concours;

7° Une reproduction graphique de l'œuvre couronnée figurera dans les Mémoires de l'Académie, accompagnée des rapports des commissaires chargés de préparer le jugement;

8° Le jugement se fera par la classe entière, sur un rapport

(1) Voici cette résolution présentée par l'un des membres:

« J'ai l'honneur de proposer d'admettre en principe qu'il pourra être mis en concours des sujets de tableaux, de statues ou de bas-reliefs, des projets de monuments, de gravure en taille-douce ou de médailles et de compositions musicales, alternativement et concurremment avec des mémoires sur des questions de théorie ou d'histoire des arts. »

présenté par la section qui a proposé le sujet du concours (1).

Les questions à mettre au concours, en vertu de l'article 13 du règlement de la classe des beaux-arts et auxquelles il doit être répondu au moyen de mémoires écrits, seront envoyées à l'examen d'une commission spéciale avant d'être soumises au vote de la classe.

A cet effet, tout académicien ayant l'intention de faire inscrire une question de ce genre au programme, en adressera le texte au secrétaire perpétuel un mois avant la réunion dans laquelle le programme du concours doit être arrêté.

Il sera formé annuellement quatre commissions de cinq membres où figureront des représentants de chacune des spécialités de l'art indiquées au premier paragraphe de l'article 13. Un des cinq membres sera choisi dans la section des sciences et des lettres dans leurs rapports avec les beaux-arts (2).

14 Quand la classe se constitue en comité secret, elle se compose de ses membres seulement.

Le comité secret est de rigueur :

1° Pour la présentation et l'élection aux places vacantes;

2° Pour la discussion des articles réglementaires;

3° Pour le jugement des concours.

Sont toutefois admis au comité secret, les associés, les académiciens des deux autres classes, ainsi que les correspondants de la classe des beaux-arts, lorsqu'ils ont été désignés pour faire partie du jury.

15. Les pièces destinées à être lues en séance publique sont préalablement soumises à la classe.

(1) Les paragraphes 1 à 8 du complément de l'article 13 ont été sanctionnés par arrêté royal du 8 juillet 1872.

(2) Ces trois derniers paragraphes ont été sanctionnés par arrêté royal du 3 juin 1875.

BIBLIOTHÈQUE DE L'ACADÉMIE.

Règlement général (1).

Art. 1er. La Bibliothèque est placée sous la surveillance et la direction de la Commission administrative de l'Académie.

La conservation du dépôt est confiée au secrétaire perpétuel.

Art. 2. Les ouvrages qui appartiennent à l'Académie sont estampillés sur le titre, inscrits au catalogue et déposés à la bibliothèque.

L'annonce du dépôt se fait par la voie du *Bulletin de l'Académie.*

Art. 3. Les ouvrages nouvellement reçus sont déposés à l'époque des séances mensuelles des trois classes, pour pouvoir être examinés par les membres, et ne sont prêtés qu'après que cette inspection aura pu avoir lieu.

Art. 4. Tous les ouvrages de la bibliothèque sont, autant que possible, reliés.

Ils portent, sur la couverture, une marque distinctive indiquant qu'ils appartiennent à l'Académie royale de Belgique.

Art. 5. Le conservateur et les employés sont exclusivement chargés de rechercher les objets que les membres désirent consulter.

Art. 6. Les livres et autres objets sont prêtés contre reçu : on ne peut les garder pendant plus de trois mois; ceux qui se-

(1) Adopté, en assemblée générale des trois classes, le 7 mai 1850.

raient demandés par un autre membre seront restitués dans le mois de la demande.

Art. 7. Nul ne peut être détenteur de plus de dix volumes ou brochures à la fois.

Art. 8. La Commission administrative peut, en tout temps, faire rentrer les objets empruntés à la bibliothèque.

Art. 9. Il est tenu un registre sur lequel sont indiqués la date de la sortie, celle de la rentrée, le nom de l'emprunteur et l'état dans lequel rentrent les objets prêtés.

Art. 10. Quiconque perd ou détériore un objet appartenant à la bibliothèque est tenu de le remplacer à ses frais.

Art. 11. On ne peut être admis à emprunter des objets appartenant à la bibliothèque qu'en se conformant aux dispositions du présent règlement.

Franchise de port (1).

Art. 1er. Notre Ministre de l'Intérieur est autorisé à correspondre en franchise de port, *sous enveloppe fermée*, avec le bureau de l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles, et les membres de ce corps, individuellement.

Art. 2. La franchise est également attribuée à la correspondance sous bandes et contre-seing que l'Académie et son Secrétaire perpétuel doivent échanger avec chacun de ses membres.

Art. 3. Le contre-seing de l'Académie en nom collectif sera exercé, soit par le Président, soit par le Secrétaire perpétuel délégué à cet effet.

(1) Accordée par arrêté royal du 21 décembre 1841.

N. B. Pour que les envois parviennent avec la franchise de port il est indispensable que les lettres, papiers ou livres soient mis *sous bandes croisées à l'adresse du Secrétaire perpétuel et contre-signées par le membre, correspondant ou associé, qui fait l'envoi.* De plus, les envois doivent être *déposés au bureau de la poste*; l'exemption n'est pas admise pour les papiers qui seraient *simplement jetés dans la boîte aux lettres.*

LOCAL ET TRAVAUX DE L'ACADÉMIE.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Bâtiments civils. — Palais des Académies (1).

LOCAL DE L'ACADÉMIE.

Art. 1er. Le palais de la rue Ducale, à Bruxelles, sera mis à la disposition de l'Académie des sciences, des lettres et des beaux-arts et de l'Académie de médecine. Il portera désormais le nom de Palais des Académies.

Art. 2. Les locaux actuellement occupés par les Académies au palais de l'ancienne Cour seront affectés à la galerie des tableaux modernes de l'État et aux services dépendant de la Bibliothèque royale.

Nos Ministres des Travaux publics et de l'Intérieur sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

(1) Arrêté royal du 30 avril 1876.

TRAVAUX SPÉCIAUX DE L'ACADÉMIE

Travaux spéciaux de l'Académie. — Adjonction de savants et de littérateurs (1).

1. L'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique sera successivement chargée des travaux suivants :

1° D'une biographie nationale;

2° D'une collection des grands écrivains du pays, avec traductions, notices, etc.;

3° De la publication des anciens monuments de la littérature flamande.

2. L'Académie soumettra à la sanction du Gouvernement les mesures d'exécution de ces travaux.

(1) Arrêté royal du 1er décembre 1845.

COMMISSION CHARGÉE DE LA PUBLICATION D'UNE BIOGRAPHIE NATIONALE.

Règlement (1).

1. L'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts est chargée de la rédaction et de la publication d'une *Biographie nationale.*

2. Elle institue à cet effet une commission de quinze membres qui sont élus, en nombre égal de cinq, par chacune des trois classes, au scrutin secret et à la majorité des suffrages (2).

Tous les six ans, chaque classe sera appelée à réélire ou à remplacer les membres de la commission.

La commission nomme dans son sein un président et un secrétaire.

3. La commission peut s'associer, pour le travail de rédaction, d'autres membres de l'Académie.

Elle est autorisée aussi à y faire concourir des savants et des littérateurs du pays qui n'appartiennent pas à la Compagnie.

4. La commission dresse préalablement une liste alphabétique, aussi complète que possible, de tous les hommes remarquables, à quelque titre que ce soit, qui lui paraissent dignes de prendre place dans la *Biographie nationale.*

(1) Adopté par arrêté ministériel du 29 mai 1860.

(2) Voyez page 108 la composition de la commission au 1er janvier 1877.

Ne pourront être compris dans cette liste que des personnages décédés depuis dix ans au moins.

5. Cette liste est imprimée et rendue publique par la voie du *Moniteur*.

6. La commission revoit et approuve la rédaction des notices, avant de les livrer à l'impression.

Elle peut en limiter l'étendue d'après les convenances de la publication et selon l'importance relative des personnages.

Les révisions sont communiquées à l'auteur de la notice avant la publication.

Chaque notice porte la signature de celui qui en est l'auteur.

7. La commission fait un rapport annuel au Ministre sur l'état de ses travaux. Elle en donne aussi annuellement connaissance à l'assemblée générale de l'Académie.

8. La *Biographie nationale* sera publiée dans le format in-8°, par volume de cinq cents pages au moins.

9. Une indemnité par feuille d'impression, à fixer ultérieurement, sera accordée aux auteurs des notices biographiques.

10. Les membres de la commission qui ne résident pas à Bruxelles recevront une indemnité de déplacement, chaque fois que la commission se réunira en dehors des jours ordinaires de la séance académique.

11. Une allocation spéciale sera mise à la disposition de l'Académie, afin de l'aider à pourvoir aux dépenses qui résulteront de l'exécution du présent arrêté.

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE.

Règlement organique (1).

Art. 1. La Commission royale d'histoire est instituée à l'effet de rechercher et de mettre au jour les chroniques belges inédites, les relations, les cartulaires et les autres documents de la même nature également inédits. Elle est chargée aussi de la publication d'une table chronologique des chartes et diplômes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique.

Elle est rattachée à l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, dont elle forme une annexe, et sa correspondance est soumise aux dispositions arrêtées pour cette Compagnie.

Il en est de même de ses archives.

Ses publications servent de complément à celles de l'Académie.

Art. 2. La Commission, composée de sept membres nommés par le Roi, choisit dans son sein un président et un secrétaire-trésorier (2).

Art. 3. Des membres suppléants, nommés par le Ministre de l'Intérieur, peuvent être adjoints aux membres de la Com-

(1) Arrêté royal du 28 avril 1869 remplaçant les arrêtés royaux du 22 juillet 1834, du 1er décembre 1845, du 5 octobre 1852, du 31 décembre 1861, du 7 avril 1866, et l'arrêté ministériel du 29 mars 1845.

(2) Voir, page 111, la composition de la Commission au 1er janvier 1877.

mission, assister, comme tels, à toutes les séances de celle-là et prendre part à tous ses travaux.

Art. 4. En cas d'empêchement, les membres effectifs peuvent être remplacés aux séances par les membres suppléants; ceux-ci ont, dans ce cas, voix délibérative. Ils jouissent de la même indemnité, pour frais de voyage et de séjour, que les membres titulaires.

Art. 5. Les membres de la Commission s'assemblent régulièrement à Bruxelles quatre fois l'an, dans les mois de janvier, avril, juillet et novembre, pour délibérer sur les matières soumises à leur examen et se concerter sur les publications qui font l'objet de leurs travaux, d'après un plan rédigé par la Commission et approuvé par le Ministre de l'Intérieur.

La Commission se réunit extraordinairement lorsque le président le juge utile.

Art. 6. Le président met en délibération les objets à l'ordre du jour, recueille les voix et conclut au nom de la Commission.

En cas d'absence, il est remplacé par le membre le plus ancien.

Art. 7. Il est publié un compte rendu ou Bulletin des séances de la Commission, dans lequel sont rapportés les sujets dont elle s'est occupée et les communications qu'elle a reçues, en tant que celles-ci concernent l'histoire de la Belgique.

Aucune communication n'y est insérée qu'après résolution prise par la Commission.

Lorsque des séries de documents ou des notices ont une grande étendue, elles peuvent être publiées à part comme annexes au Bulletin.

Art. 8. La Commission ayant pour but principal de rechercher et de mettre au jour les chroniques belges inédites, les membres éditeurs s'abstiennent d'introduire dans les publica-

tions qui leur sont confiées des matières étrangères au contenu du texte principal de l'ouvrage.

Art. 9. Aucune publication comprise dans le plan approuvé par le Ministre de l'Intérieur n'est autorisée qu'après que le membre qui désire en être chargé, a fait connaître, dans un rapport à la Commission, la marche qu'il se propose de suivre, ainsi que la nature et l'importance des documents qu'il croit devoir ajouter au texte principal.

L'impression ne commence que lorsque la copie d'un tiers de volume, au moins, peut être livrée à l'imprimeur.

Art. 10. Les cartes et planches reconnues nécessaires pour être jointes au texte des chroniques ou de leurs appendices, ne sont confectionnées que lorsque la Commission en a autorisé la dépense, sur évaluation approximative.

Art. 11. Tous les mois, l'imprimeur adresse à chaque membre de la Commission une bonne feuille de tout ce qui est imprimé du texte des volumes de la collection.

Art. 12. Chaque membre reçoit un exemplaire, sur grand papier, des volumes de la collection, ainsi que cinq exemplaires du Bulletin. Il a droit, en outre, à dix exemplaires dits d'auteur de chacun des ouvrages qu'il est chargé de publier.

Art. 13. La Commission adresse au Ministre de l'Intérieur, à la fin de chaque année, un rapport général sur ses travaux.

Art. 14. La Commission s'abstient de porter un jugement sur les ouvrages imprimés d'auteurs vivants, quand ces ouvrages n'ont pas de rapport direct avec ses travaux.

Art. 15. Les résolutions et les pièces expédiées par la Commission ou en son nom, sont signées par le président et par le secrétaire.

Art. 16. Le secrétaire est dépositaire des papiers et documents appartenant à la Commission. Il en tient inventaire.

Art. 17. Les ouvrages dont il est fait hommage à la Commission sont déposés dans la bibliothèque de l'Académie. Les titres de ces ouvrages et les noms des donateurs sont insérés au Bulletin.

Art. 18. Un crédit est attribué annuellement à la Commission pour couvrir les frais de toute nature résultant de la mission qui lui est confiée.

Art. 19. La Commission soumet, chaque année, son budget à l'approbation du Ministre de l'Intérieur, avec l'indication des publications qu'elle se propose d'entreprendre, dans le courant de l'exercice; aucune dépense ne peut être faite en dehors du budget approuvé. La Commission rend compte de ses dépenses dans son rapport annuel.

Art. 20. Les membres de la Commission qui ne résident point à Bruxelles reçoivent, à titre d'indemnité de déplacement, pour chaque réunion ordinaire, c'est-à-dire pour celles qui coïncident avec les réunions mensuelles de l'Académie royale de Belgique, savoir :

Les membres demeurant dans un rayon de cinq lieues partant de Bruxelles, quinze francs;

Dans un rayon de dix lieues, vingt francs;

Dans un rayon de quinze lieues, vingt-cinq francs;

Enfin ceux demeurant dans une localité au delà de ce dernier rayon, trente francs.

Pour les réunions extraordinaires, les mêmes membres reçoivent douze francs par séjour de vingt-quatre heures, et une indemnité pour frais de route, calculée à raison de deux francs par lieue par voie ordinaire et d'un franc par lieue par chemin de fer.

Art. 21. Une indemnité de vingt francs par feuille d'impression, du format in-4°, est allouée aux membres qui donnent

leurs soins à l'édition des chroniques, relations, cartulaires et de la Table chronologique des chartes et diplômes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique, en en préparant les matériaux, en les annotant, en en rédigeant les introductions, etc.

La même indemnité est accordée aux personnes que la Commission charge, sous sa direction et sa surveillance, après y avoir été autorisée par le Ministre de l'Intérieur, de concourir à ces publications.

Art. 22. Le traitement annuel de douze cents francs, dont jouit le secrétaire-trésorier actuel est maintenu.

Art. 23. Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

PRIX PERPÉTUELS

ET CONCOURS PÉRIODIQUES.

PRIX QUINQUENNAL D'HISTOIRE.

Institution (1).

1. Il est institué un prix quinquennal de cinq mille francs en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire du pays, qui aura été publié par un auteur belge, durant chaque période de cinq ans.

2. Il sera affecté, pour la formation de ce prix, un subside annuel de mille francs sur les fonds alloués au budget en faveur des lettres et des sciences.

3. La classe des lettres de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique soumettra à la sanction du Gouvernement un projet de règlement, qui déterminera les conditions auxquelles le prix sera décerné, et le mode qui sera observé pour le jugement des ouvrages.

(1) Adoptée par arrêté royal du 1er décembre 1845.

Règlement pour le prix quinquennal d'histoire (1).

1. La première période de cinq années prend cours du 1er janvier 1846, pour finir au 31 décembre 1850 (2).

2. Tout ouvrage sur l'histoire nationale écrit en français, en flamand ou en latin, et publié en Belgique, sera admis au concours, s'il est entièrement achevé et si l'auteur est Belge de naissance ou naturalisé

3. Les ouvrages dont il n'aurait été publié qu'une partie antérieurement au 1er janvier 1846 seront admis au concours après leur achèvement.

4. L'édition nouvelle d'un ouvrage ne donnera pas lieu à l'admission de celui-ci, à moins qu'il n'ait subi des changements ou des augmentations considérables.

5 Le jugement est attribué à un jury de sept membres, nommé par le Roi sur une liste double de présentation faite par la classe des lettres (3).

Cette nomination aura lieu au moins un mois avant l'expiration de chaque période quinquennale.

6 Les ouvrages des membres du jury ne peuvent faire l'objet de son examen.

7. Le jugement du jury sera proclamé dans la séance publique de la classe des lettres qui suivra la période quinquennale.

(1) Adopté par arrêté royal du 26 décembre 1848.

(2) La proclamation des résultats de la sixième période (1871-1875) a eu lieu en 1876.

(3) La rédaction primitive de cet article a été modifiée.

PRIX QUINQUENNAUX DE LITTÉRATURE ET DE SCIENCES.

Institution (1).

1. Indépendamment du prix fondé par l'arrêté précité, il est institué cinq prix quinquennaux de cinq mille francs chacun, en faveur des meilleurs ouvrages qui auront été publiés en Belgique, par des auteurs belges, et qui se rattacheront à l'une des catégories suivantes :

1° Sciences morales et politiques;

2° Littérature française;

3° Littérature flamande;

4° Sciences physiques et mathématiques;

5° Sciences naturelles.

2. Le jugement des ouvrages est attribué à des jurys de sept membres, nommés par Nous, sur la proposition, à savoir : pour les trois premières catégories, par la classe des lettres et pour les deux autres catégories, par la classe des sciences de l'Académie royale de Belgique.

3. Chaque classe soumettra à la sanction du Gouvernement un projet de règlement qui déterminera, conformément aux principes posés dans le règlement pour le prix quinquennal d'histoire, les conditions auxquelles les prix seront décernés, et le mode qui sera observé pour la composition du jury et pour le jugement des ouvrages.

(1) Adoptée par arrêté royal du 6 juillet 1851.

4 Les deux classes proposeront de commun accord l'ordre dans lequel seront appelées les différentes catégories désignées ci-dessus, de telle sorte que la première période quinquennale finisse le 31 décembre 1851.

5. Si aucun ouvrage n'est jugé digne d'obtenir le prix intégral, il pourra être fait des propositions au Gouvernement pour la répartition de la somme entre les ouvrages qui se seront le plus rapprochés des conditions requises pour l'allocation du grand prix (1).

6. L'article 2 de Notre arrêté précité du 1er décembre 1845 est rapporté.

(1) Cet article a été rapporté par arrêté royal du 7 février 1859. Voir page 71.

Règlement pour les prix quinquennaux de littérature et de sciences (1).

1. Les concours pour les prix quinquennaux se succèdent d'année en année, dans l'ordre suivant :

Sciences naturelles;

Littérature française;

Sciences physiques et mathématiques;

Littérature flamande;

Sciences morales et politiques.

La première période de cinq années finira le 31 décembre 1851, pour les sciences naturelles; le 31 décembre 1852, pour la littérature française, et ainsi de suite (2).

2. Tout ouvrage sur une des branches énoncées dans l'article précédent est admis au concours, s'il est publié en Belgique, s'il est entièrement achevé et si l'auteur est Belge de naissance ou naturalisé.

Les ouvrages sur les sciences pourront être écrits en français, en flamand ou en latin.

3. Quelle que soit l'époque de la publication des premières parties d'un ouvrage, il est admis au concours de la période dans laquelle a paru la dernière partie.

(1) Adopté par arrêté royal du 29 novembre 1851.

(2) Le prix pour la 6e période du concours quinquennal des *sciences naturelles* pourra être décerné en 1877. Les autres prix reviendront aux époques suivantes: *littérature française*, 1878; *sciences physiques et mathématiques*, 1879; *littérature flamande*, 1880; *sciences morales et politiques*, 1881; *histoire nationale*, 1881.

4. L'édition nouvelle d'un ouvrage ne donne pas lieu à l'admission de celui-ci, à moins qu'il n'ait subi des changements ou des augmentations considérables.

5 Le jugement est attribué à un jury de sept membres, nommé par Nous sur une liste double de présentation, faite par la classe des sciences pour les sciences naturelles, ainsi que pour les sciences mathématiques et physiques; et par la classe des lettres pour la littérature française, pour la littérature flamande et pour les sciences morales et politiques.

A l'avenir, le jury pour le prix quinquennal d'histoire sera également nommé sur une liste double de présentation, faite par la classe des lettres.

6. Les ouvrages des membres du jury ne peuvent faire l'objet de son examen.

7. Le jugement du jury sera proclamé dans la séance publique de la classe sur la proposition de laquelle le jury aura été nommé.

Modifications apportées à ces règlements.

Arrêté royal du 7 février 1859.

1. Le jury chargé de juger le prix quinquennal ne pourra délibérer qu'au nombre de cinq membres.

2. Lorsqu'il aura pris connaissance des ouvrages soumis à son examen, il décidera si, parmi ces ouvrages, il en est un qui mérite le prix quinquennal à l'exclusion des autres, et lequel.

La question sera mise aux voix sans division.

Elle ne pourra être résolue affirmativement que par quatre voix au moins.

Aucun membre n'aura la faculté de s'abstenir de voter.

3. L'article 5 de l'arrêté royal du 6 juillet 1851 est rapporté.

4. Par dérogation à l'article 2 de Notre arrêté du 29 novembre 1851, prérappelé, les prix quinquennaux institués par Nos arrêtés du 1er décembre 1845, 6 juillet 1851 et 29 novembre 1851, pourront être décernés à l'auteur d'un ouvrage non achevé, si les parties séparées ou réunies forment un ensemble qui ait une valeur propre.

Arrêté royal du 27 août 1861

1. Un ouvrage achevé, dont quelque partie aurait déjà été couronnée, sera néanmoins admis au concours, si les parties nouvelles y apportent des augmentations considérables.

2. Les précédentes dispositions sont applicables aux ouvrages actuellement en cours d'exécution dont des parties ont été publiées antérieurement au présent arrêté.

PRIX QUINQUENNAUX DÉCERNÉS DEPUIS LEUR INSTITUTION

(1851).

Histoire nationale.

1re *période* (1846-1850), prix décerné à M. Kervyn de Lettenhove ;
2e — (1851-1855), prix partagé entre MM. Th. Juste, A. Wauters, Mertens et Torfs;
3e — (1856-1860), prix non décerné;
4e — (1861-1865), prix décerné à M. Ad. Borgnet;
5e — (1866-1870), prix décerné à M. J. Van Praet.
6e — (1871-1875), prix décerné à M. Th. Juste.

Sciences naturelles.

1re *période* (1847-1851), prix partagé entre MM. L. de Koninck, A. Dumont et P. J. Van Beneden ;
2e — (1852-1856), prix partagé entre MM. Kickx, Wesmael, de Koninck et de Selys Longchamps;
3e — (1857-1861), prix décerné à M. P. J. Van Beneden;
4e — (1862-1866), prix décerné à M. P. J. Van Beneden;
5e — (1867-1871), prix décerné à M. l'abbé Carnoy.
6e — (1872-1876), prix à décerner en 1877.

Littérature française.

1re *période* (1848-1852), prix partagé entre MM. Baron, Moke et Weustenraad;
2e — (1853-1857), prix non décerné;
3e — (1858-1862), prix décerné à M. Ad. Mathieu;
4e — (1863-1867), prix décerné à M. Ch. Potvin.
5e — (1868-1872), prix décerné à M. Éd. Fétis.
6e — (1873-1877), prix à décerner en 1878.

Sciences physiques et mathématiques.

1re *période* (1849-1853), prix décerné à M. J. Plateau;
2e — (1854-1858), prix non décerné;
3e — (1859-1863), prix décerné à M. J.-S. Stas;
4e — (1864-1868), prix décerné à M. J. Plateau.
5e — (1869-1873), prix décerné à M. M. Gloesener.

Littérature flamande.

1re *période* (1850-1854), prix décerné à M. H. Conscience;
2e — (1855-1859), prix décerné à M. P. Van Duyse;
3e — (1860-1864), prix décerné à Mme veuve Courtmans;
4e — (1865-1869), prix décerné à M. H. Conscience.
5e — (1870-1874), prix décerné à feu M. Bergmann.

Sciences morales et politiques.

1re *période* (1851-1855), prix partagé entre MM. Ducpetiaux, Brialmont, Thonissen et P. Vander Meersch;
2e — (1856-1860), prix décerné à M. P. de Haulleville;
3e — (1861-1865), prix décerné à M. F. Tielemans;
4e — (1866-1870), prix non décerné.
5e — (1871-1875), prix décerné à M. F. Laurent.

CONCOURS TRIENNAL DE LITTÉRATURE DRAMATIQUE FRANÇAISE (1).

Art. 1. Il est institué un prix triennal pour la composition d'une œuvre dramatique en langue française. Toute liberté est laissée aux concurrents en ce qui concerne le choix des sujets; mais, à mérite égal, le prix sera décerné à l'ouvrage dont le sujet aura été emprunté soit à l'histoire, soit aux mœurs nationales.

Art. 2. Le prix qui sera décerné à l'auteur de l'ouvrage couronné consistera en une médaille d'or de la valeur de cent cinquante francs et en une somme de cinq cents francs au moins et de quinze cents francs au plus, à déterminer par Notre Ministre de l'Intérieur suivant les mérites et l'importance de la pièce dramatique.

Art. 3. La pièce couronnée sera représentée pendant les fêtes anniversaires de septembre de l'année qui suivra la clôture de chaque période triennale.

La présente disposition sera applicable aux pièces dramatiques en langue flamande, dont les auteurs auront obtenu le prix institué par l'arrêté royal du 10 juillet 1858.

Art. 4. Le jugement se fera par une commission de trois membres au moins, choisis sur une liste double de présentations faites par la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique.

Art. 5. La première période triennale sera considérée comme close le 1er janvier 1861 (2).

(1) Modifié par arrêté royal du 14 décembre 1875.

(2) Le prix pour la septième période (1876-1878) pourra être décerné en 1879.

CONCOURS TRIENNAL DE LITTÉRATURE DRAMATIQUE FLAMANDE (1).

Art. 1. Il est institué un prix triennal pour la composition d'une œuvre dramatique en langue flamande. Toute liberté est laissée aux concurrents en ce qui concerne le choix des sujets ; mais, à mérite égal, le prix sera décerné à l'ouvrage dont le sujet aura été emprunté soit à l'histoire, soit aux mœurs nationales.

Art. 2. L'ouvrage devra avoir été publié dans le pays, ou être remis en manuscrit, soit au Département de l'Intérieur, soit à l'Académie royale des sciences et des lettres, avant que la période triennale soit close.

Art. 3. Ne seront pas admises au concours les œuvres traduites ou arrangées d'après des ouvrages étrangers ou nationaux.

Quant aux pièces imitées, le jury aura à décider si elles présentent un caractère suffisant d'originalité.

Art. 4. Le jury chargé du jugement du concours sera composé de cinq membres.

Art. 5. Les ouvrages dramatiques des membres du jury sont exclus du concours.

Art. 6. Le prix triennal ne peut être partagé entre plusieurs œuvres.

Art. 7. Le jugement du jury sera proclamé dans la séance publique de la classe des lettres qui suivra la période triennale (2).

(1) Modifié par arrêté royal du 14 décembre 1875.

(2) Le prix pour la septième période (1874-1876) pourra être décerné en 1877.

PRIX TRIENNAUX DE LITTÉRATURE DRAMATIQUE FRANÇAISE.

1re *période* (1858-1860), prix décerné à M. Potvin (C.).
2e — (1861-1863), prix décerné à M. Potvin (C.).
3e — (1864-1866), prix non décerné.
4e — (1867-1869), prix non décerné.
5e — (1870-1872), prix décerné à M. Potvin (C.).
6e — (1873-1875), prix décerné à M. Delmotte. (H.)

PRIX TRIENNAUX DE LITTÉRATURE DRAMATIQUE FLAMANDE.

1re *période* (1856-1858), prix décerné à M. Van Peene (H.).
2e — (1859-1861), prix décerné à M. Sleeckx (B.).
3e — (1862-1864), prix décerné à M. Van Geert (F.).
4e — (1865-1867), prix décerné à M. Vandenkerckhove (A.).
5e — (1868-1870), prix décerné à M. Vande Sande (F..)
6e — (1871-1873), prix décerné à M. Delcroix (D.).

GRANDS CONCOURS DE PEINTURE, DE GRAVURE, D'ARCHITECTURE ET DE SCULPTURE.

Réorganisation générale.

Arrêtés royaux du 22 mai 1875.

Article premier. Le grand concours pour l'un des prix institués par l'article 14 de l'arrêté royal du 13 avril 1817 et par l'arrêté royal du 25 février 1847 a lieu tous les ans à Anvers.

Le lauréat reçoit, pendant quatre années, une pension de voyage de 4,000 francs afin de se perfectionner à l'étranger.

La pension prend cours après que le lauréat a satisfait à l'examen de sortie prescrit par l'article 13.

Toutefois, s'il est âgé de moins de 21 ans, il n'entre en jouissance de la pension que lorsqu'il a atteint cet âge.

Art. 2. Outre le grand prix, il peut être décerné un second prix et une mention honorable.

Le second prix consiste en une médaille d'or de la valeur de 300 francs. Il peut être accordé en partage, ainsi que la mention honorable.

Art. 3. Les différentes branches des beaux-arts sont appelées à participer périodiquement au concours dans l'ordre suivant :

L'architecture.
La peinture.
La sculpture.

La peinture.
L'architecture.
La peinture.
La gravure.
La sculpture.
La peinture.
L'architecture.
La sculpture.
La peinture.
La gravure.
L'architecture.

L'époque de l'ouverture du concours est annoncée par la voie du *Moniteur*, au moins trois mois d'avance.

Art. 4. Tout artiste belge ou naturalisé qui n'a pas atteint l'âge de 30 ans peut être admis à concourir. Il s'adresse à cet effet, par écrit ou en personne, au conseil de l'Académie royale d'Anvers, au plus tard quinze jours avant la date fixée pour l'ouverture du concours.

Art. 5. Le nombre des concurrents est limité à six.

Quand le nombre des concurrents inscrits dépasse ce chiffre, il y a un concours préparatoire.

Pour les grands concours d'architecture, les aspirants, avant d'être admis au concours préparatoire, sont tenus, quel que soit leur nombre, de faire preuve, dans un examen spécial, de connaissances scientifiques et littéraires.

Les conditions de cet examen feront l'objet d'une disposition particulière.

Les travaux du concours préparatoire sont exposés pendant trois jours après le jugement.

Art. 6. Le jury chargé de juger le concours préparatoire est composé de sept membres nommés par Nous. Trois membres

sont choisis parmi les membres-artistes de la classe des beaux-arts.

Deux membres supplémentaires sont désignés pour remplacer, le cas échéant, les titulaires absents.

Art. 7. Le jury fait choix de plusieurs sujets pour le concours; le sort désigne celui que les concurrents auront à traiter. Ils en font l'esquisse d'après un programme donné. Ils travaillent dans des loges séparées et, pendant l'exécution de l'esquisse, ils n'ont de communication avec personne.

Art. 8. Les concurrents sont tenus d'achever l'esquisse dans le délai fixé par le jury. Après ce délai, l'esquisse est scellée sous glace par l'administrateur de l'Académie royale des beaux-arts d'Anvers, en présence du concurrent, qui est tenu d'en faire la copie dans un temps déterminé. C'est d'après cette copie qu'il exécute l'ouvrage qui doit concourir.

Art. 9. A l'expiration du terme fixé pour l'achèvement des ouvrages du concours, ceux-ci sont jugés par un jury composé de sept membres au moins et de onze membres au plus nommés par Nous.

Trois membres au moins sont choisis dans la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique.

Deux membres supplémentaires sont désignés pour remplacer, le cas échéant, les titulaires absents.

Art. 10. Le jury examine en premier lieu si, parmi les ouvrages produits au concours, il y en a qui sont dignes d'obtenir le grand prix.

Si l'opinion de la majorité est négative sur ce point, le montant de la pension est réservé, durant les quatre années, pour être réparti en encouragements particuliers à de jeunes artistes de mérite.

Si le jury est d'avis qu'il y a lieu d'accorder le prix, il examine :

1° Si les concurrents ont suivi le programme;

2° Si chaque ouvrage est conforme à son esquisse;

3° Si les limites données pour la grandeur des figures ont été observées.

Tout ouvrage qui, à l'égard de ces trois points, ne satisfait pas aux conditions requises, doit être écarté du concours.

Le jury vote à haute voix, et toutes ses décisions sont prises à la majorité des suffrages; en cas de parité, la voix du président est décisive.

Aucun membre n'a la faculté de s'abstenir de voter.

Le procès-verbal est rédigé, séance tenante, signé par tous les membres présents et transmis au Ministre de l'Intérieur.

Les membres du jury non domiciliés à Anvers ont droit à une indemnité de déplacement qui est fixée par le gouvernement.

Art. 11. Après le jugement, les ouvrages faits pour le grand concours sont exposés publiquement à Anvers et à Bruxelles pendant huit jours consécutifs.

Art. 12. Les résultats du concours sont proclamés dans une séance solennelle de la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique à laquelle sont invités les membres du jury et du conseil d'administration de l'Académie royale d'Anvers, ainsi que les directeurs et les professeurs des écoles auxquelles appartiennent les lauréats.

Art. 13. Le lauréat du grand concours de peinture, de sculpture, d'architecture ou de gravure est examiné par un jury nommé par le Ministre de l'Intérieur et présidé, suivant la nature du concours, par un artiste peintre, sculpteur, architecte ou graveur. Ce jury est composé de telle sorte que chacune des matières indiquées aux programmes rédigés par le Ministre de l'Intérieur y soit représentée par un membre.

Si le lauréat est porteur de diplômes ou de certificats attestant qu'il a déjà subi un examen légal sur une ou plusieurs des matières mentionnées aux programmes, il est dispensé d l'examen sur cette partie.

L'examen a lieu oralement et par écrit. Toutefois, sauf en ce qui concerne la rédaction française ou flamande, le jury peut dispenser de l'épreuve par écrit le lauréat qui lui a fourni par ses réponses orales la preuve d'une instruction suffisante.

Après l'examen, le jury se pose d'abord cette question : Le lauréat possède-t-il les connaissances nécessaires pour profiter de son séjour à l'étranger ? Si la réponse est affirmative, le départ est autorisé immédiatement ; si, au contraire, la réponse est négative, le jury indique les matières sur lesquelles le lauréat laisse à désirer et fixe le délai après lequel il sera appelé à un second examen sur ces mêmes matières.

Le gouvernement peut allouer au lauréat qui n'est pas jugé suffisamment instruit un subside proportionné au délai fixé par le jury pour le second examen. Si, dans ce second examen, le lauréat ne répond pas d'une manière suffisante, le subside n'est plus continué et la pension reste suspendue. Enfin, si, dans un troisième examen, le lauréat ne satisfait pas encore, il perd tout droit à la pension.

Art. 14. Le but principal du grand prix étant de procurer au lauréat les moyens de se perfectionner à l'étranger, le jury, après avoir entendu l'artiste, émet son avis sur le choix des pays à visiter, sur l'opportunité du départ, sur la durée du séjour dans les villes où il convient de résider, ainsi que sur tous les autres points qui paraîtront mériter d'être pris en considération dans l'intérêt du lauréat.

Art. 15. Pendant son séjour à l'étranger, le lauréat correspond régulièrement avec le directeur de l'Académie royale

d'Anvers et, tous les six mois, il adresse, par son intermédiaire, à la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique un rapport détaillé sur ses études et sur les objets qui s'y rattachent. La classe fera un rapport au Ministre de l'Intérieur sur ces communications.

Art. 16. Après l'expiration des deux premières années, le lauréat est tenu d'envoyer, aux frais du gouvernement, un de ses ouvrages, dont il conserve la propriété. Cet ouvrage est exposé publiquement, d'abord à Anvers, puis à Bruxelles. A la suite de cette exhibition, la classe des beaux-arts adresse à l'artiste ses observations, qu'elle communique en même temps au gouvernement. A son retour, le lauréat est tenu d'exposer un autre de ses ouvrages dans les deux villes précitées.

Art. 17. Pendant leur séjour à l'étranger, les lauréats sont tenus de faire la copie d'une œuvre d'art.

Cette copie peut être rétribuée et, dans ce cas, elle devient la propriété de l'État. En général, ces copies doivent avoir la dimension de l'original, à moins qu'il n'en ait été décidé autrement.

La classe des beaux-arts de l'Académie dresse une liste des objets d'art, tableaux, statues, bas-reliefs, etc., susceptibles d'être utilement reproduits par les lauréats.

Ceux-ci choisissent dans cette liste l'œuvre dont ils se proposent de faire la copie. Ils peuvent toutefois prendre un modèle en dehors de la liste, pourvu qu'ils aient désigné l'objet de leur choix et obtenu l'assentiment de la classe des beaux-arts.

Les travaux de copie imposés aux lauréats sont :

Pour le peintre, la reproduction d'un tableau ancien par la peinture à l'huile;

Pour le sculpteur, la reproduction en marbre, exécutée par

le lauréat lui-même, d'une œuvre remarquable de sculpture figure de petite dimension, bas-relief ou buste;

Pour le graveur, la gravure en taille-douce d'un portrait peint;

Pour l'architecte, la restauration d'un monument antique accompagnée des travaux accessoires indiqués au programme de l'arrêté royal du 28 février 1863.

Ces travaux ne sont rétribués par l'État que s'ils ont un mérite réel. A cet effet, les copies et les autres documents produits par les lauréats sont soumis à l'appréciation de la classe des beaux-arts de l'Académie, qui nomme, dans son sein, trois membres chargés d'en fixer le prix. Ce prix n'est payé au lauréat qu'à son retour en Belgique.

Les copies acquises de la sorte sont placées dans des établissements dépendant du gouvernement.

Art. 18. La pension est payée au lauréat par semestre et d'avance.

Art. 19. Les cas non prévus sont réglés par Notre Ministre de l'Intérieur, qui est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Articles additionnels relatifs au grand concours d'architecture.

—

Arrêté royal du 22 mai 1875.

Article premier. L'arrêté royal du 17 avril 1852, relatif aux grands concours d'architecture, est rapporté.

Il est remplacé par la disposition ci-après :

Nul n'est admis à prendre part au grand concours d'architecture dit « concours de Rome », s'il ne fournit la preuve qu'il a subi avec succès l'examen scientifique et littéraire dont le programme a été inséré dans l'arrêté ministériel du 19 avril 1852.

Art. 2. Un jury de cinq membres, nommé par Notre Ministre de l'Intérieur, procède à cet examen qui doit toujours avoir lieu trois mois au moins avant l'époque fixée pour les inscriptions au grand concours.

Art. 3. Les certificats délivrés par ce jury sont valables pour tous les concours auxquels le candidat croira devoir prendre part jusqu'à l'âge de 30 ans.

Arrêté ministériel du 24 mai 1875.

Le Ministre de l'Intérieur,

Vu l'arrêté royal du 22 mai 1875 portant que les aspirants pour le grand concours d'architecture sont tenus, préalablement à leur inscription, de faire preuve de connaissances scientifiques et littéraires;

Revu l'arrêté du 23 avril 1863 portant approbation du règlement d'ordre des grands concours;

Arrête :

Article unique. La disposition inscrite à l'article 75 dudit règlement d'ordre est remplacée par ce qui suit :

A. — *Concours préparatoire.*

Les concurrents ont à faire :

1° Une composition d'architecture académique rendue graphiquement par plans, coupes, élévations, etc., etc.

Il est accordé un jour entier pour ce travail, qui doit être exécuté simplement en esquisse;

2° Un dessin au trait d'après la bosse (figure antique), ou d'après nature, au choix du jury.

Les concurrents sont séquestrés en loge et ils ont deux jours et une nuit pour ce travail qui doit être exécuté dans les proportions de 48 à 50 centimètres de haut.

PRIX DE STASSART.

PRIX PERPÉTUEL POUR UNE NOTICE SUR UN BELGE CÉLÈBRE.

Institution.

Dans la séance de la classe des lettres du 3 novembre 1851, M. le baron de Stassart lut à ses confrères la note suivante :

« Je viens exécuter un projet que, déjà, vous m'avez fait » l'honneur d'accueillir; je viens mettre à votre disposition un » capital de *deux mille seize francs* en rentes sur l'État belge, » pour fonder, au moyen des intérêts accumulés, un prix per- » pétuel qui, tous les six ans, à la suite d'un concours ouvert » deux années d'avance, soit décerné, par la classe des lettres, » à l'auteur d'une notice sur un Belge célèbre, pris alternative- » ment parmi les historiens ou les littérateurs, les savants et les » artistes. Lorsqu'il s'agira d'un savant, la classe des sciences, » et lorsqu'il s'agira d'un artiste, la classe des beaux-arts sera » priée d'adjoindre *deux* de ses membres aux commissaires de » la classe des lettres pour l'examen des pièces.

» Notre Académie, comme l'Institut de France, est, je n'en » fais aucun doute, parfaitement habile à recevoir les dona- » tions et les legs qui lui seraient faits.

» Je suis heureux, Messieurs, de donner à l'illustre Com- » pagnie, qui m'a fait l'honneur de m'admettre dans son sein, » ce témoignage de l'intérêt que je lui porte et de mon dé- » vouement sans bornes. »

La classe accueillit avec empressement cette offre généreuse et en exprima sa gratitude au donateur, qui, au mois de mai 1853, ajouta à ce premier don une somme de *deux cents francs*. Ce don complémentaire avait pour objet de compenser la dimi-

nution de revenu due à la conversion des rentes 5 p. c. en rentes à 4 1/2 p. c.

Concours.

1re PÉRIODE (1851-1856).

La classe des lettres a ouvert la série des biographies consacrées à des Belges célèbres, en demandant *une notice consacrée à la mémoire du donateur le baron de Stassart.* Ce concours donna pour résultat un travail de M. Eug. Van Bemmel, couronné en mai 1856 et publié dans le tome XXVIII des *Mémoires couronnés et des Mémoires des savants étrangers*, in-4°.

2e PÉRIODE (1857-1862).

Cette période, demandant l'*éloge de Van Helmont*, n'a pas donné de résultat, bien que ce concours ait été prorogé d'année en année jusqu'en 1867.

3e PÉRIODE (1863-1868).

Elle devait être consacrée à l'éloge d'un artiste, mais, à cause du résultat négatif de la 2e période, la classe des lettres a décidé de demander l'éloge d'un savant en même temps que celui d'un artiste comme sujets pour chacune de ces périodes.

Ce double concours ayant pour objet l'*Éloge de Mercator* et l'*Éloge d'Antoine Van Dyck*, n'a donné pour résultat qu'un travail sur Van Dyck, par MM. Frans De Potter et Jean Broeckaert, couronné dans la séance de la classe des lettres du 12 mai 1873 et publié dans le tome XXII des *Mémoires couronnés et autres*, in-8°.

4e PÉRIODE (1869-1874).

Cette quatrième période, dont le terme fatal a été prorogé jusqu'au 1er février 1876, a donné pour résultat un travail de M. Max Rooses sur *Christophe Plantin, ses relations, ses travaux et l'influence exercée par l'imprimerie dont il fut le fondateur*. Il a été imprimé dans le t. XXVII des Mémoires in-8°.

5e PÉRIODE (1875-1880).

La classe des lettres offre un prix de six cents francs à l'auteur de la meilleure notice consacré à *Simon Stévin*. Le terme fatal pour la remise des manuscrits expirera le premier février 1881.

La classe croit répondre aux intentions du fondateur en demandant surtout un travail littéraire. En conséquence, les concurrents, sans négliger de se livrer à des recherches qui ajouteraient des faits nouveaux aux faits déjà connus ou rétabliraient ceux qui ont été présentés inexactement, s'abstiendront d'insérer dans leur notice des documents en entier ou par extraits, à moins qu'ils n'aient une importance capitale.

Les concurrents auront à se conformer aux formalités et aux règles habituelles des concours annuels de l'Académie.

PRIX PERPÉTUEL INSTITUÉ POUR UNE QUESTION D'HISTOIRE NATIONALE.

Institution.

Dans son testament olographe, en date du 19 mai 1854, le baron de Stassart avait inscrit la clause suivante :

« Mon légataire universel (M. le marquis de Maillen) achè-
» tera cinq cents francs de rentes belges, et il priera l'Acadé-
» mie royale des sciences, des lettres et des arts de Belgique
» de les employer à fonder un prix qui soit décerné tous les
» six ans (afin qu'il excède, avec les intérêts accumulés, trois
» mille francs) pour *une question d'histoire nationale.* »

—

Concours.

1re PÉRIODE. (1859-1864.)

La classe des lettres a ouvert la première période sexennale de concours en demandant l'*Histoire des rapports de droit public qui ont existé entre les provinces belges et l'empire d'Allemagne, depuis le Xe siècle jusqu'à l'incorporation de la Belgique dans la république française.*

Le prix de cette période a été décerné, en 1869, à M. Émile de Borchgrave, secrétaire de légation de 1re classe, à Bruxelles. Son travail a été publié dans le tome XXXVI des *Mémoires couronnés et des Mémoires des savants étrangers,* collection in-4°.

2e PÉRIODE. (1865-1870.)

Le *concours* de la deuxième période demandait d'*Exposer quels étaient, à l'époque de l'invasion française en 1794, les principes constitutionnels communs à nos diverses provinces et ceux par lesquels elles différaient entre elles.*

Le prix a été décerné, en 1874, à M. Edmond Poullet, correspondant de l'Académie. Son travail a été publié dans le tome XXXIX des *Mémoires couronnés et des Mémoires des savants étrangers*, collection in-8°.

3e PÉRIODE. (1871-1876.)

La classe offre, pour la troisième période, un prix de *trois mille francs* au meilleur travail en réponse à la question suivante :

Apprécier l'influence exercée au XVIme siècle par les géographes belges, notamment par Mercator et Ortelius.

Donner un exposé des travaux relatifs à la science géographique qui ont été publiés aux Pays-Bas, et de ceux dont ces pays ont été l'objet, depuis l'invention de l'imprimerie et la découverte de l'Amérique jusqu'à l'avénement des archiducs Albert et Isabelle. On s'attachera, à la fois, à signaler les œuvres, les voyages, les tentatives de toute espèce par lesquels les Belges ont augmenté la somme de nos connaissances géographiques, et à rappeler les publications spéciales, de quelque nature qu'elles soient, qui ont fait connaître nos provinces à leurs propres habitants et à l'étranger.

Les concurrents devront se conformer aux formalités et aux règles des concours annuels de l'Académie.

Le terme fatal pour la remise des manuscrits expirera le 1er février 1877.

PRIX PERPÉTUEL D'HISTOIRE OU DE LITTÉRATURE FLAMANDE, FONDÉ PAR LE BARON JULES DE SAINT-GENOIS.

Institution.

Lors du décès de M. le baron de Saint-Genois, le 13 septembre 1867, M. De Decker, son exécuteur testamentaire, communiqua à l'Académie l'extrait suivant du testament du défunt :

« N^r 9. Ik legatere eene som van duizend franks aan de koninglijke Akademie van België, en eene andere som van vijf honderd franks aan de Maatschappij : *De taal is gansch het volk.* Zij zullen er gebruik van maken om de eene of andere prijskamp over geschiedenis of letterkunde uit te schrijven in het vlaamsch.

« N^r 10. Tot het uitvoeren van dit mijnen laatsten wil, benoem ik, wat n^r 9 aangaat, de heeren P. De Decker en Dr Snellaert. »

La Commission administrative, dans sa séance du 11 novembre 1867, se conformant aux volontés du défunt, institua un *prix de quatre cent cinquante francs, à décerner tous les dix ans, à l'auteur du meilleur travail écrit en flamand, en réponse à une question d'histoire ou de littérature proposée par la classe des lettres.*

Concours.

1re PÉRIODE. (1868-1877).

La classe offre, pour la *première période décennale* de ce concours, un prix de *quatre cent cinquante francs* au meilleur travail en réponse à la question littéraire suivante :

De betrekkingen aanduiden, die in verschillende tijdperken hebben bestaan tusschen de vlaamsche poëzie en de ontwikkeling van het vaderlandsch en nationaal gevoel, en den invloed bepalen dien zij onder dit opzicht heeft gehad.

« Indiquer les rapports qui, à diverses époques, ont existé » entre la poésie flamande et le développement du sentiment » patriotique et national, et l'influence qu'elle a exercée dans » cet ordre d'idées. »

D'après les dispositions testamentaires de M. de Saint-Genois, ce travail doit être rédigé en *flamand*. Il sera lisiblement écrit et adressé, franc de port, à M. J. Liagre, secrétaire perpétuel de l'Académie, avant le 1er février 1877.

PRIX TEIRLINCK POUR UNE QUESTION DE LITTÉRATURE FLAMANDE.

Feu M. Auguste Teirlinck, greffier de la justice de paix du canton de Cruyshautem (Fl. or.), domicilié à Elseghem, et décédé en cette commune le 7 avril 1873, avait inscrit la disposition suivante dans son testament :

« *Vijf duizend franks te betalen tot het stichten van eenen vlaamschen prijs bij de Akademie van kunsten en letteren te Brussel.* »

Ce legs a été accepté, au nom de l'Académie, par arrêté royal du 12 mars 1875.

La classe des lettres, consultée au sujet de ce prix, avait chargé trois de ses membres, MM. le baron Guillaume, Faider et Conscience, de lui faire un rapport sur la manière d'interpréter les intentions de feu M. Teirlinck. Voici ce rapport qu'elle a ratifié :

La commission, après avoir entendu l'interprétation rationnelle, donnée par l'honorable M. Conscience, aux expressions dont s'est servi le testateur, a pensé qu'il s'agissait de la fondation d'un prix; que cette fondation avait un caractère de perpétuité; qu'en conséquence le capital de *cinq mille* francs, légué à la classe des lettres, devait être placé de façon à former tous les cinq ans, au moyen des intérêts accumulés, un prix d'environ *mille* francs.

Quant à la nature des questions à proposer ou des travaux à couronner, la commission a pensé que le fondateur n'a pas pu avoir précisément pour objet une œuvre écrite en langue flamande, que cette expression n'a pas été expressément formulée par lui, que, par conséquent, on doit appliquer dans le cas présent les règles ordinaires et autoriser des travaux écrits en langue française, en langue flamande ou en langue latine, pourvu qu'il reste bien entendu que les questions auront pour objet fondamental l'encouragement de la littérature flamande. Quant à l'impression des travaux couronnés, elle est régie par les dispositions du règlement de la classe qui conserve son droit d'appréciation.

LISTE DES MEMBRES,

DES CORRESPONDANTS ET DES ASSOCIÉS DE L'ACADÉMIE.

(Janvier 1877.)

LE ROI, PROTECTEUR.

M. L. ALVIN, président pour 1877.
» J.-B.-J. LIAGRE, secrétaire perpétuel.

COMMISSION ADMINISTRATIVE POUR 1877.

Le directeur de la classe des Sciences, M. MAUS.
» » des Lettres, M. WAUTERS.
» » des Beaux-Arts, M. ALVIN.
Le Secrétaire perpétuel, M. J.-B.-J. LIAGRE.
Le délégué de la classe des Sciences, M. J.-S. STAS, trésorier.
» » des Lettres, M. le b^on GUILLAUME.
» » des Beaux-Arts, M. Edm. DE BUSSCHER.

CLASSE DES SCIENCES.

M. MAUS, directeur.
» LIAGRE, secrétaire perpétuel.

---

30 MEMBRES.

Section des Sciences mathématiques et physiques

(15 membres).

M. PLATEAU, Joseph A. F., C. ✠; à Gand. Élu le 15 décem. 1836.
» STAS, J.S., O. ✠; à St-Gilles-lez-Bruxelles. — 14 décem. 1841.
» DE KONINCK, Laurent G., O. ✠; à Liége. — 15 décem. 1842.
» MELSENS, Louis F. H., ✠; à Bruxelles . — 15 décem. 1850.
» LIAGRE, J. B. J., C. ✠; à Ixelles . . . — 15 décem. 1853.
» DUPREZ, François J., ✠; à Gand. . . — 16 décem. 1854.
» HOUZEAU, J. C.; à Bruxelles . . . . — 15 décem. 1856.
» QUETELET, Ernest, ✠; à Ixelles . . . — 15 décem. 1863.
» MAUS, Henri J., C. ✠; à Ixelles . . . — 15 décem. 1864.
» DONNY, François M. L., ✠; à Gand. . — 15 décem. 1866.
» MONTIGNY, Charles, ✠; à Schaerbeek . — 16 décem. 1867.
» STEICHEN, Michel, ✠; à Ixelles . . . — 15 décem. 1868.
» BRIALMONT, A., C. ✠; à St-Jos.-t.-Noode. — 15 décem. 1869.
» FOLIE, François, ✠; à Liége . . . . — 15 décem. 1874.
» MAILLY, Éd., ✠; à St-Josse-ten-Noode. — 15 décem. 1876.

Section des Sciences naturelles (15 membres).

M. Du Mortier, B. C., G. C. ✠; à Tournai. Élu le 2 mai 1829.
» Van Beneden, P. J., C. ✠; à Louvain. — 15 décem. 1842.
» DeSelys Longchamps, E., O. ✠; à Liége — 16 décem. 1846.
» Nyst, H. P., ✠; à Molenbeek-St-Jean. — 17 décem. 1847.
» Gluge, Théophile, O. ✠; à Bruxelles . — 15 décem. 1849.
» Dewalque, Gustave, ✠; à Liége . . — 16 décem. 1859.
» Candèze, Ernest, ✠; à Glain (Liége) . — 15 décem. 1864.
» Chapuis, Félicien, ✠; à Verviers . . — 15 décem. 1865.
» Dupont, Edouard, ✠; à Bruxelles . . — 15 décem. 1869.
» Morren, Édouard, ✠; à Liége . . . — 15 décem. 1871.
» Van Beneden, Édouard; à Liége . . — 16 décem. 1872.
» Malaise, Constantin; à Gembloux . . — 15 décem. 1873.
» Briart, Alphonse, ✠; à Mariemont. . — 15 décem. 1874.
» Plateau, Félix; à Gand . . . . . — 15 décem. 1874.
» Crépin, François, ✠; à Bruxelles . . — 15 décem. 1875.

CORRESPONDANTS (10 au plus).

Section des Sciences mathématiques et physiques.

M. Henry, Louis; à Louvain. . . . . Élu le 15 décem. 1865.
» Valérius, Henri, ✠; à Gand . . . — 15 décem. 1869.
» De Tilly, Joseph M., ✠; à Ixelles . — 15 décem. 1870.
» Van der Mensbrugghe, G.; à Gand . — 15 décem. 1875.

Section des Sciences naturelles.

M. Cornet, F. L., ✠; à Cuesmes (Mons). Élu le 15 décem. 1873.
» Van Bambeke, Charles; à Gand. . . — 15 décem. 1874.
» Gilkinet, Alfred, à Liége . . . . — 15 décem. 1875.
» Mourlon, Michel; à Bruxelles . . . — 15 décem. 1876.

50 ASSOCIÉS.

Section des Sciences mathématiques et physiques.

(25 associés).

M. SABINE, Édouard; à Londres	Élu le	2 février 1828.
» CHASLES, Michel; à Paris	—	4 février 1829.
» DUMAS, Jean Baptiste, G. C. ✠; à Paris.	—	17 décem. 1843.
» AIRY, Georges Biddell; à Greenwich. .	—	15 décem. 1853.
» LAMONT, Jean; à Munich.	—	16 décem. 1859.
» KEKULÉ, Auguste; à Bonn	—	15 décem. 1864.
» BUNSEN, R. G., O. ✠; à Heidelberg .	—	15 décem. 1865.
» CATALAN, Eugène C.; à Liége. . . .	—	15 décem. 1865.
» REGNAULT, Henri Victor; à Paris. . .	—	15 décem. 1868.
» BAEYER, Jean Jacques; à Berlin . . .	—	15 décem. 1868.
» KIRCHHOFF, G. R., O. ✠; à Heidelberg.	—	15 décem. 1868.
» DOVE, Henri Guillaume; à Berlin. . .	—	16 décem. 1872.
» HIRN, G. A.; au Logelbach (Alsace). .	—	16 décem. 1872.
» DE COLNET D'HUART; à Luxembourg .	—	13 décem 1873.
» HELMHOLTZ, H.-L.-F.; à Berlin. . .	—	15 décem. 1873.
» Ste CLAIRE-DEVILLE, Henri; à Paris .	—	15 décem. 1873.
» MENABREA DE VAL-DORA, le marquis Louis Frédéric; à Rome	—	15 décem. 1874.
» MAYER, Jules Robert; à Heilbronn . .	—	15 décem. 1874.
» LE VERRIER, Urbain Jean Jos.; à Paris.	—	15 décem. 1874.
» STRUVE, Otto; à Pulkowa	—	15 décem. 1874.
» SECCHI, Angelo; à Rome	—	15 décem. 1874.
» CLAUSIUS, Rodolphe-J.-Em.; à Bonn .	—	15 décem. 1875.
» CHEVREUL, M.-Eug.; à Paris	—	15 décem. 1875.
» BUYS-BALLOT, C.-H.-D.; à Utrecht . .	—	15 décem. 1875.
Sa Majesté DOM PEDRO II, D'ALCANTARA, Empereur du Brésil; à Rio de Janeiro.	—	15 décem. 1876.

Section des Sciences naturelles (25 associés).

M. Decaisne, Joseph, O. ✠; à Paris . . Élu le 15 décem. 1836.
» Schwann, Théodore, O. ✠; à Liége . — 14 décem. 1841.
» Owen, Richard, O. ✠; à Londres . . — 17 décem. 1847.
» Milne Edwards, Henri; à Paris. . . — 15 décem. 1850.
» Schlegel, Hermann; à Leyde. . . . — 16 décem. 1857.
» Valentin, Gabriel Gustave; à Berne . — 15 décem. 1861.
» Gervais, Paul, O. ✠; à Paris . . . — 15 décem. 1862.
» Dana, James D.; à New-Haven . . . — 15 décem. 1864.
» Davidson, Thomas; à Brighton . . . — 15 décem. 1865.
» De Candolle, Alphonse; à Genève . . — 15 décem. 1869.
» Heer, Oswald; à Zurich . . . . . — 15 décem. 1869.
» Donders, F. C., C. ✠; à Utrecht . . — 15 décem. 1869.
» Darwin, Charles; à Down, Beckenham (Kent). . . . . — 15 décem. 1870.
» Bellynck, Auguste; à Namur . . . — 15 décem. 1870.
» Fries, Elias; à Upsal . . . . . — 15 décem. 1871.
» Parlatore, Philippe, O. ✠; à Florence. — 15 décem. 1871.
» Hooker, Jos. Dalton; à Kew (Angl.) . — 16 décem. 1872.
» Ramsay, André-Crombie; à Londres. . — 16 décem. 1872.
» Steenstrup, J.-Japetus-S.; à Copenhague . . . . . — 16 décem. 1872.
» Huxley, Thomas Henri; à Londres . . — 15 décem. 1874.
» Pringsheim, Nathaniel; à Berlin . . . — 15 décem. 1874.
» Nilsson, Sven; à Lund . . . . . — 15 décem. 1874.
» Von Dechen, Henri; à Bonn . . . . — 15 décem. 1875.
» Gosselet, Jules, à Lille . . . . . — 15 décem. 1876.
» N. . . . . .

CLASSE DES LETTRES.

M. WAUTERS, directeur.
» LIAGRE, secrétaire perpétuel.

---

30 MEMBRES.

Section des Lettres et Section des Sciences morales et politiques réunies.

M. STEUR, Charles; à Gand . . . . . Élu le 5 décem. 1829.
» GRANDGAGNAGE, F. C. J., G. O. ✠; à Embour (Chênée) . . . . . — 7 mars 1835.
» DE SMET, J. J., C. ✠; à Gand . . . — 6 juin 1835.
» ROULEZ, J. E. G., C. ✠; à Gand . . — 15 décem. 1837.
» NOTHOMB, le b^on J. B., G. C. ✠; à Berlin. — 7 mai 1840.
» GACHARD, L. P., G. O. ✠; à Bruxelles. — 9 mai 1842.
» VAN PRAET, Jules, ✠; à Bruxelles. . — 10 janvier 1846.
» DEVAUX, P. L. I., G. C. ✠; à Bruxelles. — 10 janvier 1846.
» DE DECKER, P. J. F., C. ✠; à Bruxelles. — 10 janvier 1846.
» HAUS, J. J., G. O. ✠; à Gand . . . — 11 janvier 1847.
» BORMANS, J. H., O. ✠; à Liége . . . — 11 janvier 1847.
» LECLERCQ, M. N. J., G. C. ✠; à St-Jos.-ten-Noode . . . . . — 17 mai 1847.
» DE WITTE, le baron Jean J. A. M., ✠; à Anvers. . . . . — 6 mai 1851.
» FAIDER, Charles, G. O. ✠; à Bruxelles. — 7 mai 1855.
» KERVYN DE LETTENHOVE, le baron Bruno J. M. C., O. ✠; à Bruxelles . — 4 mai 1859.

M. CHALON, Renier, O. ✠; à Ixelles. . . . Élu le 4 mai 1859.
» THONISSEN, J. J., C. ✠; à Louvain. . . — 9 mai 1864.
» JUSTE, Théodore, O. ✠; à Ixelles . . . — 5 mai 1866.
» GUILLAUME, le bon Gust° H. L., G. O. ✠; à Ixelles . . . . . — 6 mai 1867.
» NÈVE, Félix, ✠; à Louvain. . . . . — 11 mai 1868.
» WAUTERS, Alphonse, ✠; à Bruxelles . . — 11 mai 1868.
» CONSCIENCE, Henri, C. ✠; à Ixelles. . . — 10 mai 1869.
» DE LAVELEYE, Émile, ✠; à Liége . . . — 6 mai 1872.
» NYPELS, Guillaume J. S., C. ✠; à Liége . — 6 mai 1872.
» LE ROY, Alphonse, ✠; à Liége . . . . — 12 mai 1873.
» DE BORCHGRAVE, Émile, ✠; à Bruxelles . — 12 mai 1873.
» LIAGRE, J.-B.-J., C. ✠; à Bruxelles . . — 5 mai 1874.
» WAGENER, Auguste, ✠; à Gand . . . . — 10 mai 1875.
» HEREMANS, Jacques F. J.; à Gand . . . — 8 mai 1876.
» N. . . . . .

CORRESPONDANTS (10 au plus).

M. WILLEMS, Pierre G. H., ✠; à Louvain. . Élu le 8 mai 1871.
» POULLET, Edmond, ✠, à Louvain . . . — 6 mai 1872.
» LOISE, Ferdinand, ✠; à Anvers. . . . — 12 mai 1873.
» TIELEMANS, Franç. J., G. O. ✠; à Bruxelles. — 12 mai 1873.
» ROLIN JAEQUEMYNS, Gustave; à Gand . . — 4 mai 1874.
» BORMANS, Stanislas, à Namur. . . . . — 4 mai 1874.
» PIOT, Charles-G.-J., ✠; à Bruxelles . . — 10 mai 1875.
» POTVIN, Charles; à Bruxelles. . . . . — 10 mai 1875.
» STECHER, Auguste; à Liége. . . . . — 8 mai 1876.

50 ASSOCIÉS.

M. RANKE, Léopold, ✠; à Berlin. . . . Élu le 15 décem. 1840.
» SALVÁ, Miguel; à Palma (île Majorque). — 9 février 1846.
» MIGNET, F. A. A.; à Paris . . . . . — 9 février 1846.
» LEEMANS, Conrad, O. ✠; à Leide . . — 11 janvier 1847.
» NOLET DE BRAUWERE VAN STEELAND, J. C, ✠; à Ixelles . . . . . — 7 mai 1849.
» DE ROSSI, le chevalier J. B.; à Rome . — 7 mai 1855.
» PARIS, A. Paulin, O. ✠; à Paris. . . — 26 mai 1856.
» DE LONGPÉRIER, Adrien; à Paris . . — 26 mai 1856.
» DE REUMONT, Alfred, O. ✠; à Bonn. — 26 mai 1856.
» DE CZOERNIG, le b^on Charles, C. ✠; à Ischl . . . . . — 4 mai 1859.
» MINERVINI, Jules; à Naples . . . . — 4 mai 1859.
» LAFUENTE, Modeste; à Madrid . . . — 4 mai 1859.
» DE KOEHNE, le b^on B., ✠; à St-Pétersbourg. . . . . — 13 mai 1861.
» CANTU, César; à Milan. . . . . — 13 mai 1861.
» DE LÖHER, François, C. ✠; à Munich. — 13 mai 1862.
» DE VRIES, Mathieu, C. ✠; à Leyde. . — 19 mai 1863.
» D'ARNETH, le chev. A., O. ✠; à Vienne. — 9 mai 1864.
» DISRAELI, Benjamin; à Londres. . . — 9 mai 1864.
» RENIER, Léon; à Paris. . . . . — 10 mai 1865.
» THIERS, Adolphe, G. C. ✠; à Paris . — 10 mai 1865.
» ARRIVABENE, le comte Jean, G. C. ✠; à Mantoue . . . . . — 5 mai 1866.
» MOMMSEN, Théodore; à Berlin . . . — 5 mai 1866.
» DE DÖLLINGER, J. J. Ignace; à Munich. — 5 mai 1866.
» FARR, William; à Londres . . . . — 6 mai 1867.
» STEPHANI, Ludolphe; à St-Pétersbourg. — 6 mai 1867.
» LABOULAYE, Éd., G. C. ✠; à Paris . — 6 mai 1867.

M. Scheler, Auguste, ✠; à Ixelles. . . . Élu le 11 mai 1868.
» Egger, Emile, O. ✠; à Paris . . . . — 10 mai 1869.
» Vreede, Guillaume G.; à Utrecht . . . — 10 mai 1869.
» De Sybel, Henri Ch. L., C. ✠; à Bonn . — 10 mai 1869.
» Carrara, François; à Pise . . . . . — 9 mai 1870.
» De Holtzendorff, le baron F.; à Munich . . . . . — 8 mai 1871.
» Brunn, Henri; à Munich . . . . . — 8 mai 1871.
» Lenormant, François, ✠; à Paris . . . — 8 mai 1871.
» D'Antas, le chev. M., G. O. ✠; à Londres. — 6 mai 1872.
» Alberdingk Thym, Jos.-Alb.; à Amsterdam. — 6 mai 1872.
» Curtius, Ernest; à Berlin . . . . . — 6 mai 1872.
» Rivier, Alphonse; à Ixelles . . . . . — 12 mai 1873.
» Franck, Adolphe; à Paris . . . . . — 12 mai 1873.
» Desmazes, Charles, à Paris . . . . . — 4 mai 1874.
» Oppert, Jules; à Paris . . . . . — 4 mai 1874.
» Jonckbloet, W. J. A.; à La Haye . . . — 4 mai 1874.
» Tennyson, Alfred; à Londres. . . . . — 10 mai 1875.
» Lepsius, Richard; à Berlin. . . . . — 10 mai 1875.
» Delisle, Léopold; à Paris. . . . . — 10 mai 1875.
» Arntz, Égide, ✠; à Bruxelles . . . . — 8 mai 1876.
» De Godefroy Menilglaise, le marquis; à Lille . . . . . — 8 mai 1876.
» N. . . . . .
» N. . . . . .
» N. . . . . .

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

M. ALVIN, directeur.
» LIAGRE, secrétaire perpétuel.

---

30 MEMBRES.

Section de Peinture :

M. DE KEYSER, Nicaise, C. ✠; à Anvers . Nommé le 1er déc. 1845.
» GALLAIT, Louis, G. O. ✠; à Schaerbeek. — 1er déc. 1845.
» MADOU, Jean, C. ✠; à Saint-Josse-ten-Noode . . . . . — 1er déc. 1845.
» VERBOECKHOVEN, E., C. ✠; à Schaerbeek — 1er déc. 1845.
» DE BRAEKELEER, F., O. ✠; à Anvers . Élu le 8 janvier 1847.
» PORTAELS, Jean, O. ✠; à Bruxelles . — 4 janvier 1855.
» SLINGENEYER, Ernest, C. ✠; à St-Josse-ten-Noode . . . . . — 7 avril 1870.
» ROBERT, Alexandre, O. ✠; à St-Josse-ten-Noode . . . . . — 7 avril 1870.
» GUFFENS, J. Godfr., O. ✠; à St-Josse-ten-Noode . . . . . — 6 janvier 1876.

Section de Sculpture :

M. GEEFS, Guillaume, C. ✠; à Schaerbeek. Nommé le 1er déc. 1845.
» SIMONIS, Eugène, C. ✠; à Bruxelles. . — 1er déc. 1845.
» GEEFS, Joseph, C. ✠; à Anvers . . . Élu le 9 janvier 1846.
» FRAIKIN, Charles A., C. ✠; à Schaerbeek. — 8 janvier 1847.

Section de Gravure :

M. FRANCK, Joseph, O. ✠; à St-Josse-ten-Noode. . . . . Élu le 7 janvier 1864.
» LECLERCQ, Julien, ✠; à Lokeren . . — 12 janvier 1866.

Section d'Architecture :

M. BALAT, Alphonse, O. ✠; à Ixelles . . Élu le 9 janvier 1862.
» PAYEN, Auguste, O. ✠; à St-Josse-ten-Noode. . . . . — 9 janvier 1862.
» DE MAN, Gustave, ✠; à Ixelles . . . — 12 janvier 1865.
» PAULI, Adolphe, ✠; à Gand. . . . . — 6 janvier 1875.

Section de Musique :

M. VIEUXTEMPS, Henri, O. ✠; à Bruxelles. Nommé le 1er déc. 1845.
» DE BURBURE, le chev. Léon, ✠; à Anvers. Élu le 9 janvier 1862.
» GEVAERT, Auguste F., C. ✠; à Bruxelles. — 4 janvier 1872.
» LIMNANDER, le bon Arm. M., O. ✠; à Bruxelles . . . . . — 4 janvier 1872.
» SAMUEL, Adolphe, O. ✠; à Gand . . — 8 janvier 1874.

Section des Sciences et des Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

M. ALVIN, Louis J., C. ✠; à Ixelles . . Nommé le 1er déc. 1845.
» FÉTIS, Édouard. F. L., O. ✠; à Bruxelles. Élu le 8 janvier 1847.
» DE BUSSCHER, Edmond, O. ✠; à Gand. — 5 janvier 1854.
» SIRET, Adolphe, ✠; à St-Nicolas . . — 12 janvier 1866.
» LIAGRE, J.-B.-J., C. ✠; à Bruxelles . — 5 mai 1874.
» STAPPAERTS, Félix, ✠; à Bruxelles . — 6 janvier 1876.

CORRESPONDANTS (10 au plus).

Peinture :

M. De Biefve, Édouard, O. ✠; à Bruxelles. Élu le 9 janvier 1846.
» Dyckmans, Joseph L., O. ✠; à Anvers. — 8 janvier 1847.

Sculpture :

M. Jehotte, Louis, ✠; à Bruxelles . . Élu le 9 janvier 1846.

Musique :

M. Terry, L.; à Liége. . . . . Élu le 8 janvier 1874.
» Radoux, Théodore, ✠; à Liége . . — 8 janvier 1874.

Sciences et Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

N. . . . . .

50 ASSOCIÉS.

Peinture :

M. Hagne, Louis, ✠; à Londres . . . . Élu le 8 janvier 1847.
» Robert Fleury, Joseph N. ✠; à Paris. — 7 janvier 1864.
» Gérome, Jean Léon, ✠; à Paris . . . — 12 janvier 1865.
» Madrazo, Fréderic; à Madrid . . . . — 12 janvier 1865.
» Cogniet, Léon; à Paris . . . . . — 9 janvier 1868.
» Bendemann, Édouard, J. F.; à Dusseldorf. — 9 janvier 1868.
» Meissonier, Jean L. E.; à Paris . . . — 7 janvier 1869.
» Hébert, Aug. Ant. Ern., O. ✠; à Paris. — 12 janvier 1871.
» Becker, Charles, O. ✠; à Berlin . . . — 8 janvier 1874.
» Frith, William Powell, ✠; à Londres . — 8 janvier 1874.
» Von Piloty, Charles, à Munich . . . — 6 janvier 1875.

Sculpture :

M. DUMONT, Augustin A., ✠; à Paris . . Élu le 22 sept. 1852.
» DE NIEUWERKERKE, comte A. ✠; à Paris. — 22 sept. 1852.
» CAVELIER, Pierre Jules; à Paris . . . — 7 janvier 1864.
» JOUFFROY, François, à Paris . . . . — 11 janvier 1866.
» DRAKE, Frédéric, ✠; à Berlin . . . — 11 janvier 1866.
» MONTEVERDE; à Rome . . . . . — 8 janvier 1874.
» BONNASSIEUX, J.; à Paris . . . . . — 6 janvier 1875.
» GUILLAUME, Eugène; à Paris . . . . — 6 janvier 1876.

Gravure :

M. HENRIQUEL DUPONT, L. P., ✠; à Paris. Élu le 8 janvier 1847.
» BOVY, Antoine; à Paris . . . . . — 8 janvier 1847.
» MERCURI, Paul; à Rome. . . . . — 8 janvier 1857.
» OUDINÉ, Eugène André; à Paris . . . — 8 janvier 1857.
» MARTINET, Louis Achille; à Paris. . . — 7 janvier 1858.
» MANDEL, Édouard; à Berlin . . . . — 12 janvier 1865.
» FRANCOIS, Alphonse; à Paris . . . . — 8 janvier 1874.
» STANG, Rudolphe; à Dusseldorf . . . — 8 janvier 1874.

Architecture :

M. DONALDSON, Thomas L., ✠; à Londres. Élu le 6 février 1846.
» VIOLLET-LE-DUC, E. E.; à Paris. . . — 8 janvier 1863.
» LEINS, C. ✠; à Stuttgart . . . . . — 7 janvier 1864.
» DALY, César; à Paris . . . . . — 12 janvier 1865.
» LABROUSTE, F.-M.-Théodore; à Paris . — 9 janvier 1868.
» VESPIGNANI, le comte Virginio; à Rome. — 12 janvier 1871.
» VON FERSTEL, le chev. Henri; à Vienne. — 8 janvier 1874.

Musique :

M. LACHNER, François ; à Munich . . . . Élu le 8 janvier 1847.
» THOMAS, Ch. L. Ambroise, ✠ ; à Paris. — 8 janvier 1863.
» VERDI, Joseph ; à Naples . . . . . — 12 janvier 1865.
» RICCI, Frédéric ; à Paris . . . . . — 6 janvier 1870.
» GOUNOD, Félix Charles ; à Paris . . . — 4 janvier 1872.
» BASEVI, Abraham ; à Florence . . . . — 4 janvier 1872.
» HILLER, Ferdinand ; à Cologne. . . . — 6 janvier 1876.
» N. . . . . .

Pour les Sciences et les Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

» RAVAISSON, J. G. Félix ; à Paris . . . Élu le 8 janvier 1847.
» SCHNAASE, Charles ; à Wiesbaden. . . — 11 janvier 1866.
» GAILHABAUD, Jules ; à Paris . . . . — 9 janvier 1868.
» MARIETTE, Auguste Édouard ; au Caire. — 6 janvier 1870.
» LÜBKE, Guillaume ; à Stuttgart . . . — 9 janvier 1873.
» VOSMAER, C. ; à La Haye . . . . . — 9 janvier 1873.
» DELABORDE, le vicomte Henri ; à Paris. . — 8 janvier 1874.
» N. . . . . .

Secrétaire adjoint de l'Académie : Le chevalier Edmond MARCHAL.

COMMISSIONS DES CLASSES.

Commission pour la publication d'une Biographie nationale.

Président, M. le b^on G. GUILLAUME, délégué de la classe des Lettres.
Vice-prés., M. P.-J. VAN BENEDEN, délégué de la classe des Sciences.
Secrétaire, M. Edm. DE BUSSCHER, délégué de la classe des Beaux-Arts.
Membres :

M. DE KONINCK,	délégué de la classe des Sciences.	
» DEWALQUE,	id.	id.
» LIAGRE,	id.	id.
» MORREN,	id.	id.
» GACHARD,	id.	classe des Lettres.
» JUSTE,	id.	id.
» LE ROY,	id.	id.
» WAUTERS,	id.	id.
» BALAT,	id.	classe des Beaux-Arts.
» Le chev. DE BURBURE,	id.	id.
» PORTAELS,	id.	id.
» SIRET,	id.	id.

Secrétaire adjoint, M. Félix STAPPAERTS, membre de l'Académie.

Commissions spéciales des finances :

Classe des Sciences.	Classe des Lettres.	Classe des Beaux-Arts.
M. GLUGE.	M. CHALON.	M. DE MAN.
» MAUS.	» CONSCIENCE.	» FRAIKIN.
» MONTIGNY.	» DE DECKER.	» FRANCK.
» NYST.	» FAIDER.	» G. GEEFS.
» P. VAN BENEDEN.	» GACHARD.	» SLINGENEYER.

Classe des Lettres. — *Commission pour la publication des anciens monuments de la littérature flamande.*

M. P. De Decker, président. M. H. Conscience.
» J.-F.-J. Heremans, secrétaire. » P. Willems.
» J.-H. Bormans.

Commission pour la publication d'une collection des grands écrivains du pays.

M. R. Chalon, président. M. Aug. Scheler.
» le b^on^ Kervyn de Lettenhove, secrétaire. » Alph. Le Roy.
» . . . . . .

Classe des Beaux-Arts. — *Commission pour la rédaction d'une Histoire de l'art en Belgique.*

M. N. . . . . , président. M. Éd. Fétis.
» L. Alvin. » Gust. De Man.

Commission pour la liste d'objets d'art à reproduire par les lauréats pendant leur séjour à l'étranger (article 17 de l'arrêté royal du 22 mai 1875 réorganisant les grands concours de peinture, de gravure, d'architecture et de sculpture).

Président : M. Alvin.
Peinture : MM. De Keyser et Gallait.
Sculpture : MM. Joseph Geefs et Fraikin.
Gravure : MM. J. Franck et J. Leclercq.
Architecture : MM. Balat et Ad. De Man.
Sciences et lettres : MM. Alvin et Éd. Fétis.

Commission de la classe des beaux-arts pour les portraits des membres décédés.

M. Éd. Fétis. M. J. Portaels. M. J. Franck.

Section permanente du jury des grands concours de composition musicale (année 1876).

M. F.-A. Gevaert, président.
» le chev. L. de Burbure et M. Adolphe Samuel, membres.

Commission pour l'édifice destiné aux expositions triennales et aux solennités publiques.

M. Alvin.
» Balat.
» De Man.
» Fétis.
» Fraikin.
M. Gallait.
» G. Geefs.
» Payen.
» Portaels.

Commission chargée de discuter toutes les questions relatives aux lauréats des grands concours dits prix de Rome.

M. Alvin.
» Balat.
» De Keyser.
» De Man.
» Fétis.
» Franck.
» Gallait.
M. J. Geefs.
» G. Geefs.
» Gevaert.
» Payen.
» Portaels.
» Robert.
» Simonis.

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE

pour la publication des Chroniques belges inédites.

M. le baron KERVYN DE LETTENHOVE, président.
» GACHARD, secrétaire et trésorier.
» DE SMET, membre.
» DU MORTIER, id.
» J.-H. BORMANS, id.
» WAUTERS, id.
» Stan. BORMANS, id.
» POULLET, membre suppléant.
» PIOT, id.
» DEVILLERS, id.

NÉCROLOGIE.

CLASSE DES SCIENCES.

M. M. Glorsener, membre, décédé à Liége le 11 juillet 1876.
» Adolphe Brongniart, associé, décédé à Paris le 18 février 1876

CLASSE DES LETTRES.

M. Ad. Mathieu, membre, décédé à Ixelles le 13 juin 1876.
» C Groen van Prinsterer, associé, décédé à la Haye le (?) 1876.
» Georges Henri Pertz, associé, décédé à Munich le ....
» Louis Wolowski, associé, décédé à Paris le ....

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

M. Edmond de Coussemaker, associé, décédé à Lille le 10 janvier 1876.
» Félicien David, associé, décédé à Paris le 26 août 1876.

DOMICILE DES MEMBRES, DES ASSOCIÉS ET DES CORRESPONDANTS DE L'ACADÉMIE HABITANT BRUXELLES OU SES FAUBOURGS.

—

M. Alvin (L.), rue du Trône, 45, à Ixelles.
» Arntz (E.), place de l'Industrie, 16, à Bruxelles.
» Balat (Alph.), rue de Londres, 17, à Ixelles.
» Brialmont (Alex.), rue de l'Équateur, 7, à St-Josse-ten-Noode.
» Chalon (R.), rue du Trône, 113, à Ixelles.
» Conscience (H.), rue Vautier, 1, à Ixelles.
» Crépin (Fr.), rue de l'Esplanade, 8, à Bruxelles.
» De Biefve (Ed.), rue de Marnix, 9, à Bruxelles.
» De Decker (P.-J.), rue de Trèves, 23, à Bruxelles.
» De Man (Gust.), rue du Parnasse, 27, à Ixelles.
» De Tilly (J.), rue Van Aa, 81, à Ixelles.
» Devaux (Paul), boulevard de Waterloo, 46, à Bruxelles.
» Dupont (Éd.), à Boitsfort.
» Faider (Ch.), rue du Commerce, 67, à Bruxelles.
» Fétis (Éd.), rue montagne des Quatre-Vents, 5, à Bruxelles.
» Fraikin (C. A.), chaussée d'Haecht, 182, à Schaerbeek.
» Franck (J.), rue de l'Ascension, 30, à St-Josse-ten-Noode.
» Gachard (M.-P.), rue de la Paille, 14, à Bruxelles.
» Gallait (L.), rue des Palais, 106, à Schaerbeek.
» Geefs (G.), rue des Palais, 22, à Schaerbeek.
» Gevaert (A.), rue des Petits carmes, 20, à Bruxelles.
» Gluge (T.), rue Joseph II, 7, à Bruxelles.
» Guffens (Godfr.), rue de Locht, 70, à Schaerbeek.
» Guillaume (le baron G.), rue de la Concorde, 36, à Ixelles.
» Houzeau (J.-C.), à l'Observatoire royal, à Bruxelles.
» Jehotte (L.), rue des Arts, 53, à Bruxelles.
» Juste (Th.), rue du Viaduc, 13, à Ixelles.

M. Kervyn de Lettenhove (le b^on B.), rue Joseph II, 25, à Bruxelles.
» Leclercq (M.-N.-J.), rue Royale, 218, à St-Josse-ten-Noode.
» Liagre (J.), à l'École militaire (à la Cambre), à Ixelles.
» Mabou (J.), chaussée de Louvain, 8, à St-Josse-ten-Noode.
» Mailly (Éd.), rue St-Alphonse, 31, à St-Josse-ten-Noode.
» Maus (H.), rue de Naples, 41, à Ixelles.
» Melsens (L.), rue de la Grosse-Tour, 29, à Bruxelles.
» Montigny (Ch.), rue des Palais, 102, à Schaerbeek.
» Nolet de Brauwere Van Steeland (J.), rue du Prince Royal, 38, à Ixelles.
» Nyst (H.), rue du Frontispice, 9, à Molenbeek-St-Jean.
» Payen (A.), rue Botanique, 26, à St-Josse-ten-Noode.
» Piot (Ch.), rue Berckmans, 104, à Saint-Gilles.
» Portaels (J.), rue de Loxum, 7, à Bruxelles.
» Potvin (Ch.), rue des Sables, 30, à Bruxelles.
» Quetelet (Ernest), rue d'Idalie, 17, à Bruxelles.
» Rivier (Alph.), avenue de la Toison d'or, 63, à Saint-Gilles.
» Robert (Alex.), chaussée de Louvain, 6, à St-Josse-ten-Noode.
» Scheler (Aug.), rue Mercelis, 66, à Ixelles.
» Simonis (E.), rue du Canal, 53bis, à Bruxelles.
» Slingeneyer (Ern.), rue du Commerce, 97, à Bruxelles.
» Stappaerts (F.), rue de Pascale, 12, à Bruxelles.
» Stas (J. S.), rue de Joncker, 13, à St-Gilles.
» Steichen (M.), rue de Berlin, 44, à Ixelles.
» Tielemans (F.), rue Bréderode, 23, à Bruxelles.
» Van Praet (J.), rue Ducale, 13, à Bruxelles.
» Verboeckhoven (Eug.), chaussée d'Haecht, 184, à Schaerbeek.
» Vieuxtemps (H.), chaussée d'Haecht, 109, à Schaerbeek, et rue Chaptal, à Paris.
» Wauters (Alph.), avenue de Cortenberg, 121, à Bruxelles.

DOMICILE DES MEMBRES, DES ASSOCIÉS ET DES CORRESPONDANTS DE L'ACADÉMIE HABITANT LA PROVINCE.

Bellynck (le Rév. père), au collége de la Paix, à Namur.
Bormans (J.-J.), rue Renkin, 14, à Liége.
Bormans (Stanislas), à Namur.
Briart (Alph.), à Mariemont (Hainaut).
Candèze (E.), à Glain, près de Liége.
Catalan (Eugène), rue Nysten, 21, à Liége.
Chapuis (Félic.), place des Récollets, à Verviers.
Cornet (F.-L.), à Cuesmes (Mons).
de Borchgrave (Em.), à la Coupure, 43, à Gand.
De Brakkeleer (Ferdinand), boulevard Léopold, 83, à Anvers.
de Burbure (le chev. Léon), rue Vénus, 17, à Anvers.
De Busscher (Edm.), rue des Vanniers, 18, à Gand.
De Keyser (N.), place du Musée, 19, à Anvers.
de Koninck (L.-G.), rue Bassenge, 44, à Liége.
de Laveleye (Émile), rue Courtois, 38, à Liége.
de Selys Longchamps (Edm.), à Waremme, et boulev. de la Sauvenière, 34, à Liége.
De Smet (J.-J.), rue de l'Étrille, 5, à Gand.
Dewalque (Gust.), rue de la Paix, 17, à Liége.
de Witte (le baron J.), au château de Wommelghem, lez-Anvers, et à Paris, rue Fortin, 5.
Donny (F.), rue Neuve-St-Pierre, 91, à Gand.
Dumortier (B.), Grand'place, à Tournai.
Duprez (F.), cour du Prince, 34, à Gand.
Dyckmans (F.), chaussée de Malines, 267, à Anvers.
Folie (F.), à l'Université de Liége.
Geefs (Joseph), rue Léopold, 45, à Anvers.
Gilkinet (Alfred), rue Renkin, à Liége.
Grandgagnage (F.-C.-J.), à Embourg (par Chênée)
Haus (J.-J.), rue Savaan, 36, à Gand.
Henry (L.), rue du Manége, 2, à Louvain.

Herremans (J.), rue des Dominicains, 4, à Gand.
Leclercq (Julien), rue de Liége, à Lokeren.
Le Roy (Alph.), rue Fusch, 32, à Liége.
Limnander (le b^on Armand), boulevard du Régent, 3, à Bruxelles; au château de Moignanville près Gérouville (Seine-et-Oise); et à Paris, Boulevard Haussmann, 144.
Loise (F.), rue de Cuesmes, 3, à Mons.
Malaise (C.), professeur à l'Institut agricole de l'État, à Gembloux.
Morren (Ed.), quai de la Boverie, 1, à Liége.
Nève (Félix), rue des Orphelins, 52, à Louvain.
Nothomb (le baron J.), à Berlin.
Nypels (G.), quai d'Avroy, 94, à Liége.
Pauli (Ad.), place des Fabriques, 1, à Gand.
Plateau (J.), place du Casino, 15, à Gand.
Plateau (Félix), rue du Casino, 15, à Gand.
Poullet (Edm.), rue de la Station, 130, à Louvain.
Radoux (Th.), au Conservatoire royal de Liége.
Rolin Jaequemyns (G.), place Artevelde, 8, à Gand.
Roulez (J.), place du Casino, 11, à Gand.
Samuel, (Ad.), boulevard Frère-Orban, 68, à Gand.
Schwann (Théodore), quai de l'Université, 11, à Liége.
Siret (Adolphe), rue Marie-Thérèse, 22, à Louvain.
Steur (Charles), à la Coupure (rive gauche), 39, à Gand.
Stecher, quai Fragnée, 30, à Liége.
Terry, rue Naniot, 12, à Liége.
Thonissen (J.-J.), rue des Orphelins, 42, à Louvain.
Valérius (H.), rue du Gouvernement, 2, à Gand.
Van Bambeke (C.), rue Haute, 5, à Gand.
Van Beneden (Éd.), rue des Anges, 7, à Liége.
Van Beneden (P.-J.), rue de Namur, 93, à Louvain.
Van der Meersbrugghe, (G.), place du Casino, 19, à Gand.
Wagener (A.), rue Traversière, 23, à Gand.
Willems (Pierre), rue de Bruxelles, 192, à Louvain.

LISTE

DES PRÉSIDENTS ET DES SECRÉTAIRES PERPÉTUELS DE L'ACADÉMIE,

depuis la fondation en 1769.

ANCIENNE ACADÉMIE (1).

(1769 — 1816).

Présidents (2).

M. Le comte de Cobenzl . . . . . 1769.
» Le chancelier de Crumpipen . . . . . 1773.

Secrétaires perpétuels.

M. Gérard . . . . . 1769 à 1776.
» Des Roches . . . . . 1776 à 1787.
» L'abbé Mann . . . . . 1787 à 1794.

Directeurs (3).

M. L'abbé Needham . . . . . 1769 à 1782.
» Le marquis Duchasteler . . . . . 1782 à 1784.
» Gérard . . . . . 1784 à 1786.
» Le marquis Duchasteler . . . . . 1786 à 1790.
» Gérard . . . . . 1791 à 1794.
» L'abbé Chevalier . . . . . 1794.

(1) L'ancienne Académie ne tint pas de séance de 1794 à 1816 ; elle fut dispersée, pendant cet intervalle de temps, par suite des événements politiques.
(2) Nommés par le Gouvernement.
(3) Elus par l'Académie.

ACADÉMIE DEPUIS SA RÉORGANISATION EN 1816.

Présidents.

M. Le bon de Feltz . 1816-1820.
» Le pce de Gavre . 1820-1832.
» Ad. Quetelet. . 1832-1835.
» Le baron de Stassart . 1835.
» Le baron de Gerlache. 1836.
» Le baron de Stassart . 1837.
» Le baron de Gerlache. 1838.
» Le baron de Stassart . 1839.
» Le baron de Gerlache. 1840.
» Le baron de Stassart . 1841.
» Le baron de Gerlache. 1842.
» Le baron de Stassart . 1843.
» Le baron de Gerlache. 1844.
» Le baron de Stassart . 1845.
» Le baron de Gerlache. 1846 (1).
» Le baron de Stassart . 1847.
» Verhulst . . . . . 1848.
» F. Fétis . . . . . 1849.
» d'Omalius d'Halloy. . 1850.
» M.-N.-J. Leclercq . . 1851.
» Le baron de Gerlache. 1852.
» Le baron de Stassart . 1853.
» Navez . . . . . 1854.
M. Nerenburger . . . . 1855.
» Le baron de Gerlache. 1856.
» de Ram . . . . . 1857.
» d'Omalius d'Halloy. . 1858.
» F. Fétis . . . . . 1859.
» Gachard . . . . . 1860.
» Liagre. . . . . 1861.
» Van Hasselt . . . . 1862.
» M.-N.-J. Leclercq . . 1863.
» Schaar. . . . . 1864.
» Alvin . . . . . 1865.
» Faider. . . . . 1866.
» Le vicomte Du Bus. . 1867.
» F. Fétis . . . . . 1868.
» Borgnet . . . . . 1869.
» Dewalque. . . . . 1870.
» Gallait. . . . . 1871.
» d'Omalius d'Halloy. . 1872.
» Thonissen 1873
» De Keyser . . . . 1874.
» Brialmont . . . . 1875.
» Faider. . . . . 1876.
» N. . . . . 1877.

Secrétaires perpétuels.

M. Van Hulthem. . . . . 1816 à 1821.
» Dewez . . . . . 1821 à 1835.
» Ad. Quetelet . . . . . 1835 à 1874.
» Liagre . . . . . Élu en 1874.

(1) Depuis 1846, c'est le Roi qui désigne le président, parmi les trois directeurs annuels des classes.

LISTE

DES DIRECTEURS DES TROIS CLASSES DEPUIS LA RÉORGANISATION EN 1845.

Classe des Sciences.

M. Dandelin	1846	M. de Koninck	1862
» Wesmael	1847	» Wesmael	1863
» Verhulst	1848	» Schaar	1864
» le vte Du Bus	1849	» Nerenburger	1865
» d'Omalius	1850	» d'Omalius	1866
» de Hemptinne	1851	» le vte Du Bus	1867
» Kickx	1852	» Spring	1868
» Stas	1853	» Nyst	1869
» de Selys Longchamps	1854	» Dewalque	1870
» Nerenburger	1855	» Stas	1871
» Dumont	1856	» d'Omalius	1872
» Gluge	1857	» Gluge	1873
» d'Omalius	1858	» Candèze	1874
» Melsens	1859	» Brialmont	1875
» P. Van Beneden	1860	» Gloesener	1876
» Liagre	1861	» Maus	1877

Classe des Lettres.

M. le bon de Gerlache	1846	M. le bon de Stassart	1853
» le bon de Stassart	1847	» de Ram	1854
» le bon de Gerlache	1848	» M.-N.-J. Leclercq	1855
» le bon de Stassart	1849	» le bon de Gerlache	1856
» de Ram	1850	» de Ram	1857
» M.-N.-J. Leclercq	1851	» M.-N.-J. Leclercq	1858
» le bon de Gerlache	1852	» le bon de Gerlache	1859

M. Gachard 1860
» de Ram 1861
» De Decker 1862
» M.-N.-J. Leclercq . . 1863
» Gachard 1864
» Grandgagnage . . . 1865
» Faider. 1866
» Roulez 1867
» le bon Kervyn de Lettenhove. 1868
M. Borgnet 1869
» Defacqz 1870
» Haus 1871
» De Decker 1872
» Thonissen 1873
» Chalon 1874
» le bon Guillaume . . 1875
» Ch. Faider 1876
» Wauters 1877

Classe des Beaux-arts.

M. F. Fétis 1846
» Navez. 1847
» Alvin 1848
» F. Fétis 1849
» Baron. 1850
» Navez. 1851
» F. Fétis 1852
» Roelandt. 1853
» Navez. 1854
» F. Fétis 1855
» De Keyser 1856
» Alvin 1857
» Gme Geefs 1858
» F. Fétis 1859
» Baron. 1860
» Suys 1861
M. Van Hasselt. . . . 1862
» Éd. Fétis. 1863
» De Keyser 1864
» Alvin 1865
» De Busscher. . . . 1866
» Balat 1867
» F. Fétis 1868
» De Keyser 1869
» Fraikin 1870
» Gallait 1871
» Éd. Fétis. 1872
» Alvin 1873
» De Keyser 1874
» Balat 1875
» F.-A. Gevaert . . . 1876
» Alvin 1877

NOTICES BIOGRAPHIQUES.

Sylvain Van de Weyer

NOTICE

SUR

SYLVAIN VAN DE WEYER,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE,

né à Louvain le 19 janvier 1803, décédé à Londres le 25 mai 1874.

I.

J'ai déjà essayé de retracer la glorieuse carrière d'un des plus illustres fondateurs de la Belgique indépendante [1]. Je vais rappeler encore, mais sous une autre forme, les titres impérissables de Sylvain Van de Weyer au respect et à la gratitude de ses concitoyens. Bien qu'il se fût placé au premier rang comme diplomate, il était par-dessus tout un homme lettré. Il était fier de son origine littéraire, il disait lui-même, dans les occasions les plus solennelles, qu'il devait tout à sa plume; peut-être même préférait-il ses *Opuscules* à tous les protocoles auxquels il avait attaché son nom. Dieu me garde de négliger ou d'atténuer les services politiques de l'illustre patriote! On me saura gré, néanmoins, je l'espère, de mettre particulièrement en relief, dans cette notice, le philosophe, le polémiste, l'académicien et le réorganisateur de l'Académie.

Jean-Sylvain Van de Weyer naquit à Louvain le 19 janvier 1802. Son père avait été capitaine de volontaires pendant la révolution brabançonne; sa mère, douée d'un esprit remarquable, appartenait à la famille des Goubau. Quand la Hollande eut été réunie à l'empire français, M. Josse-Alexandre Van de Weyer s'établit à Amsterdam où il exerça les fonctions de commissaire spécial, tandis que son fils se destinait à la marine. Mais l'empire disparut bientôt et le royaume des Pays-Bas fut créé. Sylvain Van de Weyer rentra dans sa ville natale et fit de fortes études, littéraires et philosophiques, sous la direction de M. Van Meenen. Après un examen sommaire, il est admis d'emblée à la faculté de droit de l'Université de Louvain. Il n'avait que dix-huit ans lorsqu'il se rendit pour la première fois à Paris, chargé de remettre un travail philosophique de M. Van Meenen à M. Laromiguière et de recueillir les observations de ce docte défenseur de Condillac. Il vit aussi M. Arnault, l'auteur de *Germanicus*, et celui-ci écrivit à M. Van Meenen : « Le jeune homme que vous m'avez envoyé mérite tout l'intérêt que vous lui accordez. Il m'a paru judicieux, spirituel et modeste. Cela est rare, même à Paris. »

En 1822, Sylvain Van de Weyer fait ses débuts littéraires en exposant et en combattant la méthode soi-disant universelle de Jacotot (*). Une chanson-épigramme, dont il était également l'auteur, le fit mander à Bruxelles par M. Falck, ministre de l'instruction publique. Il gagne immédiatement l'homme d'État qui s'était proposé de le réprimander. Enchanté de son esprit, M. Falck proposa de l'envoyer d'abord en Allemagne, avec une mission scientifique, et de le nommer, à son retour, professeur dans une Université belge; cette offre ne fut pas accueillie. Le 4 août 1823, M. Van de Weyer

reçut à Louvain le diplôme de docteur en droit, après avoir, par une innovation qu'il eut beaucoup de peine à faire accepter, soutenu une thèse dont le sujet n'était pas choisi dans le Code Napoléon; il présenta une *Dissertation sur la réalité*, la *connaissance* et *la pratique naturelle du devoir*. C'était une vigoureuse réfutation des doctrines *utilitaires* de Jérémie Bentham.

Entré au barreau de Bruxelles, le jeune docteur ne tarda point à s'y distinguer; mais aux dossiers, il préfère cependant les livres. Une vocation irrésistible l'entraîne vers la bibliographie. Il avait vingt et un ans lorsque la régence de Bruxelles, après lui avoir fait subir une sérieuse épreuve, le nomma bibliothécaire de la ville; quelque temps après, le gouvernement lui confiait également la garde des manuscrits provenant des ducs de Bourgogne. L'érudition et l'urbanité du jeune bibliothécaire furent bientôt appréciées et signalées; lui, tout en remettant de l'ordre dans les deux dépôts confiés à ses soins, poursuivait avec ardeur ses études philosophiques. C'est ainsi que, en 1825, il put donner au public une nouvelle édition des œuvres de François Hemsterhuis. « Il y a dans la reproduction de pareils écrits, disait-il, une satisfaction et une jouissance intérieures, semblables à celles que l'on éprouve dans l'accomplissement d'un devoir religieux. »

M. Van de Weyer, avec onze de ses amis, venait de créer une sorte de cénacle à la fois littéraire et politique qui, l'année suivante, se transforma en *Société belge pour la propagation de l'instruction et de la morale*. Le programme suivant, daté du 25 avril 1826, indiquait le but de cette association :

« Tout homme de bien, à qui sa position sociale ou son

éducation donne l'espoir d'exercer quelque influence, doit regarder comme un de ses premiers devoirs de contribuer au perfectionnement physique, intellectuel et moral de ses compatriotes. Le moyen d'arriver à ce but est de répandre les lumières dans toutes les classes, et surtout dans les classes inférieures; car elles forment, par le nombre, la force réelle des sociétés, et l'instruction, qui leur est si nécessaire, leur est en même temps moins accessible et plus dispendieuse. Mais comment des individus isolés peuvent-ils répandre l'instruction dans toutes les classes? Ici, comme partout ailleurs, l'esprit d'association, en réunissant en une seule volonté des volontés individuellement impuissantes, leur donne la force d'exécution qui leur manquait, ou agrandit infiniment celle qu'elles pouvaient avoir. — L'idée de ce devoir imposé à tout bon citoyen, de cette réunion de forces qui rend l'impossible même facile, et des heureux résultats qu'elle aura sans doute dans un pays où le gouvernement, loin de mettre obstacle au progrès des lumières, le favorise et l'encourage; cette idée, disons-nous, a fait naître la société qui annonce aujourd'hui au public son existence et son but. Ce but est de faciliter l'instruction aux classes inférieures, en diminuant les démarches et les dépenses nécessaires pour l'acquérir : le moyen d'y parvenir est de répandre partout et au moindre prix possible les ouvrages qui peuvent améliorer la situation physique, intellectuelle et morale du peuple. La *Société* distribuera dans les villes comme dans les campagnes, et cherchera à faire pénétrer dans la cabane la plus pauvre, des instructions sur la santé du peuple, sur la propreté et la salubrité des lieux qu'il habite, sur le perfectionnement de la culture ou des métiers qui le font subsister. Ces commencements d'instruction contribueront à augmenter peu à peu

son aisance : tranquille sur ses premiers et indispensables besoins, il trouvera plus de moments de loisir pour exercer son esprit. Alors, il faudra lui présenter soit des résumés simples et concis de l'histoire de son pays ou des pays voisins, soit des exposés clairs et faciles des sciences qui, éloignées de son intelligence par leur théorie, pourraient, si l'on savait les en rapprocher, lui être, dans l'application, d'une extrême utilité, comme l'astronomie, la physique, la chimie, etc. Enfin, et avant toutes choses, l'attention se porterait sur sa moralité. Il apprendrait quel est le véritable esprit de la religion; comment il peut être pieux sans fanatisme, et tolérant sans indifférence; que la diversité des dogmes professés dans son pays ne doit exercer aucune influence sur sa conduite à l'égard de ses concitoyens; quelles sont les lois qui le gouvernent et qui fixent ses rapports avec ses supérieurs, ses égaux, ses inférieurs. Plus son esprit s'éclairera, mieux il saura comprendre, chérir et observer ces lois et ces institutions faites pour assurer la tranquillité ou la dignité de sa patrie (3). »

Les *douze* ayant, malgré des suggestions ministérielles, refusé de se placer sous la protection du Roi, le gouvernement enjoignit à la *Société belge* de cesser ses travaux si elle ne voulait être supprimée comme avait été supprimée la *Société catholique pour la propagation des bons livres.*

Toutefois il n'y avait pas encore rupture flagrante entre M. Van de Weyer et le gouvernement. En 1826 même M. Van Gobbelschroy, ministre de l'intérieur, proposa l'éditeur d'Hemsterhuis pour la chaire de philosophie de l'Université de Liége. Il eût été bien digne de l'occuper le publiciste qui venait encore de se signaler par plusieurs écrits à la fois ingénieux, solides et spirituels (4). M. Van Gobbel-

schroy, n'ayant pu réaliser son désir, chercha un dédommagement ; il le trouva l'année suivante lorsque furent institués les cours publics du Musée des sciences et des lettres de Bruxelles. Chargé d'y enseigner l'histoire de la philosophie, M. Van de Weyer sut remplir cette tâche difficile avec un grand succès. « Le jeune professeur, disait M. V. Cousin dans le *Journal des Savants*, n'est pas resté au-dessous de l'attente publique et de sa position ; le discours d'ouverture que nous avons sous les yeux en fait foi. ».

En 1828, M. Van de Weyer fait un second voyage littéraire à Paris et y noue des relations avec la plupart des écrivains qui brillaient alors au premier rang, V. Cousin, Villemain, Benjamin Constant, Kératry, d'autres encore. Ce voyage clôt en quelque sorte la première partie de sa carrière ; elle va maintenant se rattacher aux destinées de la Belgique.

II.

Quand se forma entre les catholiques et les libéraux cette union qui devait saper et détruire un jour la suprématie hollandaise, M. Van de Weyer n'hésita pas un moment. Il quitta la *Gazette générale des Pays-Bas*, c'est-à-dire la feuille officielle dont il était le collaborateur littéraire depuis 1825, et devint un des rédacteurs habituels du *Courrier des Pays-Bas*, le principal organe de l'opposition belge. Il déclara à M. Van Gobbelschroy que, si on l'exigeait, il était prêt à donner sa démission de la seule place qu'il tînt de la confiance du gouvernement. « C'est alors, rapporte M. Van de Weyer, que ce ministre me répondit que je me méprenais sur les temps et les hommes, et qu'on n'exigeait de personne,

chez nous, le sacrifice de ses emplois à celui de ses principes (5). » M. Van de Weyer se chargea, avec M. Van Meenen, de la défense de M. de Potter lorsque celui-ci eut été traduit devant la cour d'assises du Brabant pour délit de presse. Les débats qui durèrent deux jours (19 et 20 décembre 1828) eurent un immense retentissement, grâce surtout, il faut le dire, à l'éloquence de M. Van de Weyer. Aujourd'hui encore on relit avec émotion ce plaidoyer où le défenseur de M. de Potter, repoussant les attaques du ministère public, soutenait fièrement l'honneur du journalisme. « Si un jour, disait-il, j'avais à rendre compte à mes concitoyens de l'emploi de mon temps et de mes facultés, dans l'intérêt de mon pays, je dirais avec orgueil : « Mes premières pensées ont été consacrées à nos garanties sociales; et je suis journaliste depuis autant d'années. » Oui, Messieurs, je tiens à honneur d'être journaliste depuis plusieurs années, et jamais le ministère public, par des déclamations usées, ne parviendra à flétrir des hommes qui écrivent en conscience et avec courage, et défendent toutes nos libertés à leurs risques et périls. »

Immédiatement après ce procès célèbre, M. Van de Weyer créa à la fois les *Associations constitutionnelles*, destinées à diriger les États provinciaux dans leur opposition, et une *Société de bibliophiles* dont le ministre de l'intérieur accepta la présidence. C'était pour M. Van de Weyer une occasion de se mettre en communication plus directe et plus fréquente avec le ministre près de qui il insistait sur la légitimité des griefs dont se plaignait l'opposition belge. Les bonnes intentions de M. Van Gobbelschroy demeurèrent stériles; d'autres influences entraînèrent le gouvernement dans une voie fatale. Le second procès intenté à M. de Potter, au mois de

février 1830, fut comme le prélude de la révolution. M. Van de Weyer défendit de nouveau, devant la cour d'assises du Brabant, avec MM. Van Meenen et Alex. Gendebien, le publiciste que l'on pouvait regarder comme le chef de l'opposition. La lutte dura quinze jours et aboutit à la condamnation de M. de Potter. Mais celui-ci sut rendre justice à son courageux défenseur; de sa prison il lui écrivait le 22 avril : «... Mon ami, vous avez été sublime. Raison, force, logique, clarté, sentiment, éloquence, vous avez tout réuni au plus haut degré. Il faut que vous soyez bien mon ami pour que je ne vous envie pas un si beau talent! Mon ami, les invectives du ministère public m'avaient laissé froid; j'avais fini par m'endormir. Vous m'avez fortement remué, profondément ému. Mon âme a sans cesse répondu à la vôtre. Je vous admire beaucoup; mais je vous aime encore plus. »

M. Van de Weyer se trouvait à Louvain lorsque, dans la soirée du 25 août, les premiers troubles éclatèrent à Bruxelles. Il s'empressa de revenir, et bibliophile avant tout, il réunit une cinquantaine d'hommes afin de protéger la bibliothèque de la ville et les manuscrits de Bourgogne. Il reprenait ainsi la garde de ce dernier dépôt qui lui avait été retirée lors du second procès de M. de Potter. Les notables de Bruxelles s'étant réunis le 28 à l'hôtel de ville, M. Van de Weyer est désigné, avec quatre autres délégués, pour rédiger séance tenante l'adresse où les griefs des Belges doivent être exposés. Le 30, il est nommé membre du conseil attaché à l'état-major de la garde bourgeoise, et il devient l'inspirateur et l'organe du commandant. Le 31, il fait partie de la députation qui se rend au quartier-général des princes à Vilvorde. Après l'entrée du prince d'Orange à Bruxelles, il est adjoint à la commission chargée de proposer à l'héritier du trône les

mesures nécessaires pour ramener et consolider la tranquillité. Dans un entretien particulier, M. Van de Weyer conjura le prince d'Orange de reculer son départ pour la Haye, de demeurer à Bruxelles et de se placer à la tête des Belges. Le prince ne crut pas pouvoir suivre ce conseil; mais il se fit, près de son père, l'interprète du vœu unanimement exprimé pour la séparation des deux parties du royaume sous les rapports législatif, administratif et financier. Le 8 septembre, M. Van de Weyer devient membre de la *commission de sûreté* qui est à Bruxelles le seul pouvoir encore reconnu et obéi. Ce ne fut pas pour longtemps. Le 20, le peuple envahit l'hôtel de ville, expulse la commission de sûreté et se fait livrer les armes de la garde bourgeoise. Il y eut alors un moment d'effroyable anarchie, et M. Van de Weyer (il n'était pas le seul) crut que Bruxelles ne lutterait point contre les troupes royales. Le 22 au soir, il était à Valenciennes. Tandis qu'il y délibérait avec d'autres patriotes sur les moyens d'organiser la résistance en province, on apprit qu'une poignée de volontaires défendait vaillamment la capitale du midi. MM. Van de Weyer et Alex. Gendebien quittèrent aussitôt Valenciennes, entrèrent en Belgique, répandirent une *Adresse* pour appeler le peuple aux armes, recrutèrent de nouveaux combattants et vinrent s'associer à la lutte dont Bruxelles était le théâtre. Le 26, M. Van de Weyer entrait dans le gouvernement provisoire définitivement constitué et, le surlendemain, il était au nombre des quatre membres délégués afin d'exercer, sous la dénomination de *comité central*, le pouvoir exécutif dans toute sa plénitude.

III.

Pour consolider l'indépendance belge, le Gouvernement provisoire devait chercher à se concilier l'appui de la France et de l'Angleterre. La révolution étant méconnue, calomniée au delà du détroit, M. Van de Weyer fut chargé par ses collègues de se rendre à Londres et de faire connaître le véritable état des choses. Il quitta Bruxelles le 1er novembre 1830 et, arrivé à Douvres trois jours après, il y trouva le discours que Guillaume IV avait prononcé en ouvrant la session du parlement et qui était menaçant pour les Belges. M. Van de Weyer ne se découragea point; après avoir vu les membres les plus influents des deux Chambres, il eut de longs et importants entretiens avec lord Aberdeen, chef du Foreign-Office, et le duc de Wellington, premier ministre. Il put emporter de Londres la certitude que l'intention des grandes puissances n'était pas d'intervenir pour replacer les Belges sous la domination de la Hollande, et que la révolution de septembre trouverait de chauds partisans parmi les whigs qui devaient bientôt occuper le pouvoir. En effet, lord Aberdeen quitta le Foreign-Office le 16 novembre et fut remplacé par lord Palmerston qui allait devenir le constant et inébranlable protecteur de la Belgique indépendante.

Pendant son séjour à Londres, M. Van de Weyer avait été élu membre du Congrès national : choisi à la fois par le district de la capitale et par l'arrondissement de Louvain, il opta pour Bruxelles. Le 16, il improvisa un rapport sur la mission qu'il venait de remplir, et l'orateur, « diplomate achevé à vingt-huit ans, » — disait un journal français, — obtint un immense succès. Deux jours plus tard il prenait la

présidence du *comité diplomatique* qui tenait lieu de ministère des affaires étrangères.

Au mois de décembre, M. Van de Weyer se rendit à Paris avec M. Gendebien afin de pressentir le gouvernement français sur une alliance de famille entre l'Angleterre et la maison d'Orléans; ils furent très-froidement accueillis par le comte Sébastiani, ministre des affaires étrangères. Toutes les sympathies du gouvernement français étaient naturellement pour le duc de Nemours; mais il hésitait; il reculait devant l'opposition de l'Angleterre et des autres puissances. M. de Sébastiani repoussa avec colère la candidature éventuelle du prince Léopold de Saxe-Cobourg et manifesta sa préférence pour un des fils du prince d'Orange. Comme de grands efforts se faisaient réellement en faveur de cette dernière combinaison, M. Van de Weyer retourna à Londres avec le vicomte H. Vilain XIIII, tous deux en qualité de commissaires près de la Conférence. Dans des entretiens officieux et privés avec lord Palmerston, M. Van de Weyer apprit que jamais l'Angleterre ne reconnaîtrait le duc de Nemours comme roi des Belges; quant au prince Léopold, lord Palmerston ne dissimulait point ses sympathies pour lui, mais il ajoutait que le gouvernement britannique ne prétendait point l'imposer. Le 28 janvier 1831, M. Van de Weyer rendit compte au Congrès des résultats de sa seconde mission en Angleterre; cette communication, très-réservée, incomplète à dessein, donnait la mesure du tact et de l'habileté du jeune diplomate.

Une fraction importante du Congrès ayant voulu déférer la couronne au duc de Leuchtenberg, Louis-Philippe, par crainte du bonapartisme, revint sur ses précédentes déclarations; au fils d'Eugène Beauharnais, le cabinet du Palais royal opposa le duc de Nemours. Ce dernier fut élu le 3 fé-

vrier. Comme ses collègues du Gouvernement provisoire, M. Van de Weyer s'était rallié à la candidature du duc de Nemours; il était mû uniquement par le désir de voir clore la révolution. « Ce n'est pas un partisan de la France, disait naguère de lui lord Ponsonby (6), mais un vrai Belge. » Après avoir triomphé du duc de Leuchtenberg, Louis-Philippe, n'osant point braver l'Europe, refusa de nouveau la couronne offerte au duc de Nemours.

Ce fut alors, sur l'initiative de M. Van de Weyer, que le Gouvernement provisoire proposa la formation d'une régence. Elle fut déférée par la majorité du Congrès à Surlet de Chokier et le président du comité diplomatique devint ministre des affaires étrangères. M. Lebeau, qui succéda à M. Van de Weyer, rendit un solennel hommage à la sagesse et à la prévoyance de ce dernier. « Les instructions que j'ai données, disait-il au Congrès, sont de suivre les négociations dont mon prédécesseur a jeté les bases, bases qui, je me plais à le croire, me semblent constituer un système de politique impartial et digne tout à la fois. » De son côté, M. Van de Weyer prêta à son successeur le concours le plus loyal et le plus énergique afin d'amener la solution des questions qui devaient clore la révolution. Il aida puissamment M. Lebeau dans les négociations et les débats qui avaient pour but de faire prévaloir la candidature du prince Léopold de Saxe-Cobourg et de faire accepter par le Congrès les préliminaires de paix proposés par la Conférence de Londres.

Le 4 juin, après l'élection du prince, M. Van de Weyer avait été désigné par ses collègues comme l'un des députés chargés de remettre à l'élu le décret de l'assemblée souveraine. En quarante-huit heures il écrivit à Londres même une *Lettre sur la révolution belge, son origine, ses causes*

et ses conséquences. Cette brochure fut immédiatement traduite en anglais, imprimée et distribuée à profusion. C'était une justification énergique, éloquente, parfois véhémente, des événements qui avaient amené la séparation du nord et du midi des Pays-Bas. Quelque temps après, au moment où la propagande française faisait des efforts désespérés afin d'amener le rejet des dix-huit articles dont dépendait le sort de la Belgique, M. Van de Weyer, pour éclairer l'opinion, publia, dans la forme des pamphlets de Paul-Louis Courrier : *Jean le Brabançon au bon peuple de la Belgique.* « Faisons des vœux, mes chers compatriotes, disait-il, pour que le Congrès accepte, nous qui voulons rester Belges, car nous ne nous sommes pas battus pour devenir Français, n'est-ce pas, ni pour redevenir Hollandais. »

IV.

Trois jours après l'inauguration de Léopold Ier, M. Van de Weyer fut nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près la cour de St-James. Le 4 août, au moment où les Hollandais envahissaient brusquement la Belgique, il était reçu en sa qualité officielle par le roi de la Grande-Bretagne.

Méconnaissant le traité dit des dix-huit articles, sous la foi duquel le prince de Saxe-Cobourg avait accepté la couronne, la Conférence prétendit imposer à la Belgique vaincue d'autres et plus rigoureuses stipulations. M. Van de Weyer ne se découragea pas encore : il passa quarante-huit heures à sa table de travail, sans quitter la plume d'une minute, et, dans ce court espace de temps, il rédigea une réfutation complète des pré-

tentions de la Hollande. Mais que pouvaient les efforts les plus habiles contre la puissante opposition des puissances du Nord qui, depuis la chute de Varsovie, semblaient dominer l'Europe! Le 15 octobre, la Conférence arrêta de nouvelles bases de séparation, et elle les imposa à la Belgique et à la Hollande comme des résolutions *finales* et *irrévocables*. M. Van de Weyer écrivit à Bruxelles : « Le rejet, c'est la guerre, sans le soutien de la France; c'est en un mot la ruine du pays. » D'après le conseil de lord Palmerston, il se rendit en Belgique pour donner au gouvernement toutes les explications que celui-ci pourrait demander. De son côté, le représentant de l'Angleterre à Bruxelles, sir Robert Adair, ne cachait pas que, si les Belges résistaient, ils s'exposaient à un partage. Il fallut plier. M. Van de Weyer fut nommé commissaire du Roi pour soutenir le projet de loi qui autorisait le chef de l'État à signer le traité définitif. Après son adoption par les deux Chambres, M. Van de Weyer retourna à Londres et après avoir tenté encore, mais en vain, d'obtenir des modifications au protocole, il donna enfin sa signature le 15 novembre. Sur ces entrefaites, les torys avaient essayé de renverser les whigs, et lord Aberdeen avait pris, avec une évidente partialité, la défense du roi Guillaume contre les Belges. M. Van de Weyer défendit noblement son pays. Sous le pseudonyme très-transparent de « Victor de la Marre », il publia un de ses meilleurs et plus vigoureux écrits : *La Belgique et la Hollande en 1813, 1815 et 1830. Lettre à lord Aberdeen.* C'était une victorieuse justification de la révolution de septembre.

La Russie fut la dernière à ratifier le traité des vingt-quatre articles; encore son adhésion du 4 mai 1832 contenait-elle une réserve qui pouvait porter atteinte aux engagements

pris envers notre pays. Comme une crise ministérielle venait d'éclater en Angleterre, M. Van de Weyer crut qu'il importait avant tout de mettre à l'abri de toutes les fluctuations l'acte par lequel l'Europe reconnaissait l'indépendance de la Belgique. Il prit donc sur lui d'accepter la ratification russe. De violentes clameurs s'étant élevées dans la presse et dans les Chambres belges, le roi Léopold appela son représentant à Bruxelles, mais après lui avoir écrit : « Je veux vous assurer que je ne partage nullement ces criailleries : vous étiez dans une de ces positions où l'on doit un peu risquer pour faire du bien à son pays. » Une fraction du gouvernement ayant néanmoins désapprouvé l'attitude du représentant de la Belgique à Londres, M. Van de Weyer n'hésita pas un moment. Il dit au roi : « Je m'estime heureux d'avoir, par l'acceptation de l'acte russe, assuré l'indépendance de la Belgique; aucun sacrifice ne me coûtera pour consolider cette œuvre; je suis donc prêt, pour ne pas embarrasser la marche du gouvernement, à me retirer des affaires et à donner à l'instant même ma démission. » Le roi lui répondit que rien de ce qui était noble et généreux ne le surprenait de sa part, mais qu'il ne consentirait jamais à se priver de sa coopération. Le général Goblet fut envoyé temporairement à Londres comme plénipotentiaire près la Conférence et M. Van de Weyer accompagna au château de Compiègne le roi Léopold dont le mariage avec la princesse Louise d'Orléans fut célébré le 9 août.

Quelques jours après M. Van de Weyer reprenait à Londres les laborieuses et délicates fonctions de ministre plénipotentiaire près la cour de St-James (7). Il fut mêlé dès lors à tous les incidents que fit naître la politique à la fois inflexible et aventureuse du roi Guillaume, dramatiques péripéties qui

aboutirent enfin à la prise de la citadelle d'Anvers et à la mémorable convention du 21 mai 1833. « Un pas immense, écrivit alors M. Van de Weyer, vient d'être fait : par l'armistice, la paix de l'Europe est assurée; notre désarmement immédiat *possible;* celui de la Hollande *forcé;* la conclusion du traité définitif plus nécessaire à la Hollande qu'à nous. »

Deux années s'écoulèrent pendant lesquelles les torys reprirent et perdirent de nouveau le pouvoir. M. Van de Weyer avait su gagner la confiance du duc de Wellington sans affaiblir l'amitié qu'avaient pour lui lord Melbourne et lord Palmerston. La clarté et netteté de votre esprit, lui avait écrit le roi Léopold, sera une arme puissante près du duc. Il lui disait aussi : « Vous êtes vu de tous les partis avec confiance, et cela n'est pas facile à obtenir, en nos temps moins que jamais. »

En 1836, M. Van de Weyer, à la demande du roi Léopold, accompagna à Lisbonne le prince Ferdinand de Saxe-Cobourg, qui allait épouser la reine doña Maria. Il devait être son conseiller, son guide au sein des partis qui se disputaient alors le Portugal; cette mission difficile, l'habile diplomate sut la remplir avec talent, jugement et fidélité, selon les expressions mêmes de lord Palmerston. Voulant donner à son représentant une marque éclatante de sa gratitude, le roi Léopold lui offrit alors le titre de comte. M. Van de Weyer répondit que, s'il avait existé une pairie en Belgique, il serait inexcusable de ne pas accepter une position politique; mais quant à une qualification nobiliaire, il espérait, disait-il, avoir un jour un nom et ne prétendait pas à un titre.

Le 16 décembre 1838, le roi Léopold apposa sa signature au contrat de mariage entre M. Van de Weyer et Mlle Bates. Dans cet acte de sa vie privée, l'éminent diplomate trouva en

Angleterre, chez les hommes de tous les partis, les attentions les plus délicates. « J'ai reçu de toutes parts, écrivit-il, le témoignage le plus flatteur d'une amitié à laquelle j'attache le plus grand prix, et comme particulier, et comme homme politique. »

La Belgique traversait alors une nouvelle et douloureuse crise. Après avoir si longtemps bravé l'Europe, le roi Guillaume s'était vu contraint par les vœux de son peuple d'adhérer au traité du 15 novembre 1831. La Belgique allait donc perdre une partie du Limbourg et du Luxembourg. Mais ce sacrifice que l'Europe avait exigé en 1831, après des événements funestes, fallait-il encore s'y soumettre après sept années d'une vie commune et heureuse?... Malgré les efforts du gouvernement, noblement et toujours habilement secondé par M. Van de Weyer, il fallut, hélas! courber la tête.. M. Van de Weyer fut vaincu, mais après avoir soutenu, selon les expressions d'un témoin, une lutte vraiment énergique contre les Sébastiani, les Palmerston, les Bülow.

Avant de signer, le 19 avril 1839, le traité définitif qui était imposé à la Belgique, il remit à la Conférence une note où il signalait la contrainte qui seule triomphait de l'affection et du dévouement dont les populations sacrifiées continuaient d'être l'objet.

Le roi Léopold faisait dépendre la paix du monde de l'union de la France et de l'Angleterre. De là ses efforts, par l'entremise de M. Van de Weyer, pour prévenir les conséquences fatales qui pouvaient résulter du célèbre traité du 15 juillet 1840, par lequel la France était tenue en suspicion et isolée. La correspondance du souverain avec son ministre sur les intérêts européens ne fut pas moins active durant les années suivantes.

M. Van de Weyer, cependant, ne cessait aussi de se préoccuper des questions qui intéressaient plus directement ses compatriotes. En 1844, sous le pseudonyme de « J. du Fan, élève en sciences, » il publia : *Simon Stevin et M. Dumortier*, dont six éditions furent rapidement enlevées. Cet écrit dénotait une profonde érudition et portait l'empreinte d'un esprit voué au progrès. La verve du polémiste était étincelante, la véhémence parfois excessive. M. Van de Weyer restait néanmoins fidèle aux principes de 1830 lorsqu'il disait : « Mieux vaut écrire que proscrire. Les *Provinciales* ont fait aux jésuites plus de mal, à l'esprit humain plus de bien, que tous les arrêts du Parlement. Montrons que, si nous leur laissons avec justice la même liberté dont nous entendons jouir nous-mêmes, nous ne leur permettrons jamais de nous parler en maîtres, d'agir en despotes, d'abuser de leur influence pour traîner aux gémonies les plus beaux noms de la science. Nous pouvons tout tolérer, hormis l'intolérance. »

V.

Le 30 juillet 1845 M. Van de Weyer était nommé ministre de l'intérieur dans un cabinet « unioniste », où il représentait l'opinion libérale. Toute sa sollicitude se porta immédiatement vers le développement intellectuel de la nation. Il avait l'inébranlable conviction que les progrès des sciences, des lettres et des arts sont, aussi bien que ceux de l'industrie et du commerce, nécessaires à l'existence même comme à la renommée des peuples. Nul ne connaissait mieux l'état intellectuel du pays « Les écrivains belges, disait-il en 1840, sont toujours sûrs d'avoir un lecteur, et ce lecteur, c'est moi qui

dévore, avec une égale avidité, rime et prose, français et flamand. »

M. Van de Weyer était également convaincu que, pour arracher le pays à l'indifférence littéraire et scientifique, l'initiative devait venir d'en haut. Ministre, il prit donc l'initiative des réformes et des encouragements qu'il méditait. Il voulut stimuler les savants et les écrivains. Telle fut la pensée qui donna naissance à l'institution des agrégés près des Universités de l'État. Le ministre l'expliquait en ces termes : « Les hommes qui, chez nous, ont le plus de valeur, sont précisément ceux qui savent le moins se faire valoir. Je ne les en blâme point; cette modestie, cette espèce de pudeur du savoir est dans notre caractère un trait qui nous honore. Mais quel est alors le devoir du gouvernement? C'est de faire pour ces hommes ce qu'ils ne font pas, ce qu'ils ne veulent pas faire eux-mêmes. C'est de les mettre en relief... »

Depuis 1840 M. Van de Weyer était membre de l'Académie royale des sciences de Bruxelles, et comme moraliste, comme philosophe, comme écrivain, il faisait certainement honneur à la savante Compagnie. Il s'était toujours intéressé à ses travaux; devenu ministre, il entreprit de les étendre; il divisa la Compagnie en trois classes, celle des sciences, celle des lettres et celle des beaux-arts; il créa l'Académie royale de Belgique. Il la chargea de publier une *Biographie nationale* ainsi qu'une collection des grands écrivains du pays et de mettre au jour les anciens monuments de la littérature flamande. On dut encore au ministre de 1845 l'institution du prix quinquennal d'histoire.

Malheureusement pour les sciences et les lettres, le cabinet du 30 juillet 1845 n'eut qu'une très-courte durée. Malgré son esprit de conciliation, son bon vouloir, sa sincérité, son in-

contestable talent, M. Van de Weyer vint se heurter contre des écueils infranchissables. Il quitta le ministère de l'intérieur le 31 mars 1846 et alla reprendre près la cour d'Angleterre le poste où il avait déjà rendu de si grands services. Il continua d'entretenir avec le roi Léopold une correspondance régulière sur toutes les grandes affaires de l'Europe.

Dès 1847 M. Van de Weyer avait prévu les tempêtes qui allaient fondre bientôt sur le continent. Dans cette terrible crise, il se surpassa, on peut le dire, par sa vigilance et son admirable dévouement. C'est une justice que lui rendit le roi des Belges. « Je vous remercie, lui écrivit-il le 11 mars 1848, je vous remercie du fond de mon âme pour tout le zèle, talent et dévouement que vous avez déployés dans les moments suprêmes que nous venons de passer, et j'ose espérer que le succès que nous avons eu nous sera le *harbinger* des succès que nous continuerons d'avoir. »

La position littéraire de M. Van de Weyer était au niveau de sa position diplomatique. Les plus grandes distinctions lui avaient été accordées. Il était membre honoraire de la Société royale de littérature, de la Société royale de géologie, de la Société royale des antiquaires, etc., et l'Université de Cambridge lui avait conféré le titre de docteur en droit. En 1851 nous le voyons président de la célèbre institution connue sous la dénomination de *Royal literary fund* et destinée à venir discrètement en aide aux auteurs distingués qui auraient été réduits à la détresse par des calamités imprévues. Le 14 mai, il présida, dans Freemason's Hall, le soixante-deuxième anniversaire de la Société. « ..... Si j'ai consenti, dit-il en présence de l'élite de l'Angleterre, si j'ai consenti à occuper ce fauteuil, remplaçant ici tant d'hommes distingués, ce n'est pas que je me crusse des titres pour devenir leur

successeur. C'est parce que je suis désireux de saisir toutes les occasions de remercier ce grand pays, ses hommes d'État et ses hommes littéraires pour l'appui constant qu'ils ont donné à notre nationalité et au maintien de notre indépendance. Ce jour ne s'effacera jamais de ma mémoire et, après moi, il ne sera point oublié, j'en suis sûr, par quelqu'un qui, né sur votre sol et ici présent, a le plaisir de voir avec quelle faveur son père est accueilli par ses compatriotes littéraires. Messieurs, j'ai *un* titre à cette bienveillance : parvenu par ma plume à la position que j'occupe, j'ai toujours été fidèle à la littérature et n'ai pas négligé une occasion, comme ministre de la couronne, de procurer à mon pays les moyens de conquérir et de garder son rang dans le monde scientifique et littéraire. » Il avait dit, dans une autre occasion, que, fidèle à ses commencements, il était fier d'être encore professeur de philosophie à l'Université de Bruxelles.

En 1854, M. Van de Weyer donna à la Société des *Philobiblon* les *Lettres sur les Anglais qui ont écrit en français*. En 1857, il publia un travail qui est une des plus belles perles de son écrin : *De la littérature de l'exil*. « Je recherche, disait-il, ces livres écrits dans l'exil, je les recueille, je les lis avec une curiosité pleine d'émotion. L'intérêt que j'y prends est peut-être l'effet d'un secret retour que je fais sur moi-même. Quel est, depuis soixante ans et plus, l'homme engagé dans les luttes politiques sur le continent, qui n'ait pas été proscrit ou menacé de l'être? Et si Dieu n'eût point, quasi miraculeusement, fait sortir, du fond des plus graves difficultés, l'indépendance de la Belgique et, du sein de l'Angleterre, un roi profondément habile et sage pour nous gouverner, au lieu de vous écrire de la Chambre même (*Portland Place*) où Chateaubriand rédigea, pendant sa brillante am-

bassade, une partie de ses tristes et sombres *Mémoires d'Outre-Tombe*, je daterais peut-être ma lettre de l'ancien grenier de Haymarket où il traça les premières pages de son *Essai sur les révolutions.* »

Lorsque, au mois de juillet 1856, la Belgique célébra le vingt-cinquième anniversaire de l'inauguration de son premier roi, M. Van de Weyer voulut assister à cette grande solennité nationale; il voulut se retrouver parmi les anciens membres du Gouvernement provisoire et du Congrès. Quelque temps après, le roi lui écrit : « Le spectacle qu'offre la Belgique est vraiment si instructif, si honorable pour elle, et si utile aux Gouvernements monarchiques sages, qu'on ne saurait trop y appeler l'attention publique. » C'est ce que fit M. Van de Weyer, et avec un succès éclatant, lorsque, six années plus tard, il défendit énergiquement la Belgique indépendante menacée par les illusions et les fausses doctrines d'un grand économiste. La célèbre brochure : *Richard Cobden, roi des Belges,* témoignage d'un ardent patriotisme, fut à certains égards le testament politique de l'ancien membre du Gouvernement provisoire de 1830.

VI.

Malgré les instances du roi Léopold II, M. Van de Weyer, nommé ministre d'État le 13 mai 1863, se retira du service actif au mois de juin 1867. Il représentait la Belgique indépendante à Londres depuis le mois de juillet 1831, après avoir rempli déjà des missions importantes sous le Gouvernement provisoire. Il aurait pu prolonger cette brillante carrière; il ne le voulut pas. « Le sage, disait-il avec La Fon-

taine, est toujours prêt à partir. Je veux tâcher d'être sage et tâcher d'être prêt. Or, pour cela, il faut que je puisse consacrer le peu de temps qui me reste à mes affaires particulières. »

On peut dire aujourd'hui que le soin de sa mémoire le préoccupait aussi. Il nous fit l'honneur de nous admettre dans son intimité, il nous donna accès à ses archives privées, et, grâce à cette haute bienveillance, nous pûmes lui assigner son véritable rang parmi les fondateurs de l'État belge. La confiance qu'il montrait dans l'avenir, disait le *Times*, a été amplement justifiée par sa biographie, et plus spécialement encore par l'époque de la publication de celle-ci. « Rarement, très-rarement, poursuivait le grand journal anglais, il est arrivé que la carrière tout entière d'un homme si éminent et si actif ait pu être exposée devant le monde, lui encore vivant, sans danger, sans crainte, en toute fidélité, sans réticence et sans dommage. »

De son côté, la célèbre *Revue du samedi*, après avoir esquissé la vie politique de l'éminent diplomate, s'exprimait en ces termes: « *Le calme est la couronne de la vie*, a chanté un poëte; et le repos qui a couronné la brillante carrière de ce fondateur du royaume de Belgique, après les luttes orageuses de son âge viril et les incessants labeurs de sa maturité, lui assure ces récréations intellectuelles qui furent autrefois pour lui un refuge contre le tumulte des affaires et une consolation au milieu des agitations publiques, et qui sont maintenant les délices d'un philosophe moraliste, que son biographe compare, pour un moment, à Saint-Évremond, mais seulement afin de signaler l'heureux contraste entre deux époques et deux destinées (*). »

Un jour qu'il traversait à pied *Trafalgar-Square*, M. Van

de Weyer, frappé d'apoplexie, tomba comme foudroyé. On ne sait par quel effort suprême il put se relever et atteindre son hôtel d'*Arlington-Street*. Il se rétablit lentement, mais en restant sous l'impression redoutable de cette rude attaque; si sa robuste constitution n'était pas brisée, elle avait reçu néanmoins une atteinte irréparable. M. Van de Weyer ne se fit pas illusion; l'étincelant causeur se réserva pour ses amis; le monde, où il avait si longtemps brillé, le perdit peu à peu.

Ce n'est pas que le splendide château (*New-Lodge*, dans la forêt de Windsor), où il passait la plus grande partie de l'année, ressemblât à une solitude. Entouré d'une famille dont il était idolâtré, M. Van de Weyer recevait de nombreuses visites et exerçait une hospitalité princière. Bon, affable, sans morgue aucune, il possédait l'affection de ses tenanciers, et, comme le rappelait le journal du canton, les nombreuses œuvres de bienfaisance auxquelles il prenait part lui avaient valu le respect et la gratitude des pauvres voisins dont il était entouré.

M. Van de Weyer aimait les longues promenades dans la forêt et le parc de Windsor. Il se rendait fréquemment aussi dans un cottage qu'il avait acquis sur les bords de la Tamise et s'y livrait au plaisir de la pêche. C'était non loin du pied-à-terre que le fameux duc de Marlborough s'était fait construire pour satisfaire le même goût.

Mais, par-dessus tout, M. Van de Weyer était un bibliophile ardent, insatiable. On a même prétendu que ce n'était point à cause de sa mauvaise santé ni de son âge avancé qu'il s'était retiré du service actif, mais bien pour pouvoir s'occuper plus exclusivement de ses livres. « Il était, dit un publiciste qui l'a bien connu, au premier rang des bibliophiles modernes, et l'immensité de ses collections peut être appré-

ciée par ce fait que tandis que ses habitations de la ville et de la campagne regorgeaient de livres, il possédait encore 30,000 volumes dans le *Pantechnicon* lorsque cet édifice fut détruit par le feu. »

La bibliothèque de New-Lodge, remplie d'ouvrages rares et curieux, était une sorte de sanctuaire. C'était là qu'il fallait être admis pour connaître et apprécier M. Van de Weyer. « Converser avec lui, écrivait un de ses amis, lorsqu'il était assis dans son fauteuil, avec son arme favorite — un coupe-papier — à la main, et parcourant le dernier ouvrage d'histoire ou de philosophie, c'était plus qu'une distraction, c'était une occasion d'élever son esprit et de le fortifier contre la trompeuse ambition et contre les vulgaires déceptions. »

Parfois, à de longs intervalles, le polémiste reparaissait. Dans l'automne de 1871, M. Van de Weyer écrivit une piquante lettre au *Times* à propos d'une mésaventure survenue au cuisinier de New-Lodge. Cet honnête et paisible « chef, » arrivant de France avec un colis de conserves alimentaires, fut soupçonné par la douane (aberration étrange!) d'emporter des pendules provenant du saccagement de l'hôtel de M. Thiers. Avec quelle verve le « lord » de New-Lodge sut prendre la défense de son « chef, » ahuri de ce soupçon absurde (9)! Quel esprit! Et, comme dans tous les écrits de M. Van de Weyer, la moralité, la leçon ne se fait pas attendre.

« ..... Avec quelle superbe indifférence, dit-il en laissant parler l'incriminé, les grandes compagnies et les fonctionnaires publics traitent les doléances de ce qu'ils appellent les petites gens! Croyez-moi, Monsieur le Rédacteur, ce n'est pas l'inégalité de rang et de fortune qui froisse le plus souvent les hommes placés dans une humble condition : pour peu qu'ils aient réfléchi, ils l'acceptent comme une sage et pro-

fonde dispensation de la Providence, qui portera un jour de meilleurs fruits que ceux qu'un égoïsme insouciant se plaît encore à cultiver. Mais de voir qu'il y a toujours deux poids et deux mesures, que l'égalité devant la loi et les règlements, inscrite dans nos codes, est sans cesse violée de la façon la plus leste ou la plus brutale, voilà ce qui excite nos colères et notre indignation, et donne à notre sentiment inné du juste et de l'injuste une teinte d'amertume qui s'efface difficilement de nos cœurs. Dans mon cas, la douane et les *managers* ne s'émeuvent que lorsque, derrière le simple passager du chemin de fer, ils voient poindre la figure d'un avocat, et que, derrière l'avocat, ils aperçoivent enfin mon maître fermement résolu à me faire rendre justice. Pensez-vous, Monsieur, que si ma caisse eût porté son nom, ou celui de quelque grand seigneur, j'eusse essuyé toutes ces tribulations ? Nous ne mériterons le nom de peuple civilisé que lorsque les compagnies et les autorités traiteront la propriété d'un cuisinier avec le même respect que celle d'un duc, et qu'elles auront pour tous les voyageurs, quelle que soit leur classe, la première, la deuxième, ou la troisième, les mêmes égards et le même soin... »

La maladie lui laissant quelque répit, M. Van de Weyer voulut revoir la Belgique. Au mois d'avril 1872, il visita avec sa famille Gand et Bruxelles. Le mois suivant il revint seul pour s'associer aux fêtes du jubilé centenaire de l'Académie royale. On peut dire qu'il charma ses collègues par la vivacité de son esprit, resté toujours jeune et alerte. Quant à ses vieux amis, à ses compagnons de 1828 et de 1830, ils le retrouvèrent tel qu'il était autrefois. Tant d'honneurs et une si grande position ne lui avaient donné ni orgueil ni fierté. Il allait lui-même au-devant de ceux qui auraient pu l'ou-

blier. M. Van de Weyer se proposait de faire un troisième voyage et de revoir Louvain, sa ville natale, et Liége, où il avait de fervents admirateurs; mais il avait trop présumé de ses forces.

L'année 1873 fut pénible pour lui. Une nouvelle crise était à craindre, et rien ne put la conjurer. Au mois de décembre, il nous écrivait : « J'ai eu de nouveau une vive et douloureuse attaque. J'ai constamment un nuage devant les yeux, et l'on ne me permet ni de lire ni d'écrire. » Et cependant, un jour, après avoir ouï la lecture d'un ouvrage nouveau sur la révolution belge de 1830, il fut tenté de reprendre la plume. D'une main défaillante il traça quelques lignes d'une rare énergie. Si la maladie ne l'avait terrassé, vous eussiez retrouvé alors le terrible jouteur de 1845.

M. Van de Weyer avait laissé inachevée, malheureusement, l'édition de ses œuvres complètes : *Choix d'opuscules philosophiques, historiques, politiques et littéraires.* Il aurait voulu les compléter, mais le temps et les forces lui manquèrent. Ce monument littéraire a reçu toutefois son complément par les soins de M. Octave Delepierre, le vieil ami, le confident de l'éminent écrivain ([10]).

Un publiciste, qui a vécu aussi dans l'intimité de M. Van de Weyer, rapporte que jusqu'à la fin de sa vie le célèbre diplomate s'intéressa aux affaires publiques. Il se faisait lire les journaux, et c'était pour lui un moment heureux dans ces jours assombris par la souffrance.

M. Van de Weyer, cependant, supportait avec une rare fermeté la maladie qui le conduisait lentement au tombeau. Les plus hautes sympathies lui étaient témoignées. Il reçut même une marque de considération qui n'avait été donnée jusqu'alors à aucun ministre, anglais ou étranger.

Informée au château de Windsor, le 29 avril 1874, que M. Van de Weyer était en danger de mort, la reine Victoria se rendit à Londres pour revoir encore une fois l'homme d'État, l'ami, qu'elle avait honoré de sa confiance. La Reine vit le malade dans son hôtel d'Arlington-Street, s'entretint affectueusement avec lui, et, en le quittant, l'embrassa. Le prince de Galles suivit l'exemple de son auguste mère : lui aussi visita le malade, lui aussi voulut donner une nouvelle preuve de l'affection qu'il avait vouée au ministre belge.

Le jour même de la royale visite, le malade reportait sa pensée au delà du détroit et se ressouvenait de quelques-uns de ses compatriotes. Il dicta pour chacun d'eux des paroles touchantes.

Sylvain Van de Weyer s'éteignit à Londres le samedi 23 mai, au matin.

La reine Victoria, qui se trouvait alors au château de Balmoral (en Écosse), fit immédiatement connaître les regrets qu'elle éprouvait. Le *Court-Circular* publia les lignes suivantes : « La nouvelle de la mort de M. Van de Weyer, qui » parvint à la Reine ce matin, bien que n'étant pas inat- » tendue, a causé à Sa Majesté le plus profond chagrin. » M. Van de Weyer a été, pendant de nombreuses années, un » des amis les plus chers et les plus appréciés de la Reine, et » sa mort est considérée par Sa Majesté comme une perte » irréparable. »

Les principaux organes de l'opinion publique, on peut dire tous, s'associèrent aux regrets de la reine d'Angleterre. Citons l'article du *Daily-News :*

« Il était, disait-il du défunt, le dernier d'une lignée de grands hommes d'État, honoré de la plus intime confiance de deux familles royales et de deux dynasties, employé comme

intermédiaire dans les transactions les plus considérables... Ce n'est un secret pour personne que la Reine le consulta souvent avant son mariage et que, dans les dernières années de sa vie, le prince consort eut fréquemment recours à ses avis... Soit comme président du *Royal literary fund* ou comme membre du conseil de cette institution, soit comme orateur dans les banquets publics, ou comme gentilhomme campagnard s'adressant à ses voisins dans un comice agricole, son expression et ses pensées étaient anglaises jusqu'à la moelle. Il y a quelques années, il rendit une dernière visite à la Belgique et revit la scène de ses premières luttes et de ses premiers triomphes. Il avait servi sa patrie avec tout son cœur et toutes ses forces, et s'était acquis la gratitude de ses compatriotes. Sa seconde patrie lui doit un grand exemple de vertus publiques et privées, et porte le deuil d'un homme d'État dont le patriotisme ne s'est jamais partagé, mais s'est doublé en raison de ses doubles devoirs... »

Les restes mortels de l'éminent homme d'État avaient été conduits de Londres à New-Lodge pour être ensevelis, le 28 mai, dans le cimetière attenant à l'église de Braywood. Bien que la cérémonie funèbre dût avoir un caractère privé, la reine d'Angleterre et les princes de la famille royale voulurent rendre un dernier hommage à l'illustre défunt. Le représentant de la reine Victoria, le prince de Galles, le duc d'Édimbourg et le prince Christian marchaient derrière le cercueil; venaient ensuite les membres de la légation belge. Le deuil était conduit par les deux fils du défunt. Après que la première partie du service eut été célébrée dans l'église, le cortége se reforma et se rendit au cimetière. Lorsqu'il se trouva rassemblé autour de la tombe, Mme Van de Weyer et ses filles déposèrent sur le cercueil des couronnes d'immor-

telles dont quelques-unes avaient été envoyées par la reine Victoria et les membres de la famille royale. Le prince de Galles y déposa une rose blanche.

Sur le cercueil on lisait cette simple inscription :

Jean-Sylvain Van de Weyer, né à Louvain (Belgique) le 19 janvier 1802, mort à Londres le 23 mai 1874.

La mort de M. Van de Weyer avait fait également une grande sensation en Belgique, et la presse nationale n'avait pas été moins élogieuse que la presse anglaise. Mais il ne fallait pas se borner à cette manifestation.

Le collége échevinal de Louvain prit les résolutions suivantes : le nom de Van de Weyer sera donné à l'une des grandes rues de la ville; une inscription honorifique rappellera la maison où se passa l'enfance de l'illustre patriote; une souscription sera organisée pour élever à Van de Weyer une statue en bronze.

Le comité qui fut institué à cet effet ne nous a rien laissé à dire. Voici son appel au public :

« Un homme qui, après avoir été l'un des fondateurs de notre indépendance nationale, a largement contribué à la consolider en lui gagnant la bienveillance des grandes puissances, un ancien ministre du Roi, un écrivain que les lettres belges peuvent revendiquer à juste titre et auquel la ville de Louvain est fière d'avoir donné le jour, — M. Sylvain Van de Weyer vient de s'éteindre à Londres.

» Le conseil communal de notre ville, dans sa séance du 8 juin 1874, a, par un vote unanime, décidé d'honorer la mémoire de ce grand homme en lui élevant un monument destiné à rappeler aux générations futures l'exemple de son patriotisme et de ses vertus civiques.

» Le monument à élever à Van de Weyer doit être le produit d'une manifestation nationale, bien plus qu'une simple affirmation de la reconnaissance de sa ville natale.

» Sans doute Louvain a une dette toute spéciale à acquitter envers un de ses enfants les plus illustres; mais il convient de ne pas perdre de vue ce que lui doit la Belgique entière dont il a si puissamment aidé à fonder l'indépendance. Qui en effet pourrait oublier la part qu'il a prise à l'établissement de notre dynastie populaire?

» La dette de gratitude contractée envers Van de Weyer est une dette nationale; c'est dans cet esprit que nous faisons un appel, non-seulement à nos concitoyens, mais au gouvernement, aux administrations publiques, aux corps constitués, à tous ceux qui ont le respect de nos traditions et le culte des grands hommes. »

La Belgique n'a pas été ingrate : Louvain possède le monument, qui doit perpétuer la mémoire de Sylvain Van de Weyer.

TH. JUSTE.

NOTES.

(1) *Les fondateurs de la monarchie belge.* SYLVAIN VAN DE WEYER, ministre d'État, ancien membre du Gouvernement provisoire et ancien ministre plénipotentiaire de Belgique à Londres, d'après des documents inédits (Bruxelles, 1871, 2 vol. in-8°).

(2) Sommaire des leçons publiques de M. Jacotot sur les principes de l'enseignement universel, recueilli et publié par S. V. de W. (Louvain, 1822, in-12 de 104 pages). Essai sur le livre de M. Jaco-

tot, intitulé : *Enseignement universel*, etc. — *Les Jacotins et leur antagoniste*, satire par *** (Gand, 1823, in-8°).

(3) Les *douze* étaient : A. Baron, docteur ès lettres, à St-Josse-ten-Noode, n° 40; De Potter, propriétaire, Longue-rue-Neuve, n° 449; Ph. Doncker, avocat, rue des Ursulines, n° 580; Drapiez, rue des Ursulines, n° 563; L.-A. Gruyer, propriétaire, rue Neuve-des-Carmes, n° 734; Ph. Lesbroussart, professeur de rhétorique à l'Athénée, rue Terre-Neuve, n° 118 *bis*; J.-D. Odevaere, peintre du roi, rue d'Assaut, n° 1154; A. Quetelet, professeur de mathématiques, de physique et d'astronomie, rue de Berlaimont, n° 1151; Ed. Smits, employé au ministère de l'intérieur; F. Tielemans, avocat, rue d'Orange, chez *M. Houdet*, à Gand; Sylv. Van de Weyer, avocat et bibliothécaire de la ville de Bruxelles, Montagne de la Cour, n° 671; P.-F. Van Meenen, avocat, rue des Chats, à Louvain.

(4) Citons notamment le remarquable opuscule ayant pour titre : *Il faut savoir dire non* (Louvain, 1826, in-12).

(5) Lettre au *Courrier des Pays-Bas* (12 septembre 1829) à propos d'une violente polémique avec M. Durand, rédacteur du *Journal de Gand*.

(6) Lord Ponsonby, représentant de la Conférence à Bruxelles, était le beau-frère de lord Grey, chef du ministère whig.

(7) En réponse aux brochures de M. de Zuylen, le plénipotentiaire hollandais, M. Van de Weyer publia, en mars 1833, sous le pseudonyme de Goubau de Rospoul : *La Hollande et la Conférence* ou *Examen raisonné des actes de la Conférence de Londres et de la conduite du cabinet de la Haye*.

(8) Voir : *M. Sylvain Van de Weyer*, « biographical sketch (reprinted, by permission, from the *Times*), » by A. H. December 1871.

The founders of the Belgian monarchy. Reprinted, by permission, from the *Saturday Review*. May 11, 1872.

(9) *Les pendules de M. Thiers et le cuisinier de M. Van de Weyer*. Lettre au *Times*, 15 novembre 1871 (20 pages in-12).

(10) Les *Opuscules* de Sylvain Van de Weyer forment définitivement quatre séries :

1re (1863) : Le roi Cobden, 1863. — Lettres sur les Anglais qui ont écrit en français, 1854. — Discours sur l'histoire de la philosophie, 1827. — Moyen facile et économique d'être bienfaisant, 1825. — Lettre à M. Ernest Münch, bibliothécaire à la Haye, 1829.

2me (1869). Simon Stevin et M. Dumortier, 1845. — De la littérature de l'exil, 1857. — Lettre à lord Aberdeen, 1832. — La Hollande et la Conférence, 1833. — Dissertation sur le devoir, 1823.

3me (1875). Coup d'œil sur la philosophie d'Hemsterhuis, 1825. — Essai sur le livre de M. Jacotot, 1823. — Articles de critique littéraire. — Épigrammes en vers.

4me (1876). Lettre d'un vieux bibliophile belge à M. P. Namur, 1840. — Maximes et réflexions morales. — Les aveugles, le ministère et l'opposition. 1847. — L'autorité, la petite ville, etc., 1843. — The Queen and the duchess of Nemours, 1857. — Les pendules de M. Thiers, 1871. — M. Van de Weyer, publiciste, par M. Alphonse Le Roy (extrait du *Journal de Liége*). — Sylvain Van de Weyer, par M. Eugène Van Bemmel (extrait de la *Revue de Belgique*). — Un fondateur de la monarchie belge. Sylvain Van de Weyer, par M. Auguste Laugel (extrait de la *Revue des Deux-Mondes*). — A sermon by the rev. W. B. Turner. — In memoriam.

BIBLIOGRAPHIE.

OUVRAGES NON PUBLIÉS PAR L'ACADÉMIE.

Sommaire des leçons publiques par M. Jacotot, *Sur les principes de l'enseignement universel*. Louvain, 1822; 1 vol. in-12.

Essai sur le livre de M. Jacotot, intitulé : *Enseignement universel*. (Avec le concours de M. Van Meenen.) Louvain, 1823; 1 vol. in-8°.

Dissertatio inauguralis philosophico-juridicae de naturali officiorum essentia, cognitione observatione, etc. Publiée en français et précédée d'un avant-propos, sous le titre de : *Dissertation sur la réalité, la connaissance et la pratique du devoir comme naturelles.* Louvain, 1823; broch. in-8°.

Supplément aux OEuvres de J.-H. Bernardin de Saint-Pierre, précédé d'un avant-propos de l'éditeur. Louvain, 1823; broch. in-8°.

Les jacotins et leur antagoniste, satire, par ***, initié. Gand, 1823; broch. in-8°.

Coup d'œil sur la philosophie d'Hemsterhuis. (En tête d'une édition des œuvres de ce philosophe.) Louvain, 1825; in-18.

Moyen facile et économique d'être bienfaisant, proposé aux jeunes gens, suivi de pensées diverses. Bruxelles, 1825; broch. in-8°. (Nouvelles éditions en 1830 en 1847.)

Il faut savoir dire Non; petit traité de morale et de politique. Louvain, 1826; broch. in-32. — Nouvelle édition, augmentée, 1830.

Discours prononcé à l'ouverture du cours de l'histoire de la philosophie, au Musée des sciences et des lettres, le 18 avril 1827. Bruxelles, 1827; broch. in-8°. — Nouvelle édition en 1840, suivie des opuscules suivants : *De la direction actuellement nécessaire aux études philosophiques*, par le baron de Reiffenberg; *De la philosophie en Belgique*, par Victor Cousin; 1 vol. in-18.

Procès de l'*Argus*. Défenseur Me Sylvain Van de Weyer. Bruxelles, juillet 1828; broch. in-8°.

Procès de M. de Potter. Défenseurs Me Van Meenen et Me Sylvain Van de Weyer. — Pétition présentée aux États Généraux. Bruxelles, 1829; vol. in-8°.

Lettre de M. Sylvain Van de Weyer, etc., à M. Ernst Münch, etc. Bruxelles, 1829; broch. in-18. — Nouvelle édition, augmentée. Bruxelles, 1830; 1 petit vol. in-18.

Exposé de la situation des institutions de bienfaisance pour les pauvres dans le royaume des Pays-Bas, pendant l'année 1829. Bruxelles, 1830; broch. in-8°.

(Traduit de l'italien, sur le MS. du comte Arrivabene.)

Lettre de M. De Potter à M. Sylvain Van de Weyer, précédée d'un avant-propos de l'éditeur (M. Van de Weyer). Bruxelles, 1830; broch. in-8°.

Opuscule de morale. Bruxelles, 1830; 1 vol. in-18.

Mélanges publiés en 1826, 1827 et 1828. Réimpression pour l'auteur et ses amis. Londres, 1834; 3 vol. in-18.

Rapport du Ministère des affaires étrangères à M. le Régent de la Belgique, sur la situation de nos relations extérieures au 15 mars 1831. Suivi de pièces justificatives. Bruxelles, 1831; vol. in-18.

Lettre sur la révolution belge, son origine, ses causes et ses conséquences. Bruxelles, 1831; broch. in-8°. — Nouvelle édition revue et augmentée. Londres, 1832. (Traduite en anglais.)

Jean le Brabançon au bon peuple de la Belgique. Bruxelles, 1831; broch. in-18. — Nouvelle édition augmentée, juillet 1831. (Traduit en flamand.)

La Belgique et la Hollande. Lettre à lord Aberdeen, suivie de la traduction de son discours à la Chambre des pairs, et de notes sur ce discours. Londres, février 1832; vol. in-8°.

(Publié sous le pseudonyme de Victor De la Marre.)

Le roi Guillaume, esquisse historique. Tactique du roi Guillaume. Londres, 1833; broch. in-8.

La Hollande et la Conférence, ou examen raisonné des actes de la Conférence de Londres et de la conduite du cabinet de La Haye. Londres, mars 1833; vol. in-8°.

(Publié sous le pseudonyme de F. Goubau de Rospoul. Traduit en anglais.)

De la situation de la Belgique en 1834. (Traduit de l'anglais avec des observations du traducteur.) Londres, 1834; vol. in-8°.

Lettre d'un vieux bibliophile belge à M. P. Namur, etc. Londres, 1840; vol. in-18.

Simon Stevin et M. Dumortier. Lettre à MM. de l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles, Londres, 1845; vol. in-18.

(Publié sous le pseudonyme de J. Du Fan, et réimprimé plusieurs fois, à Bruxelles et à Tournai, sans l'autorisation de l'auteur.)

Concours universitaire et concours général entre les institutions d'enseignement moyen, 1844-1845. Distribution des prix, 26 septembre 1845. Discours du Ministre de l'intérieur. Organisation de l'institution des agrégés. Discours du Ministre à Liége et à Gand. Bruxelles, 1845; broch in-8°.

Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique. Arrêtés royaux concernant sa réorganisation. Bruxelles, 1846; broch. gr. in-8°. — Nouvelle édition, précédée de quelques considérations générales. Londres, 1846; vol. in-18.

Ministère du 30 juillet 1845. Dissentiment entre les membres du cabinet sur la question de l'enseignement moyen. Projets de loi. Bruxelles, 1846; broch. in-8°.

Opuscules historiques, philosophiques et littéraires, édités par M. Octave Delepierre. 1828 à 1850. Londres, 1850; 2 vol. in-18.

A van Humelt

NOTICE

SUR

ANDRÉ VAN HASSELT,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE,

né à Maestricht le 5 janvier 1806, décédé à Saint-Josse-ten-Noode le 1er décembre 1874.

« Devant la dépouille mortelle de cet ami de ma jeunesse, dont la sincère affection ne s'est jamais démentie, il m'est bien difficile de me rappeler que je dois prendre la parole au nom d'une compagnie savante et d'approprier mon langage aux convenances académiques. Mon rôle naturel, dans cette triste conjoncture, celui que m'indiquait mon cœur, c'était bien plutôt de venir mêler mes larmes à celles d'une famille désolée, d'apporter sinon des consolations, du moins une sympathique communion de regrets à cette veuve qui perd l'époux qui faisait la gloire de sa vie, et à cette jeune orpheline qui a vu s'éteindre la brillante étoile, son phare et son guide. »

Ces paroles, que j'emprunte au discours prononcé, sur la tombe de notre confrère, par le président de la compagnie, auraient été aussi vraies dans ma bouche que dans celle de De Keyser. L'amitié qui l'unissait au défunt était de date un peu plus récente que celle que nous avions nouée André et moi. Près d'un demi-siècle a consacré notre affection mutuelle. Quelques-uns trouveront peut-être que ce n'est point là une situation favorable à l'impartialité du biographe. Je crois, au contraire, que pour bien exprimer un sentiment, pour rapporter fidèlement un fait, il n'est point mauvais d'avoir partagé le sentiment, d'avoir été témoin du fait. Et si, dans les jugements relatifs à ce sentiment et à ce fait, il y a quelque apparence que l'écrivain se laissera entraîner par son affection, je n'y vois pas grand mal, du moment qu'il demeure sincère. Dans la critique littéraire telle qu'on la pratique généralement en Belgique, on s'applique plutôt à rechercher les défauts d'un ouvrage qu'à en signaler les beautés. Je le dis franchement en commençant cette notice, je suivrai la voie inverse; c'est à rendre plus manifestes aux yeux de ses compatriotes les mérites du grand poëte aujourd'hui disparu que je m'attacherai avant tout; et, en suivant ce procédé, je ne démentirai point mes habitudes. Toutefois, me défiant de la valeur de mes propres jugements et surtout du crédit qu'ils pourront rencontrer chez les lecteurs, je m'efforcerai d'appuyer mon appréciation en invoquant le témoignage d'autorités moins contestables.

La vie d'André Van Hasselt est toute dans ses travaux; les événements qui l'ont remplie sont peu accidentés; ils ont été heureusement résumés dans les lignes suivantes que j'emprunte encore du discours de notre président :

« André-Henri-Constant Van Hasselt est né à Maestricht

le 5 janvier 1806. Après avoir fait, à l'athénée de sa ville natale, de fortes études d'humanités, il suivit les cours de philosophie et lettres et de droit à l'université de Liége. Il venait de passer d'une manière brillante l'examen de docteur lorsque éclata la révolution de 1830. Pendant les événements qui ont amené la dissolution du royaume des Pays-Bas, André se trouva enfermé, comme tous les bourgeois de sa ville, dans l'enceinte des remparts que gardait l'armée hollandaise et dont le sort ne fut définitivement fixé que neuf ans plus tard. Toutefois, il n'attendit point cette échéance, et, dès le printemps de 1833, il quitta la forteresse qui devait être retranchée de la Belgique et vint rejoindre, pour ne les plus quitter, ceux qu'il avait toujours regardés comme ses compatriotes. Arrivé à Bruxelles, il fut d'abord attaché à la Bibliothèque de Bourgogne, en qualité d'auxiliaire du conservateur en titre. Plus tard, en 1843, il entra dans l'administration de l'instruction publique, d'abord comme inspecteur provincial de l'instruction primaire, ensuite comme inspecteur spécial des écoles normales, poste qu'il a occupé jusqu'à son dernier jour. Mais si sa carrière administrative a été utile et féconde en heureux résultats; ce n'est cependant que le petit côté de son existence. C'est comme écrivain, c'est comme poëte surtout, qu'il a fourni une brillante carrière, et c'est dans celle-là qu'il s'est acquis des titres ineffaçables. »

La langue hollandaise est celle qui se parle à Maestricht. André Van Hasselt n'en entendait point d'autre dans sa famille. Il avait douze ans lorsqu'on commença à lui apprendre à lire dans un livre français. Ses études d'humanités, commencées sous la direction d'un pasteur protestant qui lui enseigna le grec ancien, se poursuivirent à l'athénée, excellent établissement où tous les cours se donnaient, alors comme aujour-

d'hui, dans la langue néerlandaise. Son enfance avait été rêveuse et studieuse. Il ne connut point les jeux qui remplissent la grande part des journées des autres enfants. Sa jeunesse ne se permit aussi que fort peu de distractions. Comment aurait-il pu suffire aux études qu'il s'était imposées? Ses loisirs, il les partageait entre la culture de la poésie et le délassement de la musique. Pour un jeune homme élevé dans le milieu où vivait André, ce n'était pas une facile entreprise que de se rendre maître d'une langue étrangère telle que le français.

Après avoir obtenu le grade de docteur en droit, il fut quelque temps sans se decider touchant la carrière qu'il embrasserait. Il se trouvait de constitution trop faible pour s'exposer aux fatigues du barreau ou de l'enseignement public, professions pour lesquelles il est besoin d'avoir à sa disposition des poumons solides. En attendant des occupations plus positives, il continua de se livrer à des travaux et à des études particulièrement historiques et littéraires, lisant beaucoup et jetant dans le moule des vers les impressions de sa mélancolique adolescence.

Les premières manifestations du talent de notre poëte ont vu le jour dans les annuaires et dans les almanachs que la Société littéraire de Bruxelles avait l'habitude de faire paraître à l'époque des étrennes.

Un journal qui a joué un assez grand rôle pendant les années qui ont précédé la révolution belge, *la Sentinelle des Pays-Bas*, rédigée par Charles Froment et Louis Baré, avait aussi ouvert ses colonnes au débutant qui, en 1826, fit insérer dans cette feuille un *Chant hellénique* en l'honneur de Canaris. C'est une pièce d'une versification facile et correcte, de style classique, rappelant les *Messéniennes* de Casimir

Delavigne. La Grèce fournissait alors le thème de presque toutes les poésies des débutants. Lord Byron avait donné le branle et toute l'Europe prêtait une attention émue au soulèvement de cette petite nation qui luttait avec une indomptable énergie contre un puissant oppresseur. Ce chant hellénique fut suivi de dix autres qui mériteraient d'être reproduits, ne fût-ce que pour donner un spécimen de la manière de l'écrivain cherchant encore sa voie. Indépendamment des chants consacrés à la Grèce, Van Hasselt a donné à *la Sentinelle des Pays-Bas* une dizaine d'odes, treize ballades et dix romances.

A dater de l'année 1829, l'on aperçoit une modification marquée dans le style de notre poëte. Il a lu les *Odes et ballades* et les *Orientales* de Victor Hugo et il subit, pendant un temps, l'influence des nouveaux principes préconisés par l'*Enfant sublime.*

Il ne faudrait point croire que les pièces de Van Hasselt antérieures à cette période manquassent de valeur et qu'elles fussent toujours inférieures à celles qui étaient conçues dans le nouveau système de poésie. Je signalerai parmi les pièces publiées dans *la Sentinelle*, avant la conversion du poëte au romantisme, quelques morceaux d'une bonne facture et d'un sentiment très-poétique. L'ode intitulée *le Retour* (1827, p. 962): l'étudiant muni de son diplôme rentre au foyer paternel; *le Récit du foyer* : huit strophes adressées à son ami Ferdinand Poncin; *une Fête à Byzance*, qu'il a dédiée à un autre de ses amis, le poëte Adolphe Mathieu, se compose de quatorze strophes excellentes, d'une facture irréprochable et où se montre déjà cet éclat oriental qu'on retrouvera si fréquemment dans les poésies appartenant à une autre phase de son talent; *Guillaume le Taciturne*, fort bon

morceau qu'on trouve à la page 227 de *la Sentinelle* de 1828 et dont l'auteur a utilisé quelques strophes dans une ode des *Primevères;* et enfin la pièce intitulée *la Dernière soirée :* neuf strophes pleines de poésie. Les ballades et les romances ne dépareraient point un recueil où l'on réunirait toutes celles que le poëte a publiées depuis.

Les seules poésies de cette époque qui aient trouvé grâce devant l'auteur, converti au romantisme, ce sont celles qui ont paru en 1829, à savoir : *Les larmes* (voir les *Primevères*, p. 67); *Le hautbois* (*ib.*, p. 347); *Amours* (*ib.*, p. 205); *L'ode à mon ami F. Poncin* (*ib.*, p. 7). Il est permis d'accuser ce père d'un excès de sévérité envers ce que l'on pourrait appeler ses enfants du premier lit. Je viens de relire toutes ces premières productions de sa veine et je suis persuadé qu'il se fût montré plus indulgent quinze ou vingt ans plus tard, lorsque lui-même, un peu revenu de son engouement romantique, se montra beaucoup plus sobre dans le choix de ses images et de ses expressions.

Le développement du talent d'André Van Hasselt présente, en effet, trois phases distinctes. Dans les travaux de sa première jeunesse qu'on pourrait intituler les *Perce-neige*, puisqu'ils ont précédé les *Primevères*, il se laisse aller à la pente du temps pour le choix des sujets, la forme du style et des pensées qui ne s'écartent point de la voie tracée par les maîtres classiques; dès que son esprit a été en contact avec la poésie de Victor Hugo, un nouvel horizon s'ouvre devant lui; il n'éprouve plus que du dégoût pour les timidités prescrites par le législateur du Parnasse français. Un voyage qu'il fait à Paris, en mai 1830, achève de le convertir. L'âge, l'étude, la réflexion calmèrent peu à peu cet enthousiasme; on le voit se dépouiller de ce que son faire avait d'exagéré; il ne con-

serve de la réforme que ce qui est véritablement un progrès. Maître enfin de l'instrument qu'il manie avec autant d'aisance que d'énergie, il atteint la plénitude de son talent, tel que nous l'avons connu et admiré dans les vingt dernières années de sa vie.

L'*Almanach poétique* qui se publiait à Bruxelles, ayant cessé de paraître, un éditeur de Liége eut l'idée de le remplacer par un *Annuaire de la littérature et des beaux-arts*. Il fut fait appel à cette occasion à tous les poëtes qui, jusque-là, avaient collaboré au recueil défunt. Van Hasselt y envoya trois pièces : l'*Ode à mon ami J. V. A.*, qui a reparu, dans les *Primevères*, sous le titre : *A mon ami Léon R...* (lisez Renoz), et la petite pièce à une jeune fille commençant par ce vers : *Jeune fille que j'ai vue* (*Prim.*, p. 247), et enfin un sonnet qui ne se trouve dans aucune publication postérieure *A Madame M....*

Jeune femme aux grands yeux, aux yeux noyés de pleurs.

Indépendamment de ces trois pièces avouées du poëte, l'*Annuaire* de 1830 en imprima deux autres que Van Hasselt avait envoyées à M. Ph. Lesbroussart, en 1823, pour l'*Almanach poétique* de la Société littéraire de Bruxelles. Ces pièces étaient donc de la première jeunesse de l'auteur qui n'avait alors que 17 ans. L'éditeur de l'*Annuaire* les avait reçues avec plusieurs autres formant l'approvisionnement éventuel du recueil bruxellois. La production de ces vieux péchés classiques au moment où le talent de l'écrivain venait d'opérer sa conversion au romantisme, mécontenta vivement celui-ci, qui s'en plaignit avec amertume. Il n'y avait cependant pas eu de mauvaise intention de la part de l'éditeur; il avait agi de bonne foi. Ce petit incident avait rapproché, à

quelques pages de distance, trois pièces conçues dans le goût de la nouvelle école et deux pièces suivant l'ancienne tradition. C'était d'abord l'élégie intitulée *le Jeune malade :*

> Déjà l'aimable avant-courrière
> Du mois des fleurs et des amours.

Puis une épître à Béranger. L'élégie ne sortait guère, en effet, du cercle banal où se traînaient tous nos poëtes à cette époque. On y voit pourtant déjà le soin de la mélodie qui a été la constante préoccupation d'André.

Les dernières poésies de Van Hasselt, publiées par *la Sentinelle des Pays-Bas* se ressentaient, on l'a fait remarquer plus haut, de l'influence du romantisme. Les réformes que Victor Hugo s'efforçait d'introduire dans la poésie française étaient loin de rencontrer chez nous un assentiment unanime; les meilleurs esprits, au contraire, affectaient d'y demeurer étrangers. Lorsque parut l'*Annuaire* liégeois, Charles Froment en fit la critique dans son journal et saisit l'occasion de reprendre le jeune poëte belge au sujet de sa tendance à imiter les romantiques. « M. Van Hasselt, écrit-il dans *la Sentinelle*, devrait étudier le romantisme dans ses doctrines, au lieu d'aller trouver les romantiques dans leurs ouvrages. Au reste, à part une tendance un peu trop forte à imiter certaines formes, au lieu de faire comme les maîtres : bien regarder en soi et autour de soi (ce qui avec de la grammaire, de la logique et de l'oreille, constitue toute la poésie), M. Van Hasselt a un beau talent à cultiver, une belle carrière à remplir. *Il a pu renier dans le temps nos opinions politiques*, nous ne nierons pas pour cela nos propres opinions sur son mérite littéraire, nous laissons l'intolérance aux sots. »

Ces paroles nous révèlent un fait très-méritoire pour notre

poëte, à savoir qu'il avait cru devoir rompre avec le rédacteur en chef de *la Sentinelle des Pays-Bas* du moment où, soutenant à outrance la politique du ministre Van Maanen, il s'était mis à insulter hebdomadairement les hommes de l'opposition, les meilleurs patriotes. Mais Charles Froment, excellent juge en matière littéraire, se plaisait à rendre justice même à un adversaire politique.

Van Hasselt avait commencé et presque achevé ses études universitaires à Liége. Il ne lui restait plus qu'un examen à passer pour devenir avocat. C'est à l'université de Gand qu'il subit la dernière épreuve, le 6 juillet 1827. Il revint immédiatement après à Liége prêter serment devant la cour d'appel; il eut pour parrain dans cette circonstance le célèbre avocat Teste, plus tard ministre du roi Louis-Philippe, et dont la carrière eut une si misérable fin.

Le nouvel avocat ne s'était pas encore décidé sur la carrière qu'il embrasserait quand survint la révolution de 1830. Le ministre M. de la Coste lui avait fait offrir une position administrative dans le département de l'intérieur; mais rien encore de définitif n'avait été arrêté.

Il était retourné à Maestricht, chez ses parents, lorsque cette forteresse bloquée par les volontaires belges fut déclarée en état de siége et fermée aux relations régulières avec les autres provinces méridionales du royaume des Pays-Bas en état d'insurrection.

Durant le séjour forcé qu'il fit entre ces murailles, sa prédilection pour les Belges, ses compatriotes, lui valut plus d'un déboire.

Cette longue réclusion, ces contrariétés, l'incertitude de l'avenir exerçaient sur son esprit une influence qui nuisait à ses travaux. Pourrait-il continuer à se livrer à la culture des

lettres françaises dans un pays où la langue de Racine et de Victor Hugo était l'objet d'une répulsion patriotique? Dans ses moments de découragement, il alla jusqu'à brûler plusieurs drames et romans historiques dont nous ne pouvons que regretter aujourd'hui la perte. Pourtant son goût pour la poésie finissait toujours par l'emporter: des quatre-vingt-neuf odes contenues dans le recueil des *Primevères*, près de la moitié ont été écrites du mois de septembre 1830 au mois de mai 1833, c'est-à-dire durant le séjour forcé du poëte dans les murs de Maestricht. Il n'était cependant pas absolument privé de relations avec ses amis du dehors. Il avait trouvé moyen d'entretenir une correspondance assez suivie avec quelques-uns d'entre eux. L'une de ces correspondances a été conservée; elle se compose de dix longues lettres qui sont en la possession de l'auteur de cette notice à qui elles étaient adressées; ces lettres verront le jour dans une biographie de Van Hasselt, trop étendue pour trouver place dans l'Annuaire de la compagnie. On y trouvera des détails intéressants sur ses études, sur ses travaux, sur la situation de son esprit, enfin sur les distractions et les ennuis qui l'ont occupé durant cette période de deux ans et neuf mois.

II.

Arrivé à Bruxelles, le 25 mai 1833, sur l'appel du ministre de l'intérieur, M. Ch. Rogier, qui lui assurait une position convenable, lui permettant de se livrer à ses études et à son goût pour la poésie, Van Hasselt s'était logé avec deux amis — le statuaire Louis Jéhotte et l'auteur de la présente notice — dans un appartement rue des Douze-Apôtres. Leur petit salon

devint bientôt le centre d'une réunion où se rencontraient artistes et gens de lettres : Philippe Lesbroussart appartenait, par son âge et ses travaux, à la génération précédente, mais il se mêlait volontiers à la jeunesse dont il se plaisait à encourager les dispositions; Auguste Giron, son beau-fils, connu déjà alors par quelques poésies qui avaient été remarquées; Eugène Robin, faisant son premier début par la lecture de son drame *Égoïsme;* Albert Grisard, qui venait de se révéler au monde musical par sa romance *La Folle*, dont le succès avait été universel; Mlle Zoée de Gamond, qui préludait à de sérieux travaux par une étude sur le poëte italien Alfieri; Eugénie Poulet, jeune poëte enlevée, bien peu de temps après, au culte des lettres et à l'affection de ses amis; Eugène Verboeckhoven, déjà célèbre; Gustaf Wappers, qui venait de provoquer dans l'art de son pays une révolution aussi profonde que celle qui s'était accomplie presque en même temps dans la politique; Henri Leys, tout jeune encore, cherchant la voie qu'il devait parcourir triomphalement; tous les collaborateurs du *Recueil encyclopédique*, publication mensuelle qui en était à la seconde année d'une existence qui n'a guère duré, et enfin les écrivains qui allaient bientôt créer *l'Artiste*, feuille hebdomadaire qui a fourni une carrière un peu plus longue mais qui a également fini par succomber sous l'indifférence du public belge. Le pays n'était pas encore sorti de la crise ouverte par les événements de 1830; la vie littéraire, qui n'a jamais été bien active à Bruxelles, commençait à se réveiller. Le petit cénacle de la rue des Douze-Apôtres peut revendiquer une part de l'honneur de cette renaissance : il fut l'embryon d'où sortit plus tard une association qui s'est largement développée sous le titre de *Cercle artistique et littéraire.*

C'est dans ce milieu qu'André préparait la publication de son recueil de poésies auquel il donna le titre de *Primevères*, ces avant-coureurs du printemps. Il en avait donné la primeur tantôt au *Recueil encyclopédique*, tantôt à *l'Artiste*. André avait alors vingt-sept ans; il y avait dix ans qu'il avait commencé à écrire en vers français. Ces mêmes recueils reçurent encore de notre poëte des productions en prose. C'était tantôt la traduction littérale d'une ballade de Bürger : *Lénor, la Fille du pasteur de Taubenhain, le Chasseur sauvage, l'Enlèvement;* tantôt c'était un conte fantastique, genre à la mode à cette époque : *Le Cœur truffé, le Bal masqué, la Fin du monde, Leonardo et Blondine, le comte Walles, Jehan de Boitsfort, la Boîte d'acajou, le Nain du roi Christiern, la Juive de Bruges, le Sire de Fauquemont.* Des travaux plus sérieux de critique et d'histoire se produisaient de temps en temps. Le tome III de *l'Artiste* donna deux excellents articles sur *la Poésie arabe et la poésie allemande*, une *Étude historique sur les bandes armées du moyen âge*, une appréciation du tableau de G. Wappers représentant *le Christ au tombeau*, *un Fragment de voyage pittoresque dans l'ancienne Belgique.* Au tome IV de la même publication, se trouve un article sur le poëte Théodore Koerner dans lequel notre poëte a inséré la traduction en vers de *la Chasse de Lutrow*, ainsi que la traduction en prose de *la Chanson du saule.* Un autre article traite des légendes et des chansons populaires; puis viennent *les Ralunkes*, extrait d'un recueil de légendes et d'histoires des îles de la Baltique ; *la Croisade des enfants de Thuringe*, etc.

Les *Primevères* parurent en janvier 1834. L'auteur avait fait entre les productions des années précédentes un choix dans lequel se manifestent les opinions un peu exclusives

qu'il professait alors en matière littéraire, laissant de côté tout ce qui était antérieur à son chemin de Damas, à l'instant de sa conversion. Il avait néanmoins complété un volume de 360 pages assez compactes auxquelles il avait joint une courte préface annonçant quelque chose de *moins médiocre* pour plus tard : « D'abord un recueil de satires sous le titre de : *Hommes politiques et hommes littéraires en Belgique*, puis deux drames et un roman dont les sujets sont pris dans notre histoire. » Ce recueil de satires n'a jamais vu le jour. Dans le volume de poésies qu'il publia en 1852, l'auteur leur adresse une ode qui commence par ce vers :

Silence, mes lions, ô mes tigres, silence !

Il n'a point été trouvé de trace de cette publication projetée dans ses papiers après sa mort. Aurait-il détruit le manuscrit? Pour ce qui est des drames et des romans, il n'en a achevé aucun. Sa vocation ne le portait point vers ces genres de composition, sa manière essentiellement lyrique se prêtait difficilement aux scènes de la vie réelle. Il a toutefois soumis à l'appréciation du public quelques tentatives plus ou moins heureuses, mais toujours incomplètes. On trouve dans *la Renaissance* (t. II, p. 170) le premier tableau du premier acte d'un drame ayant pour titre *le Siége d'Anvers en* 1585, et dans le volume de poésies publié en 1857, le deuxième acte des *Barons des Orcades*. Le premier acte de ce drame est parmi les pièces inédites où l'on rencontre encore, à l'état fragmentaire, quelques scènes d'autres essais dramatiques, tels que : *Artevelde, Charlemagne, Jacqueline*.

La publication des *Primevères* produisit une certaine sensation. La critique ne l'accueillit point avec beaucoup de bienveillance. Quelques-uns n'y voulaient voir qu'un reflet

des poésies de Victor Hugo. Ceux que les doctrines de la nouvelle école avaient séduits, affectaient de n'y trouver aucune originalité; les autres, et c'était le plus grand nombre, fidèles aux traditions classiques, daignaient à peine s'en occuper.

Les articles que M. J.-B. Vautier a consacrés aux *Primevères* dans *l'Artiste* font exception. Ils rendent justice au talent du poëte, relèvent ses défauts et lui donnent des conseils dont il a su profiter. Ce critique, homme respectable à tous égards, mais classique sincère et éclairé, se montre quelquefois trop rigoureux et condamne des hardiesses qui depuis ont trouvé grâce et ont même été admirées. Bienveillant et modeste, J.-B. Vautier s'excuse: « Ce n'est point par plaisir que j'ai repris l'auteur, c'est un droit que j'ai exercé, c'est un devoir que j'ai rempli, plutôt en admirateur qu'en juge du talent de M. Van Hasselt. J'ai vu dans son œuvre une œuvre nationale, mélangée d'imperfections et de beautés, à vrai dire, mais supérieure, comparaison faite, à tous les recueils de vers sans exception qui ont paru chez nous depuis quelques années. J'ai cru que cette œuvre nous appartenait à tous; que tous avaient intérêt à voir se perfectionner un talent qui s'annonce sous d'aussi heureux auspices. »

On peut constater, par la suite de ses ouvrages, que Van Hasselt a su tenir compte de celles des critiques de J.-B. Vautier qui étaient réellement fondées.

Il serait difficile de dire si la maison Hauman, qui a édité les *Primevères*, en a retiré quelque profit. La chose serait assez surprenante; car, suivant l'exemple de tous ses confrères en Apollon, l'auteur, qui avait obtenu du gouvernement un subside pour couvrir les frais d'impression, a donné plus d'exemplaires de son livre que l'on n'en a vendu.

Parmi ceux à qui le volume a été adressé *ex dono auctoris*, figure en première ligne feu M. le baron de Stassart. La bibliothèque de l'Académie possède ce volume sur le feuillet de garde duquel on peut lire ces vers écrits de la main de Van Hasselt :

A monsieur le baron de Stassart.

Ces humbles fleurs d'avril, ces pâles primevères
Écloses sous des cieux et sous des vents contraires,
Ne les accueillez pas avec trop de dédain.
Donnez-leur pour abri vos pénates fidèles,
Vous qui ne cultivez, dans votre frais jardin,
D'autres fleurs que les immortelles.

Plus bas se trouve la réponse autographe de notre illustre fabuliste :

Que tu possèdes bien l'heureux secret de plaire !
Que j'aime tes charmantes fleurs !
L'immortelle à la primevère
S'unit pour couronner tes talents enchanteurs.
Ta gloire n'est point éphémère,
Et la postérité, quoique toujours sévère,
Comme l'âge présent t'offrira des lecteurs.

Les intentions bienveillantes que le ministre de l'intérieur avait témoignées au poëte, et qui l'avait déterminé à sortir de Maestricht sans esprit de retour, ne se purent réaliser immédiatement après l'arrivée de Van Hasselt à Bruxelles. C'est seulement par un arrêté du 27 août 1833 qu'une position officielle lui fut donnée, et encore était-elle absolument gratuite. Il fut chargé, conjointement avec M. le chevalier Marchal, conservateur de la Bibliothèque de Bourgogne,

d'établir le catalogue provisoire de cette célèbre collection. Enfin, le 12 mai de l'année suivante, une indemnité, qui pouvait se monter annuellement à 1,500 francs, lui fut allouée à charge de rechercher, dans les Archives du royaume et dans les manuscrits de la Bibliothèque, les documents intéressant les lettres, les sciences et les beaux-arts, et à en faire, chaque trimestre, un rapport au ministre de l'intérieur. Une autre disposition, du 31 juillet de la même année, circonscrit le champ de ses opérations; Van Hasselt est exclusivement chargé d'extraire des documents reposant dans les dépôts indiqués plus haut, *les pièces de poésie flamandes ou françaises d'anciens auteurs belges qui seraient propres à entrer dans un ou deux recueils dont la publication*, d'après les intentions du ministre, *devait avoir lieu par les soins du département de l'intérieur*. Un arrêté royal du 22 du même mois venait de créer la *Commission royale d'histoire*. L'idée dont le germe se trouve dans l'arrêté du 31, fut reprise et développée plus tard par M. Sylvain Van de Weyer, lorsque, à la fin de 1845, ce ministre procéda à la réorganisation de l'Académie des sciences, des lettres et des beaux-arts. Il fit décréter, entre autres, la publication d'une collection des grands écrivains du pays.

La situation de Van Hasselt ne fut point modifiée : il ne reçut ni nouvelle mission, ni allocation de traitement fixe avant le mois de novembre 1842, lorsque M. J. B. Nothomb, alors ministre de l'intérieur, procéda à l'organisation de l'inspection des écoles primaires, en vertu de la loi du 23 septembre 1842.

Les travaux que Van Hasselt accomplit durant le temps qu'il demeura attaché à la Bibliothèque de Bourgogne, ont eu pour principal résultat un mémoire couronné en 1838 par

l'Académie : *Essai sur l'histoire de la poésie française en Belgique.*

Il a été fait mention plus haut des opuscules que Van Hasselt a semés à cette époque dans diverses publications périodiques; on peut encore citer comme des productions du même temps : *Le voyage au bord de la Meuse; légendes, récits et traditions, avec des dessins, par Paul Lauters.*

De 1837 à 1840, il a prêté une active collaboration à la *Revue de Bruxelles*, tout en envoyant aussi son tribut à la *Revue belge* qui se publiait à Liége. Citons comme un travail important, inséré dans ce dernier recueil, cinq articles ou études sur les causes des soulèvements et des guerres de paysans au moyen âge.

A dater de 1839, il était devenu le rédacteur en chef d'une publication qui a fourni une longue carrière, *la Renaissance*, organe d'une société qui s'était constituée à Bruxelles « en vue de favoriser les beaux-arts, de veiller à la conservation des monuments, d'encourager les jeunes peintres, architectes et sculpteurs. » Le prince de Ligne en était le président. La collaboration de Van Hasselt à *la Renaissance* n'a cessé que lorsque, nommé inspecteur de l'enseignement primaire, il dut se consacrer à ses nouvelles fonctions. Il fut remplacé dans le poste de rédacteur en chef par M. Luthereau, qui, en prenant la direction du journal, a rendu hommage en ces termes à son prédécesseur :

« M. Van Hasselt peut, à bon droit, être considéré comme le père de *la Renaissance*. Il a été pendant six ans le rédacteur en chef de cette feuille, et aujourd'hui encore, entre les loisirs fort courts que lui laissent ses fonctions administratives et académiques, il y apporte souvent le tribut de ses travaux et de recherches scientifiques fort importantes. »

En sa qualité de secrétaire de la Société d'encouragement des beaux-arts, il fit un jour un rapport qu'il eut la fantaisie d'écrire en vers. C'est un morceau d'une grande originalité. Il y expose le but de l'association, nomme et qualifie chacun de ses membres dans un style plein d'humour qui rappelle celui d'Alfred de Musset; mais son sujet l'entraîne et, de cette espèce de prose rimée, le fait arriver par une pente insensible à un lyrisme de bon alloi, tellement qu'une partie de cette pièce, commencée comme un badinage, a pu être, plus tard, utilisée par le poëte dans un morceau de genre très-sérieux.

C'est dans *la Renaissance* qu'ont paru les premiers fragments de son poëme *les Quatre incarnations du Christ*, œuvre capitale à laquelle il n'a cessé de travailler pendant la plus brillante phase de son talent et qui sera son plus beau titre de gloire.

Durant la période décennale comprise entre les années 1843 et 1853, Van Hasselt sut mener de front des travaux administratifs considérables et ses études littéraires, historiques, archéologiques. Indépendamment de la collaboration à plusieurs recueils périodiques dont il vient d'être fait mention, il a fourni un contingent important à plusieurs grandes publications de la librairie nationale de M. Alexandre Jamar, telles que *les Belges illustres*, *la Belgique monumentale*, *les Rois contemporains* et la *Biographie nationale* de 1853, qu'il ne faut point confondre avec la grande publication, portant le même titre, qui se poursuit sous la direction d'une Commission dépendant de notre Académie.

Van Hasselt a écrit pour *les Belges illustres* six notices, une dans le premier volume : Jean Ier, duc de Brabant, et cinq dans le deuxième volume : les frères Hubert et Jean Van

Eyck; Bernard Van Orley; Carel Van Mander; Érasme Quellyn et le très-contestable personnage de Gérard de Saint-Trond. Peu convaincu sans doute du droit que ce prétendu architecte de la cathédrale de Cologne pouvait avoir à une place dans le Panthéon belge, il ne l'a point traité comme les autres, il en a fait une sorte de figure légendaire, lui consacrant un dithyrambe dont le mérite poétique balance le manque d'authenticité du héros.

Il a donné à la *Belgique monumentale* trois articles: Malines, Turnhout et Lierre. *Les Rois contemporains,* autre publication entreprise et laissée inachevée par la maison Alex. Jamar, contenait, dans sa première livraison, deux notices de Van Hasselt : le roi Léopold Ier et la reine Victoria.

La *Biographie nationale,* de la maison Jamar, n'est en quelque sorte qu'une édition nouvelle des *Belges illustres,* remaniée, augmentée, mise dans un ordre systématique. C'est Van Hasselt qui eut la direction de ce travail dont il rédigea l'introduction et à laquelle il donna, outre les articles qui avaient déjà figuré dans les *Belges illustres*, les notices suivantes : au tome Ier, Boduognat et Ambiorix, Magnence, les Mérovingiens, Pepin de Landen, Pepin d'Herstal, Charlemagne, Bauduin Bras-de-Fer, Regnier-au-long-Col, Robert II, comte de Flandre, Charles-le-Bon, Jean-l'Aveugle, Philippe-le-Bon, Jacqueline de Hainaut, Albert et Isabelle, Jean Tilly et Charles de Buquoy, Clerfayt, les premiers missionnaires belges, saint Lambert et saint Hubert, les derniers missionnaires; au tome II, l'introduction, chroniqueurs, historiens, biographes, voyageurs et géographes; les naturalistes; les médecins et les anatomistes, mathématiciens et mécaniciens; les lettrés; poëtes latins, flamands et français; les peintres; Quentin Metsys; les graveurs et les musiciens.

En 1849, la même maison Jamar entreprit la publication de la *Bibliothèque nationale*, formant une sorte d'encyclopédie populaire rédigée exclusivement au point de vue belge. Van Hasselt écrivit pour la série historique quatre volumes. C'est d'abord *les Belges aux croisades*, récit animé et pittoresque qui se prêtait merveilleusement au style poétique de l'auteur. Les deux volumes de l'*Histoire des Belges* sont d'une lecture moins attachante. L'auteur remonte aussi haut qu'il était alors possible de remonter dans la nuit des temps; il multiplie tellement les détails que le second volume, qui n'a pas eu de continuation, s'arrête à l'invasion des Gaules par Jules César.

Il semble que, préoccupé du soin d'éviter le reproche de plagiat, il ait voulu citer, sans en oublier une seule, les sources où il a puisé; presque chaque phrase est appuyée d'une note; ce luxe d'érudition ne rend pas plus facile la lecture du livre, mais il lui donne une valeur scientifique dont tous nos historiens ne se piquent point au même degré. On serait tenté de croire que Van Hasselt, en montrant qu'il savait puiser lui-même aux vraies sources, répondait indirectement aux attaques dont il avait été l'objet à l'occasion d'un autre volume faisant partie de *l'Univers pittoresque*, publication de la maison Didot, de Paris : *la Belgique et la Hollande*. Ce livre, écrit avec trop de précipitation et qui était plutôt une compilatien avouée qu'une œuvre originale, lui avait attiré une critique peu mesurée, bien qu'elle fût en vers.

Les fêtes qui avaient eu lieu à Liége en 1842, à l'occasion de l'inauguration de la statue de Grétry, avaient été pour Van Hasselt l'occasion d'un grand succès littéraire. Il avait lu, dans la séance publique de la *Société libre d'émulation*,

l'ode magnifique qui ouvre le volume de poésies, publié en 1852, *la Belgique*. Plusieurs écrivains français qui assistaient à la fête, en qualité de représentants de leur pays, firent à notre André une chaleureuse ovation et le proclamèrent grand poëte.

Van Hasselt s'était marié en 1837. Il avait épousé la fille de M. Héris, le savant expert du Musée de peinture. De cette union sont nés trois enfants, deux fils et une fille; l'aîné était venu au monde en 1843, le second le suivit à deux années d'intervalle. Les jours de ces deux enfants étaient comptés. Charles, le plus jeune, fut enlevé, à l'âge de cinq ans, à l'affection de ses parents. Ce fut la première grande et sérieuse douleur que le ciel réservait à ce père; hélas! ce n'était pas la dernière! Le souvenir de ce cher petit, de sa mort prématurée, l'a constamment obsédé; ce fut la tache de feu qu'il conserva toujours devant les yeux. Qu'on lise les pièces qui datent de ce triste événement, on y reconnaîtra la trace d'un chagrin qui ne veut pas être consolé. *L'Étoile cachée*, *la Tache de feu*, *Première neige*, *la Fleur de l'oubli*, *le Livre fermé* en sont l'expression immédiate.

A partir de ce jour, presque toutes les productions de Van Hasselt sont empreintes d'une profonde mélancolie. Dans les *Primevères*, le sentiment est souvent remplacé par l'imagination; c'est un jeune homme qui n'a encore rien de bien cher à regretter, qui s'est forgé un bonheur chimérique et qui se désole de voir ses illusions déçues. Maintenant c'est un père qui exhale sa plainte. Il a possédé un objet réel sur lequel il avait placé toutes ses affections présentes, toutes ses espérances d'avenir. Cet objet, il l'a perdu par un malheur irréparable.

Vers la même époque la Belgique se voyait enlever sa sainte et bien-aimée reine. Tous les poëtes belges ont payé

leur tribut de regret sur la tombe royale. Van Hasselt ne fut point le dernier. L'ode splendide qu'il écrivit, devant la sépulture de Laeken, restera comme un des plus beaux morceaux que la muse française ait inspiré à un de nos compatriotes.

Esprit éclairé et indépendant, Van Hasselt appartenait par ses opinions à ce libéralisme tolérant qui abandonne à l'unique juridiction du for intérieur les croyances et les dogmes. Il se trouvait donc, à l'égard du libéralisme militant dans une situation analogue à celle du comte de Montalembert, dans ses dernières années, vis-à-vis du catholicisme romain. Ami de la liberté de pensée, croyant aux progrès de l'humanité, à un progrès sage, mesuré, n'avançant qu'avec circonspection, il ne témoignait pas moins de répulsion aux intransigeants de l'ultramontanisme qu'à ceux qui chantent : *Plus de dogmes, plus de messies.* Cette situation explique bien des mécomptes de l'écrivain qui, poëte avant tout, s'éprenait de belle passion pour toute idée qui s'offrait à son esprit avec un caractère de générosité, de dévouement, de grandeur, d'abnégation. La violence, l'oppression, de quelque part qu'elles vinssent, et l'obscurantisme lui inspiraient une haine instinctive. Les exagérés des deux partis pouvaient seuls trouver sa conduite inconséquente; elle n'était que logique et correcte au point de vue où il s'était placé et où il s'est toujours maintenu. Il eut des relations intimes dans les deux camps, mais ayant eu plus à se louer des uns que des autres, il a pu paraître, surtout vers la fin de sa vie, pencher plus vers la droite que vers la gauche. Comme fonctionnaire, chargé de l'exécution de la loi de 1842, il eut souvent à défendre les intérêts de l'enseignement de l'État, il le fit avec autant de fermeté que de prudence.

III.

« Comme tous ceux qui travaillent à sortir de l'ornière où se traîne la multitude, Van Hasselt a été souvent et vivement discuté, et quand il a eu la bonne fortune de rencontrer des esprits mieux disposés, *il n'a été que timidement encouragé.*» Cette phrase que j'emprunte encore au discours de notre confrère De Keyser, est vraie à l'égard de presque tous les hommes qui, en Belgique, se sont livrés à des travaux purement littéraires et surtout à la poésie. Quand ils sont encouragés, ils le sont toujours timidement. Le public ne montrant point de confiance dans la valeur des productions littéraires nationales, le gouvernement hésite à les récompenser par des distinctions honorifiques. Il n'en est point ainsi des arts : peintres, sculpteurs, musiciens obtiennent la grande part, sinon la totalité de ces encouragements. Une décoration accordée à un poëte, à raison de ses mérites littéraires, est chose excessivement rare chez nous.

Quelques écrivains français réfugiés dans notre pays à la suite des événements de décembre 1852, ayant eu l'occasion de lier connaissance avec notre poëte, d'apprécier son talent, sa vaste érudition qu'ils mettaient souvent à contribution, se montraient surpris de l'oubli dans lequel on l'avait laissé jusque-là. Comment, se disaient-ils, Van Hasselt n'est-il pas même chevalier de l'ordre de Léopold? L'un d'eux surtout — qui se plaisait à témoigner sa gratitude de l'assistance qu'il avait trouvée pour ses propres travaux dans le savoir éminent de notre compatriote, — Alexandre Dumas, eut l'idée de faire réparer par le gouvernement français l'oubli, ce qu'il appelait le déni de justice, du gouvernement belge-

Inutile de dire que Van Hasselt ne fut point consulté, qu'il ignora les démarches de son ami jusqu'au moment où il reçut du ministre des affaires étrangères de France, M. Drouyn de Lhuys, l'annonce de sa nomination de chevalier de la Légion d'honneur. Cette nouvelle, qui se répandit rapidement, devait produire une certaine sensation. Le journal *la Nation* et *le Sancho* présentèrent l'acte du gouvernement impérial comme un affront à la Belgique à laquelle on prétendait faire la leçon.

Lorsque l'on sut que Van Hasselt n'avait pas refusé une distinction qu'il n'avait point sollicitée et qu'il devait au zèle reconnaissant d'un confrère, ce fut, dans la presse démagogique, un concert d'injures où perçait la jalousie sous le masque du patriotisme.

Connaissant les rapports d'amitié qui existaient entre Van Hasselt et Victor Hugo, on s'étudia à jeter la zizanie entre les deux poëtes. On n'y réussit que trop.

J'ai assez intimement connu Van Hasselt pour affirmer qu'il n'aurait jamais autorisé A. Dumas à faire les démarches qui lui ont valu la décoration de la Légion d'honneur; mais pouvait-il, sans se montrer à la fois ingrat et grossier, suivre le conseil intéressé que lui donnaient *la Nation* et *le Sancho*, conseil qui fut appuyé par une députation de littérateurs? Je laisse à tout homme bien élevé le soin de répondre. N'ayant rien pu changer à la détermination du décoré, on s'attacha à influencer le gouvernement sans l'autorisation duquel le port des insignes d'un ordre étranger n'est point toléré dans le pays. On ne parvint qu'à retarder la solution. Le décret impérial était du 28 août 1853, ce n'est qu'une année plus tard que l'autorisation fut accordée. Il a été question plus haut des relations intimes qui ont existé entre Victor Hugo et Van

Hasselt. Voici, à cet égard, quelques détails qui ne manquent pas d'intérêt.

Durant le séjour qu'il avait fait, à Paris, aux mois de mai et de juin 1830, André Van Hasselt était entré en relation avec les principaux maîtres de l'école romantique qui était alors dans toute la ferveur du prosélytisme. La fréquentation de Victor Hugo, de Sainte-Beuve, d'Émile Dechamps l'avait confirmé dans les doctrines auxquelles la lecture des *Odes et ballades* ainsi que des *Orientales* l'avait récemment converti.

Lorsque le coup d'État de 1852 amena Victor Hugo à Bruxelles, le poëte français et le poëte belge resserrèrent leur intimité qui devint très-étroite entre leurs deux familles. A l'arrivée du proscrit, notre poëte l'avait aidé à meubler l'espèce de halle où le tribun français donnait audience à ses coreligionnaires politiques, sur la Grand'place de Bruxelles. Le remercîment de Victor Hugo vaut la peine d'être reproduit. Il se trouve dans une lettre du 16 janvier 1853.

« Vous me comblez, Monsieur et cher confrère, je devrais même dire vous me meublez. Vous m'envoyez un canapé à Bruxelles, à moi qui ne pourrais même pas vous donner un fauteuil à Paris. Je le regrette pour nous autres infortunés quarante. L'Académie française serait un peu moins velche si elle prenait quelques Belges comme vous. Pour le moment, plaignons-la. Cette pauvre Académie est toute penaude là-bas : trois proscrits! Depuis 1815, elle ne s'était pas vue à pareille fête. Dans ce temps-là, c'était Louis XVIII qui chassait l'autre Napoléon, le Grand, de l'Académie des sciences. Quant à moi, je m'étends voluptueusement sur votre excellent canapé et j'y lis vos beaux et bons livres. O ingratitude humaine! Je commence à regarder avec dédain ma malle que

j'avais élevée à la dignité de sopha et que vous avez destituée : c'est fini, de Spartiate, je me fais Sybarite. Bientôt j'irai me remettre aux pieds de madame Van Hasselt et vous serrer la main. »

L'intimité était devenue très-grande, on faisait ensemble des parties de campagne dont la correspondance des deux poëtes, alors que le proscrit se fut fixé sur son île, rappelle les principaux incidents. A dater du jour où Van Hasselt eut accepté la Légion d'honneur, ces relations cessèrent pour ne plus se renouer.

IV.

Quelques journaux belges, en rendant compte des obsèques de Van Hasselt, ont avancé que ce poëte avait obtenu un des prix quinquennaux de littérature française. S'il est exact de dire qu'il a mérité ce prix en l'année 1858, il est tout aussi vrai d'ajouter que ce prix ne lui a point été délivré. A six reprises, des jurys belges ont eu à décerner le grand prix de littérature et, sauf une seule fois, ils ont eu la chance de rencontrer dans notre pays, qu'on prétend si peu littéraire, un écrivain qu'ils ont jugé supérieur à Van Hasselt. Ce n'est point ici le lieu de faire l'histoire de l'institution des prix quinquennaux et de raconter les divers incidents qui ont marqué la session de 1858 du jury : ces détails trouveront leur place dans une biographie plus complète.

Plusieurs s'imaginent avoir fait l'éloge d'un homme lorsqu'ils ont prononcé sur sa tombe ces mots stéréotypés pour presque toutes les oraisons funèbres : « Il n'avait point d'ennemis. » Adressé à un poëte, à un artiste, à un homme d'État, à tout citoyen enfin qui a été appelé à jouer un rôle personnel

sur la scène du monde, un tel éloge équivaut à un brevet de médiocrité. André Van Hasselt avait donné trop de preuves de talent pour n'avoir point de jaloux; il était trop serviable pour n'avoir point fait d'ingrats. Or, c'est parmi les ingrats et les jaloux que se recrutent les ennemis des hommes éminents. Comme toutes les natures d'élite, André avait le sentiment de sa valeur et cette susceptibilité nerveuse, compagne inséparable de l'excitation cérébrale nécessaire à toute création du génie. Nous mesurons volontiers les autres à notre aune ; et, parce que la vulgarité des pensées qui nous occupent habituellement laisse nos nerfs en repos, nous ne comprenons pas la surexcitation que produit la contrariété sur des esprits fortement émus. Le poëte, nature particulièrement impressionnable, apporte toujours quelque exagération dans l'expression de ses sentiments. C'est à cette sensibilité qu'il est redevable de sa principale qualité, la faculté d'émouvoir les autres. André était une véritable sensitive : sous une apparence calme et froide, son cœur, bien que porté aux sentiments affectueux, était accessible au ressentiment. Se sentait-il blessé, il se dépouillait de sa débonnaireté, de sa modestie; il se redressait; gare alors à l'imprudent ou au méchant qui l'avait froissé. Sa pensée, toujours prompte à servir l'impression du moment, se répandait en sarcasmes amers, en imprécations quelquefois cruelles. Il était bon pourtant et modeste; mais on doit convenir que ces qualités-là ont été mises plus d'une fois à de trop rudes épreuves chez lui. Dans les moments d'irritation, suscités par les injustices qui ne lui ont point été épargnées, il lui est arrivé de dépasser les bornes, d'appliquer sans ménagement les lanières du fouet de Juvénal sur les épaules de ses adversaires On n'en trouve que trop d'exemples dans ses écrits. L'ode *A un critique* (*Pri-*

mevères, page 251) donne la mesure de ce que sa colère pouvait trouver d'accents emportés. Il a trop cédé au plaisir de prendre œil pour œil, dent pour dent, soit qu'il abritât son ressentiment sous la grande ombre du Dante, soit qu'il fît jaser les corbeaux sur la montagne de Chèvremont. Je n'essayerai point d'excuser ces écarts, les ayant blâmés de son vivant en m'adressant à lui-même; je plaide tout au plus les circonstances atténuantes. Cher et regretté confrère, si tu pouvais nous dire aujourd'hui ta pensée, je me persuade que tu t'associerais à mon sentiment Dans la sphère sereine que tu habites maintenant, tu dois comprendre que les attaques dont tu as été l'objet ont aidé au développement de ton talent; elles ont été l'aiguillon qui te maintenait en haleine. Ces critiques injustes, ces coups d'épingle incessants qui irritaient ton épiderme, imprimaient plus de ressort à ta puissance poétique, te faisaient faire un pas nouveau vers le but idéal et te poussait toujours plus haut, *excelsior*. Qui sait si trop d'encouragements, des succès plus faciles, n'eussent point fait avorter ton talent, aventure trop commune ailleurs encore que chez nous Si tu pouvais nous indiquer toi-même celle de tes poésies qui exprime le mieux ta pensée à l'égard de tes zoïles, tu nous désignerais, j'en suis certain, ces deux strophes :

Laisse, ô mon ami, laisse faire,
Oh! laisse faire ce méchant;
Mordre toujours est son affaire.
Oh! ne descends pas de ta sphère
Pour te salir en le touchant.

L'envieux (ô nature étrange)
N'est-il donc pas fait pour cela?
De son impuissance il se venge,
Et, quand il te jette sa fange,
Il te donne tout ce qu'il a.

Dans ses admirables articles sur *les Maîtres anciens*, M. Fromentin exprime une idée bien juste qui peut aussi trouver son application parmi nous. Il dit que le *clair bon sens* que le Français requiert dans son style, a longtemps fait douter que cette nation fût une race de poëtes [1]. Cette fine observation contient un aveu que nous autres Belges, de race wallonne, nous pourrions prendre pour nous. Ce clair bon sens est aussi l'apanage de nos populations. La poétique propre des races germaniques nous est peu familière, parce qu'elle n'est point d'accord avec notre manière de sentir et de concevoir; il nous faut, pour nous prêter à ses procédés un peu vagues et parfois bizarres, un certain apprentissage, une étude sérieuse, quelque effort de volonté dont, d'ailleurs, ceux qui se les imposent sont largement récompensés. Notre docilité à nous assujettir aux règles étroites dont Boileau s'est constitué le législateur suprême, cette docilité ferait douter aussi que nous soyons *une race de poëtes*. On aurait dû savoir gré à Van Hasselt d'avoir essayé de fondre les deux natures au profit de l'art national. Il l'a tenté, non sans succès, dans ses poëmes. Il était comme prédestiné à cette mission. Appartenant par sa naissance à la race germanique, par son éducation aux races latines; maître de la plupart des idiomes découlant des deux branches principales des langues européennes, possédant à fond leur littérature, il a su rendre, avec la clarté que requièrent les peuples romans, les pensées et les sentiments si profondément poétiques qui naissent dans l'esprit rêveur des populations germaniques. Si ces honorables tentatives n'ont point été appréciées de ses contemporains, espérons qu'elles le seront de la génération qui nous

(1) Voyez la *Revue des Deux-Mondes* du mois de février 1876.

suit et parmi laquelle Van Hasselt peut compter plus d'un disciple. Ce caractère du talent de notre poëte a été la cause des brillants succès qu'il a obtenus à l'étranger, en France surtout, auprès des écrivains les plus autorisés. Ce n'était pourtant pas une compensation suffisante pour le poëte méconnu de ses compatriotes.

En retraçant les particularités de cette vie si laborieuse et si digne, je ne prétends point faire de mon ami un héros de roman, un modèle de toutes les vertus. Je reconnais qu'il s'est montré quelquefois vindicatif et peu disposé à pratiquer le pardon des injures. Parmi ceux qui l'en ont blâmé en rencontrera-t-on beaucoup de plus endurants ?

Une fois pourtant Van Hasselt obtint un succès complet dans un concours de poésie. Le 10 janvier 1859, la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique, sur la proposition d'un généreux citoyen qui désirait garder l'anonyme, ouvrit un concours de poésie à l'occasion du XXVe anniversaire de la promulgation de la loi du 1er mai 1834 décrétant l'exécution des chemins de fer belges. Vingt poëmes en langue française furent adressés à la compagnie qui désigna, pour former le jury, deux membres de la classe des lettres, MM. Jules de Saint-Genois et Kervyn de Lettenhove et un membre de la classe des beaux-arts, M. Baron.

Il ne s'agissait plus, comme dans les concours quinquennaux, de se prononcer sur le mérite d'écrivains dont les noms étaient connus des juges, jugements dans lesquels il est quelquefois difficile de se dépouiller complétement de ses préférences et de ses antipathies; les concurrents gardaient l'anonyme. Le jury décerna unanimement le prix au poëme portant pour divise : *Novus nascitur ordo*. Lorsqu'on ouvrit le billet cacheté qui accompagnait ce poëme, on y trouva le nom d'André Van Hasselt.

Ce poëme qui, au dire du rapporteur, M. A. Baron, *révélait un véritable poëte*, approuvé sans réserve comme œuvre littéraire, fut vivement discuté quant aux doctrines philosophiques. Le rapport de M. Baron donna lieu dans la presse à une polémique à laquelle prirent part *le Bien public*, le *Journal de Bruxelles* et *l'Ami de l'ordre*. Le rapporteur avait surtout reproché à l'auteur du poëme de faire intervenir la Providence, le pouvoir éternel, dans les progrès de l'humanité. Les journaux qu'on vient de citer trouvaient, au contraire, que le poëte avait fait la part trop grande et trop belle à l'esprit de l'homme, au génie humain.

Un autre reproche a été adressé à ce poëme. Le fondateur du prix avait évidemment pour but de célébrer le grand fait de l'établissement de nos chemins de fer qui fut la conséquence immédiate de la loi du 1er mai 1834, contre-signée par l'honorable M. Ch. Rogier. Van Hasselt affecta, dans une note, d'en faire remonter l'honneur à M. Alex. Gendebien, qui, en effet, le lendemain du bombardement d'Anvers, avait proposé au gouvernement provisoire un décret ordonnant la construction d'un chemin de fer sur le sol de la Belgique. Le fait était vrai, mais ce décret n'ayant point reçu d'exécution, il ne diminuait en rien la gloire du promoteur de la loi du 1er mai 1834. De la part du poëte, c'était un déni de justice que je ne saurais approuver, même en termes de représailles. Le succès qu'il obtint en 1859, n'aurait dû être qu'une revanche de l'échec de l'année précédente.

Il s'est rencontré des écrivains affectant des allures ultra-démocratiques, qui ne dédaignaient point les antichambres ministérielles et les bureaux où se distribuent les faveurs du budget. Van Hasselt ne peut être rangé dans cette catégorie, on ne l'a jamais vu flatter que les puissances intel-

lectuelles, les artistes, les poëtes ses confrères. Que l'on parcoure le recueil de ses odes; à qui sont-elles adressées? à des peintres, à des sculpteurs, à des musiciens, à des gens de lettres. L'amour de la patrie, le progrès de l'humanité, voilà ses inspirateurs.

Les critiques que le poëme sur l'établissement des chemins de fer en Belgique avait soulevées dans la presse catholique obtinrent, de la part du poëte, une concession ou plutôt une explication; en le reproduisant dans son volume de 1862, il y ajouta quelques vers. « S'il prend un jour fantaisie à quelqu'un de comparer le texte du petit poëme par lequel s'ouvre ce volume, avec le texte couronné par l'Académie royale de Belgique en 1859, dit-il dans sa préface, on remarquera dans la nouvelle leçon quelques additions qui, à la vérité, n'étaient pas tout à fait indispensables au sujet, mais que l'auteur a jugées nécessaires pour mieux faire comprendre sa pensée. Pris à partie par quelques traînards d'une école philosophique surannée, pour avoir manifesté, dans ses aspirations sociales ce qu'ils ont bien voulu qualifier de mysticisme chrétien, il a tenu à exprimer d'une manière plus nette et plus précise encore ses convictions, selon lesquelles la marche des races et des peuples tend de plus en plus à converger vers l'unité universelle, le mot *nation* étant un mot barbare dont le vrai sens était l'*humanité*, et l'humanité ne se comprenant pas sans le christianisme. »

V.

Un fleuron manque à la couronne de notre poëte; il n'a mené à fin aucune composition dramatique susceptible d'être représentée sur un théâtre. Ce n'est point qu'il ne se soit

essayé dans ce genre; mais comme on l'a vu plus haut, en fait de drame, il n'a laissé que des fragments Il a mieux réussi dans l'épître et dans la satire. Il a quelquefois manié avec facilité le style badin de l'épître familière où perce l'ironie et où le sarcasme prend parfois des allures singulièrement accentuées. Mais il n'est pas tout à fait à l'aise dans ce genre de composition; on sent que les ailes lui démangent et que ses pieds ne foulent pas volontiers les sentiers battus, témoin cette épître humoristique qu'il adressait, en août 1839, à l'Association nationale pour favoriser les beaux-arts en Belgique, société dont il était le secrétaire. Commencé sous forme de plaisanterie par des vers dignes du début de *Mardoche*, ce rapport-épître s'élève insensiblement jusqu'à l'inspiration poétique du meilleur aloi. Les trois épîtres qu'il adressa plus tard au peintre Ant. Wiertz sont d'un caractère plus élevé encore. La pointe satirique y perce, mais on y sent le souffle qui inspirera l'auteur des *Incarnations*. Ces deux génies, celui du peintre et celui du poëte, n'étaient point sans analogie. Aussi Van Hasselt s'était-il de bonne heure senti attiré par le talent encore méconnu de l'artiste dinantais : il lui dédiait une ode dès le mois de février 1831. Dans la deuxième épître à Wiertz *sur ses détracteurs*, le poëte a exprimé le ressentiment des douleurs que lui-même a endurées dans sa laborieuse carrière. Quels beaux vers que ceux-ci! et comme ils trouvent aujourd'hui une juste application à leur auteur!

Qu'importe, maintenant que la lutte est finie,
Les assauts que livra la haine à ton génie.
Car tous les vrais soldats savent que les drapeaux
Déchirés par le fer sont aussi les plus beaux.
Et tu savais qu'un jour, lutteur que rien ne lasse,
Dans notre Panthéon tu trouverais ta place.

Même élévation de pensée et de style dans la troisième épître écrite à propos du tableau représentant le *Triomphe du Christ*. Il faut encore citer queiques vers où le poëte donne au peintre un conseil qu'il aurait pu se donner à lui-même.

Laisse les envieux hérissant leur crinière,
Aboyer après toi du fond de leur tanière,
Et déchirer des crocs de leur ongle impuissant
L'ombre que sur leur trou tu jettes en passant;
Laisse leurs cris hargneux, laisse leurs clameurs vaines
Livrer au vent ton nom traqué par tant de haines,
Et tous ces mirmidons, peuple frivole et nain,
A tes pieds, ô géant, épancher leur venin.
Laisse-les, se berçant d'une attente illusoire,
Appliquer leur échelle au rempart de ta gloire,
S'essouffler au labeur de leur pic souterrain
Et briser leurs béliers contre ton mur d'airain.
Ne te détourne pas de ta mission sainte!

Le poëte s'est maintenu à cette hauteur esthétique et morale dans les deux discours en vers qu'il prononça, comme président de l'Académie, aux séances solennelles de la classe des beaux-arts. *Le But de l'art* et *la Mission de l'artiste*, sont des morceaux que signeraient les maîtres de la poésie, n'importe dans quel pays. Mais de toutes ses épîtres, celle qui peint le mieux la situation de son âme, dans les dernières années de sa vie, c'est celle qu'il adressa au poëte viennois, M. le chevalier von Mosenthal. Il épanche dans ce morceau remarquable toute l'amertume accumulée dans son cœur.

Van Hasselt avait été envoyé par le gouvernement belge, en qualité de commissaire à l'exposition universelle de Vienne. Adjoint au jury du groupe qui avait dans ses attributions

l'enseignement à tous ses degrés, il s'y était fait remarquer par l'universalité de ses connaissances. Il était du très-petit nombre de ceux qui, dans ce comité international, — qu'on pouvait, jusqu'à un certain point, comparer à la réunion des diverses races humaines près de la tour de Babel, — il était, dis-je, de ceux qui comprenaient toutes les langues qui s'y heurtaient. Il avait formé, dans ce milieu, des relations au nombre desquelles se trouvait le secrétaire du groupe, écrivain distingué, auquel sa patrie doit plusieurs œuvres dramatiques de haute valeur. M. le chevalier von Mosenthal avait adressé à son nouvel ami une lettre dans laquelle il le traitait d'*illustre*. Le poëte belge répondit par l'épître commençant par ce vers :

Je ne suis pas, ainsi que tu le dis, illustre.

La muse de la patrie inspira souvent Van Hasselt; le recueil de ses odes en offre un grand nombre de preuves. Il célèbre les gloires, il s'associe aux joies et aux douleurs de la nation. Ce sont vraiment des poésies nationales que les odes *la Belgique*, *la Mort de la reine Louise-Marie*, *le 20 Août*. Dans la première, il chante toutes les illustrations de notre histoire; l'ode sur la mort de la reine, par l'originalité de la conception aussi bien que par sa parfaite exécution, est un chef-d'œuvre qui a attiré l'attention des meilleurs juges de l'étranger. Un poëte français lui écrit à ce propos. « Quant à *la Mort de la reine des Belges*, j'ai trouvé dans ce poëme tout l'idéal de vos conceptions et toute la science pittoresque de votre versification; c'est là du vrai lyrisme, *lyrisme de choses et non de mots*. »

Le mariage de l'héritier du trône de Belgique (*le 20 Août*), n'a pas moins bien inspiré notre poëte. Où trouver des vers

plus gracieux que ces paroles de bienvenue que la reine défunte adresse, dans ce poëme, à sa nouvelle fille?

O rose de Schœnbrunn, soyez la bienvenue
Au foyer où toujours m'emportent mes regrets;
Car, même dans la mort, on garde sa chimère,
Et c'est vous que toujours, dans mes rêves de mère,
Pour l'enfant de mon cœur, c'est vous que j'espérais.

Dans le genre gracieux et tendre, Van Hasselt n'a point de rival. Quand il parle aux femmes, c'est une mélodie qui coule du cœur et qui va au cœur. A-t-on rien écrit de plus frais que ces vers?

Et l'amour, blonde enfant, l'amour est une fleur,
Qui veut des larmes pour rosée!

Dans un autre ordre de sentiment, quoi de plus touchant que ces strophes qu'il adresse à sa mère et dont le refrain résonne au fond de l'âme!

O cloche qui tintes, qui tintes,
O cloche qui tintes toujours!

Puis celles qu'il envoie à ses amis G. N. et A. S., après un séjour dans sa ville natale en mai 1857, et qui se termine par cette pensée mélancolique:

La mort est l'absence éternelle,
Et l'absent est mort à demi.

Toute cette poésie qu'il semait le long de son chemin, n'empêchait point l'infatigable travailleur de se livrer à ses études historiques, à ses recherches d'érudition, et de com-

poser de petits livres destinés à la jeunesse. La plupart de ceux qu'il a signés du pseudonyme Alfred Avelines, sont des traductions d'auteurs allemands, les maîtres en cette matière. De 1859 à 1874, plus de quarante publications de ce genre ont vu le jour par ses soins chez Casterman, à Tournai, Callewaert et Landrin, à Bruxelles, Dessain, à Liége, Wesmael-Charlier, à Namur. Sous le titre de *Trésor moral du jeune âge;* il a encore fait paraître à la librairie de Philippe Hen, à Bruxelles, les *Récits du coin du feu*, *le Coffret aux belles histoires* et *la Valise du conteur*, signés Alfred Avelines; *le Diamant à trois facettes*, qu'il a signé de son nom, *l'Écrin de paraboles*, et enfin *Cent quatre-vingt-dix contes pour les enfants*, traduits du chanoine Schmidt, ces deux derniers signés Charles-André.

C'est ici le lieu de parler d'une autre publication très-considérable qui parut aussi sous ce dernier pseudonyme formé des prénoms de Van Hasselt et de son collaborateur Charles Hen. *Les Leçons de littérature et de morale* de Charles-André sont le résultat d'un labeur long et pénible. Les éditeurs ont entièrement refondu l'œuvre de Noël et Laplace. La première idée de cette refonte du recueil français s'était d'abord produite en 1854 sous le titre de: *Cours de littérature française, choix de morceaux en prose et en vers*, un volume in-12 de 404 pages, Bruxelles, A. Florkin et Ph. Hen, libraire-éditeur. Ce travail fut remanié et considérablement augmenté. Il parut en 1861 chez Bruylant-Christophe, dans le format grand in-octavo à deux colonnes. Ce volume qui n'a pas moins de cinq cent cinquante pages sans compter trente-six de préface et d'introduction, porte un titre dont l'énoncé suffit pour faire comprendre la part de travail qui revient aux éditeurs belges.

J'aime à croire qu'il se rencontrera, parmi nos estimables confrères de la littérature flamande, quelque écrivain qui se chargera de faire connaître aux nombreux lecteurs belges qui parlent l'idiome néerlandais la vie et les travaux du poëte limbourgeois. Il lui appartiendra d'apprécier les écrits que Van Hasselt a publiés dans sa première langue maternelle. Je ne m'occuperai donc point de cette partie de l'œuvre de notre confrère et je me bornerai à signaler le petit volume publié, en 1845, par A. Jamar, à Bruxelles, sous le titre de *Het gouden boeksken*, et quelques traductions rhythmées d'après des odes d'Horace qui n'ont jamais été imprimées.

VI.

La littérature belge, grâce à Van Hasselt, possède aujourd'hui une épopée originale : *Les Quatre incarnations du Christ.* Ce n'est point un pastiche des poëmes antiques que nous ont laissés la Grèce et Rome; ce n'est point une imitation des immortelles créations du Dante, c'est un poëme tel qu'un lyrique pouvait seul le concevoir et l'exécuter. Ne nous étonnons pas que cette œuvre magistrale ait fait, à son apparition, moins de bruit que n'importe quelle opérette éclose dans la serre chaude parisienne. Ces sortes de compositions ne s'adressent point à la foule, elles sont écrites pour les intelligences les plus cultivées et n'arrivent à la renommée qu'à l'aide du temps; il faut d'abord qu'elles aient été lues par des juges en état d'élever leur esprit à ces hauteurs où plane le poëte, et qui ne reculent point devant un peu d'effort pour se mettre à son niveau. En effet la lecture de ces poëmes-là n'est pas toujours facile; elle n'est point destinée à ceux qui

ne demandent à un livre que le moyen de tuer le temps. La compréhension d'un pareil sujet réclame quelque étude. On en est bien dédommagé assurément; et l'on peut dire d'un tel livre avec Boileau :

C'est avoir profité que de savoir s'y plaire.

Depuis la publication des *Primevères* on s'était accoutumé à ne voir dans Van Hasselt qu'un imitateur des poëtes romantiques français; on ne lui tenait point compte des progrès qu'il avait faits et du changement radical qui s'était opéré dans sa manière, à dater du volume publié en 1852. C'était un véritable parti pris pour les uns; pour les autres, une simple inconséquence résultant du peu d'attention qu'on accorde chez nous aux œuvres littéraires. Le poëte a victorieusement répondu à ce reproche en donnant à son pays une œuvre entièrement sienne et s'écartant, quant à la forme, des allures habituelles de nos voisins du midi et, pour le fond, ressemblant encore moins à leurs productions.

Qu'est-ce donc que ce poëme? L'auteur nous le dit dans sa préface.

« Cette œuvre qui n'est que le développement de quelques » versets d'Isaïe (ch. XI, v. 6-9) est un simple exposé des » phases successives de la genèse sociale, déterminée par la » manifestation de l'esprit chrétien, dans les grands évènements de l'histoire jusqu'à la complète réalisation de la » parole du Sauveur sur la terre. Le premier chant appartient à la vie terrestre de Jésus-Christ et à l'exposé de sa » doctrine; le deuxième se rapporte à la chute de l'empire » romain, c'est-à-dire à l'extinction du foyer du paganisme » antique en Europe, et au mouvement des peuples barbares » sur notre continent; le troisième nous conduit aux croi-

» sades, première manifestation d'une idée commune à tous
» les peuples de cette partie du monde, ou premier évène-
» ment européen, comme dit M. Guizot; enfin le quatrième
» nous introduit dans l'avenir, dans cette ère de plénitude
» sociale que rêvent tous les poëtes et qu'entrevoient tous
» les penseurs : Tableaux divers dont chacun est le corollaire
» développé de celui qui le précède et dont le lien commun
» est le *Juif Errant*, symbole de l'homme qui souffre et de
» l'humanité qui ne mourra qu'à la fin des temps. »

On peut dire que les *Quatre incarnations* du Christ sont l'œuvre de toute la vie de Van Hasselt, à dater du moment où il a été lui-même, cessant d'être le reflet d'autrui. On a vu plus haut que le journal *la Renaissance* a eu la primeur de ce poëme, dès 1849. Sous le titre de *Fragments épiques*, les *Poésies d'André Van Hasselt* (1852), donnent le début du troisième chant, *les Croisades*, et celui du dernier, *la Paix universelle*. Cinq ans plus tard, le poëte insère dans les *Nouvelles poésies*, le commencement du premier; en 1862, dans les *Poëmes*, *paraboles*, *odes*, etc., il en publie quatre nouveaux fragments. Enfin le poëme entier paraît en 1867. La publication de ces quatre recueils avait été échelonnée de cinq en cinq ans, en vue des concours pour les prix quinquennaux Le poëte se berçait toujours de cette illusion qu'il parviendrait à obtenir une majorité en sa faveur dans le jury : persévérance digne d'une meilleur sort.

VII.

Il est une autre œuvre que Van Hasselt n'a pas tout à fait achevée, bien qu'il y ait consacré beaucoup de temps; je veux parler des *Études rhythmiques*. Il avait, dans sa première

jeunesse, écrit beaucoup de romances et l'on s'accorde à reconnaître qu'elles étaient mélodiques et se prêtaient facilement aux mouvements de la musique; tous les compositeurs qui ont travaillé sur ses paroles sont d'accord en ce point Le sentiment de la mélodie était, chez notre poëte, un don naturel, il suivait d'instinct un principe sur lequel toutefois son attention ne tarda point à s'arrêter. La nécessité du rhythme dans la poésie française le préoccupait déjà en 1832, ce qui est établi par des passages de sa correspondance. Ce n'est cependant que beaucoup plus tard, et lorsqu'il se fut mis en rapport avec d'habiles compositeurs, qu'il arrêta ses idées sur ce point et qu'il essaya de pratiquer la théorie qu'il avait conçue et qu'il n'eut point le temps de formuler en préceptes. Il se proposait de les réunir un jour et de les accompagner d'un traité théorique; mais il voulait auparavant avoir épuisé toutes les formules musicales que son collaborateur et ami, M. J.-B. Rongé, compositeur distingué, s'était chargé de lui fournir. La tâche était immense; pour l'accomplir, il fallait du temps, de la patience et du talent; si elle n'a point été complétement achevée, c'est que les jours du poète étaient comptés. Quant à la patience et au talent, ils ne lui ont jamais fait défaut.

L'indifférence, on peut dire le dédain, qui a accueilli l'innovation de Van Hasselt dans son pays, et particulièrement parmi les juges officiels de la littérature nationale, rend nécessaire une explication qui fasse ressortir toute l'importance des études rhythmiques. Un savant éminent dont personne ne contestera la compétence en ces matières, feu François Fétis, après avoir exposé scientifiquement les principes du rhythme musical, ainsi que ceux qui devraient être appliqués dans la composition de toute poésie destinée à être chantée,

montre combien les écrivains français les plus illustres ont négligé ces principes dans leurs poëmes d'opéras et apprécie, dans les termes suivants, les études rhythmiques de Van Hasselt :

« Tous les auteurs de livrets français d'opéras savent que, dans la versification, comme dans la musique, les éléments du rhythme sont binaires et ternaires; mais leur attention ne s'est pas fixée sur les diverses combinaisons régulières et symétriques qu'on peut faire de ces éléments, pour en tirer de riches variétés de rhythmes. M. André Van Hasselt, inspecteur général de l'enseignement en Belgique et mon honorable confrère à l'Académie royale, a fait, depuis plus de vingt ans, de l'art de ces combinaisons rhythmiques l'objet de constantes études et de travaux remplis d'intérêt. Dans nos conversations, il soumettait ses innovations poétiques à mes analyses musicales, et le résultat de nos entretiens était toujours, de ma part et comme musicien, une approbation absolue de ses formes nouvelles, parce que je trouve des rhythmes propres à la musique partout où il y a symétrie de nombre et d'accents dans les retours périodiques.

« Les nombres 2 et 3 sont disposés par M. Van Hasselt dans une multitude de combinaisons dont l'effet rhythmique résulte de la symétrie des répétitions. Jamais on ne voit dans ses vers destinés à la musique la moindre altération dans cet ordre symétrique, qui est la règle suprême du rhythme. Je prends pour exemple de la disposition la plus élémentaire celle où les nombres 2 et 3 se suivent alternativement, et je le trouve dans cette chanson du printemps :

Les fleurs | sont écloses,
Les fleurs | du printemps.
Hélas! | mais ces roses
Ne du | rent qu'un temps.

« S'il ne fait usage que d'un seul élément, par exemple, de l'*ïambe*, la forme symétrique de son vers pourra n'être pas admise dans la poésie récitée, mais elle est très-bonne pour le chant, comme on peut le voir dans ce couplet :

Hélas! | comptez | combien | d'étoiles
La nuit | allu | me au fond | des airs;
Comptez | les flots | où vont | les voiles
Qu'on voit | courir | les vas | tes mers.

« Sa manière de combiner l'*ïambe* et l'*anapeste* est variée; mais sous chacune de ses formes, son rhythme est toujours parfaitement régulier. En voici des exemples :

Qui vous don | ne, ô dou | ces fleurs,
Aux baisers | de l'au | be écloses,
Qui vous don | ne vos | couleurs,
Margueri | tes, lis | et roses?
Qui vous la | ce, le | matin,
Vos corsa | ges de | satin?
Et vos ro | bes nu | ancées,
Quelle main | les a | tissées! } 3, 2, 2.

« Autre combinaison :

Mes amis, | la vi | e est un livre
Que chacun | écrit | de sa main;
Dont on voit | les feuil | les se suivre,
Et qui joint | hier | à demain. } 3, 2, 3.

« Autre combinaison :

A l'heu | re où la nuit | sur Veni | se descend, } 2, 3, 3, 3.
Aux dou | ces clartés | de la lune, } 2, 3, 3.
La bar | que fantô | me s'avan | ce en glissant } 2, 3, 3, 3.
Sur l'eau | de la mor | ne lagune. } 2, 3, 3.

« Autre :

Écoutez | la-bas, | tout au fond | des bois,	3, 2, 3, 2.
Dans son nid | de mousse,	3, 2.
Écoutez | gémir | cette dou | ce voix,	3, 2, 3, 2.
Cette voix | si douce.	3, 2.
Sous la feuil | le ombreu | se au soleil | levant,	3, 2, 3, 2.
Dans la nuit | dormante,	3, 2.
Comme un luth | des cieux, | elle jet | te au vent	3, 2, 3, 2.
Sa chanson | charmante.	3, 2.

« M. Van Hasselt, persuadé avec raison que toute forme régulière et symétrique peut offrir au compositeur des rhythmes favorables pour ses chants, ne craint pas d'associer le vers de douze syllabes aux petits vers, parce que la rapidité de ceux-ci compense la lenteur du premier.

« Je pourrais offrir encore cinquante autres formes, toutes originales, toutes inconnues, résultats des études rhythmiques de M. Van Hasselt; mais ici je suis obligé de renfermer dans d'étroites limites les citations qui concernent ce sujet intéressant. Ce que je me suis proposé, c'est de fixer l'attention des littérateurs qui écrivent pour les scènes lyriques sur la nécessité de perfectionner la versification des livrets d'opéras et de la rendre régulière au point de vue des rhythmes de la musique. Que s'ils s'astreignent à mettre, comme M. Van Hasselt, de la symétrie dans les dispositions du nombre des syllabes et des accents de leurs vers, nul doute que la trop grande uniformité des rhythmes mélodiques ne disparaisse du travail des compositeurs, et qu'il n'en résulte une variété dont la musique a été privée jusqu'à ce jour.

« J'ai souvent pressé M. Van Hasselt de publier sa théorie de la versification rhythmique, avec des modèles de toutes

les combinaisons, accompagnés d'analyses; rien de plus facile, dit-il, et la théorie sera renfermée dans un petit nombre de pages; mais il ne croit pas que les avantages d'une semblable versification puissent être démontrés par la poésie seule : c'est au musicien, selon lui, qu'il appartient de prouver par ses compositions le mérite du système nouveau de versification, et les ressources qu'il y a rencontrées pour la régularité des rhythmes de ses mélodies, ainsi que par la diversité de leur caractère. A son tour, il m'a demandé d'être son collaborateur pour ce travail; j'ignore si la collaboration qu'il désire est par lui bien choisie; mais je la lui ai promise. Il en sera ce qui plaira à Dieu. »

Quel est le principe sur lequel Van Hasselt a fondé sa théorie? Le voici exprimé avec une grande clarté par M. Boscaven, pseudonyme sous lequel ne se cache qu'à demi certain membre de la magistrature belge.

« Notre langue ne possède pas de syllabes longues et brèves, ou du moins la durée relative des sons n'est pas assez appréciable pour qu'on puisse en faire un élément de nos vers; mais on peut profiter d'une circonstance insignifiante en apparence, à savoir : qu'en français, tous les mots ont une tendance à renforcer le son vers la dernière syllabe (abstraction faite des syllabes à *e* muet): les mots accessoires eux-mêmes, dont le rôle est de faire ressortir l'accentuation du mot principal qu'ils précèdent, attirent, s'ils le suivent, l'intensité du son. *Notre*, faiblement marqué dans *notre ami*, devient tellement renforcé dans *c'est le nôtre*, qu'il revêt même l'accent circonflexe; *me*, qui s'élide dans *il m'a dit*, devient inélidable dans *dites-moi*. »

On ferait un volume si l'on voulait réunir les suffrages que les hommes les plus compétents ont donnés aux études rhyth-

miques de notre compatriote dans les journaux de France, d'Allemagne et d'Italie. A l'exception de la presse liégeoise, il en a été tout autrement en Belgique. Les juges officiels des concours quinquennaux n'ont pas trouvé d'autre encouragement à donner au poëte novateur que de dire : « *Il est permis de ne pas suivre aveuglément M. Van Hasselt dans ses théories sur le rhythme.* » Sans doute, cela est permis, mais à une condition; c'est que d'abord on aura étudié la question et que, par des objections sérieuses, on aura prouvé qu'on a compris la doctrine.

Un des poëtes les plus ingénieux que la France a perdu il y a quelques années, M. Émile Deschamps, a souvent exprimé, dans des lettres adressées à notre poëte, toute sa sympathie et toute son admiration pour la cause qu'il avait embrassée.

Voici, entre autres, ce que l'auteur des paroles de l'opéra de *Stradella* adressait à Van Hasselt à propos de ce mêmes *Études rhythmiques :*

Versailles, 20 mars 1861.

« Monsieur et très-honoré confrère,

» Votre si aimable lettre et vos *Études rhythmiques* me sont parvenues, et je viens d'étudier le tout avec un bien grand intérêt; car ces questions, dont je me suis occupé avec beaucoup moins de succès que vous voulez bien le dire, deviendront bientôt à l'ordre du jour, et la prosodie musicale des vers français y gagnera tout ce qui lui manque. Je suis persuadé que l'infériorité de notre musique de chant sur la musique d'Allemagne et d'Italie tient en grande partie à la négligence ou à l'ignorance des écrivains français en cette

matière. Le rhythme musical est trop souvent contrarié par l'irrégularité intérieure des vers.

» Castil-Blaze a fait, sur le même sujet que vous, un grand ouvrage non terminé à sa mort, mais qui va paraître tel quel. Ce sont les mêmes principes; seulement vous êtes un vrai poëte et il n'était qu'un homme d'esprit, et ses vers (qu'il cite comme exemple) très-savamment coupés pour la musique, manquent de coloris, de poésie et de facture élégante. Vous, au contraire, vous unissez tout et c'est votre travail qui couronnera l'œuvre.

» Bravo! d'avance. Il vous appartient, avec votre talent éminent de poëte et vos connaissances musicales, de poser les bornes, d'épuiser la question. Votre livre va faire un grand bien et un grand effet.

» Vous avez senti (et parfaitement exécuté) que la musique s'inquiète moins de la longueur des vers que de leur rhythme intérieur. Trois par trois, deux par deux, quatre par quatre. Enfin les dactyles et les spondées. Aussi quelle perfection!

Qui sait, | mon Dieu, | ce qu'il est | devenu
L'aiglon | de mes ro | ches sauvages?
Son ai | le a pris | un essor | inconnu,
O mer | par delà | tes rivages!

et plus loin.

Où faut-il | la chercher, | sur la terre?
Où faut-il | la chercher | dans le ciel?

» Ce vers de neuf syllabes, trois par trois, est parfait. Enfin toutes ces strophes joignent les élégances musicales aux élégances poétiques. Je suis ravi et j'admire.

» Et votre excellent vers de onze syllabes :

A l'heure où la nuit sur Venise descend...

car la musique affectionne les mesures impaires dans les vers 5, 7, 9, 11.

» A ce sujet, je ne vois pas chez vous des vers de 5 et de 7, mais ils se trouveront sans doute dans l'ouvrage entier.

» Le vers de 7 par 3-4 ou 4-3 est excellent.

Il est doux | marcher dans l'ombre...

ou bien :

J'étais allé | dans la plaine...

» Et puis aussi, il est bon de faire souvent trois rimes féminines de suite et deux rimes masculines; mais nous verrons tout cela dans votre livre.

» Enfin, bravo et merci! Pourrez-vous me lire? Je vous écris de mon lit, où me retient une fièvre nerveuse. — Toutes mes sympathies.

» Adieu, sans adieu, monsieur et excellent poëte, tout mon cœur et tous mes sentiments enthousiastes sont à vous »

Plus tard, le 16 janvier 1868, après avoir lu *les Quatre incarnations du Christ,* dont il n'est pas moins enthousiaste, il revient encore sur les pièces rhythmées et s'exprime ainsi :

« Quant à vos pièces rhythmées (il s'agit de celles qui complètent le volume), j'y retrouve ces procédés ingénieux et certains qui seuls peuvent nouer l'hymen adorable des deux harmonies, musique et poésie. C'est un travail et une gloire qui vous appartiennent, et dont je suis d'autant plus émerveillé, que je les ai tentés dans les différents opéras dont je me suis occupé, tels que *Don Juan*, *Stradella*, les *Huguenots,* etc.

» Mais, mon cher et excellent poëte, vous avez créé la méthode et les principes dont nous n'avions fait que des applications diverses.

» La pièce intitulée *les Rhythmes*, que vous m'avez fait l'honneur de me dédier est spécialement remarquable pour la perfection de la forme et de la façon, et exprime merveilleusement tout le système. J'en suis fier et fort heureux.

Se peut-il, quoi, mon nom en tête
De pareils vers! Mais, n'est-ce pas?
Ce serait bien plus grande fête
S'il pouvait se trouver au bas.

» Je n'ai pu m'empêcher de créer ces quatre rimes, après avoir lu cette charmante pièce qui m'est adressée par votre trop flatteuse amitié.

» Hier soir, avec quatre poëtes de mes amis, nous avons lu tout haut les quatre parties de votre beau livre, et ma voix est bien un écho de toutes leurs voix dont les bravos ne se taisent pas. »

Van Hasselt, par ses études rhythmiques, avait démontré, d'une manière irréfutable, que la langue française peut, comme l'italien et l'allemand, se prêter à toutes les combinaisons que réclament les différents rhythmes de la musique; que l'instrument n'est rebelle que pour ceux qui ne savent point le manier. Il a voulu faire plus encore. On sait avec quelle négligence les traducteurs français des opéras étrangers ont accompli leur tâche, de combien de contre-sens musicaux fourmillent les livrets des meilleurs faiseurs; la musique originale est souvent défigurée par une fausse accentuation des paroles. Il n'a pas reculé devant le labeur ardu et considérable de traduire les opéras les plus en vogue, en suivant le texte primitif sur lequel le musicien a travaillé, non seulement mot à mot, mais syllabe par syllabe. En moins de huit ans, toujours aidé de la collaboration de son ami le

compositeur J.-B. Rongé, il a achevé la traduction de dix opéras allemands, anglais, italiens, à savoir : le *Freischütz*, un de ceux qui avaient été le plus maltraités par les traducteurs précédents, *Euryante, le Barbier de Séville, Préciosa, Obéron, les Noces de Figaro, la Flûte enchantée, Don Juan, Fidelio* et *Norma*. Trente mélodies de Schubert ont, vers la même époque, été traduites par lui en vers rhythmés [1].

La ville de Liége a eu l'insigne honneur d'être la première à ouvrir son théâtre à ces essais. Le *Freischütz*, traduction de Van Hasselt et J.-B. Rongé, y a été représenté et l'on a pu constater que, grâce à cette traduction, plus une seule note du chef-d'œuvre de Weber n'était escamotée et perdue pour l'auditeur. Cependant l'exemple ne fut point suivi et la routine continue à opposer sa force d'inertie à une innovation qui obligerait les chanteurs à étudier leurs partitions à nouveau.

Quoi qu'il en soit, ces tentatives hardies eurent un grand retentissement dans l'Europe entière. Les musicologues les plus éminents s'en occupèrent et ne marchandèrent point l'éloge au poëte novateur.

Pour ne citer que les journaux de la France, — le pays le plus intéressé comme le plus compétent, parce qu'il s'agissait de la langue nationale, — on peut rappeler les articles de MM. J. Weber, dans *le Temps;* Oscar Commettant et Émile de la Bédollière, dans *le Siècle;* De Themines, dans la *Patrie;* Daniel Bernard, dans *l'Union* de Paris; Félix Baudillon, dans

[1] Van Hasselt et J.-B. Rongé ont, en outre, publié en commun douze chœurs rhythmiques pour quatre voix d'hommes et plus de trente mélodies pour voix seule avec accompagnement de piano, et enfin, trois ou quatre volumes de chants d'école traduits de l'allemand.

la *Revue et gazette musicale*; Lajarte, dans *le Public*; H. Prévost, dans *la France*; Xavier Aubryet, dans *le Moniteur universel*; Alexis Azevedo, dans *l'Opinion nationale*; E. Reyer, dans le *Journal des Débats*; Édouard Philippe, dans *le Moniteur de l'Orphéon*; Paul Foucher, dans *l'Époque*; Albert de la Salle, dans *le Monde illustré*; Capelle, dans *le Critique*; de Savigny, dans *l'Illustration*; Bénédict, dans *le Sémaphore* de Marseille

VIII.

Les rapports de Van Hasselt avec l'Académie n'ont pas été tout à fait ce qu'ils auraient dû être. Par la nature de ses travaux et par son talent essentiellement littéraire, sa place était marquée dans la classe des lettres. Il avait, dès l'année 1837, été élu correspondant de la compagnie qui l'année suivante avait couronné le mémoire dont il a été parlé plus haut, travail ayant pour objet l'histoire de la poésie française en Belgique. Il n'avait pas encore obtenu le titre de membre effectif lors de la réorganisation de 1845. L'arrêté royal qui créait une classe des beaux-arts et qui donnait à cette classe une section littéraire et scientifique, en décernant à Van Hasselt le titre d'académicien, l'avait placé dans cette section de la nouvelle classe. Un autre correspondant de la classe des lettres avait été l'objet d'une mesure pareille.

MM. Baron et Van Hasselt espéraient bien conserver leur qualité de correspondant de la classe des lettres; ils s'y croyaient d'autant plus autorisés qu'un article des nouveaux statuts permettait à un académicien de faire partie de deux et même de trois classes. Ils éprouvèrent donc une

vive contrariété lorsqu'un arrêté interprétatif des statuts vint ajouter à l'article 4 un alinéa ainsi conçu : « A l'avenir, la qualité de membre absorbera la qualité de correspondant, même d'une autre classe. » (20 août 1847.) La mesure leur parut avoir un caractère personnel. On ne peut guère croire que les promoteurs de l'arrêté du 20 août aient eu l'intention de blesser deux de leurs confrères; cependant, pour ce qui regarde Van Hasselt, je puis affirmer qu'il en fut très-mortifié et qu'il en a gardé rancune au secrétaire perpétuel. Cet incident et quelques autres, qui ne méritent point d'être rapportés, ont jeté du froid entre deux hommes éminents, mais doués l'un et l'autre d'une égale susceptibilité. La collaboration de Van Hasselt aux travaux de l'Académie s'en est ressentie ; elle eût été plus importante sans cette mésintelligence. Élu directeur de la classe des beaux-arts pour entrer en fonctions en janvier 1862, il remplaça au fauteuil M. Suys, mort l'année précédente, et c'est ainsi qu'il a présidé la séance annuelle publique de cette classe en 1861, séance dans laquelle il lut le remarquable morceau intitulé *la Mission de l'artiste*. L'année suivante, nommé président de l'Académie, il prononça à la séance solennelle du mois de septembre, un discours qui est encore une de ses meilleures productions poétiques, *le But de l'art*.

L'archéologie fut une de ses études favorites et la conservation des respectables monuments que les âges ont laissés sur le sol de la patrie l'a toujours vivement préoccupé; c'était d'ordinaire l'objet de son intervention dans les débats de la classe des beaux-arts.

En 1857, M. Schayes, de la classe des lettres, avait appelé l'attention de ses confrères sur les mesures que le gouvernement aurait à prendre pour conserver la tour de Sichem,

menacée de destruction. Van Hasselt engagea la classe des beaux-arts à s'associer à cette démarche et appuya la proposition de ces paroles qui, dans sa bouche, avaient une signification sérieuse : « Ce n'est pas sans éprouver un profond sentiment de tristesse que l'archéologue et l'historien voient disparaître successivement, soit par la main des hommes, soit par les coups du temps, soit même par de maladroites restaurations, une foule de monuments intéressants, les uns par les formes curieuses qu'ils présentent, les autres par les souvenirs qui s'y rattachent. »

Dès sa première séance, le 9 janvier 1846, la nouvelle classe, sur l'invitation de M. Quetelet, s'occupa du projet d'une histoire artistique de la Belgique. C'était une vaste tâche qui n'était au-dessus ni de l'aptitude, ni du zèle des nouveaux académiciens. Si elle n'a point été remplie, la compagnie n'en est point responsable, puisque les moyens d'exécution lui ont été refusés. D'après un programme rédigé par le secrétaire perpétuel, une commission fut chargée d'élaborer le plan de cette importante publication. Van Hasselt y eut naturellement sa place, il fut le rapporteur qui fit connaître à la classe les résultats des délibérations auxquelles la commission s'était livrée. « L'utilité de l'entreprise avait été unanimement reconnue; car elle devait avoir pour effet, non-seulement d'épargner aux artistes des recherches souvent difficiles et fastidieuses quand ils veulent s'initier à la vie domestique et intérieure de la nation, mais encore d'élargir le cercle des connaissances historiques, en jetant de nouvelles lumières sur les mœurs, les usages et les habitudes de nos ancêtres, et d'éclaircir plusieurs questions archéologiques encore enveloppées dans les ténèbres. »

La commission proposait de diviser le travail en quatre parties, savoir :

1° Rédaction d'une statistique générale des objets d'art qui se trouvent en Belgique ;

2° Conservation et classement de ces objets;

3° Formation d'un tableau chronologique des costumes, meubles, armes, ustensiles, instruments des sciences et des arts;

4° Histoire et esthétique de l'art en Belgique.

Quant au plan de cette quatrième partie de l'œuvre, le rapporteur expliquait pourquoi la commission avait jugé à propos d'en ajourner la présentation : « Les éléments pour un pareil travail nous manquent, dit-il. Il reste un grand nombre de questions à éclaircir, et ce n'est qu'après beaucoup de recherches et d'études, secondées par les concours annuels de la classe, qu'on pourra entreprendre enfin la rédaction d'une histoire de l'art flamand. »

La notice qu'il donna, la même année, sur les fonds baptismaux de l'église de St-Barthélemy, à Liége, est la première pierre qu'il apportait à l'édifice projeté. Vingt-huit ans plus tard l'auteur a complété ce travail qu'il a inséré avec quelques notes sous la rubrique de *Glanes artistiques* dans le numéro du 1er mai 1874 de *l'Art universel.*

Les communications personnelles de Van Hasselt aux séances de la classe des beaux-arts n'ont plus été que très-rares. Elles se réduisent à une note sur Balthazar Gerbier et un fragment du poëme des *Quatre incarnations*. Il eut à remplir à deux reprises, durant les années de sa direction de la classe et de sa présidence de la compagnie, la triste mission de rendre à des confrères les derniers devoirs. Il prononça les discours d'adieu sur les tombes de Bruno Renard

et de Tilman Suys, et donna à l'*Annuaire* de 1864 une notice biographique sur chacun de ces éminents architectes. Le reste du contingent qu'il a fourni aux publications académiques, consiste en rapports soit sur les concours, soit sur des mémoires ou des propositions soumis à la compagnie. Je citerai, comme étant les plus importants : celui qu'il écrivit à propos d'un mémoire de M. Bock, associé de la classe, mémoire ayant pour objet *l'Église des Apôtres et les tombeaux des empereurs à Constantinople;* l'examen de la proposition de M. le comte Amédée de Beauffort concernant les inscriptions à placer sur les anciens édifices civils et religieux; son appréciation des mémoires adressés à l'Académie pour le concours ouvert sur la question relative aux caractères de l'école flamande de peinture; sa note sur un triptyque du XVe siècle existant dans l'église de St-Gomaire à Lierre, et enfin l'examen d'un mémoire de M. Fr. Fétis ayant pour objet les traités de musique de Tinctoris.

Van Hasselt a apporté un contingent assez considérable à la *Biographie nationale*. Lorsque l'arrêté du 29 mai 1860 eut décrété la publication de ce grand travail par la compagnie, chaque classe nomma trois de ses membres pour constituer une commission chargée d'en arrêter le plan et d'en poursuivre l'exécution. Il fut du nombre des académiciens que désigna la classe des beaux-arts. Dès la première réunion, il se trouva, ainsi que son collègue Fr. Fétis, en désaccord avec la majorité de la commission quant aux principes qui devaient présider à la disposition de l'œuvre. Ils donnèrent l'un et l'autre leur démission, ce qui n'empêcha pas Van Hasselt de lui prêter une large collaboration. Il a écrit pour la *Biographie nationale :* au tome Ier. Alix de Louvain, Arschot (Arnoul comte d'), Assche (Godefroid Henri d'),

Bauduin Ier; au tome IIe, Beaufort-Spontin (Guillaume II, III, Jacques et F. A. H. duc de), Bergen (Adrien Van); au tome IIIe, Carloman, roi d'Austrasie, Carloman, maire du palais d'Austrasie, Charlemagne, Charles Martel; au tome IVe, Cengétorix et Induciomar, Commius.

Pour la série des reproductions des œuvres des grands écrivains de la Belgique, Van Hasselt se chargea d'éditer le poëme de *Cléomadès*, d'Adenès li roys, d'après un manuscrit de la bibliothèque nationale de Paris. L'administration de ce grand dépôt littéraire n'ayant pas autorisé la sortie du volume, l'éditeur belge se vit obligé de se servir d'une copie exécutée à Paris et dont on lui garantissait la parfaite exactitude. Lorsque le livre parut, il fut l'objet de l'examen le plus minutieux de la part d'un confrère de la classe des lettres particulièrement compétent dans cette partie de la linguistique, mais qui apportait dans les discussions scientifiques certains procédés rappelant un peu trop les savants mis en scène par Molière. Des fautes assez nombreuses qui auraient dû être attribuées au copiste parisien, furent reprochées en termes extrêmement durs à l'éditeur belge, dans un style véhément accompagné d'une fougueuse prosopopée. Cet incident, qui se produisit en 1866, ne contribua pas, comme on le pense bien, à calmer le ressentiment que nourrissait le poëte contre une classe dont il avait fait partie en qualité de correspondant et dont il avait été exclu, comme on l'a vu plus haut. La mauvaise humeur qu'il en éprouva se traduisit en sarcasmes qui avaient le tort de s'adresser à une collectivité. La passion ne raisonne pas.

IX.

Lorsque l'on considère cet ensemble de production littéraire, on serait tenté de classer Van Hasselt au nombre des fonctionnaires qui négligent les services publics à eux confiés pour ne s'occuper que de littérature. Ce serait se tromper; car personne n'a apporté un soin plus consciencieux à l'accomplissement de tous ses devoirs. J'en peux témoigner, m'étant trouvé, pendant huit ans, en situation de contrôler ses travaux administratifs. Le chef actuel du département de l'instruction publique au ministère de l'intérieur, a rendu un hommage éclatant aux qualités de l'inspecteur des écoles normales. « La mission confiée à ce fonctionnaire étant grave et délicate, Van Hasselt en comprenait toute l'importance et mieux que tout autre, il était digne de la remplir.

» Le rapport qu'il adressa, en 1845, au ministre de l'intérieur sur les ouvrages employés dans les écoles, rapport qui a reçu les honneurs de la publicité, est un document remarquable dans lequel se reflètent les qualités de son auteur.

» Ces qualités se retrouvent dans chacun de ses écrits officiels, toujours clairs, corrects, logiques, empreints de l'amour du progrès et du désir de voir appliquer en Belgique les réformes utiles introduites à l'étranger pour le développement de l'instruction.

» Le rapport rédigé par lui, cette année même, en qualité de commissaire délégué du gouvernement belge à l'exposition universelle de Vienne, le dernier travail, hélas! qu'il devait produire, atteste, une fois de plus, qu'il a conservé jusqu'à la fin toute la vigueur de son intelligence et qu'il est toujours resté conséquent avec lui-même. »

constance qu'elle est destinée à glorifier. Il n'est personne, à coup sûr, qui ne dise que l'éclat des cérémonies et des fêtes décrétées par le pouvoir législatif, s'il ne peut égaler celui que présentaient parfois nos anciennes *Joyeuses entrées*, ne saurait cependant y être trop inférieur. » Ce sont là des arguments qu'on pourra reproduire lorsqu'il s'agira d'organiser les fêtes du jubilé d'un demi-siècle, époque à laquelle nous touchons.

Au printemps de l'année 1869, M. le duc de Beaufort-Spontin, qui se rendait à sa résidence seigneuriale de Petschau, à deux lieues de Marienbad, en Bohême, offrit à Van Hasselt d'être du voyage et de parcourir ensemble les principales villes d'Allemagne. Le poëte accepta, mais, se souvenant qu'il était inspecteur des écoles normales de Belgique, il voulut que cette excursion profitât au service public qui lui était confié. Il obtint du gouvernement des lettres de recommandation pour nos agents diplomatiques dans les capitales qu'il devait visiter et put de la sorte prendre connaissance de la situation de l'instruction primaire dans ces contrées. C'est du château de Petschau, que Van Hasselt adressa à Émile Deschamps les lettres qui ont paru dans *l'Office de Publicité* sous le titre de *une Existence humaine en chansons*, ainsi que celle au poëte Théodore de Banville, *les Bohémiens réels*, publiée par la même feuille. Dans les lettres au premier, il rend compte des recherches auxquelles il s'est livré sur les chants populaires du pays; il en traduit plusieurs auxquels il applique ses procédés rhythmiques. La lettre à Théodore de Banville offre un résumé très-clair de l'histoire de ces peuplades venues de l'Inde et qui se sont abattues sur l'Europe au XIVe siècle. Le poëte s'amuse à les mettre en regard de cette autre Bohême créée par le génie parisien; il

montre aussi combien l'une et l'autre diffèrent de la Bohème réelle.

J'ai parlé plus haut de la mission que l'inspecteur des écoles normales de Belgique remplit au nom du gouvernement de son pays auprès de l'Exposition universelle de Vienne; il reçut à cette occasion de S. M. l'Empereur et Roi la croix de commandeur de l'ordre de François-Joseph : il ne recherchait point ce genre de distinctions, et toutes celles qu'il a obtenues ont toujours été motivées et justifiées soit par des services rendus, soit par le mérite de ses ouvrages.

Presque toutes les compagnies savantes du pays avaient tenu à honneur d'inscrire son nom sur la liste de leurs membres. Une foule de diplômes lui ont aussi été envoyés de l'étranger, notamment par les associations scientifiques et littéraires suivantes : l'Institut historique de Paris; la Société des sciences morales, des lettres et des arts de Versailles; la Société de zoologie et de géographie d'Iéna; la Société des antiquaires de la Morinie; l'Académie des sciences et des lettres de Rouen; la Société historique de Styrie; l'Institut polytechnique de Paris; le Cercle artistique et littéraire de Naples; l'Académie britannique de Londres, etc. Sa correspondance avec les poëtes de France et d'Allemagne serait des plus intéressantes s'il avait conservé copie des lettres écrites par lui-même, mais nous ne possédons que celles qu'il a reçues. Pour qui sait quel soin il apportait à tout ce qu'il écrivait, cette lacune est regrettable. Ses lettres devaient contenir beaucoup de détails qui seraient bien précieux, aujourd'hui qu'il n'est plus là pour expliquer sa pensée sur bien des choses. Ainsi, par exemple, il est probable que l'on trouverait l'exposé complet de sa théorie sur le rhythme dans sa correspondance avec Émile Deschamps. Bien des lettres

écrites de Bohême et des divers pays étrangers où il a séjourné, celles qu'il a adressées à Victor Hugo, à Alexandre Dumas, à Sainte-Beuve, à Francis Wey et tant d'autres illustrations, offriraient le plus vif intérêt si j'en juge par les épîtres que j'ai reçues moi-même de notre poëte pendant ses deux années de réclusion dans la forteresse de Maestricht.

Si le poëte était digne de notre sympathique admiration, l'homme privé ne la méritait pas moins. Modèle de droiture, il n'a donné que d'exellents exemples comme citoyen et comme père de famille. Le cœur toujours ouvert aux inspirations de la charité, Van Hasselt s'était associé avec empressement à l'œuvre si méritoire de la Croix rouge. Pendant la guerre franco-prussienne il a eu plus d'une fois l'occasion de montrer sa bonne et généreuse nature. Il était à Carlsbourg, au fond de nos Ardennes, dans l'exercice de ses fonctions d'inspecteur des écoles normales, les jours des batailles de Sedan, de Givonne et de Bazeilles. Il assista à la réception du premier convoi de blessés sur le territoire belge. Il en a donné une émouvante relation dans *l'Office de publicité*. Le lendemain du désastre de Sedan, il alla visiter le champ de bataille, non en curieux, mais poussé par un sentiment de charité et cherchant l'occasion d'être utile aux malheureux. Sa parfaite connaissance de la langue allemande lui permit de rendre à plusieurs familles le douloureux service de leur faire parvenir des papiers et d'autres objets trouvés sur les morts. Les lettres qu'il reçut en remerciments sont des plus touchantes. Plus tard, rentré à Bruxelles, il a accueilli et soigné chez lui des blessés auxquels sa famille a prodigué les soins les plus désintéressés.

Aussi, lors de ses obsèques, le vice-président des Hospitaliers de Saint-Jean, M. Kayser, rendit-il un éclatant hom-

mage à l'ami de la cause de l'humanité, rappelant qu'il avait été l'un des fondateurs et l'un des membres les plus actifs de cette généreuse institution.

Je ne prolongerai point davantage cette notice qui prendrait des proportions excédant le cadre de l'*Annuaire*. Il me reste pourtant beaucoup de détails intéressants; je les réserve pour une publication plus étendue qui ne tardera pas à voir le jour.

25 octobre 1876.

L. Alvin.

BIBLIOGRAPHIE.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE.

Essai sur l'histoire de la poésie française en Belgique. Mémoire couronné. 1838. (*Mém. cour.* in-4°, t. XIII.)

BULLETINS DE L'ACADÉMIE.

(1re *série.*)

Notice sur le ménestrel flamand Louis Van Vaelbeke. 1836. (T. III, p. 253.)

Notice sur les fonts baptismaux de l'église Saint-Barthélemy, de Liége. 1846. (T. XIII, 2e, p. 86.)

Rapport sur un mémoire de M. Bock, intitulé : *L'église des Apôtres et les tombeaux des empereurs à Constantinople.* 1848. (T. XV, 2e, p. 97.)

Rapport sur la proposition de M. le comte de Beauffort concernant des inscriptions à mettre sur les anciens édifices civils et religieux. 1849. (T. XVI, 2e, p. 508.)

Rapport sur un mémoire de concours relatif aux caractères de l'école flamande de peinture sous le règne des ducs de Bourgogne. 1852. (T. XIX, 3e, p. 6.)

(2e *série.*)

Rapport sur la tour de Sichem. 1857. (T. III, p. 23.)

XXVe anniversaire de la loi du 1er mai 1834 (relative à l'établissement des chemins de fer en Belgique). Poëme couronné. 1859. (T. VII, p. 293.)

Rapport sur une notice de M. P. Génard, relative à un triptyque du XVe siècle. 1860. (T. X, p. 558.)

Rapport sur un mémoire de M. Fr. Fétis, intitulé : *Sur le manuscrit des traités de musique de Jean Tinctoris et sur la traduction française de ces ouvrages.* 1860. (T. X, p. 674.)

Discours prononcé sur la tombe de M. Bruno Renard, membre de l'Académie. 1861. (T. XII, p. 64.)

Discours prononcé sur la tombe de M. Tilman-François Suys, membre de l'Académie. 1861. (T. XII, p. 144.)

Mission de l'artiste : poésie. Discours prononcé en séance publique de la classe des beaux-arts, le 23 septembre 1861. (T. XII, p. 157.)

Fragments d'un poëme intitulé : *Les quatre incarnations du Christ.* 1862. (T. XIV, p. 50.)

Le but de l'art. Poëme lu en séance publique de la classe des beaux-arts, le 25 septembre 1862. (T. XIV, p. 261.)

Note sur Balthazar Gerbier. 1864. (T. XVIII, p. 437.)

ANNUAIRE DE L'ACADÉMIE.

Notice sur Bruno Renard, membre de l'Académie. Année 1864.

Notice sur Tilman-Fr. Suys, membre de l'Académie. Année 1864.

BIOGRAPHIE NATIONALE.

Les notices suivantes :

Tome Ier. — Adenès. — Alix de Louvain. — Arschot (Arnulf, comte d'). — Assche (Godefroid et Henri d'). — Baudouin Ier.

Tome II. — Beaufort-Spontin (Guillaume II, de). — Beaufort-Spontin (Guillaume III, de). — Beaufort-Spontin (Jacques de). — Beaufort-Spontin (F.-A.-A., duc de). — Bergen (Adrien Van).

Tome III. — Carloman, roi d'Austrasie. — Carloman, maire du palais d'Austrasie. — Charlemagne. — Charles Martel.

Tome IV. — Cingétorig et Indutiomar. — Commius.

PUBLICATIONS DE LA COMMISSION DES GRANDS ÉCRIVAINS DU PAYS.

Li Roumans dé Cléomadès, par Adenès li Roys, publié pour la première fois par M. Van Hasselt. Bruxelles, 1865 et 1866 ; 2 vol. in-8°.

OUVRAGES NON PUBLIÉS PAR L'ACADÉMIE.

Poésie.

Primevères. Bruxelles, Hauman, 1834 : in-12.

Poésies. Bruxelles, A. Jamar, 1852 ; in-12.

Nouvelles poésies. Bruxelles, Bruylant et Cie, 1857 ; in-12.

Poëmes, paraboles, odes et études rhythmiques. Bruxelles, *Office de publicité*, 1862 ; in-12.

Les quatre incarnations du Christ, poëme, suivi de 67 nouvelles études rhythmiques. Bruxelles, *Office de publicité*, 1867 ; in-12.

Le livre des ballades. Namur, Wesmael-Charlier, 1872, in-8°.

Le livre des paraboles. Namur, Wesmael-Charlier, 1872, in-8°.

Les quatre incarnations du Christ, poëme social (2e édit.), suivi de plusieurs poëmes inédits et de 42 nouvelles études rhythmiques. Namur, Wesmael-Charlier, et Bruxelles, *Office de publicité*, 1872 ; in-8°.

Un grand nombre de poésies publiées dans divers recueils périodiques de Belgique et de France.

En collaboration avec M. J.-B. Rongé, de Liége :

Traduction rhythmée des opéras suivants : *Don Juan*, *la Flûte enchantée*, *les Noces de Figaro* (Mozart) ; *Freischütz*, *Obéron*, *Euryanthe*, *Preciosa* (Weber) ; *Fidelio* (Beethoven) ; *le Barbier de Séville* (Rossini) ; *Norma* (Bellini). Brunswick, chez Litolff ; 12 cah. in-4°.

Traduction rhythmée de : 30 mélodies choisies pour voix graves et 30 mélodies choisies pour voix élevées (Schubert) ; 30 airs pour contralto ou mezzo-soprano et 30 airs pour soprano (école allemande). Brunswick, chez Litolff ; 6 cah. in-4°.

Vingt-quatre mélodies rhythmiques, pour toutes voix. Poésie rhythmée de A. Van Hasselt. Musique de J.-B. Rongé.

Douze chœurs rhythmiques pour 4 voix d'hommes, d'une diffi-

culté progressive. Poésie rhythmée de A. Van Hasselt. Musique de J.-B. Rongé. Paris et Bruxelles ; 12 cah. pet. in-4°.

En collaboration avec M. Auguste Bouillon, inspecteur de l'enseignement de la musique vocale dans les écoles primaires de la ville de Bruxelles :

Collection de chants d'école à deux voix, recueillis ou composés par A. Bouillon, et accompagnés de paroles nouvelles par Alfred d'Aveline. Bruxelles, impr. de Parent et Cie, in-8°. La première édition est de 1860, la 9e de 1875.

Prose.

Histoire de P.-P. Rubens, suivie du catalogue général et raisonné de ses tableaux, esquisses, dessins et vignettes. Bruxelles, Société des Beaux-Arts, 1840; 1 vol. in-8°.

Belgique et Hollande. Paris, Didot, 1844; avec 20 planches.

Voyage aux bords de la Meuse. Légendes, récits et traditions; avec des dessins par Paul Lauters. Bruxelles, Société des Beaux-Arts. 1837 ; in-fol.

Het dorp der goudmakers. Anvers, Buschmann, 1845.

Les Belges aux croisades. Bruxelles, Jamar, 1846. 2 vol. in-12 avec gravures.

Histoire des Belges (temps primitifs). Bruxelles, Jamar, 1848 ; 2 vol in-12.

Les splendeurs de l'art en Belgique. Bruxelles, Méline, Cans et Cie, 1848 ; grav. sur bois, vignettes, etc. (Avec la collaboration de MM. Moke et Éd. Fétis.)

Les Rois contemporains, biographies des souverains de l'Europe. Bruxelles, A. Jamar, 1849, gr. in-8°, illustré. (En collaboration avec Jules Janin et plusieurs autres écrivains français et belges.)

Biographie nationale, vie des hommes et des femmes illustres de la Belgique, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, publié sous la direction d'André Van Hasselt, avec le con-

cours de l'élite des écrivains et des artistes belges. Bruxelles, A. Jamar, 1850 ; 2 vol. gr. in-8°, avec vignettes et portraits.

Cours de littérature française. Classes élémentaires. Bruxelles, Ph. Hen, 1855 ; in-12.

Leçons choisies de littérature française et de morale. Classes supérieures. Bruxelles, Bruylant Christophe, 1861 ; gr. in-8°.

(Ces deux ouvrages, publiés sous le pseudonyme de Charles André, sont de MM. André Van Hasselt et Charles Hen.)

Rectification d'un épisode de la vie de Van Dyck. (*Annales de l'Académie d'archéologie d'Anvers*, 1re série, t. Ier.)

Fragment d'une introduction à une histoire des Belges. (*Ibid.*, t. V.)

Document pour servir à l'histoire des croisades. (*Ibid.*, t. VI.)

Recherches biographiques sur trois peintres flamands du XVe et du XVIe siècle. (*Ibid*, t. VI.)

Études sur la Germania de Tacite. (*Ibid.*, t. VII.)

Document pour l'histoire de l'art de la ciselure. (*Ibid.*, t. VIII.)

Histoires et aventures du baron de Munchhausen, de Burgos, traduites en français par A. Van Hasselt.

R Van Rees

NOTICE

SUR

RICHARD VAN REES,

ASSOCIÉ DE L'ACADÉMIE,

né à Nimègue le 24 mai 1797, mort à Utrecht le 25 août 1878.

I.

Après avoir terminé mes humanités à l'Athénée de Bruxelles, j'allai m'établir à Liége au mois d'octobre de l'année 1828, avec l'intention d'y suivre les cours de l'Université et de prendre les grades de candidat et de docteur en sciences qui devaient m'ouvrir la carrière de l'enseignement.

Pour être admis à l'examen de la candidature, il fallait fournir la preuve qu'on avait fréquenté avec fruit certains cours de la faculté des lettres, notamment ceux de littérature grecque, de littérature latine et de logique. Rien n'eût été plus utile et plus agréable à la fois que cette fréquentation, si les leçons avaient été bien données et appropriées à leur objet. L'étude des sciences, en effet, ne devrait jamais être séparée de celle des belles-lettres, et toutes ont besoin de la logique qui apprend à raisonner juste. Par malheur, le Gouvernement des Pays-Bas n'avait pas eu toujours la main

bonne dans le choix de ses professeurs. A Liége, le cours de logique était confié à un Allemand, excellent homme parlant latin avec une facilité merveilleuse, mais difficile à suivre à cause de cette facilité même. Je me rappelle encore ce flux de paroles dont aucune trace ne restait dans l'esprit de l'élève : le vers de Molière : « on cherche ce qu'il dit après qu'il a parlé, » ne reçut jamais une meilleure application. Le professeur avait, il est vrai, fait imprimer un résumé de son cours, mais sa manière obscure d'exposer ses idées nous réduisait à apprendre le texte par cœur; nous récitions des mots dont le sens nous échappait. L'obscurité augmentait encore en passant à la métaphysique, matière déjà peu claire par elle-même, et qui était exigée pour le doctorat en sciences.

J'ai toujours joué de malheur avec le grec. A l'Athénée de Bruxelles, j'avais eu affaire à un pédant devant qui plusieurs générations ont passé sans rien apprendre de la langue qu'il était chargé d'enseigner. A Liége, je tombai sur un vieillard à peu près complétement sourd, dont la prononciation faisait de la langue harmonieuse d'Homère quelque chose de dur et de barbare; pendant qu'il s'efforçait d'expliquer un chant de l'*Iliade*, les étudiants se livraient à des conversations à haute voix, et lançaient toutes sortes de plaisanteries à la tête du bon homme.

Le professeur de littérature latine était un Hollandais fort instruit et d'un mérite incontestable; mais au lieu de nous initier aux beautés des auteurs latins et de faire ressortir l'influence immense qu'ils ont exercée sur les modernes, il nous dictait des commentaires philologiques sur le traité de Cicéron : *De naturâ deorum*.

Ce qu'il aurait fallu aux étudiants en sciences, c'eût été un cours des littératures grecque, latine et française comparées.

On aurait dû surtout les exercer à lire couramment le latin qui est resté jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, la langue dans laquelle les savants de tous les pays écrivaient leurs livres et correspondaient entre eux.

La faculté des sciences de l'Université de Liége renfermait en 1828 des hommes d'un vrai mérite : M. Levy, ancien élève de l'École normale de Paris, à qui les sciences naturelles, la géologie surtout et la minéralogie, étaient aussi familières que les sciences mathématiques et physiques; M. Dandelin, géomètre du premier ordre, doué d'une grande puissance d'assimilation; M. Van Rees dont je me propose de raconter ici la vie.

Dandelin était chargé à l'École des mines annexée à l'Université, des cours d'exploitation et de géométrie descriptive; il faisait encore pour ses élèves un cours de physique, et son grand regret était de ne pas pouvoir le faire pour les élèves de l'Université en général; mais le titulaire du cours, M. Delvaux, qui enseignait aussi la chimie, n'avait pas voulu y consentir. Dandelin, avec la même facilité de parole que le professeur de logique, avait sur celui-ci l'avantage de s'exprimer en français avec une clarté et une élégance dont le souvenir ne s'est pas effacé. On ne lui faisait qu'un reproche, c'était de vivre un peu trop en camarade avec ses élèves et de dépasser quelquefois la limite où la bienveillance cesse d'être une qualité. Jamais on n'eût songé à adresser ce reproche à son collègue, Richard Van Rees.

J'avais été recommandé à Van Rees par M. Quetelet. Quand j'allai le voir, je trouvai un jeune homme d'une figure distinguée, mais réservé et timide. La mort de sa femme qu'il avait perdue après un an de mariage, avait imprimé à sa physionomie un caractère marqué de tristesse et de mélancolie. Je

me fis inscrire pour le cours de calcul différentiel et intégral qu'il donnait à cette époque. J'ai conservé les cahiers de ce cours qu'il nous dictait en partie : je ne pense pas qu'on ait publié sur le calcul infinitésimal quelque chose de plus clair et de plus complet. Van Rees parlait lentement, quoiqu'il possédât très bien la langue française : chez lui cette lenteur était plutôt une affaire de tempérament que de préméditation; il s'arrêtait de temps en temps pour s'assurer que nous avions bien compris. Sa bienveillance, moins expansive que celle de Dandelin, n'en était pas moins grande, peut-être même était-elle plus profitable; elle se montrait surtout dans les examens où il ne cherchait jamais à torturer l'élève, mais bien à l'aider et à le soutenir; ce n'est pas pour lui, à coup sûr, que l'on eût songé à dire : subir un examen, comme on dit : subir une peine.

II.

Le dernier venu d'une nombreuse famille, Richard Van Rees était né à Nimègue, le 24 mai 1797 (1). Son éducation se fit à Utrecht où sa mère avait établi son domicile en 1804, après la mort de son mari. Le 1er octobre 1813, nous le trouvons immatriculé à l'Université comme étudiant en médecine. En 1815, il s'enrôle avec ses deux frères dans une compagnie de chasseurs volontaires, mais bientôt la conclusion de la paix le rend à ses études. Les sciences exactes l'attirent plus que la médecine; elles commencent d'ailleurs à offrir la perspective d'une position honorable; les mathématiques lui sont enseignées par Schrœder, la physique par Moll. Ce dernier n'était pas seulement un très habile physicien, c'était un savant versé dans toutes les

connaissances humaines, et, de plus, un excellent professeur dont Van Rees aimait plus tard à vanter les leçons.

Malgré sa prédilection pour les sciences exactes, Van Rees ne négligeait pas les sciences naturelles : ainsi l'Université d'Utrecht ayant mis au concours, en 1817, une question relative au rôle que l'acide carbonique remplit dans la végétation des plantes (2), notre jeune étudiant remporta le prix. La même année, l'Université de Leyde avait demandé de déterminer le segment terrestre obtenu en faisant passer un plan par Leyde, le cap Comorin et Canton, et de trouver trois pyramides semblables et égales, constituant un corps régulier d'un volume égal à celui du segment. La réponse de Van Rees ne fut pas couronnée, mais elle fut imprimée en 1819 avec le mémoire d'un autre élève de l'Université d'Utrecht qui avait également échoué; le professeur Moll avait jugé cette publication utile, et il la fit précéder d'un avant-propos dans lequel il donnait des éloges aux deux concurrents, en prévenant le lecteur que ceux-ci avaient résolu la première partie de la question dans l'hypothèse d'un ellipsoïde aplati, tandis que le vainqueur avait considéré la terre comme un globe parfaitement sphérique (3).

Vers cette époque, Van Rees eut avec un professeur de l'Université de Gand, une dispute dont j'ai parlé ailleurs (4). Il s'agissait d'une théorie des parallèles, et l'auteur avait promis une récompense à celui qui pourrait signaler une erreur dans son écrit. Van Rees crut en avoir découvert une, et Moll lui ayant donné raison, il la fit connaître, mais ne put convaincre son adversaire. De commun accord, ils prirent pour arbitre le célèbre Legendre, et celui-ci donna également raison au jeune étudiant.

Le 17 décembre 1819, Van Rees fut proclamé docteur en

sciences mathématiques et physiques, avec grande distinction, après avoir défendu publiquement une dissertation *sur la vitesse du son dans les fluides élastiques* (5). Cette dissertation renfermait un exposé des lois qui règlent la transmission du son et la recherche des causes pour lesquelles la vitesse calculée est beaucoup plus petite que la vitesse réelle; son mérite principal consistait à établir sur des bases solides la correction que Laplace avait donnée sans démonstration.

Van Rees reprit ensuite ses études médicales : il s'apprêtait à passer ses derniers examens, lorsque, le 29 mai 1821, il fut nommé professeur extraordinaire à la faculté des sciences de l'Université de Liége; quinze jours après, le Sénat d'Utrecht le promut au grade de docteur en médecine *honoris causâ*.

Les neuf années que Van Rees passa à Liége furent bien remplies. Il y enseigna toutes les branches des mathématiques depuis les éléments jusqu'à la mécanique analytique (6), et fit encore, dans les derniers temps, un cours de pédagogie mathématique pour les élèves qui se destinaient à l'enseignement (7). La préparation de ces cours dut lui coûter un temps considérable: il écrivait toutes ses leçons, et j'oserais garantir qu'elles avaient toutes le mérite des leçons de calcul différentiel et intégral dont j'ai parlé ci-dessus. Mais quelque soin qu'il mît à remplir ses devoirs de professeur, il trouvait encore des loisirs pour s'occuper de travaux scientifiques.

Nous passerons rapidement en revue les écrits composés par Van Rees, de 1821 à 1830. Le 4 octobre 1821, il prononça son discours inaugural et prit pour texte l'exposé et la comparaison des méthodes mathématiques employées par les anciens et les modernes. Avant de finir, il s'adressa aux élèves

pour les prier de le recevoir, non comme un maître, mais plutôt comme un compagnon, adonné à leurs études depuis un temps un peu plus long, et qui leur présentait une main amie pour les guider dans le chemin des mathématiques (8). Nommé professeur ordinaire en août 1825, il prononça le 29 octobre, suivant l'usage, un second discours inaugural sur l'utilité d'un enseignement et d'une étude parallèle de la technologie et de la mécanique analytique, et sur les services que la théorie et la pratique se rendent mutuellement (9). Enfin il lut un troisième discours, le 8 octobre 1827, en déposant le rectorat. Cette fois il donna un programme complet d'un cours de calcul des probabilités, fit ressortir toute l'importance de ce calcul et montra comment, issu d'une question de jeu, il avait fini par dominer toutes les sciences, soit de l'ordre naturel, soit de l'ordre politique et social : « Aucune partie des mathématiques », disait-il en terminant, « n'est plus propre à aiguiser l'esprit et n'apprend d'une manière plus sûre comment il faut procéder, avec circonspection et prudence, dans la recherche de la vérité (10). »

Ces trois discours écrits en latin se faisaient remarquer par une grande pureté de style et surtout par une extrême clarté, mais ce n'étaient là, après tout, que des pièces académiques. Les recherches mathématiques de Van Rees furent insérées, sans exception, dans la *Correspondance mathématique et physique* de Quetelet : elles concernent l'*intégration des équations linéaires*, les *limites des racines des équations littérales du troisième degré*, les *focales*, la *convergence des séries et des produits continus*, l'*analyse des fonctions angulaires*. Nous les rappelons ici dans l'ordre où elles parurent (11). Le mémoire sur la convergence des séries et des produits continus ouvrit à Van Rees les portes de l'Académie

royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles. Présenté à la séance du 9 janvier 1830, ce travail fut renvoyé à l'examen de MM. Quetelet et Pagani. Les commissaires firent leur rapport le 2 février : « Ils ont trouvé, » lit-on dans le procès-verbal de la séance, « que cet ouvrage méritait les suffrages et l'approbation de l'Académie, et, qu'ayant déjà, par son savant mémoire sur les focales ([12]), donné une preuve non équivoque de ses talents, l'auteur était digne d'être admis au rang des membres ordinaires. Ils l'ont en conséquence proposé en cette qualité... » Le 6 mars, Van Rees fut élu à l'unanimité : il assista à la séance générale des 7 et 8 mai, avec son collègue Levy qui avait été élu membre ordinaire, le mois précédent. La Belgique devait perdre bientôt ces deux professeurs distingués, et l'un sans espoir de retour. Leur départ, suscité par les événements de la Révolution de 1830, fut aussi douloureux pour l'Académie que pour l'enseignement public. Par une espèce de fatalité, l'Université de Liége se vit privée à la même époque des services de Dandelin qui rentra dans la carrière militaire.

Avant de suivre Van Rees en Hollande, nous devons encore mentionner une *Note sur l'influence du vent dans la propagation du son*, insérée au tome II de la *Correspondance* (1826) ([13]). « Les membres du Bureau des longitudes de Paris, qui, en 1822, firent une nouvelle série d'expériences pour déterminer la vitesse du son, partirent du principe, que, pour anéantir l'influence du vent, il suffit de produire deux sons pareils au même instant dans deux stations, et d'observer dans chacune d'elles le temps que le son de la station opposée emploie à y parvenir; le vent produisant alors des effets contraires sur les deux vitesses, la *moyenne* des deux résultats leur parut être aussi exacte que si l'atmosphère

avait été parfaitement tranquille. » L'objet de la *Note* était de prouver que ce procédé est sujet à une légère erreur, et qu'au lieu de la *moyenne arithmétique* des résultats, il faut prendre leur *moyenne géométrique*. La note de Van Rees se rattachait à sa dissertation inaugurale (voir plus haut); les résultats avaient paru dès l'année 1823 dans le *Letterbode* : « Ils ne seront cependant pas déplacés, » disait l'auteur, « dans cette *Correspondance* plus particulièrement destinée à des lecteurs français. »

III.

Rentré dans sa patrie, Van Rees fut provisoirement attaché à l'Université d'Utrecht; il y donna des cours de mathématiques supérieures et de mécanique analytique jusqu'à la mort de Moll qu'il remplaça dans sa chaire de physique. A cette occasion, il fut nommé professeur ordinaire, le 25 février 1838, et chargé également du cours d'astronomie. Les leçons de mathématiques supérieures retournèrent à Schrœder déjà surchargé d'autres cours.

Van Rees occupa la chaire de physique pendant vingt-neuf ans; dès le mois de décembre 1839, il avait été dispensé de la leçon d'astronomie. Durant sa période d'activité il enseigna encore, à diverses reprises, la mécanique et le calcul différentiel et intégral. Appelé à l'éméritat le 1er juillet 1867, il fut remplacé par le professeur Buys-Ballot, son élève de prédilection, qui devait aussi recueillir sa succession à l'Académie royale de Belgique.

La première année de son éméritat, Van Rees subit un coup terrible. Son fils unique, Otto, le fils de cette femme

dont je l'avais trouvé veuf à mon arrivée à Liége, lui fut enlevé subitement, le 16 mai 1868, à l'âge de quarante-deux ans. C'était un homme d'un grand mérite, qui avait dirigé principalement ses brillantes facultés vers les sciences morales et politiques. D'abord professeur à l'Université de Groningue, il avait été désigné en 1860 pour enseigner l'économie politique et la statistique à l'Université d'Utrecht, en remplacement d'Ackersdyk, l'ancien collègue de son père à Liége, et dont les étudiants de ma génération n'ont point perdu le souvenir.

Otto Van Rees laissait une veuve et deux fils. Richard, qui n'avait plus qu'une fille issue d'un second mariage ([14]), adopta la veuve et ses enfants et trouva dans le sentiment du devoir à remplir, une énergie et une force nouvelles. Jusqu'en l'année académique 1872-1873, il donna des cours privés dont l'objet fut successivement la théorie mathématique de la lumière, la théorie mécanique de la chaleur et les lois de sa propagation. Il ouvrit aussi un cours de géométrie analytique, et termina sa carrière de cinquante années de professorat par le cours de mécanique théorique qui en avait marqué le début.

La fille de Van Rees avait épousé le docteur Berns, de Fribourg en Brisgau. Van Rees alla leur faire une visite au printemps de 1875 et passa avec eux les mois de mai et de juin; il prit part ensuite à un voyage en Suisse, et, revenu à Utrecht, il eut à se réjouir du succès de son plus jeune petit-fils qui passa avec grande distinction l'examen de candidat en sciences mathématiques et physiques; mais il ne vécut pas assez longtemps pour être témoin de la promotion de l'aîné au grade de docteur en droit : il fut enlevé le 23 août après une maladie de quelques jours.

Il nous reste à parler des travaux scientifiques que Van Rees fit paraître après son départ de la Belgique.

Pendant les premières années de son séjour à Utrecht, il ne livra à l'impression qu'une discussion des observations des marées faites sur les côtes de la Hollande, du 9 au 28 juin 1835, sous la direction de G. Moll et à la demande du docteur Whewell ([15]); une biographie de G. Moll (1838) ([16]) et un discours académique sur le professeur de la faculté de médecine, Bleuland (1839) ([17]).

Vinrent ensuite quelques écrits parmi lesquels nous citerons un résumé des observations météorologiques faites à Utrecht pendant les années 1839-1843 ([18]), et, en correspondance avec ces observations, une dissertation sur la quantité de vapeur d'eau qui se condense, quand deux couches d'air humide, de température différente, se mêlent ([19]).

Puis, de 1843 à 1854, parurent trois mémoires : 1° sur la distribution du magnétisme dans les aimants et les électro-aimants; 2° sur les propriétés électriques des pointes et des flammes; 3° sur la théorie des lignes de force magnétique de Faraday ([20]). Nous donnerons ici un aperçu de ces mémoires qui font beaucoup d'honneur à Van Rees.

Dans le premier, il parvient par des considérations théoriques très simples et très claires à déterminer le rapport qui existe entre la véritable distribution du magnétisme dans les plus petites parties d'un aimant et la distribution apparente des deux fluides dans ses deux moitiés. Ce rapport étant connu, et supposant exacte la formule que Biot a donnée pour représenter les intensités du magnétisme libre, il trouve pour la courbe des moments magnétiques des plus petites parties de l'aimant, la *chaînette* bien connue des géomètres, tandis que la formule de Biot correspond à deux *logarith-*

miques qui ont leurs ordonnées égales, mais de sens contraire ([21]). Quand il composa ce mémoire, Van Rees ne possédait que les expériences faites par Lenz et Jacobi sur des électro-aimants : il s'en servit pour éprouver le résultat auquel il était arrivé, et ses calculs lui montrèrent que la ligne des intensités magnétiques se rapprochait beaucoup plus de la chaînette que de la parabole déterminée empiriquement par Lenz et Jacobi. Mais ayant fait plus tard une série d'expériences sur des barreaux aimantés et sur des électro-aimants, il n'a plus trouvé le même accord entre la théorie et le calcul; la loi de la distribution du magnétisme paraît bien être la même pour les deux espèces d'aimants, mais cette loi reste encore à trouver. Les considérations théoriques de Van Rees semblent irréprochables, ce qui donnerait à supposer que la formule de Biot ne serait pas tout à fait exacte.

Le second mémoire avait été inspiré par une théorie d'un physicien de Berlin, dont l'objet se rapportait aux propriétés électriques des flammes. Van Rees combattait cette théorie : pour lui « la flamme, dans son intégralité, doit être considérée comme un conducteur; lorsqu'elle est mise en contact avec un corps conducteur ou placée dans son voisinage, elle devient électrique par communication ou par influence. Ses particules, sortant de la flamme et se mêlant à l'air ambiant, cessent bien par le refroidissement d'être des conducteurs, mais transportent néanmoins avec elles l'électricité qu'elles avaient reçue; elles jouent le même rôle que les particules d'air en contact avec une pointe électrisée. »

Le troisième mémoire, sur la théorie des lignes de force magnétique, fut composé en 1853. Ces lignes étaient, d'après l'illustre physicien anglais, celles suivant lesquelles l'action magnétique se propage au dehors; elles devaient servir à

expliquer les phénomènes magnétiques de tout genre. Les résultats conclus par Faraday de nombreuses expériences, lui paraissaient entièrement neufs et décisifs en faveur de son opinion que la force magnétique ne se manifeste pas immédiatement à distance, mais doit être expliquée par une propagation directe à travers un certain milieu. Pour apprécier sainement cette théorie, Van Rees jugea nécessaire avant tout de rechercher si l'ancienne hypothèse et les lois déjà connues ne fournissaient pas une explication complète des faits communiqués par Faraday. Non-seulement il démontra que c'était bien là le cas, mais il prouva encore que certains phénomènes dont la découverte était due au célèbre physicien s'expliquaient par l'ancienne théorie et non par la sienne. Cependant Van Rees reconnaissait que la conception des lignes de force avait ouvert de nouveaux points de vue, pouvant conduire à des découvertes ultérieures ([22]).

Après les mémoires dont nous venons de donner une courte analyse, nous citerons encore les titres de quelques autres écrits de Van Rees : *Deux chutes d'aérolithes en Hollande; Sur la force électro-motrice des piles galvaniques à un métal et deux liquides; Sur la dispersion de la lumière; Sur la décharge latérale de l'électricité; Sur l'analogie des théories de l'induction électro-statique, du courant galvanique et de la propagation de la chaleur; Sur la tension électrique* ([23]).

On voit par l'énumération des travaux exécutés par Van Rees après son retour en Hollande, qu'il semblait avoir abandonné les recherches de mathématiques pures; du moins n'en publia-t-il plus; toutefois la longue étude qu'il avait faite de cette branche de nos connaissances, avant sa nomination à la chaire de G. Moll, lui permit de traiter et de dis-

cuter les questions de physique d'une manière approfondie.

Les écrits de Van Rees ne brillent peut-être point par une grande originalité, mais ils décèlent un homme d'une science très étendue, d'un esprit solide et net, qui cherche la vérité, sans aucune préoccupation d'amour-propre. C'est dans l'enseignement surtout qu'il a brillé : tel je l'avais connu à Liége, lorsqu'il nous initiait aux mathématiques, tel il fut à Utrecht, d'après le témoignage de ses élèves, dans la chaire de physique que son prédécesseur avait illustrée : sa mémoire restera chère à tous ceux qui ont eu le bonheur de le connaître et de profiter de ses leçons.

Bruxelles, le 1er août 1876.

ÉD. MAILLY.

NOTES.

(1) Il a paru, à notre connaissance, deux notices sur Van Rees : l'une, très courte, a été insérée par M. A. Le Roy dans son *Liber memorialis* de l'Université de Liége; elle s'arrête à l'année 1867; l'autre, beaucoup plus étendue, a été écrite par M. C. H. C. Grinwis, professeur de mathématiques et de physique mathématique à l'Université d'Utrecht, et lue par lui, le 28 mars 1876, en déposant le rectorat. Cette notice forme une brochure in-8° de 52 pages, sous le titre : *Het leven van den Hoogleraar R. van Rees*. L'auteur a bien voulu m'envoyer un exemplaire de son travail, et j'en ai fait usage dans la composition du mien.

(2) La question était posée dans les termes suivants : « Parmi les naturalistes modernes, les uns sont d'opinion que les plantes décomposent le gaz acide carbonique absorbé par elles, de manière qu'elles convertissent en leur propre substance la base de l'acide et en renvoient sous l'influence de la lumière l'oxygène dans le sein de l'atmosphère. D'autres pensent que ce gaz, d'abord absorbé par les plantes, s'en dégage ensuite pur et intact, et que, pendant le séjour qu'il fait en elles, il n'a d'autre fonction que de stimuler la végétation. On demande une exposition claire et minutieuse des deux opinions et des raisons dont elles s'étayent, et ce qu'il faut penser du plus ou moins de probabilité de l'une et de l'autre. »

La faculté des sciences se montra très satisfaite de la réponse de Van Rees; elle rendit pleine justice à son érudition, à sa critique subtile et judicieuse, et aux arguments qu'il avait fait valoir en faveur de l'opinion de Senebier et de Saussure.

Le mémoire de Van Rees a été imprimé dans les *Annales* de l'Université d'Utrecht (1817-1818); il est écrit en latin suivant l'usage du temps, et se compose de 62 pages in-8°.

(3) Garnier prit fait et cause pour les étudiants d'Utrecht (le second était R. C. Van Tuyll van Serooskerken) : « Je ne connais

pas le mémoire de M. Moolenaar (l'auteur couronné), » écrivait-il dans les *Annales belgiques*, livraison d'août 1819, « mais par cela seul que ses deux compétiteurs ont résolu la question dans le sens le plus étendu ou le mieux approprié à la forme de la terre, et qu'ainsi la solution de M. Moolenaar n'est plus qu'un cas particulier de celles-là, je pense que la décision de l'Université de Leyde pèche contre la stricte justice qui réclame en faveur de ceux qui ont fait plus, et qui d'ailleurs n'ont pas trop présumé de leurs forces. Les solutions de MM. Van Tuyll et Van Rees annoncent des élèves familiarisés avec les bonnes méthodes et je ne crains pas d'avancer qu'à la latinité près, qui milite encore pour eux, elles feraient honneur à de bons élèves pris à la sortie de l'École polytechnique, en nous reportant aux beaux temps de cette école. Si nous avions à nous décider entre ces deux mémoires que nous avons lus avec attention et intérêt, nous donnerions la palme à celui de M. Van Rees, qui, suivant nous, se recommande par une vue heureuse et par une analyse élégante qui en ressortait naturellement. »

Le reproche d'avoir péché contre la stricte justice fut vivement ressenti par les professeurs de Leyde : l'un d'eux, M. Echama, essaya de répondre à Garnier dans l'*Algemeene kunst- en letterbode* de décembre. « Je ne m'arrêterai pas, » disait-il, « à la légèreté indécente et à l'étourderie avec laquelle on signale comme partial, sans preuves suffisantes, le jugement d'une faculté de la plus ancienne et de la première Université du royaume, non plus qu'à l'incompétence d'une personne qui déclare elle-même n'avoir pas lu la pièce couronnée : je me bornerai seulement aux réflexions suivantes qui suffiront pour fixer le point de vue sous lequel on doit envisager cette critique. » En ce qui concerne le volume du segment, « on voit par la conformité des résultats (trouvés par les trois concurrents), qu'il était bien inutile d'employer l'analyse pénible et difficile par laquelle MM. V. T. et V. R. ont résolu la question, tandis que M. Moolenaar, par une analyse plus expéditive et plus simple, est parvenu au même but (!)... Dans la solution de la seconde

partie du probleme, M. M. a surpassé de bien loin ses concurrents. MM. V. T. et V. R. n'ont pu former qu'un tétraèdre de trois pyramides égales et semblables. M. V. T. ajoute même que les autres corps réguliers, le cube, l'octaèdre, le dodécaèdre et l'icosaèdre, ne peuvent être divisés en trois pyramides égales et semblables. M. M. a construit non-seulement le tétraèdre, mais encore le cube avec trois pyramides égales et semblables, chose qui n'avait été faite avant lui, que je sache, par personne qui ait écrit sur les mathématiques. Je pense que ce simple exposé du point en litige suffira pour faire juger laquelle des trois personnes a le mieux résolu les *deux parties* de la question. »

La réplique de Garnier fut écrasante; son esprit mordant et caustique n'épargna pas « M. le professeur de la plus ancienne et de la première Université du royaume. » Voir les *Annales belgiques*, t. V, livraison de janvier 1820.

Les mémoires de MM. V. T. et V. R. avaient paru sous le titre : *Tentamina mathematica de cubaturâ segmenti ellipsoidis*, auctoribus R. C. Van Tuyll van Serooskerken, Phil. nat. et Jur. cand., et R. Van Rees, Phil. nat. et Med. cand. Utrecht, 1819, IV et 46 pages in-4°.

(4) *Essai sur la vie et les ouvrages de L. A. J. Quetelet*, p. 185. Le professeur de Gand dont il est ici question, s'appelait Hauff et avait été appelé d'Allemagne pour enseigner la physique et la chimie.

(5) *Dissertatio physico-mathematica inauguralis de celeritate soni per fluida elastica propagati*. Utrecht, 1819.

(6) Il donna jusqu'à douze leçons par semaine. Pendant l'année 1823-1824, il fit aussi un cours de géométrie descriptive.

(7) Le cours de pédagogie générale était donné par le professeur de philosophie, M. Denzinger. Quand je le fréquentai, on venait d'imposer au professeur l'usage de la langue française, ce qui le contrariait beaucoup, parce qu'il était obligé d'écrire ses leçons et de les lire lentement, l'usage du français ne lui étant pas à beaucoup près aussi familier que celui du latin.

(8) *R. V. R. Oratio inauguralis de veterum recentiorumque in tractanda mathesi ratione et laudibus.* Annales Academiæ Leodiensis, 1821-1822, II p., in-4°.

(9) *R. V. R. Oratio de prudenti mechanices rationalis usu in disciplinis technologicis.* Ibid. 1825-1826, 9 p., in-4°.

(10) *R. V. R. Oratio de rerum incertarum probabilitate, quatenus mathematicorum calculis subjicitur.* Ibid. 1826-1827, 10 p., in-4°.

(11) *Correspondance,* t. II, pp. 332-336; V, pp. 30-32; pp. 361-378; VI, pp. 185-195; pp. 277-285. Le dernier article devait avoir une suite qui n'a point paru.

(12) Quetelet, comme on le sait, était le premier qui eût considéré la focale dans le cône droit; après lui Dandelin avait fait de cette courbe l'objet d'un travail inséré au t. II des *Nouveaux Mémoires* de l'Académie de Bruxelles. Van Rees s'était proposé de considérer les focales dans les cônes quelconques du second degré; son mémoire était en quelque sorte le complément des deux autres.

(13) *Correspondance,* t. II, pp. 22-26.

(14) Van Rees avait été marié deux fois : en septembre 1824 et en décembre 1840, et, par une fatalité incroyable, chacune de ses femmes lui avait été enlevée après un an environ de mariage, et après avoir mis au monde, la première, un fils, la seconde, une fille.

(15) *Over de getijen aan de kusten van Nederland;* 19 pages et 2 tableaux dans les *Nouveaux Mémoires* de la première classe de l'Institut royal des Pays-Bas, t. VII, 1837, in-4°.

(16) *Levensbericht van G. Moll,* dans le *Kunst- en letterbode.*

(17) *Oratio de Jano Bleulando.* Annales Academiæ Rhenno-Trajectinæ, 1838-1839.

(18) Publié par la Société provinciale des arts et des sciences d'Utrecht, 1844, broch. in-4° de 56 pages et 8 tableaux.

(19) *Het Instituut, of verslagen en mededeelingen, uitgegeven door de vier klassen van het K. Nederl. Instituut.....* Over den jare 1844, pp. 137-143.

(20) Le premier mémoire comprend deux parties qui parurent

dans les tomes XII (1846) et XIII (1848) des *Nouveaux Mémoires* de la première classe de l'Institut royal des Pays-Bas; le second fut publié en 1846 dans l'*Instituut*, pp. 62-71; et le troisième dans les Mémoires de l'Académie royale des sciences (des Pays-Bas), t. I, 1854.

Poggendorff a inséré une traduction allemande du premier et du troisième dans ses *Annales*; le second a donné lieu dans les mêmes *Annales* à une polémique entre Van Rees et le professeur de Berlin, Riess, dont il avait attaqué les idées.

(21) Soit z l'intensité du moment magnétique des petites parties à la distance x du milieu du barreau; y, la quantité de magnétisme libre qui doit être admise à cette distance pour que l'action de l'aimant sur les points extérieurs reste la même, est égal à $-\frac{dz}{dx}$. Si dans $y = -\frac{dz}{dx}$, on remplace y par sa valeur A $(\mu^x - \mu^{-x})$ déduite par Biot des expériences de Coulomb, on trouve $z = a - b(\mu^x + \mu^{-x})$ a, b et μ étant des constantes à déterminer pour chaque aimant en particulier par l'expérience.

(22) Nous empruntons cette analyse sommaire du mémoire de Van Rees à M. Grinwis. Les recherches de Faraday sur les lignes de force magnétique avaient paru en 1852.

(23) Ces articles ont été publiés : le 1er, dans les *Annales de Poggendorff*, t. LIX; le 2me, dans le Bulletin (*Tijdschrift*) de l'Institut des Pays-Bas, t. IV; les 3me, 4me, 5me et 6me dans le Bulletin (*Verslagen en mededeelingen*) de l'Académie royale des sciences (d'Amsterdam).

F: X: De Burtin

IMP. J. MICHIELS A L'ACADEMIE D'ANVERS

NOTICE

SUR

FRANÇOIS-XAVIER DE BURTIN,

MEMBRE DE L'ANCIENNE ACADÉMIE,

né à Maestricht en décembre 1743, mort à Bruxelles le 9 août 1818.

Parmi les membres de l'ancienne *Académie impériale et royale* quelques-uns nous ont laissé des travaux très-remarquables, surtout pour l'époque où ils ont été écrits, aussi leur nom mérite bien une notice biographique. De ce nombre est de Burtin, conseiller référendaire du gouvernement général des Pays-Bas autrichiens, premier membre pensionnaire de l'Académie impériale et royale de Bruxelles pour la classe des sciences, membre de l'Institut des Pays-Bas et de plusieurs sociétés savantes tant du pays que de l'étranger.

Le chevalier François-Xavier de Burtin naquit en 1743 à Maestricht, où son père était conseiller commissaire du prince évêque de Liége. Les succès extraordinairement brillants qu'il obtint dans ses études lui présagèrent, dès son enfance, un rang distingué parmi les savants et les littérateurs de son époque. Quoiqu'il ait toujours montré dans ses écrits une prédilection pour le latin et le français, il ne posséda pas moins parfaitement plusieurs autres langues. Gradué égale-

ment en droit, en médecine et dans les arts, il serait difficile de dire dans quelle branche il s'est le plus distingué. C'est de Burtin lui-même qui a donné ces renseignements. Il reçut ses grades à l'université de Louvain, en 1767, après avoir terminé ses humanités à Maestricht; il alla exercer la médecine à Bruxelles cette même année. Il continua toutefois à céder à son penchant naturel pour les études scientifiques. Il se fit rapidement une clientèle, en traitant surtout les maladies syphilitiques, et sa réputation grandit si bien, qu'il ne tarda pas à obtenir le titre de médecin du prince Charles de Lorraine. Des circonstances favorables lui permirent bientôt de révéler son savoir sous d'autres rapports: Marie-Thérèse signa, le 16 décembre 1772, les lettres patentes érigeant l'Académie impériale des sciences et belles-lettres de Bruxelles; de Burtin en fut élu membre le 26 octobre 1784.

Au XVIe siècle, la science de la nature avait eu, selon l'expression de Charles Morren, son double triumvirat: Charles de l'Ecluse, Dodoens et de Lobel comme botanistes; Vésale, Van Helmont et Spiegel comme anatomistes. La création de l'Académie allait faire revivre cette brillante époque. En effet, à côté de Nélis, de Witry, de l'abbé Mann et de Needham vinrent prendre place Robert de Limbourg, De Launay et de Burtin. L'esprit scientifique se réveilla si bien, que, dans plus d'un mémoire publié par ces modestes savants, on découvre plus d'un trait de génie.

La première moitié de la vie de Burtin fut consacrée à l'étude des sciences, la seconde embrasse plus particulièrement l'étude des beaux-arts; les troubles politiques expliquent, en quelque sorte, cette division des travaux intellectuels de notre ancien confrère. Sur la recommandation

du prince Charles, de Burtin fut chargé d'abord par l'empereur Joseph II de rechercher les productions naturelles, utiles, qui n'avaient pas suffisamment attiré l'attention et qui pouvaient devenir pour le pays une source de richesse. Il utilisa si heureusement cette occasion de déployer son talent d'observateur et de manifester ses connaissances, qu'il fut nommé conseiller du gouvernement général; l'Académie couronna, en même temps, son mémoire sur les végétaux indigènes qui peuvent remplacer les végétaux exotiques.

Dès l'année 1781, il avait publié à Harlem un ouvrage sur es bois fossiles découverts dans les Pays-Bas. Dans le cours de la même année il fit paraître un Voyage minéralogique de Bruxelles à Court-Saint-Étienne, par Wavre. L'année suivante il publia à Londres, sans nom d'auteur, des réflexions sur la fabrication du fer et de l'acier dans la Grande-Bretagne. Enfin, en 1784, il donna son œuvre capitale : L'*Oryctographie de Bruxelles ou description de fossiles tant naturels qu'accidentels découverts jusqu'à ce jour dans les environs de cette ville.* Ce volumineux ouvrage de format in-folio, enrichi de nombreuses planches coloriées, est encore consulté de nos jours. De Burtin se proposait, surtout, d'exciter ses concitoyens à étudier la nature des pierres du sol bruxellois; il fut conduit vers cette étude par sa conviction que la connaissance des corps naturels constitue la source unique de la matière médicale. Frappé de la profonde insouciance avec laquelle on accueillait dans le pays une science qui formait, selon lui, la base de toutes les autres, il s'attacha non-seulement à exposer les avantages d'un cabinet public d'histoire naturelle, mais encore il indiqua la nécessité d'un enseignement public. Il faut, disait-il, des collections d'histoire naturelle et des chaires destinées à la vulgarisation de

la science de la nature. Il est probable que c'est grâce à son initiative que ce vœu a été exaucé en partie, puisque le Musée actuel a eu pour germe le cabinet du prince Charles de Lorraine et qu'il renferme encore aujourd'hui plusieurs objets qui datent de cette époque.

La partie la plus importante de l'Oryctographie est celle qui traite des débris animaux : « Nos fossiles du règne animal se réduisent, dit-il, aux poissons de mer, à leurs dents et autres parties détachées, aux tortues, aux crustacés, aux productions polypières, aux étoiles de mer, aux oursins et aux coquilles. » Si le sens qu'il donne au mot *fossile* n'est pas celui qu'on lui accorde aujourd'hui, au moins ses idées sont claires à ce sujet; tout ce que renferme la terre est fossile pour lui, comme pour ses contemporains; tout ce qui vient originairement d'un animal ou d'un végétal appartient aux fossiles accidentels. Le chapitre XVI traite de l'origine de ces derniers et nous y trouvons ce passage remarquable, que l'on pourrait croire extrait d'un ouvrage de paléontologie moderne : « Tous ces corps marins fossiles furent jadis les habitants des mers et ceux dont les caractères sont assez distincts trouvent leurs formes analogues dans les animaux qui peuplent aujourd'hui la zone torride. » On ne s'exprimerait ni mieux ni autrement aujourd'hui. « Les bois mêmes, dit-il, que nous trouvons ici, prouvent par les espèces de tarets qui les occupent, et par les fruits tels que les noix de Cocos qui les accompagnent, qu'ils ne sont nullement originaires de nos climats. » Il va même plus loin et devine ce que les faits révélèrent seulement longtemps après : « Qui sait, dit-il, si aucun de nos Cocos fossiles appartient réellement aux espèces aujourd'hui vivantes. » Voilà la question des espèces perdues clairement posée! Cette grande pensée, un des plus glorieux

titres de Cuvier, avait donc été nettement exprimée longtemps avant que les faits en eussent révélé toute la justesse. De Burtin a fait figurer aussi dans son ouvrage une hache de pierre polie, dont il reconnaît parfaitement l'importance, et qu'il dit avoir été trouvée dans la même couche de sable qui renferme la noix de Coco. Ce passage fait apprécier l'état des connaissances géologiques et l'idée que l'on avait, à cette époque, de l'ancienneté relative des couches à fossiles. On voit que les silex ouvrés, qui occupent actuellement les savants de tous les pays, ne lui étaient pas inconnus. A propos d'une de ces haches qui, disait-on, avait été trouvée par des ouvriers dans la carrière du Moulin au Loo, sous trois couches de moellons, il fait remarquer que le recueil des merveilles qu'on a écrites sur ces pierres formerait un gros volume et quoique les savants soient aujourd'hui d'accord sur leur origine, le peuple, surtout dans le Nord, reste encore inébranlable dans l'opinion, qu'elles doivent leur naissance au tonnerre ou à la foudre. Le fait est que les sauvages de tous les pays, où l'usage du fer est inconnu, remplacent en quelque sorte ce métal nécessaire, par des pierres qu'ils façonnent selon leurs besoins. « Il est d'ailleurs attesté, ajoute-t-il, que les sauvages savent préparer non-seulement des armes offensives, mais aussi des instruments propres à couper et à façonner le bois. » On a de la peine à croire que ces pensées soient sorties de la plume d'un naturaliste qui vivait, il y a trois quarts de siècle. De Burtin ne s'exprime pas d'une manière moins remarquable en parlant de l'origine de la tourbe : « Les coquilles terrestres et fluviatiles, les parties des quadrupèdes semblables à ceux qui habitent encore aujourd'hui l'Europe, les herbes que l'on peut reconnaître dans certaines tourbes et qui sont toutes

indigènes, surtout le manque absolu de toute production étrangère à nos climats, prouvent évidemment que la tourbe est infiniment plus moderne que les autres fossiles accidentels et qu'elle appartient à la génération actuelle. »

En 1787, Burtin envoya un mémoire à la Société des sciences naturelles de Harlem, sous le titre : *Réponse à la question proposée par la Société de Teyler sur les révolutions générales qu'a subie la surface de la terre et sur l'ancienneté de notre globe.* Il y donna libre carrière à ses opinions sur la constitution géologique du globe et le mémoire fut couronné et imprimé.

Pendant le séjour que l'empereur Joseph II fit aux Pays-Bas, ce monarque lui donna les preuves les moins équivoques du cas qu'il faisait de ses talents, entre autres, en le chargeant de rechercher les productions utiles des trois règnes de la nature qui pourraient être restées ignorées. Conformément à l'exemple qu'avait donné en ceci, pour la Suède, le chevalier Linnée. De Burtin eut le bonheur de faire tant de découvertes et d'observations utiles, que lors de son retour à Bruxelles, le Ministre de l'Empereur lui annonça que son souverain, pour le recompenser et l'attacher à son service, venait de le créer chevalier héréditaire, en le nommant conservateur rapporteur du conseil du gouvernement général, qui devait remplacer les conseils collatéraux alors existants. La confiance de ce monarque dans les lumières et la probité de de Burtin était même si grande, que déja, plusieurs années avant cette époque, comme aussi plusieurs années après, rien ne se décidait aux Pays-Bas, dans tout ce qui était relatif à différentes parties, que d'après l'avis de celui-ci. Cette position si honorable qui aurait dû rendre de Burtin content et heureux, devint pour lui, au contraire, une source de mal-

heurs, parce que la fidélité qu'il professa publiquement envers son souverain et son bienfaiteur, le rendit suspect et odieux. Dégoûté d'une carrière si exposée à l'envie et aux tracasseries, il fut charmé d'obtenir une pension assez considérable. Cette retraite du service, en lui rendant toute liberté, le mit à même d'entreprendre de longs voyages et de se consacrer entièrement aux sciences et à la littérature, qui, de tout temps, avaient été sa passion favorite. Ces voyages affermirent son goût et fortifièrent son jugement. Dès 1785, il commença ses excursions dans les principales parties de l'Europe. Il visita successivement les Pays-Bas autrichiens, la Hollande, l'Allemagne, l'Autriche, la Bohême, la Moravie, la Styrie, la haute Italie, la plus intéressante partie de la France et une partie de la Prusse, de la Pologne et de la Hongrie.

A ce goût pour les sciences vint se joindre un sentiment plus prononcé pour l'art. C'est à cette disposition heureuse de son esprit, que nous devons, en grande partie, les ouvrages intéressants sortis de sa plume, sa belle bibliothèque, la riche collection d'histoire naturelle, de pierres fines, de camées, d'entailles et autres objets rares et curieux qu'il a formée; enfin sa galerie vraiment unique par le choix précieux des tableaux que tous les étrangers allaient admirer chez lui.

Si l'on excepte les opuscules polémiques que de Burtin a publiés en langue hollandaise, le recueil de *Febribus*, imprimé in-4° en 1767, à Louvain, et ses deux poëmes latins intitulés : *De revolutione Belgica*, carmen hexametron, et *De revolutione Gallica*, carmen distichon, tous ses autres travaux sont écrits en français.

Ses ouvrages se font remarquer par une diction correcte

et un style coulant, toujours bien approprié à la chose: rien n'y est obscur ni ennuyeux par des longueurs ou des répétitions, ils sont clairs et écrits avec beaucoup de précision. Les sujets qu'il traite intéressent par leur nouveauté autant que par leur utilité. Tout y est vraiment original et n'a rien d'emprunté à autrui. Tout sort de sa tête ou de son cœur et n'est traité que sur ce qu'il a vu et senti lui-même, ou approfondi par ses méditations. C'est le jugement qu'il portait lui-même sur ses travaux et que nous partageons.

De Burtin était en rapport avec les principales célébrités de son époque; l'abbé Mann, entre autres, répandit le prospectus de son Oryctographie et s'exprima dans les termes les plus flatteurs sur le compte de son ami. Ses travaux n'étaient pas moins avantageusement jugés à l'étranger, et ce qui prouve que ses livres ne sont pas de pures compilations, comme ses adversaires politiques le prétendaient, c'est que ses contemporains professèrent pour lui une haute estime; des naturalistes modernes très-autorisés ont perpétué son nom dans la science. M. Endlicher, dans son *Genera Plantarum*, lui a, en effet, dédié un genre de palmier fossile sous le nom de *Burtinia*, genre qui comprend deux espèces: le *Burtinia faujasi* et le *Burtinia caccoides*. De France, célèbre paléontologiste français, lui a consacré aussi une espèce, la *Strigocephalus Burtini*.

En se plaçant à un tout autre point de vue, on reconnaît également, au ton des pamphlets et à la gravité des accusations lancées contre lui par ses adversaires politiques, qu'il avait acquis une haute position à Bruxelles. La virulence de ces écrits, les caricatures dont il fut le sujet sont des signes d'autant plus caractéristiques, qu'il ne paraît pas s'être mêlé personnellement des affaires publiques. Les protocoles de

l'ancienne Académie font connaître ce fait curieux à son égard, que lors des événements précurseurs de la révolution brabançonne il fut laissé pour mort dans les rues de Bruxelles le 23 septembre 1787. S'était-il mêlé à une lutte ou à des désordres populaires, ou bien fut-il l'objet de sévices à cause de ses opinions? Rien n'est expliqué à cet égard. Mais on était dans la période de fermentation qui annonçait la révolution brabançonne, et, comme nous l'avons vu plus haut, de Burtin était fort attaché à la maison d'Autriche. Lors du renversement du gouvernement de Joseph II, il s'expatria et ne revint à Bruxelles qu'à la suite des armées autrichiennes.

Afin de mieux mûrir son jugement et de préparer la publication de son livre sur les beaux-arts, de Burtin se rendit de nouveau en Allemagne (1806) pour y visiter les principales galeries de tableaux. C'était pendant la seconde occupation française, et, parmi les incidents de son voyage, il raconte qu'ayant été pris par des maraudeurs saxons pour un espion français, sa voiture fut pillée, ses papiers perdus et qu'il fut conduit de poste en poste jusqu'au camp de Iéna, avant la fameuse bataille du 14 octobre. Il fut heureusement tiré de leurs mains par un des généraux en chef de l'armée alliée, le prince Hohenlohe, de qui il était connu.

De Burtin savait se mettre au service de ceux qui venaient lui demander son intervention pour l'obtention de quelques faveurs, et plaidait leur cause avec chaleur. Nous avons vu une lettre signée de lui, qui porte la date du 26 février 1810, et adressée à Van Hulthem, recteur de l'Académie impériale, pour le prier d'intervenir auprès de S. E. le Ministre de l'Intérieur, en faveur d'un artiste, le *célèbre Servandoni*, qui était sur le point de succomber à Bruxelles, faute de moyens d'existence et d'occupation.

De Burtin était un homme fort distingué qui s'était familiarisé, tant par ses études que par ses voyages, avec les différentes littératures de l'Europe et qui composa même des vers italiens à l'imitation de l'Arioste. Nous avons indiqué quelle fut l'importance de ses travaux scientifiques; mais n'eût-il laissé que son livre sur les connaissances nécessaires aux amateurs de tableaux, son nom mériterait d'être déjà sauvé de l'oubli. Ce qui démontre l'importance de cet ouvrage, c'est le prix auquel il continue à se vendre, et la nécessité aux yeux des amateurs d'en publier une seconde édition. De Burtin connaissait parfaitement la matière qu'il traitait; il avait consacré nombre d'années à se former une galerie, et en épurant constamment cette collection, il était parvenu, vers la fin de sa vie, à y réunir des chefs-d'œuvre des principales écoles.

Voici, d'après leur ordre chronologique, la liste des publications qui ont marqué les diverses phases de cette existence si bien remplie : 1° *Voyage minéralogique de Bruxelles par Wavre à Court-Saint-Étienne.* Harlem, 1781. — 2° *Des bois fossiles découverts dans les différentes parties des Pays-Bas.* Harlem, 1781, in-8°. — 3° *Réflexions sur les progrès de la fabrique du fer et de l'acier dans la Grande-Bretagne.* Londres, 1783, in-8°. — 4° *Des végetaux indigènes qui peuvent remplacer les exotiques* Bruxelles, in-4°. (Mém. couronné par l'Académie.) — 5° *Voyage et observations minéralogiques depuis Bruxelles jusqu'à Court-Saint-Étienne* (Mémoires de l'Académie de Bruxelles, tome V, 1788). — 6°. *De Febribus,* Louvain, 1787, in-4°. — 7° *De la meilleure méthode d'extirper les polypes internes.* Bruxelles, in-8°. — 8° *Mémoire sur les bois d'Alteren* (Verhandelingen der Maatschappij der Wetenschappen, te Harlem, tome XXI. — 9° *Réponse* à

la question de physique proposée par la Société de Teyler, sur les revolutions et l'âge du globe terrestre. Harlem, 1790, in-4°, avec une traduction hollandaise. (Ce mémoire a été couronné par la Société Teylerienne.) — 10° *Réflexions sur le caractère qu'ont développé les Belges et particulièrement les Brabançons pendant l'occupation des Pays-Bas par les Français.* Bruxelles, 1793, in-8° (1). — 11° *De revolutione Belgica*, carmen hexametron, et *De revolutione Gallica*, carmen distichon, 1793. — 12° *Traité théorique et pratique des connaissances nécessaires à tout amateur de tableaux.* Bruxelles, 1808, 2 vol. in-8°, deuxième édition, avec portrait. Liége, 1846, 1 vol. in-8°.— 13° *Des causes de la rareté des bons peintres hollandais dans le genre historique.* Harlem, 1809, in-4°. (Ouvrage traduit en hollandais.) — *Mémoire couronné par la Société Teylerienne sur l'utilité des jachères et de l'agriculture au pays de Waes.* Bruxelles, 1809, in-12. — 15° *Sur les peintres modernes des Pays-Bas.* Bruxelles.

Parmi ses ouvrages manuscrits, de Burtin a signalé lui-même les suivants :

1° *Voyages et recherches économiques et minéralogiques faits dans les Pays-Bas par ordre de Joseph II.* — 2° *Voyages et observations faits dans différentes parties de l'Europe.*— 3° *Des grottes souterraines, avec la description pittoresque du Trou de Han, dans le Luxembourg.* — 4° *Examen de la question, si, par les progrès de l'esprit, humain, on peut démontrer le peu d'ancienneté de l'espèce humaine.* — 5° *Des mines de houille et de leur exploita-*

(1) D'après les protocoles manuscrits de l'Académie consacrés aux séances de 1793, cet ouvrage est du père Lesbroussart.

tion. — 6° *Des mines de fer et de la ferronnerie des Pays-Bas.* — 7° *Du commerce et des fabriques des Pays-Bas.* Enfin un assez bon nombre d'observations intéressantes sur différents sujets.

P.-J. Van Beneden.

P.F.VAN MEENEN.

NOTICE

SUR

PIERRE-FRANÇOIS VAN MEENEN,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE,

né à Espierres (Fl. Occ.) le 5 mai 1772, mort à Bruxelles le 2 mars 1858.

Ce n'est pas la figure austère de Van Meenen, c'est l'ombre de Sylvain Van de Weyer qui se dresse devant moi au moment où je prends timidement la plume. Elle me demande qui je suis pour oser entreprendre de buriner un tel portrait, A Van de Weyer en effet revenait de plein droit cette tâche, et l'Académie la lui avait officiellement dévolue (1). Il avait été l'élève chéri du philosophe de Louvain ; à un certain moment il fut son collaborateur; il ne cessa jamais de le nommer *mon maître*. Malgré le contraste frappant de leurs caractères, ces deux personnalités éminentes se sentaient attirées l'une vers l'autre par des affinités secrètes : même indépendance de pensée; même passion pour la liberté; même ferveur dans la religion du devoir (2). Ils étaient faits pour se comprendre et véritablement ils se comprirent jusqu'à la fin, bien que

l'influence des milieux très-différents où les circonstances les jetèrent dût contribuer, ce semble, à détourner plus ou moins le cours de leurs idées. Avec son esprit fin et pénétrant, avec la précision et la vivacité de ses souvenirs, Van de Weyer n'aurait pas eu de peine à dresser, s'il m'est permis de parler ainsi, l'examen de conscience de l'ami de toute sa vie; une fois pour toutes il eût imposé silence à de vaines clameurs, montré le spiritualiste convaincu, le zélateur de la justice, le politique patriote *toujours d'accord avec lui-même*, confondu les auteurs de libelles anonymes qui se permirent de l'accuser de *palinodie* (3), assigné enfin à Van Meenen sa place légitime dans les annales de notre indépendance et dans notre histoire intellectuelle. Il sera toujours à regretter que l'illustre diplomate, absorbé par les grandes affaires, n'ait pu trouver le loisir de s'acquitter de sa mission académique : invité à remplir les pages qu'il a laissées blanches, je ne me fais point illusion sur mon insuffisance, n'ayant eu l'occasion de connaître Van Meenen que par ses œuvres, par ses actes publics et par les traditions qu'il a léguées. On m'accordera du moins l'indulgence à laquelle la bonne volonté donne toujours quelque droit; aussi bien je me rassure jusqu'à un certain point, en pensant qu'à distance, je suis vraisemblablement en mesure de porter des jugements plus calmes, que si les préoccupations de l'époque où je vais me reporter se confondaient avec les impressions de ma jeunesse.

I

Pierre-François Van Meenen, fils de Jacques-François et d'Anne-Christine Landrier, vit le jour à Espierres, village de l'ancien Tournaisis, aujourd'hui enclavé dans l'arrondis-

sement de Courtrai. La famille n'était pas riche, il s'en faut; le pain quotidien se gagnait assez durement; on vivait heureux en somme, parce qu'on aimait le travail et qu'on savait limiter ses désirs. Homme des champs dans toute la force du terme, d'un esprit un peu borné, un peu grondeur, un peu grossier, Jacques-François avait pris le bon parti, il faut lui rendre cette justice, d'abandonner à sa ménagère le soin d'élever les enfants comme elle l'entendait. Ils étaient trois, un frère utérin, une sœur germaine de Pierre-François, puis notre futur philosophe lui-même, trois enfants merveilleux pour leur âge, disaient les voisins. Comment s'y prenait donc Anne-Christine? Une femme d'élite à coup sûr, une excellente mère, non aveuglée, mais au contraire rendue clairvoyante par sa tendresse. Le souvenir de ses leçons et de ses exemples accompagna Van Meenen dans tout le cours de sa longue carrière : au soir de la vie, à l'âge de quatre-vingts ans, il l'évoquait encore dans une page touchante, où débordait la reconnaissance dont il était pénétré.

D'instinct, par des procédés bien simples et tout pratiques, en leur demandant seulement d'*imiter* celle qui les aimait et par conséquent ne désirait que leur bien, la digne institutrice éveillait insensiblement chez ses trois chérubins l'idée des vertus domestiques et sociales les plus essentielles; pour mieux dire, elle leur en faisait contracter la douce habitude. Elle était dépourvue de toute instruction, mais son *bon cœur* et son *bon sens* suffisaient à l'inspirer. On ne saurait lire avec indifférence cette phrase finale de la page citée : « Elle nous avait initiés à l'idée d'une providence... Je dis *de la Providence*, car il était facile de nous faire concevoir, en temps utile, que nous avions au ciel, aussi bien qu'elle-même, que notre père, que tous les

pères, toutes les mères et tous les enfants, un père qui veillait sur nous, nous prodiguait les fruits de la terre et nous jugeait en se manifestant à notre raison et à notre conscience..... Cette bonne femme pratiquait donc, sans même s'en rendre compte ni s'en douter, ce que les plus grands philosophes n'ont découvert, en théorie, qu'à travers une foule de tâtonnements et d'erreurs. »

Van Meenen s'intéressa vivement, toute sa vie, au perfectionnement de la première éducation des enfants. Ce qu'on vient de lire explique cette prédilection; il avait entrevu l'idéal au sortir du berceau pour ainsi dire, et l'image ne s'en pouvait effacer, parce qu'elle était gravée dans son cœur.

Mais suivons-le pas à pas. Ses parents ayant transféré leur résidence à Anserœul en Hainaut, non loin de Renaix, profitèrent du voisinage de cette ville pour l'y envoyer commencer ses humanités, au collége des Oratoriens ([3bis]). Ils le destinaient à la prêtrise: dans les campagnes flamandes, en ce temps-là, quelle plus haute ambition! De nos jours encore, ce ne sont guère les villes qui peuplent les séminaires. Il ne s'agissait pas, du reste, de violenter la vocation de l'enfant: l'essentiel était qu'il eût tous les moyens de s'instruire, puisqu'il montrait les plus heureuses dispositions. De la maison de Renaix, où il était entré en octobre 1783, il passa en 1786 au collége du Chapitre de Tournai. Le pays s'agitant de plus en plus, grâce aux ordonnances de Joseph II, sa famille jugea prudent de le rappeler en 1789: ses études subirent une interruption de deux ans.

Ces longues vacances forcées semblent avoir exercé une influence décisive sur la direction de ses idées. Il eut tout le loisir de se replier sur lui-même et de se demander pour-

quoi l'édifice social menaçait tout d'un coup de s'effondrer. Naturellement méditatif, son esprit précoce répugnait à s'incliner devant la brutalité d'un fait; il éprouvait le besoin impérieux d'en découvrir la raison suffisante, pour employer le langage de Leibniz. Aussi bien, Van Meenen était passionné pour la lecture. On est fondé à croire que, dès lors, le cordon sanitaire du cloître ne le *protégeant* plus, il eut l'occasion de satisfaire son ardente curiosité en prenant connaissance de quelques écrits des penseurs et des publicistes français. Toujours est-il que, soit sous le coup de leurs hardiesses séduisantes, soit par l'effet de ses propres réflexions, il gravitait déjà dans leur orbite lorsque l'obtention d'une bourse lui ouvrit, en 1792, les portes de l'Université de Louvain.

Van Meenen alla donc s'asseoir sur les bancs vénérables de l'*Alma Mater*. Il fit son cours de philosophie dans la pédagogie du Lys et mérita, lors de la promotion de 1793, la neuvième place de la première ligne. Sur la fin de la même année, il fut reçu comme théologien au collége de Driutius. Il fallut bientôt déloger, le collége de Driutius devant être transformé en hôpital militaire. Notre boursier trouva place au collége de Liége : à peine y était-il installé, que l'invasion française, en juillet 1794, eut pour conséquence immédiate la dispersion des étudiants. Le voilà de nouveau dans ses foyers, cette fois en grand deuil : Anne-Christine était veuve depuis 1793.

Passagèrement troublée par les réformes de Joseph II, l'Université brabançonne, dès qu'elle eut recouvré ses anciens priviléges, retomba en pleine somnolence et reprit ses vieilles habitudes. On y tint comme autrefois la science moderne en suspicion, ou plutôt elle n'y eut nul accès.

Or, notre *helluo librorum* n'était pas homme à se contenter des *dictata* de ses professeurs. Il eut à subir des reproches à ce sujet, entre autres un jour qu'on l'avait surpris lisant Newton. — Bagage inutile, lui dit-on : les cahiers officiels des cours renferment tout ce que les étudiants doivent savoir (4). — La méthode et les formules de la scolastique pesèrent dès lors plus que jamais sur les épaules de Van Meenen, comme la chape de plomb du Dante. Il secoua finalement le fardeau pour ne plus le reprendre ; il ne lui resta de son séjour à l'Université que des haines vigoureuses, mais par compensation, un zèle ardent pour les études spéculatives librement entreprises. Les leçons du professeur Liebaert (5) paraissent pourtant avoir trouvé grâce à ses yeux et contribué, avec ses lectures assidues de Bacon, de Descartes, de Leibniz, de Spinosa, etc., à l'arrêter sur les pentes, alors si glissantes, du sensualisme et du matérialisme (6).

Cette fois, Van Meenen ne resta pas longtemps au village. La Convention, désireuse d'établir sur tout le territoire de la République une méthode d'enseignement uniforme, institua, per décret du 9 brumaire an III (30 octobre 1794), l'*École normale* de Paris (7). Les administrations de district eurent mission d'en choisir les 1,400 élèves (un par 20,000 habitants) parmi les jeunes gens âgés de vingt et un ans, « déjà instruits dans les sciences utiles » et réunissant les aptitudes requises pour l'enseignement. Le gouvernement se chargeait de leurs frais de route et leur allouait 1,200 francs pendant leur séjour à l'école, lequel devait durer au moins quatre mois. Ce temps écoulé, ils devaient retourner dans leurs départements respectifs et y ouvrir des écoles normales secondaires, à la portée des aspirants instituteurs. L'École

normale supérieure n'eut qu'une existence éphémère; les leçons n'y étaient pas assez pratiques. En revanche, l'idée mûrit plus tard; on sait comment Napoléon Ier la reprit en 1808 et ce qui en advint.

L'ancienne École normale, quoique ne répondant qu'imparfaitement aux espérances de ses fondateurs, jeta quelque éclat et favorisa en particulier le mouvement philosophique. Volney, Garat, Sicard, Haüy, Berthollet, Lagrange, Laplace, Bernardin de S. Pierre, Monge, Daubenton, Thouin, Hallé, Laharpe y enseignaient: c'est assez dire. Notre Van Meenen, dont le mérite naissant et les tendances libérales avaient déjà attiré l'attention, fut désigné par le magistrat de Louvain pour aller les entendre. Il fréquenta les cours depuis frimaire jusqu'à la fin de floréal an III (mai 1795), et revint aux bords de la Dyle animé de l'enthousiasme d'un apôtre. La lumière lui semblait reprendre place sur le boisseau ; la cage était ouverte ; l'oiseau n'y rentrerait plus. Non-seulement les pédanteries moroses et stériles de ses anciens maîtres lui inspirèrent un dégoût insurmontable, mais des ardeurs révolutionnaires lui montèrent à la tête. Quelques mois avaient suffi pour achever sa transformation.

A Paris, il s'était lié d'amitié avec Rouppe et Cornelissen, représentant comme lui les élèves du Brabant; ils ne se perdirent pas de vue. Le Néerlandais Rouppe, quoique déjà sous-diacre et bachelier en théologie, n'avait pas hésité, en 1794, à renoncer à la carrière ecclésiastique ; cette circonsance le rapprochait naturellement de Van Meenen. Cornelissen avait quitté plus tôt les études, pour se jeter en plein dans la politique; tour à tour attaché à la fortune des généraux Vander Meersch et Schönfeld, il s'était ensuite rendu à Rome, où son attitude l'avait mis en péril; à sa rentrée

en Belgique, il se signala parmi les jacobins les plus ardents (8). Van Meenen lui voua une affection toute particulière et, dès 1795, devint son collaborateur dans le *Républicain du Nord,* curieux journal qui parut à Bruxelles à partir du 14 brumaire an IV (5 novembre 1795) (9). Tous trois se frayèrent un chemin dans l'administration; la carrière de l'enseignement ne répondait pas à leurs juvéniles impatiences, Rouppe débuta par être adjoint au secrétariat de la ville de Louvain (10); Cornelissen devint le secrétaire particulier de Lambrechts, alors commissaire du gouvernement dans le département de la Dyle, plus tard ministre de la justice en France; Van Meenen trouva un emploi de clerc chez le receveur des domaines Martin-Michel Robyns, républicain de roche, et remplit simultanément, à l'hôtel de ville, les fonctions de chef du bureau des finances et de la comptabilité, en attendant mieux.

II.

Le 23 vendémiaire an IV (15 octobre 1795), une solennité républicaine fut célébrée dans l'ancienne église de St-Michel, convertie en *temple de la loi,* « à l'occasion de la réunion de la ville de Louvain et de la Belgique à la république française. » C'était le prélude de la fête générale du 1er pluviôse suivant (21 janvier 1796), où l'on exigea de tous les fonctionnaires une déclaration publique, confirmée par leur signature, de haine éternelle à la royauté. Cette fois, il s'agissait tout bonnement de proclamer bien haut que l'annexion de nos provinces à la France était le plus grand bonheur qui pût nous arriver. Les vieux patriotes gémissaient, mais leur sourd mécontentement coïncidait avec le regret de l'ancien

régime, c'est-à-dire d'un état de choses désormais impossible; leur cause était à jamais compromise. La bouillante jeunesse, au contraire, éblouie par le mot *liberté*, vérifiait les paroles de Bossuet: occupée du premier objet qui l'avait transportée, elle se laissait entraîner en aveugle, sans s'apercevoir qu'elle allait à la servitude. Van Meenen, comme tant d'autres, fut dupe de son généreux enthousiasme.

Il monta en chaire, lut plusieurs pièces de vers tout empreintes de l'exaltation de l'époque, et prononça un discours non moins dithyrambique, dont la municipalité ordonna l'impression dès le lendemain ([11]). Plus tard, en relisant ce document, il dut sans doute se demander, un sourire sur les lèvres, si c'était bien lui qui avait parlé ainsi; mais alors, ne l'oublions pas, il venait d'avoir ses vingt ans, de secouer la poussière des vieux colléges, de quitter Paris encore en effervescence, — et le vent qui soufflait du Midi lui semblait apporter sur ses ailes la régénération de la patrie.

Une autre circonstance le mit décidément en relief. L'Université avait rappelé ses élèves, comme si rien ne s'était passé. Tout d'un coup, le 6 brumaire an V (27 octobre 1796), l'autorité décréta qu'il serait désormais donné congé « à tous les étudiants, tous les jours décades et de fêtes républicaines, » et défendit expressément « à tous régents, sous-régents et professeurs des colléges et sous tel prétexte que ce soit, de contraindre lesdits étudiants à chômer les dimanches et fêtes du calendrier grégorien, ni de se rendre à leurs offices, prières, messes, vêpres ou sermons » ([12]). Grand émoi, comme bien on pense ; Joseph II ne se serait permis rien de pareil. Les *philosophes* des pédagogies du Lys et du Château, ceux du collége du Porc, enfin les étudiants humanistes du nouveau collége adressèrent, sans retard, d'humbles péti-

tions collectives au magistrat, qui répondit simplement qu'aux termes de l'article 364 de la Constitution française, l'autorité constituée ne pouvait recevoir que des pétitions individuelles. Les régents professeurs et, les sous-régents vinrent à la rescousse, sans plus de succès. Comme l'émotion gagnait cependant, Van Meenen jugea opportun d'approuver publiquement la nouvelle mesure et, du même coup, de prendre l'offensive en attaquant de front l'Université elle-même. Sa brochure intitulée : *Correspondance entre deux cousins et un théologien, pour servir de mesure aux progrès de l'esprit humain à Louvain au XVIIIe siècle* (*v. s.*), *recueillie par le citoyen Van Meenen* ([13]), est curieuse à lire sous plus d'un rapport. Tantôt employant le style emphatique à la mode, tantôt essayant de manier l'arme du persiflage, l'auteur invoque de bonne foi le principe de *tolérance* pour justifier une ordonnance proscrivant manifestement la pratique du culte catholique. Il veut la *liberté des cultes ;* mais sur le terrain de l'enseignement, cette liberté n'existera, selon lui, que du moment où l'État, organe de la société à qui appartient la direction de l'éducation, du moment où l'État cessera absolument, dans les écoles, d'avoir égard aux exigences et aux usages d'un culte quelconque. Pourquoi pas le *décadi* aussi bien que le dimanche? D'ailleurs la loi est souveraine, elle est faite pour tous; on ne peut maintenir dans les colléges des traditions contraires à la loi. Chemin faisant, notre publiciste aborde sa seconde thèse; il lance d'énergiques coups de bélier à l'institution gothique et décrépite de Jean IV; surtout il s'insurge contre l'abus de la surveillance et contre l'odieuse inquisition des régents, qui lui avait laissé, nous l'avons vu, des souvenirs ineffaçables. Ses ressentiments personnels à part, on trouvera certaine-

ment étrange l'idée qu'il se faisait de la liberté religieuse. Rappelons-nous ici le mot de Platon : « L'homme libre ne doit rien apprendre de l'esclave. » L'esclave, pour Van Meenen, c'était tout simplement celui qui restait engagé dans les liens du catholicisme, celui qui prétendait au monopole de la vérité. A y regarder de près, cependant, lui aussi voulait une religion d'État, celle du calendrier républicain. La contrainte officielle lui paraissait la première garantie de la liberté. Compter avec les mœurs! Allons donc! Le même niveau pour tous, et table rase de toutes les vieilleries. Mais la pratique des affaires ne devait pas tarder à lui dessiller les yeux.

Le 10 pluviôse an VI (29 janvier 1798), Van Meenen monta une dernière fois dans la chaire de la rue de Namur, pour célébrer, en strophes pompeuses, la ratification du traité de Campo-Formio. Là s'arrêtèrent ses débuts poétiques; aussi bien, il était depuis quelques mois investi d'un mandat qui ne lui laissait guère le loisir d'aligner des rimes. En germinal an V (mars-avril 1791), la municipalité de Louvain lui avait confié le poste de secrétaire-greffier, mission laborieuse et parfois délicate, les esprits n'étant rien moins qu'apaisés. Deux événements marquent cette période : la *suppression de l'Université de Louvain*, par arrêté de l'administration centrale du département de la Dyle, (4 brumaire an VI, 25 octobre 1797), et la *guerre des paysans*. Je tiens d'une personne digne de foi que Van Meenen ferma lui-même les portes des *Halles* : « Voici, dit-il au maire, les clefs du temple de l'ignorance. »

La guerre des paysans fut chose sérieuse : Louvain, où les patriotes (les *brigands*, comme on disait) comptaient de nombreux partisans, dut être mis en état de siége le 7 fri-

maire an VII (27 novembre 1798). M. Orts, l'historien de cet épisode, rend une pleine justice à la municipalité louvaniste, « l'une des plus dévouées au nouveau régime, mais aussi l'une des plus intelligentes. » Lorsque le directoire exigea du clergé le fameux *serment de haine*, elle réclama courageusement en ces termes : « Les lois françaises ne sont pas nécessaires et il serait impolitique de troubler des opinions qui n'ont jamais occasionné de trouble » ([14]). Ces sages conseils ne furent point suivis d'effet; néanmoins, j'ai cru opportun de les citer comme étant tombés de la plume de Van Meenen. La réflexion lui était venue : quelle différence entre le secrétaire de la ville de Louvain et l'auteur de la brochure sur le décadi!

La suppression des couvents produisit assez peu d'émoi; en revanche, la fermeture des églises et la persécution des curés mirent le feu aux poudres. Tout d'abord le diable lui-même s'en mêla; le diable s'avisa de faire pièce à la République française. En plein 1797, à Montaigu, on vit une possédée se livrer à mille extravagances et résister aux conjurations des plus habiles exorciseurs ([15]). Ce fut une tempête dans un verre d'eau : les railleries du *Républicain du Nord* ([16]), l'intervention d'un médecin qui sut mettre habilement le doigt sur la plaie, enfin l'indifférence publique, après le premier étonnement, déterminèrent l'esprit malin à se tenir coi. Le directoire seul n'y entendit pas raillerie: le théologien Havelange, qui avait (de bonne foi, paraît-il) joué le rôle principal dans cette affaire, fut déporté à Cayenne.

« Il fallait évidemment quelque chose de plus sérieux, dit très bien M. Orts, pour contraindre nos braves paysans à décrocher les vieux fusils pendus à la cheminée des chaumières. » La République se chargea de les exaspérer par

toutes sortes de mesures vexatoires, arrêtées dans le but de faire disparaître jusqu'aux moindres traces de l'ancien culte. On enleva les cloches, on vendit le mobilier des églises. La rigueur avec laquelle on exécuta la loi de la conscription ne contribua pas peu à fomenter l'irritation. Des bandes armées parcoururent le pays; de vrais brigands mirent l'occasion à profit : il suffit de rappeler le nom sinistre des *chauffeurs*. Enfin, l'insurrection, d'abord concentrée dans le pays de Waes et en Campine, prit un caractère plus régulier et plus alarmant, en gagnant les environs de Bruxelles et de Gand. Ces deux villes furent même un instant menacées; mais bientôt les rebelles changèrent de plan et jetèrent leur dévolu sur les villes de second ordre, pour s'en faire des retranchements. Louvain surtout devint leur point de mire; on a vu plus haut qu'ils y avaient des amis, et la brusque suppression de l'Université n'avait certes pas eu pour conséquence d'y grossir la phalange des républicains. « Il y a ici, écrivait la municipalité, *trois cents* patriotes dignes de confiance, beaucoup de gens paisibles et le reste mal intentionnés » ([17]). L'activité des magistrats et l'apathie des assaillants, surtout l'arrivée du général Duruth avec des troupes, empêchèrent la ville d'être prise; mais tout d'un coup le commandant déclara qu'il ne pouvait s'arrêter à Louvain : panique universelle. Le vertige saisit les républicains, le maire lui-même, son secrétaire et jusqu'au commissaire du directoire : ils commettent la faute de se réfugier à Bruxelles, où leur présence fait croire à la prise de Louvain. Sur « une semonce fraternelle » de l'autorité départementale, Van Meenen rentre pourtant en lui-même et promet de retourner immédiatement à son poste; son président se montre de moins facile composition, mais finit

pourtant par céder. Notons en passant que Rouppe était alors commissaire du pouvoir exécutif à Bruxelles.

On sait comment tout se termina. Les faits sont maintenant bien connus, grâce aux recherches de M. Orts qui, stimulé par la phrase finale du beau roman de M. Henri Conscience sur la guerre de 1798 ([18]), a voulu tirer d'un injuste oubli les héros de « cette petite Iliade ». L'histoire n'est pas ici moins palpitante d'intérêt que la fiction.

Revenons à Van Meenen. Dans des circonstances difficiles, il avait faibli un instant; le sachant tout dévoué, l'administration supérieure n'eut garde de s'en souvenir. Nommé secrétaire de la sous-préfecture de Louvain, en prairial an VIII (mai-juin 1800), sous le Consulat, il conserva ces fonctions jusqu'à la fin de 1809. Les mandats de confiance qu'il eut l'occasion de remplir, en même temps, témoignent de l'estime dont il jouissait et de sa réputation de capacité. C'est ainsi que le 20 messidor an X (10 juillet 1802), un arrêté du préfet de la Dyle lui assigna une place dans le conseil municipal de Louvain, où il siégea pendant quatorze ans; qu'en vertu d'un autre arrêté du même préfet (22 pluviôse an XI, 12 février 1803), il devint procureur-syndic du conseil général des hospices et secours de l'arrondissement de Louvain, et qu'enfin, par décret du 14 fructidor an XII (1er septembre 1804), il fut élevé au rang de président du collège électoral du même arrondissement; il assista, en cette dernière qualité, au couronnement de Napoléon. En l'an XIII (1805), ledit collége ayant à désigner des candidats pour le corps législatif, choisit Van Meenen, le sous-préfet Duchâtel, De Bériot, maire de Louvain, et Rouppe, encore Rouppe, alors juge de paix à Bruxelles.

Les circonstances, plutôt que ses goûts, avaient jeté

Pierre-François dans la carrière administrative; d'autre part, le spectacle du despotisme impérial achevait de dissiper ses illusions de vingt ans : était-ce donc pour en arriver-là que lui et ses amis politiques avaient acclamé la substitution de la domination française à la domination autrichienne? Un projet qui s'était déjà fait jour dans son esprit, avant la première fermeture de l'Université, revint peu à peu le préoccuper; enfin il se décida bravement à passer le Rubicon, c'est-à-dire à renoncer aux fonctions publiques pour embrasser une profession libérale, celle d'avocat. Il avait jadis, je viens de le dire, rêvé du barreau; mais les événements de 1794, la suspension des cours, la perte des avantages matériels attachés à ses succès scolaires, l'extrême modicité de ses ressources personnelles, tout avait concouru à étouffer ses espérances. A force de volonté, et grâce à ses rares aptitudes, il vainquit tous les obstacles et n'eut pas besoin de maître pour devenir un jurisconsulte distingué. Quelle énergie au travail! J'en donnerai plus loin des preuves. Mais il s'agissait d'aboutir. Heureusement une disposition de la loi du 22 ventôse an XII (13 mars 1804), relative aux écoles de droit, autorisa le gouvernement à dispenser pendant dix ans de la production de diplômes, les individus ayant rempli des fonctions législatives, administratives ou judiciaires (art. 28), et réclamant la faveur d'exercer toutes les fonctions ou professions, pour lesquelles le titre de licencié en droit était exigé. Il en profita. Un décret impérial du 4 mars 1808 le mit en règle; le 30 août de la même année, il fit sa prestation de serment, comme avocat, à la cour d'appel de Bruxelles. Ce ne fut toutefois qu'au bout d'un an et quelques mois qu'il se détacha tout à fait de l'administration, pour se livrer exclusivement à l'exercice de sa nouvelle profession, toujours à Louvain (19).

III.

Exclusivement n'est pas le mot : le soin de sa clientèle n'empêcha pas Van Meenen de se créer de studieux loisirs. Dans le silence de son cabinet, il donna carrière à son goût inné pour la philosophie. En vain l'*idéologie*, comme on disait alors, était exilée des écoles et officiellement dédaignée à l'Institut de France; elle conservait des adeptes secrets, de fermes croyants qui attendaient avec patience l'heure inévitable de sa réhabilitation, et notre avocat comptait parmi les plus fidèles. Mais la science de l'homme, de ses facultés et de ses relations ne le passionnait pas seulement au point de vue d'un intérêt spéculatif : il s'inquiétait surtout, comme son contemporain Benjamin Constant, de la solution pratique des grands problèmes de la morale sociale et du droit constitutionnel. Il était plus éloigné que jamais de renoncer à travailler directement pour son pays : il se préparait, au contraire, à un rôle actif, prévoyant bien que les fautes de l'Empire aboutiraient, tôt ou tard, à une catastrophe, et qu'alors les destinées de la Belgique seraient remises en jeu, ses institutions à refondre, l'ordre public enfin à reconstituer sur des bases plus rationnelles et moins éphémères que la volonté impérieuse ou le caprice d'un potentat.

Quelques années se passèrent ainsi dans les méditations et les lectures, années d'incubation en quelque sorte; puis tout d'un coup le dénouement de la tragédie napoléonienne devint imminent : il fallut être à son poste. Le 2 février 1815 parut, chez P.-J. Demat, à Bruxelles, le premier numéro de l'*Observateur politique, administratif, historique et littéraire de la Belgique*, par une société de jurisconsultes et d'hommes

de lettres ([20]), avec cette épigraphe : *Rarâ temporum felicitate, ubi sentire quæ velis et quæ sentias dicere licet.* Van Meenen y ouvrit le feu par un article intitulé : *Droit public.*

L'épigraphe avait beau dire : dans la situation critique où se trouvait le pays, la presse n'était pas sûre de son lendemain. Un pouvoir ombrageux avait cessé de peser sur elle ; mais quelle attitude prendrait le prince d'Orange lorsque la réunion de la Belgique et la Hollande serait un fait accompli? Le clergé, puissant et remuant, sous l'inspiration de l'évêque de Gand, Maurice de Broglie, ne demandait rien de moins que la proscription des cultes dissidents, le rappel des jésuites et, en un mot, le retour de l'ancien régime. Hostile à la domination française, il ne redoutait pas moins l'avénement d'un prince protestant au trône des Pays-Bas. Si le nouveau pouvoir ne comptait pas avec lui, ne verrait-on pas se renouveler les agitations du règne de Joseph II? Le Congrès de Vienne bâtissait peut-être sur le sable. Si, au contraire, Guillaume entrait dans la voie des concessions, que deviendraient les conquêtes de la révolution? Que s'il tenait un juste milieu, il risquait de ne contenter personne. Dans toutes les hypothèses, la presse devait s'attendre à un bâillon. On n'en doit que plus admirer le courage de Van Meenen et de ses amis, qui, naviguant entre des écueils, suivirent impertubablement la ligne droite des principes, à leurs risques et périls. Libéraux sincères, ils défendirent énergiquement la liberté pour tous, pour le clergé comme pour ses adversaires ; confiants à l'origine dans les intentions et dans la prudence du nouveau gouvernement ([21]), il n'eurent pourtant jamais la faiblesse de s'incliner devant tous ses actes et de lui ménager des avertissements, si bien qu'ils finirent par lui devenir suspects.

Un autre péril menaça l'*Observateur* dès son entrée dans la carrière. Le 13 février 1815, le Congrès de Vienne avait décidément associé nos destinées à celles de la Hollande; le 1er mars suivant, Bonaparte débarquait à Cannes; le 20, il se réinstallait aux Tuileries; le 30, Louis XVIII foulait à Gand la terre d'exil. La Belgique allait-elle retomber sous le joug impérial? N'avait-on entrevu l'indépendance et la liberté que par une dérision du sort? Il s'agissait bien vraiment, à cette heure suprême, de disserter sur des plans de constitution, de faire des projets pour l'avenir! La confiance du prince d'Orange rassura la presse et le pays. Quoique n'ayant encore reçu du Congrès aucune notification officielle, Guillaume sut obtenir, de la part des représentants des puissances alliées, l'autorisation de se proclamer roi sans retard. Les circonstances, leur avait-il dit, et la fermentation que devait exciter dans certains esprits l'invasion de Napoléon, ne permettaient pas de laisser plus longtemps les provinces belges dans une situation provisoire et indécise ([12]). On passa donc outre sur les formalités : l'inauguration de Guillaume Ier eut lieu le 17 mars; le 30, le nouveau roi entra solennellement dans Bruxelles.

L'*Observateur* prit largement part à l'allégresse générale. Je crois ici de mon devoir de relever une imputation qui pèse sur la mémoire de Van Meenen et de ses collaborateurs. On a prétendu qu'ils ne se seraient jamais jetés, plus tard, dans les voies de l'opposition, si le gouvernement s'était montré plus sensible à leurs avances. Or, qu'on prenne seulement la peine d'ouvrir le tome I de leur recueil : dès les premières pages, *publiées le 2 février*, Van Meenen formule sa profession de foi constitutionnelle et dresse pour ainsi dire le programme de ses futures revendications. Sous

l'Empire, on avait perdu l'habitude d'examiner les actes de l'autorité; nos publicistes entendent bien la reprendre; mais cette résolution ne leur est évidemment point dictée par un désappointement personnel, puisqu'elle est *antérieure* à l'accomplissement de l'œuvre du Congrès. Ils fondèrent sincèrement de grandes espérances sur le prince; mais ils ne dissimulèrent pas un instant, même dans les articles où il était comblé d'éloges, leur intention arrêtée de le surveiller de près. De là, ce me semble, la froideur dont ils furent l'objet : ils parurent gênants; Jupiter a toujours détesté Argus. On procède autrement, ce semble, quand on se propose d'être bien en cour.

Ce qui prouve que l'*Observateur* était aussi loyal que maladroit à ce point de vue, c'est qu'il ne se décida que lentement, très-lentement, à passer du dogmatisme à la critique. Son indulgence pour l'arrêté du 20 avril sur les propagateurs de bruits séditieux parut même excessive, lorsqu'il soutint que la situation réclamait des mesures exceptionnelles ([23]). Peu à peu, sans doute, il se montra moins accommodant; lisez-le avec attention, vous reconnaîtrez que ce fut à regret, non par dépit, mais sous l'empire du sentiment pénible dont personne ne saurait se défendre, en voyant tout d'un coup s'évanouir un idéal longtemps caressé.

Van Meenen, je l'ai dit plus haut, était tout ensemble un philosophe et un politique. Le philosophe domine dans les premiers volumes de l'*Observateur;* çà et là pourtant il aborde une question d'actualité, et l'on pressent que tôt ou tard il se transformera en athlète et saisira le taureau par les cornes. Plus il est rigoureux en théorie, plus il sera ardent à l'œuvre. Mais pour le moment il ne tient guère aux

escarmouches : le plus pressant, l'essentiel, c'est de poser, d'affirmer les grands principes : tout est là. Le temps est venu de mettre une bonne fois la lumière sur le boisseau. Comme Tacite, il trouve moins facile « de se commander l'oubli que le silence, » et Dieu merci, il n'a rien oublié. Mais se taire pendant quinze ans, *grande mortalis ævi spatium*, ce n'en fut pas moins un effort héroïque. Quel bonheur de se dédommager, de pouvoir enfin dire la vérité, toute la vérité aux princes, et du même coup au grand souverain, le peuple! L'occasion est d'autant plus favorable, qu'un projet de constitution va être élaboré : il ne s'agit plus de ce qui a été, mais de ce qui doit être. Une nouvelle ère s'ouvre : il faut y entrer hardiment, de plein-pied, sans soucis des attardés.

Avant tout, les citoyens réclament, dans la mesure la plus large, des garanties individuelles, la liberté civile, la sécurité la plus entière. Pourquoi la liberté politique fut-elle réduite à rien dans la France impériale? Parce que la liberté civile y était anéantie. Notre propre histoire n'est pas moins instructive sur ce point. Comparez seulement la Charte de Cortenbergh de 1312 avec la Constitution brabançonne des derniers temps. « On a peine à concevoir comment le pouvoir législatif s'était concentré dans les mains du prince, restreint en apparence seulement, par l'existence du conseil de Brabant; comment à une représentation vraiment nationale avait succédé, sous le nom d'*états*, une représentation de la noblesse; une autre des abbayes et non du clergé; et une, très-imparfaite, de quelques villes, et non du tiers-état, comme on le disait; comment cette représentation, dépouillée de toute influence directe et efficace sur l'administration de l'État, se trouvait réduite au vote de quelques

branches de l'impôt et au droit de remontrance qu'on lui disputait et qu'elle perdait. On se demande comment ce changement total dans le système du gouvernement s'était opéré, l'histoire gardant là-dessus le plus profond silence. On se demande comment, au lieu d'une constitution telle qu'était, pour le temps où elle a été faite, la Charte de Cortenbergh, la nation n'avait plus, depuis des siècles, que des usages incertains, sujets perpétuels de contestation ; et cette Charte, nommée *Joyeuse Entrée*, qui, au milieu d'un amas indigeste de règlements sans objet ou surannés, renfermait quelques débris d'anciennes libertés, comme sauvés d'un naufrage, plutôt que les éléments et les garanties d'un bon gouvernement. La solution de ces différentes difficultés se trouve naturellement quand on considère que, par la Charte de Cortenbergh, comme par toutes les Joyeuses Entrées, les libertés, tant nationales qu'individuelles, n'avaient pour garantie que le droit de refuser tout service et toute obéissance au prince qui les avait violées, jusqu'au redressement et à la réparation de ces violations; remède extrême, souvent pire que le mal, et qu'on ne pouvait employer sans l'outrer, comme on le fit en 1789. »

Dans de telles conditions, supposons Joseph II introduisant ses plans progressivement, avec méthode, avec mesure, se donnant le temps pour auxiliaire, au lieu de tout brusquer et de tout entreprendre à la fois, s'associant l'un après l'autre tous les intérêts au lieu de les froisser tous en même temps : en moins de vingt-cinq ans, la révolution qu'il projetait eût été un fait accompli. Mais il n'est pas moins clair que « si la nation eût eu, par des représentants à elle, une participation véritable à l'autorité législative; que si le conseil de Brabant eût été autre chose qu'un vain simu-

lacre de puissance tribunitienne; que si les ministres eussent été responsables; que si les droits individuels, soit des corps, soit des individus, eussent eu des garanties à leur portée, d'un accès et d'un mouvement facile et régulier, contre les entreprises du gouvernement et de ses agents, Joseph II se serait vu arrêté dès les premiers pas. »

La loi, dite fondamentale, des Pays-Bas, reconnaît-t-elle ces droits précieux? Hélas! à cet égard elle est presque muette : toutes les dispositions de l'article 101 sont vaines et illusoires, et il n'y en a pas d'autres (24).

Ce point est capital, ajoute Van Meenen; on n'y saurait trop insister. « Si la liberté politique est une des principales garanties de la liberté civile et individuelle, ce n'est que là où celle-ci existe : elle ne lui donne pas l'être, elle l'en reçoit elle-même et le perd avec elle. Quelques énonciations dans une charte ne le lui donnent pas non plus; il lui faut, pour être autre chose qu'une vaine spéculation et un droit inerte, toujours détruit par le fait, des garanties réelles, sûres, prochaines : or ces garanties n'existent, nous l'avons déjà dit, que là où tout individu lésé, n'importe comment ni par qui, trouve, pour ainsi dire sous la main, le moyen infaillible et légal d'une prompte réparation, d'un entier redressement et d'une répression exemplaire. Tels sont les éléments simples, mais essentiels, de cette *sûreté*, que Bentham nomme avec raison le bien inestimable, l'indice distinctif de la civilisation (25). »

Ce n'est pas que notre écrivain considère les constitutions, prises en elles-mêmes, comme des panacées. Rendant compte d'une brochure de Lambrechts, il soutient, à propos de Louis XVIII, qu'un gouvernement peut être légitime sans constitution. Qu'il ait été établi par le consentement unanime,

et que prince et sujets soient également imbus des vrais principes du droit public, cela suffit. Les meilleures constitutions, dans les mains de mauvais ministres, conduisent les peuples à leur ruine; et quant à la forme du consentement, la loi naturelle n'en prescrit aucune.

De nos jours cependant, il serait difficile de se passer de constitution. Mais si l'on veut aboutir, c'est sur les principes qu'il y a lieu de s'entendre, et sur rien autre chose. Point de lois, de réglements dans la Constitution : des principes. L'Angleterre et l'Amérique ne l'ont pas entendu autrement : aussi ont-elles fait œuvre durable. Le but d'un pacte fondamental est d'établir la garantie du *suum cuique*, non pas de déclarer *quid cujusque est*. La France a bâti sur un sol mouvant, parce que cette distinction essentielle lui a échappé. Prenez toutes ses constitutions, une à une, ce sont des *codes!* La révolution française aurait pu sans cela régénérer la société, *tandis qu'elle a été un fléau et qu'elle sera peut-être la perte de l'Europe!* (t. I, p. 118).

« Constituer, c'est organiser les pouvoirs et non les exercer. » Que les pouvoirs soient bien distribués et que rien ne les gêne dans le cercle de leurs attributions: on n'a rien à demander de plus. Dans ces limites, la constitution ne réglant que des intérêts indistinctement communs à tous, n'éveillera les passions de personne, et toute nation sera en tout temps disposée à l'accepter.

» Il n'y a de constitution légitime, dit Benjamin Constant, que par la volonté nationale. » Fort bien; mais ici commencent les difficultés. Que la forme du consentement ne soit pas déterminée par la loi naturelle, on l'admet; mais encore en faut-il trouver une. Qui rédigera le texte du contrat? De quelle manière la nation sera-t-elle consultée?

Écoutons Jean-Jacques Rousseau : « Ce qui généralise la volonté est moins le nombre de voix que l'intérêt qui les unit, » et recueillons cette déclaration de Guillaume Ier lui-même : « Une expérience de vingt ans nous a convaincu que les votes individuels d'une nation sont illusoires. » Il faut donc bien qu'on ait recours à une délégation spéciale, à une assemblée constituante. Hors de là, quelque système qu'on adopte, l'autorité sera toujours suspecte.

Mais tandis que Van Meenen tourne et retourne la question pour arriver à une formule satisfaisante, les événements se précipitent. La commission chargée de réviser la loi fondamentale des Pays-Bas, pour l'appliquer aux provinces méridionales, a terminé son travail, et la fameuse proclamation du 18 juillet vient d'éclater comme un coup de foudre. En Hollande, conformément à la loi en vigueur, le projet sera soumis *à la délibération d'une seule assemblée*, formée de membres des États généraux et d'un nombre égal de membres extraordinaires; en Belgique, au contraire, des notables (un sur deux mille habitants), seront convoqués par arrondissement pour *voter* sur ledit projet, et le recensement des votes se fera à Bruxelles. Quoi! Deux poids et deux mesures! Les Hollandais *délibéreront* sur ce qui nous intéresse autant qu'eux-mêmes, et nous ne pourrons dire que *oui* ou *non!* Et voilà qu'en dernière analyse le roi en revient, pour les Belges du moins, aux votes individuels, lui qui les regardait comme illusoires! Tout ici est étrange, il faut en convenir. Van Meenen ne dissimule pas sa surprise. « Supposons, dit-il, que le projet reçoive l'assentiment des notables belges, mais non celui des États généraux de Hollande, ou *vice versâ*, que fera-t-on? Dans quelle balance pèsera-t-on les deux parties de l'État? Y a-t-il une mesure

de proportion quelconque entre les votes individuels des notables belges et le vœu collectif et délibéré des États généraux de Hollande ? La Constitution deviendra-t-elle hollandaise de par la Belgique ou belgique de par la Hollande? » (26).

Il importait aux deux nations d'être réunies, et de plus, cette réunion répondait au vœu de l'Europe, soit; mais le droit de stipuler les conditions de cette réunion appartenait à l'une comme à l'autre; c'était la matière d'un traité entre elles, sauf l'intervention des puissances, et ce traité ne pouvait embrasser que des objets du *droit des gens*. Quant à leur gouvernement intérieur, qui est de pur *droit politique*, il leur appartenait essentiellement et exclusivement. « C'était, réunies déjà, qu'elles auraient eu à le régler entre elles. »

L'*Observateur* examine alors l'épreuve en elle-même et trouve que les mesures arrêtées vont directement à l'encontre du but que le roi s'est proposé : « Elles ne sont propres, dit-il, qu'à ranimer les restes des factions prêtes à s'éteindre, et que nul, sans doute, ne veut réveiller. »

D'après ce qu'on vient de lire, on croirait notre franc-parleur sur le point de brûler ses vaisseaux : point; il a horreur de l'esprit révolutionnaire, il ne veut qu'observer, examiner, discuter; sa hardiesse consiste à *penser ce qu'il dit;* mais il n'entend pas se prêter à une œuvre de démolition. Bien au contraire : après toutes ses critiques, au moment où l'on s'y attend le moins, il engage ses amis politiques à voter *pour* le projet Ce projet est plein de défauts, soit; la forme de l'acceptation laisse à désirer, soit encore; mais enfin l'essentiel est de consolider l'état présent. Comptons donc sur le bon esprit des notables.

L'*Observateur* redoutait par-dessus tout les prétentions du

clergé. Voilà le secret. N'oublions pas que dès le 8 octobre 1814, les vicaires généraux de Gand, en l'absence de leur évêque mais suivant son intention expresse, avaient adressé un mémoire aux hautes puissances assemblées dans le Congrès de Vienne, pour réclamer le maintien des anciennes prérogatives du clergé catholique, le rétablissement de la dîme, qui devait lui assurer une dotation fixe indépendante de l'autorité civile, la réouverture de l'Université de Louvain, etc. La publication inopinée de ce document faisait pressentir que les prélats ne transigeraient pas sur la question de la liberté des cultes et, en effet, l'attitude des évêques belges se dessina nettement avant même que le texte du projet soumis à l'approbation des notables fût connu. Averti par toutes sortes de symptômes, Van Meenen prévit ce qui allait arriver, c'est-à-dire que les prélats, s'ils n'avaient pas tous leurs apaisements, engageraient leurs ouailles à repousser le projet ou leur en feraient même une obligation de conscience. On se donna aussitôt le mot d'ordre dans le camp libéral; et vraiment il n'y avait pas un instant à perdre. Au risque de provoquer des mesures d'extrême rigueur de la part du pouvoir, l'artillerie épiscopale fit hardiment feu sur toute la ligne, quelques jours avant la réunion des notables. La police eut beau saisir les mandements: le coup était porté. Les cinq dixièmes de notables, indifférence ou scrupule, s'abstinrent de donner leurs suffrages; des 1,373 votants, 527 seulement adhérèrent au projet. Guillaume n'en démordit point: il affecta de considérer comme affirmatifs les votes de 126 opposants qui n'avaient formellement entendu repousser que les articles relatifs au culte; d'autre part, il appliqua l'adage: *qui tacet consentit*, aux notables qui n'avaient pas voté, et crut pouvoir passer outre. Une proclamation du 24 août déclara la Constitution acceptée.

Les historiens ont raison de qualifier d'*équivoques* les calculs auxquels s'était livré le roi; mieux eût valu cent fois, dit très-bien M. Juste, décréter souverainement la loi fondamentale. Ce qu'on n'a peut-être pas remarqué, c'est que l'idée de ces calculs paraît avoir été suggérée par Van Meenen lui-même. Je n'ai pas lu sans quelque étonnement dans l'*Observateur*, t. II, p. 266, le paragraphe suivant, à propos de la formation définitive des listes de notables : « Un second principe à appliquer ici, c'est que, lorsqu'on en appelle à des *votes de rejet*, il faut considérer le silence des habiles à voter comme des *votes de maintien;* sans cela, on s'exposerait à juger des dispositions de tous par les mouvements du petit nombre des plus turbulents, et une minorité désapprobatrice prévaudrait sur la masse qui n'a pu manifester son opinion que par son silence, parce que tout autre moyen lui était interdit. » L'analogie des deux situations n'est sans doute pas complète; mais au fond la pensée est la même.

Grande fut l'irritation du clergé : elle se traduisit par des exposés de doctrines et par des actes. L'abbé De Foere, rédacteur du *Spectateur belge*, recueil périodique très-influent dans les Flandres, proscrivit la *tolérance politique*, qu'il définissait une loi de l'État par laquelle on garantit à tous la libre circulation des opinions religieuses et l'exercice public de toutes les religions. D'autre part, l'évêque de Gand publia son fameux *Jugement doctrinal*, qui mettait au ban de l'Église les adhérents à la loi fondamentale et faisait aux fonctionnaires un crime de leur serment. Le gouvernement entra alors dans des fureurs qui lui firent oublier toute prudence, et finalement inspirèrent des inquiétudes à ceux mêmes qui s'étaient montrés le plus disposés à se grouper autour de lui. Van Meenen combattit l'abbé De Foere, apolo-

giste, disait-il, du despotisme, sauf à prendre loyalement sa défense quand il vit plus tard la liberté de la presse menacée dans sa personne; « l'intolérance calviniste ou politique, osa-t-il s'écrier, est-elle moins odieuse que sa rivale? » (*Obs.*, t. IX, p. 258). Les prétentions de l'évêque de Gand parurent également exorbitantes, il n'en pouvait être autrement, au vaillant publiciste de Louvain; mais dès que le prélat put se dire à son tour victime de l'intolérance, l'*Observateur* déploya toute son énergie et toute sa science juridique pour blâmer sévèrement ses persécuteurs ([27]). Le dé était jeté; il n'y avait pas à y revenir. La publication du concordat, la mort de Maurice de Broglie eurent pour effet d'apaiser le clergé flamand et de le décider à se soumettre à la loi fondamentale; mais le calme n'existait qu'à la surface, comme on le reconnut bientôt; les hommes clairvoyants pouvaient déjà prévoir le moment où les Belges de toutes les opinions s'associeraient, pour protester contre les mesures violentes d'un pouvoir qui oubliait ses déclarations premières et semblait frappé de cécité.

C'est ainsi que Van Meenen, sans renier une seule de ses opinions, se vit pour ainsi dire mis en demeure, peu à peu, d'accentuer son langage. On lui en a voulu d'avoir, le 24 août 1816, prodigué l'éloge au souverain, dans un discours solennel prononcé à l'hôtel de ville de Louvain ([28]), lui qui devait quinze ans plus tard voter l'exclusion des Nassau. Pourquoi ses paroles n'auraient-elles pas été sincères? Il pouvait très-bien avoir foi dans le prince à cette date, et il est très-excusable de l'avoir pendant longtemps encore distingué de ses ministres. C'était un homme de principes plutôt qu'un homme de parti; il suffit pour s'en convaincre de parcourir les volumes de l'*Observateur;* c'était un *intransigeant* si l'on

veut, mais non pas un démolisseur; seulement il ne s'inféodait pas, mettant au-dessus de tout le bien de son pays. Il poussait l'amour de toutes les libertés jusqu'au fanatisme, décidé à soutenir et à acclamer tout gouvernement résolu à les entourer de loyales garanties. Il ne lui fallut rien de moins que le sentiment du devoir, j'en ai la conviction, pour le décider à brûler ce qu'il avait adoré.

Je regrette de ne pouvoir suivre pas à pas la polémique de l'*Observateur*. Le *Nain jaune réfugié*, dans un de ses derniers numéros ([29]), la caractérise ainsi : « Noble patriotisme, fermeté inébranlable, logique serrée. Il est toujours à la brèche, où il oppose à des attaques multipliées une résistance opiniâtre et toujours égale : peut-être devrait-il faire plus souvent usage de l'artillerie légère. » Ce jugement est frappant de vérité, depuis le premier mot jusqu'au dernier, et l'éloge s'adresse aux collaborateurs de Van Meenen aussi bien qu'à lui-même. Ils étaient presque constamment, trop exclusivement sérieux peut-être ; les lecteurs n'en couraient pas moins au-devant d'eux, sentant qu'ils défendaient leurs plus chers intérêts, sans redouter les froncements de sourcils des suppôts de la haute police. Les interprétations subtiles de la Constitution, l'*emprunt forcé* imposé aux locataires, la confusion des pouvoirs et l'intrusion des Hollandais dans les emplois publics, le système des nouveaux impôts, la grosse question de la langue nationale, les questions non moins palpitantes de la loi dite des 500 florins (contre la presse), du jury, de la responsabilité ministérielle, tout y passe, même tout ce qui n'a qu'une importance secondaire, et les articles de Van Meenen sur les points essentiels sont souvent de véritables traités spéciaux ou des plaidoyers, dont la dialectique pressante n'a d'égale que leur éloquence intrépide. Tantôt

rugissements de Démosthènes frémissant; tantôt, mais moins souvent, verve de Figaro ricanant. Çà et là une excursion dans l'histoire, un parallèle de Charles-Quint et du Taciturne, par exemple. Les procès ne se firent pas attendre : on ne s'effraya pas de la « suppression *à futur* »; on n'en soutint pas moins que « Dieu gouverne le monde en laissant agir les causes secondes. » Nous n'avons plus d'idée aujourd'hui d'une pareille presse, tout à la fois fiévreuse et solennelle comme les avertissements du destin. C'est qu'il fallait tout mesurer, tout régler pour l'avenir, et c'était, à vrai dire, faire acte de bons citoyens que de crier sans cesse à un pouvoir bien intentionné sans doute, mais entraîné vers l'abîme par des conseillers aveugles : Ne va pas plus loin !

Ah! s'il eût été possible de museler l'*Observateur*, on n'y aurait pas manqué. On profita d'une peccadille pour essayer de le déconsidérer : il fut bel et bien traduit en justice pour *attentat aux bonnes mœurs!* Le cas pendable était une chanson intitulée : *les folies du jour*, et dont le dernier couplet roulait sur le thème des maris... pour l'épithète, rappelez-vous le sous-titre de *Sganarelle*. L'auteur n'était autre que l'avocat Doncker, un des rédacteurs du journal ([30]). Il y eut acquittement en première instance et en appel, bien que le but de la chanson fût manifestement de ridiculiser certain projet de code.

L'accusation d'immoralité était tout simplement ridicule, et sur le terrain de la critique, on n'osa faire mentir l'épigraphe du recueil. Cependant nos journalistes ne tardèrent pas à s'apercevoir qu'ils n'avaient qu'à se bien tenir. L'autre *alter ego* de Van Meenen, l'avocat D'Elhoungne ([31]), fut cité à comparaître au correctionnel, comme prévenu de rébellion envers la police. Un certain Trappès, à Louvain, s'était refusé à

recevoir chez lui des militaires pourvus de billets de logement : il opposait à la régence l'article 212 de la loi fondamentale. Le commissaire donna l'ordre d'enfoncer la porte : D'Elhoungne, qui habitait la maison voisine, accourut au bruit, en pantoufles, tête nue, et s'éleva si hautement contre l'illégalité du procédé, qu'il se fit arrêter. Van Meenen adressa sans retard une plainte au procureur du roi. Toute la ville fut en émoi; les habitants formulèrent une protestation ; l'*Observateur* monta sur ses grands chevaux ; le prisonnier réclama justice de son côté. D'Elhoungne fut renvoyé devant la chambre du conseil ; en somme, *much ado about nothing*. Le plus clair de tout ceci, c'est que l'*Observateur* cessa tout d'un coup de paraître. Aussi bien, la verve de ses directeurs commençait à s'épuiser, et l'indifférence gagnait peu à peu le public. Abreuvés de dégoûts, à bout de sacrifices, ils rentrèrent dans la vie privée et prirent une attitude expectante. Ce ne fut pas pour bien longtemps, du moins en ce qui concerne Van Meenen, que nous verrons se représenter au combat aussi vigoureux que jamais, après avoir touché le sol comme le vieil Antée.

IV.

Je n'en ai pas encore fini avec ces années laborieuses. Partout où un intérêt national est en jeu, on est sûr de rencontrer Van Meenen. C'est ainsi qu'en 1817, lors de la grande crise commerciale des Flandres, il coopéra à la fondation d'une *association patriotique pour le soutien de l'industrie nationale*, dont tous les membres devaient prendre l'engagement d'honneur, « non-seulement de ne pas employer sciemment des toiles, des draps et des étoffes de coton fabriqués à l'étranger, mais encore de ne pas permettre qu'il en fût fait usage dans

leur maison, par les personnes se trouvant dans leur dépendance ». Appel était fait à tous les habitants du royaume: les adhésions arrivèrent bientôt de toutes parts; des comités locaux s'organisèrent. Van Meenen était partisan de la liberté commerciale; mais l'effet désastreux des lois prohibitives lui paraissait ne pouvoir être mieux combattu que par la prohibition elle-même. Le Gouvernement ouvrit enfin les yeux : d'abord, il ne sut prendre que des mesures précaires, en modifiant quelques tarifs et en avançant de l'argent aux industriels; ensuite, il imagina le *million Merlin*, prélevé sur les revenus des douanes au profit des industries grevées de droits élevés; enfin, il mérita bien du pays, en créant la *Société générale*. Il n'est que juste de rappeler ici que l'initiative de Van Meenen et de ses amis contribua pour une bonne part à provoquer des mesures qui eussent certainement rendu viable le royaume des Pays-Bas, si d'autres décrets imprudents, touchant à tout ce que les peuples ont de plus cher, n'étaient venus coup sur coup saper l'édifice par sa base.

Mais Van Meenen doit être étudié maintenant sous un tout autre aspect.

La politique ne l'absorba jamais au point de le détourner de la philosophie. C'était son culte du foyer pour ainsi dire. Avant la réorganisation des Universités, nous le voyons déjà s'entourer de jeunes gens qu'il initie à ses études et qu'il provoque à penser par eux-mêmes. Plus tard, au fort de la lutte, il conserve la douce habitude, dans ses rares loisirs, de leur prodiguer ses conseils et de les élever à sa hauteur. Les deux frères Van de Weyer, entre autres, furent ses fervents disciples; l'un mourut avant l'âge; on a vu que Sylvain resta profondément imbu de ses enseignements ([52]). Le professeur Baron s'est plu à rendre hommage à l'influence exercée par

Van Meenen sur la direction des études philosophiques en Belgique. « Pendant quinze ans, dit-il ([33]), nul n'eût songé à s'occuper de travaux de ce genre sans le consulter ou sans se mettre en rapport avec lui ; et pendant quinze ans, les trésors de sa pensée et de son érudition furent prodigués à tous avec une inépuisable bienveillance. Pasquier disait de Ronsard : « Sitôt que les jeunes gens s'estoient frottés à sa robe, ils se » faisoient accroire d'estre devenus poëtes. » On en peut dire autant de M Van Meenen et de la jeunesse de son temps, en ce qui tient à la philosophie... »

Je mets la main sur une lettre adressée par le penseur belge à Kératry, l'auteur des *Inductions morales et philosophiques*, sous la date du 23 octobre 1820. On ne lira pas sans intérêt un fragment de cette pièce inédite : « La mission de publiciste que je m'étais imposée me portant, en 1816 et 1817, à des études un peu plus approfondies du *droit naturel*, que je n'en avais faites jusque-là, je me trouvai, de degré en degré, ramené à la philosophie proprement dite : et celle de Locke et de Condillac, que j'avais jugée fort solide au sortir de mes études, me paraissant, dans ma maturité, assez *mince*, comme disait Leibniz, j'étudiai des écrivains à conceptions plus vastes, plus larges et plus hautes, selon moi. Jamais je n'avais entendu parler du *Traité de la connaissance de Dieu et de soi-même*, du grand Bossuet, comme d'un livre de philosophie ; et j'avais probablement feuilleté cent fois les œuvres du prélat, sans qu'il me fût venu dans l'esprit qu'un ouvrage, jeté à la fin d'un 10e volume, à la suite d'un traité du *Libre arbitre* et de la *Concupiscence*, pût être autre chose qu'un écrit sur les matières controversées de la *Grâce* et du quiétisme. Par bonheur, en me promenant avec un *Esprit de Bossuet* à la main, je tombai sur des extraits du *Traité de*

connaissance qui me parurent si analogues à l'objet de mes études et de mes méditations, que je me mis à chercher et à lire l'ouvrage même. Je n'ai pas besoin de vous dire combien je l'admirai, et combien je fus étonné, désolé, pour ne pas dire indigné, de ne l'avoir pas même vu citer par aucun des philosophes de l'école du temps. Je m'assurai qu'il y en avait eu des éditions in-8° et in-12, et j'eus assez de peine à m'en procurer des exemplaires, l'un de l'édition de 1722, l'autre de 1741 : d'où je conclus que l'ouvrage était devenu rare, du moins dans un format portatif et de facile acquisition. Je projetai dès lors d'en donner une édition, avec un *Discours préliminaire* dans lequel j'aurais rassemblé des morceaux critiques de notre philosophie, que j'ai en assez grand nombre ([34]), et des notes où j'aurais fait une espèce de parallèle entre la philosophie cartésienne, telle que Bossuet se l'était faite, et celle qui nous a été importée de l'Angleterre. Tel était mon dessein, lorsque j'eus le bonheur de lire vos *Inductions*, édition de 1818, et d'y voir que je m'étais *rencontré avec vous dans cette résolution...* » *Non bis in idem :* Van Meenen a donc abandonné son projet. Mais l'édition annoncée par Kératry ne paraissant pas, las d'attendre, il le reprend et invoque l'appui du maître français, lui recommandant en même temps son jeune ambassadeur, Van de Weyer, alors encore étudiant à Louvain. — Ce dernier détail importe peu; seulement j'ai cru devoir citer les lignes qui précèdent, parce qu'elles caractérisent et les tendances de celui qui les traçait en 1820, et le travail qui se faisait dans son esprit. Mais ce qui le dessina surtout comme philosophe, ce furent, d'une part, ses relations avec Haumont (de Hougaerde), et de l'autre son intervention dans les affaires du *jacotisme*, pour me servir d'un terme de l'époque.

Ainsi qu'on vient de s'en assurer, Van Meenen était redevenu spiritualiste, si tant est qu'il eût un instant cessé de l'être. Or, tandis que ses nouvelles lectures le fortifiaient dans cette conviction, Joseph Haumont ([35]), esprit spéculatif mais alors tout imprégné des théories de Condillac, se rencontra sur son chemin. Vivant à la campagne dans une condition plus que médiocre, éloigné de tout commerce avec des savants ou des gens de lettres, mais doué de rares aptitudes naturelles et d'une indomptable persévérance, Haumont, à force de se replier sur lui-même et de relire les quelques livres qu'il avait en sa possession, favorisé en quelque sorte par la solitude où il vivait, s'était graduellement élevé aux hauteurs les plus sublimes de la philosophie. D'abord les sciences sociales l'avaient séduit : il fut amené à reconnaître, comme Van Meenen lui-même, que la solution des grands problèmes qu'elles soulèvent dépend de celles de problèmes d'un ordre supérieur encore. Contemplant la nature soumise à des lois fatales, comprenant que tout gravite vers l'ordre et l'accord des êtres, puis tout d'un coup reportant son regard sur la société humaine et interrogeant nos destinées, il en vint à se poser les redoutables questions de la volonté, de la liberté, du bien et du mal moral. L'effroi le saisit; il s'arrêta brusquement, craignant avant tout de s'égarer, mais gardant l'intention bien arrêtée de revenir à son point de départ, lorsqu'il aurait trouvé une méthode de tous points satisfaisante. Le livre de Condillac sur la *langue des calculs* le passionna et le subjugua pour ainsi dire; mais bientôt il entrevit des horizons nouveaux. Le langage, se dit-il, est à la fois le miroir et l'instrument de la pensée; impossible, sans l'intermédiaire du langage, d'acquérir ou d'énoncer des idées claires et précises. C'est donc la langue des sciences qu'il est essentiel de

fixer tout d'abord, si l'on veut débrouiller le chaos des idées scientifiques. Haumont s'était proposé de rechercher « les éléments propres du bonheur de l'homme et du citoyen; » mais pour s'orienter dans cette recherche et arriver à formuler des lois, ne faut-il pas commencer par établir la *langue des lois?* Fort bien; mais cette langue en suppose une autre à laquelle elle est à chaque instant forcée de faire des emprunts : la *langue des sciences* en général. C'est donc à celle-ci qu'il s'attachera au préalable, et quand les termes seront bien définis, les idées se classeront, les problèmes s'éclairciront d'autant, la vérité pourra être mise à la portée de tout le monde.

Ainsi débuta Haumont, par la conception d'une entreprise aussi ardue que généreuse, mais dont notre solitaire, dans son premier enthousiasme, ne semble pas avoir mesuré les difficultés. Il composa sans retard un discours destiné à servir d'introduction à un *Essai sur la langue des sciences;* l'*Essai sur la langue des lois* fut ajourné. C'est à cette occasion que, sur la fin de 1817, des relations suivies s'établirent entre lui et Van Meenen : par une heureuse coïncidence, celui-ci s'occupait précisément alors d'études analogues.

L'hospitalité de l'*Observateur* fut réclamée pour le *Discours préliminaire;* les directeurs du journal ne crurent pas pouvoir l'accorder; mais l'opuscule parut séparément, ainsi qu'une autre étude de Haumont sur les *systèmes.* Dans le premier de ces deux morceaux, l'auteur prend à partie le *jargon* des scolastiques et leur reproche d'avoir juré *in verba magistri* au lieu de s'adresser à la nature; de s'être payés de mots abstraits et conventionnels, sans chercher avant tout à être exacts; enfin, de ne pas s'être aperçus de la nécessité d'éviter tout *saltus.* A propos de cette règle essentielle, il s'ex-

prime comme suit : « La manière dont on peut éviter de faire des chutes dans les sciences, consiste uniquement à ne point franchir d'espace; car il ne peut pas plus y en avoir entre deux idées qui se suivent qu'entre deux points qui se touchent; de sorte que le passage de l'une à l'autre doit être imperceptible. Il ne faut donc pas laisser derrière soi des idées qu'on n'a pas assez reconnues, et qui peuvent nous empêcher de revenir sur nos pas au moment où nous en aurions le plus besoin... Quand nous croyons avoir fait une ample moisson de connaissances nouvelles, et que nous voulons les rapporter au vulgaire, que nous nous imaginons avoir laissé loin derrière nous, nous n'y arrivons que par la lourde chute que les idées inconnues que nous avons franchies nous font faire. C'est ainsi que nous nous croyons revenus d'un nouveau monde que notre imagination a follement créé, et que les autres, qui veulent y voyager après nous, ne sont plus capables de retrouver. Nous aurions donc mieux fait de donner nos prétendus voyages pour de véritables rêves... » Ce passage est assurément très-digne d'attention ; M. Delhasse y voit la révélation de la *méthode sériaire* que Fourier avait proclamée de son côté, que Geoffroi St-Hilaire appliquait déjà aux sciences naturelles, et que Proudhon, plus tard, mit de son côté en pratique avec une si rare vigueur. Dans tous les cas, la découverte remonte au moins à Spinosa ; mais si Haumont n'avait pas lu la *Réforme de l'entendement*, ce qui se peut fort bien, on ne saurait trop admirer la justesse et la pénétration de son esprit.

Il s'agit après cela de trouver des mots qui soient de véritables signes et de les relier entre eux conformément au génie de la langue qu'on parle : c'est ici que Haumont se rencontre avec Condillac, qui voudrait que « chaque peuple

parlât les langues et les sciences comme il les aurait parlés, s'il les avait inventés lui-même. » Il est inutile d'apprendre plusieurs langues pour les confondre : « les Scolastiques eurent ridiculement raison en grec et en latin, quand ils auraient eu tort en langue vulgaire. »

Le *deuxième discours*, un peu décousu, est le complément du premier. L'auteur s'efforce d'y démontrer que si l'abus des termes abstraits et vides paralyse l'essor des sciences, les idées préconçues ou les systèmes *à priori* n'égarent pas moins les esprits : on doit « se tenir constamment sur la limite des êtres naturels, afin de n'en point créer de rationnels qui ne soient l'image des premiers. » Ainsi, point de systèmes : tous les systèmes sont faux par cela seul qu'ils sont des systèmes, qu'ils sont exclusifs. « La plus grande marque de la vérité de l'Évangile est qu'il n'y a aucun système, puisque s'il y en avait un, l'Évangile serait faux. »

Van Meenen accorda une attention sérieuse aux idées de Haumont; ils firent plus que de s'écrire : ils eurent des entretiens. Van Meenen y exposa sa propre manière de voir « sur l'exposition des idées universelles, sources de toutes les vérités. » La question débattue était celle-ci : *Quelles connaissances pourrait se faire une pure intelligence, qui n'acquerrait que la conscience de soi?* Haumont soutint que nous ne pouvons nous dépouiller des sens qu'après les avoir connus, et que la prudence exige qu'on ne mette point une hypothèse à la place des choses. Mais tout d'un coup il fit un pas de plus et découvrit son côté vulnérable, en alléguant qu'un être particulier ne peut avoir que des idées particulières, et que les idées qu'on nomme universelles sont tout simplement la totalité des idées particulières d'une même espèce. Toute règle, ajoutait-il, ne vient-elle pas pour nous des idées parti-

culières? Nous en extrayons les idées universelles, et tels que nous sommes faits, on ne voit pas que nous puissions arriver à celles-ci sans passer par les sens. Qui a jamais pensé sans avoir senti auparavant? En un mot, le fameux *nisi ipse intellectus* de Leibniz échappait à Haumont.

Son interlocuteur lui dit : Vous ne prenez pas la peine d'éprouver mon hypothèse; vous m'opposez pour toute réponse le système de Condillac, « c'est-à-dire le système qui répond à tout par une *véritable abstraction réalisée*, sous le nom de *sens*, de *sensation transformée*. » Et là-dessus Van Meenen prend la plume pour soumettre le débat aux lecteurs de l'*Observateur*. Seulement, je le regrette, il n'y publie que sa *Lettre à Haumont :* ce n'est que par les manuscrits et la correspondance de ce dernier qu'il m'a été possible d'en comprendre certains passages. Laissons cela pour le moment.

La *Lettre à Haumont* eut du retentissement dans le monde des philosophes : Destutt de Tracy en écrivit deux mots à Van Meenen (36), naturellement pour lui déclarer qu'ils n'étaient pas d'accord ; quelques années plus tard, au contraire, Victor Cousin loua les écrits du penseur belge d'après ce qu'il en avait entendu dire ; plus tard encore, en Angleterre, Robert Blakey n'hésita pas à soutenir dans son *Histoire de la philosophie* (37), que le morceau en question ne le cède à aucun livre des temps modernes pour la profondeur de la pensée et l'ampleur de l'érudition. « Cette lettre est un joyau philosophique et fait le plus grand honneur à l'esprit de son auteur. » — Je me rends compte de tout cela : Van Meenen inaugurait parmi nous la réaction contre le condillacisme, se rapprochait de Royer-Collard et devait être accueilli à bras ouverts par le grand maître de l'école éclectique et par ses adeptes. C'était, en matière de philosophie, un terrible annexioniste que Victor Cousin.

« La vérité *se sent*, dit Van Meenen; c'est donc à la rendre sensible qu'il faut tendre. Mais quand je dis sensible, ce n'est pas de *sensations* que je parle : car, avec des sensations, je ne fais que séparer, désunir, diviser; or, toute vérité est à mes yeux, et dans tous les sens, un principe d'unité, un centre d'association... » Quant à l'hypothèse en discussion, elle n'est qu'une hypothèse; mais elle peut servir à faire découvrir la vérité. On suppose l'âme un être *mixte*, *passif* sous certains rapports, *actif* sous d'autres plus relevés : pourquoi n'essayerait-on pas de la considérer sous ce dernier point de vue seulement? Mais soit : prenons Condillac lui-même au moment où il va écrire son *Traité des sensations*, muni de toutes les idées qu'il devait avoir et qu'il avait en effet; tâchons de restituer à ses *sensations* tout ce que nous croirons venu d'elles : ce dépouillement fait, ne restera-t-il pas à s'enquérir d'où *le reste* lui sera venu ?

« Les sens sont des instruments d'*individualisation;* l'âme est un instrument d'*universalisation.* » Privez un homme de ses sens, lui ôterez-vous toute intelligence? Croyez-vous qu'un aveugle-né ne puisse pas être mathématicien? Croyez-vous qu'un sourd de naissance ne puisse concevoir le : Faites à autrui, etc., par exemple? C'est ainsi que Van Meenen se propose d'*éprouver* le système de Condillac, quitte à s'incliner, bien qu'à regret, si l'épreuve est concluante. Mais on ne saurait faire un pas dans Condillac sans tomber sur des contradictions. Et après tout, la question n'est pas de savoir *comment nous acquérons* des idées universelles, mais *si nous en avons*. Et le *sens intime*, vous le supprimerez peut-être? « Le *sens moral*, qui perçoit les rapports des actions, comme moyen au bien, ou à l'ordre universel, comme fin dans l'ordre moral; le *sens du calcul*, qui perçoit les rapports des parties

au tout; le *sens commun*, qui rapporte les effets aux causes ; enfin le *sens logique*, qui saisit les rapports d'identité, de diversité et de contradiction entre les idées, que ferez-vous de tout cela? Ces noms ou d'autres, peu importe. Ah! défions-nous des notions qui ne sont que *conclues* et ne sont ni *perçues* ni *senties* dans l'acception morale de ce mot, ou dans son acception physique... » Notre *sens intime* est notre *arbre de vie;* nous avons pris nos conclusions pour des *arbres de vie;* nous nous sommes promis que nos yeux s'ouvriraient, que nous deviendrions comme des dieux, sachant le bien et le mal. « Nous n'avons pas résisté à cette amorce. Nous nous sommes retirés du *milieu du paradis*, et nous avons été cueillir ce malheureux fruit de l'*arbre de la science du bien et du mal*, planté beaucoup plus loin. La suite est facile à prévoir... » Prenons garde de prostituer nos hommages à des *abstractions*, les sensualistes comme les théologiens de l'école, et de nous payer de mots. Sur ce point le contradicteur de Haumont est sans pitié, et ses arguments sont véritablement triomphants, quand il établit que le *jugement pensé* est la *vision instantanée*, *indivisible* du rapport de deux idées, et quand il oppose à cette unité de la pensée le caractère forcément *discursif* du langage. Or, la pensée, pour les sensualistes conséquents, ne saurait être, en définitive, qu'une *transformation de la phrase :* est-ce assez absurde?

J'en ai dit assez pour donner une idée de la *Lettre à Haumont :* à l'heure qu'il est, cette discussion n'offre plus guère qu'un intérêt historique. Le sensualisme n'est pas mort, loin de là ; mais il n'a plus aucune prétention métaphysique et il se défie autant que Van Meenen des notions *conclues*. Je transcrirai seulement ici les conclusions de notre controversiste, parce qu'elles font bien connaître, en peu de mots, l'ensemble de ses convictions et sa prudence philosophique.

« Je pense, dit-il, je pense avoir montré le vide du sensualisme; je pense avoir montré qu'il y a en nous un *principe actif*. Si vous demandez ultérieurement quel il est? Je vous dirai que je n'entends pas la question. — S'il a toujours été? Même réponse. — Quand il a été *moi?* Je vous dirai qu'il n'a pas cessé de l'être depuis mes premiers souvenirs. — S'il pense toujours? Que je n'en sais rien, mais que je crois qu'*il peut toujours penser*. — Comment il se fait que ce principe actif semble éprouver, dans ses actes prolongés, une fatigue semblable à celle du corps? Qu'il est uni au corps, opère dans la mémoire, dans l'imagination, dans l'attention, par le corps et sur le corps, soit pour y réveiller des impressions, soit pour en faire taire; et que nous prenons pour sa fatigue celle du corps auquel il est uni. — Où il est? dans la glande pinéale ou ailleurs? que je ne le sais pas plus que je ne sais où est Dieu; que tout ce que j'affirme, parce que je le sais, c'est qu'il y a entre elle et mon corps des rapports *réactifs*, sans que je sache s'il y en a de *locaux*; que je sais ce qu'on entend par *lieu* relativement au corps, mais non relativement à des êtres que je ne connais que parce que je sens. — Comment il semble croître, se perfectionner avec l'enfance, etc., dépérir avec la vieillesse? Que ces apparences ne m'en imposent point; que je ne vois que des effets de l'accroissement ou de l'affaiblissement du corps, là où on croit voir plus; qu'un seul enfant dont le physique se développe, un seul vieillard dont le physique dépérit, sans que le moral et l'intellectuel suivent la même marche ou la même progression, renversent ces téméraires assertions; et qu'il faut n'avoir ni vu, ni observé, ou avoir besoin de s'étourdir, pour les faire sérieusement. — Ce que je pense sur l'âme des bêtes? Que je ne les réduis pas même à la *sensation transformée*; que je suis

persuadé qu'elles ont plus; et qu'au reste, il y a probablement mille moyens d'être plus ou moins que nous, que je ne puis connaître; car tout ce que je puis connaître, ce sont mes rapports avec les choses qui ne passent pas ma portée. »

Van Meenen accuse particulièrement Condillac de *dogmatisme :* il le met en parallèle avec feu son frère l'abbé Mably, qui n'eut pas plus que lui, dit-il, le talent de *réfuter*. « Ils savaient faire des systèmes, et ne savaient pas combattre les erreurs... Les doctrines de l'abbé Mably ont égaré la force et l'ont rendue féroce; celles de Condillac ont mis à l'aise l'égoïsme, la bassesse, et enfin tous les vices de la mollesse européenne, en France et dans ce pays-ci surtout. Les premières ont passé; les secondes restent, et ont réduit toute morale à l'intérêt, et toute politique au résultat le plus prochain. »

Rude coup pour Haumont, qui à coup sûr ne se soupçonnait pas complice de si grands coupables. Il répondit pourtant à son juge sévère et lui fit part de son intention de publier cette défense dans le *Mercure belge*. L'affaire en resta là; de nouvelles lettres furent échangées, et je vois par l'une d'elles que Haumont reçut le conseil de s'occuper plutôt directement de la question du langage, à propos de Jacotot, qui venait d'apparaître sur la scène. Le conseil ne fut pas écouté; finalement Van Meenen prit la résolution de rompre toute correspondance *philosophique* avec le solitaire, qui, dit-il, continuait de lui opposer Condillac au lieu de réfuter sa réfutation. Je suis d'ailleurs fondé à croire qu'ils restèrent bons amis ([38]).

Haumont n'étant pas disposé à s'intéresser à l'enseignement de Jacotot, Van Meenen résolut de rompre lui-même une lance avec le célèbre fondateur de l'*émancipation intellectuelle*. Il eut deux motifs pour cela : directement, il jugea

utile et opportun de réduire à sa juste valeur une théorie qui lui paraissait grosse de conséquences pédagogiques; indirectement, il ne fut pas fâché de saisir l'occasion de lancer quelques pointes au gouvernement, à propos de l'invasion officielle de la langue hollandaise en Belgique. Jacotot, nommé lecteur pour la littérature française à l'Université de Louvain, avait discuté dans son discours inaugural (15 octobre 1817), « la question, réchauffée de l'abbé Batteux: si la construction française est naturelle, et si les écrivains français ont droit de considérer cette construction comme une prérogative de leur langue sur quelques langues d'origine teutonne. » Selon lui, point de *construction naturelle*, pas plus, conséquemment, la *construction directe* que toute autre. Mais, si le professeur avait raison, dit Van Meenen dans l'*Observateur* (39), la proposition : *les enfants sont colères*, *pueri sunt iracundi*, pourrait se rendre tout aussi intelligiblement dans cette forme : *les colères sont enfants*, *iracundi sunt pueri*. « Prenez celle-ci : *les hommes sont des animaux*, *homines sunt animalia* : même en latin, il serait passablement absurde de dire *animalia sunt homines*; et néanmoins en français on pourrait dire: *les animaux sont des hommes*... Toutes les autres formes que la combinaison de ces cinq mots peut subir, quelque bizarres qu'elles puissent être, présenteraient toujours et au même degré de clarté, le même sens.. » La construction *directe* devrait être appelée *servile*, puisque sa légitimité ne reposerait que sur *notre sotte habitude* de l'employer et de l'entendre employer, tandis que la construction inverse prendrait le nom de *libre*. « Il ne serait ni plus direct ni plus naturel, mais seulement plus routinier pour nous, de dire : *je suis venu de Bruxelles à Louvain*, qu'aux Flamands d'énoncer le même fait de la manière suivante : *je suis — de Bruxelles — à Louvain — venu*. »

Van Meenen n'a pas de peine à démontrer que même en latin, où l'inversion est permise et sans qu'il en résulte un inconvénient, à raison de la diversite des désinences selon les *cas*, la construction que nous nommons *directe* et *naturelle* est pourtant considérée par Cicéron, par Quintilien et par les grammairiens proprement dits, comme le *type* de toute construction. « C'est l'art, dit fort bien Beauzée, qui a introduit l'inversion dans les langues transpositives; » on a voulu obtenir des effets d'harmonie et d'énergie. Jacotot ne pourrait pas même invoquer en sa faveur l'opinion de Diderot, qui avait découvert que notre construction *directe* est en réalité l'*inverse*, parce que selon lui le substantif n'est rien et l'adjectif est tout, les qualités sensibles nous ayant frappés les premières (*Lettre sur les sourds-muets*): toujours la thèse des sensualistes. L'abbé Batteux n'allait pas si loin, quoique ne trouvant pas naturel l'ordre grammatical ou l'ordre analytique des idées; mais il admettait aussi une construction *naturelle*, l'arrangement qui est fondé sur l'intérêt ou sur le point de vue de celui qui parle. Jacotot ne veut rien de tout cela : pour lui, la construction est *arbitraire*. Hélas! les exemples qu'il invoque vont directement à l'encontre de sa thèse... Inutile d'insister.

La question est alors placée sur le terrain de la philosophie, et dans des conditions acceptables et *acceptées* par Destutt de Tracy lui-même (j'ai sa lettre sous les yeux). L'indivisibilité de l'acte du jugement exclut sans doute toute idée de *succession* dans le *sentiment des rapports* qui le constitue; mais il ne s'ensuit nullement que l'acquisition des idées, termes du rapport, et de celles qui fondent le rapport, ne soit pas successive. Or, la manière d'énoncer nos jugements est *naturellement* celle dont nous les avons

formés. Il y aura donc un certain *ordre* dans l'action de les énoncer. Que si je veux *plaire*, *toucher*, *émouvoir*, je modifierai cet ordre dans une certaine mesure; mais cela est accessoire : l'essentiel est que je me fasse *comprendre*, et l'on ne me comprendra que si ma construction est conforme à la raison, c'est-à-dire *naturelle*. N'y eût-il ni rhétorique ni grammaire, la construction n'en serait pas plus arbitraire : d'abord le nom de l'objet, puis les qualités qu'on y veut faire remarquer, ou les rapports qu'on veut indiquer entre cet objet et un autre. Intervertissez cet ordre pour plaire à Diderot : vous aurez : *colorée*, *figurée*, *étendue*, *impénétrable*, *mobile* SUBSTANCE, au lieu de *substance colorée*, etc. Ah! « si Diderot avait eu le grand sens de Molière, et qu'il eût, à l'exemple du poëte-philosophe, consulté sa gouvernante sur ses ouvrages, » il ne nous aurait probablement pas transmis ces belles choses.

Laissons parler la gouvernante : « Jugez, Monsieur, comment les choses se passeraient, si je voulais suivre votre méthode quand je vais chercher à la boucherie un gigot de mouton pour votre dîner. En vérité, Monsieur, vous ne dîneriez pas de six semaines. Je ne sais pas comment cela se fait; mais vous n'imagineriez pas avec quelle facilité tout s'arrange, entre la première bouchère que je rencontre et moi, au seul mot de *gigot*. Il est bien sûr, puisque vous le dites, que nous ne connaissons rien que par les *qualités sensibles* : cela me fait croire que j'ai quelques qualités sensibles d'un gigot dans la tête, que chaque bouchère en a quelques-unes de son côté, et qu'au moment où je dis *gigot*, toutes ces qualités sensibles lui montent au cerveau, comme cela m'arrive à moi-même quand vous me dites que vous voulez du gigot. Et, par exemple, quand le crocheteur me demande où il doit

apporter vos gros ballots de papier imprimé, il serait beau m'entendre dire : *chez homme*, etc, etc, *fils de*, etc., etc., *taille de*, etc., etc., *savant en*, etc., etc., *encyclopédiste*, etc., etc, etc., *membre*, etc., etc., *logé à*, etc., etc., etc, *M. Diderot*. Jamais je ne me mettrais le vingtième de cette litanie dans la tête, et l'ordre des qualités sensibles s'y brouillerait toujours de plus en plus. Je réponds donc tout court : *chez M. Diderot*, et si cela ne suffit pas, je nomme des *objets sensibles*, par exemple, notre rue, notre numéro, notre étage; et tout va comme de cire. »

Si ces plaisanteries atteignaient la thèse de Diderot et du coup toutes les théories qui perdent de vue que *les premiers aperçus de notre intelligence sont toujours synthétiques*, elles tombaient dru à plus forte raison sur Jacotot, qui n'admettait aucun ordre naturel dans la succession des mots. Mais l'auteur ne se contente pas de l'accabler et de formuler ses conclusions en règle. Il vire tout d'un coup de bord et laisse Jacotot de côté pour plaider la cause de la langue française, « lien universel de la société européenne, contre ceux qui voudraient y substituer, comme langue nationale, une langue ignorée d'une partie notable de la nation, et pour ainsi dire de l'univers entier. Mais ceci n'est plus de la philosophie.

Lorsque Jacotot, non content de son paradoxe grammatical, développa et tenta d'appliquer à l'instruction de la jeunesse « tant d'autres paradoxes de toute espèce (comme dit Baron), sur les méthodes d'enseignement, sur l'égalité des intelligences, sur l'usage exclusif d'un livre unique » (Télémaque), Van Meenen ne resta pas indifférent à cette propagande. Il annota les leçons du réformateur, publiées en 1822 (40), et proposa des conférences à l'un de ses partisans les plus fervents, Pierre Marcélis (de Louvain), ancien no-

taire, dont la sœur avait même fondé une institution où l'*enseignement universel* était pratiqué. Les conférences n'eurent pas lieu; une correspondance s'échangea, courtoise du reste, mais très-convaincue de part et d'autre. La discussion aboutit à l'*Essai* de Sylvain Van de Weyer *sur le livre de M. Jacotot* (1823); M. O. Delepierre nous apprend que Van Meenen ne fut pas étranger à la composition de cet écrit, qui fut suivi d'une verte satire (réimprimée dans le t. III des *Opuscules*) (41). Il va sans dire que Jacotot ne garda pas le silence : plus d'une fois son contradicteur fut attaqué en pleine chaire. Ces débats firent grand bruit à Louvain et retentirent dans toute la presse belge.

Il fallait voir comme on exaltait les prodiges de la *méthode*, qui, en définitive, bien que reposant sur des principes contestables, avait du moins cela de bon qu'elle stimulait puissamment la *volonté* des élèves. Ceux-ci se voyaient bien forcés de travailler par eux-mêmes, n'étant pas bien sûrs que leur professeur sût lui-même ce qu'il enseignait : Jacotot lui-même n'avait-il pas démontré par son propre exemple que cela n'était pas nécessaire? N'avait-il pas ouvert un cours de hollandais, tout ignorant qu'il fût de cette langue (42)? Là était l'exagération : *thaumaturge!* s'écriait Van Meenen quand on lui opposait des *faits*. Les croyants ne lui pardonnaient pas ce dédain; ils ne lui pardonnaient pas non plus de ne pas entrer directement en lice dans les journaux, lui qui avait commencé par prendre Jacotot au sérieux au sujet de la construction française, et qui notoirement s'occupait de pédagogie.

Van Meenen, tout absorbé qu'il fût par des travaux multiples, avait effectivement entrepris de faire personnellement l'éducation de ses enfants (43). Il comprenait la grave importance du rôle d'un père, et l'on a vu plus haut quelle im-

pression les leçons de la vénérée Anne-Christine avaient laissé dans son esprit et dans son cœur. « Ceux qui l'ont connu de près et qui l'ont vu au sein de la famille, me disait une personne bien placée pour parler ainsi, savent qu'il ne s'épargnait aucun labeur. Ennemi de la routine des écoles, il refaisait en quelque sorte les abécédaires, les grammaires, les arithmétiques, etc., et partout se faisait remarquer l'esprit pénétrant et logique, la haute indépendance du philosophe. Il n'aimait pas plus les formulaires en fait d'instruction qu'en fait de religion; son but n'était pas de jeter les intelligences dans un moule tout fait, mais de les rendre assez vigoureuses pour marcher ensuite par elles-mêmes. » Seulement il s'y prenait d'une tout autre façon que Jacotot, et il visait à *élever* ses jeunes disciples dans le plus noble sens du terme.

La philosophie n'y perdit rien. Van Meenen ne cessa pas un instant de suivre attentivement les progrès de la réaction qui s'opérait en France contre le pur sensualisme. Il était entré en relations avec Laromiguière qui, tout en restant disciple de Condillac, commençait à s'écarter du *Traité des sensations* et à reconnaître que l'âme n'est pas entièrement passive, mais qu'elle possède une double activité essentielle : l'*attention* qui seule rend raison de toutes les facultés intellectuelles; le *désir*, point de départ de la volonté(44). Laromiguière avait lu la *Lettre à Haumont* et s'était empressé d'en féliciter l'auteur, tout en se montrant plus indulgent que celui-ci pour Condillac, mais se déclarant franchement d'accord avec Van Meenen sur l'impossibilité de faire sortir l'intelligence des seules sensations... « La sensation qui se transforme d'elle-même est une proposition qu'on peut articuler du bout des lèvres, mais à laquelle on n'attachera jamais un sens (45). » Cependant est-il vrai que le *Traité des sensations* soit tout

Condillac? « La statue ne parlait pas; et l'on sait combien Condillac s'est occupé du langage. »

Ce n'était pas assez pour le spiritualiste belge. Il prit la peine de commenter, page par page, le *Discours sur la langue du raisonnement* et les *Leçons de philosophie :* Laromiguière lui demanda communication de ce travail, presque aussi étendu que les *Leçons* elles-mêmes, et répondit, point par point, à toutes les objections qui y étaient formulées. L'intermédiaire, dans ces circonstances, n'avait été autre que le baron de Reiffenberg, alors occupé de traduire en latin l'ouvrage du philosophe français. Je lis dans une de ses lettres ([46]) : « Je vous supplie de vous rendre aux désirs d'un homme distingué, qui professe pour votre mérite la plus haute estime et qui veut s'éclairer de vos lumières. » En parcourant les notes de Van Meenen, on se prend à regretter que l'auteur n'ait pas songé à les coordonner, de manière à en faire un livre au lieu d'écrire de simples gloses qui resteront probablement inédites. Tout le monde y eût gagné, Laromiguière lui-même, qui eût sans doute rédigé ses réponses à l'avenant. Mais Van Meenen ressemblait à l'armurier de Perth, qui ne voulait combattre *que pour son propre compte;* c'était assez pour lui de se satisfaire; en dehors de la politique, il n'aimait pas de paraître en scène. Modestie de vrai savant, mais dont plus d'une fois, en Belgique, la science a eu à se plaindre. Tenir à peine entr'ouverte la main qu'on sait pleine de vérités, c'est souvent plus que pécher par omission.

Laromiguière considère les facultés non comme des agents, mais comme des forces, des manières d'agir du sujet; soit, mais comment les connaissons-nous? Par la conscience, d'après les *produits* des activités qu'elles représentent. Or, nous ne pou-

vons observer que ces produits, que nos actes. C'est donc par là qu'il faut commencer, sous peine de courir des aventures. Laromiguière a substitué des facultés, principes d'opérations, aux opérations mêmes qu'il eût fallu d'abord étudier.

C'est sur ce terrain que se place Van Meenen pour aborder sa critique, plus d'une fois embarrassante pour son correspondant et préludant, en maint endroit, aux objections pressantes de M. Cousin. Un résumé de cette polémique n'apprendrait rien aux lecteurs versés dans l'histoire de la philosophie, et les autres s'y intéresseraient peu. Il n'en est pas moins fâcheux qu'une foule de pensées justes et fines, éparses dans ces pages inspirées par le plus sincère amour de la vérité, soient condamnées à l'oubli. J'en signale toutefois l'existence et le haut mérite, pour le cas où il se rencontrerait un nouvel historien de l'école éclectique, ou dans la supposition qu'on songerait à publier un jour les *Œuvres choisies* du penseur de Louvain.

Dans ce recueil figureraient surtout des extraits d'un *dossier* de *pensées diverses*, où Van Meenen consignait, soit les réflexions qu'éveillaient en lui ses lectures nombreuses et variées, soit les ébauches des théories qui lui venaient spontanément à l'esprit, soit les raisons sur lesquelles il appuyait ses convictions les plus intimes. On aurait ainsi, en quelque sorte, les *Confessions* d'un rationaliste fermement croyant en Dieu et en nos destinées immortelles, d'un adversaire des religions positives prétendant trouver dans l'Évangile la justification de ses défiances, d'un moraliste invoquant la parole du Christ, pour faire dériver l'amour du prochain de l'amour de soi non conçu dans le sens d'un étroit égoïsme. Là reviendraient parfois des souvenirs de l'École normale, et l'aveu loyal de ces retours sur soi-même qu'un livre ouvert au ha-

sard est susceptible de provoquer, dans une âme aussi altérée de justice et de vérité. Parmi ces morceaux détachés, je remarque une dissertation sur la morale de Bentham, qui ne doit pas avoir été sans influence sur la *thèse* de Vande Weyer ([47]). Ailleurs viennent des fragments sur la philosophie allemande, ou pour mieux dire sur Kant, dont la méthode est heureusement opposée à celle de Condillac; de nombreuses observations psychologiques et finalement de solides considérations sur la logique et sur le langage. Je n'hésite pas à le dire : le Van Meenen inédit me paraît supérieur au Van Meenen imprimé.

V.

Aux œuvres philosophiques dont je viens de parler se rattache un écrit intitulé : *Essai sur quelques théories civiles et pénales germaniques, et vues sur la philosophie allemande.*

Le début de ce morceau, qui vise le projet de code pénal de 1827, donne la mesure de l'irritation et des craintes qu'avait graduellement éveillées la politique intérieure du gouvernement : « Tandis que les généreux écrivains qui avaient pris à tâche de sauver nos mœurs de la calomnie des lois, et qui s'opposaient à ce qu'on les reteignît des couleurs sanguinaires et grossières du moyen âge, semblent sommeiller de fatigue ou se reposer dans une fausse sécurité ; tandis que, les yeux fixés sur M. Asser et les gens du parquet, luttant contre M. Ducpétiaux ([48]), ils croient pouvoir poser leur plume, de nouveaux champions des beautés de l'effusion du sang humain, des charmes de la corde, et de l'opportunité de

définir le *Crimen nefandum*, se glissent inaperçus dans l'arène, les uns couverts du manteau de la philosophie, les autres de la robe de docteur *in utroque*, balbutiant de concert les théories allemandes et sollicitant la faveur d'être associés aux sublimes desseins de LL. EE., au double titre de promoteurs du germanisme et d'apologistes du projet de code pénal. » Van Meenen fait ici allusion à la *Tijdschrift voor wijsbegeerte*, de La Haye, qui, dans une série d'articles publiés en 1828, avait vivement recommandé la diffusion, de ce côté du Rhin, de la « science vive » des Kant, des Fichte, des Schelling et des Hegel, et dédaigneusement refusé le nom de philosophes aux *Encyclopédistes*, qui ne savaient pas « s'élever au-dessus du soi-disant *bon sens*, ou autrement *sens commun* ». L'écrivain belge s'insurge, non pas tant à propos de la philosophie allemande, confinée dans le domaine de la spéculation pure, que parce qu'il soupçonne ses confrères de Hollande de ne manifester un si beau zèle qu'au profit de certains intérêts. Quand nous serons devenus des demi-allemands, s'écrie-t-il, on aura moins de peine à nous faire hollandais.

Il entre alors dans le vif des questions et démontre aux rédacteurs de la *Tijdschrift*, partisans de la peine capitale, qu'ils n'ont pas plus respecté Kant que Leibniz. Des prémisses posées par le philosophe de Kœnigsberg, pour ne citer que ce point, il résulte en effet, que l'homme ne peut être uniquement employé comme *moyen*, mais que toujours, et en tout, il doit être considéré comme *fin*. De là, je ne puis disposer de la personne humaine comme d'un simple instrument; de là, je n'ai pas le droit de me tuer ni de porter atteinte à la vie d'autrui, et la société n'a pas plus ce droit que moi-même : elle a le droit d'assurer son équilibre, mais

non de transgresser, sous un prétexte quelconque, les prescriptions absolues de l'*impératif catégorique*.

A l'époque où fut écrite cette dissertation (1828), dont quelques pages pourraient trouver une place honorable parmi les *Œuvres choisies*, une vaillante phalange de jeunes champions de l'opposition belge, S. Van de Weyer, J.-B. Nothomb, L. Jottrand, J. Mascart, Ed. Ducpétiaux, P. Claes et avec eux deux vétérans solides, Ph. Lesbroussart et Van Meenen venaient de rajeunir le *Courrier des Pays-Bas* (49). C'est dans les colonnes du *Courrier* que notre philosophe échangea des passes d'armes avec la *Tijdschrift*. Il commença par imaginer un dialogue entre les deux journaux : on y remarque le nom de Lamennais, invoqué en faveur du *sens commun*. Ensuite parut un article sur l'*Esprit* de la *Tijdschrift*, où l'auteur protesta contre l'accusation de *gallomanie*. Je ne rappelle ces escarmouches que pour être complet et pour montrer comment, à la veille de la crise, on était au guet.

Les audaces du *Courrier des Pays-Bas* firent entrer le Gouvernement dans une véritable fureur. MM. Ducpétiaux, Jottrand, Claes, Coché-Mommens, en surent quelque chose. Van Meenen se fit un devoir de défendre ces deux derniers devant les tribunaux ; la philosophie spéculative eut un temps d'arrêt. Ce n'est pas tout : il y avait un grand parti à prendre *pro aris et focis*. Un beau jour, il n'y eut plus en Belgique ni bonnets rouges ni bonnets carrés (langage d'un journal hostile) : il n'y eut plus que des amis de l'indépendance. Que de chemin parcouru depuis 1815 !

Van Meenen et l'abbé De Foere furent les vrais fondateurs de l'*Union*, que, du reste, l'introduction des idées lamennaisiennes dans le pays rendit seule possible. « Après quelques

hésitations », comme dit M. Thonissen, les catholiques se décidèrent à soutenir les revendications des libéraux : responsabilité ministérielle, inamovibilité des juges, institution du jury, liberté de la presse ; les libéraux, de leur côté, se trouvèrent disposés à réclamer avec eux les trois autres libertés (des cultes, d'association et d'enseignement), depuis inscrites dans notre Constitution. Ainsi put s'organiser, dans des proportions formidables, le pétitionnement de 1828, protestation unanime de tout un peuple.

Un manifeste de M. Paul Devaux (dans le *Mathieu Laensbergh* de Liége), démontrant la nécessité d'ajourner, jusqu'à ce qu'on fût plus mûr, toute discussion concernant les matières religieuses, avait aussi beaucoup contribué à amener ce résultat. Mais l'alliance des deux partis fut tout à fait scellée par la publication d'une brochure de Louis de Potter, intitulée : *Union des catholiques et des libéraux* (juin 1829). De Potter était alors détenu aux Petits-Carmes, pour une lettre insérée dans le *Courrier des Pays-Bas*. Sa brochure n'en eut que plus de retentissement ; le Gouvernement se crut obligé de se défendre ; finalement l'auteur fut mis au secret.

Dans l'affaire du *Courrier*, les défenseurs de de Potter avaient été S. Van de Weyer et Van Meenen ; l'habile tactique de l'un, l'argumentation savante de l'autre, l'éloquence de l'accusé lui-même, étaient restées sans effet sur la Cour, ou du moins le spectre de la révolution avait terrifié les magistrats. L'effet produit fut tout autre qu'ils ne l'avaient espéré : le flot des colères populaires monta de plus en plus. La situation s'aggrava encore lorsque le *Courrier* eut fait paraître les *Lettres de Démophile* (50). On saisit les papiers du prisonnier, notamment sa correspondance avec M. Tielemans, et un

nouvel acte d'accusation fut dressé contre de Potter et son ami, qui se vit à son tour privé de sa liberté. On leur reprochait d'avoir cherché à organiser, sous le nom de *Confédération patriotique*, un véritable État dans l'État, en vue de contrecarrer et finalement de renverser le gouvernement. Les prévenus comparurent devant la Cour d'assises du Brabant méridional. Je transcris ici un passage des *Souvenirs* de de Potter : « La défense fut grave et éloquente de la part de tous les avocats. MM. Van Meenen et Gendebien parlèrent pour moi avec un rare talent ; M. Van de Weyer, qui s'était réservé la justification de la *Correspondance*, en rendant ses explications aussi lucides que piquantes, produisit le plus d'effet sur le public. Connaissant bien mes intentions, il ne chercha point à m'excuser : il accusa avec moi et d'après moi, en citant mes paroles, les actes de corruption et de despotisme au moyen desquels le Gouvernement hollandais voulait absorber la Belgique. Il prouva par nos lettres mêmes, qui avaient servi au ministère public pour me taxer d'être un factieux, un brouillon, un ambitieux, que je n'avais jamais été d'une autre faction que de celle des amis de la patrie, de ses institutions et de sa liberté ; que je poussais l'amour de l'ordre jusqu'au systématisme, l'aversion pour le bruit jusqu'à avoir voulu suggérer au Gouvernement de me faire sortir de prison un jour avant l'écoulement de ma peine, pour éviter les démonstrations de sympathie que le peuple me préparait, et que, faisant toujours la plus sincère abnégation de moi-même, mon ambition se bornait à pouvoir me rendre utile aux hommes. Le plaidoyer de M. Van de Weyer fut le développement de ces paroles de M. Van Meenen : « J'en » appelle à vous tous qui m'entendez : en est-il un de vous » qui, s'il avait à subir la même épreuve, et dans tous les

» détails de sa vie privée et publique, et dans toute sa cor-
» respondance de cinq à six années, non-seulement n'eût
» rien à craindre de leurs révélations, mais pût les présenter
» comme un titre de gloire? Je le dis franchement; je le dis
» de conviction; je le dis dans l'effusion de mon cœur : j'esti-
» mais, j'aimais MM. de Potter et Tielemans; maintenant je
» les respecte, je les vénère, je les admire » (51).

On sait le reste : les accusés durent prendre le chemin de l'exil (52), sauf à rentrer bientôt avec tous les honneurs du triomphe. Ce qu'il y eut d'odieux, c'est que, trois jours après la condamnation aux assises, leur correspondance parut en deux gros volumes in-8°, chez Brest Van Kempen (3 mai 1830), c'est-à-dire chez *Libri-Bagnano*. Elle avait donc été imprimée pendant le procès! *On* avait commis l'infamie de la livrer au typographe avant le jugement! Il en résulta que ce jugement passa pour avoir été dicté au tribunal; les intéressés réclamèrent : ceux qui devaient s'expliquer restèrent muets. La mesure était comble.

Il va sans dire que Van Meenen ne fut pas le dernier à se prononcer pour la séparation des deux pays. A Louvain, d'accord avec quelques citoyens notables, notamment Jean Deneeff, il ne craignit pas de s'emparer des rênes du pouvoir, le jour même où la garnison fut chassée. J'extrais ce qui suit d'une notice manuscrite : « L'attitude de Louvain, dans ces circonstances, était d'un grand poids pour le succès de la cause nationale : il fallait à tout prix maintenir libres les communications entre Bruxelles et Liége. Le 3 et le 22 septembre, la ville fut menacée par des corps de troupes de l'armée hollandaise (53); mais par sa contenance ferme, elle sut éloigner l'ennemi. Ainsi, tranquille de ce côté, Bruxelles put courageusement faire échouer, dans les journées de

septembre, l'attaque des forces envoyées contre elle » ([54]).

Le Gouvernement provisoire s'installa au milieu de périls et de difficultés de tout genre; tout d'abord il eut besoin de s'entourer d'auxiliaires parfaitement sûrs. Van Meenen se recommandait de lui-même par son ardeur patriotique, par sa fermeté, par sa capacité; le poste important de gouverneur du Brabant lui fut confié dès le 28 septembre. Notre jurisconsulte accepta ce mandat, non pour le conserver, mais pour aider ses amis à traverser la crise. Il le résigna dès le 1er décembre, pour remplir exclusivement les fonctions de procureur général près la cour supérieure de justice de Bruxelles, auxquelles il avait été appelé le 6 octobre.

Ce n'était pas qu'il renonçât à servir activement son pays, au contraire; mais on a vu plus haut qu'il avait peu de goût pour l'administration. Il fut heureux d'être nommé membre de la Commission de Constitution, le 6 décembre; plus heureux encore, lorsque les électeurs du district de Louvain l'envoyèrent siéger au *Congrès national*. Son collègue Defacqz a rappelé en deux mots le rôle considérable qu'il remplit au sein de notre glorieuse Constituante : « Dans l'accomplissement de cette mission, si conforme à ses études favorites, Van Meenen, dit-il, apporta le zèle et l'assiduité inhérents à sa nature. Il n'est aucune discussion importante à laquelle il n'ait pris part, point de question difficile qu'il n'ait cherché à éclairer des lumières de sa longue expérience et de son vaste savoir. — C'est surtout dans les travaux qui ont enfanté la Constitution nationale qu'il redoubla d'efforts pour fonder et affermir des institutions dignes d'un peuple qui aime la liberté avec passion, et qui pourtant sait en jouir avec sagesse. Enfin, c'est sur sa proposition que cette charte précieuse, base et garantie de notre nationalité,

fut adoptée dans son ensemble et sanctionnée solennellement le 7 février 1831. »

Van Meenen vota *pour la monarchie constitutionnelle sous un chef héréditaire; pour l'exclusion perpétuelle des Nassau*, engagement qu'il ratifia en contribuant à fonder sur cette base l'*Association belge*, le 2 avril 1831 ; *pour deux Chambres législatives; contre le choix d'un chef de l'État dans la maison d'Orléans* (53) ; *contre les 18 articles*, etc. Quant aux questions extérieures, nous le voyons surtout préoccupé de la crainte de voir la Belgique devenir le jouet de la diplomatie et, qui sait? mutilée peut-être : il redoutait surtout l'influence prépondérante de la France. Mais c'est prinpalement dans la discussion du titre II de la Constitution : *Des Belges et de leurs droits*, qu'il eut l'occasion d'appliquer ses principes et de se rendre utile. C'est sa rédaction, sous-amendée par M. de Theux, qui fut adoptée pour l'article 11, l'un des plus importants de notre charte : « La liberté des cultes, *celle de leur exercice public*, ainsi que la liberté de manifester ses opinions en toute matière, sont garanties, sauf la répression des délits commis à l'occasion de ces mêmes libertés. » Les mots soulignés furent ajoutés au texte primitif de l'article; Van Meenen ne voulait pas consacrer un privilége contre le culte catholique, *le seul qui s'exerce au dehors des temples;* il était conséquent avec lui-même. C'est à lui également et à M. Deleeuw qu'est due la formule non moins essentielle de l'article 17 : « L'enseignement est libre; toute mesure préventive est interdite; la répression des délits n'est réglée *que* par la loi. » Que cela suffise : mon seul but ici est de caractériser l'attitude de Van Meenen, passionné pour toutes les libertés et les voulant sans réserve, mais presque naïf dans sa foi profonde, ne paraissant soup-

çonner chez aucun de ses collègues unionistes l'ombre d'une arrière-pensée. Quand on y regarde de bien près, on trouve en lui plus de loyal enthousiasme que de prudence défiante. Il ne prévoyait pas qu'on pût jamais tenter de remettre en question les libertés proclamées au Congrès comme des droits naturels, — car ainsi les jugeait cet enfant du XVIIIe siècle, — et qu'une *Encyclique* foudroyante relèverait un jour, contre les lamennaisiens du journal l'*Avenir*, les théories du *Jugement doctrinal*.

Lors des premières élections pour la Chambre des Représentants, Van Meenen fut élu député d'Ypres. Il n'assista qu'à une seule session (1831-1832), session mémorable d'ailleurs, puisque le traité des 24 articles y fut voté par 59 membres, sous l'empire du terrible argument de la nécessité, en présence de l'isolement absolu de la Belgique ([56]). Rappelons-nous les paroles de M. Nothomb dans son *Essai*: « Les 18 articles avaient été pour la diplomatie le contre-coup des journées de septembre; les 24 étaient le résultat des journées d'août. Il n'y avait qu'une question à examiner, celle de la nécessité. » Van Meenen se crut tenu d'oublier son vote du Congrès.

Dans la même session, il prit part à la discussion de la loi sur l'organisation judiciaire : ses études personnelles et les luttes qu'il avait eu à soutenir comme journaliste l'y avait préparé. Là s'arrêta sa carrière législative.

VI.

Le 4 octobre 1832, Raikem étant Ministre de la Justice, Van Meenen fut nommé Président de chambre à la Cour de

cassation; il entra en fonctions le 15 du même mois, le jour même où il dit adieu à la Chambre des Représentants. L'arrêté royal qui le mit à la pension est daté du 25 février 1857 : il ne devait jouir qu'un an des loisirs de la retraite.

« La place de Van Meenen, dit très-bien M. le procureur général Leclercq ([37]), était marquée dans l'une des grandes institutions qu'il avait été appelé à fonder. » Il s'acquitta de sa charge (c'est Defacqz qui parle) « avec le dévouement et le scrupule du magistrat pénétré de la gravité de ses devoirs et de la terrible responsabilité attachée au plus léger oubli ([38]). S'il édifia les justiciables et le barreau par l'attention infatigable qu'il prêtait aux débats les plus longs, et par le soin consciencieux avec lequel il recueillait tous les détails des moindres affaires, il sut en même temps se rendre cher à ses collègues par l'imperturbable sérénité de son caractère, par la bienveillance de ses manières et de son langage, comme il sut mériter leur respect par la simplicité de sa vie et l'austérité de ses mœurs. »

Van Meenen avait impérieusement besoin de *remplir toute sa vie* : les glaces de l'âge ne surent ni refroidir son énergie morale ni le détourner de ses études, ni modérer ce besoin d'activité incessante et variée qui est le propre des hommes de propagande. Tant qu'il fut debout il travailla, il écrivit, il s'associa soit à des œuvres de progrès, soit à des manifestations politiques. Dès 1826, il était entré avec Baron, Quetelet, Lesbroussart, Van de Weyer, de Potter, etc., dans la Société des XII, fondée pour répandre dans le peuple les principes de la tolérance religieuse la plus large; il fut à la même époque un des organisateurs du *Comité hellénique;* l'année suivante, l'enseignement philosophique du *Musée* s'ouvrit pour ainsi dire sous ses auspices; on l'a vu reprendre

sa plume de journaliste la veille de la révolution et continuer de la tenir d'une main ferme pendant la tourmente; magistrat, il ne changea point d'allures. De 1830 à 1836, puis de 1847 à 1849, il siége au *Conseil communal* de Bruxelles; de 1836 à 1843, il prend part aux travaux remarquables du *Conseil de salubrité*, pour lequel il rédige, entre autres, avec MM. Daumerie et Bigot, un rapport très-intéressant sur les sociétés de tempérance; en 1847, il a l'honneur de présider le *Congrès pénitentiaire* de Bruxelles, dont il inaugure les travaux par un discours digne d'être relevé, et parce que l'orateur y fait un retour sur son passé, et à raison de l'élévation des idées qui y sont développées. Quels titres peut-il invoquer « pour occuper une place réservée à ces hommes que nul ne remplace, un Mittermaier, un Julius, un Den Tex ? » La réponse à cette question est un examen de conscience :

» Probablement, votre Comité a cru répondre à l'esprit de sa mission en distinguant dans son sein et en appelant à l'honneur de le présider, un vétéran de notre commune milice de progrès et d'amélioration, né Flamand, en l'année même où la Flandre prit l'initiative du système pénitentiaire; ayant assisté et concouru, selon que le comportait sa modeste position, dans la mesure de ses facultés et de ses moyens, à tous les événements qui, depuis le dernier quart du XVIIIe siècle jusqu'aujourd'hui, ont influé sur les destinées de la Belgique; ayant, pendant cette longue période de révolutions et de vicissitudes, au milieu des métamorphoses, des palinodies, des défections, des trahisons sans nombre que ces vicissitudes ont produites, marché invariablement au grand jour, en face de tous, dans les mêmes voies, sous les mêmes couleurs, dans la même médiocrité de

fortune où il se retrouve maintenant ; et, au terme de ces longues épreuves si bien faites, aujourd'hui surtout, pour désillusionner du passé, dégoûter du présent et ébranler toute foi dans l'avenir, conservant néanmoins l'esprit accessible à toute idée utile, praticable et progressive, le cœur toujours ouvert à l'espérance du mieux et aux aspirations vers la plus grande source de bien-être, de liberté et de dignité en tout et pour tout: répudiant encore avec la franchise et l'énergie de sa jeunesse tant de doctrines énervantes et dégradantes que nous voyons se disputer l'empire parmi nous; et celles qui substituent le nombre à la capacité, et l'ignorance aveugle et passionnée à la maturité éprouvée et calme; et celles qui substituent des pratiques extérieures au sentiment vivant et actif de Dieu, sanctionnant la justice, la moralité, et sanctifiant le travail et le dévouement; et celles qui, avec un cynisme jusque-là inouï, se formulent par : *Enrichissez-vous*, — *chacun pour soi*, — *chacun chez soi...* »

Abordant alors son sujet, il examine, moins pour le Congrès que pour un public peut-être mal édifié sur l'utilité des travaux de cette assemblée, deux grands faits sociaux, l'*emprisonnement*, à peine remarqué dans l'ancienne législation criminelle et de nos jours occupant une si grande place, et l'*amendement du condamné* comme but de la peine, noble et généreuse idée dont il faut faire honneur aux modernes. Il remonte aux causes de ces deux faits et tout d'abord rappelle les horreurs des anciens supplices. Hélas ! Il nous en reste quelque chose : la *peine de mort*, tolérée provisoirement, vivement combattue, mollement défendue et rarement exécutée (52) ; la *marque*, le *carcan*, que le pouvoir maintient timidement, que les mœurs repoussent, que

la raison et l'expérience condamnent... Cependant le nombre des délits et des infractions s'accroît, et ce petit nombre de peines, y compris l'*amende* (grand problème), la *dégradation civique*, etc., laisse subsister une immense lacune. Elle ne peut être comblée que par l'*emprisonnement*, dont les *travaux forcés* et la *réclusion* ne sont en réalité que des modes. Quant à la *déportation*, elle n'est possible en Europe que pour l'Angleterre; le *bannissement*, d'un autre côté, est un anachronisme, en présence des liens de solidarité qui unissent actuellement les peuples. La question de l'*amendement* des coupables se lie à la précédente, et elle doit être, elle est l'objet principal des délibérations du Congrès. — Ici Van Meenen fait allusion au système cellulaire; mais il s'arrête tout d'un coup devant cette question délicate...

Et la politique? Elle ne chômait pas. On dit que Van Meenen, quand il cessa d'écrire dans les journaux, fut un peu, ou beaucoup, l'inspirateur de certaines feuilles qui partageaient ses idées. *Chi lo sà?* Quand on a goûté de la presse, on n'y renonce pas aisément. A coup sûr il ne se désintéressa pas des affaires du pays, surtout quand il appréhenda les influences théocratiques. On le voit s'affilier à la société de l'*Alliance* et, en 1846, se ranger sous le drapeau du *Congrès libéral*. La nuance qu'on a depuis appelé *doctrinaire* triompha en 1847; Van-Meenen resta néanmoins dans le camp des *avancés*, qui du reste avaient aidé à la victoire. Je trouve sa manière de voir formulée explicitement dans un numéro de la *Nation*, du 26 avril 1848 : « Le véritable objet de son culte, dans l'ordre politique, comme il eut l'occasion de le dire le 22 avril, c'était la nation belge avec le double attribut de sa souveraineté et de son indépendance de toute puissance humaine. »

Voici maintenant un fait d'une importance toute spéciale. L'institution des cours du *Musée*, en 1827, avait répondu à un besoin vivement senti : une ville telle que Bruxelles ne pouvait rester plus longtemps dépourvue d'un établissement d'enseignement supérieur. Les événements imposèrent silence aux professeurs; mais l'idée avait germé. Baron et ses amis (60) n'attendaient que le moment de la reprendre dans des conditions nouvelles, d'autant plus que le Gouvernement ne se pressait pas de réorganiser ses universités. Ce moment arriva lorsque les évêques se furent décidés à fonder, en 1834, l'*Université catholique*, d'abord installée à Malines, puis au bout de quelques mois à Louvain, où elle obtint l'usage des anciens locaux de l'*Alma mater* et des collections. Les partisans de l'enseignement laïque se réunirent pour frapper un grand coup, pour élever autel contre autel. Le 24 juin 1834, Verhaegen, président de la loge des *Amis-Philanthropes*, proposa formellement à un grand nombre de francs-maçons, accourus de toutes les provinces pour célébrer la fête du solstice d'été, d'ouvrir une souscription générale (61). Le succès fut tel, qu'au bout de deux mois il fallut songer à constituer une administration provisoire. Le 3 août, les actionnaires se réunirent à l'hôtel de ville de Bruxelles, sous la présidence de Van Meenen : Baron tenait la plume. Le 20 novembre, le bourgmestre Rouppe présida la séance solennelle d'ouverture : Baron, dans un discours qui fut très-remarqué et qui avait effectivement une grande portée, proclama hautement les tendances de l'*Université libre* : « Les sciences purement humaines, sous peine d'être imparfaites ou tronquées, doivent rester entièrement en dehors du catholicisme... Rendre nos concitoyens et, s'il se pouvait, tous les hommes plus heureux et meil-

leurs, ce doit être là, aujourd'hui, l'objet de tout notre enseignement; ce doit être là le lien véritable de nos doctrines, l'unique fin de nos travaux... L'épiscopat a usé d'un droit incontestable; mais s'il est manifestement démontré que l'Université catholique, par son acte d'organisation, est apte, au plus haut degré, à un degré peut-être unique dans le monde, à distribuer dans toute sa pureté et sa perfection la doctrine apostolique romaine, il ne l'est pas moins qu'elle est radicalement inhabile à donner un enseignement progressif, complet, universel (62). »

Van Meenen ne se contenta pas d'avoir coopéré à la fondation de l'établissement; il y accepta la chaire d'encyclopédie de la philosophie, pour l'échanger bientôt contre celle de philosophie morale. En 1841, il fut élevé au rectorat et demeura pendant plusieurs années investi de ces importantes fonctions. C'est en qualité de recteur qu'il prononça, le 20 novembre 1844, anniversaire décennal de la fondation de l'Université, un discours non moins énergique et significatif que celui de Baron (63), où il évoqua le souvenir de *l'Encyclique* de 1832 et des *Vrais principes* de l'évêque de Liége en matière d'instruction publique (64), pour démontrer que la Constitution belge allait se trouver sérieusement menacée par la théocratie, et que la raison d'être de l'Université de Bruxelles était la nécessité d'opposer un bouclier à ces attaques, en soutenant les institutions nationales au nom de l'indépendance de la science, « la souveraine du monde. » Il ajoutait : « L'humanité, enfant lors de l'invasion des barbares, sur les débris du monde gréco-romain, vécut du lait de la foi et sous la lutelle de l'autorité : adulte, elle se nourrit de la moelle de la science fruit de son labeur; et, sans dédaigner les avis de l'autorité qu'elle vénère, elle

les pèse dans la balance de son propre arbitre... » Il ne repoussait pas la religion, mais il ne voulait pas plus du fanatisme que du scepticisme. « L'étude, la recherche du vrai en toutes choses, n'est-elle pas un acte de foi en la Providence, qui a créé, qui conserve, qui gouverne l'univers? acte de foi dans l'universalité et la stabilité des lois par lesquelles Dieu, tout ensemble, gouverne le monde et éclaire notre esprit; acte de foi en la vérité dans les choses; acte de foi dans la véracité de nos facultés. Qu'est-ce cela, sinon *la religion?* » Sous leur triplicité apparente, dit-il en finissant, « la science, la morale et la religion se fondent en une unité supérieure, qui est LA SAGESSE : sagesse dans l'esprit, sagesse dans la conduite, sagesse dans le cœur et toutes ses tendances. »

Van Meenen prit part, comme membre titulaire, à quatre sessions du jury d'examen pour la candidature en droit (1836, 1837, 1839, 1840). Interprétant à la lettre l'art. 203 de la Constitution, il refusa toute indemnité, ne croyant pas, en sa qualité de magistrat, pouvoir accepter du gouvernement aucun salaire. Son désintéressement était sans réserve: il remplit également à titre gratuit ses fonctions universitaires.

Dès 1837, il fit partie du Conseil d'administration, au titre de *délégué de l'union des anciens étudiants.* Plus tard, il fut appelé à la vice-présidence de ce corps. Il avait pris à cœur les intérêts tant matériels que moraux de l'Université: rien ne lui était plus agréable que d'entendre vanter la stabilité de l'édifice auquel il avait apporté sa pierre.

VII.

L'Académie royale de Belgique ayant été réorganisée par Léopold Ier (1er décembre 1845), sur le rapport de S. Van de Weyer, alors Ministre de l'Intérieur, la classe des lettres s'empressa d'associer à ses travaux, dès le 27 janvier suivant, plusieurs hommes éminents, parmi lesquels Van Meenen ne pouvait être oublié. Il entrait dans la Compagnie à un âge où son élection devait lui paraître un hommage flatteur rendu à son mérite, plutôt qu'un appel direct à sa coopération. Sa verte vieillesse ne lui permit pas de se placer à ce point de vue : il avait à cœur de se montrer aussi actif que ses confrères plus jeunes. L'un de ses rapports, consacré à l'examen d'une étude d'Ad. Quetelet *sur la statistique morale et les principes qui doivent en former la base*, parut à la classe des lettres tellement important, qu'elle en vota l'impression dans la collection in-4° des *Mémoires* (t. XXI). Le rapporteur n'admet pas que les faits moraux et les faits physiques soient sous l'influence *des mêmes causes* et doivent être soumis aux mêmes principes d'observation; cependant il reconnaît une *analogie* entre les causes agissant de part et d'autre, et ne se plaint finalement que de l'inexactitude de l'expression, sans insister davantage. Ce qui le touche, c'est le reproche adressé à la statistique, et réfuté d'ailleurs par Quetelet, « de tendre au matérialisme, au fatalisme, et d'ébranler, en cela, les bases de la morale et de la religion ». Van Meenen renchérit sur la réfutation : il ne peut comprendre que l'on impute au libre arbitre la reproduction si régulière des mêmes faits, par la raison que l'homme *se créerait* son propre *caractère*, un *état normal* vers lequel il tendrait constamment à revenir.

Non : à son avis, le caractère est le produit de l'organisation, de l'éducation et des circonstances : chacun de nous *a* son caractère, dont il ne sort que par un effort, ou poussé par des causes étrangères, mais pour y revenir. En sommes-nous moins libres? L'imputabilité morale en existe-t-elle moins? Quetelet a raison au fond; mais encore une fois il pèche par les termes et il a eu tort d'attacher tant de prix à l'objection. Le reste du rapport est consacré à des considérations sérieuses sur la non-incompatibilité des lois providentielles et de la liberté humaine.

La question du libre arbitre préoccupait beaucoup Van Meenen, moraliste et jurisconsulte. Le professeur Tissot (de Dijon) était entré en controverse avec un autre penseur éminent, Gruyer, *sur l'activité humaine et la formation des idées* (68). Le premier soutenait que l'*agir* est un état permanent de l'âme, qui est essentiellement active; le second prétendait au contraire que l'agir n'est dans l'âme qu'*en puissance ;* que cette virtualité n'est que la cause *conditionnelle* de nos actes, dont il faut aller chercher au dehors la cause *efficiente*, productrice. Tissot penchait trop du côté de Leibniz, Gruyer glissait sur la pente du mécanisme cartésien. Van Meenen, chargé de juger leur différend à propos d'un mémoire de Gruyer soumis à l'Académie, comprit l'importance du débat, mais n'entreprit pas de proposer une solution. Son rapport se résume en quelques considérations générales assez vagues ; au fond, il regardait les deux adversaires comme engagés dans une voie sans issue.

C'est ce qu'il déclara du reste formellement dans un second rapport, provoqué par des *considérations* de Tissot *sur le libre arbitre*, en réponse à Gruyer. I continua donc de s'abstenir, mais se dédommagea en traitant, pour son propre

compte, la question de la liberté humaine, qui est à ses yeux un *fait* immédiatement certain, au-dessus de toute argumentation. Si l'on a tant discuté sur la liberté, ajoute-t-il, ce n'est pas que cet attribut de l'homme soit plus contestable que les autres, c'est que les sectes et les écoles ont eu intérêt à la définir de telle ou de telle manière, si bien qu'il en est résulté une incroyable confusion d'idées. Débarrassons-nous de tout ce fatras, rentrons simplement en nous-mêmes, le jour se fera dans notre esprit et le doute cessera de nous ronger le cœur.

Van Meenen trouva, non sans raison, que la classe des lettres le soumettait à une rude épreuve, en le désignant, avec Gruyer, pour examiner un travail de M. L. Bara, avocat à Mons, intitulé par l'auteur lui-même: *Résumé de l'essai sur la théorie de la méthode pure*, et accompagné d'une *analyse* imprimée du dit *résumé*, de *notes* pour en faciliter l'examen, etc. « Me voilà donc, s'écrie notre infortuné commissaire, me voilà en présence, tout au moins, d'un manuscrit de 1,968 pages in-folio, sans la table des matières, qui en a 25, manuscrit que l'auteur nomme lui-même résumé d'un grand ouvrage (p. 1652 et 1669), qu'il dit ailleurs se composer de 10 volumes in-folio, et n'être, néanmoins, que le développement d'une méthode extrêmement simple, puisqu'elle ne se compose que d'un seul principe: « Avant d'agir, il faut » penser! » Van Meenen n'était *pas le flot qui l'apporta*: mais, ni plus ni moins que dans le récit de Théramène, *il recula épouvanté*. Il ne se permit qu'une seule critique: « désirer, imaginer, sentir, réfléchir, vouloir, délibérer, se résoudre, se déterminer, c'est *penser*, sans qu'il en résulte que cette pensée ait trait à l'action qu'on se propose d'entamer » Sans doute, avant d'agir, il importe qu'on sache tout d'abord ce

qu'on veut faire, et qu'on s'inquiète ensuite du choix des moyens ; mais chacun sait cela ; et après?.. *Après*, c'est que la *réforme scientifique* annoncée par M. Bara ne paraît à l'auteur lui-même ni très-instante, ni très-facile à opérer. L'auteur étant d'ailleurs un tout jeune homme, il n'y a qu'à l'éconduire poliment, en louant « son expression toujours juste, son style toujours lucide, » en lui accordant « un rare bonheur ou talent de définition, » en ne lui contestant pas, enfin, une grande puissance d'analyse. « C'est ainsi qu'à l'Académie, M. Bara fut enterré sous des fleurs. Je reviendrai probablement sur son ouvrage, qui a des côtés fort sérieux, s'il m'est donné d'écrire, comme je me le propose, une notice sur les travaux philosophiques de Gruyer

Les rapports de Van Meenen (1846) sur divers mémoires où étaient recherchées les *causes de l'émigration allemande au XIXe siècle* ne méritent qu'une mention en passant. La question n'y est pas même abordée. Somme toute, Van Meenen méritait largement d'entrer à l'Académie, mais il y arriva un peu tard.

VIII.

En 1855, une chute malheureuse vint le séparer pour toujours de ses collègues de la Cour et l'éloigner des affaires publiques ; le gouvernement lui conserva le titre honorifique des fonctions qu'il avait si dignement remplies. Il souffrit plus de sa *condamnation* au repos que des suites de l'accident fatal dont il était victime. Rien ne saurait être plus contraire à une nature de cette trempe que l'inaction forcée, alors que la vigueur de l'esprit n'est pas épuisée. Sa puissante constitution en fut minée peu à peu ; enfin il succomba le

2 mai 1858, trois ans après son *abdication*, comme Charles-Quint (66). Ses funérailles furent imposantes: les plus hauts corps de l'État, la magistrature, l'Académie, le barreau, la presse, etc., comptèrent une foule de représentants dans le cortége qui accompagna sa dépouille mortelle au cimetière d'Ixelles. Les honneurs militaires lui furent rendus (67). Les cordons du poèle étaient tenus par Defacqz, conseiller à la Cour de cassation, Verhaegen, président de la Chambre des représentants, Ad. Roussel, professeur à l'Université libre de Bruxelles, et Alexandre Gendebien, ancien membre du gouvernement provisoire. Tous quatre, dans des discours émus, rendirent un suprême hommage au grand citoyen que la Belgique venait de perdre, au magistrat distingué, au vaillant publiciste, au zélateur infatigable de la liberté et du progrès (68)...

A peine la tombe était-elle refermée, que des voix discordantes se firent entendre. Van Meenen était mort dans les convictions qui ne l'avaient jamais abandonné depuis le temps où il secouait la poussière des bancs de Louvain. Croyant fermement en une providence divine, tout rempli de l'espoir d'une vie meilleure, mais professant une religion philosophique, en dehors de toute théologie, il n'avait pas admis, à ses derniers moments, d'intermédiaire entre Dieu et sa conscience. C'était chez lui un dessein arrêté : quelque temps avant sa mort, il avait adressé au curé de la paroisse de ***, une lettre fort respectueuse, où il déclarait formellement que la confession auriculaire, loin d'être obligatoire, n'était pas même licite à ses yeux Il s'y exprimait en termes non moins péremptoires sur les principaux dogmes du Symbole de Nicée; la conclusion allait de soi : il ne pouvait admettre, sans se mentir à lui-même, le recours à un prêtre.

Van Meenen fut donc enterré civilement : de là grand bruit et grand scandale. J'ai fait allusion plus haut à un pamphlet publié à Louvain : on a peine à se figurer de pareilles colères. Tous les écrits, tous les actes de Van Meenen furent fouillés, disséqués avec un parti pris de malveillance qui fait souffrir le lecteur; on l'accusa d'avoir tour à tour flatté tous les pouvoirs et de s'être fait même un instant catholique pratiquant, à l'époque de l'Union ; on qualifia sa vie de « tissu des plus sanglantes palinodies. » Le venimeux écrivain croyait ainsi répondre aux articles élogieux du *National* et de la *Tribune* de Liége : je n'ai pas besoin d'ajouter qu'il manqua son but. Les gens sensés, *les hommes de bonne volonté* à qui la paix est promise, savaient à quoi s'en tenir sur ces objurgations; ils se dirent qu'en définitive il doit être permis à chacun de vivre et de mourir dans sa croyance, quelle qu'elle soit ; et quant à la prétendue versatilité du défunt, ce fut M. l'abbé de Haerne lui-même qui protesta : « Rien ne m'a prouvé, dit-il dans une lettre à l'*Observateur belge* (18 mars 1858), que M. Van Meenen ait démenti les principes qu'il avait professés au Congrès. Aussi, ce n'est pas moi qui dirai qu'il n'est pas resté conséquent avec lui-même. J'ai toujours été en désaccord avec lui en matière religieuse; mais nous nous entendions très-bien comme unionistes en matière de liberté. » Oui, c'est bien vrai : les hommes du Congrès, catholiques, libéraux ou radicaux, l'aimaient sincèrement et passionnément, cette liberté sainte, qui veut que nous nous respections et que nous nous supportions les uns les autres!

A l'Université libre de Bruxelles, dans la salle consacrée aux grandes cérémonies, on admire une œuvre magistrale de Navez, le portrait de Van Meenen. Tous ceux qui ont connu le vénérable vieillard assurent que la ressemblance est

frappante. Front haut et large, sourcils froncés par l'habitude de la pensée, regard dont la sévérité ne parvient pas à dissimuler un penchant à l'indulgence, nez droit et allongé, qui révèle tout à la fois une probité sévère et, dans les narines, une nuance d'ironie perceptible seulement à l'œil attentif; des lèvres serrées et un peu relevées du côté gauche, confirmant ce dernier trait et en même temps accusant un orateur; un menton carré, signe de fermeté et de respect de soi-même: dans l'ensemble, une expression d'honnêteté et de simplicité un peu rustique, mais surtout de dignité presque solennelle, tels sont les traits matériels et moraux, si l'on peut dire ainsi, de cette remarquable physionomie. Van Meenen était d'une taille élevée, d'une complexion sèche, osseuse et robuste; sans être négligé dans sa toilette, il en avait peu de souci : les délicats le surnommaient l'*homme aux grosses bottes*. Il était de cette race énergique et sûre d'elle-même qui a fourni, au temps de la première révolution française, tant d'individualités fortes, devant lesquelles nous ne sommes que des mirmidons. On dirait que le génie et les passions de chaque époque impriment leur sceau sur les figures humaines : les portraits de Holbein ont presque tous quelque chose d'Érasme ou de Luther, et la majesté de Louis XIV, perruque à part, semble s'être reflétée sur la plupart des personnages du *grand siècle*.

On se demande comment il se fait qu'un homme aussi distingué, aussi bien doué, aussi influent sur ses contemporains, soit si peu connu de la génération présente, à coup sûr ingrate sans le savoir. Je vois à cela deux causes : d'abord Van Meenen, « la plus grande réputation philosophique du pays, » selon l'expression de Victor Cousin, n'a publié qu'un petit nombre d'opuscules, en dehors de ses articles de journaux; ensuite, il faut bien le dire, son influence a été celle

d'un puissant critique plutôt que celle d'un fondateur et d'un homme d'action. Son absence d'ambition personnelle y est pour beaucoup : j'ai déjà dit que, dans ses méditations, il cherchait avant tout à se satisfaire lui-même. Il ne sut jamais ce que c'est que la gloriole, et c'est peut-être pour cela qu'il a si peu soigné son style, trop souvent délayé et diffus. De plus, et ce trait est commun à nombre d'hommes de sa période, il se tient presque constamment sur le terrain des idées générales, sans doute à raison de son éloignement pour le sensualisme. Ses doctrines de l'*Observateur* sont parfois aussi abstraites que les préceptes de la *raison pratique* de Kant. Je suis loin de lui en faire un reproche; je serais plutôt enclin à en adresser un à nos modernes journalistes, qui font trop bon marché des idées et des principes et vivent de misérables cancans, au jour le jour. Van Meenen était au contraire un généreux enthousiaste, rêvant une société nouvelle, parce qu'il avait trop connu l'ancienne, et la voyant déjà debout dans ses théories. Ceux qui le lisaient alors le comprenaient et partageaient ses espérances : nous ne le comprenons plus, et ce n'est pas notre éloge que je fais. Peut-être est-ce parce que nous sommes trop heureux, comme Polycrate.

Nous ne lui en devons pas moins un pieux souvenir. Il fut un de ceux qui préparèrent l'indépendance de la Belgique; il montra par son exemple comment il faut aimer la liberté; il contribua pour une bonne part à la rédaction du pacte fondamental qui nous la garantit; il prépara en outre, dans notre pays, la renaissance de l'enseignement spiritualiste: l'oublier serait une injustice. Il n'a pu, sans doute, que planter des jalons; mais enfin il a fait école, et parmi ceux mêmes qui s'aventurent aujourd'hui dans des voies opposées à la sienne, beaucoup sont encore indirectement ses obligés.

ALPHONSE LE ROY.

NOTES.

(1) Sur le désir que lui-même en avait exprimé. « J'apprends à l'instant la mort de mon digne maître et patron ; je regrette vivement de n'avoir pas assisté à ses derniers moments. Je lui dois un tribut de reconnaissance, dont je tiens à m'acquitter, en préparant pour l'*Annuaire* de l'Académie une notice sur sa vie et ses écrits. Si l'un ou l'autre de nos confrères avait déjà pris l'initiative, je publierais, plus tard, mon travail séparément, après avoir passé un quinzaine de jours a Bruxelles, pour recueillir les matériaux (*Lettre à Quetelet*). — Le même jour, 7 mars, il écrivait à M. François Van Meenen : « J'apprends à l'instant, en revenant d'une excursion de quelques jours à la campagne, que nous venons de perdre tous deux, vous le meilleur des pères, moi le maître et l'ami le plus dévoué. Je regrette profondément de n'avoir point assisté à ses derniers moments. Je me serais fait un devoir de partir immédiatement pour Bruxelles, si j'avais su que sa fin fût aussi prochaine. Vous savez, mon cher François, que mon digne patron me laissait pénétrer dans le sanctuaire le plus intime de sa pensée, et que nul ne l'a mieux connu que moi sur tous les rapports. Je tiens donc à lui payer un dernier tribut de reconnaissance en préparant une notice sur sa vie exemplaire, sur ses écrits si pleins d'élévation. Mais pour cela, il est indispensable que je m'entende avec vous, et que nous revoyions ensemble ses lettres et ses manuscrits. Dès que je pourrai m'échapper, je me rendrai en Belgique à cet effet... » — Le 11 mars, le secrétaire perpétuel de l'Académie soumit à la classe des lettres la proposition de Van de Weyer; inutile d'ajouter qu'elle fut accueillie avec empressement et reconnaissance.

(2) La réfutation de Bentham, insérée dans le tome II des *Opuscules* de Van de Weyer, est dédiée à P.-F. Van Meenen.

(3) Allusion à l'écrit intitulé : *Pierre-François Van Meenen, ou les*

quatre âges d'un homme politique, esquisse biographique. Louvain, C.-T. Fonteyn, 1858, in-12. — M. François Van Meenen releva aussitôt le gant et flagella vigoureusement, dans une philippique indignée (*Un Mirecourt belge.* Bruxelles, 1858, in-12), le pamphlétaire anonyme.

(3 bis) Les premières occupations de Van Meenen furent littéralement les mêmes que celles de l'enfant qui devint plus tard Sixte-Quint. Un jour, aux champs, il fut rencontré par des ecclésiastiques qui lui demandèrent le chemin. Frappés de la vive intelligence de ses réponses et de la netteté de ses indications, ils se dirent que ce serait vraiment grand dommage de ne pas faire étudier un marmot si bien doué. Ils convainquirent la famille et prirent sans délai les mesures nécessaires pour le faire admettre au collége.

(4) Van Meenen étouffait littéralement dans un pareil milieu. Le lecteur en jugera par l'extrait suivant de la *Correspondance entre deux cousins et un théologien*, dont il sera question plus loin : « On connait, ou on ne connait pas (car cela est inconcevable) la détestable inquisition qui règne dans les colléges au sujet des livres qu'on appelle *défendus*, et ce sont les bons livres qu'on appelle ainsi. Croirait-on que les professeurs visitent eux-mêmes les appartements de leurs élèves et font main basse sur tout ce qui leur déplait ? On sait quel est ce genre d'ouvrages. » (Note de la page 96 de la *Correspondance*, réimprimée dans le libelle précité).

(5) Le dernier professeur de philosophie de l'*Alma mater.*

(6) F. Van Meenen, *Histoire de la philosophie* en Belgique (*Patria Belgica*, t. III, p. 139).

(7) Louis XV avait conçu le même projet dès 1763. V. Thiéry, *Histoire de l'instruction publique en France.* Paris, 1858, in-8°, t. II, p. 191, *note.* — Cf. Th. Juste, *Histoire de l'instruction publique en Belgique.* Bruxelles, 1844, in-8°, p. 243.

(8) L'*Annuaire* de l'Académie (1851) renferme une notice détaillée de Quetelet sur Cornelissen. V. aussi la *Biographie nationale*, t. IV, fol. 400-404.

(9) V. Warzée, *Essai sur les journaux belges.* Bruxelles, 1844,

in-8°, pp. 32 et suiv. — M. Warzée ne fait pas mention de la collaboration de Van Meenen.

(10) Rouppe fut ensuite nommé, en remplacement de Mallarmé, commissaire du directoire près l'administration centrale de la Dyle. Son premier acte fut d'ordonner, le 9 germinal an VII (29 mars 1799), la levée de l'état de siége de Bruxelles. Il ne quitta plus cette ville; sous l'Empire, il rentra dans la vie privée, pour ne reparaître sur la scène qu'après 1830. Le roi Léopold Ier fut solennellement reçu par le bourgmestre Rouppe à son entrée dans la capitale de la Belgique indépendante (21 juillet 1831). Rouppe mourut en fonctions le 3 août 1838 : la ville de Bruxelles reconnaissante lui a érigé un modeste monument, et donné son nom à une rue et à une place publique (V. les historiens de Bruxelles et du règne de Léopold Ier, et Aug. Orts, *La guerre des paysans*, Bruxelles, 1863, in-8°, p. 335).

(11) L'arrêté porte la date du 24 vendémiaire an IV, la signature de *M. Thielens*, maire de Louvain, et celle de *N. Rouppe*, adjoint secrétaire greffier.

(12) Signé *M. Thielens*, président, *J. Marcélis*, secrétaire greffier; *Godfrin*, commissaire du pouvoir exécutif.

(13) (S. L.) En brumaire l'an V, in-12°. V. la note 4.

(14) Orts, *op. cit.*, p. 19. « La municipalité de Louvain, disons-le en passant, se distingua entre toutes les autorités de l'époque par sa fermeté, sa modération et la saine intelligence des situations et des caractères. — L'explication ne s'est point fait attendre. Nous avons lu, au bas des délibérations et de la correspondance, une signature de secrétaire bien connue, — Van Meenen, — et alors nous avons tout compris » (p. 20).

(15) J.-J. Havelange, professeur de théologie et président du Collége de Viglius, à Louvain, et A.-A. Coppens, prêtre de l'Oratoire, à Montaigu.

(16) Cornelissen entama la polémique; Van Meenen prononça le dernier mot (n° 729 du *Républicain*) :

Ces esprits dont on nous fait peur
Sont les meilleures gens du monde.

(17) Orts, p. 149.

(18) « Les histoires du pays ne disent pas un mot de ces pauvres *brigands*, qui ont osé verser leur sang par torrents pour l'honneur de la commune indépendance, alors que les villes ne savaient que courber lâchement la tête sous la tyrannie étrangère. Aujourd'hui encore, pas un de nos patriotes qui ont survécu à ces désastres, n'ose avouer qu'il a pris part à cette héroïque insurrection. »

(19) Les détails personnels consignés dans ce paragraphe sont principalement extraits de notes biographiques inédites, rédigées par M. François Van Meenen, à qui je ne saurais témoigner trop de reconnaissance. Il ne m'a refusé aucune communication, ni des manuscrits, ni même de la correspondance de son père; je puis dire que sans le gracieux concours qu'il a bien voulu me prêter, il m'eût été absolument impossible de réunir les éléments de la présente étude.

(20) Du 2 février au 30 avril 1815, l'*Observateur* parut deux fois la semaine, par numéros d'une feuille chacun: les 26 premiers forment le tome I de la collection. Les nos suivants (27-529) furent distribués par fascicules ou par volumes, à des époques indéterminées. Le recueil comprend 20 volumes, dont le dernier est resté inachevé (fin 1819). Il eut pour premier propriétaire Carton, qui le céda, en mai 1815, aux avocats D'Elhoungne, Doncker et Van Meenen. Il continua de s'imprimer à Bruxelles, mais le bureau fut transporté à Louvain. Parmi les collaborateurs de l'*Observateur*, je citerai, indépendamment des trois jurisconsultes précités, les deux frères Tarte, Antoine Barthélemy, le même dont un boulevard de Bruxelles porte le nom, N. Cornelissen et Plasschaert (le créateur du parc de Wespelaer). Les principaux articles portent les initiales de leurs auteurs.

(21) A preuve le discours prononcé par Van Meenen à l'hôtel de ville de Louvain le 24 août 1816, jour anniversaire de la naissance du roi des Pays-Bas. « C'est un beau spectacle, ainsi s'exprimait l'orateur, que de revoir, après vingt-cinq ans d'une fusion politique qui les avait rendus plus étrangers qu'ils ne l'avaient jamais été l'un à l'autre, le Brabançon et le Limbourgeois retrouver leur duc, la

Flandre et le Hainaut retrouver leur comte, dans le chef d'une maison illustre et justement chère à tous les Belges ; et les Hollandais, après une séparation de plus de deux cents ans d'avec nous, et vingt-cinq années de vicissitudes pires qu'une annihilation complète, réunis à nous sous le même prince, dans lequel ils trouvent, tout à la fois, l'illustre descendant du fondateur de leur ancienne liberté, et le restaurateur de leur indépendance. » Plus loin cependant, à côté des éloges décernés aux premiers arrêtés du prince, Van Meenen laisse entrevoir que l'opinion demande d'importantes réformes relativement au jury et au mariage civil, et il s'insurge contre « cette triste et insociale prétention à faire prédominer ce qu'un petit nombre d'hommes, dans un petit coin de terre, appelle, depuis hier, une langue nationale, sur la langue de la civilisation, que le commerce et la diplomatie ont rendue celle de l'Europe, et que nos besoins et nos habitudes, et finalement les lois ont rendue plus particulièrement la nôtre. »

(22) Th. Juste, *Le soulèvement de la Hollande en 1813 et la fondation du royaume des Pays-Bas*. Bruxelles, 1870, in-8°, p. 140. — Gervinus, *Gesch. des XIX^ten Jahrh.*, Leipzig, 1865. in-8°, t. VII, p. 550.

(23) V. Bourson, *Histoire de la presse*, dans la *Patria Belgica*, t. III, p. 372.

(24) L'article 101 consacrait la liberté individuelle et la publicité des jugements : c'était quelque chose; mais Van Meenen voulait des stipulations plus précises et plus complètes.

(25) *Observateur*, t. II, p. 38-40.

(26) *Ibid.*, p. 258.

(27) M. de Gerlache s'est plu à rendre justice à la franchise du « seul journal indépendant qui fût demeuré debout. » L'*Observateur* « se montra d'autant plus généreux, qu'il avait toujours témoigné peu de penchant pour les opinions catholiques. *Mais il voulait franchement la liberté.* » (*Histoire du royaume des Pays-Bas*, Bruxelles, 1839, in-8°, t. I, p. 351).

(28) *Inauguration du buste de S. M. Guillaume Ier*, etc., Louvain, J. Meyer (s. d.), in-12°.

(29) T. IV, p. 515. Ap. Warzée, *Op. cit.*, p. 73.

(30) V. la note 20, Philippe-François-Joseph *Doncker*, né à Tournai le 10 septembre 1772, mourut à Bruxelles le 23 février 1834, secrétaire général du ministère de l'Intérieur. Il avait rempli, sous le premier empire, les fonctions de secrétaire général de préfecture; après la chute de Napoléon, il abandonna l'administration pour suivre la carrière du barreau. Je dois à l'obligeance de M. Alph. Wauters communication d'un article nécrologique inséré dans le *Belge* (n° du 27 février 1834); on n'en lira pas sans intérêt les extraits suivants : « Doncker fut l'un de nos avocats les plus éloquents, de nos jurisconsultes les plus distingués. La liberté le trouva constamment au nombre de ses défenseurs les plus fermes et les plus éclairés. Il fut l'un des rédacteurs de l'*Observateur belge*, recueil qui, depuis 1815 et pendant plusieurs années, s'opposa avec une extrême énergie à cette rapace engeance d'exploitation qui finit par amener plus tard une révolution. Il fut l'un des signataires du mémoire à consulter en faveur de feu M. Vanderstraeten (de Gerlache, op. cit. tome I, pages 459 et 465) et fut emprisonné avec six autres avocats et le fils dudit Vanderstraeten. Ils subirent une détention de sept semaines; un arrêt de la chambre des mises en accusation leur rendit la liberté. M. Doncker a pendant longtemps coopéré à la rédaction du *Belge;* ses articles se distinguaient par la tournure piquante des idées et l'âpreté du sarcasme. La révolution le fit rentrer dans les fonctions publiques; il fut appelé d'emblée au poste qu'il occupa jusqu'à sa mort. » Quoique sa santé s'affaiblit de jour en jour, il ne cessa de se livrer au travail; toutefois il n'écrivit guère après 1830. Son biographe ajoute : « Il avait un caractère bon et obligeant : la liberté et la patrie furent les deux idoles de sa vie, et la honte qu'une funeste diplomatie a imprimée à la Belgique lui pesait comme un remords; elle remplit ses derniers jours d'amertume, et peut-être n'a-t-elle pas peu contribué à hâter sa fin.... » — Doncker n'a laissé que deux enfants : un fils, qui a occupé après lui une haute position administrative et est le père de l'honorable receveur

communal actuel de Bruxelles; et une fille, femme de feu le notaire de Doncker, et mère du notaire du même nom.

(31) A.-F.-M. D'*Elloungne* ou D'*Elhoungne*, né à Louvain en 1782, entra en 1803 dans l'administration des finances; en 1818, percepteur des contributions directes à Aerschot, il se vit sous le coup d'une destitution asses brutale, motivée sur ce qu'il s'était absenté sans congé : on peut admettre que l'autorité n'était pas disposée à se montrer indulgente envers un des fondateurs et des directeurs de l'*Observateur*, le coryphée de l'opposition à cette époque. Quoi qu'il en soit, D'Elhoungne intenta une action contre les agents du gouvernement, prétendant qu'il était nommé à vie et que sa révocation était illégale : l'*Observateur* prit son parti et soutint la thèse de l'inamovibilité des receveurs, dans l'intérêt de l'État (t. XIV et XV). Il n'y eut rien à faire : alors D'Elhoungne se rendit à Liége pour y faire ses études de droit. Reçu docteur en 1822, il alla se fixer comme avocat dans sa ville natale. Il s'acquit par son talent et son caractère la confiance publique; ses concitoyens lui en donnèrent la preuve en l'envoyant au Congrès, où il se distingua notamment dans les questions économiques et financières. En 1847, D'Elhoungne fut nommé administrateur de la Monnaie. Il mourut à Bruxelles dix ans plus tard. — Ses articles de l'*Observateur*, plus spéciaux que ceux de Van Meenen, ne sont pas moins remarquables; ils brillent par une dialectique déliée, par un style coulant et plein de verve, par un esprit d'à-propos qui les rend agréables à lire. Benjamin Constant en faisait grand cas; il en reproduisit plusieurs dans la *Minerve*, avec fort peu de changements.

(32) A preuve la péroraison chaleureuse de son *Discours sur l'histoire de la philosophie*, prononcé le 18 avril 1827 au *Musée des Sciences et des Lettres*, et l'entête de la *Dissertation sur le devoir*, mentionnés ci-dessus, note 2 : « *A l'avocat Van Meenen, jurisconsulte.* — Je m'acquitte d'un double devoir en vous dédiant cet essai : de ce que je dois à la mémoire de mon frère, que vous dirigeâtes dans ses études; de ce que je vous dois moi-même, pour

les mêmes soins que vous m'avez si attentivement continués... » — M. Juste (*S. Van de Weyer*. t. II, p. 186 et suiv.) publie des extraits de deux lettres sur des sujets philosophiques adressées à Van Meenen en 1851.

(33) Dans la préface d'un petit volume publié chez Wahlen en 1840, et contenant deux opuscules philosophiques de Van Meenen, extraits des t. XV et XVI de l'*Observateur*.

(34) Van Meenen lisait énormément, et presque toujours la plume à la main. Non seulement il notait les passages remarquables, mais il se donnait la peine d'analyser en détail des ouvrages de longue haleine et de consigner ensuite dans des notes marginales les observations qui lui venaient à l'esprit. Qui eût été plus capable que lui d'écrire une histoire critique de la philosophie de son temps? Malheureusement des projets de toute sorte le séduisirent tour à tour, et aucun ne prit consistance. C'est qu'il est bien difficile de concentrer son attention sur un sujet unique, quand on a contracté les habitudes du journalisme.

(35) On doit à M. Félix Delhasse une bonne notice sur Joseph Haumont (*Revue trimestrielle*, 1854). Les détails biographiques y occupent fort peu de place; les œuvres du philosophe y sont, en revanche, longuement analysées. Haumont, fils d'un chirurgien, naquit à Hougaerde le 31 mai 1783 et mourut à Lanklaer (Limbourg) le 23 avril 1848. Il fit ses études chez les Augustins de Tirlemont, puis entra dans le cadastre, âgé de vingt-trois ans. De 1810 à 1814, il exerça les fonctions de conducteur de seconde classe aux Ponts et Chaussées; sur le titre d'une brochure publiée en 1827, il est qualifié d'*employé du Waterstaat;* il ne sortit point d'une condition inférieure. « C'est tout ce que nous savons de sa vie, ajoute M. Delhasse, avec un témoignage unanime de ceux qui l'ont connu en faveur de son excellent naturel, de son désintéressement, de sa modestie, de sa loyauté et de sa vertu. »

Les œuvres imprimées de Haumont ne comportent pas plus de cent pages : en 1818 parut le *Discours préliminaire* dont il est question dans le texte de la présente notice; la même année,

également chez Demat, un second discours *sur les systèmes*. Il n'est pas à ma connaissance que le troisième discours, *sur l'usage et l'opinion*, ait vu le jour; mais M. Haumont fils, propriétaire à Genoets-Elderen (Limbourg), le possède en manuscrit, et grâce à lui j'ai pu le lire. Haumont a encore publié en 1827, une brochure intitulée : *La Trinité antique et le droit de vie et de mort*, et en 1842 : *Trois mots sur des choses importantes*, par un paysan flamand (in-8°). Ses premiers écrits sont de beaucoup les plus remarquables. Vers la fin de sa vie, il céda aux séductions de la philosophie des nombres, puis proclama Fourier le législateur de l'avenir. A côté de singulières bizarreries dont l'explication et l'excuse se trouvent dans son imagination ingénieuse et son isolement, et que néanmoins son biographe a cru pouvoir agréablement ridiculiser, se présentent cependant quelques pages dignes d'un meilleur accueil. Au contraire M. Delhasse voit dans le Discours préliminaire un *chef-d'œuvre*, ce qui est beaucoup dire. En somme, si jamais on écrit une histoire de la philosophie en Belgique, Haumont devra y occuper une place honorable, à côté de Van Meenen. Quant à ses rapports avec ce dernier, ils remontent peut-être au delà de 1818 : je soupçonne fort *le vieux Solitaire de la Campine*, dont l'*Observateur* inséra trois lettres humoristiques dans les volumes V et IX, de n'être autre que Joseph Haumont.

(36) Voici le passage auquel je fais allusion : « A l'égard de votre lettre à M. Haumont, je dois vous avouer que, toute ma vie, j'ai été totalement incapable de jamais rien comprendre aux recherches métaphysiques — quelconques, — et par conséquent de choisir entre les diverses hypothèses. Aussi je n'ai étudié le mode de la formation et de l'expression de nos idées que dans les faits, et en vue de connaître quelles sont pour nous les causes de la vérité et de l'erreur, et de quoi nous pouvons être certains. Il m'a semblé évident que si nous n'avions ni la vue, ni l'ouïe, ni le goût, ni l'odorat, nous n'aurions aucune idée des couleurs, des sons, des saveurs et des odeurs; que, de même, si nous n'avions pas le tact, nous n'aurions aucune idée des impressions tactiles; que, de

même encore, si nous étions complétement immobiles, nous n'aurions jamais eu des idées de mouvement, de résistance, ni par conséquent de solidité et d'étendue. Il m'a paru encore tout aussi évident que toutes les idées qui sont dans nos têtes viennent de celles-là, qu'il est même facile de voir comment elles en dérivent, et qu'enfin il nous est absolument impossible d'en imaginer une seule qui ne vienne pas de ces premières données. — Après cela je ne sais ce que c'est que l'âme, ce que c'est que la matière, ni comment l'une peut agir sur l'autre, ni comment nous sentons, ni comment nous pensons, ni comment nous vivons, et je crois de plus que personne n'en sait rien et n'en peut rien savoir. Aussi ai-je vu avec un très-grand plaisir, à la fin de votre lettre, que vous faites profession d'ignorer aussi beaucoup de choses de ce genre. Cet aveu est digne d'un esprit philosophique comme le vôtre... » (Lettre du 26 août 1819, dans les papiers de Van Meenen).

(37) Londres, Longman, 1850, 4 vol. in-8°.

(38) Pour en finir avec Haumont, un mot sur son troisième discours (inédit). On a vu qu'il avait surtout à cœur la simplification de la langue des sciences, inaccessible à la masse du public pour être trop hérissée de termes d'origine étrangère. Les plus hautes vérités peuvent être exprimées dans la langue de tout le monde; ceux qui s'en font un monopole se rendent coupables envers leurs semblables, car il n'est pas permis de tenir le peuple dans l'ignorance; de plus, l'usage habituel de termes prétentieux a pour effet inévitable d'embrouiller les idées : on finit par ne plus comprendre les autres et par ne plus se comprendre soi-même. Les savants ont tort de se donner ainsi en spectacle : ils parlent toujours *de ce qu'ils ont fait*, au lieu de prendre conseil de leur propre cœur et de penser *à ce qu'ils devraient faire*, c'est-à-dire de se rapprocher de la nature et de se mettre ainsi à la portée du prochain.

Ces considérations conduisent Haumont à s'insurger contre l'abus de la *politesse*, qu'il met en parallèle avec la *fausse dévotion*. Revenant au langage, il dit que la souveraineté n'en doit pas appartenir à l'*usage*, mais à la raison. L'usage n'est qu'un oppresseur dont il

est urgent de secouer l'empire. On ne saurait trop se mettre en garde contre l'*usage* et l'*opinion*, ces deux tyrans qui nous empêchent de former des idées saines. « Si les vieilles que nous avons sont fausses, usons librement du conseil de Bacon; faisons-en qui soient neuves, quoique, dans la vérité, elles soient aussi anciennes que le monde, la vérité n'étant pas d'une création postérieure à la sienne. »

Les objections se présentent, mais les réponses se présentent aussi. La suite du discours est plutôt un recueil d'observations éparses que le développement régulier de l'idée mère de cette étude : l'auteur fait des excursions imprévues, tantôt dans le champ de la politique, tantôt dans le domaine de l'orthographe, toujours pour attaquer les *conventions*. Il tombe alors sur le mot *légitimité*, disserte à cette occasion sur la source du pouvoir des princes et sur l'infaillibilité papale, et finit par répéter ses prémisses, à savoir que les opinions exclusives, les *systèmes* nous égarent, et qu'avant tout nous devons chercher à nous émanciper. *Pia vota!* Mais notre solitaire, malgré sa clairvoyance philosophique, ne savait que tourner sans fin dans le même cercle. » L'influence d'un milieu différent de celui où il vivait, on peut le croire, eût puissamment contribué sans doute à élargir ses horizons et à préciser ses idées; il dut s'arrêter à des ébauches, et en lui se vérifia une fois de plus l'antique parole: *Vae soli!*

(39) T. XVI (1818), pp. 113 et suiv., article intitulé : *De la construction française*. Ce morceau a été réimprimé en 1840 dans le petit volume cité note 33.

(40) J'ai parcouru ces notes, qui sont restées inédites : elles rempliraient un assez fort volume. On en extrairait des passages très-intéressants.

(41) Cette satire me paraît venir en réponse à une *Épître à Jacotot*, insérée dans le *Journal de Bruxelles* du 18 septembre 1823. Elle est intitulée : *Les Jacotins et leur antagoniste*.

(42) Voici à ce propos une anecdote assez plaisante. Le professeur W..., jacotiste convaincu, rencontra un jour un médecin, qui

venait d'être chargé d'un cours à l'Université de ***. — Je suis heureux de vous voir, dit-il, et par la même occasion de vous féliciter; j'ai pour cela un motif tout particulier. — Lequel? — Vous allez assurer le triomphe de la méthode de Jacotot. — Moi! Et comment, s'il vous plaît? — Vous voilà titulaire du cours de physiologie, n'est-ce pas? — Sans doute. — Eh bien! vous allez enseigner ce que vous ne savez pas, et je suis certain d'avance de votre succès. — L'autre tourna les talons.

(43) Je crois devoir insérer ici quelques détails généalogiques sur la famille Van Meenen. *Pierre-François* épousa en premières noces, le 14 prairial an X (3 juin 1802), *Marie-Thérèse-Catherine Deprins*, née à Louvain, le 23 novembre 1772. Deux enfants naquirent de ce mariage : *Christine-Jeanne-Virginie*, née à Louvain, le 4 thermidor an XI (23 juillet 1803), décédée dans la même ville en novembre 1814 ; et *Marie-Thérèse-Adélaïde*, née à Louvain, le 5 décembre 1806, y décédée le 26 mai 1807. — Devenu veuf le 29 mars de cette dernière année, *Pierre-François* contracta, le 13 avril 1809, une nouvelle union avec *Marie-Guillelmine* (ou *Wilhelmine*) *Van Uje*, née à Louvain, le 3 mai 1781 (décédée à Bruxelles, le 21 juin 1868). Il eut de cette dame six enfants, savoir : 1° *Adélaïde-Wilhelmine-Christine*, née à Louvain, le 18 janvier 1810, décédée dans la même ville à l'âge de 2 ou 3 ans; *Marie-Aimée-Françoise*, née à Louvain, le 25 mai 1811, mariée le 28 novembre 1833 à *Constant-Joseph Lacroix*, lequel mourut à Bruxelles, le 21 août 1858. Mme Ve Lacroix est encore en vie et compte de nombreux enfants et petits-enfants; 3° *Aimée-Adélaïde*, née à Louvain, le 18 février 1813, encore en vie et célibataire ; 4° *Joséphine*, née à Louvain en 1814 et décédée en très-bas âge (3 mois) ; 5° *Henri-Guillaume-François*, né à Louvain, le 11 décembre 1815. Il a épousé en 1852 *Fanny Sterckx ;* tous deux sont encore en vie; ils ont deux fils vivants; 6° Enfin, *François-Joseph*, né à Louvain, le 10 octobre 1817. Il a épousé à Liége, le 30 septembre 1847, *Valérie Marie*, de cette ville, laquelle est décédée à Bruxelles, le 15 août 1852. M. François Van Meenen est avocat dans la capitale et bibliothécaire de l'Université libre; il

a dirigé pendant longtemps, avec son cousin M. Albert Lacroix (depuis éditeur à Paris), une imprimerie importante; il s'est fait connaître en outre par de nombreux écrits, où l'on retrouve des traces des enseignements de son père. Il a eu deux fils, dont l'un est mort à 21 ans; l'autre, *Maurice*, est actuellement avocat à Bruxelles.

(44) Cousin, *Fragments philosophiques;* Damiron, *Essai sur l'histoire de la philosophie en France au XIXe siècle.* — Voir aussi le t. IV des *OEuvres de Maine de Biran*, éd. Cousin.

(45) Lettre du 1er novembre 1819 (*Papiers de Van Meenen*).

(46) Lettre de Reiffenberg à Van Meenen, 23 octobre 1823 (*Ibid.*).

(47) V. note 2.

(48) V. la notice de M. Th. Juste sur Ducpétiaux, dans l'*Annuaire* de 1871.

(49) L'acte de société fut signé à Waterloo, vers le milieu de 1828. — Ch. de Brouckere était du nombre des fondateurs; il céda ses droits à M. J.-B. Nothomb. Les éditeurs étaient Ducpétiaux et Coché; M. Deltombe faisait partie de l'association comme comptable (Warzée, *op. cit.*, p. 77).

(50) V. le tome I des *Souvenirs personnels* de de Potter, 2e éd., Bruxelles, 1840, 2 vol. in-12. — Th. Juste, *Louis de Potter*, Bruxelles, 1874, in-8°.

(51) *Souvenirs personnels* (2e édition), t. I, p. 77. — On peut lire dans le *Courrier, in extenso*, les plaidoyers de Van de Weyer et de Van Meenen. — Le premier procès de de Potter a été en outre publié en brochure (1829).

(52) Furent en même temps condamnés, le rédacteur du *Catholique des Pays-Bas*, A. Bartels, et de Nève, éditeur de ce journal et du *Vaderlander*. — Sur toute cette période, le lecteur peut consulter avec confiance *La Révolution belge de 1830*, par M. Th. Juste, t. I (Bruxelles, 1872, in-8°).

(53) C'est le 3 septembre que le colonel Gaillard donna l'ordre de faire feu sur la multitude qui cherchait à pénétrer dans la caserne; on sait avec quelle horrible cruauté la populace louvaniste lui fit plus tard expier cet acte.

(54) « Les témoins de ce qui se passait, en 1830, à l'hôtel de ville de Louvain, dit Adolphe Roussel, n'oublieront jamais la part active que Van Meenen prenait aux délibérations, les bons conseils qu'il donnait à tout le monde, les veilles qu'il consacrait à l'attente des événements et à la direction des forces patriotiques, la chaleur de son patriotisme en des instants où le danger était partout et la perspective du succès nulle part. » (*Discours prononcé aux funérailles de Van Meenen.*)

(55) Il se montra d'abord favorable à la candidature du prince de Leuchtenberg ; ensuite, avec l'appui de treize autres députés, il proposa d'élire un chef indigène (*Rec.* de Huyttens, III, 240); enfin, il s'abstint lors de l'élection du prince de Saxe-Cobourg.

(56) Thonissen, *La Belgique sous le règne de Léopold Ier*, 2e éd. (Louvain, 1861, in-8°), t. I, p. 211.

(57) *Discours prononcé à l'audience générale et publique de la Cour de cassation* du 20 septembre 1867. Bruxelles, 1867, in-8°.

(58) A propos de la Cour de cassation, je dois dire un mot d'un rapport des présidents de Sauvage et Van Meenen, sur les questions posées par la Chambre des Représentants *relativement à la peine de mort.* On a vu plus haut qu'en principe, Van Meenen était abolitioniste : ses idées ne triomphèrent pas à la Cour, ou peut-être fut-il frappé lui-même des inconvénients de la suppression immédiate, alors surtout qu'on préparait une réforme complète de la législation criminelle. Voici, quoi qu'il en soit, les conclusions du rapport : « La Cour de cassation ne croit pas qu'il y ait lieu d'abolir la peine de mort dans tous les cas; elle estime qu'il y aura lieu, lors de la révision générale du Code pénal, de restreindre l'application de cette peine à un petit nombre de crimes; mais, en attendant cette révision, convaincue par les raisons qu'elle vient d'exposer, et par l'expérience que ses membres ont acquise dans la pratique des affaires criminelles, elle croit que les vices justement reprochés à plusieurs articles du Code prononçant la peine de mort, disparaîtraient par la faculté accordée à la Cour criminelle de déclarer, après un verdict de culpabilité prononcé par le jury, qu'il y a telles

circonstances atténuantes en faveur de l'accusé, et par suite, qu'il y a lieu d'appliquer telle peine d'un ou de deux degrés inférieure. »

(59) Voir la note précédente.

(60) Une note trouvée dans les papiers de Van Meenen constate que, dès 1831, Baron avait conçu l'idée de la création d'une *Université libre* à Bruxelles, et qu'il s'était mis en rapport à ce sujet, entre autres avec notre philosophe et Van de Weyer.

(61) Thonissen, t. II, p. 222.

(62) V. l'*Université libre de Bruxelles pendant vingt-cinq ans* (1834-1860). Bruxelles, 1860, in-12.

(63) *Ibid.*, p. 154 et suiv. — Ce discours a aussi paru séparément, in-8°.

(64) Van Bommel, *Exposé des vrais principes sur l'instruction publique*, etc., Liége, 1840-1841, 3 vol. in-8°.

(65) Les documents relatifs à cette controverse ont été recueillis dans un petit volume in-8° (VIII et 66 pages), publié à Paris, chez Ladrange, en 1846, sous le titre : *Observations critiques sur le livre intitulé :* Des causes occasionnelles et productrices des idées, etc., *avec les réponses de l'auteur* (Tissot).

(66) Discours prononcé par Defacqz aux funérailles de Van Meenen.

(67) Il était décoré de la Croix de Fer (2 avril 1835); nommé chevalier de l'Ordre de Léopold le 12 juillet 1835, il avait été promu le 8 juin 1839 au grade d'officier.

(68) Ces discours ont été réunis en une brochure in-18° (s. d.) imprimée par M. Fr. Van Meenen. — On les retrouve dans le pamphlet cité note 3.

—

Pour ne rien omettre, ajoutons que Van Meenen avait été nommé, le 2 juillet 1807, membre correspondant de la Société d'Émulation de Cambrai, et le 23 décembre de la même année, membre de l'Athénée de la langue française, à Paris. — Il possédait une magnifique bibliothèque, qui fut mise en vente chez Heussner, à

Bruxelles, en juillet 1858. Le catalogue comprend 8,737 numéros; il est précédé d'une courte biographie de Van Meenen.

BIBLIOGRAPHIE.

A. Ouvrages publiés par l'Académie.

Rapports sur quatre mémoires de concours (1846), en réponse à la question : *Assigner les causes de l'émigration allemande au XIXe siècle, et rechercher l'influence exercée par ces émigrations sur les mœurs et la condition des habitants de l'Allemagne centrale* (*Bull.*, t. XIV, n° 4).

Rapport sur trois mémoires en réponse à la même question (*Ib.*, t. XV, n° 5).

Rapport sur un mémoire de M. Quetelet intitulé : *Des principes qui doivent servir de base à la statistique morale* (Mémoires de l'Académie, t. XXI).

Rapport sur un mémoire de MM. Gruyer et Tissot, intitulé : *Controverse sur l'activité humaine et la formation des idées* (Bull., t. XV, 2e p., p. 515).

Rapport sur un mémoire de M. Tissot intitulé : *Nouvelles considérations sur le libre arbitre* (*Ib.* t. XVI, première partie, p. 65).

Rapport sur un mémoire de M. Bara intitulé : *Résumé d'un essai sur la théorie de la méthode* (*Ib.* t. XXII, 2e p., p. 440, 563).

B. Ouvrages non publiés par l'Académie.

Discours prononcé au temple de la loi (à Louvain) par le citoyen Van Meenen, élève de l'École normale, chef du 2e bureau de la municipalité de Louvain, à l'occasion de la réunion de cette ville et de

la Belgique à la République française, le 23 vendémiaire an IV (15 octobre 1795).

Autres discours prononcés, etc., le 1 pluviôse an IV (21 janvier 1796), le 10 prairial, le 10 messidor, le 10 et le 25 thermidor an IV (29 mai, 28 juin, 28 juillet, 10 août 1796), à la fête des victoires, à la fête de l'agriculture, etc.

Correspondance entre deux cousins et un théologien, pour servir de mesure aux progrès de l'esprit humain à Louvain, au XVIIIe siècle (V. S.), recueillie par le citoyen Van Meenen. Brumaire an V (octobre et novembre 1796).

Discours prononcé, etc., au cercle constitutionnel de Louvain, le 30 vendémiaire an VI (24 octobre 1797), au sujet de la pompe funèbre du général Hoche, célébrée le même jour.

Plusieurs pièces de vers : strophes prononcées à la fête de la souveraineté du peuple, à Louvain, en l'an VI ; — strophes prononcées, etc., à la fête du 2 pluviôse an VI (21 janvier 1798) ; — Dieu, les lois, la liberté ; — Chant patriotique au sujet de la réunion de la Belgique à la France ; — prière à l'Être suprême, etc.

Collaboration au *Républicain du Nord*.

Mémoire des brasseurs de Louvain sur le mode vicieux et nuisible d'imposition sur les bières, suivi dans presque tous les octrois des départements réunis, messidor an XI (1 juillet 1803).

Articles de droit international, droit public constitutionnel de Belgique, philosophie, législation, jurisprudence, etc., dans l'*Observateur belge* (1815 à 1820).

Discours prononcé à Louvain, le 24 août 1816, à l'occasion de l'inauguration du buste S. M. Guillaume Ier.

Sur l'introduction du nouveau système d'impositions indirectes, broch. in-8° (Extrait de l'*Observateur*, 1816).

Lettre de M. Van Meenen à MM. les rédacteurs de l'*Oracle* (19 février 1817).

Articles de droit public, instruction publique, etc., dans le *Courrier des Pays-Bas* (1828-1830). — Le même journal a publié les plaidoiries de Van Meenen pour Claes et de Potter.

Procès de M. De Potter; défenseurs: MM. Van Meenen et Sylvain Van de Weyer. Bruxelles, 1829, in-8°.

Pétition présentée à la seconde Chambre des États Généraux, par MM. Van Meenen, S. Van de Weyer, Barbanson. Bruxelles, 1829.

Plusieurs Mémoires d'avocat.

Discours prononcés au Congrès national (V. le recueil de Huyttens).

Rapport fait à la Cour de cassation par MM. les Présidents de Sauvage et Van Meenen, sur les questions proposées par la Chambre des Représentants relativement à la peine de mort.

Rapport au Conseil de salubrité publique sur les sociétés de tempérance.

Lettre à M. Haumont sur la philosophie. — De la Construction française, Bruxelles, 1840, in-18° (avec un avant-propos de A. Baron).

Discours prononcé le 20 novembre 1844, lors de l'anniversaire décennal de l'Université libre de Bruxelles, in-8° (reproduit dans le volume cité note 62). — Autres discours prononcés : sur la tombe de M. de Losen de Seltenhof; de M. Stoney; — au Congrès pénitentiaire de 1847; — à la Société de l'*Alliance*, en avril 1848 (V. le n° 1 de la *Nation*).

PRIX DÉCERNÉS PAR L'ACADÉMIE DEPUIS 1816.

SCIENCES.

1817. — Médaille d'or à M. J. De Hemptinne pour son mémoire *Sur les applications de la vapeur d'eau comme moyen d'échauffement.*

1817. — Accessit à M. Ch. De Laveleye pour son mémoire sur le même sujet.

1817. — Médaille d'argent à M. Schaumans pour son mémoire *Sur l'orobranche.*

1819. — Médaille d'argent à M. Huguenin pour son mémoire *Sur une question de mécanique physique.*

1819. — Médaille d'argent à M. J. F. D. Behr pour son mémoire *Sur les minéraux de Belgique.*

1820. — Médaille d'or à M. J. Vène pour son mémoire *Sur une question de mécanique.*

1820. — Médaille d'or à M. J. P. Pirard pour son mémoire *Sur une question de physique.*

1820. — Médaille d'encouragement à M. Audoor pour son mémoire *Sur l'ancien état des vignobles en Belgique.*

1821. — Médaille d'or à M. Drapiez pour son mémoire *Sur la constitution géologique du Hainaut.*

1821. — Médaille d'or à M. Marée pour son mémoire *Sur la composition chimique des sulfures.*

1821. — Médaille d'encouragement à M. Coulier pour son mémoire *Sur le bleu de Prusse.*

1822. — Médaille d'or à M. J. Vène pour son mémoire *Sur l'élimination entre deux équations à deux inconnues.*

1822. — Médailles d'argent à MM. H. Guillery et Evrard pour leur mémoire *Sur les plantes.*

1823. — Médaille d'argent à M. J. Vène pour son mémoire *Sur les lignes spiriques.*

1823. — Médaille d'or à M. D. Hensmans pour son mémoire *Sur les esprits alcooliques.*

1824. — Médaille d'or à M. Pagani pour son mémoire *Sur les lignes spiriques.*

1824. — Médaille d'argent à M. Demoor pour son mémoire sur le même sujet.

1824. — Médaille d'argent à M. Martens pour son mémoire *Sur l'action d'un fil flexible.*

1824. — Médaille d'argent à M. D. Hensmans pour son mémoire *Sur les corps gazeux et gazifiables.*

1825. — Médaille d'or à M. Pagani pour son mémoire *Sur le fil flexible.*

1825. — Médaille d'or à M. Cauchy pour son mémoire *Sur la constitution géologique de la province de Namur.*

1825. — Médaille d'or à M. A. Moreau de Jonnès pour son mémoire *Sur le déboisement des forêts.*

1825. — Accessit avec mention honorable à M. Bosson pour son mémoire sur le même sujet.

1826. — Médaille d'argent à M. Gloesener pour son mémoire *Sur le magnétisme terrestre.*

1826. — Médaille d'or à M. Belpaire pour son mémoire *Sur les changements de la côte d'Anvers à Boulogne.*

1826. — Médaille d'argent à M. (1) pour son mémoire *Sur le fumier animal.*

1826. — Médaille d'argent à M. Alexis Timmermans pour son mémoire *Sur le mouvement d'une bulle d'air qui s'élève dans un liquide.*

1827. — Médaille d'argent à M. Th. Olivier pour son mémoire *Sur les dix points dans l'espace.*

(1) Les noms restés en blanc sont ceux des auteurs qui ne se sont pas fait connaître.

1828. — Médaille d'argent à M. Aelbrouck pour son mémoire *Sur les prairies aigres.*

1828. — Médaille d'or à M. Steininger pour son mémoire *Sur la constitution géologique du Grand-Duché de Luxembourg.*

1828. — Médaille d'argent à M. Engelspach-Larivière pour son mémoire sur le même sujet.

1829. — Médaille d'or à M. A. Timmermans pour son mémoire *Sur les ailes des moulins à vent.*

1829. — Médaille d'argent à M. pour son mémoire *Sur le meilleur mode de dénombrement de la population.*

1830. — Médaille d'or à M. Dumont pour son mémoire *Sur la description géologique de la province de Liége.*

1834. — Médaille d'or à M. Martens pour son mémoire *Sur les chlorures d'oxydes solubles.*

1835. — Médaille d'or à M. A. De Vaux pour son mémoire *Sur le moyen le plus avantageux d'élever l'eau à plus de cent mètres par le moyen de l'air atmosphérique.*

1835. — Médaille d'or à M. H. G. Galeotti pour son mémoire *Sur la constitution géologique du Brabant.*

1836. — Médaille d'or à M. J. Decaisne pour son mémoire *Sur la garance.*

1837. — Médaille d'argent à M. Lambotte pour son mémoire *Sur les appareils sanguins et respiratoires des batraciens anoures.*

1837. — Mention honorable à M. Verplancke pour son mémoire *Sur les garances de Zélande et d'Avignon.*

1838. — Mention honorable à M. pour son mémoire sur le même sujet remis au concours.

1839. — Médaille d'argent à M. Le François pour son mémoire *Sur l'analyse algébrique.*

1839. — Médaille d'argent à M. A. Trinchinetti pour son mémoire *Sur la formation des odeurs dans les fleurs.*

1840. — Médaille d'or à M. Catalan pour son mémoire *Sur la transformation des variables dans les intégrales multiples.*

1840. — Médaille d'argent à M. J. Vallès pour son mémoire *Sur les logarithmes.*

1840. — (L'Académie a regretté de ne pouvoir décerner à M. Éd. Le François une médaille d'argent pour son mémoire *Sur les produits continus*, attendu qu'une semblable distinction avait déjà été accordée à cet auteur, en 1839, pour le même sujet.)

1840. — Médailles d'or à MM. Gonot, le Dr G. Bischoff, Boisse, et médailles d'argent à MM. Lemielle et Motte, pour leurs mémoires *Sur les explosions dans les mines.*

1841. — Médailles d'argent à MM. Louyet et B. Verver pour leurs mémoires *Sur l'absorption par les plantes des substances métalliques vénéneuses accidentellement répandues dans le sol.*

1841. — Médaille d'or à M. Moritz Stern pour son mémoire *Sur la théorie des résidus quadratiques.*

1842. — Médaille d'argent à M. F. Duprez pour son mémoire *Sur l'électricité de l'air.*

1843. — Médaille d'or à M. H. Nyst pour son mémoire *Sur les coquilles et polypiers fossiles des terrains tertiaires de Belgique.*

1843. — Médaille d'or à M. F. Duprez pour son mémoire *Sur l'électricité de l'air.*

1844. — Médaille d'argent à M. H. Simonis pour son mémoire *Sur l'extension aux surfaces de la théorie des points singuliers des courbes.*

1844. — Médaille d'or à M. Verloren pour son mémoire *Sur le phénomène de la circulation dans les insectes.*

1845. — Mention honorable à M. pour son mémoire *Sur les engrais.*

LETTRES.

1847. — Médaille d'or à M. pour son mémoire *Sur les places qui pouvaient être considérées comme villes du VIIe au XIIe siècle.*

1847. — Accessit à M. Stals pour son mémoire sur le même sujet.

1818. — Médaille d'or à M. A. A. M. Hoverlant de Beauvelaere pour son mémoire *Sur la servitude aux Pays-Bas.*

1820. — Médaille d'or à M. le baron F. de Reiffenberg pour son mémoire *Sur la population des fabriques pendant les XVe et XVIe siècles.*

1820. — Médaille d'or à M. Hoffman-Peerlkamp, pour son mémoire latin *Sur la vie et les doctrines des Belges qui écrivirent en vers latins.*

1821. — Médaille d'encouragement à M. Pycke pour son mémoire *Sur la législation et les tribunaux avant l'invasion des armées françaises aux Pays-Bas.*

1821. — Médaille d'or à M. le baron F. de Reiffenberg pour son mémoire *Sur Juste-Lipse.*

1822. — Médaille d'or à M. Pycke pour son mémoire *Sur la législation et les tribunaux des Pays-Bas autrichiens.*

1822. — Médaille d'argent à M. le baron F. de Reiffenberg pour son mémoire *Sur Érasme.*

1823. — Médaille d'argent à M. H. Guillery pour *Son éloge de François Hemsterhuis.*

1824. — Médaille d'or à M. Raoux pour son mémoire *Sur les langues flamande et wallone.*

1824. — Médaille d'or à M. Ch. Steur pour son mémoire *Sur les États des provinces belgiques.*

1826. — Médaille d'or à M. Pycke pour son mémoire relatif *Aux corporations et métiers des Pays-Bas.*

1827. — Médaille d'or à M. Raingo pour son mémoire *Sur l'instruction publique aux Pays-Bas.*

1827. — Médaille d'or à M. pour son mémoire *Sur l'administration des Pays-Bas sous Marie-Thérèse.*

1828. — Médaille d'or à M. Ch. Steur pour son mémoire *relatif aux Pays Bas sous l'empereur Charles VI.*

1829. — Médaille d'or au même pour son mémoire *Sur le voyage de Charles-Quint à Gand.*

1829. — Médaille d'argent à M. G. Mees pour son mémoire sur le même sujet.

1830. — Médaille d'or à M. J. Grandgagnage pour son *Mémoire concernant l'influence de la législation française sur celle des Pays-Bas espagnols.*

1830. — Médaille d'or à M. J. S. Van Hees Vanden Tempel pour son mémoire *Sur l'établissement des communes en Flandre.*

1830. — Médaille d'or à M. Grœbe pour son *Mémoire concernant les monnaies.*

1834. — Médaille d'argent à M. Schayes pour son mémoire *Sur les monuments d'architecture du Brabant jusqu'au XVIe siècle.*

1834. — Médaille d'argent à M. J. de Saint-Genois pour son mémoire *Sur l'origine et la nature des avoueries dans les Pays-Bas.*

1835. — Médaille d'or à M. Schayes pour son mémoire *Sur les ressourees que l'on trouve dans les chroniqueurs et autres écrivains du moyen âge pour l'histoire de la Belgique avant et pendant la domination romaine.*

1835. — Mention honorable à M. F. Labeye, pour son mémoire *Sur l'état de la poésie flamande depuis l'époque la plus reculée jusqu'à la fin du XIVe siècle.*

1837. — Médaille d'or à M. A. Van Hasselt pour son mémoire *Sur la poésie française depuis sa première origine jusqu'à la fin du règne d'Albert et Isabelle.*

1837. — Médaille d'or à M. N. Briavoinne pour son mémoire *Sur l'époque des inventions, etc., qui ont successivement contribué aux progrès des arts industriels aux Pays-Bas depuis les dernières années du XVIIIe siècle jusqu'à nos jours.*

1838. — Médaille d'or à M. J. A. Snellaert pour son mémoire *Sur la poésie flamande dès sa première origine jusqu'à la fin du règne d'Albert et Isabelle.*

1838. — Médaille d'argent à M. E. Delmarmol pour son *Mémoire relatif à l'influence du règne de Charles-Quint sur la législation et les institutions politiques de la Belgique.*

1839. — Mention honorable à M. pour son mémoire *Sur les changements apportés, par le prince Maximilien Henri de Bavière (en 1684), à l'ancienne constitution liégeoise.*

1840. — Médaille d'argent à M. J. Henaux pour son mémoire sur le même sujet.

1840. — Médaille d'or à M. pour son mémoire *Sur l'état de la population, des fabriques, des manufactures et du commerce dans les Pays-Bas, depuis Albert et Isabelle jusqu'à la fin du siècle dernier.*

1840. — Médaille d'or à M. Schayes pour son mémoire *Sur l'époque à laquelle l'architecture ogivale a fait son apparition en Belgique.*

1840. — Médaille d'argent à J. Devigne pour son mémoire sur le même sujet.

1841. — Médaille d'or à M. A. J. Namèche pour son mémoire *Sur la vie et les écrits de Jean Louis Vivès,* professeur de l'Université de Louvain.

1842. — Médaille d'argent à M. A. Paillard de Saint-Aiglan pour son mémoire *Sur les changements que l'établissement des abbayes et des autres institutions religieuses au VIIe siècle, ainsi que l'invasion des Normands au XIe siècle, ont introduits dans l'état social en Belgique.*

1843. — Médaille d'argent à M. F. Van de Putte pour son mémoire *Sur l'état des écoles et autres établissements d'instruction publique en Belgique, depuis Charlemagne jusqu'à l'avénement de Marie-Thérèse.*

1843. — Médaille d'or à M. A. Paillard de Saint-Aiglan pour son mémoire relatif au même sujet que celui pour lequel il a obtenu une médaille d'argent en 1842.

1844. — Médaille d'or à M. le chevalier F. Van den Branden de Reeth pour son mémoire *Sur la famille des Berthoud de Malines.*

1845. — Médaille d'or à M. N. Britz pour son mémoire *Sur l'ancien droit belgique.*

1845. — Médaille d'or à M. l'abbé Carton pour son mémoire *Sur les sourds-muets.*

(1846 à 1876.)

—

SCIENCES.

1846. — Médaille d'or à M. Amyot pour son mémoire *Sur la théorie des points singuliers des courbes.*

1847. — Médaille d'argent à M. Le Docte pour son mémoire *Sur les engrais et la faculté d'assimilation dans les végétaux.*

1848. — Médaille de vermeil à M. Le Docte pour son mémoire relatif au sujet précité remis au concours.

1848. — Médaille d'or à M. A. Eenens pour son mémoire *Sur les meilleurs moyens de fertiliser la Campine et les dunes.*

1848. — Médaille de vermeil à M. Le Docte pour son mémoire *Sur les moyens de fertiliser les landes des Ardennes.*

1849. — Médaille d'or à M. Ossian Bonnet pour son mémoire *Sur la théorie générale des séries.*

1851. — Médaille d'or à MM. F. Chapuis et Dewalque pour leur mémoire *Sur la description des fossiles des terrains secondaires de la province de Luxembourg.*

1851. — Médaille d'or à M. Ad. de Hoon pour son mémoire *Sur les Polders.*

1852. — Médaille de vermeil à M. Éd. Morren pour son mémoire *Sur la coloration chez les végétaux.*

1853. — Médailles d'argent à MM. J. d'Udekem et N. Lieberkuhn pour leurs mémoires *Sur le développement d'un animal, etc.*

1858. — Médaille d'or à M. Crocq pour son mémoire *Sur la pénétration des particules solides à travers les tissus de l'économie animale.*

1862. — Médaille d'or à M. Cohnstein pour son mémoire *Sur le tonus musculaire.*

1864. — Médaille d'or à M. Caron pour son mémoire *Sur la composition chimique des aciers.*

1868. — Médaille d'or à M. Éd. Van Beneden pour son mémoire *Sur la composition anatomique de l'œuf.*

1869. — Médaille d'or à M. C. Malaise pour son mémoire *Sur le terrain silurien du Brabant.*

1870. — Médaille d'or à M. L. Perard pour son mémoire *Sur le magnétisme terrestre.*

1873. — Médaille d'or à M. P. Mansion pour son mémoire *Sur la théorie de l'intégration des équations aux différences partielles des deux premiers ordres.*

1874. — Médaille d'or à M. A. Gilkinet pour son mémoire *Sur le polymorphisme des champignons.*

1874. — Médaille d'or à MM. de la Vallée-Poussin et Renard pour leur mémoire *concernant les roches plutoniennes de la Belgique et de l'Ardenne française.*

1875. — Médaille d'argent à M. R. Malherbe et J. de Macar pour leurs mémoires *Sur le système du bassin houiller de Liége.*

1876. — Médaille d'or à M. Édouard Grimaux pour son mémoire *Sur l'acide urique.*

LETTRES.

1846. — Médaille d'encouragement à M. G. Guillaume pour son mémoire *Sur l'organisation militaire en Belgique depuis Philippe le Hardi jusqu'à l'avénement de Charles-Quint.*

1846. — Médaille d'or à M. A. C. A. Zestermann pour son mémoire *Sur les basiliques.*

1846. — Médaille d'honneur à M. F. Tindemans pour son mémoire sur le même sujet.

1847. — Médaille d'or à M. G. Guillaume pour son mémoire relatif au même sujet que celui pour lequel il a obtenu une médaille d'encouragement en 1846.

1848. — Médaille d'argent à M. J. Le Jeune pour son mémoire *Sur le pouvoir judiciaire en Belgique avant Charles-Quint.*

1849. — Médaille d'argent à MM. Ch. Stallaert et Ph. Van der

Haeghen pour leurs mémoires *Sur l'état des écoles en Belgique jusqu'à l'établissement de l'université de Louvain.*

1849. — Médaille de vermeil à M. Ducpetiaux pour son mémoire *Sur les causes du paupérisme dans les Flandres.*

1849. — Médaille de vermeil à M. J. Le Jeune pour son mémoire *Sur l'organisation du pouvoir judiciaire en Belgique avant Charles-Quint.*

1849. — Prix extraordinaire à M. J. Dieden pour son mémoire *Sur le règne d'Albert et Isabelle.*

1850. — Médailles d'or à MM. Ch. Stallaert et Ph. Van der Haeghen pour leurs mémoires *Sur l'état des écoles en Belgique jusqu'à l'établissement de l'université de Louvain.*

1850. — Médaille d'or à M. Ducpetiaux pour son mémoire *Sur les causes du paupérisme en Flandre.*

1851. — Médaille d'or à M. Ad. Siret pour *une pièce de vers consacrée à la Reine Louise.*

1851. — Médaille d'or à M. A. Bogaers pour *une pièce de vers, en langue flamande, consacrée à la Reine Louise.*

1851. — Médaille d'or à MM. Legrand et Tychon pour leurs mémoires *Sur Démétrius de Phalère.*

1852. — Médaille d'or à M. Wéry pour son mémoire *Sur l'assistance à accorder aux classes souffrantes de la société.*

1853. — Médaille d'argent à M. E. Rottier pour son mémoire *Sur Érasme.*

1853. — Médaille d'argent à M. Gaillard pour son mémoire *Sur l'influence que la Belgique a exercée sur les Provinces-Unies.*

1853. — Médaille d'argent à M. Delsive pour son mémoire *Sur l'enseignement littéraire et scientifique dans les établissements d'instruction moyenne.*

1854. — Médaille d'or à M. E. Rottier pour son mémoire *Sur Érasme.*

1854. — Médaille d'or à M. Gaillard pour son mémoire *Sur l'influence que la Belgique a exercée sur les Provinces-Unies.*

1856. — Médaille d'or à M. F. Nève pour son mémoire *Sur le collége des Trois-Langues à Louvain.*

1857. — Médaille d'or à M. Delfortrie pour son mémoire *Sur les analogies que présentent les langues flamande, allemande et anglaise.*

1857. — Médaille d'or à M. A. Pinchart pour son *Mémoire concernant l'histoire du grand conseil de Hainaut.*

1858. — Médaille d'or à M. F. Gabba et médaille d'argent à M. H. Voituron pour leurs mémoires *Sur le droit de succession.*

1858. — Médaille d'or à M. F. Loise pour son *Mémoire concernant l'influence de la poésie sur la civilisation.*

1859. — Médaille d'argent à M. pour son mémoire *Sur les chambres de rhétorique.*

1859. — Médaille d'or à M. A. Wauters pour son mémoire *Sur le règne de Jean Ier, duc de Brabant.*

1860. — Médaille d'or à M. P. Van Duyse pour son *Éloge de Vondel.*

1860. — Médaille d'or au même pour son *Mémoire concernant les chambres de rhétorique.*

1862. — Médailles d'argent à M. Lecouvet et à M. pour leurs mémoires sur *Aubert Le Mire.*

1862. — Médaille d'or à M. E. Poullet pour son mémoire *Sur l'ancienne constitution brabançonne.*

1863. — Médaille d'argent à M. Ém. de Borchgrave pour son mémoire *Sur les colonies belges en Allemagne au XIIe et au XIIIe siècle.*

1863. — Médaille d'or à M. De Ridder pour son mémoire *Sur Aubert Le Mire.*

1863. — Médaille d'or à M. C. Picqué pour son mémoire *Sur Philippe de Commines.*

1864. — Médaille d'or à M. Ém. de Borchgrave pour son mémoire *Sur les colonies belges en Allemagne au XIIe et au XIIIe siècle.*

1864. — Médaille d'or à M. A. De Jager pour son *Éloge de Vondel.*

1867. — Médaille d'argent à M. pour son *Appréciation du talent de Chastellain.*

1867. — Médaille d'or à M. E. Poullet pour son *Mémoire concernant l'histoire du droit pénal dans le duché de Brabant jusqu'à Charles-Quint.*

1868. — Médaille d'or à M. Ch. Fétis pour son mémoire *Sur Jean Lemaire (de Belges).*

1869. — Médaille d'or à M. E. Poullet pour son *Mémoire concernant l'histoire du droit pénal dans le duché de Brabant depuis Charles-Quint.*

1869. — Médaille d'or à MM. Frans De Potter et J. Broeckaert pour leur *Description statistique d'une commune du centre des Flandres.*

1870. — Médaille d'or à M. Ém. de Borchgrave pour son mémoire *Sur les colonies belges de la Hongrie et de la Transylvanie.*

1871. — Médaille d'or à M. Ch. Piot pour son mémoire *Sur les pagi en Belgique.*

1871. — Médaille d'or à M. E. Poullet pour son mémoire *Sur le droit criminel dans la principauté de Liége.*

1873. — Médaille d'or à M. Henrard et médaille d'argent à M. pour leurs mémoires *Sur le règne de Charles le Téméraire.*

1874. — Médaille d'or à M. Ad. De Ceuleneer pour son mémoire *Sur Septime Sévère.*

1874. — Médaille d'or à M. Van Weddingen pour son mémoire *Sur Anselme de Cantorbéry.*

1874. — Médaille d'or à M. Dauby pour son mémoire *Sur la théorie du capital et du travail.*

1876. — Médaille d'or à M. A. Faider pour son mémoire *Sur l'histoire de la législation du droit de chasse.*

M. de Pouhon avait institué un prix de 6,000 francs destiné à l'auteur du *meilleur mémoire sur le lieu de naissance de Charlemagne.* Ce concours n'ayant pas donné les résultats voulus, la *classe des lettres* a posé, après avis du donateur, la *question de l'origine belge des Carlovingiens.* Elle a décerné, en 1862, ce prix, majoré de 600 francs d'intérêts, à MM. Gérard et Warnkœnig, auteurs d'un mémoire sur ce sujet.

PRIX DE STASSART.

1°. *Notice sur un Belge célèbre.*

1re période (1851-1856). Prix décerné à M. Eug. Van Bemmel pour sa notice *Sur le baron de Stassart.*

2e période (1857-1862). Prix non décerné pour une notice *Sur Van Helmont.*

3e période. (1863-1868). Prix décerné à MM. Frans De Potter et Broeckaert pour leur notice *Sur Antoine Van Dyck.*

4e période (1869-1874). Prix décerné à M. Max Rooses pour sa notice *Sur Chr. Plantyn.*

2°. *Question d'histoire nationale.*

1re période (1859-1864). Prix décerné à M. Émile de Borchgrave pour son mémoire *Sur l'histoire des rapports de droit public qui ont existé entre les provinces belges et l'empire d'Allemagne, depuis le Xe siècle jusqu'à l'incorporation de la Belgique dans la république française.*

2e période (1865-1870). Prix décerné à M. Edmond Poullet pour son mémoire *Sur les principes constitutionnels communs, à l'époque de l'invasion française en 1794, à nos diverses provinces et ceux par lesquels elles différaient entre elles.*

BEAUX-ARTS.

SUJETS LITTÉRAIRES.

1853. — Médaille d'argent à M. Belleflamme pour son mémoire *Sur les bases et les chapiteaux en architecture.*

1853. — Médaille d'or (concours extraordinaire) à M. H. Ulrich pour *une symphonie triomphale* (mariage de Léopold II).

1854. — Médaille d'argent à M. pour son mémoire *Sur l'introduction de l'emploi du verre à vitre.*

1855. — Médaille d'or à M. Héris pour son mémoire *Sur l'école flamande de peinture sous les ducs de Bourgogne.*

1857. — Médaille d'argent à M. pour son mémoire *Sur la gravure dans les Pays-Bas jusqu'à la fin du XVe siècle.*

1858. — Médaille d'or à M. E. Levy pour son mémoire *Sur l'enchaînement des diverses architectures.*

1859. — Médaille d'or à M. J. Renouvier pour son mémoire *Sur la gravure aux Pays-Bas jusqu'à la fin du XVe siècle.*

1859. — Médaille d'or à M. A. Pinchart pour son mémoire *Sur la tapisserie de haute-lisse.*

1863. — Médaille d'or à M. E. Baes et médaille d'or à M. Wiertz pour leurs mémoires *Sur le caractère de l'école flamande de peinture de- puis Rubens.*

1863. — Médaille d'argent à M. E. Baes pour son mémoire *Sur l'enseignement des arts graphiques et plastiques.*

1865. — Médaille d'argent au même pour son *Mémoire concernant l'histoire de la peinture du paysage.*

1867. — Médaille d'argent à M. E. Van Cleemputte pour son mémoire *Sur Quentin Metsys.*

1868. — Médaille d'or à M. A. Pinchart pour son mémoire *Sur l'histoire de la gravure des médailles en Belgique.*

1873. — Médaille d'or à M. A. Schoy pour son *Mémoire concernant l'influence italienne sur l'architecture aux Pays-Bas.*

1874. — Médaille d'argent à M. pour son mémoire *Sur la sculpture aux Pays-Bas pendant les XVIIe et XVIIIe siècles.*

1875. — Médaille d'or à M. Edm. Marchal pour son mémoire *Sur la sculpture aux Pays-Bas pendant les XVIIe et XVIIIe siècles.*

SUJETS D'ART APPLIQUÉ.

La *classe des beaux-arts* avait adopté dans sa séance du 20 septembre 1849, un concours d'art appliqué concurremment avec son concours littéraire annuel. Cette disposition, remise en vigueur à partir de 1872, a donné les résultats suivants :

1872. — PEINTURE ET SCULPTURE. — Prix de mille francs accordé à M. X. Mellery pour son carton ayant pour sujet *les travaux de la métallurgie*, et prix de mille francs accordé à M. J. Cuypers pour son bas-relief ayant pour sujet *les travaux de l'agriculture*.

1873. — ARCHITECTURE ET MUSIQUE. — Prix de mille francs accordé à M. H. Blomme pour son *Arc de triomphe dédié à la Paix*, et prix de mille francs accordé à M. S. De Lange pour son *Quatuor à quatre instruments à cordes*.

1874. — PEINTURE ET GRAVURE AU BURIN. — Prix de cinq cents francs accordé à M. J. Dillens pour son carton pour une frise destinée à un *Établissement hospitalier*, et prix de cinq cents francs accordé à M. J. Demannez pour sa gravure du tableau de Leys : *Érasme dans son cabinet de travail*.

1875. — SCULPTURE ET GRAVURE EN MÉDAILLES. — Prix de cinq cents francs accordé à M. J. Dillens pour son bas-relief ayant comme sujet l'*Horticulture*, et prix de six cents francs à M. Ch. Wiener pour ses deux médailles : *La visite du czar Alexandre à Londres en 1874, et l'alliance des républiques américaines du Sud pour la défense de Lima*.

1876. — ARCHITECTURE ET MUSIQUE. — Prix de mille francs accordé en partage à M H. Vandeveld et J. Baes pour leur projet de *pont monumental ;* et prix d'encouragement de cinq cents francs accordé à M. De Doss pour sa *Messe du jour de Pâques*.

LISTE

DES

ACADÉMIES, SOCIÉTÉS ET INSTITUTIONS AVEC LESQUELLES L'ACADÉMIE EST EN RELATION.

La lettre A, placée à la suite du nom d'une institution, signifie que celle-ci reçoit toutes les publications de l'Académie.

» B signifie qu'elle reçoit les *Bulletins* et l'*Annuaire*.

» M » » les *Mémoires*.

» C » » le *Compte rendu* des séances de la Commission d'histoire.

» K » » les *Chroniques* publiées par cette Commission.

» E » » les *OEuvres des grands écrivains du pays*.

» F » » les *Monuments de la littérature flamande*.

» N » » la *Biographie nationale*.

EUROPE.

BELGIQUE.

Anvers. . . . . Bibliothèque communale. BMCKEF.
Archives provinciales. M.
Archives communales. BC.
Athénée royal. BM.
Académie royale des beaux-arts. E.

Anvers. . . . . Académie d'archéologie. BMFN.
Société de médecine. B.
Société de pharmacie. B.
Rédaction du « Vlaamsche school ». B.
Arlon. . . . . Archives de l'État. CKE.
Bibliothèque communale. BMCKEF
Athénée royal. BM.
Société archéologique. CK.
Ath. . . . . Bibliothèque communale. BMCKE.
Audenarde . . Bibliothèque communale. MCKE.
Bruges . . . . Archives de l'État. BCKEF.
Bibliothèque communale. BMCKEF.
Athénée royal. BM.
Société d'émulation. BMCKFN.
Société archéologique. C.
Séminaire de Bruges. CK.
Bruxelles . . . Bibliothèque de Sa Majesté le Roi. A.
Bibliothèque de S. A. R. le comte de Flandre. BMCKEN.
Sénat. BMCKE.
Chambre des Représentants. BMCKE.
Académie royale de médecine. BMCF.
Ministère de l'Intérieur :
a) Bibliothèque centrale. BMCKEF.
b) Biblioth. de la direction des beaux-arts. BMEF
c) Biblioth. de la direction de l'agriculture. B.
d) Bibliothèque du Cabinet de M. le Ministre. E.
Ministère des Affaires. Étrangères. Biblioth. CK.
Ministère des Finances. Bibliothèque. BMCEF.
Ministère de la Guerre :
a) Bibliothèque. BMCKEF.
b) Bibliothèque du Cabinet de M. le Ministre. C.
Ministère de la Justice. Bibliothèque. BMCKEF.
Ministère des Travaux publics. Biblioth. BMCKE.

Bruxelles . . . Bibliothèque royale. A.
Archives générales du royaume. BMCKEF.
Observatoire royal. BMCKEF.
Université libre. BMCKEF.
École militaire. BMF.
Athénée royal. BM.
Commission centrale de statistique. BMCKF.
Musée royal d'histoire naturelle. BM.
Musée royal de peinture. BMF.
Musée de l'industrie. B.
Association belge de photographie. B.
Musée royal d'antiquités. E.
École vétérinaire. B.
Cour de cassation. BMC.
Parquet de la Cour de cassation. BM.
Cour d'appel. C.
Tribunal de 1re instance. BM.
Cour des comptes. CK.
Commissions royales d'art et d'archéologie. B.
Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. B.
Commission royale des monuments. BCE.
Société des sciences médicales et naturelles. BM.
Société anatomo-pathologique. B.
Société royale de pharmacie. B.
Société royale de botanique. BM.
Société malacologique. B.
Société entomologique. B.
Société royale de numismatique. B.
Société royale « de Wijngaard. » F.
Rédaction des « Annales de médecine vétérinaire. » B.
Rédaction des « Annales des travaux publics. » BM.
Rédaction des « Annales d'oculistique. » B.
Rédaction de « La Presse médicale belge. » B.

Bruxelles . . . Rédaction du « Moniteur industriel belge. » B.
Rédaction du « Moniteur belge. » BMF.
Direction de la revue « l'Abeille. » B.
Rédaction de « l'Indépendance belge. » BMCF.
Rédaction du « Journal de Bruxelles. » BC.
Rédaction de « l'Écho du Parlement belge. » B.
Rédaction de « l'Étoile belge. » B.
Bibliothèque des RR. PP. Bollandistes. BMCKFN.
Charleroi . . . Bibliothèque communale. E.
Société paléontologique et archéologique. CKE.
Chimay . . . . Bibliothèque communale. CKE.
Courtrai. . . . Bibliothèque communale. MCKE.
Damme . . . . Bibliothèque communale. F.
Eccloo. . . . . Bibliothèque communale. F.
Furnes. . . . . Bibliothèque communale. CKE.
Gand . . . . . Archives de l'État. BMCKEF.
Université. BMCKEF.
Athénée royal. BM.
Cour d'appel. MC.
Séminaire. CK.
Société d'horticulture. BM.
Sociéte royale des beaux-arts et de littérature. BMFN.
Willems-Fonds. BN.
Comité de publication des inscriptions funéraires. B.
Rédaction du « Messager des sciences historiques. » B.
Réd. de la « Revue de l'instruction publique. » B.
Bibliothèque du 3e régiment d'artillerie. CK.
Gembloux. . . Institut agricole de l'État. BM.
Hasselt . . . . Archives de l'État. CK.
Bibliothèque communale. BMCKEF.
Athénée royal. BM.
Société des mélophiles. B.
Liége. . . . . Archives de l'État. CKE.

Liége. . . . . Université. BMCKEF.
Bibliothèque communale. B.
Athénée royal. BM.
Cour d'appel. C.
École normale des humanités. BM.
Société royale des sciences. BM.
Société d'émulation. BMN.
Société géologique de Belgique. BM.
Institut archéologique. BFN.
Société médico-chirurgicale. B.
Rédaction du « Scalpel. » B.
Rédaction de « l'Écho vétérinaire. » B.
Séminaire. CK.
Lierre. . . . . École normale de l'État. BMCKEF.
Lokeren. . . . Bibliothèque communale. E.
Louvain. . . . Bibliothèque communale. E.
Université catholique. BMCKEF.
Société littéraire. BFN.
Malines. . . . Bibliothèque communale. BMCKEF.
Grand Séminaire. BMCK.
Mons. . . . . Archives de l'État. BMCKE.
Bibliothèque communale. BMCKEF.
Athénée royal. BM.
Société des sciences, arts et lettres. BMCFN.
Cercle archéologique. C.
Namur. . . . . Archives de l'État. CKEF.
Bibliothèque communale. BMCKEF.
Athénée royal. BM.
Société archéologique. BMCKFN.
Séminaire. CK.
Nivelles. . . . École normale de l'État. BMCKEF.
Ostende. . . . Bibliothèque communale. BMCKE.
Saint-Nicolas. Bibliothèque communale. E.
Cercle archéologique du pays de Waes. BCKEFN.

Saint-Trond . Bibliothèque communale. BF.
Séminaire. F.
Termonde. . . Bibliothèque communale. BMCKE.
Tirlemont. . . Bibliothèque communale. CKE.
Tongres . . . . Société scientifique et littéraire. BCKFN.
Tournai . . . . Archives de l'État. BMCKEF.
Bibliothèque communale. BMCKEF.
Athénée royal. BM.
Société historique et littéraire. BCKFN.
Séminaire. CK.
Verviers. . . . Bibliothèque communale. BMCKE.
Ypres . . . . . Bibliothèque communale. BMCKEF.
Société archéologique et littéraire. C.

Allemagne (Empire d').

Altenbourg . . Naturforschende Gesellschaft des Osterlandes. B.
Bamberg . . . Naturforschende Gesellschaft. B.
Berlin . . . . . Légation belge. K.
Akademie der Wissenschaften. BMKFN.
Universität. K.
Königliche Bibliothek. MF.
Sternwarte. B.
Physikalische Gesellschaft. B.
Verein für Erdkunde. B.
Gesellschaft naturforschender Freunde. B.
Archaeologische Gesellschaft. B.
Berlin . . . . . Deutsche chemische Gesellschaft. B.
Deutsche geologische Gesellschaft. B.
Berliner Gesellschaft für Anthropologie, Ethnologie und Urgeschichte. B.
Beiblätter zu den Annalen der Physik und Chemie. B.
Bonn. . . . . Universität. BMKF.

Bonn. . . . . Naturhistorischer Verein der preussischen Rheinlande und Westphalens. B.
Verein von Alterthumsfreunden im Rheinlande. B.
Direction du « Rhenisches Museum. » K.
Brême. . . . . Naturwissenschaftlicher Verein. B.
Breslau . . . . Gesellschaft für vaterländische Cultur. BMF.
Verein für Geschichte und Alterthum Schlesiens. B.
Carlsruhe. . . Naturwissenschaftlicher Verein. B.
Archives du Grand-Duché de Bade. CK.
Cassel . . . . . Verein für Naturkunde. B.
Colmar. . . . . Société d'histoire naturelle. B.
Dantzig . . . . Naturforschende Gesellschaft. BM.
Darmstadt. . . Verein für Erdkunde. B.
Bibliothek. C.
Dresde. . . . . Leopoldino-Carolinische deutsche Akademie der Naturforscher. BMF.
Gesellschaft für Natur- und Heilkunde. B.
Verein für Erdkunde. B.
Königliche Bibliothek. CK.
Dürkheim . . . « Pollichia » naturwissenschaftlicher Verein der Pfalz. B.
Erlangen . . . Physikalisch-medizinische Societät. BM.
Francfort s/M. Physikalischer Verein. BMF.
Neue zoologische Gesellschaft. B.
Senckenbergische naturforschende Gesellschaft. BM.
Fribourg en Br. — Universität. K.
Naturforschende Gesellschaft. B.
Fulda . . . . . Verein für Naturkunde. B.
Giessen . . . . Universität. K.
Oberhessische Gesellschaft für Natur- und Heilkunde. B.
Görlitz. . . . . Oberlausitzische Gesellschaft der Wissenschaften. K.
Geographische Anstalt von J. Perthes. BM.
Bibliothek. CK.

Göttingue . . . Universität. K.
Gesellschaft der Wissenschaften. BMKF.
Sternwarte. B.
Greifswald. . . Rédaction des « Archiv der Mathematik und Physik. » B.
Halle . . . . . Universität. K.
Naturwissenschaftlicher Verein für Sachsen und Thüringen. BMF.
Hambourg. . . Bibliothek. F.
Naturwissenschaftlicher Verein. BM.
Hanau. . . . . Wetterauische Gesellschaft für die gesammte Naturkunde. B.
Hanovre. . . . Historischer Verein für Niedersachsen. C.
Heidelberg. . . Universität. BMCKF.
Naturhistorisch-medizinischer Verein. B.
Iéna . . . . . Universität. K.
Medizinisch-naturwissenschaftliche Gesellschaft. B.
Kiel . . . . . Universität. B.
Gesellschaft für die Geschichte der Herzogthümer Schleswig, Holstein und Lauenburg. B.
Königsberg . . Universität. MCK.
Physikalisch-ökonomische Gesellschaft. BM.
Leipzig . . . . Universität. K.
Gesellschaft der Wissenschaften. BMF.
Astronomische Gesellschaft. BM.
Leisnig. . . . . Geschichts- und Alterthums-Verein. B.
Marbourg . . . Universität. BM.
Metz . . . . . Académie des lettres, sciences, arts et agriculture. BM.
Munich . . . . Akademie der Wissenschaften. BMKFN.
Königl. Hof- und Staats-Bibliothek. BMC.
Universität. K.
Sternwarte. B.
Neisse . . . . . Die Philomathie. B.

Nuremberg . . Germanisches Nationalmuseum. BMCF.
Ratisbonne . . Bayerische botanische Gesellschaft. BMF.
Zoologisch-mineralogischer Verein. B.
Stettin . . . . . Entomologischer Verein. BM.
Stuttgart. . . . Verein für vaterländische Naturkunde in Wurttemberg. B.
Königliche Bibliothek. BMCKF.
Tübingue . . . Universität. BMK.
Ulm . . . . . Verein für Kunst und Alterthum in Ulm und Oberschwaben. B.
Wiesbade. . . Verein für Naturkunde. B.
Wurzbourg . . Universität. K.
Physikalisch-medizinische Gesellschaft. B.
Historischer Verein von Unterfranken und Aschaffenburg. C.

Autriche-Hongrie (Empire d').

Brünn. . . . . Naturforschender Verein. B.
Cracovie . . . Académie des sciences. BM.
Gratz. . . . . Universität. BMF.
Naturwissenschaftlicher Verein für Steiermark. B.
Historischer Verein für Steiermark. B.
Innsbruck . . . Ferdinandeum für Tirol und Vorarlberg. BMF.
Klagenfurt . . Naturhistorisches Landes Museum von Kärnten. B.
Kolosvart . . . Museum Egylet. B.
Leopol. . . . . Institut Ossolinski. BM.
Pest . . . . . Magyar tudomanyos Akademia. BM.
Universität. BMF.
Institut Royal Hongrois de géologie. BM.
Bureau de statistique. B.
Prague. . . . . Böhmische Gesellschaft der Wissenschaften. BMF.
Sternwarte. B.

Prague. . . . Société mathématique. B.
Presbourg. . . Verein für Natur- und Heilkunde. B.
Vienne. . . . . Akademie der Wissenschaften. BMCFN.
Geologische Reichsanstalt. BM.
Ministerium für Cultus und Unterricht. CK.
Universität. K.
Sternwarte. B.
Geographische Gesellschaft. B.
K. k. Zoologisch-botanische Gesellschaft. B.
Anthropologische Gesellschaft. B.
Central-Anstalt für Meteorologie und Erdmagnetismus. B.

DANEMARK.

Copenhague. . Kongelige Danske Videnskaberne Selskab. BMKFN.
Société royale des antiquaires du Nord. BF.
Institut météorologique danois. B.

ESPAGNE.

Madrid . . . . Academia de ciencias. BMN.
Academia de la historia. BMCKFN.
Academia de Jurisprudencia y Legislacion. B.
Academia de ciencias morales y politicas. B.
Academia de bellas artes de San Fernando. B.
Sociedad geográphica.
San-Fernando. Observatorio de marina. B.

FRANCE.

Abbeville . . . Société d'Émulation. B.
Amiens . . . . Bibliothèque de la ville. K.
Société des antiquaires de Picardie. BMFN.
Société linnéenne du Nord de la France. B.
Angers. . . . . Société industrielle. BM.
Société académique de Maine-et-Loire. B.
Apt. . . . . Société littéraire, scientifique et artistique. B.
Arras . . . . . Académie. B.
Besançon . . . Académie des sciences, belles-lettres et arts. B.
Société d'émulation du Doubs. BM.
Bordeaux. . . Académie des sciences. B.
Société des sciences physiques et naturelles. BM.
Société linnéenne. BM.
Boulogne s/M. Bibliothèque de la ville. K.
Caen. . . . . Société linnéenne de Normandie. B.
Cambrai . . . Société d'émulation. BMFN.
Châlons s/S. . . Société d'histoire et d'archéologie. CK.
Chambéry. . . Société savoisienne d'histoire et d'archéologie. B.
Cherbourg. . . Société des sciences naturelles. B.
Dijon. . . . . Académie des sciences, arts et belles-lettres. BM.
Archives générales du département de la Côte-d'Or. B.
Douai.. . . . . Bibliothèque de la ville. K.
Société d'agriculture, de sciences et d'arts. BMFN.
Dunkerque . . Société pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts. BF.
Le Havre . . . Société d'études diverses. B.
Lille . . . . . Société des sciences, de l'agriculture et des arts. BMFN.
Comité flamand de France. BCF.
Société des architectes du département du Nord. B.

Lille. . . . . Société géologique du Nord. B.
Archives générales du département du Nord. BMCK.
Direction du « Bulletin scientifique, historique et littéraire. » B.
Limoges . . . . Société archéologique et historique du Limousin. B.
Lyon. . . . . Académie des sciences, belles-lettres et arts. B.
Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles. BM.
Société linnéenne. B.
Société académique d'architecture. B.
Société de géographie. B.
Montpellier . . Académie des sciences et lettres. BM.
Nancy . . . . . Académie de Stanislas. BM.
Société des sciences. BM.
Paris. . . . . Institut de France. BMCKFN.
Académie nationale de médecine. BM.
Muséum d'histoire naturelle. BM.
École polytechnique. BM.
Ministère de l'instruction publique et des cultes. CK.
Ministère des Affaires étrangères. K.
Ministère de la Guerre. K.
Comité des Travaux historiques institué près le Département de l'instruction publique. K.
Bibliothèque nationale. MK.
Département des manuscrits de la Bibliothèque nationale. K.
Archives nationales. CK.
Bibliothèque de l'Arsenal. K.
Bibliothèque Mazarine. K.
Bibliothèque Sainte-Geneviève. K.
Bibliothèque de la Sorbonne. K.
École des chartes. K.
École normale supérieure. BM.
Société géologique de France. BM.

Paris. . . . . Société météorologique de France. B.
Société de l'histoire de France. BCFN.
Société nationale des antiquaires. BF.
Société de biologie. B.
Société d'anthropologie. B.
Société de géographie. B.
Société mathématique. B.
Société chimique. B.
Société zoologique de France. B.
Société des études historiques. B.
Société philomatique. B.
Société centrale d'agriculture de France. B.
Rédaction du « Journal des savants. » CK.
Rédaction du journal « L'Institut. » B.
Rédaction du « Journal de l'Agriculture. » B.
Rédaction de la « Revue britannique. » BM.
Rédaction de la « Revue scientifique » et de la « Revue politique et littéraire. » BM.
Rédaction de la « Revue des questions historiques. » B.
Rédaction des « Archives de médecine navale. » B.
Rédaction du « Progrès médical. » B.

Rouen . . . . . Société d'Émulation de la Seine inférieure. B.
Académie des sciences, belles-lettres et arts. B.
Société des amis des sciences naturelles. B.

Saint-Omer . . Société des antiquaires de la Morinie. BKF.

Soissons . . . . Société archéologique, historique et scientifique. B

Solesmes. . . . Bibliothèque de l'abbaye. MCK.

Toulouse. . . . Société archéologique du midi de la France. B.
Société d'histoire naturelle. B.

Valenciennes . Société d'agriculture, sciences et arts. BMCF

GRANDE-BRETAGNE ET IRLANDE.

Cambridge. . . Philosophical Society. BMF.

Dublin . . . . . Royal Irish Academy. BMFN.

Dublin. . . . . Royal geological Society of Ireland. B.
University Biological Association. B.
Royal Dublin Society. B.
Édimbourg. . . Royal Society. BMFN.
Royal physical Society. B.
Geological Society. B.
Glasgow. . . . Philosophical Society. B.
Geological Society. B.
Liverpool. . . . Literary and philosophical Society. B.
Londres . . . . Royal Society. BMFN.
Royal astronomical Society. BM.
Meteorological Society. B.
Zoological Society. BM.
Entomological Society. BM.
Museum of Practical Geology. BM.
Geological Society. BM.
Geological Record of Literature. B.
Linnean Society. BM.
Royal Society of Literature. BMF.
Numismatic Society. B.
Royal Society of Antiquaries. BMKF.
Royal asiatic Society. BMF.
Chemical Society. B.
Anthropological Institute. B .
Royal statistical Society. B.
Royal Institution. B.
Institute of Civil Engineers. BM.
Institute of Royal british Architects. B.
Royal geographical Society. BM.
Royal Greenwich Observatory. B.
Mathematical Society. B.
Public Record Office. KE.
Rédaction du Journal « Nature. » B.
Rédaction du Journal « Iron » B.

Manchester . . Philosophical and Literary Society. BMF.
Oxford. . . . . Radcliffe Observatory. B.

GRÈCE.

Athènes . . Bibliothèque royale. K.
Société littéraire « Le Parnasse. » B.

HOLLANDE.

Amsterdam . . Koningl. Akademie van Wetenschappen. BMCKFN.
Zoolog. Genootschap « Natura Artis magistra. »BM.
Bois-le-Duc . . Genootschap van Kunsten en Wetenschapp. BMKF.
Harlem. . . . . Hollandsche Maatschappij der Wetenschapp.BMF.
Teyler museum. BM.
La Haye. . . . Koninglijké bibliotheek. A.
Instituut voor de Taal- Land- en Volkenkunde van Nederlandsch Indië. B.
Entomologische Vereeniging. B.
Leeuwarden. . Friesch Genootschap van Geschied- Oudheid- en Taalkunde. F.
Leyde. . . . . Universiteit. BMKF.
Maatschappij der Nederlandsche Letterkunde. BF.
Observatoire. B.
Luxembourg. . Institut royal grand-ducal. BMCKN.
Maestricht. . . Société historique et archéologique. BC.
Middelbourg. . Zeeuwsch Genootschap van Wetenschappen. BF.
Rotterdam. . . Bataafsch Genootschap der proefondervindelijke Wijsbegeerte. BMF.
Société zoologique. B.
Utrecht. . . . . Universiteit. K.
Genootschap van Kunsten en Wetenschappen.BMF.
Historisch Genootschap. BCKFN.
Rédaction du Journal « Euphonia. » B.

ITALIE.

Arezzo . . . . . Accademia aretina di scienze, lettere ed arti. B.
Bologne. . . . . Accademia delle scienze dell' Istituto. BMF.
Florence . . . Museo di fisica e storia naturale. BMF.
Società entomologica italiana. B.
Accademia economico-agraria dei Georgofili. BM.
Direction de la « Revista scientifico-industriale.» B.
Mantoue . . . . Accademia Virgiliana di scienze, belle lettere ed arti. B.
Milan. . . . . Istituto lombardo di scienze e lettere. BM.
Società italiana di scienze naturali. BM.
Accademia fisio-medico-statistica. B.
Modène. . . . . Accademia di scienze, lettere ed arti. BM.
Società dei naturalisti. B.
Naples . . . . . Società Reale. BMFN.
Palerme . . . . Accademia di scienze e lettere. BM.
Reale Istituto tecnico. B.
Pesaro. . . . . Accademia agraria. B.
Pise . . . . . Société des sciences naturelles. B.
R. Sculo normale superiore. B
Rome. . . . . Accademia de' Nuovi Lincei. BMN.
Comitato geologico d'Italia. B.
Bibliothèque du Vatican. K.
Rédaction du « Bullettino del Vulcanismo italiano. » B.
Trieste. . . . . Società adriatica di scienze naturali. B.
Turin. . . . . Accademia Reale delle scienze. BMFN.
Commission royale d'histoire. K.
Venise . . . . . Istituto di scienze, lettere ed arti. BMF.
Vérone . . . . . Accademia di agricoltura, commercio ed arti. B.
Vicence. . . . . Accademia olimpica. B.

PORTUGAL.

Lisbonne. . . . Academia reale das sciencias. BMKFN.
Observatorio do Infante don Luiz. B.

RUSSIE.

Dorpat . . . . . Dorpater Naturforscher Gesellschaft. B.
Universität. BM.
Helsingfors . . Société finlandaise des sciences. BM.
Kasan . . . . . Université. BM.
Mitau . . . . . Kürland. Gesellschaft für Literatur und Kunst. B.
Moscou . . . . Société impériale des naturalistes. BM.
Société impériale d'agriculture. B.
Musée impérial. BM.
Odessa . . . . . Société des Naturalistes de la Nouvelle Russie. B.
St Pétersbourg. Académie impériale des sciences. BMFN.
Académie impériale de médecine. BM.
Université impériale. BM.
Bibliothèque impériale. BM.
Commission impériale archéologique. BM.
Jardin impérial de botanique. B.
Société impériale russe de géographie. BM.
Société chimique. B.
Observatoire impérial de Pulkowa. B.
Observatoire physique central. B.

SUÈDE ET NORWÉGE.

Christiania . . Kongelige Frederiks-Universitet. BMF.
Gothembourg . Vetenskaps och Vitterhets Samhället. B.
Lund . . . . . Université. BM.

Stockholm. . . Vetenskaps Akademien. BMFN.
Vitterhets, Historie och AntiqvitetsAkademien.BMF.
Bureau géologique de la Suède. B.
Direct. de la Revue « Nordiskt medicinskt Arkiv. » B.
Trondhjem . . Norske Videnskabers Selskab. B.
Upsal. . . . . Regiae Societati scientiarum Upsaliensi. BM.
Université. B.

SUISSE.

Bâle . . . . . Naturforschende Gesellschaft. B.
Berne . . . . . Société helvétique des sciences naturelles. BM.
Bibliothèque publique. K.
Bibliothèque Fédérale. KE.
Coire. . . . . Naturforschende Gesellschaft Graubundens. B.
Genève. . . . . Société de physique et d'histoire naturelle. BM.
Institut national génevois. BMN.
Bibliothèque publique. CK.
Société de géographie. B.
Lausanne . . . Société vaudoise des sciences naturelles. BM.
Société d'histoire de la Suisse romande. BF.
Neufchâtel. . . Société des sciences naturelles. B.
St-Gall. . . . . Bibliothèque de l'abbaye. K.
Naturwissenschaftliche Gesellschaft. B.
Zurich. . . . . Naturforschende Gesellschaft. B.

AMÉRIQUE.

BRÉSIL.

Rio-de-Janeiro. Instituto historico, geographico e ethnographico do Brasil. BM.
Gouvernement brésilien. K.
Bibliothèque nationale. K.

CANADA.

Montréal. . . . Natural history Society. B.

CHILI.

Santiago. . . . Universidad de Chile. BM.

ÉTATS-UNIS.

Albany . . . . . Albany Institute. B.
New-York State Library. BMF.
Boston . . . . . American Academy of arts and sciences. BMF.
Natural history Society. BM.
Cambridge. . . Museum of comparative zoölogy. BM.
Chicago . . . . Academy of sciences. B.
Columbus . . . Ohio State agricultural Society. B.
Iowa-City . . . University. B.
New-Haven . . Connecticut Academy of sciences. BM.
Direction de l' « American Journal of science and arts. » BM.
New-Orleans . Academy of sciences. BM.

New-York . . . Lyceum of natural history. B.
American geographical and statistical Society. B.
Philadelphie . American philosophical Society. BMF.
Academy of natural sciences. BM.
Historical Society. BMCKFN.
Rédaction du « Penn monthly. » B.
Saint-Louis . . University. BKF.
Academy of sciences. B.
Missouri geological Survey. B.
Salem . . . . . Essex Institute. B.
Peabody Academy of science. BM.
San Francisco. California Academy of sciences. B.
Washington . . Smithsonian Institution. BMF.
United States naval Observatory. B.
Geological and geographical Survey of the territories. BM.
Medical museum. B.
Department of Agriculture. B.

LA PLATA.

Buenos-Ayres. Museo público. BM.
Cordova . . . . Académie des sciences exactes et naturelles. B.

MEXIQUE.

Mexico. . . . . Sociedad mexicana de historia natural. B.
Sociedad mexicana de geografia y estadistica. BM.

VÉNÉZUELA.

Carácas . . . . Sociedad de ciencias físicas y naturales. B.

AFRIQUE.

ÉGYPTE.

Alexandrie . . Institut égyptien. BME.
Le Caire . . . Société Khédivale de géographie. B.

ILE MAURICE.

Port-Louis. . . Royal Society of arts and sciences. B.

ASIE.

INDE ANGLAISE.

Calcutta. . . . Geological survey of India. BM.
Asiatic Society of Bengal. BM.
Meteorological Committee. B.

JAPON.

Yédo. . . . . Deutsche Gesellschaft für Natur- und Völkerkunde Ost-Asiens. B.

OCÉANIE.

AUSTRALIE.

Melbourne. . . Public Library. BMCKN.
Royal Society. B.

INDES NÉERLANDAISES.

Batavia . . . . Natuurkundige Vereeniging. BMF.
Bataviaasch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen. BMF.
Observatoire. B.

CAISSE CENTRALE DES ARTISTES BELGES.

EXPOSÉ

DE L'ADMINISTRATION PENDANT L'ANNÉE 1875, PAR M. ÉDOUARD FÉTIS, SECRÉTAIRE.

Le principal incident que nous ayons à mentionner dans le compte-rendu de l'administration de la Caisse centrale en 1875, est l'exposition ouverte au mois d'avril au profit de cette institution. Un amateur, également recommandable par son zèle pour l'art et par sa libéralité, M. Cardon, a mis sa nombreuse et riche collection de tableaux modernes à la disposition du comité chargé d'organiser l'exposition, que, de leur côté, MM. Gallait, Portaels et Robert ont enrichie de plusieurs de leurs œuvres. Une pareille exhibition ne pouvait pas manquer d'attirer de nombreux visiteurs. Les résultats obtenus témoignent de l'intérêt qu'elle a excité.

L'exposition a été honorée de la visite de Leurs Majestés le Roi et la Reine et de S. A. R. le Comte de Flandre. A cette occasion, le Roi a fait parvenir un don de 500 francs à la Caisse, Mgr. le Comte de Flandre l'a favorisée d'une somme de 150 francs.

Au sortir d'une visite qu'il avait faite à l'exposition, M. le comte Louis de Mérode a adressé à M. Gallait 100 francs pour la Caisse centrale. M. Everard, de Londres, a payé 100 francs également son billet d'entrée; et ce n'est pas la seule faveur qu'il ait faite à l'exposition, car il a prêté, pour l'y faire figurer, une production importante de M. Gallait (*Christophe Colomb en prison*), qui a été pour le public amateur et artiste l'objet d'une vive curiosité.

Non content de mettre à la disposition du comité sa belle collection de tableaux, M. Cardon a voulu se charger de la plus grande partie des frais de l'exposition, afin que le produit presque entier des recettes pût être versé dans la caisse. Des témoignages particuliers de gratitude sont dus à ce généreux amateur, dont le nom est inscrit parmi ceux des bienfaiteurs de l'institution.

Pour éviter d'avoir à payer la location d'une salle, le comité a sollicité de l'Académie royale de Belgique l'autorisation de tenir l'exposition dans le local ordinaire des séances de la Compagnie, et il a obtenu cette faveur, grâce à l'obligeante intervention de M. Liagre, secrétaire perpétuel.

La Caisse centrale a reçu une somme de 1,000 francs de la commission directrice de l'exposition de Gand (1874). La ville de Gand, comme celle d'Anvers, nous a accoutumés à de pareils témoignages de l'intérêt qu'elle porte à notre institution.

C'est aussi pour se conformer à une généreuse tradition que la Société belge des aquarellistes nous a fait don d'une somme de 50 francs à l'occasion de son exposition de 1875.

Grâce aux ressources qu'elle trouve dans des revenus dont le chiffre s'accroît progressivement, la Caisse centrale a pu venir en aide à plusieurs familles d'artistes, par des pensions de veuves, par des bourses d'éducation à des enfants mineurs et

par des secours temporaires. Il sera fait plus encore pour les ayants droit, quand la Caisse aura réuni un capital suffisant pour faire face aux éventualités des charges qu'elle est exposée à devoir supporter.

En terminant, nous adresserons les témoignages d'une vive et profonde gratitude à tous les généreux donateurs qui ont favorisé la Caisse de leurs libéralités : au Roi d'abord, à S. A. R. le comte de Flandre, à MM. le comte de Mérode, Cardon, Everard ; à la Commission directrice de l'exposition de Gand, à la Société belge des aquarellistes

N'oublions pas MM. les membres honoraires dont les noms sont inscrits en tête de la liste de nos adhérents, et qui, par une coopération toute désintéressée, n'ont d'autre but que de favoriser une institution dont leur esprit généreux a compris toute la haute utilité.

Enregistrons avec regret la perte que la Caisse a faite de l'un de ses plus généreux protecteurs, en la personne de S. A. S. le duc d'Arenberg qui, pendant de longues années, l'a favorisée d'une large souscription.

État général

DES RECETTES ET DES DÉPENSES EN 1875, DRESSÉ EN CONFORMITÉ DE L'ARTICLE 15 DU RÈGLEMENT.

I. — RECETTES.

1. Encaisse au 31 décembre 1874 . . . . . fr.		449 84
2. Cotisations des associés (1)		1,296 »
3. Produit des expositions (2)		4,912 25
4. Intérêts des fonds placés		8,885 25
5. Dons et legs (3)		850 »
TOTAL. . . . . fr.		16,393 34

II. — DÉPENSES.

1. Frais d'administration et de perception (4) . . . . . fr.	815 30	
2. Pensions annuelles aux veuves . . .	2,700 »	
3. Secours temporaires	450 »	
4. Bourses d'étude	400 »	
5. Achat de rentes à 4 1/2 p. 0/0. . . .	11,758 26	
		16,123 56
Encaisse au 31 décembre 1875.		269 78
ÉGAL à la recette. . . . . fr.		16,393 34

(1) Dans ce chiffre de 1,296 francs figure une somme de 240 francs, provenant de l'arriéré de 1874.

(2) L'exposition de Gand a rapporté 1,000 francs ; celle de la collection de M. Cardon, 3,680 fr. 50 c.; la vente du catalogue de la même exposition, 171 fr. 75 c. ; l'exposition des aquarellistes, 80 francs.

(3) Les dons se partagent ainsi qu'il suit : S. M. le Roi, 500 francs ; S. A. R. Mgr le comte de Flandre, 150 francs ; M. Everard, 100 francs ; M. le comte Louis de Mérode, 100 francs.

(4) Dans ce chiffre de 815 fr. 30 c. se trouve comprise une somme de 449 fr. 25 c concernant les frais d'installation, etc., de l'exposition de la collection de M. Cardon.

III. — RÉSUMÉ.

1. Avoir de l'institution au 1er janvier 1876 . . fr.	204,469	7	
2. Capitaux placés à 4 1/2 p. c. (crédit communal) . .	204,200	»	
3. Intérêt annuel des capitaux placés.	9.189	»	
4. Progression du capital (en 1875)	11,319	94	
5. Progression des intérêts	517	50	

COMPOSITION DES COMITÉS.

(Janvier 1877.)

COMITÉ CENTRAL (1).

Bureau de la classe des beaux-arts.

MM. L. ALVIN, directeur, président annuel, et trésorier du comité :
N. . . . ., vice-directeur ;
J. LIAGRE, secrétaire perpétuel ;

Membres délégués de la classe.

MM. ED. FÉTIS, secrétaire du comité ;
Le chev. L. DE BURBURE ;
LOUIS GALLAIT ;
J. FRANCK ;
G. GEEFS.
N. . . . . .

Sous-comité d'Anvers.

MM. DE KEYSER, président ;
Le chev. L. DE BURBURE ;
J. GEEFS.

(1) Voyez article 5 du Règlement.

Sous-comité de Gand.

MM. F. VANDER HAEGHEN, président;
EDM. DE BUSSCHER, secrétaire;
N. D'HUYVETTER, trésorier.

Sous-comité de Liége.

MM. le Bon DE SELYS LONGCHAMPS, président;
G. DEWALQUE, secrétaire;
A. CHAUVIN.

Règlement.

(Approuvé par arrêté royal du 10 janvier 1849.)

Art. 1er. Il est formé, sous la dénomination de *Caisse centrale des artistes belges*, une association dont le but est d'assurer des pensions et des secours aux artistes infirmes et à leurs familles.

L'association a son siége à Bruxelles, au secrétariat de l'Académie royale de Belgique.

Art. 2. Pour être membre de l'association, il faut : 1° être agréé par le comité; 2° signer une adhésion aux présents statuts, dans la forme qui sera ultérieurement déterminée; 3° payer exactement la cotisation, fixée à un franc par mois.

Tout membre de l'association qui manque à cet engagement cesse de faire partie de l'association.

Le comité juge des causes qui empêchent un membre de payer exactement sa cotisation et décide si le membre doit être relevé de sa déchéance.

Art. 3. La Caisse est instituée pour les artistes peintres, sculpteurs, graveurs, dessinateurs, musiciens, architectes et littérateurs, qui seront invités à s'associer conformément à l'art. 4 ci-après.

Les membres de l'Académie sont admis de droit dans l'association.

L'association admet dans son sein, comme membres honoraires, les amateurs qui consentent à contribuer à l'alimentation de la Caisse.

Art. 4. Pour la première formation de l'association, le comité adressera aux artistes qui se sont fait honorablement

connaître par leurs travaux, une invitation personnelle de s'associer, accompagnée d'un exemplaire des présents statuts.

Chaque année, des invitations seront adressées de la même manière aux artistes qui auraient été involontairement oubliés dans les invitations des années précédentes, ou qui se seront fait connaître récemment par la production d'un ouvrage important.

Art. 5. Les intérêts de la Caisse centrale des artistes belges sont gérés par un comité composé du bureau de la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique, auquel seront adjoints six membres de la classe, nommés par elle.

La durée du mandat de ces six membres est de cinq ans; les membres sortants peuvent être réélus.

Si l'un des académiciens désignés pour faire partie du comité vient à être nommé membre du bureau de la classe, il lui est donné un suppléant pour la durée de son mandat de membre du bureau.

Le comité peut délibérer au nombre de cinq membres.

Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Il est tenu procès-verbal des délibérations; les procès-verbaux font mention des membres qui ont assisté à la séance.

Le comité se réunit au moins une fois par mois, au plus tard la veille du jour de la séance de la classe des beaux-arts.

Le comité nomme, parmi les associés, un agent dans chaque localité importante sous le rapport des arts.

Art. 6. Le directeur de la classe des beaux-arts préside le comité; il est remplacé, en cas d'absence, par le vice-directeur.

La classe nomme un trésorier parmi les six membres du comité dont le choix lui est confié.

Le comité fait un règlement d'ordre intérieur, lequel est soumis à l'approbation de la classe des beaux-arts.

Art. 7. Les sources de revenu de la Caisse centrale des artistes belges sont :

1° La cotisation personnelle obligatoire des membres de l'association;

2° La rétribution volontaire des amateurs, membres honoraires;

3° Les dons et legs des particuliers;

4° Les subventions qui seront réclamées du Gouvernement et autres autorités;

5° Le produit des expositions, des concerts ou des fêtes publiques que le comité pourra organiser dans l'intérêt de la Caisse et, en général, de toutes les recettes qui seront réalisées en dedans et en dehors de l'association.

Art. 8. La cotisation personnelle des membres de l'association, ainsi que la rétribution volontaire des amateurs, est acquittée tous les mois entre les mains du trésorier de l'association pour Bruxelles, et, pour la province, chez l'agent du comité (1).

Les quittances à délivrer sont coupées dans un registre à souche parafé par le président et le secrétaire perpétuel.

Le 15 de chaque mois, le trésorier et les agents de comité dans les provinces versent chez l'agent du caissier général de l'État de leur ressort les sommes provenant desdites cotisations et rétributions mensuelles.

(1) Il est néanmoins facultatif aux personnes qui le préfèrent, de solder en un seul payement leur cotisation annuelle.

Les agents provinciaux transmettent immédiatement au trésorier le récépissé du versement.

Art. 9. Les subsides accordés à l'association, soit par l'État, soit par la province, soit par la commune, sont liquidés au profit du secrétaire perpétuel de l'Académie, lequel acquitte les mandats. Le trésorier encaisse les sommes et opère le versement dans la forme prescrite à l'article qui précède. Il en est de même des sommes de toute autre recette quelconque, opérée au profit de l'association.

Toutefois, pour éviter des pertes d'intérêts, le comité peut autoriser le placement immédiat de tout ou partie de ces sommes.

Le trésorier de l'association ne peut conserver en caisse une somme excédant 500 francs en espèces.

Toute somme versée à la Caisse lui est définitivement acquise.

Il n'y a lieu, en aucun cas, à restitution.

Art. 10. Le directeur de l'administration du trésor public ouvre un compte courant à la Caisse centrale des artistes belges.

Tous les trois mois, il communique un extrait de ce compte au Ministre de l'intérieur, qui le transmet au secrétaire perpétuel.

Art. 11. L'avoir de l'association est placé en rentes sur l'État, ou en obligations du trésor. Le comité statue sur les placements qui sont opérés par l'intermédiaire du Ministère des finances.

Toute inscription nominative de rente porte l'annotation suivante :

La présente inscription ne pourra être transférée qu'à la demande de la Caisse centrale des artistes belges.

Les intérêts des capitaux inscrits au nom de l'association lui sont portés en compte par l'administration du trésor.

Les titres des rentes demeurent déposés au Ministère des finances.

Art. 12. Dans la séance qui suit la communication de l'extrait de compte dont il est parlé à l'art. 10, le comité statue sur le placement des fonds disponibles.

Art. 13. Le compte et le bilan de la Caisse sont dressés chaque année; ils sont soumis à l'examen du comité, qui les arrête définitivement. Ce compte, accompagné d'un exposé général de l'administration de la Caisse pendant l'année écoulée, est inséré dans l'*Annuaire de l'Académie royale de Belgique* et dans le *Moniteur*.

Chaque membre de l'association reçoit un exemplaire de cet exposé général, par les soins du comité.

Art. 14. Le comité n'emploie en dépenses que les intérêts de l'année précédente ou les arrérages produits par les fonds appartenant à l'association, sans jamais toucher au capital. Jusqu'au jour où les intérêts annuels des capitaux de l'association auront atteint la somme de six cent cinquante francs, le comité est autorisé à disposer, chaque mois, d'une somme de cinquante francs.

Art. 15. Le comité prononce dans toutes les questions de collation de pension ou de secours; il détermine le taux et la durée de ces derniers, selon les circonstances, dont l'appréciation lui est abandonnée.

Les membres de l'association qui se croiraient lésés par une décision du comité peuvent en appeler à la classe des beaux-

arts, laquelle, après avoir entendu les observations du comité, réforme ou maintient la décision.

Art. 16. La Caisse prend à sa charge

1° Des pensions;

2° Des secours temporaires.

Les pensions sont exclusivement destinées aux veuves; elles sont conférées par la classe des beaux-arts, sur la proposition du comité; elles ne peuvent excéder douze cents francs par an et ne sont accordées, dans aucun cas, qu'après dix années de participation à la Caisse (1); la veuve qui se remarie cesse d'y avoir droit.

Les secours accordés aux orphelins prennent la dénomination de *bourses d'éducation*.

Les bourses d'éducation ne peuvent excéder quatre cents francs par an; elles ne peuvent être conservées au delà de l'âge de dix-huit ans accomplis.

Art. 17. Le comité nomme, parmi les membres de l'association, un patron à tout orphelin titulaire d'une bourse d'éducation.

Le patron veille à ce que l'orphelin boursier acquière un état en rapport avec la position que son père occupait.

Le patron est le seul intermédiaire entre le boursier et le comité; il signale à ce dernier tous les faits importants qui intéressent l'orphelin placé sous son patronage.

Art. 18. L'association est pourvue d'un conseil judiciaire et

(1) La disposition additionnelle introduite dans cet article, et qui rend obligatoire la participation à la Caisse pendant la durée de dix ans, a été approuvée par arrêté royal du 19 avril 1852.

d'un conseil médical dont les membres sont nommés par le comité.

Le conseil judiciaire est composé de la manière suivante :

1° D'avocats à la Cour de cassation;

2° D'avocats et d'avoués à la Cour d'appel;

3° D'un notaire.

Les membres de ce conseil sont consultés individuellement par le comité sur les questions relatives aux intérêts des veuves et orphelins secourus par l'association. Leurs vacations sont entièrement gratuites. L'association ne prend à sa charge que les frais de justice.

Art. 19. Le conseil médical est composé de la manière suivante :

1° De docteurs en médecine;

2° De docteurs en chirurgie en nombre proportionnel aux besoins;

3° De pharmaciens dans chaque localité où le comité en jugera l'institution nécessaire.

Les médecins de ce conseil prêtent gratuitement leurs soins, sur la réquisition du comité ou de son agent, aux artistes malheureux faisant partie de l'association.

Le pharmacien fournit, sur l'ordonnance du médecin du conseil, les médicaments à des prix réduits, d'après un tarif arrêté de commun accord avec le comité.

LISTE DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION.

(1877.)

Protecteurs.

SA MAJESTÉ LE ROI.

S. A. R. Mgr le Comte de Flandre 200

Membres honoraires.

	Quotité par an.
Bascou, A., négociant, rue Montoyer, 21, à Bruxelles . .	20
Brugmann, G., consul de Suède, rue d'Arenberg, 9, à Bruxelles	12
De Burbure, le chevalier Léon (de l'Académie), à Anvers.	24
De Haas, J.-H., artiste-peintre, place du Luxembourg, 21.	20
De Hemptinne, C., industriel, à Gand.	12
De Loose, C., propriétaire, à Gand	12
D'Huyvetter, Norbert, propriétaire, à Gand.	12
De Senzeille, le baron, propriétaire, à Bruxelles. . . .	12
Liedekerke-Beaufort (le comte Ad. de), propriétaire, à Bruxelles	25
Markelbach, A., peintre, chaussée de Haecht, 129, à Schaerbeek.	24
Sigart, Fl., avocat, rue de l'Arbre-Bénit, 105, à Ixelles .	12
Stallaert, J.-J.-F., artiste-peintre, rue des Chevaliers, 10, à Ixelles.	12
Vander Haeghen, Ferdinand, bibliothécaire de l'Université, à Gand	12
Verbessem, Charles, à Gand.	12
La Société libre d'Émulation de Liége.	25

Membres effectifs.

ALVIN (de l'Académie), conservateur en chef de la Bibliothèque royale, rue du Trône, 45, à Ixelles 12
BALAT (de l'Académie), architecte, rue de Londres, 17, à Ixelles 12
BIOT, G., graveur, chaussée d'Ixelles, 315, à Ixelles . . . 12
BLAES, Arnold-Joseph, ancien professeur au Conservatoire, rue Joseph II, 10, à Bruxelles. 12
BOVIE, Félix, peintre, rue de Stassart, 131, à Ixelles. . . 12
BUREAU, T., professeur à l'Athénée royal de Gand. . . . 12
CANNEEL, Théodore-Joseph, peintre, directeur de l'Académie des beaux-arts, à Gand 12
CAPRONNIER, J.-B., peintre sur verre, rue Rogier, 246, à Schaerbeek 12
CHALON, R. (de l'Académie), rue du Trône, 113, à Ixelles . 12
CLAYS, Paul-Jean, peintre, rue Sentin, 25, à Schaerbeek . . 12
CLUYSENAAR, Jean-Pierre, architecte, boulevard de Waterloo, 68, à Bruxelles 12
CONRARDY, J.-L.-J., professeur au Conservatoire royal, rue des Clarisses, 24, à Liége 12
COOSEMANS, peintre, à Tervueren 12
DE BIEFVE, P. (de l'Académie), peintre, rue de Marnix, 9, à Bruxelles. 12
DE BLOCK, Eug., peintre, chaussée de Haecht, 222, à Schaerbeek 12
DE BUSSCHER, Edm. (de l'Académie), archiviste communal, rue des Vanniers, 18, à Gand. 12
DE CORNILLON, P., artiste-musicien, à Namur 12
DEFOSSÉ, Aug., artiste-musicien, rue de Locht, 3, à Schaerbeek 12
DE KEYSER, N. (de l'Académie), peintre, directeur de l'Académie royale des beaux-arts, place du Musée, 19, à Anvers 12

De Man, Gustave (de l'Académie), architecte, professeur à l'Académie des beaux-arts, rue du Parnasse, 27, à Ixelles. 12

De Marneffe, Fr., peintre, rue Hydraulique, 6, à St-Josse-ten-Noode 12

De Selys Longchamps, Edm. (de l'Académie), bd de la Sauvenière, 34, à Liége. 12

Desenfans, Alb., statuaire, rue de l'Association, 78, à Schaerbeek 12

Desvachez, David, graveur, rue de Stassart, 92, à Ixelles. 12

De Taye, L., directeur de l'Académie des beaux-arts de Louvain 12

Devigne, P., statuaire, professeur à l'Académie des beaux-arts de Gand 12

Dewalque, G. (de l'Académie), professeur à l'Université, rue de la Paix, 17, à Liége. 12

De Witte, le baron J. (de l'Académie), au château de Wommelghem, lez-Anvers 12

Dillens, Adolphe, peintre, rue Godecharle, 22, à Ixelles . 12

Duhem, Hipp.-J., professeur au Conservatoire de Bruxelles, rue du Méridien, 27, à Saint-Josse-ten-Noode 12

Fétis, Éd. (de l'Académie), conservateur de la Bibliothèque royale, professeur à l'Académie des beaux-arts, rue montagne des Quatre-Vents, 5, à Bruxelles. 12

Fraikin, C.-A. (de l'Académie), statuaire, chaussée de Haecht, 182, à Schaerbeek. 12

Franck, J. (de l'Académie), graveur, rue de l'Ascension, 30, à St-Josse-ten-Noode 12

Gallait, Louis (de l'Académie), peintre, rue des Palais, 106, à Schaerbeek 12

Geefs, Guillaume (de l'Académie), statuaire, rue des Palais, 22, à Schaerbeek 12

Geefs, Jos. (de l'Académie), statuaire, professeur à l'Académie des beaux-arts, rue Léopold, 45, à Anvers . . . 12

Gevaert, F.-A. (de l'Académie), directeur du Conservatoire royal, rue des Petits-Carmes, 20, à Bruxelles 12

GODEBSKI, Cyprien, statuaire, à Hal 12
GRANDGAGNAGE, F.-C.-J. (de l'Académie), à Embour, près de Chénée (Liége). 12
GUFFENS, Godfried (de l'Académie), rue de Locht, à Schaerbeek 12
HASELEER, E.-A., peintre, rue Vifquin, 12, à Schaerbeek 12
HEINEVETTER, ancien chef de musique du 2me régiment de chasseurs à cheval, à Roubaix. 12
HEMLEB, professeur de musique, à Namur 12
HENNE, Alex., secrétaire de l'Académie des beaux-arts, boulevard de Waterloo, 65, à Bruxelles 12
HOFMAN, J., architecte-ingénieur, rue des Sœurs-Noires, 15, à Gand 12
JACOB-JACOBS, professeur à l'Académie des beaux-arts, Petite Montagne aux Corneilles, 14, à Anvers 12
JACQUET, Joseph, statuaire, professeur à l'Académie des beaux-arts, rue Charles-Quint, à Bruxelles 12
LAMMENS, Jean-Charles, peintre, à Gand. 12
LAMORINIÈRE, peintre, à Anvers. 12
LECLERCQ, Julien (de l'Académie), directeur de l'Académie des beaux-arts de Lokeren 12
LE ROY, Ét.-Vict., peintre, rue des Chevaliers, 8, à Ixelles 12
LEROY, W., peintre, rue du Pépin, 19, à Bruxelles . . . 12
LIAGRE (J.-B.-J.), secrétaire perpétuel de l'Académie, à l'École militaire, à la Cambre (Ixelles) 12
LIMNANDER, le baron (de l'Académie), au château de Moignanville, près Gérouville (Seine-et-Oise) et à Paris, boulevard Haussmann, 144 12
MADOU (de l'Académie), peintre, chaussée de Louvain, 5, à St-Josse-ten-Noode 12
MAILLY, Éd. (de l'Académie), rue St-Alphonse, 31, à St-Josse-ten-Noode 12

MEGANCK, Jos., peintre, rue des Petits-Carmes, 27, à Bruxelles 12

MELSENS, M. (de l'Académie), professeur à l'école vétérinaire, rue de la Grosse-Tour, 29, à Bruxelles 12

MEUNIER, Ch.-Jean-Baptiste, graveur, chaussée d'Ixelles, 172, à Ixelles. 12

MEUNIER, Constantin-Émile, peintre, rue des Coteaux, 134, à Schaerbeek 12

MOYSARD, Louis, chef de musique pensionné du 2e régiment des lanciers, rue Hydraulique, 14, à Saint-Josse-ten-Noode 12

MUSSELS, F., ancien chef de musique du 1er régiment de lanciers, à Thulin (Hainaut) 12

NOLET DE BRAUWERE VAN STEELAND, J. (de l'Académie), rue du Prince Royal, 38, à Ixelles 12

PARTOES, Alexis, architecte, rue Souveraine, 87, à Ixelles. 12

PAULI, Adolphe (de l'Académie), professeur d'architecture à l'Université de Gand 12

PLATTEEL, Jean, peintre, rue de l'Abricot, 30, à Bruxelles . 12

PLATTEEL, François, artiste-musicien, rue Philomène, 30, à Schaerbeek 12

PORTAELS, Jean (de l'Académie), peintre d'histoire, rue de Loxum, 7, à Bruxelles. 12

ROBERT, Alexandre (de l'Académie), peintre, professeur à l'Académie des beaux-arts, chaussée de Louvain, 6, à St-Josse-ten-Noode 12

ROFFIAEN, Fr., peintre, chaussée de Wavre, 31, à Ixelles . 12

ROSAR, Henri-Ant., chef de musique du 6e régiment de ligne, rue Gaucheret, 91, à Schaerbeek 12

SAEMEN, Ant.-Franç., maître de chapelle à l'église St-Jacques sur Caudenberg, rue de la Régence, 30, à Bruxelles . . 12

SAMUEL, Adolphe (de l'Académie), directeur du Conservatoire royal de Gand, Vieux Quai aux Oignons, 4, à Gand 1

SCHADDE, Jos., professeur à l'Académie des beaux-arts, rue Meirsteeg, 18, à Anvers 12
SCHAEFELS, professeur à l'Académie des beaux-arts, à Anvers. 12
SCHUBERT, Jos., dessinateur, rue de la Madeleine, 51, à Bruxelles 12
SCHUBERT, F.-J., artiste musicien, rue Caroly, 36, à Ixelles. 12
SIMONIS, Eugène (de l'Académie), statuaire, directeur de l'Académie des beaux-arts, rue du Canal, 53d, à Bruxelles. 12
SIRET, Adolphe (de l'Académie), commissaire d'arrondissement, à St-Nicolas. 12
SLINGENEYER, Ernest (de l'Académie), peintre, rue du Commerce, 97, à Bruxelles 12
STAS, J.-S. (de l'Académie), rue de Joncker, 13, à St-Gilles. 12
STOBBAERTS, artiste-peintre, à Anvers. 12
STROOBANT, François, peintre, rue Van Aa, à Ixelles . . . 12
TAYMANS, Louis-Jos., peintre, rue d'Idalie, 27, à Ixelles. . 12
THIBERGHIEN, Louis, peintre, rue de l'Arbre-Bénit, 92, à Ixelles 12
VANDEN BOGAERDE, chef de musique du 9e régiment de ligne, à Arlon. 12
VANDERPLAETSEN, professeur de dessin, à Gand 12
VANDERVIN, J.-E., professeur à l'Athénée de Gand, rue aux Barres, 9, à Gand. 12
VAN GOBBELSCHROY, B., peintre, rue Ste-Barbe, 21, à Louvain 12
VANHOESEN, P. J., professeur au Conservatoire, rue de l'Alliance, 4, à St-Josse-ten-Noode. 12
VANKERSBILCK, professeur à l'Académie des beaux-arts de Bruxelles, rue Thiéfry, 47, à Schaerbeek. 12
VAN LAMPEREN, M., bibliothécaire du Conservatoire de Bruxelles, rue de Florence, 47, à Ixelles 12
VAN MOER, Jean-Baptiste, peintre, rue Wiertz, 77, à Ixelles. 12
VAN SEVERDONCK, J., peintre, professeur à l'Académie des beaux-arts, rue du Progrès, 34, à Schaerbeek 12

VAN VOLXEM, P., professeur au Conservatoire, rue aux Laines, 12, à Bruxelles. 12

VAN WEDINGHEN, professeur de musique, rue Lefrancq, 56, à Schaerbeek 12

VERBOECKHOVEN, Eug. (de l'Académie), peintre, chaussée de Haecht, 184, à Schaerbeek 12

VERLAT, Charles, peintre, quai Saint-Jean (sud), 20, à Anvers 12

VERPLANCKE, Bern., professeur à l'Académie des beaux-arts, à Gand 12

VIEUXTEMPS, Henri (de l'Académie), chaussée d'Haecht, 109, à Schaerbeek 12

WAGENER, A. (de l'Académie), rue Charles-Quint, 54, à Gand. 12

WANTE, Constant, professeur de dessin à l'École moyenne de Gand. 12

WATELLE, Ch.-Henri, professeur de musique, rue Vander Haegen, 8, à Bruxelles 12

WOUTERS, Édouard, peintre, rue de la Constitution, 7, à Schaerbeek 12

TABLE.

Éphémérides pour l'année 1877. — Année d'après les ères anciennes et modernes. — Comput ecclésiastique. 5
Fêtes mobiles. — Quatre-Temps. — Saisons. — Éclipses. 6
Calendrier. 7
Calendrier de l'Académie. 13
Organisation de l'Académie. — Aperçu historique. . 17
Statuts organiques. 19
Règlements de l'Académie. — Règlement général . . 25
Articles additionnels 34
Résolutions de la Commission administrative au sujet des impressions . . . . . *Ib.*
Règlement intérieur de la Classe des sciences 36
Règlement intérieur de la Classe des lettres. 39
Règlement intérieur de la Classe des beaux-arts . . . 44
Bibliothèque de l'Académie. — Règlement général . . 48
Franchise de port 50
Local et travaux de l'Académie. — Palais des Académies 53
Travaux spéciaux. — Adjonction de savants et de littérateurs. 54
Commission chargée de la publication d'une biographie nationale — Règlement 55
Commission royale d'histoire. — Règlement organique . 57

Prix perpétuels et concours périodiques. — Institution du prix quinquennal d'histoire 65
Règlement pour le prix quinquennal d'histoire. . . . 66
Institution des prix quinquennaux de littérature et de sciences. 67
Règlement pour les prix quinquennaux de littérature et de sciences. 69
Modifications apportées à ces règlements 71
Prix quinquennaux décernés depuis leur institution (1851). 72
Concours triennal de littérature dramatique française. — Institution et règlement 74
Concours triennal de littérature dramatique flamande. — Institution et règlement 75
Prix triennaux décernés depuis leur institution . . . 76
Grands concours de peinture, de gravure, d'architecture et de sculpture. — Réorganisation générale 77
Articles additionnels relatifs au grand concours d'architecture 83
Prix de Stassart. — Institution d'un prix perpétuel pour une notice sur un Belge célèbre. — Concours. — Programme de la 5e période (1875-1880) . . . 86
Institution d'un prix perpétuel pour une question d'histoire nationale. — Concours. — Programme de la 3e période (1871-1876.) 90
Prix du baron J. de Saint-Genois. — Institution d'un prix perpétuel d'histoire ou de littérature flamande. — Programme de la 1re période (1868-1877.) . . . 91
Prix Teirlinck. — Institution d'un prix perpétuel pour une question de littérature flamande 92
Liste des membres, des correspondants et des associés de l'Académie 94

Commission administrative 94
Classe des sciences 95
Classe des lettres 99
Classe des beaux-arts 103
Commission pour la publication d'une Biographie nationale 108
Commissions spéciales des finances des trois classes . . *Ib.*
Commission pour la publication des anciens monuments de la littérature flamande 109
Commission pour la publication d'une collection des grands écrivains du pays . . . . . *Ib.*
Commission pour la rédaction d'une Histoire de l'art en Belgique . . . . . *Ib.*
Commission pour la liste des objets d'art à reproduire par les lauréats des grands concours. (Prix de Rome.) . . *Ib.*
Commission de la classe des beaux-arts pour les portraits des membres décédés 110
Section permanente du jury des grands concours de composition musicale (année 1876) . . . . . *Ib.*
Commission pour l'édifice destiné aux expositions triennales et aux solennités publiques . . . . . *Ib.*
Commission chargée de discuter toutes les questions relatives aux lauréats des grands concours . . . . . *Ib.*
Commission royale d'histoire 111
Nécrologie 112
Domicile des membres, des associés et des correspondants de l'Académie habitant Bruxelles ou ses faubourgs 113
Domicile des membres, des associés et des correspondants de l'Académie habitant la province. 115
Liste des Présidents et des Secrétaires perpétuels de l'Académie depuis la fondation en 1769 117

Liste des Directeurs des trois classes depuis la réorganisation en 1845 119
Notices biographiques. — Notice sur Sylvain Van De Weyer, par M. Th. Juste (avec portrait) 123
Notice sur André Van Hasselt, par M. L. Alvin (avec portrait) 159
Notice sur Richard Van Rees, par M. Éd. Mailly (avec portrait) 227
Notice sur F.-X. de Burtin, par M. P.-J. Van Beneden. 247
Notice sur F.-J. Van Meenen, par M. Alph. Le Roy (avec portrait). 259
Liste des prix décernés par l'Académie depuis 1816 . . 352
Liste des établissements scientifiques en relation avec l'Académie. 367
Caisse centrale des artistes belges. — Exposé général de l'administration pendant l'année 1875, par M. Éd. Fétis. 389
État des recettes et des dépenses pendant l'année 1875, par M. L. Alvin 392
Composition des comités 394
Règlement 396
Liste des membres 403

FIN DE LA TABLE.

ANNUAIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS

DE BELGIQUE.

ANNUAIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS

DE BELGIQUE.

1878.

QUARANTE-QUATRIÈME ANNÉE.

BRUXELLES,

F. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE.

MDCCCLXXVIII.

ÉPHÉMÉRIDES POUR L'ANNÉE 1878.

Année d'après les ères anciennes et modernes.

Année de la période julienne	6591
— de la fondation de Rome selon Varron.	2631
— de l'ère de Nabonassar.	2625

L'année 2654 des Olympiades, ou la 2e année de la 664e Olympiade, commence en juillet 1878.

L'année 1295 des Turcs commence le 5 janvier 1878, et l'année 1296 commence le 26 décembre 1878, selon l'usage de Constantinople.

L'année 1878 du calendrier julien commence le 13 janvier de la même année.

L'année 5638 de l'ère des juifs commence le 8 septembre 1877; l'année 5639 commence le 28 septembre 1878.

Comput ecclésiastique.

Nombre d'or.	17
Épacte.	XXVI
Cycle solaire.	11
Indiction romaine	6
Lettre dominicale	F

Mars.

—

1 V. S. Aubin, év. d'Angers.
2 S. S. Simplice, pape.
3 D. Ste Cunégonde, impérat.
4 L. S. Casimir, roi.
5 M. S. Théophile.
6 M. *Cendr.* Ste Colette, v.
7 J. S. Thomas d'Aquin.
8 V. S. Jean de Dieu.
9 S. Ste Françoise, veuve.
10 D. Les 40 SS. Mart. de Séb.
11 L. S. Vindicien, év. d'Arras.
12 M. S. Grégoire le Grand, p.
13 M. *Q.-temps.* Ste Euphrasie.
14 J. Ste Mathilde, reine.
15 V. *Q.-temps.* S. Longin, sold.
16 S. *Q.-temps.* Ste Eusébie, v.
17 D. Ste Gertrude, ab. de Niv.
18 L. S. Gabriel, archange.
19 M. S. Joseph, patr. de la B.
20 M. S. Wulfran, év. de Sens.
21 J. S. Benoit, abbé.
22 V. S. Basile, martyr.
23 S. S. Victorien, martyr.
24 D. S. Agapet, év. de Synn.
25 L. Annonciation. S. Humbert.
26 M. S. Ludger, év. de Munster.
27 M. S. Rupert, év. de Worms.
28 J. S. Sixte III, pape.
29 V. S. Eustase, abbé.
30 S. S. Véron, abbé.
31 D. S. Benjamin, martyr.

Nouvelle Lune le 4.
Premier Quartier le 12.
Pleine Lune le 18.
Dernier Quartier le 25.

Avril.

—

1 L. S. Hugues, év. de Gren.
2 M. S. François de Paule.
3 M. S. Richard, év. de Chich.
4 J. S. Isidore de Séville.
5 V. S. Vincent Ferrier.
6 S. S. Célestin, pape.
7 D. *Passion.* S. Albert, erm.
8 L. S. Perpétue, év. de Tours
9 M. Ste Vaudru, abbesse.
10 M. S. Macaire, évêque.
11 J. S. Léon le Grand, pape.
12 V. S. Jules I, pape.
13 S. S. Herménégilde, mart.
14 D. SS. Tibur., Valér., Max.
15 L. SS. Anastasie et Basilisse.
16 M. S. Drogon, ermite.
17 M. S. Anicet, pape et m.
18 J. S. Ursmar, év. et ab.
19 V. S. Léon IX, pape.
20 S. Ste Agnès, vierge.
21 D. PAQUES. S. Anselme, ar.
22 L. SS. Soter et Cajus, p. et m.
23 M. S. Georges, martyr.
24 M. S. Fidèle de Sigmaring.
25 J. S. Marc, évangéliste.
26 V. SS. Clet et Marcellin, p.
27 S. S. Antime, évéq. et m.
28 D. S. Vital, martyr.
29 L. S. Pierre de Milan, mart.
30 M. Ste Catherine de Sienne.

Nouvelle Lune le 2.
Premier Quartier le 10.
Pleine Lune le 17.
Dernier Quartier le 24.

Mai.

—

1 M. SS. Philippe et Jacq., ap.
2 J. S. Athanase, év. et doct.
3 V. Invention de la Ste Croix.
4 S. Ste Monique, veuve.
5 D. S. Pie V, pape.
6 L. S. Jean Porte Latine.
7 M. S. Stanislas, évêque.
8 M. Apparition de S. Michel.
9 J. S. Grégoire de Naziance.
10 V. S. Antonin, archevêque.
11 S. S. Franç. de Hiéronymo.
12 D. SS. Nérée et Achillée, m.
13 L. S. Servais, évêque.
14 M. S. Pacôme, abbé.
15 M. Ste Dymphne, v. et m
16 J. S. Jean Népomucène, m.
17 V. S. Pascal Baylon.
18 S. S. Venance, martyr.
19 D. S. Pierre Célestin, pape.
20 L. S. Bernardin de Sienne.
21 M. Ste Itisberge, vierge.
22 M. Ste Julie, vierge.
23 J. S. Guibert.
24 V. N. D. Sec. des Chrétiens.
25 S. S. Grégoire VII, pape.
26 D. S. Philippe de Néri.
27 L. *Rog.* S. Jean I, pape.
28 M. *Rog.* S. Germain, évêque.
29 M. *Rog.* S. Maximin, évêque.
30 J. ASCENSION. S. Ferdind.
31 V. Ste Pétronille.

Nouvelle Lune le 2.
Premier Quartier le 9.
Pleine Lune le 16.
Dernier Quartier le 24.

Juin.

—

1 S. S. Pamphile, martyr.
2 D. SS. Marcellin et Erasme.
3 L. Ste Clotilde, reine.
4 M. S. Optat, ev. de Milève.
5 M. S. Boniface, év. et mart.
6 J. S. Norbert, évêque.
7 V. S. Robert, abbé.
8 S. S. Médard, évêque.
9 D. PENTECOTE. S. Prime.
10 L. Ste Marguerite, reine.
11 M. S. Barnabé, apôtre.
12 M. *Q.-temps.* S. Jean de S.
13 J. S. Antoine de Padoue.
14 V. *Q.-temps.* S. Basile le Gr.
15 S. *Q.-temps.* SS. Guy et M.
16 D. Trinité. S. Jean-Fr. Rég.
17 L. Ste Alène, vierge et mart.
18 M. SS. Marc et Marcellin, m.
19 M. Ste Julienne de Falc., v.
20 J. Fête-Dieu. S. Sylvère, p.
21 V. S. Louis de Gonzague.
22 S. S. Paulin, év. de Nole.
23 D. Ste Marie d'Oignies.
24 L. Nativité de S. Jean-Bapt.
25 M. S. Guillaume, abbé.
26 M. SS. Jean et Paul, mart.
27 J. S. Ladislas, roi de Hong.
28 V. S. Léon II, pape.
29 S. SS. Pierre et Paul, ap.
30 D. Ste Adile, vierge.

Nouvelle Lune le 1.
Premier Quartier le 8.
Pleine Lune le 15.
Dernier Quartier le 22.
Nouvelle Lune le 30.

Juillet.

1 L. S. Rombaut, évêque.
2 M. Visitation de la Vierge.
3 M. S. Euloge, martyr.
4 J. S. Théodore, évêque.
5 V. S. Pierre de Lux., év.
6 S. Ste Godelive, martyre.
7 D. S. Willebaud, évêque.
8 L. Ste Élisabeth, reine.
9 M. SS. Martyrs de Gorcum.
10 M. Les sept Frères Martyrs.
11 J. S. Pie I, pape.
12 V. S. Jean Gualbert, abbé.
13 S. S. Anaclet, pape et m.
14 D. S. Bonaventure, évêq.
15 L. Ste Dymphne, v. et m.
16 M. N.-D. du Mont Carmel.
17 M. S. Alexis, confesseur.
18 J. S. Camille de Lellis.
19 V. S. Vincent de Paule.
20 S. S. Jérôme Émilien.
21 D. *S. Sacr. de Mir.* à Brux.
22 L. Ste Marie-Madeleine.
23 M. S. Apollinaire, évêque.
24 M. Ste Christine, v. et mart.
25 J. S. Jacques le Majeur, ap.
26 V. Ste Anne, mère de la Vier.
27 S. S. Pantaléon, martyr.
28 D. S. Victor, martyr.
29 L. Ste Marthe, vierge.
30 M. SS. Abdon et Sennen, m.
31 M. S. Ignace de Loyola.

Premier Quartier le 7.
Pleine Lune le 14.
Dernier Quartier le 22.
Nouvelle Lune le 29.

Août.

1 J. S. Pierre-ès-Liens.
2 V. S. Étienne, S. Alphonse.
3 S. Invention de S. Étienne.
4 D. S. Dominique, confess.
5 L. Notre-Dame-aux-Neiges.
6 M. Transfiguration de N. S.
7 M. S. Donat, év. et mart.
8 J. S. Cyriac, martyr.
9 V. S. Romain, martyr.
10 S. S. Laurent, martyr.
11 D. S. Géry, év. de Cambrai.
12 L. Ste Claire, vierge.
13 M. S. Hippolyte, martyr.
14 M. S. Eusèbe, martyr.
15 J. ASSOMPTION. S. Arnld.
16 V. S. Roch, confesseur.
17 S. S. Libérat, abbé.
18 D. Ste Hélène, impératrice.
19 L. S. Joachim, S. Jules.
20 M. S. Bernard, abbé.
21 M. Ste Jeanne-Françoise.
22 J. S. Timothée, martyr.
23 V. S. Philippe Béniti.
24 S. S. Barthélemy, apôtre.
25 D. S. Louis, roi de France.
26 L. S. Zéphirin, pape et m.
27 M. S. Joseph Calasance.
28 M. S. Augustin, év. et doct.
29 J. Décoll. de S. Jean-Bapt.
30 V. Ste Rose de Lima, vierge.
31 S. S. Raymond Nonnat.

Premier Quartier le 5.
Pleine Lune le 13.
Dernier Quartier le 21.
Nouvelle Lune le 28.

Septembre.

—

1 D. S. Gilles, abbé.
2 L. S. Étienne, roi de Hong.
3 M. S. Rémacle, év. de Maest
4 M. Ste Rosalie, vierge.
5 J. S. Laurent Justinien.
6 V. S. Donatien, martyr.
7 S. Ste Reine, vierge.
8 D. Nativité de la Vierge.
9 L. S. Gorgone, martyr.
10 M. S. Nicolas de Tolentino.
11 M. SS. Prote et Hyacinthe.
12 J. S. Guy d'Anderlecht.
13 V. S. Amé, év. Sion en Val.
14 S. Exaltation de la Croix.
15 D. S. Nicomède, martyr.
16 L. SS. Corneille et Cyprien.
17 M. S. Lambert, évêque.
18 M. *Q.-temps.* S. Joseph de C.
19 J. S. Janvier, martyr.
20 V. *Q.-temps.* S. Eustache, m.
21 S. *Q.-temps.* S. Mathieu, ap.
22 D. S. Maurice et ses comp.
23 L. Ste Thècle, vierge et m.
24 M. Notre-Dame de Merci.
25 M. S. Firmin, év. et mar.
26 J. SS. Cyprien et Justine.
27 V. SS. Cosme et Damien, m.
28 S. S. Wenceslas, martyr.
29 D. S. Michel, archange.
30 L. S. Jérôme, docteur.

Premier Quartier le 3.
Pleine Lune le 11.
Dernier Quartier le 19.
Nouvelle Lune le 26.

Octobre.

—

1 M. S. Bavon, S. Remi.
2 M. S. Léodegaire, évêque
3 J. S. Gérard, abbé.
4 V. S. François d'Assise.
5 S. S. Placide, martyr.
6 D. S. Brunon, confesseur.
7 L. S. Marc, pape.
8 M. Ste Brigitte, veuve.
9 M. S. Denis et ses comp., m.
10 J. S. François de Borgia.
11 V. S. Gommaire, p. de Lier.
12 S. S. Wilfrid, év. d'York.
13 D. S. Édouard, roi d'Angl.
14 L. S. Calixte, pape et mart.
15 M. Ste Thérèse, vierge.
16 M. S. Mummolin, évêque.
17 J. Ste Hedwige, veuve.
18 V. S. Luc, évangéliste.
19 S. S. Pierre d'Alcantara.
20 D. S. Jean de Kenti.
21 L. Ste Ursule et ses comp. m.
22 M. S. Mellon, évêque.
23 M. S. Jean de Capistran.
24 J. S. Raphaël, archange.
25 V. SS. Crépin et Crépinien.
26 S. S. Evariste, pape et m.
27 D. S. Frumence, apôtre.
28 L. SS. Simon et Jude, apôt
29 M. Ste Ermelinde, vierge.
30 M. S. Foillan, martyr.
31 J. S. Quentin, martyr.

Premier Quartier le 3.
Pleine Lune le 11.
Dernier Quartier le 19.
Nouvelle Lune le 25.

Novembre.

—

1 V. TOUSSAINT.
2 S. *Les Trépassés.*
3 D. S. Hubert, év. de Liége.
4 L. S. Charles Borromée.
5 M. S. Zacharie, Se Élisabeth
6 M. S. Winoc, abbé.
7 J. S. Willebrord, év. d'Ut.
8 V. S. Godefroi, év. d'Am.
9 S. Déd. de l'égl. du Sauv. à R.
10 D. S. André Avellin.
11 L. S. Martin, év. de Tours.
12 M. S. Liévin, évê. et mart.
13 M. S. Stanislas Kostka.
14 J. S. Albéric, év. d'Utrecht.
15 V. S. Léopold, confesseur.
16 S. S. Edmond, archevêq.
17 D. S. Grégoire Thaumatur.
18 L. Déd. de SS. Pier. et Paul.
19 M. Ste Élisabeth, duchesse.
20 M. S. Félix de Valois.
21 J. Présentat. de la Vierge.
22 V. Ste Cécile, vierge et mar.
23 S. S. Clément I, pape et m.
24 D. S. Jean de la Croix.
25 L. Ste Catherine, v. et m.
26 M. S. Albert de Louv., év.
27 M. S. Acaire, év. de Noyon.
28 J. S. Rufe, martyr.
29 V. S. Saturnin, martyr.
30 S. S. André, apôtre.

Premier Quartier le 1.
Pleine Lune le 10.
Dernier Quartier le 17.
Nouvelle Lune le 24.

Décembre.

—

1 D. *Avent.* S. Éloi, év. de N.
2 L. Ste Bibienne, v.
3 M. S. François Xavier.
4 M. Ste Barbe, martyre.
5 J. S. Sabbas, abbé.
6 V. S. Nicolas, év. de Myre.
7 S. S. Ambroise, év. et doct.
8 D. Conception de la Vierge.
9 L. Ste Léocadie, v. et mart.
10 M. S. Melchiade, p. et m.
11 M. S. Damase, pape.
12 J. S. Valéry, abbé en Pic.
13 V. Ste Lucie, vierge et m.
14 S. S. Spiridion, évêque.
15 D. S. Adon, arch. de Vien.
16 L. S. Eusèbe, év. de Vere.
17 M. Ste Begge, veuve.
18 M. *Q.-temps.* Expect. de la V.
19 J. S. Némésion, martyr.
20 V. *Q.-temps.* S. Philogone.
21 S. *Q.-temps.* S. Thomas, ap.
22 D. S. Hungère, év. d'Utr.
23 L. Ste Victoire, vierge et m.
24 M. S. Lucien.
25 M. NOËL.
26 J. S. Étienne, premier m.
27 V. S. Jean, apôt. et évang.
28 S. SS. Innocents.
29 D. S. Thomas de Cantorb.
30 L. S. Sabin, évêq. et mart.
31 M. S. Sylvestre, pape.

Premier Quartier le 1.
Pleine Lune le 9.
Dernier Quartier le 17.
Nouvelle Lune le 23.
Premier Quartier le 31.

Calendrier de l'Académie.

Janvier. — Élection du Directeur dans les trois classes.

Élection des membres, associés et correspondants de la *Classe des Beaux-Arts.*

Rédaction du programme de concours annuel de la *Classe des Sciences.*

Février. — Les mémoires destinés au concours annuel ouvert par la *Classe des Lettres* doivent être remis avant le 1er de ce mois.

Élection *du comité chargé de la présentation des candidats aux places vacantes dans la Classe des Lettres.*

Mars. — Proposition de candidats pour les élections aux places vacantes dans la *Classe des Lettres.*

Réunion de la Commission administrative pour arrêter les comptes et régler le budget.

Avril. — Rapport de la Commission spéciale des finances de chaque classe sur le budget.

Lecture des rapports sur les mémoires de concours de la *Classe des Lettres.*

Mai. — Jugement des mémoires envoyés au concours annuel de la *Classe des Lettres*

Élection des membres, associés et correspondants de la *Classe des Lettres.*

Élection des membres de la Commission administrative.

Séance générale des trois classes pour régler leurs intérêts communs.

Séance publique de la *Classe des Lettres;* distribution des récompenses.

Désignation par la *Classe des Lettres* des anciennes questions à maintenir au programme; détermination des matières sur lesquelles porteront les questions nouvelles et nomination pour chacune de celles-ci; d'une commission de trois membres qui sera chargée de présenter trois sujets.

Juin. — Les mémoires destinés au concours ouvert par la

Classe des Beaux-Arts doivent être remis avant le 1er de ce mois.

Juillet. — Rapport des commissions de la *Classe des Lettres* sur les sujets à mettre au concours, détermination des prix et rédaction définitive du programme annuel.

Août. — Les vacances commencent après la séance de chaque classe.

Les mémoires destinés au concours ouvert par la *Classe des Sciences* doivent être remis avant le 1er de ce mois.

Septembre. — Fin des vacances le 20.

Jugement des mémoires envoyés au concours annuel ouvert par la *Classe des Beaux-Arts.*

Séance publique de la *Classe des Beaux-Arts;* distribution des récompenses.

Octobre. — Proposition de candidats pour les élections aux places vacantes dans la *Classe des Sciences.*

Rappel aux membres et aux correspondants de la *Classe des Lettres* au sujet des lectures à faire pendant l'année.

Désignation par la *Classe des Beaux-Arts* des matières du concours annuel, formation des commissions chargées de composer le programme.

Novembre. — Proposition de candidats pour les élections aux places vacantes dans la *Classe des Beaux-Arts.*

Élection par la classe des sciences des candidats pour le choix du jury chargé de décerner le prix quinquennal des *sciences mathématiques et physiques* (sixième période).

Décembre. — Nomination des commissions spéciales des finances pour la vérification des comptes de chaque classe.

Jugement des mémoires envoyés au concours annuel ouvert par la *Classe des Sciences.*

Élection des membres, associés et correspondants de la *Classe des Sciences.*

Séance publique de la *Classe des Sciences;* distribution des récompenses.

ORGANISATION DE L'ACADÉMIE.

ORGANISATION DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE.

Aperçu historique.

En 1769, il se forma à Bruxelles une *société littéraire* sous les auspices du comte de Cobenzl, ministre plénipotentiaire de Sa Majesté l'impératrice Marie-Thérèse. La première séance de cette société eut lieu chez le comte de Nény, le 5 mai de la même année.

Différentes causes portèrent obstacle aux travaux et aux succès de la société littéraire, qui, quatre ans après sa naissance, vit élargir son cadre et reçut, avec le titre d'*Académie impériale et royale,* plusieurs priviléges importants pour cette époque. La première séance fut tenue dans la Bibliothèque royale, sous la présidence du chancelier de Brabant M. de Crumpipen, le 13 avril 1773.

L'Académie impériale et royale continua paisiblement ses travaux jusqu'à l'époque de la révolution française, et publia, outre cinq volumes de mémoires sur les sciences et les lettres, un grand nombre d'ouvrages couronnés dont la liste a été insérée dans l'*Annuaire* de 1841, 7e année. Dispersée par suite

des événements politiques, l'Académie s'était assemblée, pour la dernière fois, le 21 mai 1794. Elle fut rétablie, sous le titre d'*Académie royale des sciences et belles-lettres*, par arrêté royal du 7 mai 1816. L'installation eut lieu, au Musée des tableaux de la ville, le 18 novembre de la même année (1).

En 1852, l'Académie, consultée par M. le Ministre de l'Intérieur sur le projet de création d'une classe des beaux-arts, répondit, à l'unanimité, qu'elle regardait cette extension comme utile. Différents plans de réforme furent ensuite proposés et le Gouvernement, par ses arrêtés du 1er décembre 1845, divisa définitivement la compagnie en trois classes, celle des sciences, celle des lettres et celle des beaux-arts (2).

Deux événements mémorables ont eu lieu pour l'Académie depuis sa réorganisation.

Le premier a été la célébration, le 7 mai 1866, du cinquantième anniversaire de sa réorganisation par le roi Guillaume.

Le second a eu lieu les 28 et 29 mai 1872, lorsque la Compagnie a célébré solennellement le centième anniversaire de sa fondation par l'impératrice Marie-Thérèse (3).

(1) Voyez le procès-verbal de la séance dans l'*Annuaire de l'Académie* pour 1840, 6e année.

(2) Voyez, dans les *Annuaires* de 1846 à 1850, les documents relatifs à cette réorganisation.

(3) Voyez les publications qui ont été faites à ce sujet.

Statuts organiques (1).

Art. 1er. L'Académie des sciences et belles-lettres, fondée par l'impératrice Marie-Thérèse, prend le titre d'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.

Art. 2. Le Roi est Protecteur de l'Académie.

Art. 3. L'Académie est divisée en trois classes.

La première classe (classe des sciences) s'occupe spécialement des sciences physiques et mathématiques, ainsi que des sciences naturelles.

La seconde classe (classe des lettres et des sciences morales et politiques) s'occupe de l'histoire, de l'archéologie, des littératures ancienne et moderne, de la philosophie et des sciences morales et politiques.

La troisième classe (classe des beaux-arts) s'occupe de la peinture, de la sculpture, de la gravure, de l'architecture, de la musique, ainsi que des sciences et des lettres dans leurs rapports avec les beaux-arts.

Art. 4. Chaque classe est composée de trente membres.

Elle compte en outre cinquante associés étrangers et dix correspondants regnicoles au plus.

A l'avenir, la qualité de membre absorbera la qualité de correspondant, même d'une autre classe (2).

Art. 5. Les nominations aux places sont faites par chacune des classes où les places viennent à vaquer.

Art. 6. Pour devenir membre, il faut être Belge ou natura-

(1) Adoptés par arrêté royal du 1er décembre 1845.

(2) Ce paragraphe a été ajouté par arrêté royal du 20 août 1847.

lisé Belge, d'un caractère honorable et auteur d'un ouvrage important relatif aux travaux de la classe.

Art. 7. Les nominations des membres sont soumises à l'approbation du Roi.

Art. 8. Chaque classe peut choisir le sixième de ses membres parmi les membres des autres classes.

Art. 9. Tout académicien qui cesse d'être domicilié en Belgique perd son titre et prend celui d'associé.

Art. 10. Chaque classe nomme son directeur annuel. Le directeur n'est pas immédiatement rééligible.

Le directeur ne peut être choisi deux années de suite parmi les membres étrangers à la ville de Bruxelles (1).

Art. 11. Le Roi nomme, pour la présidence annuelle, un des trois directeurs.

Dans les occasions solennelles où les trois classes sont réunies, le président représente l'Académie.

Art 12. Le directeur a la direction générale de sa classe; il préside à toutes les assemblées, fait délibérer sur les différentes matières qui sont du ressort de la classe, recueille les opinions des membres et prononce les résolutions à la pluralité des voix.

Il fait observer tous les articles des présents statuts et du règlement, et tient particulièrement la main à ce que, dans les assemblées, tout se passe avec ordre.

Art 13 Le secrétaire perpétuel appartient aux trois classes, et il est élu par elles au scrutin et à la majorité absolue.

Le secrétaire perpétuel est choisi parmi les membres domiciliés à Bruxelles. Sa nomination est soumise au Roi (1).

(1) Les articles 10 et 13 ont été adoptés par arrêté royal d 1er juin 1848, qui en modifie la rédaction primitive.

Art. 14. La correspondance de l'Académie se tient par le secrétaire perpétuel, organe et interprète de cette compagnie.

Art. 15. Le secrétaire perpétuel tient registre des délibérations, signe les résolutions, délivre les certificats d'approbation et autres, reçoit les mémoires et lettres adressés à chaque classe et y fait les réponses.

Lorsque, par maladie ou autre empêchement légitime, il ne peut pas assister aux séances, il s'y fait remplacer par un membre de son choix et appartenant à la classe.

Art. 16. Chaque classe forme son règlement intérieur, qui est soumis à l'approbation royale.

Art. 17. Le Roi décrète un règlement général.

Il ne peut y être apporté de changements qu'une fois par an, dans la séance générale des trois classes mentionnée ci-après; ces changements doivent avoir obtenu l'assentiment des deux tiers des membres présents, et ils sont soumis à l'approbation du Roi.

Art. 18. Chaque classe a une séance mensuelle d'obligation pour ses membres; les membres des autres classes peuvent y assister et y faire des lectures, mais ils n'y ont pas voix délibérative.

Chaque classe a, de plus, une séance publique annuelle, présidée par son directeur, dans laquelle elle rend compte de ses travaux et remet les prix décernés aux concours.

Les deux autres classes assistent à cette séance publique.

Chacune des classes peut admettre le public à ses séances en prenant à cet égard telles dispositions qu'elle juge convenables (1).

Art. 19. Chaque année, les trois classes ont, au mois de

(1) Ce paragraphe a été adopté par arrêté royal du 10 anvier 1871.

mai, une séance générale pour régler, entre elles, les intérêts communs.

Art. 20. Les budgets des trois classes sont arrêtés par une commission administrative de sept membres, composée des trois directeurs, du secrétaire perpétuel et d'un membre à désigner annuellement dans chaque classe. La répartition des fonds est faite d'après les besoins de chacune, par cette commission administrative.

Art. 21. Les mémoires des trois classes sont publiés dans un même volume et ont chacun leur pagination. Il en est de même pour la collection des mémoires couronnés et des mémoires des savants étrangers, dont l'impression aura été ordonnée par chaque classe. Un bulletin paraît mensuellement et contient le résumé des travaux des trois classes (1).

Art. 22. La bibliothèque, les archives et les collections appartiennent en commun aux trois classes, et sont sous la surveillance spéciale de la commission désignée à l'article 20.

Art. 23. Les dispositions qui précèdent, formant les statuts organiques, ne peuvent être changées qu'en séance générale, et du consentement de l'Académie, donné par les trois quarts des membres présents. Tout changement est soumis à l'approbation du Roi.

(1) Les membres et les correspondants reçoivent les publications de l'Académie; les associés recevront également les *Bulletins* et l'*Annuaire*, quand ils en auront exprimé le désir et qu'ils auront désigné, à Bruxelles, un correspondant chargé de les leur transmettre.

RÈGLEMENTS DE L'ACADÉMIE.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL (1).

Composition de l'Académie.

Art. 1er. L'Académie est divisée en trois classes : celle des sciences, celle des lettres et celle des beaux-arts.

La classe des sciences est divisée en deux sections, savoir : la section des sciences mathématiques et physiques et la section des sciences naturelles, qui se compose de la botanique, de la géologie, de la minéralogie et de la zoologie.

La classe des lettres est également partagée en deux sections : celle d'histoire et des lettres, et celle des sciences politiques et morales. La première comprend l'histoire nationale, l'histoire générale, l'archéologie, les langues anciennes et les littératures française et flamande; la seconde comprend les sciences philosophiques, la législation, la statistique et l'économie politique.

La classe des beaux-arts comprend les subdivisions suivantes : la peinture, la sculpture, la gravure, l'architecture, la musique, les sciences et les lettres dans leurs rapports avec les beaux-arts.

Art. 2. Les nominations de membres, d'associés ou de correspondants se font, pour les classes des sciences et des lettres, une fois par an, la veille de la séance publique; et, pour la classe des beaux-arts, à la séance du mois de janvier (2).

Art. 3. Chaque fois qu'il est question d'une élection, la

(1) Adopté par arrêté royal du 1er décembre 1845.

(2) Cet article a été adopté par arrêté royal du 10 août 1852, qui en modifie la rédaction primitive.

des événements politiques, l'Académie s'était assemblée, pour la dernière fois, le 21 mai 1794. Elle fut rétablie, sous le titre d'*Académie royale des sciences et belles-lettres*, par arrêté royal du 7 mai 1816. L'installation eut lieu, au Musée des tableaux de la ville, le 18 novembre de la même année (1).

En 1832, l'Académie, consultée par M. le Ministre de l'Intérieur sur le projet de création d'une classe des beaux-arts, répondit, à l'unanimité, qu'elle regardait cette extension comme utile. Différents plans de réforme furent ensuite proposés et le Gouvernement, par ses arrêtés du 1er décembre 1845, divisa définitivement la compagnie en trois classes, celle des sciences, celle des lettres et celle des beaux-arts (2).

Deux événements mémorables ont eu lieu pour l'Académie depuis sa réorganisation.

Le premier a été la célébration, le 7 mai 1866, du cinquantième anniversaire de sa réorganisation par le roi Guillaume.

Le second a eu lieu les 28 et 29 mai 1872, lorsque la Compagnie a célébré solennellement le centième anniversaire de sa fondation par l'impératrice Marie-Thérèse (3).

(1) Voyez le procès-verbal de la séance dans l'*Annuaire de l'Académie* pour 1840, 6e année.

(2) Voyez, dans les *Annuaires* de 1846 à 1850, les documents relatifs à cette réorganisation.

(3) Voyez les publications qui ont été faites à ce sujet.

Statuts organiques (1).

Art. 1er. L'Académie des sciences et belles-lettres, fondée par l'impératrice Marie-Thérèse, prend le titre d'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.

Art. 2. Le Roi est Protecteur de l'Académie.

Art. 3. L'Académie est divisée en trois classes.

La première classe (classe des sciences) s'occupe spécialement des sciences physiques et mathématiques, ainsi que des sciences naturelles.

La seconde classe (classe des lettres et des sciences morales et politiques) s'occupe de l'histoire, de l'archéologie, des littératures ancienne et moderne, de la philosophie et des sciences morales et politiques.

La troisième classe (classe des beaux-arts) s'occupe de la peinture, de la sculpture, de la gravure, de l'architecture, de la musique, ainsi que des sciences et des lettres dans leurs rapports avec les beaux-arts.

Art. 4. Chaque classe est composée de trente membres.

Elle compte en outre cinquante associés étrangers et dix correspondants regnicoles au plus.

A l'avenir, la qualité de membre absorbera la qualité de correspondant, même d'une autre classe (2).

Art. 5. Les nominations aux places sont faites par chacune des classes où les places viennent à vaquer.

Art. 6. Pour devenir membre, il faut être Belge ou natura-

(1) Adoptés par arrêté royal du 1er décembre 1845.

(2) Ce paragraphe a été ajouté par arrêté royal du 20 août 1847.

lisé Belge, d'un caractère honorable et auteur d'un ouvrage important relatif aux travaux de la classe.

Art. 7. Les nominations des membres sont soumises à l'approbation du Roi.

Art. 8. Chaque classe peut choisir le sixième de ses membres parmi les membres des autres classes.

Art. 9. Tout académicien qui cesse d'être domicilié en Belgique perd son titre et prend celui d'associé.

Art. 10. Chaque classe nomme son directeur annuel. Le directeur n'est pas immédiatement rééligible.

Le directeur ne peut être choisi deux années de suite parmi les membres étrangers à la ville de Bruxelles (1).

Art. 11. Le Roi nomme, pour la présidence annuelle, un des trois directeurs.

Dans les occasions solennelles où les trois classes sont réunies, le président représente l'Académie.

Art 12. Le directeur a la direction générale de sa classe; il préside à toutes les assemblées, fait délibérer sur les différentes matières qui sont du ressort de la classe, recueille les opinions des membres et prononce les résolutions à la pluralité des voix.

Il fait observer tous les articles des présents statuts et du règlement, et tient particulièrement la main à ce que, dans les assemblées, tout se passe avec ordre.

Art 13 Le secrétaire perpétuel appartient aux trois classes, et il est élu par elles au scrutin et à la majorité absolue.

Le secrétaire perpétuel est choisi parmi les membres domiciliés à Bruxelles. Sa nomination est soumise au Roi (1).

(1) Les articles 10 et 13 ont été adoptés par arrêté royal d 1er juin 1848, qui en modifie la rédaction primitive.

Art. 14. La correspondance de l'Académie se tient par le secrétaire perpétuel, organe et interprète de cette compagnie.

Art. 15. Le secrétaire perpétuel tient registre des délibérations, signe les résolutions, délivre les certificats d'approbation et autres, reçoit les mémoires et lettres adressés à chaque classe et y fait les réponses.

Lorsque, par maladie ou autre empêchement légitime, il ne peut pas assister aux séances, il s'y fait remplacer par un membre de son choix et appartenant à la classe.

Art. 16. Chaque classe forme son règlement intérieur, qui est soumis à l'approbation royale.

Art. 17. Le Roi décrète un règlement général.

Il ne peut y être apporté de changements qu'une fois par an, dans la séance générale des trois classes mentionnée ci-après; ces changements doivent avoir obtenu l'assentiment des deux tiers des membres présents, et ils sont soumis à l'approbation du Roi.

Art. 18. Chaque classe a une séance mensuelle d'obligation pour ses membres; les membres des autres classes peuvent y assister et y faire des lectures, mais ils n'y ont pas voix délibérative.

Chaque classe a, de plus, une séance publique annuelle, présidée par son directeur, dans laquelle elle rend compte de ses travaux et remet les prix décernés aux concours.

Les deux autres classes assistent à cette séance publique.

Chacune des classes peut admettre le public à ses séances en prenant à cet égard telles dispositions qu'elle juge convenables (1).

Art. 19. Chaque année, les trois classes ont, au mois de

(1) Ce paragraphe a été adopté par arrêté royal du 10 janvier 1871.

mai, une séance générale pour régler, entre elles, les intérêts communs.

Art. 20. Les budgets des trois classes sont arrêtés par une commission administrative de sept membres, composée des trois directeurs, du secrétaire perpétuel et d'un membre à désigner annuellement dans chaque classe. La répartition des fonds est faite d'après les besoins de chacune, par cette commission administrative.

Art. 21. Les mémoires des trois classes sont publiés dans un même volume et ont chacun leur pagination. Il en est de même pour la collection des mémoires couronnés et des mémoires des savants étrangers, dont l'impression aura été ordonnée par chaque classe. Un bulletin paraît mensuellement et contient le résumé des travaux des trois classes (1).

Art. 22. La bibliothèque, les archives et les collections appartiennent en commun aux trois classes, et sont sous la surveillance spéciale de la commission désignée à l'article 20.

Art. 23. Les dispositions qui précèdent, formant les statuts organiques, ne peuvent être changées qu'en séance générale, et du consentement de l'Académie, donné par les trois quarts des membres présents. Tout changement est soumis à l'approbation du Roi.

(1) Les membres et les correspondants reçoivent les publications de l'Académie; les associés recevront également les *Bulletins* et l'*Annuaire*, quand ils en auront exprimé le désir et qu'ils auront désigné, à Bruxelles, un correspondant chargé de les leur transmettre.

RÈGLEMENTS DE L'ACADÉMIE.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL (1).

Composition de l'Académie.

Art. 1er. L'Académie est divisée en trois classes : celle des sciences, celle des lettres et celle des beaux-arts.

La classe des sciences est divisée en deux sections, savoir : la section des sciences mathématiques et physiques et la section des sciences naturelles, qui se compose de la botanique, de la géologie, de la minéralogie et de la zoologie.

La classe des lettres est également partagée en deux sections : celle d'histoire et des lettres, et celle des sciences politiques et morales. La première comprend l'histoire nationale, l'histoire générale, l'archéologie, les langues anciennes et les littératures française et flamande ; la seconde comprend les sciences philosophiques, la législation, la statistique et l'économie politique.

La classe des beaux-arts comprend les subdivisions suivantes : la peinture, la sculpture, la gravure, l'architecture, la musique, les sciences et les lettres dans leurs rapports avec les beaux-arts.

Art. 2. Les nominations de membres, d'associés ou de correspondants se font, pour les classes des sciences et des lettres, une fois par an, la veille de la séance publique ; et, pour la classe des beaux-arts, à la séance du mois de janvier (2).

Art. 3. Chaque fois qu'il est question d'une élection, la

(1) Adopté par arrêté royal du 1er décembre 1845.

(2) Cet article a été adopté par arrêté royal du 10 août 1852, qui en modifie la rédaction primitive.

mention en est faite spécialement dans la lettre de convocation, qui indique le jour et l'heure précise à laquelle il y sera procédé, ainsi que le nombre des places vacantes.

Art. 4. L'élection a lieu à la majorité absolue des voix; cependant si, après deux tours de scrutin, aucun des candidats n'a obtenu la majorité des suffrages, on procède à un scrutin de ballottage.

En cas de parité de suffrages, après ce dernier scrutin le plus âgé est élu (1).

Art 5. Lorsque plusieurs places sont vacantes, on vote séparément pour chaque place.

Art. 6 Les listes de présentation pour chaque place doivent être doubles et contenir l'indication des titres des candidats.

Art. 7 On peut nommer en dehors des listes de présentation, pourvu que l'inscription des nouvelles candidatures ait lieu, avec l'assentiment de la classe, dans la séance qui précède celle de l'élection (2).

Art. 8. Le directeur de chaque classe est désigné une année avant d'entrer en fonction, et cette nomination a lieu à la première séance de janvier. Pendant cette année, il prend le titre de vice-directeur.

En l'absence du directeur, ses fonctions sont remplies par le vice-directeur.

Séances.

Art. 9. Des billets de convocation sont adressés aux membres de chaque classe, trois jours, au moins, avant chaque réunion; ils énoncent les principaux objets qui y seront traités.

(1) Ce paragraphe a été ajouté par arrêté royal du 6 octobre 1873.

(2) Les articles 6 et 7 ont été adoptés par arrêté royal du 15 juin 1854, qui en modifie la rédaction primitive.

Art. 10. Les associés et les correspondants ont le droit d'assister aux séances avec voix consultative, excepté quand la classe sera constituée en comité.

Art. 11. Chaque classe a une séance publique, savoir :

La classe des sciences, au mois de décembre;

La classe des lettres, au mois de mai;

La classe des beaux-arts, au mois de septembre.

On y distribue les récompenses décernées par la classe, et on y fait des lectures et des rapports sur les ouvrages couronnés.

Art. 12. Tous les ans, la veille de la séance publique de chaque classe, on proclame les auteurs des mémoires auxquels un des prix aura été adjugé. On détermine ensuite les sujets des questions à proposer pour les concours suivants.

Art. 13. Le jour des séances, la salle est ouverte depuis dix heures.

Art. 14. La séance commence par la lecture de la correspondance; le secrétaire ne peut être interrompu pendant cette lecture.

Art. 15. Les vacances de l'Académie commencent après la séance du mois d'août, et finissent le 20 septembre.

Art. 16. Des jetons de présence sont distribués de la manière suivante aux membres et associés habitant la Belgique (1) :

Les membres titulaires et les associés résidant en Belgique ont droit, pour chaque séance à laquelle ils assistent, à un jeton de présence de la valeur de dix francs.

Il est, en outre, alloué à ceux qui n'habitent pas la capitale :

Deux jetons de six francs, s'ils résident de dix à cinquante kilomètres;

(1) Cet article, qui modifie la rédaction primitive, a été adopté par arrêté royal du 13 décembre 1866.

Trois jetons de 6 francs, s'ils résident de cinquante à soixante-quinze kilomètres;

Quatre jetons de six francs, s'ils résident à plus de soixante-quinze kilomètres de la capitale.

Pour la détermination des distances, il sera fait usage des tableaux annexés aux dispositions réglementaires fixant les frais de route et de séjour des fonctionnaires ressortissant au Ministère de l'Intérieur (1).

Publications.

Art. 17. Les publications de l'Académie sont les suivantes

1° Mémoires des membres, des associés, des correspondants;

2° Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers;

3° Bulletins des séances;

4° Annuaire de l'Académie.

Art. 18. L'Annuaire est publié à la fin de chaque année, et il en est de même des Mémoires, qui paraissent par volume ou par partie de volume.

Les Bulletins sont publiés à la suite de chaque séance et au moins huit jours avant la séance suivante.

Art. 19. Chaque mémoire, dans les deux premiers recueils, a sa pagination particulière.

Les mémoires des associés et des correspondants, dans le premier recueil, sont imprimés à la suite de ceux des membres.

Art. 20. Quand des mémoires composés par des membres sont lus à l'Académie, il en est donné une analyse succincte dans le Bulletin de la séance où la lecture en aura été faite.

(1) Les dispositions qui précèdent ont été appliquées à dater du 1er janvier 1867.

Les rapports des commissaires sur les mémoires des membres ne sont point livrés à la publicité; cependant, s'ils présentent, en dehors de l'analyse, des détails qui soient de nature à intéresser la science, on peut les insérer par extraits.

Art. 21. Quand des mémoires composés par des associés et des correspondants, ou par des savants étrangers, sont lus à l'Académie, on se borne à les annoncer dans le Bulletin de la séance où la lecture en aura été faite.

Les rapports des commissaires, qui devront présenter un aperçu de ce que ces mémoires contiennent de plus remarquable, peuvent être imprimés dans les Bulletins.

Art. 22. Le secrétaire peut confier aux auteurs les mémoires qui ont été adoptés pour l'impression, afin qu'ils y fassent les corrections nécessaires, mais il est tenu de les reproduire aux commissaires, si ces mémoires ont été modifiés pour le fond, ou si l'on y a fait des intercalations.

Quand de pareils changements ont été faits, il faut les désigner d'une manière expresse, ou donner aux mémoires la date de l'époque à laquelle ils ont été modifiés.

Art. 23. Dans aucun cas, on ne peut rendre aux auteurs les manuscrits des mémoires qui ont concouru. Les changements qui peuvent être adoptés pour des mémoires de concours que l'on imprime, sont placés, sous forme de notes ou d'additions, à la suite de ces mémoires.

Art. 24. Les mémoires des membres dont l'impression n'a pas été ordonnée, peuvent être rendus aux auteurs, qui, dans tous les cas, peuvent en faire prendre une copie à leurs frais.

Les manuscrits des mémoires de concours, de même que des mémoires communiqués par des associés, des correspondants ou des savants étrangers, sur lesquels il a été fait des rapports, deviennent la propriété de l'Académie.

Art. 25. On présente, dans les Bulletins des séances, les communications scientifiques et littéraires qui ont été faites, et l'annonce des mémoires qui ont été lus.

Le Bulletin ne peut être considéré comme appendice au procès-verbal, que pour autant qu'il aura été approuvé.

Art. 26. Le secrétaire est autorisé à remettre à un Bulletin suivant l'impression des notices illisibles, ou des pièces dont la composition ou la lithographie exigeraient un retard dans la publication des Bulletins.

Art. 27. Tout mémoire qui est admis pour l'impression est inséré dans les Mémoires de l'Académie, si son étendue doit excéder une feuille d'impression. La compagnie se réserve de décider, à chaque séance, d'après la quantité de matériaux qui y sont présentés, si les mémoires qui excèdent une demi-feuille seront ou ne seront pas insérés dans le Bulletin.

Art. 28. Les auteurs des mémoires ou notices insérés dans les Bulletins de l'Académie ont droit à recevoir cinquante exemplaires particuliers de leur travail.

Ce nombre sera de cent pour les écrits imprimés dans le recueil des mémoires.

Les auteurs ont en outre la faculté de faire tirer des exemplaires en sus de ce nombre, en payant à l'imprimeur une indemnité de quatre centimes par feuille (1).

Art. 29. L'Académie a son lithographe, mais, à conditions égales, les auteurs ont la faculté d'employer d'autres litho-

(1) Quant aux prix des titres extraordinaires, brochures, etc., le tarif suivant a été admis provisoirement :

Grand titre in-4° (composition)	. . . . .	fr. 6 00
Titre in-8° »	. . . . .	3 00

Impression comme pour les exemplaires d'auteurs, à 4 centimes la feuille.

graphes dont les talents leur inspireraient plus de confiance.

Art. 30. L'Académie a aussi son imprimeur. L'imprimeur et le lithographe ne reçoivent les ouvrages qui leur sont confiés que des mains du secrétaire perpétuel, et ils ne peuvent imprimer qu'après avoir obtenu de lui un *bon à tirer*.

Art. 31. Les épreuves sont adressées directement au secrétaire perpétuel, qui les fait remettre aux auteurs. C'est aussi par l'entremise du secrétaire que les feuilles passent des mains des auteurs dans celles de l'imprimeur.

Art. 32. Les frais de remaniements ou de changements extraordinaires faits pendant l'impression sont à la charge de celui qui les a occasionnés.

Concours.

Art. 33. Les médailles d'or, présentées comme prix des concours, sont de la valeur de six cents francs.

Art. 34. Ne sont admis, pour les concours, que des ouvrages et des planches manuscrits.

Art. 35. Les auteurs des ouvrages envoyés au concours ne mettent pas leurs noms à ces ouvrages, mais seulement une devise qu'ils répètent dans un billet cacheté, renfermant leur nom et leur adresse.

Ceux qui se font connaître de quelque manière que ce soit,

Couverture non imprimée,	in-4°,	papier de pâte,		le cent. fr	3 00
» »	in-8°.				1 50
» imprimée,	in-4°.				5 00
» »	in-8°.				3 00
Brochage in-4°, avec planches,		moins	de 5 feuilles,	le cent.	4 00
» »	»	plus	de 5 feuilles . . .		5 50
» in-8°,	»	moins	de 5 feuilles . . .		3 00
» »	»	plus	de 5 feuilles . . .		4 00

ainsi que ceux dont les mémoires sont remis après le terme prescrit, sont absolument exclus du concours.

Art. 36. Aucun des académiciens ne peut concourir pour les prix fondés en faveur de ceux qui, au jugement de la compagnie, ont satisfait le mieux aux questions proposées; au surplus, aucun des membres ne peut donner des instructions à ceux qui concourent pour les mêmes prix.

Art. 37. Les mémoires qu'on destine au concours doivent être écrits en caractères lisibles, en langue latine, française, flamande ou hollandaise, et être adressés au secrétaire de l'Académie.

Art. 38 Les académiciens qui ont donné le programme des questions proposées pour les prix annuels sont les premiers examinateurs des ouvrages qui ont concouru, et ils en font un rapport détaillé et par écrit, qui est lu dans une séance de l'Académie et exposé avec ces ouvrages jusqu'à l'assemblée du mois de mai, à l'examen et aux observations de tous les membres, afin que les prix soient adjugés en entière connaissance de cause, à la pluralité des voix de tous les académiciens présents : on peut aussi accorder un accessit à un second mémoire, qui, au jugement de la compagnie, aura mérité cette distinction; et, si aucun des mémoires présentés ne remplit les vues de l'assemblée, le prix peut être remis à une autre année.

Finances.

Art. 39. Les finances de l'Académie sont gérées par une commission administrative, dont les membres sont élus annuellement à l'époque de la séance générale.

Art. 40. La Commission administrative est chargée de régler ce qui concerne les impressions.

Art. 41. A la fin de l'année, les comptes de chaque classe

sont vérifiés par une commission spéciale composée de cinq membres pris dans la classe.

Art. 42. Les commissions spéciales, après avoir arrêté les comptes de la Commission administrative, font connaître à chaque classe, dans la séance suivante, l'état des dépenses et des recettes pendant l'année écoulée.

Bibliothèque. — Archives.

Art. 43. Les ouvrages qui appartiennent à l'Académie sont déposés, après inventaire, à la bibliothèque de ce corps.

Art. 44. Les registres, titres et papiers concernant chaque classe de l'Académie demeurent toujours entre les mains du secrétaire, à qui ils sont remis, accompagnés d'inventaires, que les directeurs font rédiger et qu'ils signent à la fin de chaque année; au surplus, les directeurs font aussi, tous les ans, le récolement des pièces qui sont annotées dans cet inventaire, dans lequel ils font insérer, en même temps, tout ce qui est présenté durant l'année.

Dispositions particulières.

Art. 45. L'Académie examine, lorsque le Gouvernement le juge convenable, les projets qui peuvent intéresser les sciences, les lettres et les beaux-arts.

Art. 46. L'Académie peut nommer, quand elle le juge convenable, sous l'approbation du Gouvernement, un ou plusieurs de ses membres, pour faire un voyage scientifique, littéraire ou artistique, et elle leur donne des instructions sur les objets dont ils auront principalement à s'occuper.

Art. 47. Toutes les dispositions antérieures, relatives aux matières prévues par le présent règlement, sont et demeurent abrogées.

Articles additionnels (1).

Art. 1er. L'élection du directeur et celle de membre de la Commission administrative ont lieu à la majorité absolue des suffrages.

Si, après deux tours de scrutin, personne n'a obtenu la majorité, il est procédé à un ballottage entre les membres qui ont réuni le plus de voix.

En cas de parité de suffrages, après ce dernier scrutin, le plus ancien membre est élu.

Art. 2. Dans les scrutins qui seront ouverts pour l'élection des membres de la commission des finances, ou de toute autre commission que la classe jugera à propos de nommer, le membre le plus ancien, en cas d'égalité de voix, sera toujours préféré.

La *Commission administrative de l'Académie*, lors de sa réunion du 23 mars 1846, après avoir pris connaissance d'un relevé des dépenses pendant les quatre dernières années, a reconnu, à l'unanimité, qu'il fallait distinguer deux espèces de dépenses : les unes *générales*, et devant être supportées en commun par les trois classes, et les autres *spéciales*, et devant être payées sur les fonds particuliers des classes. Les dépenses générales comprennent toutes les impressions autres que les mémoires, les gravures des bulletins, les reliures, les jetons et le service du personnel, ainsi que les faux frais divers; les dépenses spéciales concernent uniquement les impressions in-4° et les concours pour lesquels chaque classe dispose du tiers

(1) Adoptés par arrêtés royaux du 23 mars et du 24 octobre 1849.

de la somme affectée chaque année pour cette partie du budget.

Lors de la séance du 6 juillet 1871, la Commission, appelée, d'après l'article 40 du règlement général, à s'occuper des impressions courantes et de la répartition des fonds à allouer à chaque classe, a résolu les mesures suivantes, qui serviront de règles invariables pour les publications d'insérer dans l'*Annuaire*.

« La Commission, considérant qu'elle est parfaitement armée de dispositions réglementaires pour les impressions, a décidé qu'un tiers de la part annuelle dans la dotation de l'État à dépenser intégralement chaque année, d'après la comptabilité gouvernementale, pour les publications in-4°, serait réservé annuellement à chacune des classes, pour ses mémoires, avec la réserve que dans le cas où l'une d'elles n'aurait pas dépensé sa part vers la fin de l'année, ses fonds pourraient être alloués aux autres.

» Chaque classe sera appelée, au commencement de l'année, à décider sur ses impressions, comme l'indique leur règlement intérieur. La Commission a reconnu qu'elle est en droit de leur demander si elles n'ont point de changements à faire à cet *ordre* d'impression prescrit par une disposition identique, formant l'article 10 du règlement de la classe des sciences, l'article 7 de la classe des lettres et l'article 8 de la classe des beaux-arts. Le bureau de chaque classe juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être imprimés les premiers.

» Comme aucune disposition réglementaire n'ordonne l'impression des mémoires couronnés, la commission en décidera à cet égard après avis des classes. »

Règlement intérieur de la Classe des sciences (1).

1. Les deux sections de la classe des sciences, celle des sciences mathématiques et celle des sciences naturelles, se composent, chacune, d'un même nombre de membres.

2. En cas de vacance dans une section, un membre de l'autre section peut y être admis du consentement de la classe. L'académicien doit en avoir exprimé la demande par écrit, avant que la liste de présentation ait été arrêtée pour la section où la place est devenue vacante.

3. Le bureau se compose du directeur, du vice-directeur et du secrétaire perpétuel.

4. La séance, quel que soit le nombre des membres présents, s'ouvre à l'heure précise, indiquée sur la carte de convocation.

5. En cas d'absence du directeur et du vice-directeur, le fauteuil est occupé par le plus ancien membre de la classe.

Lorsque plusieurs membres ont été élus dans la même séance, l'âge détermine leur rang d'ancienneté dans la liste des membres.

6. Le directeur peut admettre à la séance des savants de distinction, étrangers au pays.

7. Le directeur donne lecture de l'ordre du jour, immédiatement après l'adoption du procès-verbal.

Ne sont admis, pour être lus en séance, que les écrits dont

(1) Adopté par arrêté royal du 25 janvier 1847.

la rédaction est entièrement achevée et qui sont indiqués à l'ordre du jour.

8. Quand un écrit est accompagné de planches, l'auteur en prévient le secrétaire perpétuel. L'impression du texte et la gravure des planches sont votées séparément.

En cas de disjonction, l'auteur peut s'opposer à l'impression de son travail.

9. Si une planche doit occasionner des dépenses extraordinaires, ou si plusieurs planches sont jointes à une notice, le vote pour l'impression est différé; et, à la séance suivante, le secrétaire présente un devis des frais qui seront occasionnés par la gravure ou la lithographie.

10. Le bureau juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être imprimés les premiers.

Il a égard : 1° à la date de la présentation du mémoire; 2° aux frais qui seront occasionnés par la publication; 3° à ce que les différentes branches dont s'occupe la classe soient représentées dans ses publications.

La décision du bureau est rendue exécutoire par la sanction de la classe.

11. Les opinions des commissaires sont signées par eux, et restent annexées au mémoire examiné.

Elles sont communiquées en temps utile au premier commissaire, qui fera fonction de rapporteur.

12. La classe ne fait pas de rapport sur les ouvrages déjà livrés à la publicité.

Sont exceptés les ouvrages sur lesquels le Gouvernement demande l'avis de la classe.

13. La classe ne délibère que sur des propositions écrites et signées.

La délibération sur une proposition réglementaire n'a lieu que dans la séance qui suit celle de la présentation.

Toute proposition que la classe n'a pas prise en considération ou qu'elle a écartée après discussion ne peut être représentée dans le cours de l'année académique.

14. La présentation pour les places vacantes est faite par la section.

La section ne délibère sur l'admission d'aucun candidat, s'il n'a été présenté par deux membres au moins. Les présentations indiquent les titres des candidats.

15. La classe met annuellement au concours six questions.

Chaque section en propose trois.

16. Quand la classe se constitue en comité secret, elle se compose de ses membres seulement.

Le comité secret est de rigueur :

1° Pour la présentation et l'élection aux places vacantes;

2° Pour la discussion des articles réglementaires;

3° Pour la formation des programmes et le jugement des concours.

Sont toutefois admis au comité secret les associés, les académiciens des deux autres classes, ainsi que les correspondants de la classe des sciences, lorsqu'ils ont été désignés pour faire partie du jury sur la proposition des commissaires.

17. Les pièces destinées à être lues en séance publique sont préalablement soumises à la classe.

Règlement intérieur de la Classe des lettres (1).

1. La séance commence à l'heure précise, indiquée sur la carte de convocation, quel que soit le nombre des membres présents.

2. En cas d'absence du directeur et du vice-directeur, le fauteuil est occupé par le plus ancien membre de la classe.

3. Le directeur peut admettre à la séance des savants, des littérateurs et des personnages de distinction étrangers au pays.

4. Le directeur donne lecture de l'ordre du jour, immédiatement après l'adoption du procès-verbal.

Cet ordre du jour, quant aux mémoires et notices, est réglé par la date de leur dépôt entre les mains du secrétaire.

Ne sont admis, pour être lus dans la séance, que les mémoires et notices entièrement achevés et indiqués à l'ordre du jour.

5. Quand des planches devront être jointes à un travail, l'auteur en préviendra la classe. L'impression de la notice et la gravure des planches sont votées séparément.

6. Si une planche doit donner lieu à des dépenses extraordinaires, ou si plusieurs planches sont jointes à une notice, la publication en est différée, et le secrétaire présente à la séance suivante un devis des frais qui seront occasionnés par la gravure ou la lithographie.

7. Le bureau juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être publiés les premiers. Il a égard : 1° à la date de la présentation du mémoire; 2° aux frais qui seront nécessités par la publication; 3° à ce que les différentes matières dont s'occupe la classe soient représentées dans ses recueils.

(1) Adopté par arrêté royal du 26 janvier 1847.

8. Les mémoires modifiés (art. 22 du règlement général) portent, avec la date de leur présentation, celle de l'époque où les modifications ont été faites

9. Les rapports faits à la classe sont signés par leurs auteurs.

Le rapport de chaque commissaire reste annexé au mémoire examiné.

10. La classe ne délibère que sur des propositions écrites et signées.

La délibération sur une proposition réglementaire n'a lieu que dans la séance qui suit celle de la présentation.

11. La classe, dans ses nominations, veille à ce que les différentes matières dont elle s'occupe soient, autant que possible représentées. Ces matières sont :

1° Histoire et antiquités nationales;

2° Histoire générale et archéologie;

3° Langues anciennes, littératures française et flamande;

4° Sciences philosophiques;

5° Législation, droit public et jurisprudence;

6° Économie politique et statistique.

12. Les présentations pour les places vacantes sont faites collectivement par un comité de trois personnes nommées au scrutin secret dans la séance précédente, comité auquel s'adjoint le bureau.

La classe ne délibère sur l'admission d'aucun candidat, à moins que deux membres n'aient demandé par écrit que son nom soit porté sur la liste des candidats.

13. La classe met annuellement au concours six questions sur les matières indiquées à l'article 11.

14. Quand la classe se constitue en comité secret, elle se compose de ses membres seulement.

Le comité secret est de rigueur :

1° Pour la présentation et l'élection aux places vacantes;

2° Pour la discussion des articles réglementaires;

3° Pour la formation des programmes et le jugement des concours.

Sont toutefois admis au comité secret les associés, les académiciens des deux autres classes, ainsi que les correspondants, lorsqu'ils ont été désignés pour faire partie du jury du concours.

15. Les pièces destinées à être lues en séance publique sont préalablement soumises à la classe.

16. La classe ne fait pas de rapport sur les ouvrages déjà livrés à la publicité.

Sont exceptés les ouvrages sur lesquels le Gouvernement demande l'avis de la classe.

17. Lorsque l'Académie aura pris une décision d'après un rapport rédigé par un ou plusieurs de ses commissaires, il ne sera plus permis de changer la rédaction de ce rapport.

18. Les membres et correspondants de la classe lui communiqueront, tous les deux ans, un travail inédit.

Sont exceptés ceux qui s'en jugeront empêchés par l'âge, par des maladies ou par des occupations trop nombreuses.

Chaque année, au mois d'octobre, le secrétaire perpétuel rappellera par écrit cette disposition à tous les membres et correspondants de la classe.

Aussitôt que les membres et correspondants auront fait connaître au secrétaire perpétuel le sujet du travail qu'ils se proposent de communiquer à la classe et l'époque à partir de laquelle il pourra être porté à l'ordre du jour, ces indications seront inscrites avec leur date dans un registre à ce destiné. Le directeur répartira les lectures entre les diverses séances, d'après l'ordre des inscriptions.

Les travaux dont il vient d'être parlé n'en excluent aucun autre. La date à laquelle ils ont été inscrits déterminera indistinctement entre tous l'ordre dans lequel la lecture en sera faite.

19. Les questions du concours seront, autant que possible, réparties entre les diverses matières énumérées dans l'article 11 du règlement ; elles seront publiées deux ans d'avance.

Chaque année, dans la séance de juin, la classe désignera les anciennes questions à maintenir au programme, déterminera les matières sur lesquelles porteront les questions nouvelles et nommera pour chacune de celles-ci une commission de trois membres, qui sera chargée de présenter trois sujets à son choix

Les commissions nommées feront, chacune, leur rapport dans la séance de juillet, et la classe, après avoir choisi une des trois questions qui lui sont proposées et déterminé la valeur du prix à accorder, arrêtera définitivement son programme.

20. Le rapport des commissaires, soit sur les mémoires présentés aux concours, soit sur les mémoires des savants étrangers, sera lu aux membres de la classe un mois avant qu'il soit mis en délibération ; chacun pourra, dans cet intervalle, prendre communication de ces mémoires.

21. Tous les membres sont autorisés à faire, séance tenante, leurs observations sur les travaux dont il est donné lecture ou sur lesquels il est fait rapport, ainsi que sur les rapports mêmes.

Si la demande en est faite, une discussion à ce sujet pourra, avec l'autorisation de la classe, être portée à l'ordre du jour d'une séance suivante.

22. Aucune lecture ne sera faite sans que le sujet en ait été indiqué à l'ordre du jour de la classe par le billet de convocation distribué au moins quinze jours avant la réunion.

23. Toutes les fois que trois membres feront la proposition

d'examiner en commun une ou plusieurs questions se rapportant à l'une des matières que l'article 3 des Statuts organiques de l'Académie range dans le domaine de la classe des lettres, la classe en délibérera ; et, si elle adopte la proposition, la discussion sera portée à l'ordre du jour de la séance qu'elle déterminera.

Le bureau de la classe, les commissaires chargés soit de la rédaction du programme, soit du jugement des concours, soit de l'examen des mémoires des membres, des associés, des correspondants et des savants étrangers, présenteront des propositions aux mêmes fins chaque fois qu'ils le trouveront utile.

Les rapports, les lectures, les propositions de questions littéraires, historiques ou scientifiques à discuter, et les discussions qui en seront la suite, seront portés à l'ordre du jour des séances, immédiatement après l'approbation du procès-verbal et le dépouillement de la correspondance, avant toute discussion à laquelle la correspondance pourrait donner lieu, sauf les cas d'urgence (1).

(1) Les articles nouveaux 18 à 23 ont été sanctionnés par arrêté royal du 8 juillet 1872, qui en modifie la rédaction primitive.

Règlement intérieur de la Classe des beaux-arts (1).

1. La séance commence à l'heure précise indiquée sur la carte de convocation, quel que soit le nombre de membres présents.

2. La liste de présence est retirée une demi-heure après l'ouverture de la séance. Les inscriptions ne sont plus admises, sinon pour des motifs valables et soumis à l'appréciation du bureau.

3. En cas d'absence du directeur et du vice-directeur, le fauteuil est occupé par le plus ancien membre de la classe. Quand l'ancienneté est la même, le fauteuil est occupé par le plus âgé des membres.

4. Le directeur fait connaître l'ordre du jour, immédiatement après la lecture du procès-verbal.

5. On n'admet pour la lecture que les notices entièrement achevées et indiquées à l'ordre du jour.

6. Quand une notice est accompagnée de planches, l'auteur en prévient la classe. L'impression de la notice et la gravure des planches sont votées séparément.

7. Si une planche doit occasionner des dépenses extraordinaires, ou si plusieurs planches sont jointes à une notice, la publication en est différée, et le secrétaire présente à la séance suivante un devis des frais qui seront occasionnés par la gravure ou la lithographie.

(1) Adopté par arrêté royal du 27 octobre 1846.

8. Le bureau juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être publiés les premiers.

Il a égard : 1° à la date de la présentation du travail; 2° aux frais qui seront occasionnés par la publication; 3° à ce que les différentes branches dont s'occupe la classe soient représentées dans ses mémoires.

9. Les mémoires modifiés (art. 22 du règlement général) portent la date de l'époque où les modifications ont été faites.

10. Les rapports faits à la classe sont signés par les auteurs.

Ils auront dû être communiqués, en temps utile, au rapporteur.

11. La classe ne délibère que sur des propositions écrites et signées.

La délibération sur une proposition réglementaire n'a lieu que dans la séance qui suit celle de la présentation.

12. La présentation pour les places vacantes est faite par le bureau, qui s'adjoint la section dans laquelle la place est vacante.

En outre, la classe ne délibère sur l'admission d'aucun candidat, à moins que deux membres ne l'aient présenté officiellement.

Lorsque la classe est appelée à procéder aux élections pour plus d'une place vacante dans la même section, le candidat de la première place qui n'est pas élu, devient, par ce fait, candidat supplémentaire pour la seconde place, et ainsi de suite (1).

13. La classe des beaux-arts met annuellement au concours quatre questions, à savoir :

Une sur la peinture ou sur la gravure en taille-douce;

Une sur la sculpture ou sur la gravure en médailles;

Une sur l'architecture;

Une sur la musique.

(1) Le dernier paragraphe de l'article 12 a été sanctionné par arrêté royal du 3 juin 1875.

Il est entendu qu'il y a un roulement qui permet de représenter successivement les différentes parties des beaux-arts correspondantes aux quatre divisions précédentes.

1° La résolution de la classe des beaux-arts, adoptée dans la séance du 20 septembre 1849, relativement aux concours pratiques, sera remise en vigueur (1);

2° A l'avenir, indépendamment des questions de théorie ou d'histoire de l'art, le programme des concours de la classe comportera des questions d'art appliqué;

3° Chaque année des prix seront proposés pour récompenser le vainqueur dans les concours pratiques;

4° La peinture, la sculpture, l'architecture, la musique et la gravure feront l'objet de ces concours;

5° Les diverses spécialités seront appelées, à tour de rôle, dans l'ordre suivant :

En 1872, la peinture et la sculpture;

En 1873, l'architecture et la musique;

En 1874, la peinture et la gravure; et ainsi de suite.

6° Les lauréats conserveront la propriété des ouvrages envoyés au concours;

7° Une reproduction graphique de l'œuvre couronnée figurera dans les Mémoires de l'Académie, accompagnée des rapports des commissaires chargés de préparer le jugement;

8° Le jugement se fera par la classe entière, sur un rapport

(1) Voici cette résolution présentée par l'un des membres:

« J'ai l'honneur de proposer d'admettre en principe qu'il pourra être mis en concours des sujets de tableaux, de statues ou de bas-reliefs, des projets de monuments, de gravure en taille-douce ou de médailles et de compositions musicales, alternativement et concurremment avec des mémoires sur des questions de théorie ou d'histoire des arts. »

présenté par la section qui a proposé le sujet du concours (1).

Les questions à mettre au concours, en vertu de l'article 13 du règlement de la classe des beaux-arts et auxquelles il doit être répondu au moyen de mémoires écrits, seront envoyées à l'examen d'une commission spéciale avant d'être soumises au vote de la classe.

A cet effet, tout académicien ayant l'intention de faire inscrire une question de ce genre au programme, en adressera le texte au secrétaire perpétuel un mois avant la réunion dans laquelle le programme du concours doit être arrêté.

Il sera formé annuellement quatre commissions de cinq membres où figureront des représentants de chacune des spécialités de l'art indiquées au premier paragraphe de l'article 13. Un des cinq membres sera choisi dans la section des sciences et des lettres dans leurs rapports avec les beaux-arts (2).

14. Quand la classe se constitue en comité secret, elle se compose de ses membres seulement.

Le comité secret est de rigueur :

1° Pour la présentation et l'élection aux places vacantes;

2° Pour la discussion des articles réglementaires;

3° Pour le jugement des concours.

Sont toutefois admis au comité secret, les associés, les académiciens des deux autres classes, ainsi que les correspondants de la classe des beaux-arts, lorsqu'ils ont été désignés pour faire partie du jury.

15. Les pièces destinées à être lues en séance publique sont préalablement soumises à la classe.

(1) Les paragraphes 1 à 8 du complément de l'article 13 ont été sanctionnés par arrêté royal du 8 juillet 1872.

(2) Ces trois derniers paragraphes ont été sanctionnés par arrêté royal du 3 juin 1875.

BIBLIOTHÈQUE DE L'ACADÉMIE.

Règlement général (1).

Art. 1er. La Bibliothèque est placée sous la surveillance et la direction de la Commission administrative de l'Académie.

La conservation du dépôt est confiée au secrétaire perpétuel.

Art. 2. Les ouvrages qui appartiennent à l'Académie sont estampillés sur le titre, inscrits au catalogue et déposés à la bibliothèque.

L'annonce du dépôt se fait par la voie du *Bulletin de l'Académie.*

Art. 3. Les ouvrages nouvellement reçus sont déposés à l'époque des séances mensuelles des trois classes, pour pouvoir être examinés par les membres, et ne sont prêtés qu'après que cette inspection aura pu avoir lieu.

Art. 4. Tous les ouvrages de la bibliothèque sont, autant que possible, reliés.

Ils portent, sur la couverture, une marque distinctive indiquant qu'ils appartiennent à l'Académie royale de Belgique.

Art. 5. Le conservateur et les employés sont exclusivement chargés de rechercher les objets que les membres désirent consulter.

Art. 6. Les livres et autres objets sont prêtés contre reçu : on ne peut les garder pendant plus de trois mois; ceux qui se-

(1) Adopté, en assemblée générale des trois classes, le 7 mai 1850.

raient demandés par un autre membre seront restitués dans le mois de la demande.

Art. 7. Nul ne peut être détenteur de plus de dix volumes ou brochures à la fois.

Art. 8. La Commission administrative peut, en tout temps, faire rentrer les objets empruntés à la bibliothèque.

Art. 9. Il est tenu un registre sur lequel sont indiqués la date de la sortie, celle de la rentrée, le nom de l'emprunteur et l'état dans lequel rentrent les objets prêtés.

Art. 10. Quiconque perd ou détériore un objet appartenant à la bibliothèque est tenu de le remplacer à ses frais.

Art. 11. On ne peut être admis à emprunter des objets appartenant à la bibliothèque qu'en se conformant aux dispositions du présent règlement.

Franchise de port (1).

Art. 1er. Notre Ministre de l'Intérieur est autorisé à correspondre en franchise de port, *sous enveloppe fermée*, avec le bureau de l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles, et les membres de ce corps, individuellement.

Art. 2. La franchise est également attribuée à la correspondance sous bandes et contre-seing que l'Académie et son Secrétaire perpétuel doivent échanger avec chacun de ses membres.

Art. 3. Le contre-seing de l'Académie en nom collectif sera exercé, soit par le Président, soit par le Secrétaire perpétuel délégué à cet effet.

(1) Accordée par arrêté royal du 21 décembre 1841.

N. B. Pour que les envois parviennent avec la franchise de port, il est indispensable que les lettres, papiers ou livres soient mis *sous bandes croisées à l'adresse du Secrétaire perpétuel et contre-signées par le membre, correspondant ou associé, qui fait l'envoi*. De plus, les envois doivent être *déposés au bureau de la poste*; l'exemption n'est pas admise pour les papiers qui seraient *simplement jetés dans la boîte aux lettres*.

LOCAL ET TRAVAUX DE L'ACADÉMIE.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Bâtiments civils. — Palais des Académies (1).

LOCAL DE L'ACADEMIE.

Art. 1er. Le palais de la rue Ducale, à Bruxelles, sera mis à la disposition de l'Académie des sciences, des lettres et des beaux-arts et de l'Académie de médecine. Il portera désormais le nom de Palais des Académies.

Art. 2. Les locaux actuellement occupés par les Académies au palais de l'ancienne Cour seront affectés à la galerie des tableaux modernes de l'État et aux services dépendant de la Bibliothèque royale.

Nos Ministres des Travaux publics et de l'Intérieur sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

(1) Arrêté royal du 30 avril 1876.

TRAVAUX SPÉCIAUX DE L'ACADÉMIE.

Travaux spéciaux de l'Académie. — Adjonction de savants et de littérateurs (1).

1. L'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique sera successivement chargée des travaux suivants :

1° D'une biographie nationale;

2° D'une collection des grands écrivains du pays, avec traductions, notices, etc.;

3° De la publication des anciens monuments de la littérature flamande.

2. L'Académie soumettra à la sanction du Gouvernement les mesures d'exécution de ces travaux.

(1) Arrêté royal du 1er décembre 1845.

COMMISSION CHARGÉE DE LA PUBLICATION D'UNE BIOGRAPHIE NATIONALE.

Règlement (1).

1. L'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts est chargée de la rédaction et de la publication d'une *Biographie nationale.*

2. Elle institue à cet effet une commission de quinze membres qui sont élus, en nombre égal de cinq, par chacune des trois classes, au scrutin secret et à la majorité des suffrages (2).

Tous les six ans, chaque classe sera appelée à réélire ou à remplacer les membres de la commission.

La commission nomme dans son sein un président et un secrétaire.

3. La commission peut s'associer, pour le travail de rédaction, d'autres membres de l'Académie.

Elle est autorisée aussi à y faire concourir des savants et des littérateurs du pays qui n'appartiennent pas à la Compagnie.

4. La commission dresse préalablement une liste alphabétique, aussi complète que possible, de tous les hommes remarquables, à quelque titre que ce soit, qui lui paraissent dignes de prendre place dans la *Biographie nationale.*

(1) Adopté par arrêté ministériel du 29 mai 1860.

(2) Voyez page 124 la composition de la commission au 1er janvier 1878.

Ne pourront être compris dans cette liste que des personnages décédés depuis dix ans au moins.

5. Cette liste est imprimée et rendue publique par la voie du *Moniteur*.

6. La commission revoit et approuve la rédaction des notices, avant de les livrer à l'impression.

Elle peut en limiter l'étendue d'après les convenances de la publication et selon l'importance relative des personnages.

Les révisions sont communiquées à l'auteur de la notice avant la publication.

Chaque notice porte la signature de celui qui en est l'auteur.

7. La commission fait un rapport annuel au Ministre sur l'état de ses travaux. Elle en donne aussi annuellement connaissance à l'assemblée générale de l'Académie.

8. La *Biographie nationale* sera publiée dans le format in-8°, par volume de cinq cents pages au moins.

9. Une indemnité par feuille d'impression, à fixer ultérieurement, sera accordée aux auteurs des notices biographiques.

10. Les membres de la commission qui ne résident pas à Bruxelles recevront une indemnité de déplacement, chaque fois que la commission se réunira en dehors des jours ordinaires de la séance académique.

11. Une allocation spéciale sera mise à la disposition de l'Académie, afin de l'aider à pourvoir aux dépenses qui résulteront de l'exécution du présent arrêté.

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE.

Règlement organique (1).

Art. 1. La Commission royale d'histoire est instituée à l'effet de rechercher et de mettre au jour les chroniques belges inédites, les relations, les cartulaires et les autres documents de la même nature également inédits. Elle est chargée aussi de la publication d'une table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique.

Elle est rattachée à l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, dont elle forme une annexe, et sa correspondance est soumise aux dispositions arrêtées pour cette Compagnie.

Il en est de même de ses archives.

Ses publications servent de complément à celles de l'Académie.

Art. 2. La Commission, composée de sept membres nommés par le Roi, choisit dans son sein un président et un secrétaire-trésorier (2).

Art. 3. Des membres suppléants, nommés par le Ministre de l'Intérieur, peuvent être adjoints aux membres de la Com-

(1) Arrêté royal du 28 avril 1860 remplaçant les arrêtés royaux du 22 juillet 1834, du 1er décembre 1845, du 5 octobre 1852, du 31 décembre 1861, du 7 avril 1866, et l'arrêté ministériel du 29 mars 1845.

(2) Voir, page 128, la composition de la Commission au 1er janvier 1878.

mission, assister, comme tels, à toutes les séances de celle-ci et prendre part à tous ses travaux.

Art. 4. En cas d'empêchement, les membres effectifs peuvent être remplacés aux séances par les membres suppléants; ceux-ci ont, dans ce cas, voix délibérative. Ils jouissent de la même indemnité, pour frais de voyage et de séjour, que les membres titulaires.

Art. 5. Les membres de la Commission s'assemblent régulièrement à Bruxelles quatre fois l'an, dans les mois de janvier, avril, juillet et novembre, pour délibérer sur les matières soumises à leur examen et se concerter sur les publications qui font l'objet de leurs travaux, d'après un plan rédigé par la Commission et approuvé par le Ministre de l'Intérieur.

La Commission se réunit extraordinairement lorsque le président le juge utile.

Art. 6. Le président met en délibération les objets à l'ordre du jour, recueille les voix et conclut au nom de la Commission.

En cas d'absence, il est remplacé par le membre le plus ancien.

Art. 7. Il est publié un compte rendu ou Bulletin des séances de la Commission, dans lequel sont rapportés les sujets dont elle s'est occupée et les communications qu'elle a reçues, en tant que celles-ci concernent l'histoire de la Belgique.

Aucune communication n'y est insérée qu'après résolution prise par la Commission.

Lorsque des séries de documents ou des notices ont une grande étendue, elles peuvent être publiées à part comme annexes au Bulletin.

Art. 8. La Commission ayant pour but principal de rechercher et de mettre au jour les chroniques belges inédites, les membres éditeurs s'abstiennent d'introduire dans les publica-

tions qui leur sont confiées des matières étrangères au contenu du texte principal de l'ouvrage.

Art. 9. Aucune publication comprise dans le plan approuvé par le Ministre de l'Intérieur n'est autorisée qu'après que le membre qui désire en être chargé, a fait connaître, dans un rapport à la Commission, la marche qu'il se propose de suivre, ainsi que la nature et l'importance des documents qu'il croit devoir ajouter au texte principal.

L'impression ne commence que lorsque la copie d'un tiers de volume, au moins, peut être livrée à l'imprimeur.

Art. 10. Les cartes et planches reconnues nécessaires pour être jointes au texte des chroniques ou de leurs appendices, ne sont confectionnées que lorsque la Commission en a autorisé la dépense, sur évaluation approximative.

Art. 11. Tous les mois, l'imprimeur adresse à chaque membre de la Commission une bonne feuille de tout ce qui est imprimé du texte des volumes de la collection.

Art. 12. Chaque membre reçoit un exemplaire, sur grand papier, des volumes de la collection, ainsi que cinq exemplaires du Bulletin. Il a droit, en outre, à dix exemplaires dits d'auteur de chacun des ouvrages qu'il est chargé de publier.

Art. 13. La Commission adresse au Ministre de l'Intérieur, à la fin de chaque année, un rapport général sur ses travaux.

Art. 14. La Commission s'abstient de porter un jugement sur les ouvrages imprimés d'auteurs vivants, quand ces ouvrages n'ont pas de rapport direct avec ses travaux.

Art. 15. Les résolutions et les pièces expédiées par la Commission ou en son nom, sont signées par le président et par le secrétaire.

Art. 16. Le secrétaire est dépositaire des papiers et documents appartenant à la Commission. Il en tient inventaire.

Art. 17. Les ouvrages dont il est fait hommage à la Commission sont déposés dans la bibliothèque de l'Académie. Les titres de ces ouvrages et les noms des donateurs sont insérés au Bulletin.

Art. 18. Un crédit est attribué annuellement à la Commission pour couvrir les frais de toute nature résultant de la mission qui lui est confiée.

Art. 19. La Commission soumet, chaque année, son budget à l'approbation du Ministre de l'Intérieur, avec l'indication des publications qu'elle se propose d'entreprendre dans le courant de l'exercice; aucune dépense ne peut être faite en dehors du budget approuvé. La Commission rend compte de ses dépenses dans son rapport annuel.

Art. 20. Les membres de la Commission qui ne résident point à Bruxelles reçoivent, à titre d'indemnité de déplacement, pour chaque réunion ordinaire, c'est-à-dire pour celles qui coïncident avec les réunions mensuelles de l'Académie royale de Belgique, savoir :

Les membres demeurant dans un rayon de cinq lieues partant de Bruxelles, quinze francs;

Dans un rayon de dix lieues, vingt francs;

Dans un rayon de quinze lieues, vingt-cinq francs;

Enfin ceux demeurant dans une localité au delà de ce dernier rayon, trente francs.

Pour les réunions extraordinaires, les mêmes membres reçoivent douze francs par séjour de vingt-quatre heures, et une indemnité pour frais de route, calculée à raison de deux francs par lieue par voie ordinaire et d'un franc par lieue par chemin de fer.

Art. 21. Une indemnité de vingt francs par feuille d'impression, du format in-4°, est allouée aux membres qui donnent

leurs soins à l'édition des chroniques, relations, cartulaires et de la Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique, en en préparant les matériaux, en les annotant, en en rédigeant les introductions, etc.

La même indemnité est accordée aux personnes que la Commission charge, sous sa direction et sa surveillance, après y avoir été autorisée par le Ministre de l'Intérieur, de concourir à ces publications.

Art. 22. Le traitement annuel de douze cents francs, dont jouit le secrétaire-trésorier actuel, est maintenu.

Art. 23. Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

PRIX PERPÉTUELS

ET CONCOURS PÉRIODIQUES.

PRIX QUINQUENNAL D'HISTOIRE.

Institution (1).

1. Il est institué un prix quinquennal de cinq mille francs en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire du pays, qui aura été publié par un auteur belge, durant chaque période de cinq ans.

2. Il sera affecté, pour la formation de ce prix, un subside annuel de mille francs sur les fonds alloués au budget en faveur des lettres et des sciences.

3. La classe des lettres de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique soumettra à la sanction du Gouvernement un projet de règlement, qui déterminera les conditions auxquelles le prix sera décerné, et le mode qui sera observé pour le jugement des ouvrages.

(1) Adoptée par arrêté royal du 1er décembre 1845.

Règlement pour le prix quinquennal d'histoire (1).

1. La première période de cinq années prend cours du 1er janvier 1846, pour finir au 31 décembre 1850 (2).

2. Tout ouvrage sur l'histoire nationale écrit en français, en flamand ou en latin, et publié en Belgique, sera admis au concours, s'il est entièrement achevé et si l'auteur est Belge de naissance ou naturalisé.

3. Les ouvrages dont il n'aurait été publié qu'une partie antérieurement au 1er janvier 1846 seront admis au concours après leur achèvement.

4. L'édition nouvelle d'un ouvrage ne donnera pas lieu à l'admission de celui-ci, à moins qu'il n'ait subi des changements ou des augmentations considérables.

5 Le jugement est attribué à un jury de sept membres, nommé par le Roi sur une liste double de présentation faite par la classe des lettres (3).

Cette nomination aura lieu au moins un mois avant l'expiration de chaque période quinquennale.

6. Les ouvrages des membres du jury ne peuvent faire l'objet de son examen.

7. Le jugement du jury sera proclamé dans la séance publique de la classe des lettres qui suivra la période quinquennale.

(1) Adopté par arrêté royal du 26 décembre 1848.

(2) La proclamation des résultats de la sixième période (1871-1875) a eu lieu en 1876.

(3) La rédaction primitive de cet article a été modifiée.

PRIX QUINQUENNAUX DE LITTÉRATURE ET DE SCIENCES.

Institution (1).

1. Indépendamment du prix fondé par l'arrêté précité, il est institué cinq prix quinquennaux de cinq mille francs chacun, en faveur des meilleurs ouvrages qui auront été publiés en Belgique, par des auteurs belges, et qui se rattacheront à l'une des catégories suivantes :

1° Sciences morales et politiques;

2° Littérature française;

3° Littérature flamande;

4° Sciences physiques et mathématiques;

5° Sciences naturelles.

2. Le jugement des ouvrages est attribué à des jurys de sept membres, nommés par Nous, sur la proposition, à savoir : pour les trois premières catégories, par la classe des lettres et pour les deux autres catégories, par la classe des sciences de l'Académie royale de Belgique.

3. Chaque classe soumettra à la sanction du Gouvernement un projet de règlement qui déterminera, conformément aux principes posés dans le règlement pour le prix quinquennal d'histoire, les conditions auxquelles les prix seront décernés, et le mode qui sera observé pour la composition du jury et pour le jugement des ouvrages.

(1) Adoptée par arrêté royal du 6 juillet 1851.

4 Les deux classes proposeront de commun accord l'ordre dans lequel seront appelées les différentes catégories désignées ci-dessus, de telle sorte que la première période quinquennale finisse le 31 décembre 1851.

5. Si aucun ouvrage n'est jugé digne d'obtenir le prix intégral, il pourra être fait des propositions au Gouvernement pour la répartition de la somme entre les ouvrages qui se seront le plus rapprochés des conditions requises pour l'allocation du grand prix (1).

6. L'article 2 de Notre arrêté précité du 1er décembre 1845 est rapporté.

(1) Cet article a été rapporté par arrêté royal du 7 février 1859. Voir page 71.

Règlement pour les prix quinquennaux de littérature et de sciences (1).

---

1. Les concours pour les prix quinquennaux se succèdent d'année en année, dans l'ordre suivant :

Sciences naturelles;

Littérature française;

Sciences physiques et mathématiques;

Littérature flamande;

Sciences morales et politiques.

La première période de cinq années finira le 31 décembre 1851, pour les sciences naturelles; le 31 décembre 1852, pour la littérature française, et ainsi de suite (2).

2. Tout ouvrage sur une des branches énoncées dans l'article précédent est admis au concours, s'il est publié en Belgique, s'il est entièrement achevé et si l'auteur est Belge de naissance ou naturalisé.

Les ouvrages sur les sciences pourront être écrits en français, en flamand ou en latin.

3. Quelle que soit l'époque de la publication des premières parties d'un ouvrage, il est admis au concours de la période dans laquelle a paru la dernière partie.

(1) Adopté par arrêté royal du 29 novembre 1851.

(2) Le prix pour la 6e période du concours quinquennal de *littérature française* pourra être décerné en 1878. Les autres prix reviendront aux époques suivantes : *sciences physiques et mathématiques*, 1879; *littérature flamande*, 1880; *sciences morales et politiques*, 1881; *histoire nationale*, 1881; *sciences naturelles*, 1882.

4. L'édition nouvelle d'un ouvrage ne donne pas lieu à l'admission de celui-ci, à moins qu'il n'ait subi des changements ou des augmentations considérables.

5 Le jugement est attribué à un jury de sept membres, nommé par Nous sur une liste double de présentation, faite par la classe des sciences pour les sciences naturelles, ainsi que pour les sciences mathématiques et physiques; et par la classe des lettres pour la littérature française, pour la littérature flamande et pour les sciences morales et politiques.

A l'avenir, le jury pour le prix quinquennal d'histoire sera également nommé sur une liste double de présentation, faite par la classe des lettres.

6. Les ouvrages des membres du jury ne peuvent faire l'objet de son examen.

7. Le jugement du jury sera proclamé dans la séance publique de la classe sur la proposition de laquelle le jury aura été nommé.

Modifications apportées à ces règlements.

Arrêté royal du 7 février 1859.

1. Le jury chargé de juger le prix quinquennal ne pourra délibérer qu'au nombre de cinq membres.

2. Lorsqu'il aura pris connaissance des ouvrages soumis à son examen, il décidera si, parmi ces ouvrages, il en est un qui mérite le prix quinquennal à l'exclusion des autres, et lequel.

La question sera mise aux voix sans division.

Elle ne pourra être résolue affirmativement que par quatre voix au moins.

Aucun membre n'aura la faculté de s'abstenir de voter.

3. L'article 5 de l'arrêté royal du 6 juillet 1851 est rapporté.

4. Par dérogation à l'article 2 de Notre arrêté du 29 novembre 1851, prérappelé, les prix quinquennaux institués par Nos arrêtés du 1er décembre 1845, 6 juillet 1851 et 29 novembre 1851, pourront être décernés à l'auteur d'un ouvrage non achevé, si les parties séparées ou réunies forment un ensemble qui ait une valeur propre.

Arrêté royal du 27 août 1861.

1. Un ouvrage achevé, dont quelque partie aurait déjà été couronnée, sera néanmoins admis au concours, si les parties nouvelles y apportent des augmentations considérables.

2. Les précédentes dispositions sont applicables aux ouvrages actuellement en cours d'exécution dont des parties ont été publiées antérieurement au présent arrêté.

PRIX QUINQUENNAUX DÉCERNÉS DEPUIS LEUR INSTITUTION

(1851).

Histoire nationale.

1re *période* (1846-1850), prix décerné à M. Kervyn de Lettenhove;
2e — (1851-1855), prix partagé entre MM. Th. Juste, A. Wauters, Mertens et Torfs;
3e — (1856-1860), prix non décerné;
4e — (1861-1865), prix décerné à M. Ad. Borgnet;
5e — (1866-1870), prix décerné à M. J. Van Praet.
6e — (1871-1875), prix décerné à M. Th. Juste.

Sciences naturelles.

1re *période* (1847-1851), prix partagé entre MM. L. de Koninck, A. Dumont et P. J. Van Beneden;
2e — (1852-1856), prix partagé entre MM. Kickx, Wesmael, de Koninck et de Selys Longchamps;
3e — (1857-1861), prix décerné à M. P. J. Van Beneden;
4e — (1862-1866), prix décerné à M. P. J. Van Beneden;
5e — (1867-1871), prix décerné à M. l'abbé Carnoy;
6e — (1872-1876), prix décerné à M. Éd. Van Beneden.

Littérature française.

1re *période* (1848-1852), prix partagé entre MM. Baron, Moke et Weustenraad;
2e — (1853-1857), prix non décerné;
3e — (1858-1862), prix décerné à M. Ad. Mathieu;
4e — (1863-1867), prix décerné à M. Ch. Potvin.
5e — (1868-1872), prix décerné à M. Éd. Fétis.
6e — (1873-1877), prix à décerner en 1878.

Sciences physiques et mathématiques.

1re *période* (1849-1853), prix décerné à M. J. Plateau;
2e — (1854-1858), prix non décerné;
3e — (1859-1863), prix décerné à M J.-S. Stas;
4e — (1864-1868), prix décerné à M. J. Plateau;
5e — (1869-1873), prix décerné à M. M. Gloesener;
6e — (1874-1878), prix à décerner en 1879.

Littérature flamande.

1re *période* (1850-1854), prix décerné à M. H. Conscience;
2e — (1855-1859), prix décerné à M. P. Van Duyse;
3e — (1860-1864), prix décerné à Mme veuve Courtmans;
4e — (1865-1869), prix décerné à M. H. Conscience;
5e — (1870-1874), prix décerné à feu M. Bergmann.

Sciences morales et politiques.

1re *période* (1851-1855), prix partagé entre MM. Ducpetiaux, Brialmont, Thonissen et P. Vander Meersch;
2e — (1856-1860), prix décerné à M. P. de Haulleville;
3e — (1861-1865), prix décerné à M. F. Tielemans;
4e — (1866-1870), prix non décerné.
5e — (1871-1875), prix décerné à M. F. Laurent.

CONCOURS TRIENNAL DE LITTÉRATURE DRAMATIQUE FRANÇAISE (1).

Art. 1. Il est institué un prix triennal pour la composition d'une œuvre dramatique en langue française. Toute liberté est laissée aux concurrents en ce qui concerne le choix des sujets; mais, à mérite égal, le prix sera décerné à l'ouvrage dont le sujet aura été emprunté soit à l'histoire, soit aux mœurs nationales.

Art. 2. Le prix qui sera décerné à l'auteur de l'ouvrage couronné consistera en une médaille d'or de la valeur de cent cinquante francs et en une somme de cinq cents francs au moins et de quinze cents francs au plus, à déterminer par Notre Ministre de l'Intérieur suivant les mérites et l'importance de la pièce dramatique.

Art. 3. La pièce couronnée sera représentée pendant les fêtes anniversaires de septembre de l'année qui suivra la clôture de chaque période triennale.

La présente disposition sera applicable aux pièces dramatiques en langue flamande, dont les auteurs auront obtenu le prix institué par l'arrêté royal du 10 juillet 1858.

Art. 4. Le jugement se fera par une commission de trois membres au moins, choisis sur une liste double de présentations faites par la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique.

Art. 5. La première période triennale sera considérée comme close le 1er janvier 1861 (2).

(1) Modifié par arrêté royal du 14 décembre 1875.

(2) Le prix pour la septième période (1876-1878) pourra être décerné en 1879.

CONCOURS TRIENNAL DE LITTÉRATURE DRAMATIQUE FLAMANDE (1).

Art. 1. Il est institué un prix triennal pour la composition d'une œuvre dramatique en langue flamande. Toute liberté est laissée aux concurrents en ce qui concerne le choix des sujets ; mais, à mérite égal, le prix sera décerné à l'ouvrage dont le sujet aura été emprunté soit à l'histoire, soit aux mœurs nationales.

Art. 2. L'ouvrage devra avoir été publié dans le pays, ou être remis en manuscrit, soit au Département de l'Intérieur, soit à l'Académie royale des sciences et des lettres, avant que la période triennale soit close.

Art. 3. Ne seront pas admises au concours les œuvres traduites ou arrangées d'après des ouvrages étrangers ou nationaux.

Quant aux pièces imitées, le jury aura à décider si elles présentent un caractère suffisant d'originalité.

Art. 4. Le jury chargé du jugement du concours sera composé de cinq membres.

Art. 5. Les ouvrages dramatiques des membres du jury sont exclus du concours.

Art. 6. Le prix triennal ne peut être partagé entre plusieurs œuvres.

Art. 7. Le jugement du jury sera proclamé dans la séance publique de la classe des lettres qui suivra la période triennale (2).

(1) Modifié par arrêté royal du 14 décembre 1875.

(2) Le prix pour la septième période (1877-1879) pourra être décerné en 1880.

PRIX TRIENNAUX DE LITTÉRATURE DRAMATIQUE FRANÇAISE.

1re *période* (1858-1860), prix décerné à M. Potvin (C.).
2e — (1861-1863), prix décerné à M. Potvin (C.).
3e — (1864-1866), prix non décerné.
4e — (1867-1869), prix non décerné.
5e — (1870-1872), prix décerné à M. Potvin (C.).
6e — (1873-1875), prix décerné à M. Delmotte (H.).

PRIX TRIENNAUX DE LITTÉRATURE DRAMATIQUE FLAMANDE.

1re *période* (1856-1858), prix décerné à M. Van Peene (H.).
2e — (1859-1861), prix décerné à M. Sleeckx (B.).
3e — (1862-1864), prix décerné à M. Van Geert (F.).
4e — (1865-1867), prix décerné à M. Vandenkerckhove (A.).
5e — (1868-1870), prix décerné à M. Vande Sande (F.)
6e — (1871-1873), prix décerné à M. Delcroix (D.).
7e — (1874-1876), prix décerné à M. Delcroix (D.).

GRANDS CONCOURS DE PEINTURE, DE GRAVURE, D'ARCHITECTURE ET DE SCULPTURE.

Réorganisation générale.

Arrêtés royaux du 22 mai 1875.

Article premier. Le grand concours pour l'un des prix institués par l'article 14 de l'arrêté royal du 13 avril 1817 et par l'arrêté royal du 25 février 1847 a lieu tous les ans à Anvers.

Le lauréat reçoit, pendant quatre années, une pension de voyage de 4,000 francs afin de se perfectionner à l'étranger.

La pension prend cours après que le lauréat a satisfait à l'examen de sortie prescrit par l'article 13.

Toutefois, s'il est âgé de moins de 21 ans, il n'entre en jouissance de la pension que lorsqu'il a atteint cet âge.

Art. 2. Outre le grand prix, il peut être décerné un second prix et une mention honorable

Le second prix consiste en une médaille d'or de la valeur de 500 francs. Il peut être accordé en partage, ainsi que la mention honorable.

Art. 3. Les différentes branches des beaux-arts sont appelées à participer périodiquement au concours dans l'ordre suivant :

L'architecture.
La peinture.
La sculpture.

La peinture.
L'architecture.
La peinture.
La gravure.
La sculpture.
La peinture.
L'architecture.
La sculpture.
La peinture.
La gravure.
L'architecture.

L'époque de l'ouverture du concours est annoncée par la voie du *Moniteur*, au moins trois mois d'avance.

Art. 4. Tout artiste belge ou naturalisé qui n'a pas atteint l'âge de 30 ans peut être admis à concourir. Il s'adresse à cet effet, par écrit ou en personne, au conseil de l'Académie royale d'Anvers, au plus tard quinze jours avant la date fixée pour l'ouverture du concours.

Art. 5. Le nombre des concurrents est limité à six.

Quand le nombre des concurrents inscrits dépasse ce chiffre, il y a un concours préparatoire.

Pour les grands concours d'architecture, les aspirants, avant d'être admis au concours préparatoire, sont tenus, quel que soit leur nombre, de faire preuve, dans un examen spécial, de connaissances scientifiques et littéraires.

Les conditions de cet examen feront l'objet d'une disposition particulière.

Les travaux du concours préparatoire sont exposés pendant trois jours après le jugement.

Art. 6. Le jury chargé de juger le concours préparatoire est composé de sept membres nommés par Nous. Trois membres

sont choisis parmi les membres-artistes de la classe des beaux-arts.

Deux membres supplémentaires sont désignés pour remplacer, le cas échéant, les titulaires absents.

Art. 7. Le jury fait choix de plusieurs sujets pour le concours; le sort désigne celui que les concurrents auront à traiter. Ils en font l'esquisse d'après un programme donné. Ils travaillent dans des loges séparées et, pendant l'exécution de l'esquisse, ils n'ont de communication avec personne.

Art. 8. Les concurrents sont tenus d'achever l'esquisse dans le délai fixé par le jury. Après ce délai, l'esquisse est scellée sous glace par l'administrateur de l'Académie royale des beaux-arts d'Anvers, en présence du concurrent, qui est tenu d'en faire la copie dans un temps déterminé. C'est d'après cette copie qu'il exécute l'ouvrage qui doit concourir.

Art. 9. A l'expiration du terme fixé pour l'achèvement des ouvrages du concours, ceux-ci sont jugés par un jury composé de sept membres au moins et de onze membres au plus nommés par Nous.

Trois membres au moins sont choisis dans la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique.

Deux membres supplémentaires sont désignés pour remplacer, le cas échéant, les titulaires absents.

Art. 10. Le jury examine en premier lieu si, parmi les ouvrages produits au concours, il y en a qui sont dignes d'obtenir le grand prix.

Si l'opinion de la majorité est négative sur ce point, le montant de la pension est réservé, durant les quatre années, pour être réparti en encouragements particuliers à de jeunes artistes de mérite.

Si le jury est d'avis qu'il y a lieu d'accorder le prix, il examine :

1° Si les concurrents ont suivi le programme;

2° Si chaque ouvrage est conforme à son esquisse;

3° Si les limites données pour la grandeur des figures ont été observées.

Tout ouvrage qui, à l'égard de ces trois points, ne satisfait pas aux conditions requises, doit être écarté du concours.

Le jury vote à haute voix, et toutes ses décisions sont prises à la majorité des suffrages; en cas de parité, la voix du président est décisive.

Aucun membre n'a la faculté de s'abstenir de voter.

Le procès-verbal est rédigé, séance tenante, signé par tous les membres présents et transmis au Ministre de l'Intérieur.

Les membres du jury non domiciliés à Anvers ont droit à une indemnité de déplacement qui est fixée par le gouvernement.

Art. 11. Après le jugement, les ouvrages faits pour le grand concours sont exposés publiquement à Anvers et à Bruxelles pendant huit jours consécutifs.

Art. 12. Les résultats du concours sont proclamés dans une séance solennelle de la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique à laquelle sont invités les membres du jury et du conseil d'administration de l'Académie royale d'Anvers, ainsi que les directeurs et les professeurs des écoles auxquelles appartiennent les lauréats.

Art. 13. Le lauréat du grand concours de peinture, de sculpture, d'architecture ou de gravure est examiné par un jury nommé par le Ministre de l'Intérieur et présidé, suivant la nature du concours, par un artiste peintre, sculpteur, architecte ou graveur. Ce jury est composé de telle sorte que chacune des matières indiquées aux programmes rédigés par le Ministre de l'Intérieur y soit représentée par un membre.

Si le lauréat est porteur de diplômes ou de certificats attestant qu'il a déjà subi un examen légal sur une ou plusieurs des matières mentionnées aux programmes, il est dispensé de l'examen sur cette partie.

L'examen a lieu oralement et par écrit. Toutefois, sauf en ce qui concerne la rédaction française ou flamande, le jury peut dispenser de l'épreuve par écrit le lauréat qui lui a fourni par ses réponses orales la preuve d'une instruction suffisante

Après l'examen, le jury se pose d'abord cette question : Le lauréat possède-t-il les connaissances nécessaires pour profiter de son séjour à l'étranger ? Si la réponse est affirmative, le départ est autorisé immédiatement ; si, au contraire, la réponse est négative, le jury indique les matières sur lesquelles le lauréat laisse à désirer et fixe le délai après lequel il sera appel à un second examen sur ces mêmes matières.

Le gouvernement peut allouer au lauréat qui n'est pas jugé suffisamment instruit un subside proportionné au délai fixé par le jury pour le second examen Si, dans ce second examen, le lauréat ne répond pas d'une manière suffisante, le subside n'est plus continué et la pension reste suspendue. Enfin, si, dans un troisième examen, le lauréat ne satisfait pas encore, il perd tout droit à la pension.

Art. 14. Le but principal du grand prix étant de procurer au lauréat les moyens de se perfectionner à l'étranger, le jury, après avoir entendu l'artiste, émet son avis sur le choix des pays à visiter, sur l'opportunité du départ, sur la durée du séjour dans les villes où il convient de résider, ainsi que sur tous les autres points qui paraîtront mériter d'être pris en considération dans l'intérêt du lauréat.

Art. 15. Pendant son séjour à l'étranger, le lauréat correspond régulièrement avec le directeur de l'Académie royale

d'Anvers et, tous les six mois, il adresse, par son intermédiaire, à la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique un rapport détaillé sur ses études et sur les objets qui s'y rattachent. La classe fera un rapport au Ministre de l'Intérieur sur ces communications.

Art. 16. Après l'expiration des deux premières années, le lauréat est tenu d'envoyer, aux frais du gouvernement, un de ses ouvrages, dont il conserve la propriété. Cet ouvrage est exposé publiquement, d'abord à Anvers, puis à Bruxelles. A la suite de cette exhibition, la classe des beaux-arts adresse à l'artiste ses observations, qu'elle communique en même temps au gouvernement. A son retour, le lauréat est tenu d'exposer un autre de ses ouvrages dans les deux villes précitées.

Art. 17. Pendant leur séjour à l'étranger, les lauréats sont tenus de faire la copie d'une œuvre d'art.

Cette copie peut être rétribuée et, dans ce cas, elle devient la propriété de l'État. En général, ces copies doivent avoir la dimension de l'original, à moins qu'il n'en ait été décidé autrement.

La classe des beaux-arts de l'Académie dresse une liste des objets d'art, tableaux, statues, bas-reliefs, etc., susceptibles d'être utilement reproduits par les lauréats.

Ceux-ci choisissent dans cette liste l'œuvre dont ils se proposent de faire la copie. Ils peuvent toutefois prendre un modèle en dehors de la liste, pourvu qu'ils aient désigné l'objet de leur choix et obtenu l'assentiment de la classe des beaux-arts.

Les travaux de copie imposés aux lauréats sont :

Pour le peintre, la reproduction d'un tableau ancien par la peinture à l'huile;

Pour le sculpteur, la reproduction en marbre, exécutée par

le lauréat lui-même, d'une œuvre remarquable de sculpture figure de petite dimension, bas-relief ou buste;

Pour le graveur, la gravure en taille-douce d'un portrait peint ;

Pour l'architecte, la restauration d'un monument antique accompagnée des travaux accessoires indiqués au programme de l'arrêté royal du 28 février 1863.

Ces travaux ne sont rétribués par l'État que s'ils ont un mérite réel. A cet effet, les copies et les autres documents produits par les lauréats sont soumis à l'appréciation de la classe des beaux-arts de l'Académie, qui nomme, dans son sein, trois membres chargés d'en fixer le prix. Ce prix n'est payé au lauréat qu'à son retour en Belgique.

Les copies acquises de la sorte sont placées dans des établissements dépendant du gouvernement.

Art. 18. La pension est payée au lauréat par semestre et d'avance.

Art. 19. Les cas non prévus sont réglés par Notre Ministre de l'Intérieur, qui est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Articles additionnels relatifs au grand concours d'architecture.

—

Arrêté royal du 22 mai 1875.

Article premier. L'arrêté royal du 17 avril 1852, relatif aux grands concours d'architecture, est rapporté.

Il est remplacé par la disposition ci-après :

Nul n'est admis à prendre part au grand concours d'architecture dit « concours de Rome », s'il ne fournit la preuve qu'il a subi avec succès l'examen scientifique et littéraire dont le programme a été inséré dans l'arrêté ministériel du 19 avril 1852.

Art. 2. Un jury de cinq membres, nommé par Notre Ministre de l'Intérieur, procède à cet examen qui doit toujours avoir lieu trois mois au moins avant l'époque fixée pour les inscriptions au grand concours.

Art. 3. Les certificats délivrés par ce jury sont valables pour tous les concours auxquels le candidat croira devoir prendre part jusqu'à l'âge de 30 ans.

Arrêté ministériel du 24 mai 1875.

Le Ministre de l'Intérieur,

Vu l'arrêté royal du 22 mai 1875 portant que les aspirants pour le grand concours d'architecture sont tenus, préalablement à leur inscription, de faire preuve de connaissances scientifiques et littéraires;

Revu l'arrêté du 23 avril 1863 portant approbation du règlement d'ordre des grands concours;

Arrête :

Article unique. La disposition inscrite à l'article 75 dudit règlement d'ordre est remplacée par ce qui suit :

A. — *Concours préparatoire.*

Les concurrents ont à faire :

1° Une composition d'architecture académique rendue graphiquement par plans, coupes, élévations, etc., etc.

Il est accordé un jour entier pour ce travail, qui doit être exécuté simplement en esquisse;

2° Un dessin au trait d'après la bosse (figure antique), ou d'après nature, au choix du jury.

Les concurrents sont séquestrés en loge et ils ont deux jours et une nuit pour ce travail qui doit être exécuté dans les proportions de 48 à 50 centimètres de haut.

GRAND CONCOURS DE COMPOSITION MUSICALE.

Institution.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, SALUT.

Revu Notre arrêté du 19 septembre 1840, instituant un concours bisannuel de composition musicale, ainsi que Nos arrêtés des 14 juin 1841, 12 avril et 11 octobre 1845, qui ont modifié et développé cette institution;

Considérant que l'expérience des quatre concours précédents permet de régler la matière d'une manière définitive;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'Intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

ART. 1er Le concours de composition musicale a lieu tous les deux ans, à Bruxelles.

ART. 2. Le lauréat reçoit, pendant quatre années, une pension de 2,500 francs, pour aller se perfectionner dans son art en Allemagne, en France et en Italie (1).

La pension prend cours à l'époque à fixer par le règlement. Toutefois, si le lauréat est âgé de moins de 21 ans, il n'entre en jouissance de la pension qu'après avoir atteint cet âge.

ART. 3. Sont seuls admis au concours les Belges qui n'auront pas atteint l'âge de trente ans au 1er juin de l'année pendant laquelle le concours a lieu, et qui auront été reçus à la suite d'une épreuve préparatoire devant le jury mentionné ci-après.

(1) Cette pension est actuellement de 4,000 francs.

Art. 4. Les concurren s doivent écrire une scène dramatique sur un sujet donné.

Art. 5. Le jury chargé d'apprécier la capacité des concurrents et de juger le concours est composé de sept membres.

Trois de ces membres sont désignés par la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique parmi les académiciens appartenant à la section de musique. Les quatre autres sont nommés par Nous, sur la proposition de Notre Ministre de l'intérieur.

Le jury nomme son président parmi les membres domiciliés dans la capitale; le président est remplacé, en cas d'empêchement, par le plus âgé des membres qui habitent Bruxelles.

Art. 6. Les membres du jury désignés par la classe des beaux-arts forment la section permanente du jury. Les fonctions des autres membres cessent après que le jugement a été prononcé

Art. 7. Les fonctions des membres du jury sont gratuites. Cependant, il est accordé des indemnités de déplacement et de séjour à ceux d'entre eux qui n'habitent pas la capitale ou les faubourgs.

Art. 8. Un secrétaire, nommé par le Ministre de l'Intérieur, est attaché au jury. Il ne prend point part aux travaux du jury qui ont pour objet le jugement tant de l'épreuve préparatoire que du concours définitif. Il est spécialement chargé de la direction et de la haute surveillance de la partie matérielle du concours. Une indemnité peut lui être accordée.

Art. 9. Il peut être décerné un premier prix, un second prix et une mention honorable.

Le premier prix n'est accordé qu'à un seul concurrent.

Le second prix et la mention honorable peuvent être accordés en partage.

Art. 10. Le second prix consiste en une médaille d'or de la valeur de trois cents francs.

Art. 11. Le jury ne peut juger si cinq membres, au moins, ne sont présents. Ses jugements se font au scrutin secret.

Art. 12. Les décisions du jury pour ce qui concerne les prix, sont prises à la majorité absolue des suffrages. Toutefois, en cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

Art. 13. Nos dispositions antérieures relatives au concours de composition musicale sont rapportées.

Art. 14. Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de faire le règlement définitif et de prendre les mesures nécessaires pour l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 5 mars 1849.

LÉOPOLD.

Par le roi :
Le Ministre de l'Intérieur,
Ch. Rogier.

Règlement.

Le Ministre de l'Intérieur,

Vu l'arrêté royal du 5 mars courant portant organisation définitive des concours bis-annuels de composition musicale, et spécialement l'article 13 ainsi conçu :

« Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de faire le règlement définitif et de prendre les dispositions nécessaires pour » l'exécution du présent arrêté. »

ARRÊTE :

Art. 1er. — Le concours bis-annuel de composition musicale s'ouvre le premier samedi du mois de juin; toutefois si ce jour

tombe le 1er du mois, l'ouverture du concours est remise au samedi suivant.

Art. 2. — Les aspirants au concours doivent se faire inscrire au Ministère de l'Intérieur, avant le 1er juin.

Ils sont tenus de justifier de leur qualité de Belges et de prouver qu'ils n'auront pas atteint l'âge de 30 ans au 1er juin.

Art. 3. — Le jour indiqué pour l'ouverture du concours, le jury s'assemble, à 8 heures du matin, au local qui sera indiqué par avis inséré dans les journaux, afin de procéder à l'épreuve préparatoire.

Art. 4. — L'épreuve préparatoire se compose d'une fugue développée à deux sujets et à quatre parties.

Quarante-huit heures consécutives sont accordées pour ce travail.

Art. 5. — Le sujet de la fugue est tiré d'une urne, où il en aura été déposé quinze au moins.

Le tirage est fait par l'aspirant le plus jeune, en présence du jury et des autres aspirants.

Art. 6. — Immédiatement après le tirage, il est remis à chaque aspirant une copie du bulletin indiquant les sujets de l'épreuve, et les aspirants se retirent dans les loges qui leur sont assignées pour procéder à leur travail.

Art. 7. — Le jury ne se sépare qu'après l'entrée en loge de tous les aspirants.

Art. 8. — Toute communication avec d'autres personnes que le secrétaire du jury et celles qui sont chargées du service, est interdite aux aspirants pendant toute la durée de leur tra-travail tant pour l'épreuve préparatoire que pour le concours définitif.

Art. 9. — La fugue, sujet de l'épreuve, est remise au jury le surlendemain à 8 heures du matin. Chaque composition doit

être accompagnée d'un billet cacheté indiquant le nom de l'aspirant.

Art. 10. — Les aspirants qui se retirent sans avoir achevé la fugue, sont considérés comme ayant renoncé au concours.

Art. 11. — Immédiatement après la remise de la composition mentionnée à l'article 9, le jury s'occupe, sans désemparer, de l'examen des morceaux.

Art. 12. — L'examen terminé, le président du jury invite les membres à voter sur l'admission des aspirants, en désignant les fugues par leurs numéros d'inscription.

Le président proclame le résultat du vote, puis il ouvre les billets contenant les noms des aspirants dont les travaux ont obtenu la majorité des suffrages et les lit à haute voix.

Le nombre des concurrents ne peut dépasser six.

Les aspirants admis sont immédiatement introduits, et le président, après leur avoir annoncé le résultat de l'épreuve, les invite à se trouver au même local, le lendemain à 8 heures du matin, pour y recevoir le sujet du grand concours, et entrer immédiatement en loge.

Après quoi le président déclare l'épreuve préparatoire terminée.

Art. 13. — Le jour fixé pour le concours, le jury entre en séance à 8 heures du matin. Après lecture et signature du procès-verbal de la séance précédente, le président met sous les yeux du jury les paroles de la scène dramatique qui fera l'objet du concours

Art. 14. — Après lecture de la scène, il en est délivré une copie à chacun des concurrents, qui doit la mettre en musique avec orchestre.

Art. 15. — Vingt-cinq jours, y compris celui de l'entrée en loge, sont accordés aux concurrents pour leurs travaux.

Art. 16. — Les concurrents ayant été immédiatement introduits et enfermés dans leurs loges, le président lève la séance et ajourne l'assemblée du jury au 26me jour suivant.

Les malles ou paquets des concurrents sont inspectés par le jury; ils ne peuvent contenir ni compositions musicales (manuscrites ou imprimées), ni le moindre ouvrage de théorie.

Tout paquet ou journal, à l'adresse de l'un des concurrents, est ouvert ou déployé, avant sa remise, par le gardien des loges, qui s'assure s'il ne contient aucun objet défendu.

En cas d'indisposition, le dit gardien accompagne en loge la personne dont le concurrent réclamera les soins.

Art. 17. — Les loges sont numérotées et tirées au sort entre les concurrents. Elles renferment un piano, un lit, une table et les objets nécessaires à leur service. Aucune autre personne que le secrétaire du jury, le surveillant et les domestiques de service ne peut y pénétrer.

Art. 18. — Les concurrents se réunissent aux heures de repas et de récréation.

Tout le reste du temps ils sont enfermés dans leurs loges.

Art. 19. — Leur travail étant terminé, ils en déposent les manuscrits accompagnés de billets cachetés, entre les mains du secrétaire, qui paraphe immédiatement les pages.

Art. 20. — Tout concurrent qui se retire sans faire la remise du manuscrit complet de son ouvrage, est considéré comme ayant renoncé au concours.

Art. 21. — Le jour fixé par l'article 16, le jury se réunit à 8 heures du matin; il procède à l'examen des travaux des concurrents, il prononce son jugement dans les dix jours, après l'audition des morceaux au piano.

Les concurrents doivent se procurer des chanteurs pour l'exécution de leurs scènes; ils peuvent toutefois prendre part à cette exécution.

Art. 22. — Après l'examen et l'audition, le président pose la question de savoir s'il y a lieu de donner un premier prix.

Si la résolution est affirmative, les membres du jury votent sur le choix du compositeur qui a mérité le premier prix. Le président proclame le résultat du vote.

Puis le président met aux voix s'il y a lieu de décerner un second prix, et les mêmes formes que pour le premier sont observées.

Il en est de même si le jury décide qu'il y a lieu de décerner une mention honorable.

Art. 23. — La distribution des prix a lieu dans une séance solennelle, à laquelle sont invités les membres du jury, les directeurs et les membres des commissions des conservatoires de musique. Cette séance est suivie de l'exécution à grand orchestre du morceau couronné.

Art. 24. — Le lauréat doit voyager un an et demi en Allemagne, dix mois en Italie, et séjourner ensuite huit mois à Paris. Pendant la quatrième année, il ne peut jouir de sa pension qu'en habitant la Belgique.

Il envoie, avant le 1er mai des trois dernières années où il jouira de la pension, deux grandes compositions musicales, l'une vocale avec accompagnement d'orchestre, l'autre symphonique, lesquelles sont soumises à l'examen de la section permanente du jury et deviennent l'objet d'un rapport qui sera publié. Dans le cours de la dernière année, il doit faire la remise d'un morceau instrumental à grand orchestre, qui ne sera point examiné, mais qui sera exécuté dans la plus prochaine séance de distribution des prix du concours de composition musicale.

Il adresse, en outre, tous les trois mois, au gouvernement, un rapport sur ses voyages et sur ses travaux.

Ces rapports sont également communiqués à la section permanente du jury.

Il se conforme, au surplus, aux instructions que le Ministre lui remet après avoir consulté le jury.

Art. 25. — Le départ du lauréat est fixé au 1er décembre; sa pension prend cours à partir de ce jour et lui est payée par semestre et par anticipation.

Art. 26. — Il est remis au lauréat une lettre de recommandation générale pour les agents diplomatiques ou consulaires belges dans les pays indiqués à l'article 24.

A son arrivée en une ville où il compte séjourner et où réside un de ces agents, de même qu'à son départ de cette ville, il est tenu de lui présenter cette lettre de recommandation, sur laquelle la date de la présentation est immédiatement mentionnée Si son séjour dans cette ville doit se prolonger, il se représente à la légation ou au consulat au bout de trois mois.

Art. 27. — Les frais divers du concours sont à charge du gouvernement; il est alloué à chacun des concurrents, pour frais de nourriture et d'entretien, une indemnité de trois francs pour chaque jour qu'il reste enfermé en loge.

Art. 28. — Dans les cas non prévus par le présent règlement, le Ministre se réserve de prononcer, sur l'avis du jury.

Bruxelles, le 6 mars 1849.

Le Ministre de l'Intérieur,

(Signé) Ch. Rogier.

PRIX DE STASSART.

PRIX PERPÉTUEL POUR UNE NOTICE SUR UN BELGE CÉLÈBRE.

Institution.

Dans la séance de la classe des lettres du 3 novembre 1851, M. le baron de Stassart lut à ses confrères la note suivante :

« Je viens exécuter un projet que, déjà, vous m'avez fait » l'honneur d'accueillir; je viens mettre à votre disposition un » capital de *deux mille seize francs* en rentes sur l'État belge, » pour fonder, au moyen des intérêts accumulés, un prix per- » pétuel qui, tous les six ans, à la suite d'un concours ouvert » deux années d'avance, soit décerné, par la classe des lettres, » à l'auteur d'une notice sur un Belge célèbre, pris alternative- » ment parmi les historiens ou les littérateurs, les savants et les » artistes. Lorsqu'il s'agira d'un savant, la classe des sciences, » et lorsqu'il s'agira d'un artiste, la classe des beaux-arts sera » priée d'adjoindre *deux* de ses membres aux commissaires de » la classe des lettres pour l'examen des pièces.

» Notre Académie, comme l'Institut de France, est, je n'en » fais aucun doute, parfaitement habile à recevoir les dona- » tions et les legs qui lui seraient faits

» Je suis heureux, Messieurs, de donner à l'illustre Com- » pagnie, qui m'a fait l'honneur de m'admettre dans son sein, » ce témoignage de l'intérêt que je lui porte et de mon dé- » vouement sans bornes. »

La classe accueillit avec empressement cette offre généreuse et en exprima sa gratitude au donateur, qui, au mois de mai 1853, ajouta à ce premier don une somme de *deux cents francs*. Ce don complémentaire avait pour objet de compenser la dimi-

nution de revenu due à la conversion des rentes 5 p c. en rentes à 4 1/2 p. c.

—

Concours.

1re PÉRIODE (1851-1856).

La classe des lettres a ouvert la série des biographies consacrées à des Belges célèbres, en demandant *une notice consacrée à la mémoire du donateur le baron de Stassart.* Ce concours donna pour résultat un travail de M. Eug. Van Bemmel, couronné en mai 1856 et publié dans le tome XXVIII des *Memoires couronnés et des Mémoires des savants étrangers*, in-4°.

2e PÉRIODE (1857-1862).

Cette période, demandant l'*Éloge de Van Helmont*, n'a pas donné de résultat, bien que ce concours ait été prorogé d'année en année jusqu'en 1867.

3e PÉRIODE (1863-1868).

Elle devait être consacrée à l'éloge d'un artiste, mais, à cause du résultat négatif de la 2e période, la classe des lettres a décidé de demander l'éloge d'un savant en même temps que celui d'un artiste comme sujets pour chacune de ces périodes.

Ce double concours ayant pour objet l'*Éloge de Mercator* et l'*Éloge d'Antoine Van Dyck*, n'a donné pour résultat qu'un travail sur Van Dyck, par MM. Frans De Potter et Jean Broeckaert couronné dans la séance de la classe des lettres du 12 mai 1873 et publié dans le tome XXII des *Mémoires couronnés et autres*, in-8°.

4e PÉRIODE (1869-1874).

Cette quatrième période, dont le terme fatal a été prorogé jusqu'au 1er février 1876, a donné pour résultat un travail de M. Max Rooses sur *Christophe Plantin, ses relations, ses travaux et l'influence exercée par l'imprimerie dont il fut le fondateur.* Il a été imprimé dans le t. XXVII des Mémoires in-8°.

5e PÉRIODE (1875-1880).

La classe des lettres offre un prix de six cents francs à l'auteur de la meilleure notice consacré à *Simon Stévin.* Le terme fatal pour la remise des manuscrits expirera le premier février 1881.

La classe croit répondre aux intentions du fondateur en demandant surtout un travail littéraire. En conséquence, les concurrents, sans négliger de se livrer à des recherches qui ajouteraient des faits nouveaux aux faits déjà connus ou rétabliraient ceux qui ont été présentés inexactement, s'abstiendront d'insérer dans leur notice des documents en entier ou par extraits, à moins qu'ils n'aient une importance capitale.

Les concurrents auront à se conformer aux formalités et aux règles habituelles des concours annuels de l'Académie.

PRIX PERPÉTUEL INSTITUÉ POUR UNE QUESTION D'HISTOIRE NATIONALE.

Institution.

Dans son testament olographe, en date du 19 mai 1854, le baron de Stassart avait inscrit la clause suivante :

« Mon légataire universel (M. le marquis de Maillen) achè-
» tera cinq cents francs de rentes belges, et il priera l'Acadé-
» mie royale des sciences, des lettres et des arts de Belgique
» de les employer à fonder un prix qui soit décerné tous les
» six ans (afin qu'il excède, avec les intérêts accumulés, trois
» mille francs) pour *une question d'histoire nationale.* »

—

Concours.

1re PÉRIODE (1859-1864).

La classe des lettres a ouvert la première période sexennale de concours en demandant l'*Histoire des rapports de droit public qui ont existé entre les provinces belges et l'empire d'Allemagne, depuis le Xme siècle jusqu'à l'incorporation de la Belgique dans la république française.*

Le prix de cette période a été décerné, en 1869, à M. Émile de Borchgrave, secrétaire de légation de 1re classe, à Bruxelles. Son travail a été publié dans le tome XXXVI des *Mémoires couronnés et des Mémoires des savants étrangers,* collection in-4°.

2e PÉRIODE (1865-1870).

Le *concours* de la deuxième période demandait d'*Exposer quels étaient, à l'époque de l'invasion française en 1794, les principes constitutionnels communs à nos diverses provinces et ceux par lesquels elles différaient entre elles.*

Le prix a été décerné, en 1874, à M. Edmond Poullet, correspondant de l'Académie. Son travail a été publié dans le tome XXXIX des *Mémoires couronnés et des Mémoires des savants étrangers*, collection in-8°.

3e PÉRIODE (1871-1876).

La classe offre, pour la troisième période, un prix de *trois mille francs* au meilleur travail en réponse à la question suivante :

Apprécier l'influence exercée au XVIme siècle par les géographes belges, notamment par Mercator et Ortelius.

Donner un exposé des travaux relatifs à la science géographique qui ont été publiés aux Pays-Bas, et de ceux dont ces pays ont été l'objet, depuis l'invention de l'imprimerie et la découverte de l'Amérique jusqu'à l'avénement des archiducs Albert et Isabelle. On s'attachera, à la fois, à signaler les œuvres, les voyages, les tentatives de toute espèce par lesquels les Belges ont augmenté la somme de nos connaissances géographiques, et à rappeler les publications spéciales, de quelque nature qu'elles soient, qui ont fait connaître nos provinces à leurs propres habitants et à l'étranger.

Les concurrents devront se conformer aux formalités et aux règles des concours annuels de l'Académie.

Le terme fatal pour la remise des manuscrits expirera le 1er février 1880.

PRIX DE SAINT-GENOIS POUR UNE QUESTION D'HISTOIRE OU DE LITTÉRATURE EN LANGUE FLAMANDE.

Institution.

Lors du décès de M. le baron de Saint-Genois, le 15 septembre 1867, M. De Decker, son exécuteur testamentaire, communiqua à l'Académie l'extrait suivant du testament du défunt :

« N° 9. Ik legatere eene som van duizend franks aan de koninklijke Akademie van België, en eene andere som van vijf honderd franks aan de Maatschappij : *De taal is gansch het volk.* Zij zullen er gebruik van maken om de eene of andere prijskamp over geschiedenis of letterkunde uit te schrijven in het vlaamsch.

« N° 10. Tot het uitvoeren van dit mijnen laatsten wil, benoem ik, wat n° 9 aangaat, de heeren P. De Decker en D° Snellaert. »

La Commission administrative, dans sa séance du 11 novembre 1867, se conformant aux volontés du défunt, institua un *prix de quatre cent cinquante francs, à décerner tous les dix ans, à l'auteur du meilleur travail écrit en flamand, en réponse à une question d'histoire ou de littérature proposée par la classe des lettres.*

Concours.

1re PÉRIODE. (1868-1877).

La classe offre, pour la *première période décennale* de ce concours, un prix de *quatre cent cinquante francs* au meilleur travail en réponse à la question littéraire suivante :

De betrekkingen aanduiden, die in verschillende tijdperken hebben bestaan tusschen de Vlaamsche poëzie en de ontwikkeling van het vaderlandsch en nationaal gevoel, en den invloed bepalen, dien zij onder dit opzicht heeft gehad.

« Indiquer les rapports qui, à diverses époques, ont existé » entre la poésie flamande et le développement du sentiment » patriotique et national, et l'influence qu'elle a exercée dans » cet ordre d'idées. »

D'après les dispositions testamentaires de M. de Saint-Genois, ce travail doit être rédigé en *flamand*. Il sera lisiblement écrit et adressé, franc de port, à M J. Liagre, secrétaire perpétuel de l'Académie, avant le 1er février 1880.

PRIX TEIRLINCK POUR UNE QUESTION DE LITTÉRATURE FLAMANDE.

Institution.

Feu M. Auguste Teirlinck, greffier de la justice de paix du canton de Cruyshautem (Fl. or.), domicilié à Elseghem, et décédé en cette commune le 7 avril 1873, avait inscrit la disposition suivante dans son testament :

« *Vijf duizend franks te betalen tot het stichten van eenen Vlaamschen prijs bij de Academie van kunsten en letteren te Brussel.* »

Ce legs a été accepté, au nom de l'Académie, par arrêté royal du 12 mars 1875.

La classe des lettres, consultée au sujet de ce prix, avait chargé trois de ses membres, MM. le baron Guillaume, Faider et Conscience, de lui faire un rapport sur la manière d'interpréter les intentions de feu M. Teirlinck. Voici ce rapport qu'elle a ratifié :

La commission, après avoir entendu l'interprétation rationnelle, donnée par l'honorable M Conscience, aux expressions dont s'est servi le testateur, a pensé qu'il s'agissait de la fondation d'un prix ; que cette fondation avait un caractère de perpétuité ; qu'en conséquence le capital de *cinq mille* francs, légué à la classe des lettres, devait être placé de façon à former tous les cinq ans, au moyen des intérêts accumulés, un prix d'environ *mille* francs.

Quant à la nature des questions à proposer ou des travaux à couronner, la commission a pensé que le fondateur n'a pas

pu avoir précisément pour objet une œuvre écrite en langu flamande, que cette expression n'a pas été expressément formulée par lui, que, par conséquent, on doit appliquer dans le cas présent les règles ordinaires et autoriser des travaux écrits en langue française, en langue flamande ou en langue latine, pourvu qu'il reste bien entendu que les questions auront pour objet fondamental l'encouragement de la littérature flamande. Quant à l'impression des travaux couronnés, elle est régie par les dispositions du règlement de la classe qui conserve son droit d'appréciation.

Concours.

1re PÉRIODE (1877-1882).

Concours quinquennal pour une question de littérature flamande.

—

Conformément à la volonté du testateur et à ses généreuses dispositions, un prix de *mille francs* sera accordé au meilleur ouvrage en réponse à la question suivante :

Faire l'histoire de la prose néerlandaise avant Marnix de Sainte-Aldegonde.

Le terme fatal pour la remise des manuscrits, qui peuvent *être rédigés en français, en flamand ou en latin,* expirera le 1er février 1882.

Les concurrents se conformeront aux règles des concours annuels de l'Académie.

PRIX DÉCENNAL DE LITTÉRATURE FLAMANDE
PAR Mme Ve ANTON BERGMANN.

—

Institution.

Par dépêche du 10 décembre 1875, M. le Ministre de l'Intérieur avait adressé, en communication, la lettre suivante de la dame Anton Bergmann, de Lierre, témoignant l'intention de

faire dotation à l'Académie de la somme de cinq mille francs, montant du prix quinquennal de littérature flamande récemment décerné à l'œuvre, *Ernest Staas, schetsen en beelden*, de feu son Mari.

Nazareth bij Lier, den 21 October 1875.

MIJNHEER DE MINISTER,

Ik heb de eer het volgende voorstel aan uwe goedkeuring te onderwerpen.

De somme van *vijf duizend frank*, door mij ontvangen van den vijfjaarlijkschen prijs voor Nederlandsche letterkunde, aan het werk *Ernest Staas, schetsen en beelden*, van mijnen op 21 Januari 1874 te Lier overleden Echtgenoot, Anton Bergmann, door het Staatsbestuur toegewezen, zal door mij aan de Koninklijke Academie van wetenschappen, letteren en schoone kunsten van België worden geschonken, ten einde daarmede eenen tienjaarlijkschen prijs te stichten, die den naam zal dragen van *prijs Anton Bergmann*, ter nagedachtenis van mijnen diep betreurden Echtgenoot.

De prijs zal bestaan in de gedurende tien jaren verzamelde interesten van de boven genoemde somme van vijf duizend frank, en om de tien jaar worden verleend aan de beste in het Nederlandsch geschreven Geschiedenis van eene stad of eene gemeente van ten minste vijf duizend inwoners der Vlaamschsprekende gewesten van België, gedurende een tijdperk van tien jaren uitgekomen.

Het aanmoedigen van schrijvers van plaatselijke geschiedenissen werd door mij verkozen, omdat wijlen mijn Echtgenoot tevens het vak der historie beoefende en eene geschiedenis van zijne geboortestad Lier vervaardigde.

In het *eerste* tienjarig tijdperk zullen naar den prijs dingen de geschiedenissen van steden of gemeenten, die tot de provincie *Antwerpen* behooren.

In het *tweede* tienjarig tijdperk, die van steden of gemeenten der provincie Brabant.

In het *derde*, die van steden of gemeenten der provincie *Oost-Vlaanderen*.

In het *vierde*, die van steden of gemeenten der provincie *West-Vlaanderen*.

En in het *vijfde*, die van steden of gemeenten der provincie *Limburg*.

Voor de volgende tijdperken zal dezelfde orde worden gevolgd.

De jury, gelast met het toewijzen van den prijs, zal bestaan uit vijf leden, door het Staatsbestuur, op voordracht eener lijst van candidaten in dobbel getal door de koninklijke Academie opgemaakt, te benoemen.

Mocht geene der gedurende het tienjarig tijdperk uitgekomen geschiedenissen door de jury der bekroning worden waardig geoordeeld, dan zullen de interesten bij het kapitaal worden gevoegd, en de prijs voor het volgende tijdvak met de interesten van den niet toegewezen prijs worden vermeerderd. In dit geval zal de volgende provincie aan de beurt wezen.

Gaarne zou ik vernemen, Mijnheer de Minister, of het door mij gedane voorstel onder de voorwaarden, die ik zoo vrij ben u hierboven op te geven, door U wordt aangenomen.

Aanvaard, Mijnheer de Minister, de betuiging mijner bijzondere hoogachting.

Weduwe Anton Bergmann,

geb. Van Acker.

TRADUCTION.

« J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation la proposition suivante :

» La somme de *cinq mille francs* que j'ai reçue pour le prix quinquennal de littérature flamande, décerné par le gouvernement à l'ouvrage : *Ernest Staas, schetsen en beelden,* de mon époux, décédé le 21 janvier 1874, à Lierre, sera accordée par moi à l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, afin d'en fonder un prix décennal, qui portera le nom de *prix Anton Bergmann*, en mémoire de mon très-regretté époux.

» Le prix consistera dans les intérêts de la somme de cinq mille francs susmentionnée, accumulés pendant dix années; il sera décerné tous les dix ans à la meilleure histoire, écrite en néerlandais, d'une ville ou d'une commune des localités flamandes de la Belgique (*Vlaamschsprekende gewesten*) d'au moins cinq mille habitants et qui aura paru pendant une période de dix ans.

» J'ai choisi l'encouragement d'écrivains de monographies, parce que feu mon mari cultivait aussi la branche de l'histoire et qu'il écrivit une monographie de Lierre, sa ville natale.

» Pour la *première* période décennale pourront aspirer au prix, les monographies de villes ou de communes appartenant à la province d'*Anvers*.

» Pour la *deuxième* période décennale, celles de villes ou de communes de la province de *Brabant*.

» Pour la *troisième*, celles de villes ou de communes de la *Flandre orientale*.

» Pour la *quatrième*, celles de villes ou de communes de la province de la *Flandre occidentale*.

» Et pour la *cinquième*, celles de villes ou de communes de la province de *Limbourg*.

» Le même ordre sera suivi pour les périodes subséquentes.

» Le jury chargé de décerner le prix se composera de cinq membres nommés par le gouvernement, sur la présentation d'une liste double de candidats, faite par l'Académie.

» Si aucune des histoires, qui ont paru pendant la période décennale, n'est jugée digne, par le jury, d'être couronnée, les intérêts seront ajoutés au capital, et le prix pour la période suivante sera augmenté des intérêts du prix non décerné. Dans ce cas ce sera le tour de la province suivante.

» J'apprendrais volontiers, Monsieur le Ministre, que ma proposition fût admise, sous les conditions que j'ai pris la liberté de vous poser ci-dessus.

» Agréez, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération très-distinguée.

» Signé : Veuve Anton Bergmann,

» née Van Acker. »

La classe avait chargé trois de ses membres, MM. Faider, De Decker et le baron Kervyn de Lettenhove, de lui faire un rapport sur cette communication. Elle a approuvé les résolutions suivantes qui ont été communiquées à M. le Ministre de l'Intérieur.

La classe prie d'abord M. le Ministre d'exprimer à Mme veuve Bergmann sa plus sincère gratitude pour le don généreux qu'elle a fait à l'Académie.

Elle a constaté que, dans l'intention de la donatrice, qui a en vue de favoriser la littérature flamande, le prix ne doit être

décerné qu'aux provinces ou parties de provinces où l'on parle le flamand (*Vlaamschsprekende gewesten*); que par suite, pour ce qui concerne le Brabant, l'arrondissement de Nivelles ne doit pas être compris dans la donation.

Il résulte également, d'après la classe, des termes généraux employés, que les œuvres historiques seront comprises dans les avantages de la fondation du prix, qu'elles aient pour auteurs des étrangers ou des Belges, pourvu qu'elles soient écrites en néerlandais.

La disposition relative à l'emploi des prix non décernés a été interprétée en ce sens que le montant du prix non décerné, c'est-à-dire 2,500 francs environ, ira grossir le capital primitif de 5,000 francs, et que les deux sommes formeront ainsi un capital de 7,500 francs, de telle sorte que les intérêts de ce capital, accumulés pendant dix ans, donneraient un prix décennal de 3,750 francs environ. Et ainsi de suite. Mais cette hypothèse est peu probable : le prix de 2,500 francs est assez beau pour susciter des œuvres historiques dignes chaque fois d'être couronnées.

La classe a décidé que, conformément aux précédents, le capital et les accumulations prévues seront appliqués en fonds e l'État et inscrits sur le grand livre de la Dette publique au nom de l'Académie.

Concours.

1re PÉRIODE (1877-1887).

Concours décennal pour une histoire ou une monographie d'une ville ou d'une commune flamande de la Belgique.

—

Conformément aux dispositions prises par la fondatrice et approuvées par la classe des lettres dans sa séance du 7 février 1876, un prix de *deux mille deux cent cinquante francs* sera décerné à l'auteur de la meilleure histoire ou monographie, qui aura été publiée en flamand, pendant cette première période, au sujet d'une ville ou d'une commune comptant 5,000 habitants au moins, et appartenant *à la province d'Anvers*.

La première période prend cours du 1er février 1877, pour finir au 1er février 1887.

LISTE DES MEMBRES,

DES CORRESPONDANTS ET DES ASSOCIÉS DE L'ACADÉMIE

(Janvier 1878.)

LE ROI, PROTECTEUR.

M. HOUZEAU, président pour 1878.
» J.-B.-J. LIAGRE, secrétaire perpétuel.

COMMISSION ADMINISTRATIVE POUR 1878.

Le directeur de la classe des Sciences, M. HOUZEAU.
» » des Lettres, M. DE LAVELEYE.
» » des Beaux-Arts, M. PORTAELS.
Le Secrétaire perpétuel, M. J.-B.-J. LIAGRE.
Le délégué de la classe des Sciences, M. J.-S. STAS, trésorier.
» » des Lettres, M. Ch. FAIDER.
» » des Beaux-Arts, M. Edm. DE BUSSCHER.

CLASSE DES SCIENCES.

M. HOUZEAU, directeur.
» LIAGRE, secrétaire perpétuel.

---

30 MEMBRES.

Section des Sciences mathématiques et physiques.

(15 membres).

M. PLATEAU, Joseph A. F., C. ✠; à Gand. Élu le 15 décem. 1836.
» STAS, J.S., O. ✠; à St-Gilles-lez-Bruxelles. — 14 décem. 1841.
» DE KONINCK, Laurent G., C. ✠; à Liége. — 15 décem. 1842.
» MELSENS, Louis F. H., ✠; à Bruxelles. — 15 décem. 1850.
» LIAGRE, J. B J., C. ✠; à Ixelles . . . — 15 décem. 1853.
» DUPREZ, François J., ✠; à Gand. . . — 16 décem. 1854.
» HOUZEAU, J. C.; à Bruxelles . . . . — 15 décem. 1856.
» QUETELET, Ernest, ✠; à Ixelles . . . — 15 décem. 1863.
» MAUS, Henri J., C. ✠; à Ixelles . . . — 15 décem. 1864.
» DONNY, François M. L., ✠; à Gand. . — 15 décem. 1866.
» MONTIGNY, Charles, ✠; à Schaerbeek . — 16 décem. 1867.
» STEICHEN, Michel, ✠; à Ixelles . . . — 15 décem. 1868.
» BRIALMONT, A., C. ✠; à St-Jos.-t.-Noode. — 15 décem. 1869.
» FOLIE, François, ✠; à Liége . . . . — 15 décem. 1874.
» MAILLY, Éd., ✠; à St-Josse-ten-Noode. — 15 décem. 1876.

Section des Sciences naturelles (15 membres).

M. Du Mortier, B. C., G. C. ✠; à Tournai. Élu le 2 mai 1829.
» Van Beneden, P. J., C. ✠; à Louvain. — 15 décem. 1842.
» De Selys Longchamps, E., O. ✠; à Liége — 16 décem. 1846.
» Nyst, H. P., ✠; à Molenbeek-St-Jean. — 17 décem. 1847.
» Gluge, Théophile, O. ✠; à Bruxelles . — 15 décem. 1849.
» Dewalque, Gustave, ✠; à Liége . . — 16 décem. 1859.
» Candèze, Ernest, ✠; à Glain (Liége) . — 15 décem. 1864.
» Chapuis, Félicien, ✠; à Verviers . . — 15 décem. 1865.
» Dupont, Édouard, ✠; à Bruxelles . . — 15 décem. 1869.
» Morren, Édouard, ✠; à Liége . . . — 15 décem. 1871.
» Van Beneden, Édouard; à Liége . . — 16 décem. 1872.
» Malaise, Constantin; à Gembloux . . — 15 décem. 1873.
» Briart, Alphonse, ✠; à Mariemont. . — 15 décem. 1874
» Plateau, Félix; à Gand . . . . . — 15 décem. 1874.
» Crépin, François, ✠; à Bruxelles . . — 15 décem. 1875.

CORRESPONDANTS (10 au plus).

Section des Sciences mathématiques et physiques.

M. Henry, Louis, ✠; à Louvain . . . Élu le 15 décem. 1865.
» Valérius, Henri, ✠; à Gand . . . — 15 décem. 1869.
» De Tilly, Joseph M., ✠; à Anvers . — 15 décem. 1870.
» Van der Mensbrugghe, G.; à Gand . — 15 décem. 1875.
» Spring, Walthère; à Liége. . . . . — 14 décem. 1877.

Section des Sciences naturelles.

M. Cornet, F. L., ✠; à Cuesmes (Mons). Élu le 15 décem. 1873.
» Van Bambeke, Charles; à Gand. . . — 15 décem. 1874.
» Gilkinet, Alfred; à Liége . . . . — 15 décem. 1875.
» Mourlon, Michel; à Bruxelles . . . — 15 décem. 1876.
» Delboeuf, J; à Liége . . . . . — 14 décem. 1877.

50 ASSOCIÉS.

Section des Sciences mathématiques et physiques.

(25 associés).

M. SABINE, Édouard; à Londres	Élu le	2 février 1828.
» CHASLES, Michel; à Paris	—	4 février 1829.
» DUMAS, Jean Baptiste, G. C. ✠; à Paris.	—	17 décem. 1843.
» AIRY, Georges Biddell; à Greenwich. .	—	15 décem. 1853.
» LAMONT, Jean; à Munich	—	16 décem. 1859.
» KEKULÉ, Auguste; à Bonn	—	15 décem. 1864.
» BUNSEN, R. G., O. ✠; à Heidelberg .	—	15 décem. 1865.
» CATALAN, Eugène C.; à Liége.	—	15 décem. 1865.
» REGNAULT, Henri Victor; à Paris. . .	—	15 décem. 1868.
» BAEYER, Jean Jacques; à Berlin . . .	—	15 décem. 1868.
» KIRCHHOFF, G. R., O. ✠; à Heidelberg.	—	15 décem. 1868.
» DOVE, Henri Guillaume; à Berlin. . .	—	16 décem. 1872.
» HIRN, G. A.; au Logelbach (Alsace). .	—	16 décem. 1872.
» DE COLNET D'HUART; à Luxembourg .	—	15 décem. 1873.
» HELMHOLTZ, H.-L.-F.; à Berlin. . .	—	15 décem. 1873.
» Ste CLAIRE-DEVILLE, Henri; à Paris .	—	15 décem. 1873.
» MENABREA DE VAL-DORA, le marquis Louis Frédéric; à Rome	—	15 décem. 1874.
» MAYER, Jules Robert; à Heilbronn . .	—	15 décem. 1874.
» STRUVE, Otto; à Pulkowa	—	15 décem. 1874.
» SECCHI, Angelo; à Rome	—	15 décem. 1874.
» CLAUSIUS, Rodolphe-J.-Em.; à Bonn .	—	15 décem. 1875.
» CHEVREUL, M.-Eug.; à Paris	—	15 décem. 1875.
» BUYS-BALLOT, C.-H.-D.; à Utrecht . .	—	15 décem. 1875.
Sa Majesté DOM PEDRO II, D'ALCANTARA, Empereur du Brésil; à Rio de Janeiro.	—	15 décem. 1876.
M. WEBER, Guillaume; à Göttingue . . .	—	14 décem 1877.

Section des Sciences naturelles (25 associés).

M. Decaisne, Joseph, O. ✠; à Paris . .	Élu le	15 décem. 1836.
» Schwann, Théodore, O. ✠; à Liége .	—	14 décem. 1841.
» Owen, Richard, O. ✠; à Londres . .	—	17 décem. 1847.
» Milne Edwards, Henri; à Paris. . .	—	15 décem. 1850.
» Schlegel, Hermann; à Leyde. . . .	—	16 décem. 1857.
» Valentin, Gabriel Gustave; à Berne .	—	15 décem. 1861.
» Gervais, Paul, O. ✠; à Paris . . .	—	15 décem. 1862.
» Dana, James D.; à New-Haven . . .	—	15 décem. 1864.
» Davidson, Thomas; à Brighton . . .	—	15 décem. 1865.
» De Candolle, Alphonse; à Genève . .	—	15 décem. 1869.
» Heer, Oswald; à Zurich	—	15 décem. 1869.
» Donders, F. C., C. ✠; à Utrecht . .	—	15 décem. 1869.
» Darwin, Charles; à Down, Beckenham (Kent).	—	15 décem. 1870.
» Fries, Elias; à Upsal	—	15 décem. 1871.
» Hooker, Jos. Dalton; à Kew (Angl.) .	—	16 décem. 1872.
» Ramsay, André-Crombie; à Londres. .	—	16 décem. 1872.
» Steenstrup, J.-Japetus-S.; à Copenhague	—	16 décem. 1872.
» Huxley, Thomas Henri; à Londres . .	—	15 décem. 1874.
» Pringsheim, Nathaniel; à Berlin . . .	—	15 décem. 1874.
» Nilsson, Sven; à Lund	—	15 décem. 1874.
» Von Dechen, Henri; à Bonn	—	15 décem. 1875.
» Gosselet, Jules, à Lille	—	15 décem. 1876.
» Daubrée, J.; à Paris	—	14 décem. 1877.
» Kölliker, Albert; à Wurtzbourg . .	—	14 décem. 1877.
» Le c^te de Saporta, G.; à Aix (France).	—	14 décem. 1877.

CLASSE DES LETTRES.

M. DE LAVELEYE, directeur.
» LIAGRE, secrétaire perpétuel.

---

30 MEMBRES.

Section des Lettres et Section des Sciences morales et politiques réunies.

M. STEUR, Charles; à Gand.	Élu le	5 décem.	1829.
» ROULEZ, J. E. G., C. ✠; à Gand . .	—	15 décem.	1837.
» NOTHOMB, le b^on J. B., G. C. ✠; à Berlin.	—	7 mai	1840.
» GACHARD, L. P., G. O. ✠; à Bruxelles.	—	9 mai	1842.
» VAN PRAET, Jules, ✠; à Bruxelles. .	—	10 janvier	1846.
» DEVAUX, P. L. I., G. C. ✠; à Bruxelles.	—	10 janvier	1846.
» DE DECKER, P. J. F., C. ✠; à Bruxelles.	—	10 janvier	1846.
» HAUS, J. J., G. O. ✠; à Gand . . .	—	11 janvier	1847.
» BORMANS, J. H., O. ✠; à Liége . . .	—	11 janvier	1847.
» LECLERCQ, M. N. J., G. C. ✠; à St-Jos.-ten-Noode	—	17 mai	1847.
» DE WITTE, le baron Jean J. A. M., ✠; à Anvers.	—	6 mai	1851.
» FAIDER, Charles, G. O. ✠; à Bruxelles.	—	7 mai	1855.
» KERVYN DE LETTENHOVE, le baron Bruno J. M. C., O. ✠; à Bruges. .	—	4 mai	1859.
» CHALON, Renier, O. ✠; à Ixelles. . .	—	4 mai	1859.
» THONISSEN, J. J., C. ✠; à Louvain. .	—	9 mai	1864.

M. JUSTE, Théodore, O. ✠; à Ixelles . . . Élu le 5 mai 1866.
» NÈVE, Félix, ✠; à Louvain. . . . . — 11 mai 1868.
» WAUTERS, Alphonse, O., ✠; à Bruxelles. — 11 mai 1868.
» CONSCIENCE, Henri, C. ✠; à Ixelles. . . — 10 mai 1869.
» DE LAVELEYE, Émile, O. ✠; à Liége . . — 6 mai 1872.
» NYPELS, Guillaume J. S., C. ✠; à Liége . — 6 mai 1872.
» LE ROY, Alphonse, ✠; à Liége . . . . . — 12 mai 1873.
» DE BORCHGRAVE, Émile, ✠; à Berlin . . — 12 mai 1873.
» LIAGRE, J.-B.-J., C. ✠; à Bruxelles. . . — 5 mai 1874.
» WAGENER, Auguste, ✠; à Gand . . . . — 10 mai 1875.
» HEREMANS, Jacques F. J., ✠; à Gand . . — 8 mai 1876.
» WILLEMS, Pierre G. H., ✠; à Louvain. . — 14 mai 1877.
» N. . . . . .
» N. . . . . .
» N. . . . . .

CORRESPONDANTS (10 au plus).

M. POULLET, Edmond, ✠, à Louvain . . . Élu le 6 mai 1872.
» LOISE, Ferdinand, ✠; à Mons . . . . . — 12 mai 1873.
» TIELEMANS, Franç. J., G. O. ✠; à Bruxelles. — 12 mai 1873.
» ROLIN JAEQUEMYNS, Gustave; à Gand . . — 4 mai 1874.
» BORMANS, Stanislas, ✠; à Namur . . . — 4 mai 1874.
» PIOT, Charles-G.-J., ✠; à Bruxelles . . — 10 mai 1875.
» POTVIN, Charles; à Bruxelles. . . . . — 10 mai 1875.
» STECHER, J.; à Liége. . . . . — 8 mai 1876.
» VAN BEMMEL, Eugène; à Bruxelles . . . — 14 mai 1877.

50 ASSOCIÉS.

M. RANKE, Léopold, ✠; à Berlin. . . .	Élu le 15 décem.	1840.
» SALVA, Miguel; à Palma (île Majorque).	— 9 février	1846.
» MIGNET, F. A. A.; à Paris	— 9 février	1846.
» LEEMANS, Conrad, O. ✠; à Leide . .	— 11 janvier	1847.
» NOLET DE BRAUWERE VAN STEELAND, J. C, ✠; à Vilvorde.	— 7 mai	1849.
» DE ROSSI, le chevalier J. B.; à Rome .	— 7 mai	1855.
» PARIS, A. Paulin, O. ✠; à Paris. . .	— 26 mai	1856.
» DE LONGPÉRIER, Adrien; à Paris . .	— 26 mai	1856.
» DE REUMONT, Alfred, O. ✠; à Bonn.	— 26 mai	1856.
» DE CZOERNIG, le b^on Charles, C. ✠; à Ischl	— 4 mai	1859.
» MINERVINI, Jules; à Naples	— 4 mai	1859.
» LAFUENTE, Modeste; à Madrid . . .	— 4 mai	1859.
» DE KOEHNE, le b^on B., ✠; à St-Pétersbourg.	— 13 mai	1861.
» CANTU, César; à Milan.	— 13 mai	1861.
» DE LÖHER, François, C. ✠; à Munich.	— 13 mai	1862.
» DE VRIES, Mathieu, C. ✠; à Leyde. .	— 19 mai	1863.
» D'ARNETH, le chev. A., O. ✠; à Vienne.	— 9 mai	1864.
» DISRAELI, Benjamin; à Londres. . .	— 9 mai	1864.
» RENIER, Léon; à Paris.	— 10 mai	1865.
» ARRIVABENE, le comte Jean, G. C. ✠; à Mantoue	— 5 mai	1866.
» MOMMSEN, Théodore; à Berlin . . .	— 5 mai	1866.
» DE DÖLLINGER, J. J. Ignace; à Munich.	— 5 mai	1866.
» FARR, William; à Londres	— 6 mai	1867.
» STEPHANI, Ludolphe; à St-Pétersbourg.	— 6 mai	1867.
» LABOULAYE, Éd., G. C. ✠; à Paris .	— 6 mai	1867.

M. Scheler, Auguste, ✠; à Ixelles. . . . Élu le 11 mai 1868.
» Egger, Emile, O. ✠; à Paris . . . . . — 10 mai 1869.
» Vreede, Guillaume G.; à Utrecht . . . — 10 mai 1869.
» De Sybel, Henri Ch. L., C. ✠; à Bonn . — 10 mai 1869.
» Carrara, François; à Pise . . . . . — 9 mai 1870.
» De Holtzendorff, le baron F.; à Munich . . . . . — 8 mai 1871.
» Brunn, Henri; à Munich . . . . . — 8 mai 1871.
» Lenormant, François, ✠; à Paris . . . — 8 mai 1871.
» D'Antas, le chev. M., G. O. ✠; à Londres. — 6 mai 1872.
» Alberdingk Thym, Jos.-Alb.; à Amsterdam. — 6 mai 1872.
» Curtius, Ernest; à Berlin . . . . . — 6 mai 1872.
» Rivier, Alphonse, ✠; à Ixelles . . . . — 12 mai 1873.
» Franck, Adolphe; à Paris . . . . . — 12 mai 1873.
» Desmazes, Charles, à Paris . . . . . — 4 mai 1874.
» Oppert, Jules; à Paris . . . . . — 4 mai 1874.
» Jonckbloet, W. J. A.; à La Haye . . . — 4 mai 1874.
» Tennyson, Alfred; à Londres. . . . . — 10 mai 1875.
» Lepsius, Richard; à Berlin. . . . . — 10 mai 1875.
» Delisle, Léopold; à Paris. . . . . — 10 mai 1875.
» Arntz, Égide, ✠; à Bruxelles . . . . — 8 mai 1876.
» De Godefroy Menilglaise, le marquis; à Lille . . . . . — 8 mai 1876.
» Campbell, F.-G.-H.; à La Haye. . . . . — 14 mai 1877.
» Bluntschli; à Heidelberg . . . . . — 14 msi 1877.
» Bancroft, George; à Washington . . . — 14 mai 1877.
» N. . . . . .

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

M. PORTAELS, directeur.
» LIAGRE, secrétaire perpétuel.

---

30 MEMBRES.

Section de Peinture :

M. DE KEYSER, Nicaise, C. ✠; à Anvers . Nommé le 1er déc. 1845.
» GALLAIT, Louis, G. O. ✠; à Schaerbeek. — 1er déc. 1845.
» VERBOECKHOVEN, E., C. ✠; à Schaerbeek — 1er déc. 1845.
» DE BRAEKELEER, F., O. ✠; à Anvers . Élu le 8 janvier 1847.
» PORTAELS, Jean, O. ✠; à Bruxelles . — 4 janvier 1855.
» SLINGENEYER, Ernest, C. ✠; à St-Josse-ten-Noode . . . . . — 7 avril 1870.
» ROBERT, Alexandre, O. ✠; à St-Josse-ten-Noode . . . . . — 7 avril 1870.
» GUFFENS, J. Godfr., O. ✠; à St-Josse-ten-Noode . . . . . — 6 janvier 1876.
» WILLEMS, Florent, C. ✠; à Bruxelles. — 10 janvier 1878.

Section de Sculpture :

M. GEEFS, Guillaume, C. ✠; à Schaerbeek. Nommé le 1er déc. 1845.
» SIMONIS, Eugène, C. ✠; à Bruxelles. . — 1er déc. 1845.
» GEEFS, Joseph, C. ✠; à Anvers . . . Élu le 9 janvier 1846.
» FRAIKIN, Charles A., C. ✠; à Schaerbeek. — 8 janvier 1847.

Section de Gravure :

M. FRANCK, Joseph, O. ✠; à St-Josse-ten-Noode. . . . . Élu le 7 janvier 1864.
LECLERCQ, Julien, ✠; à Lokeren . . — 12 janvier 1866.

Section d'Architecture :

M. Balat, Alphonse, O. ✠ ; à Ixelles . . Élu le 9 janvier 1862.
» De Man, Gustave, ✠ ; à Ixelles . . . — 12 janvier 1863.
» Pauli, Adolphe, ✠ ; à Gand. . . . — 6 janvier 1875.
» Schadde, Joseph, ✠ ; à Anvers. . . — 10 janvier 1878.

Section de Musique :

M. Vieuxtemps, Henri, O. ✠ ; à Bruxelles. Nommé le 1er déc. 1845.
» De Burbure, le chev. Léon, ✠ ; à Anvers. Élu le 9 janvier 1862.
» Gevaert, Auguste F., C. ✠ ; à Bruxelles. — 4 janvier 1872.
» Limnander, le bon Arm. M., O. ✠ ; à Bruxelles . . . . . — 4 janvier 1872.
» Samuel, Adolphe, O. ✠ ; à Gand . . — 8 janvier 1874.

Section des Sciences et des Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

M. Alvin, Louis J., C. ✠ ; à Ixelles . . Nommé le 1er déc. 1845.
» Fétis, Édouard F.L., O. ✠ ; à Bruxelles. Élu le 8 janvier 1847.
» De Busscher, Edmond, O. ✠ ; à Gand. — 5 janvier 1854.
» Siret, Adolphe, ✠ ; à St-Nicolas . . — 12 janvier 1866.
» Liagre, J.-B.-J., C. ✠ ; à Bruxelles . — 5 mai 1874.
» Stappaerts, Félix, ✠ ; à Bruxelles . — 6 janvier 1876.

CORRESPONDANTS (10 au plus).

Peinture :

M. De Biefve, Édouard, O. ✠ ; à Bruxelles. Élu le 9 janvier 1846.
» Dyckmans, Joseph L., O. ✠ ; à Anvers . — 8 janvier 1847.
» N. . . . . .

Sculpture :

M. JEHOTTE, Louis, ✠; à Bruxelles . . Élu le 9 janvier 1846.

Gravure :

M. DEMANNEX, Joseph; à St-Jos.-t.-Noode. Élu le 10 janvier 1873.

Architecture :

M. N. . . . . .

Musique :

M. TERRY, L.; à Liége. . . . . Élu le 8 janvier 1874.
» RADOUX, Théodore, O. ✠; à Liége . — 8 janvier 1874.

Sciences et Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

M. PINCHART, Alexandre, ✠; à Bruxelles. Élu le 4 janvier 1877.
» N. . . . . .

50 ASSOCIÉS.

Peinture :

M. HAGHE, Louis, ✠; à Londres . . . . Élu le 8 janvier 1847.
» ROBERT FLEURY, Joseph N. ✠; à Paris . — 7 janvier 1864.
» GÉROME, Jean Léon, ✠; à Paris . . . — 12 janvier 1865.
» MADRAZO, Fréderic; à Madrid . . . . — 12 janvier 1865.
» COGNIET, Léon; à Paris . . . . . — 9 janvier 1868.
» BENDEMANN, Édouard, J. F.; à Dusseldorf. — 9 janvier 1868.
» MEISSONIER, Jean L. E.; à Paris . . . — 7 janvier 1869.
» HÉBERT, Aug. Ant. Ern., O. ✠; à Paris . — 12 janvier 1871

M. Becker, Charles, O. ✠; à Berlin . . . Élu le 8 janvier 1874.
» Frith, William Powell, ✠; à Londres. — 8 janvier 1874.
» Von Piloty, Charles; à Munich . . . — 6 janvier 1875.
» Baudry, Paul; à Paris. . . . . — 10 janvier 1878.

Sculpture :

M. Dumont, Augustin A., ✠; à Paris . . Élu le 22 sept. 1852.
» De Nieuwerkerke, comte A. ✠; à Paris. — 22 sept. 1852.
» Cavelier, Pierre Jules; à Paris . . . — 7 janvier 1864.
» Jouffroy, François ; à Paris . . . . — 11 janvier 1866.
» Drake, Frédéric, ✠; à Berlin . . . — 11 janvier 1866.
» Monteverde; à Rome . . . . . — 8 janvier 1874.
» Bonnassieux, J.; à Paris . . . . . — 6 janvier 1875.
» Guillaume, Eugène; à Paris . . . . — 6 janvier 1876.

Gravure :

M. Henriquel Dupont, L. P., ✠; à Paris. Élu le 8 janvier 1847.
» Mercuri, Paul; à Rome. . . . . — 8 janvier 1857.
» Oudiné, Eugène André; à Paris . . . — 8 janvier 1857.
» Mandel, Édouard; à Berlin . . . . — 12 janvier 1865.
» Francois, Alphonse; à Paris . . . . — 8 janvier 1874.
» Stang, Rudolphe; à Dusseldorf . . . — 8 janvier 1874.

Architecture :

M. Donaldson, Thomas L., ✠; à Londres. Élu le 6 février 1846.
» Viollet-le-Duc, E. E.; à Paris. . . — 8 janvier 1863.
» Leins, C. ✠; à Stuttgart . . . . . — 7 janvier 1864.
» Daly, César; à Paris. . . . . — 12 janvier 1865.
» Labrouste, F.-M.-Théodore; à Paris . — 9 janvier 1868.
» Vespignani, le comte Virginio; à Rome. — 12 janvier 1871.
» Von Ferstel, le chev. Henri; à Vienne. — 8 janvier 1874.
» N. . . . . .

Musique :

M. LACHNER, François; à Munich	Élu le	8 janvier 1847.
» THOMAS, Ch. L. Ambroise, ✠; à Paris.	—	8 janvier 1863.
» VERDI, Joseph; à Naples	—	12 janvier 1865.
» GOUNOD, Félix Charles; à Paris . . .	—	4 janvier 1872.
» BAZEVI, Abraham; à Florence	—	4 janvier 1872.
» HILLER, Ferdinand; à Cologne. . . .	—	6 janvier 1876.
» MASSÉ, Victor; à Paris	—	4 janvier 1877.
» N.		

Pour les Sciences et les Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

M. RAVAISSON, J. G. Félix; à Paris . . .	Élu le	8 janvier 1847.
» SCHNAASE, Charles; à Wiesbaden. . .	—	11 janvier 1866.
» GAILHABAUD, Jules; à Paris	—	9 janvier 1868.
» MARIETTE, Auguste Édouard; au Caire.	—	6 janvier 1870.
» LÜBKE, Guillaume; à Stuttgart . . .	—	9 janvier 1873.
» VOSMAER, C.; à La Haye	—	9 janvier 1873.
» DELABORDE, le vicomte Henri; à Paris. .	—	8 janvier 1874.
Le radja SOURINDRO MOHUN TAGORE; à Calcutta	—	4 janvier 1877.

Secrétaire adjoint de l'Académie : Le chevalier Edmond MARCHAL.

COMMISSIONS DES CLASSES.

Commission pour la publication d'une Biographie nationale.

Président, M. N. . . . . .
Vice-prés., M. P.-J. VAN BENEDEN, délégué de la classe des Sciences.
Secrétaire, M. Edm. DE BUSSCHER, délégué de la classe des Beaux-Arts.
Membres :

M. DE KONINCK,	délégué de la classe des Sciences.	
» DEWALQUE,	id.	id.
» LIAGRE,	id.	id.
» MORREN,	id.	id.
» GACHARD,	id.	classe des Lettres.
» JUSTE,	id.	id.
» LE ROY,	id.	id.
» WAUTERS,	id.	id.
» HEREMANS,	id.	id.
» BALAT,	id.	classe des Beaux-Arts.
» Le chev. DE BURBURE,	id.	id.
» PORTAELS,	id.	id.
» SIRET,	id.	id.

Secrétaire adjoint, M. Félix STAPPAERTS, membre de l'Académie.

Commissions spéciales des finances :

Classe des Sciences.	Classe des Lettres.	Classe des Beaux-Arts.
M. GLUGE.	M. CHALON.	M. DE MAN.
» MAUS.	» CONSCIENCE.	» FRAIKIN.
» MONTIGNY.	» DE DECKER.	» FRANCK.
» NYST.	» FAIDER.	» G. GEEFS.
» P. VAN BENEDEN.	» GACHARD.	» SLINGENEYER.

Classe des Sciences. — *Commission pour les paratonnerres.*

M. Maus.
» Melsens.
» Duprez.
» Houzeau.
M. Montigny.
» Donny.
» Valerius.

Commission d'exécution de la Nouvelle carte géologique de la Belgique.

M. Dewalque, membre de l'Académie.
» Dupont, id.
» Malaise, id.
» de la Vallée-Poussin, professeur à l'Université de Louvain.
» Jochams, inspecteur-général des mines,
» le major Adan, f. f. de directeur du Dépôt de la Guerre.
» le capitaine d'état-major Hennequin, professeur à l'École de Guerre.

Classe des Lettres. — *Commission pour la publication des anciens monuments de la littérature flamande.*

M. P. De Decker, président.
» J.-F.-J. Heremans, secrétaire.
» J.-H. Bormans.
M. H. Conscience.
» P. Willems.

Commission pour la publication d'une collection des grands écrivains du pays.

M. R. Chalon, président.
» le bon Kervyn de Lettenhove, secrétaire.
M. Aug. Scheler.
» Alph. Le Roy.
» J. Stecher.

Classe des Beaux-Arts. — *Commission pour la rédaction d'une Histoire de l'art en Belgique.*

M. L. Alvin, président. M. Éd. Fétis
» Gust. De Man.

Commission pour la liste d'objets d'art à reproduire par les lauréats pendant leur séjour à l'étranger (article 17 de l'arrêté royal du 22 mai 1875 réorganisant les grands concours de peinture, de gravure, d'architecture et de sculpture).

Président : M. Alvin.
Peinture : MM. De Keyser et Gallait.
Sculpture : MM. Joseph Geefs et Fraikin.
Gravure : MM. J. Franck et J. Leclercq.
Architecture : MM. Balat et Ad. De Man.
Sciences et lettres : MM. Alvin et Éd. Fétis.

Commission de la classe des beaux-arts pour les portraits des membres décédés.

M. Éd. Fétis. M. J. Portaels. M. J. Franck.

Section permanente du jury des grands concours de composition musicale (année 1877).

M. le chev. L. de Burbure, président. MM. Adolphe Samuel et Th. Radoux, membres.

Commission pour l'édifice destiné aux expositions triennales et aux solennités publiques.

M. Alvin.	M. Gallait.
» Balat.	» G. Geefs.
» De Man.	» Gevaert.
» Fétis.	» Portaels.
» Fraikin.	» N. . . .

Commission chargée de discuter toutes les questions relatives aux lauréats des grands concours dits prix de Rome.

M. Alvin.	M. J. Geefs.
Balat.	» G. Geefs.
» De Keyser.	» Gevaert.
» De Man.	» Portaels.
» Fétis.	» Robert.
» Franck.	» Simonis.
» Gallait.	» Ad. Pauli.

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE

pour la publication des Chroniques belges inédites.

M. le baron KERVYN DE LETTENHOVE, président.
» GACHARD, secrétaire et trésorier.
» DU MORTIER, membre.
» J.-H. BORMANS, id.
» WAUTERS, id.
» STAN. BORMANS, id.
» POULLET, id.
» PIOT, membre suppléant.
» DEVILLERS, id.

NÉCROLOGIE.

CLASSE DES SCIENCES.

M. Ch.-Ern. von Baer, associé, décédé à Dorpat, le 28 novembre 1876.

» Auguste Bellynck, associé, décédé à Namur, le 14 janvier 1877.

» Parlatore, associé, décédé à Florence, le 9 septembre 1877.

» U. Le Verrier, associé, décédé à Paris, le 23 septembre 1877.

CLASSE DES LETTRES.

M. le chan. J.-J. De Smet, membre, décédé à Gand, le 11 février 1877.

» J.-J. Grandgagnage, membre, décédé à Embourg (Liége), le 19 février 1877.

» le b^on^ G Guillaume, membre, décédé à Ixelles, le 7 novembre 1877.

» Ad. Thiers, associé, décédé à Paris, le 3 septembre 1877.

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

M. J. Madou, membre, décédé à Saint-Josse-ten-Noode, le 3 avril 1877.

» Auguste Payen, membre, décédé à Saint-Josse-ten-Noode, le 16 avril 1877.

» Antoine Bovy, associé, décédé à Paris, le . . septembre 1877.

» Frédéric Ricci, décédé à Conegliano, le 10 décembre 1877.

» L.-A. Martinet, décédé à Paris, le . . décembre 1877.

DOMICILE DES MEMBRES, DES ASSOCIÉS ET DES CORRESPONDANTS DE L'ACADÉMIE HABITANT BRUXELLES OU SES FAUBOURGS.

M. Alvin (L.), rue du Trône, 45, à Ixelles.
» Artz (E.), place de l'Industrie, 16, à Bruxelles.
» Balat (Alph.), rue de Londres, 17, à Ixelles.
» Brialmont (Alex.), rue de l'Équateur, 7, à St-Josse-ten-Noode.
» Chalon (R.), rue du Trône, 113, à Ixelles.
» Conscience (H.), rue Vautier, 58, à Anvers.
» Crépin (Fr.), rue de l'Esplanade, 8, à Bruxelles.
» De Biefve (Ed.), rue de Marnix, 9, à Bruxelles.
» De Decker (P.-J.), rue de Trèves, 23, à Bruxelles.
» De Man (Gust.), rue du Parnasse, 27, à Ixelles.
» Demannez (Jos.), rue de la Ferme, à St-Josse-ten-Noode.
» Devaux (Paul), boulevard de Waterloo, 46, à Bruxelles.
» Dupont (Éd.), rue de Florence, 66, à Saint-Gilles.
» Faider (Ch.), rue du Commerce, 63, à Bruxelles.
» Fétis (Éd.), rue montagne des Quatre-Vents, 5, à Bruxelles.
» Fraikin (C. A.), chaussée d'Haecht, 182, à Schaerbeek.
» Franck (J.), rue de l'Ascension, 30, à St-Josse-ten-Noode.
» Gachard (M.-P.), rue de la Paille, 14, à Bruxelles.
» Gallait (L.), rue des Palais, 106, à Schaerbeek.
» Geefs (G.), rue des Palais, 22, à Schaerbeek.
» Gevaert (A.), rue des Petits carmes, 26, à Bruxelles.
» Gluge (T.), rue Joseph II, 7, à Bruxelles.
» Guffens (Godfr.), rue de Locht, 76, à Schaerbeek.
» Houzeau (J.-C.), à l'Observatoire royal, à Bruxelles.
» Jehotte (L.), avenue des Arts, 53, à Bruxelles.
» Juste (Th.), rue de Mercelis, 79, à Ixelles.
» Kervyn de Lettenhove (le bon B.), rue Joseph II, 23, à Bruxelles.

M. Leclercq (M.-N.-J.), rue Royale, 218, à St-Josse-ten-Noode.
» Liagre (J.), à l'École militaire (à la Cambre), à Ixelles.
» Limnander (le bon Armand), boulevard du Régent, 3, à Bruxelles; au château de Moignanville près Gérouville (Seine-et-Oise); et à Paris, Boulevard Haussmann, 144.
» Mailly (Éd.), rue St-Alphonse, 31, à St-Josse-ten-Noode.
» Maus (H.), rue de Naples, 41, à Ixelles.
» Melsens (L.), rue de la Grosse-Tour, 17, à Bruxelles.
» Montigny (Ch.), rue des Palais, 84, à Schaerbeek.
» Mourlon (M.), rue de Trèves, 24, à Bruxelles.
» Nyst (H.), rue du Frontispice, 9, à Molenbeek-St-Jean.
» Pinchart (Al.), rue Hydraulique, 9, à St-Josse-ten-Noode.
» Piot (Ch.), rue Berckmans, 104, à Saint-Gilles.
» Portaels (J.), rue de Loxum, 7, à Bruxelles.
» Potvin (Ch.), rue Lens, 28, à Ixelles.
» Quetelet (Ernest), rue d'Idalie, 17, à Bruxelles.
» Rivier (Alph.), avenue de la Toison d'or, 63, à Saint-Gilles.
» Robert (Alex.), place Madou, 6, à St-Josse-ten-Noode.
» Schelver (Aug.), rue Mercelis, 66, à Ixelles.
» Simonis (E.), rue du Canal, 53bis, à Bruxelles.
» Slingeneyer (Ern.), rue du Commerce, 93, à Bruxelles.
» Stappaerts (F.), rue de Pascale, 12, à Bruxelles.
» Stas (J. S.), rue de Joncker, 13, à St-Gilles.
» Steichen (M.), rue de Berlin, 44, à Ixelles.
» Tielemans (F.), rue Caroly, à Bruxelles.
» Van Bemmel (Eug.), rue St-Lazare, 25, à St-Josse-ten-Noode.
» Van Praet (J.), rue Ducale, 13, à Bruxelles.
» Verboeckhoven (Eug.), chaussée d'Haecht, 184, à Schaerbeek.
» Vieuxtemps (H.), chaussée d'Haecht, 109, à St-Josse-ten-Noode.
» Wauters (Alph.), avenue de Cortenberg, 121, à Bruxelles.
» Willems (Flor.), rue Marché-au-Bois, 6, à Bruxelles.
» Marchal (Edm.), rue de la Poste, 61, à St-Josse-ten-Noode.

DOMICILE DES MEMBRES, DES ASSOCIÉS ET DES CORRESPONDANTS DE L'ACADÉMIE HABITANT LA PROVINCE.

Bormans (J.-J.), rue Renkin, 14, à Liége.
Bormans (Stanislas), à Namur.
Briart (Alph.), à Mariemont (Hainaut).
Candèze (E.), à Glain, près de Liége.
Catalan (Eugène), rue Nysten, 21, à Liége.
Chapuis (Félic.), rue des Palais, 24, à Verviers.
Cornet (F.-L.), à Cuesmes (Mons).
de Borchgrave (Ém.), à Berlin.
De Braekeleer (Ferdinand), boulevard Léopold, 83, à Anvers.
de Burbure (le chev. Léon), rue Vénus, 17, à Anvers.
De Busscher (Edm.), rue des Vanniers, 18, à Gand.
De Keyser (N.), place du Musée, 19, à Anvers.
de Koninck (L.-G.), rue Bassenge, 48, à Liége.
de Lavelaye (Émile), rue Courtois, 12, à Liége.
Delboeuf (J.), rue Hemricourt, à Liége.
de Selys Longchamps (Edm.), à Waremme, et boulev. de la Sauvenière, 34, à Liége.
De Tilly (J.), rue de Mai, 3, à Anvers.
Dewalque (Gust.), rue de la Paix, 17, à Liége.
de Witte (le baron J.), au château de Wommelghem, lez-Anvers, et à Paris, rue Fortin, 5.
Donny (F.), rue Neuve-St-Pierre, 91, à Gand.
Dumortier (B.), Grande place, à Tournai.
Dupres (F.), cour du Prince, 34, à Gand.
Dyckmans (F.), chaussée de Malines, 267, à Anvers.
Folie (F.), à l'Université de Liége.
Geeps (Joseph), rue Léopold, 45, à Anvers.
Gilkinet (Alfred), rue Renkin, 13, à Liége.
Haus (J.-J.), rue Savaan, 36, à Gand.
Henry (L.), rue du Manége, 2, à Louvain.

Herrmans (J.), rue des Dominicains, 4, à Gand.
Leclercq (Julien), rue de Liége, à Lokeren.
Le Roy (Alph.), rue Fusch, 32, à Liége.
Loise (F.), rue de Cuesmes, 3, à Mons.
Malaise (C.), professeur à l'Institut agricole de l'État, à Gembloux.
Morren (Ed.), quai de la Boverie, 1, à Liége.
Nève (Félix), rue des Orphelins, 52, à Louvain.
Nolet de Brauwere Van Steeland (J.), rue Neuve, 7, à Vilvorde.
Nothomb (le baron J.), à Berlin.
Nypels (G.), quai d'Avroy, 94, à Liége.
Pauli (Ad.), place des Fabriques, 1, à Gand.
Plateau (J.), place du Casino, 15, à Gand.
Plateau (Félix), rue du Casino, 15, à Gand.
Poullet (Edm.), rue de la Station, 130, à Louvain.
Radoux (Th.), quai de Maestricht, 1bis, à Liége.
Rolin Jaequemyns (G.), place Artevelde, 8, à Gand.
Roulez (J.), place du Casino, 11, à Gand.
Samuel, (Ad.), place de l'Évêché, à Gand.
Schadde, à Anvers.
Schwann (Théodore), quai de l'Université, 11, à Liége.
Siret (Adolphe), rue Marie-Thérèse, 22, à Louvain.
Spring (Walthère), rue Beckman, à Liége.
Steur (Charles), à la Coupure (rive gauche), 39, à Gand.
Stecher (J.), quai Fragnée, 30, à Liége.
Terry, rue Naniot, 12, à Liége.
Thonissen (J.-J.), rue des Orphelins, 42, à Louvain.
Valérius (H.), rue du Gouvernement, 2, à Gand.
Van Bambeke (C.), rue Haute, 5, à Gand.
Van Beneden (Éd.), rue Louvrex, 90, à Liége.
Van Beneden (P.-J.), rue de Namur, 93, à Louvain.
Van der Meersbrugge (G.), à la Coupure, 111, à Gand.
Wagener (A.), rue Traversière, 25, à Gand.
Willems (Pierre), rue de Bruxelles, 192, à Louvain.

LISTE

DES PRÉSIDENTS ET DES SECRÉTAIRES PERPÉTUELS DE L'ACADÉMIE,

depuis la fondation en 1769.

ANCIENNE ACADÉMIE (1).

(1769 — 1816).

Présidents (2).

M. Le comte de Cobenzl . . . . . 1769.
» Le chancelier de Crumpipen . . . . . 1773.

Secrétaires perpétuels.

M. Gérard . . . . . 1769 à 1776.
» Des Roches . . . . . 1776 à 1787.
» L'abbé Mann . . . . . 1787 à 1794.

Directeurs (3).

M. L'abbé Needham . . . . . 1769 à 1782.
» Le marquis Duchasteler . . . . . 1782 à 1784.
» Gérard . . . . . 1784 à 1786.
» Le marquis Duchasteler . . . . . 1786 à 1790.
» Gérard . . . . . 1791 à 1794.
» L'abbé Chevalier . . . . . 1794.

(1) L'ancienne Académie ne tint pas de séance de 1794 à 1816 ; elle fut dispersée, pendant cet intervalle de temps, par suite des événements politiques.
(2) Nommés par le Gouvernement.
(3) Élus par l'Académie.

ACADÉMIE DEPUIS SA RÉORGANISATION EN 1816.

Présidents.

M. Le b^on de Feltz . 1816-1820.
» Le p^ce de Gavre . 1820-1832.
» Ad. Quetelet. . 1832-1835.
» Le baron de Stassart . 1835.
» Le baron de Gerlache. 1836.
» Le baron de Stassart . 1837.
» Le baron de Gerlache. 1838.
» Le baron de Stassart . 1839.
» Le baron de Gerlache. 1840.
» Le baron de Stassart . 1841.
» Le baron de Gerlache. 1842.
» Le baron de Stassart . 1843.
» Le baron de Gerlache. 1844.
» Le baron de Stassart . 1845.
» Le baron de Gerlache. 1846 (1).
» Le baron de Stassart . 1847.
» Verhulst . . . . . 1848.
» F. Fétis . . . . . 1849.
» d'Omalius d'Halloy. . 1850.
» M.-N.-J. Leclercq . . 1851.
» Le baron de Gerlache. 1852.
» Le baron de Stassart . 1853.
» Navez . . . . . 1854.
» Nerenburger. . . . 1855.
M. Le baron de Gerlache. 1856
» de Ram . . . . . 1857.
» d'Omalius d'Halloy. . 1858.
» F. Fétis . . . . . 1859.
» Gachard . . . . . 1860.
» Liagre. . . . . 1861.
» Van Hasselt . . . . 1862.
» M.-N.-J. Leclercq . . 1863.
» Schaar. . . . . 1864.
» Alvin . . . . . 1865.
» Faider. . . . . 1866.
» Le vicomte Du Bus. . 1867.
» F. Fétis . . . . . 1868.
» Borgnet . . . . . 1869.
» Dewalque. . . . . 1870.
» Gallait. . . . . 1871.
» d'Omalius d'Halloy. . 1872.
» Thonissen 1873
» De Keyser . . . . 1874.
» Brialmont . . . . 1875.
» Faider. . . . . 1876.
» Alvin . . . . . 1877.
» Houzeau. . . . . 1878.

Secrétaires perpétuels.

M. Van Hulthem. . . . . 1816 à 1821.
» Dewez . . . . . 1821 à 1835.
» Ad. Quetelet . . . . . 1835 à 1874.
» Liagre . . . . . Élu en 1874

(1) Depuis 1846, c'est le Roi qui désigne le président, parmi les trois directeurs annuels des classes.

LISTE

DES DIRECTEURS DES TROIS CLASSES DEPUIS LA REORGANISATION EN 1845.

Classe des Sciences.

M. Dandelin	1846	M. Wesmael	1863
» Wesmael	1847	» Schaar	1864
» Verhulst	1848	» Nerenburger	1865
» le v^te Du Bus	1849	» d'Omalius	1866
» d'Omalius	1850	» le v^te Du Bus	1867
» de Hemptinne	1851	» Spring	1868
» Kickx	1852	» Nyst	1869
» Stas	1853	» Dewalque	1870
» de Selys Longchamps	1854	» Stas	1871
» Nerenburger	1855	» d'Omalius	1872
» Dumont	1856	» Gluge	1873
» Gluge	1857	» Candèze	1874
» d'Omalius	1858	» Brialmont	1875
» Melsens	1859	» Gloesener	1876
» P. Van Beneden	1860	» Haus	1877
» Liagre	1861	» Houzeau	1878
» de Koninck	1862		

Classe des Lettres.

M. le b^on de Gerlache	1846	M. le b^on de Stassart	1853
» le b^on de Stassart	1847	» de Ram	1854
» le b^on de Gerlache	1848	» M.-N.-J. Leclercq	1855
» le b^on de Stassart	1849	» le b^on de Gerlache	1856
» de Ram	1850	» de Ram	1857
» M.-N.-J. Leclercq	1851	» M.-N.-J. Leclercq	1858
» le b^on de Gerlache	1852	» le b^on de Gerlache	1859

M. Gachard	1860	M. Borgnet	1869
» de Ram	1861	» Defacqz	1870
» De Decker	1862	» Haus	1871
» M.-N.-J. Leclercq	1863	» De Decker	1872
» Gachard	1864	» Thonissen	1873
» Grandgagnage	1865	» Chalon	1874
» Faider	1866	» le b^on^ Guillaume	1875
» Roulez	1867	» Ch. Faider	1876
» le b^on^ Kervyn de Lettenhove	1868	» Wauters	1877
		» de Laveleye	1878

Classe des Beaux-arts.

M. F. Fétis	1846	M. Éd. Fétis	1863
» Navez	1847	» De Keyser	1864
» Alvin	1848	» Alvin	1865
» F. Fétis	1849	» De Busscher	1866
» Baron	1850	» Balat	1867
» Navez	1851	» F. Fétis	1868
» F. Fétis	1852	» De Keyser	1869
» Roelandt	1853	» Fraikin	1870
» Navez	1854	» Gallait	1871
» F. Fétis	1855	» Éd. Fétis	1872
» De Keyser	1856	» Alvin	1873
» Alvin	1857	» De Keyser	1874
» G^me^ Geefs	1858	» Balat	1875
» F. Fétis	1859	» F.-A. Gevaert	1876
» Baron	1860	» Alvin	1877
» Suys	1861	» Portaels	1878
» Van Hasselt	1862		

NOTICES BIOGRAPHIQUES.

J. G. De Smet
Chan,

NOTICE

SUR

LE CHANOINE J.-J. DE SMET,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE,

né à Gand le 11 décembre 1794, mort dans la même ville le 13 février 1877.

Le chanoine J.-J. De Smet est décédé à Gand à l'âge de 82 ans. En lui, la Belgique perd un de ses meilleurs citoyens, la Flandre un de ses enfants les plus dévoués. Cet éloge, qui bien souvent n'est qu'une banalité empruntée aux pompes funèbres, est cette fois une vérité qu'attesteront tous les survivants de l'époque, témoins de la popularité légitime acquise par cet homme de bien dont la noble devise fut : DIEU et PATRIE.

Des voix plus autorisées que la mienne ont célébré les éminentes vertus qui le distinguaient et dont la réunion forme le prêtre accompli. Une humilité vraie au milieu des succès les plus brillants et les plus soutenus; — une bonté inaltérable s'étendant à tous, sans acception de personnes, et lui assurant d'universelles sympathies ; — une piété sincère, se reflétant dans ses actes bien plus encore que dans ses écrits; — une charité inépuisable qui prenait toutes les

formes et se prodiguait en faisant le bien; — une ardeur au travail qui, pendant tout un demi-siècle d'infatigable activité, ne connut point de trêve et qui n'eut de terme qu'à l'heure du repos suprême; — une fidélité indéfectible à remplir les devoirs multiples que lui imposait son dévouement filial à l'Église dans les circonstances les plus difficiles; — tels sont les titres du regretté défunt à la vénération de nos religieuses populations des Flandres, dont la voix est ici la voix du Dieu des éternelles récompenses.

Pour moi, qui ai eu le bonheur de connaître M. le chanoine De Smet dans l'intimité et de l'apprécier comme écrivain et comme savant, je mets un pieux empressement à exalter les rares qualités de son esprit et de son cœur. Il m'est doux de rendre ce dernier et public hommage à ce caractère droit et élevé qui, ennoblissant les relations littéraires et sociales, a laissé dans ma mémoire des souvenirs qui embaument ma vie et dont je voudrais faire passer le parfum dans ces pages que ma vieille et fidèle amitié est heureuse de lui consacrer.

Issu d'une famille honorable de la bourgeoisie flamande, Joseph-Jean De Smet naquit à Gand, le 11 décembre 1794. Après avoir achevé, de la manière la plus brillante, ses études de collége et de séminaire, il fut, bien jeune encore, destiné à l'enseignement, pour lequel il se sentait une véritable vocation.

Nommé professeur de rhétorique au collége Sainte-Barbe, à Gand, il passa bientôt, en la même qualité, au collége d'Alost qui, sous l'habile direction de M. l'abbé van Crombrugghe, s'était rapidement élevé au premier rang parmi les établissements d'instruction publique jouissant à bon droit de la confiance des familles catholiques.

Le royaume des Pays-Bas venait de se constituer contrairement aux vœux et aux intérêts des Belges qui, loin d'y recueillir les bienfaits de l'indépendance, n'y trouvèrent qu'une forme nouvelle de la domination étrangère.

L'enseignement moyen, en complet désarroi depuis l'introduction chez nous du régime des Lycées impériaux de France, laissait beaucoup à désirer au point de vue des livres classiques, tous rédigés dans un esprit qui était peu en rapport avec nos traditions nationales. Le corps professoral du collége d'Alost s'attacha immédiatement à combler cette lacune importante. M. De Smet, convaincu de la nécessité d'une direction nationale à imprimer surtout à l'étude de nos Annales, publia, dès 1822, une *Histoire de la Belgique* en deux volumes. Cet ouvrage, dans lequel, pour la première fois, on essayait de faire marcher de front les principaux faits historiques se rattachant à toutes nos provinces si différentes dans les diverses phases de leur civilisation particulière, était écrit d'après un plan entièrement nouveau.

Tout en constituant une unité logique, la division du livre en sept principales époques permettait de donner comme couronnement et résumé de ces diverses périodes, un *tableau des mœurs et des coutumes* ainsi qu'un *état des lettres et des arts* correspondant à chacune d'elles. Cette histoire, écrite *pour inspirer aux jeunes cœurs l'amour de la patrie*, était conduite jusqu'à la bataille de Waterloo. Elle se terminait par cette réflexion à laquelle les circonstances donnaient une si émouvante actualité : « Puisse la sollicitude d'un souverain, ami de son peuple, et la sagesse des deux Chambres parvenir à faire régner entre les Belges et les Bataves cette union et cette concorde qui sont le gage assuré de la prospérité des empires! » On sait comment ce souve-

rain ombrageux et mal conseillé fut entraîné fatalement sur la pente des luttes religieuses qui amenèrent la séparation violente des deux peuples par la révolution de 1830.

La publication de cette *Histoire de la Belgique* fut accueillie avec une immense faveur. Déjà dans le cours de la même année 1822 parut une deuxième édition, revue et corrigée d'après les conseils des deux représentants les plus éminents de la science historique à cette époque, MM. Raepsaet et Dewez. Le gouvernement, froissé de l'impartiale franchise avec laquelle le jeune historien avait exposé la fatale influence exercée sur les troubles du XVIe siècle par le fondateur de la dynastie d'Orange, lui fit une guerre tantôt sourde, tantôt déclarée, qui n'eut d'autre résultat que d'affermir et d'accroître sa popularité. Depuis lors, un grand nombre d'éditions et de réductions sous forme de résumés traduits en flamand donnèrent au livre de M. De Smet cette vogue classique qui dure encore aujourd'hui. Ce livre enrichi, dans ses éditions successives, des résultats acquis par les progrès de la science et complété par l'historique des grands événements qui ont marqué le règne glorieux de Léopold Ier, Roi des Belges, constitue le fondement de la réputation littéraire de M. De Smet.

Le jeune professeur continua sans interruption toute une série de publications classiques.

En 1825, il publia en latin un cours de rhétorique, sous le titre de *Institutiones oratoriæ*, où les excellents préceptes de Quintilien, de Rollin et de Fénélon se trouvaient condensés avec les travaux plus récents des Boissonnade, des Spalding, des Dussault, etc. — En 1824 avait paru une *Géographie générale* en deux volumes, qui eut aussi plusieurs éditions.

Lorsque, après la suppression des colléges ecclésiastiques en 1825 et la création du collége philosophique de Louvain, la lutte entre le gouvernement et le clergé eut pris un caractère d'aigreur et de violence, M. De Smet, sortant du cercle de ses pacifiques études de prédilection, s'y jeta avec toute l'ardeur que donnent de profondes convictions. Le nombre des écrivains préparés aux luttes de la presse politique était fort restreint à cette époque, et il y avait un patriotique courage à défendre le véritable sentiment du pays contre les attaques vénales des folliculaires étrangers à la solde du pouvoir.

L'un d'eux, écrivain français caché sous le pseudonyme de M. K..., venait de publier une justification des prétentions illibérales du gouvernement en matière d'enseignement. A cette brochure, intitulée : *Droit du prince sur l'enseignement public*, M. De Smet, avec le concours de M. l'abbé Verduyn, le constant ami de toute sa vie, opposa un travail vigoureusement pensé et écrit sous le titre : *Du droit exclusif sur l'enseignement public.* Ce plaidoyer, à la fois savant et pratique, ne contribua pas peu à préparer l'importante conquête de la liberté d'enseignement sur l'odieux monopole organisé par le gouvernement.

Une nouvelle occasion s'offrit immédiatement au jeune athlète d'exercer son dévouement pour la défense de la religion contre les agressions officielles d'un des principaux fonctionnaires de l'État. Chose à peine croyable! Ce fut immédiatement après avoir fait avec la Cour de Rome le Concordat de 1827 que le gouvernement hollandais, au mépris de toute loyauté, mais avec l'acharnement du despote doublé du sectaire, poursuivit sa guerre systématique contre les plus légitimes influences de l'Église catholique.

Dans des *Observations sur les libertés de l'église belgique*, un employé supérieur du ministère des cultes, M. van Gheert, interprète de la pensée ministérielle, cherchait à introduire chez nous, contrairement à toutes les données de notre histoire, ces prétendues *libertés* de l'Église gallicane, qui ne sont en réalité que les *servitudes de l'Eglise romaine*, comme les juristes courtisans les ont rêvées à toutes les époques de persécution. M. De Smet, avec l'aide de M. l'abbé van Crombrugghe et de M. Helias d'Huddeghem, professeur au séminaire de Gand, ainsi que de l'historien Raepsaet, entreprit résolûment de réfuter ces vieilles erreurs et de rétablir les droits de l'Église sur leurs bases historiques. Cette œuvre, de raison à la fois et de conscience, offre encore un vif intérêt pour la solution des problèmes religieux qui préoccupent toujours les esprits. Sous le titre : *Réfutation des observations sur les libertés de l'Église belgique*, l'opuscule de M. De Smet, s'appuyant sur l'autorité des canonistes belges les plus célèbres, stigmatisait ces libertés *inconnues* d'une Église belgique également *inconnue*. Ne reconnaissant que l'Église Romaine à laquelle la Belgique se montra toujours si attachée, le savant auteur traitait, dans ces 120 pages d'une dialectique irréfutable : — de l'*autorité distincte des deux puissances*, — de la *publication du Concile de Trente* dans nos provinces, — des *articles organiques de* 1802, — du *placet royal*, — des attaques nouvelles contre l'Eglise sous la double pression des *doctrines protestantes et jansénistes*. Toutes les erreurs y étaient réfutées, tous les préjugés dissipés, toutes les habiletés déjouées : aucune partie du programme ministériel ne restait debout. Sous la forme d'une polémique inspirée par de passagères circonstances, c'était une défense en règle des

principes éternels qui président à l'existence et à la conservation de la société religieuse.

Du reste, M. De Smet, l'homme le plus doux et le plus pacifique, était devenu, sous l'impulsion du sentiment du devoir, un des plus infatigables champions de l'Église militante de cette époque si féconde en enseignements. Attaché en qualité de collaborateur amateur à la rédaction du *Catholique des Pays-Bas*, journal qui, sous la direction vigoureuse d'Adolphe Barthels, était devenu l'un des organes les plus répandus et les plus influents des provinces méridionales, M De Smet était constamment sous les armes. Le jeune publiciste avait pris goût à ces luttes de chaque jour, qui offraient sans doute des dangers de toute nature, mais dans lesquelles, soutenu par l'opinion publique, il trouvait aussi le charme de ces indicibles émotions que connaissent seuls les défenseurs convaincus et dévoués des grandes et saintes causes.

Les épreuves du pays touchaient à leur fin : l'union des catholiques et des libéraux, concentrant toutes les forces vives de l'opposition disséminées dans nos provinces, brisa le joug hollandais. L'indépendance nationale fut proclamée; un Congrès national fut réuni La place de M. De Smet, comme celles des abbés Verduyn et Van Crombrugghe, ses courageux associés pour la défense de nos droits et de nos intérêts, y était marquée. Plus que personne il était, par ses études comme par ses sentiments patriotiques, à la hauteur des grands devoirs qu'imposait la mission de constituer la Belgique indépendante et de la faire entrer dans la grande famille européenne. Malheureusement, habitué aux études de cabinet et peu fait pour les luttes de la tribune, il apporta, sans doute par ses votes, sa part de dévouement aux travaux

du Congrès; mais son rôle, du moins dans les discussions publiques, y fut sans éclat.

Modeste par caractère, timide par tempérament, doué d'un organe des plus faibles, il ne prononça que quelques discours, fort solides, du reste, et fort substantiels, dans les questions les plus importantes à l'ordre du jour. Il fit entendre des accents patriotiques en faveur de l'*indépendance de la Belgique* qu'il rattachait aux grands événements de notre histoire. — Ami de l'autorité, mais ennemi du despotisme dont les événements des dernières années lui avaient démontré tous les dangers, — effrayé des conséquences probables de l'adoption de la forme républicaine, il soutint énergiquement la cause de la *Monarchie constitutionnelle représentative sous un chef héréditaire.* — Il retrouva surtout toute sa vigueur dans la défense de l'*indépendance de l'Église* contre l'amendement de M. Defacqz, qui voulait que *la loi civile primât et absorbât la loi religieuse*, doctrine intolérante, en opposition avec l'esprit qui manifestement animait la grande majorité du Congrès.

La mission du Congrès constituant étant terminée, M. De Smet se hâta de renoncer à la vie politique, dans laquelle il n'avait consenti à entrer que momentanément et par dévouement patriotique; il reprit avec bonheur ses chères études historiques. Nommé professeur au grand séminaire de Gand, il commença et poursuivit pendant une vingtaine d'années son cours d'histoire ecclésiastique, dont toute une génération de prêtres formés par son enseignement a conservé l'ineffaçable souvenir.

Il inaugura cet enseignement par la publication d'un ouvrage qui restera comme une des meilleures productions de sa plume savante, je veux parler de son *Coup d'œil sur*

l'histoire ecclésiastique dans les premières années du XIXe siècle, et en particulier sur l'assemblée des évêques à Paris, en 1811; d'après des documents authentiques et en partie inédits (1836).

Un des actes les plus audacieux et longtemps les plus inexpliqués de la politique de Napoléon Ier, dans la dernière et la plus mauvaise période de l'empire, fut la convocation du *Concile* de 1811 qui se termina brusquement par l'emprisonnement de deux de nos évêques, Mgr de Broglie et Mgr Hirn. Un tel événement était de nature à tenter le jeune professeur. Les pages énergiques qu'il y consacra étaient, en effet, destinées à venger les droits de l'Église et à mettre en relief l'indépendance et la dignité du clergé belge, toujours au premier rang de nos défenseurs dans nos luttes séculaires avec la domination étrangère.

Pour traiter à fond cet épisode que le cardinal Pacca ainsi que MM. Jauffret et Picot n'avaient fait qu'effleurer dans leurs mémoires, d'ailleurs si estimables, M. De Smet avait à sa disposition les matériaux les plus précieux. On lui avait confié la *minute autographe du journal de Mgr de Broglie*, écrit jour par jour pendant les discussions du Concile, ainsi que *des pièces inédites et des notes curieuses réunies par le savant docteur Van de Velde*, qui avait partagé les travaux et la captivité de son évêque. A l'aide de ces documents, M. De Smet, reprenant l'exposé des principaux faits de l'histoire ecclésiastique des premières années de ce siècle, a recherché les causes ou plutôt les prétextes du conflit de Napoléon avec Pie VII, et en a démontré les conséquences aussi glorieuses pour la papauté que fatales pour l'empire. Le dernier historien qui se soit occupé de ces graves événements, M. le comte d'Haussonville, dans le 4e volume de son

récent ouvrage : L'*Église romaine et le premier Empire*, rend justice au talent consciencieux de M. De Smet.

A cette époque de la vie laborieuse de M. De Smet se rattache une double consécration officielle donnée à son mérite par ses pairs, par ceux-là mêmes qui pouvaient le mieux l'apprécier. Le 6 juin 1835, il fut élu membre de la classe des lettres de l'*Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique.* — Bientôt après, en 1837, il fut choisi pour faire partie de la *Commission d'histoire.*

Cette double distinction reçut l'approbation du pays tout entier. Juste récompense d'une carrière déjà bien remplie, elle ouvrait à notre savant une nouvelle carrière, plus en évidence, qu'il était appelé à parcourir avec un éclat soutenu par la fécondité de ses travaux historiques.

Il avait, en effet, des aptitudes spéciales pour l'étude de l'histoire. Doué d'une mémoire prodigieuse qui lui permettait de recueillir tous les fruits de ses incessantes lectures, d'un esprit droit et d'un jugement sain, incapable de passion, *sine irâ et studio*, il semblait réunir toutes les qualités qui permettent l'appréciation sereine des hommes et des événements et qui constituent l'essence d'un historien digne de ce nom. Formé à l'école d'un ami plutôt que d'un maître, M. Raepsaet, cet historien de grande race, il eut la chance de se rencontrer avec la brillante pléiade de savants qui, à cette époque, jetèrent tant d'éclat sur la ville de Gand, les Warnkœnig, les Willems, les Serrure, les Gheldolf, les Van Lokeren, les Moke, les Jules de Saint-Genois et tant d'autres. Par eux les études historiques, puisant désormais aux sources inexplorées des documents inédits enfouis dans les archives, avaient pris une direction plus originale et acquis une importance plus décisive.

Examinons, d'abord, avec tout l'intérêt qu'ils commandent, les produits de l'activité de M. De Smet, désormais associé aux glorieuses destinées du premier corps savant du pays.

Il est impossible de faire entrer, dans le cadre de cette Notice, même la seule énumération des productions de l'infatigable écrivain, non-seulement dans l'ardeur de son premier feu académique, mais jusque dans les temps où sa verte vieillesse pouvait confondre la vigueur de ses confrères les plus jeunes. L'un des trois plus anciens membres de la classe des lettres, il est incontestablement, — avec MM. Gachard, de Gerlache, De Ram, de Reiffenberg et autres savants confrères qui représentaient notre école historique contemporaine de 1830, — un de ceux qui apportèrent le contingent le plus nombreux de *Rapports*, de *Notices* et de *Mémoires* aux publications académiques.

Aucun de ses confrères, qui, tous, à quelque parti qu'ils appartiennent, avaient pour M. De Smet la plus sympathique vénération, ne fut plus souvent que lui chargé de faire rapport sur les recherches historiques communiquées à la classe et sur les mémoires envoyés au concours ouverts chaque année. Nul n'apportait à remplir cette partie peu attrayante des devoirs académiques plus de dévouement que lui et n'y montrait plus d'esprit critique et plus de goût littéraire.

Dans les Mémoires des membres de l'Académie (format in-4°), c'est lui encore qui, sans contredit, brille au premier rang par l'importance et la variété de ses communications, toutes rédigées avec le plus grand soin, toutes marquées au coin de la plus saine érudition, et se rapportant toujours à la Flandre, l'objet privilégié de ses études. Ses savantes recherches s'étendaient aux événements les plus divers et à toutes les époques de nos Annales.

Il publia deux mémoires sur *Baudouin IX, comte de Flandre*, et sur *les chevaliers belges à la 5e croisade*, un autre sur *Philippe d'Alsace*, un autre sur *Gui de Dampierre*, un autre plus étendu sur *Robert de Jérusalem à la 1re croisade*. — Il fit paraître un *Examen critique des monuments historiques sur lesquels les historiens ont fondé le récit de la bataille de Grimberghe*, ainsi que des aperçus *sur les guerres entre la Flandre et le Brabant au XIVe siècle*, sur *la part de Guillaume d'Ypres ou de Loo aux exploits des Compagnies franches de la Flandre et du Brabant au moyen âge*, et sur la *guerre de Zélande* (1303-1305). — Il se livra à de curieux essais de science étymologique *sur les noms des villes et des communes de la Flandre orientale*; il en fit autant pour la *Flandre occidentale* et pour la *Flandre zélandaise*; il fit un travail spécial sur l'*origine et l'étymologie du nom de la ville de Gand*. — Il étudia aussi *les causes de la prospérité et de la décadence de la ville de Bruges*.

Il choisit encore comme sujet de ses mémoires historiques les *guerres de Maximilien contre les villes de la Flandre* (1487-1488) ainsi que les exploits si aventureux de *Jean, sire de Beaumont*.

Aucune partie de la Flandre n'échappait à ses investigations. Il publia des mémoires historiques et critiques d'une importance réelle sur le *Pays de Waes*, sur la *seigneurie ou comté d'Alost*, sur les *Quatre-Métiers* et les *îles occidentales de la Zélande*.

Il publia aussi un mémoire des plus remarquables sur l'*Enseignement dans les Gaules*. Ce travail, joint au mémoire couronné par l'Académie, de MM. Stallaert et Van der Haegen, sur l'ancienne organisation de l'enseignement dans nos provinces, venge noblement l'Église des calomnies dont

elle est l'objet, en constatant ses efforts incessants pour le développement de l'instruction publique.

Pour les Bulletins de l'Académie, M. De Smet fournit un nombre vraiment incroyable de notices, relatives à toute espèce de sujets. Je me borne à citer ses recherches sur les anciennes institutions de la Flandre. A cet ordre de travaux historiques appartiennent ses communications : *Sur l'entrée de la noblesse dans les anciens États*, — sur *la forme des délibérations des anciens États*, — sur les *États de Flandre pendant la révolution brabançonne*, — sur les derniers actes de la *Collace de Gand*. — Deux autres notices se rapportent à un sujet des plus intéressants, qui n'avait pas jusqu'alors attiré l'attention de nos historiens : *Les modifications apportées sous Marie-Thérèse à l'antique constitution de la Flandre*. Une lutte savante et courtoise s'engagea à cette occasion, entre MM. De Smet et Gachard, sur l'origine et l'importance de ces changements constitutionnels.

Il y a une trentaine d'années, deux discussions solennelles, comme il s'en présente trop rarement au sein de la classe des lettres, eurent lieu entre les principaux membres s'occupant alors d'études historiques, tels que MM. de Gerlache, Gachard, de St-Genois, Kervyn de Lettenhove, etc. Le sujet en était, pour l'une, *le génie des Van Artevelde et leur rôle dans l'histoire*, pour l'autre, *le supplice d'Hugonet et d'Imbercourt*, ministres de Marie de Bourgogne. M. De Smet prit part à ce tournoi académique, où il figura avec honneur par l'étendue de ses connaissances et par la solidité de sa critique historique.

En 1867, les principaux travaux de M. De Smet, enfouis, pour ainsi dire, dans les publications officielles de l'Académie, ont été réunis par lui dans deux gros volumes in-8° sous le titre : *Recueil de Mémoires et de notices histori-*

ques; ils ont été mis ainsi à la disposition du public, qui leur a fait l'accueil empressé dont les autres ouvrages de l'auteur ont toujours été l'objet.

M De Smet ne se montra pas moins actif, comme membre de la Commission d'histoire, en ce qui concerne le principal objet de sa mission, la publication des anciens monuments historique du pays. Il s'occupa naturellement de la Flandre, à la glorification de laquelle il s'intéressait particulièrement et dont, le premier, il avait signalé le rôle prépondérant dans l'histoire de la civilisation des provinces belges. Il publia, de 1837 à 1865, un *Corpus chronicorum Flandriae*, en quatre gros volumes in-4°, comprenant une collection de documents, en latin, en français et en flamand, de toutes les époques, et d'après des recherches faites dans les archives de tous les pays.

En dehors de ses publications comme membre de l'Académie et de la Commission d'histoire, M. De Smet publia des articles remarquables dans deux de nos principales revues. Dans le *Messager des sciences historiques*, il fit paraître une histoire de la ville de Middelbourg, en Flandre. Dans la *Revue de Bruxelles*, il s'occupa surtout des troubles religieux dans nos provinces au XVIe siècle. Il apprécia dignement la conduite, toute de modération et de patriotisme, tenue par le clergé belge dans ces circonstances difficiles, et en particulier par le Président Viglius, auquel il consacra quelques pages sympathiques destinées à venger la mémoire de cet homme d'État dont l'intelligence et le caractère ont été également méconnus par quelques écrivains modernes.

Jusqu'ici, en rendant compte des travaux de M. De Smet, nous ne nous sommes occupés que du savant; mais il faisait partie aussi du chapitre cathédral de St-Bavon, et il rem-

plissait les fonctions de chanoine-pénitencier en même temps qu'il était chargé de la direction spirituelle de l'une des plus importantes maisons d'éducation de la Flandre, celle des Sœurs de Notre-Dame à Gand. Or, sa piété n'était guère moins grande que sa science, et il trouvait le moyen d'employer ses heures, perdues selon le langage du monde, à publier, pour l'édification des fidèles, quelques notices pieuses, se rattachant encore à ses études historiques. C'est ainsi qu'il fit paraître successivement un *Nouveau mois de Marie*, avec des exemples choisis dans les Annales de la Belgique. un *Nouveau mois de Saint-Joseph*, ainsi qu'une *Notice historique sur la cathédrale de St-Bavon.* — Il publia aussi, de 1860 à 1867, de courtes et savantes monographies sur les trois grands apôtres de la Flandre : *St-Amand*, *St-Liévin* et *St-Macaire*. — Tous ces opuscules, traduits en flamand, ont eu un succès vraiment populaire dans les familles religieuses de la Flandre.

Bien que tous les ouvrages que je viens de citer aient été écrits en français, on ne saurait révoquer en doute les sympathies de M. le chanoine De Smet pour sa langue maternelle, le flamand. Il s'intéressait vivement aux efforts tentés pour rendre à cet ancien et respectable élément de notre nationalité tout son développement, tout son lustre. En 1864, il publia en flamand un opuscule historique où il raconte, d'après des sources inédites ou peu connues, le martyre des cinq prêtres, confesseurs de la foi, immolés à Audenarde, à l'époque de l'envahissement de cette ville par les *Gueux des Bois* en 1572 [1].

[1] Le savant bollandiste, le Père Victor De Buck, a complété la monographie de M. De Smet par la publication de quelques nouveaux documents officiels relatifs aux *Martyrs d'Audenarde*.

Pour achever l'étude des qualités de l'esprit qui distinguaient M. De Smet, il faudrait encore apprécier son mérite au point de vue littéraire proprement dit. Ancien professeur de rhétorique, il rédigeait d'une manière correcte et conforme aux règles classiques de la composition; mais, comme il arrive souvent aux vétérans de l'enseignement, il manquait de spontanéité et d'originalité, de mouvement et de vie. Son style, facile et clair (ce qui était l'essentiel pour ses travaux historiques), ne se faisait remarquer ni par l'élégance ni par la vigueur. Marche, écriture, élocution, rédaction, chez lui tout procédait avec lenteur et uniformité; et quelqu'un qui ne l'eût jugé que sur les apparences extérieures eût été bien injuste pour lui. Ce n'est pas cependant que chez lui l'imagination fît complètement défaut : il a même, et non sans quelque succès, cultivé la poésie. Ayant vécu longtemps dans l'intimité de M. Cracco, comme lui professeur au collége d'Alost et l'un des meilleurs poëtes flamands de ces derniers temps, il goûta, comme disaient les pédants de l'école, la douceur du commerce des Muses.

Je suis arrivé au terme de mon analyse critique des nombreux écrits de M. le chanoine De Smet.

Qu'il est fâcheux qu'on ait tant profané ce grand, ce beau nom de *Bénédictin!* Avec quelle conviction, avec quelle vérité je l'appliquerais à ce travailleur modeste, savant et infatigable, qui, partageant entre l'étude et la prière les heures si bien remplies d'une existence exceptionnellement prolongée par un bienfait du Ciel, laisse sur la terre des traces ineffaçables de ses éminentes vertus et de ses talents incontestés!

P. De Decker.

LISTE DES OUVRAGES

publiés par M. le chanoine J.-J. De Smet.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE.

Notice sur Guillaume d'Ypres ou de Loo, et les compagnies franches du Brabant et de la Flandre au moyen âge. (*Nouv. Mém.*, t. XV. 1842.)

Examen critique des anciens monuments sur lesquels les historiens ont fondé le récit de la guerre de Grimberghe. (*Ibid.*, ibid.)

Mémoire sur la guerre de Zélande, 1303-1305. (*Ibid.*, t. XIX. 1845.

Mémoire historique et critique sur Baudouin IX, comte de Flandre et de Hainaut, 1195-1202. (*Ibid.*, ibid.)

Notice historique et critique sur le pays de Waes. (*Mém. des memb.*, t. XXI. 1848.)

Mémoire historique et critique sur Philippe d'Alsace, comte de Flandre et de Vermandois, 1152-1191. (*Ibid.*, ibid.)

Essai sur les noms des villes et communes de la Flandre orientale. (*Ibid.*, t. XXIV. 1850.)

Mémoire sur l'état de l'enseignement, des sciences et des lettres dans les Gaules, et en particulier dans la Gaule belgique. (*Ibid.*, t. XXV. 1850.)

Essai sur les noms des villes et communes de la Flandre occidentale et de la Flandre zélandaise. (*Ibid.*, t. XXVI. 1851.)

Mémoire sur les guerres entre le Brabant et la Flandre, au XIVe siècle. (*Ibid*, t. XXIX. 1855.)

Mémoire sur Baudouin IX, comte de Flandre et de Hainaut, et sur les chevaliers belges à la cinquième croisade. (*Ibid.*, t. XXXI. 1859.)

Mémoire sur Robert de Jérusalem, comte de Flandre, et la première croisade. (*Ibid.*, t. XXXII. 1861.)

Mémoire historique et critique sur la seigneurie ou comté d'Alost. (*Ibid.*, t. XXXIV. 1864.)

Mémoire historique sur la guerre de Maximilien, roi des Romains, contre les villes de Flandre (1482-1488). (*Mém. des memb.*, t. XXXV. 1865.)

Mémoire historique et statistique sur les Quatre-Métiers et les îles occidentales de la Zélande. (*Ibid*, t. XXXIX. 1872.)

Mémoire sur Jean de Hainaut, sire de Beaumont. (*Ibid.*, t. XL. 1873.)

BULLETINS DE L'ACADÉMIE.

(*1re série.*)

Sur un diplôme de Louis le Débonnaire. 1835. (T. Ier, p. 126.)

Remarques sur un passage de la chronique récemment publiée à Ypres, par M. Lambin. 1838. (T. IV, p. 154.)

Note sur l'entrée de la noblesse dans les anciens états de nos provinces. 1838. (*Ibid.*, p. 505.)

Rapport sur quelques objets antiques découverts à Schaerberg, province de Limbourg 1838. (T. V, p. 71.)

Observations sur le génie et le caractère de Philippe d'Artevelde. 1838. (*Ibid.*, p. 374.)

Élection et décheance de Guillaume le Normand, comte de Flandre. 1838. (*Ibid.*, p. 197.)

Le Brachatensis ager répond-il à l'ancien pays d'Alost? 1838. (*Ibid.*, p. 706.)

Le supplice du chancelier Hugonet et du comte d'Imbercourt, ministres de Marie de Bourgogne, a-t-il été le résultat d'une vengeance populaire? 1839. (T. VI, 2°, p. 89.)

Notice sur quelques circonstances de la bataille de Noville. 1839. (*Ibid.*, 2°, p. 191.)

Note sur la forme des délibérations des anciens états de Flandre dans une question de subsides. 1840. (T. VII, 2°, p. 246.)

Comment une communauté de calvinistes s'est-elle établie et conservée au milieu d'une population catholique, près d'Audenarde. 1841. (T. VIII, 2°, p. 338.)

Notice sur l'origine, le nom et la devise de la famille Vilain XIIII. 1842. (T. IX, 1°, p. 244.)

Remarques sur un endroit de l'*Histoire de Philippe-Auguste*, par M. Capefigue, relatif à la succession de la Flandre. 1842. (T. IX, 2°, p. 58.)

Notice sur les saints étrangers qui ont reçu l'hospitalité en Belgique, et particulièrement en Flandre. 1842. (*Ibid.*, 2°, p. 556.)

Note sur quelques particularités relatives à Corneille Schepperus, vice-chancelier du roi du Danemark, Christian II. 1843. (T. X. 2°, p. 67.)

Révolution brabançonne. — Les états de Flandre et le duc d'Ursel, 1790. 1843. (*Ibid.*, 2°, p. 217.)

Notice sur les armoiries des chevaliers de la Toison d'or, qui sont conservées dans la cathédrale de St-Bavon, à Gand. 1844. (T. XI, 1°, p. 137.)

Révolution brabançonne. — Colace de Gand, (1789-1790.) 1844 (*Ibid.*, 2°, p. 341.)

Sur les changements faits à la Constitution flamande, sous le règne de Marie-Thérèse. 1844. (*Ibid.*, 2°, p. 386.)

Note sur une petite chronique manuscrite de l'abbaye de St-Adrien à Grammont. 1845. (T. XII, 2°, p. 154.)

M. de Pradt et la révolution brabançonne. 1845. (*Ibid.*, 2°, p. 393.)

Notice sur les troubles que causa en Flandre l'établissement d'une jointe de juges délégués, par suite de la surprise de Gand et de Bruges, en 1708. 1846. (T. XIII, 1°, p. 97.)

Note sur l'étymologie de Gand. 1846. (*Ibid.*, 2°, p. 206.)

Hereward le Saxon, en Flandre. 1847. (T. XIV, 2°, p. 344.)

Remarques sur quelques méprises d'écrivains étrangers, relatives à l'histoire de la Belgique. 1848. (T. XV, 1°, p. 205.)

Quelques recherches sur nos anciens enlumineurs et calligraphes. 1848. (T. XV, 2°, p. 76.)

Note sur l'endroit où Clovis défit les Allemands. 1848. (*Ibid.*, 2°, p. 423.)

Note sur une ordonnance de Jean sans Peur, en 1417. 1851. (T. XVIII, 2°, p. 527.)

Note pour l'histoire du commerce des grains. 1852. (T. XIX, 3°, p. 399.)

Addition à cette note. 1852. (*Ibid.*, 3°, p. 508.)

Sur la prospérité et la décadence du commerce de Bruges. 1853. (T. XX, 1°, p. 82.)

Notice sur Guillaume de Dampierre. 1853. (*Ibid.*, 2°, p. 330.)

Note sur l'étymologie de quelques noms de lieux. 1853. (*Ibid.*, 3°, p. 306.)

Sur les guerres qui eurent lieu, au XIVe siècle, entre le Brabant et la Flandre. 1854. (T. XXI, 2°, p. 591.)

Mémoire sur le grand canon de Gand et son nom populaire. 1854 et 1855. (T. XXI, 2°, p. 876; t. XXII, 1°, p. 58.)

Note sur un ancien missel. 1855. (T. XXII, 2°, p. 458.)

Notice sur Baudouin II, comte de Guines et d'Ardre. 1855. (T. XXII, 2°, p. 590.)

Recherches sur l'origine de la ville de Gand. 1856. (T. XXIII, 1°, p. 383; 2°, p. 124.)

Note sur une ancienne bombarde conservée à la citadelle d'Édimbourg. 1856. (T. XXIII, 2°, p. 354.)

(2e *série*.)

Note sur l'avénement de Robert Ier au comté de Flandre. 1857. (T. III, p 273.)

Notice sur une stipulation du traité de Melun (1226). 1858. (T. V, p. 131.)

Comment doivent s'écrire les noms des villes qui figurent dans l'histoire de la Belgique? 1858. (T. VI, p. 92.)

Note sur la petite ville de Braine-le-Comte et les villages de Braine-Lalleud, Braine-le-Château et Wauthier-Braine. 1858. (T. VI, p. 487.)

Renaissance de la ville de Gand après la retraite des pirates du Nord. 1860. (T. IX, p. 287.)

Notice sur M. le chanoine B. De Smet, professeur et poëte distingué. 1861. (T. XII, p. 360.)

Note sur la mouvance féodale de la Flandre sous l'Empire. 1862. (T. XIV, p. 202)

Louis, comte de Réthel et de Nevers, fils aîné de Robert de Béthune, accusé de parricide. 1866. (T. XXII, p. 145.)

Le chevalier Bladelin, surnommé *Leestemakere* et la ville de Middelbourg en Flandre. 1866. (*Ibid.*, p. 421.)

Notice historique sur l'ancienne abbaye du Nouveau-Bois, à Gand. 1870. (T. XXIX, p 548.)

Disparition de la ville de Rommerswale, en Zélande. 1873. (T. XXXV, p. 796.)

Notice sur les premières années de don Juan d'Autriche, fils de Charles-Quint. 1874. (T. XXXVIII, p. 510.)

ANNUAIRE DE L'ACADÉMIE.

Notice sur J.-H. Ghesquière. Année 1857.

PUBLICATIONS DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE.

—

Chroniques.

Corpus chronicorum Flandriae. Tome Ier, 1837; tome II, 1841; tome III, 1856; tome IV, 1865.

Cartulaire de Cambron, 1re et 2e parties. 1869.

Comptes rendus des séances.

Note sur un *Chronicon Elnonense*. (1re série, t. II.)

Mémoire sur un Mss. d'Odon Cambier, moine d'Afflighem. (*Ibid.*)

Notice sur la chronique de Baudouin de Ninove. (*Ibid.*)

Extrait du Mss. intitulé : *Haffligemium illustratum*. (1re série, t. VIII.)
Sur une chronique flamande rimée. (*Ibid.*)
Notice sur une chronique manuscrite de Flandre. (1re série, t. XI.)
Keure de Watervliet. (1re série, t. XVI.)

OUVRAGES NON PUBLIÉS PAR L'ACADÉMIE.

Histoire de la Belgique. Alost, 1828; 2 vol. in-18.
(Cinq éditions in-12 de cet ouvrage ont été publiées à Gand en 1832, 1833, 1836, 1839 et 1847.)
Oraison funèbre de Pie VII. Alost, 1832; in-8°.
(Une seconde édition de cet ouvrage a été publiée à Gand en 1833; in-12.)
Nouvelle géographie. 1824; 2 vol. in-12.
(Quatre éditions in-12 de cet ouvrage ont été publiées à Gand en 1831, 1834, 1837 et 1842.)
Institutiones oratoriae. Alost, 1825; 1 vol. in-8°. — 2e édition. Gand, 1838. — 3e édition. 1845.
Coup d'œil sur l'histoire ecclésiastique du XIXe siècle. Gand, 1836; 1 vol. in-8°. — 2e édition. 1849.
Notice sur Middelbourg, en Flandre. (*Messager des sciences historiques*, t. IV, 2e série. Gand, 1836; in-8°.)
Conduite du clergé belge au XVIe siècle. (*Revue de Bruxelles*, t. I et II. Bruxelles, 1837; in 12.)
Sur les architectes belges. (*Ibid.*, t. IV.)
Les quatre journées de Gand. (*Ibid.*)
Biographie du Pr. Viglius. (*Ibid.*, t. VIII et X.)
De Vriendschap, dichtstuk. (*Belgisch Museum*, t. I.)
Gilis Li Muisis (*Ibid.*, t. IV.)
Notice sur la cathédrale de St-Bavon, à Gand. Gand, 1835; 1 vol. in-12.

NOTICE

SUR

FRANÇOIS-CHARLES-JOSEPH GRANDGAGNAGE,

MEMBRE DE ACADÉMIE,

né à Namur le 2 messidor an V, mort à Embourg le 19 février 1877.

L'homme, a dit un critique paradoxal, est un théorème qui marche [1]. Toujours est-il que l'écrivain qui, comme Grandgagnage, demeure pendant cinquante ans fidèle à lui-même, offre un spectacle plein d'enseignement. La suite de ses écrits, quel qu'en soit le sujet ou la portée, fournit les éléments d'une sorte d'expérimentation. Entêtement, amour-propre, indifférence, ou bien fierté, conviction, courage, il n'importe : cette fidélité, cette persistance fait toujours ressortir quelque curiosité utile. Ici, comme on le verra, c'est un wallon qui reçoit des meilleurs maîtres une éducation essentiellement française; qui aime les Français, qui en est aimé [2] tout en s'obstinant à critiquer la France; c'est un patriote belge qui revendique les titres de notre nationalité littéraire en méconnaissant la littérature flamande; c'est enfin un politique qui, pour ne pas nous faire tomber du côté où il croit que nous penchons trop, s'évertue à nous

tourner vers la civilisation des peuples germaniques, tout en déclamant contre l'Angleterre. Il est évident qu'une telle situation d'esprit, une telle originalité d'attitude doit intéresser tous ceux qui tiennent compte des choses belges. Notre histoire n'est pas tout entière dans nos luttes pour l'indépendance nationale et pour les libertés politiques; elle se retrouve aussi dans les efforts souvent ingrats pour doter la Belgique d'une expression littéraire digne de sa fortune.

Quand les écrits de Grandgagnage n'auraient que le mérite de correspondre à ce noble besoin de sa nation, c'en serait assez pour valoir une etude; mais, au delà de cet intérêt qui nous est propre, n'ont-ils pas droit à l'attention de ceux qui seraient curieux de voir un esprit de trempe littéraire et de tournure classique aux prises avec l'humeur wallonne et le patriotisme belge? Être l'élève d'Andrieux, le pur, l'attique, l'arbitre du goût, et cependant vouloir, comme Montaigne, faire « arriver le *patois* si le français n'y peut aller » n'est-ce pas là une antinomie piquante, si inconciliable qu'elle puisse paraître?

I

Grandgagnage (François-Charles-Joseph) naquit à Namur le 2 messidor an V (20 juin 1797). Son père, Gilles-Joseph, était marchand et appartenait à cette partie de la bourgeoisie qui n'avait pas eu trop à se plaindre de l'ancien régime [3]. Sa mère, Marie-Françoise d'Hemptinnes, était le type de la matrone wallonne, cordiale et sensée. Son fils atteste, en plus d'une occasion, qu'elle exerça sur la formation de son caractère l'influence la plus pénétrante. Le souvenir de cette

douce éducation s'exprime ou se devine toutes les fois qu'il s'agit de la poésie du foyer et des vertus domestiques.

En 1808, dès l'âge de onze ans, à l'école secondaire de Namur, cet enfant révélait les goûts les plus studieux. Après avoir eu tous les prix au collége de sa ville natale, il passa, en 1812, au Lycée de Liége, où d'emblée il gagna la première place. On sait que, sous l'Empire, la Belgique comptait deux Académies Celle de Liége n'avait qu'un lycée; mais on y avait appelé quelques professeurs d'élite, tels que, pour la rhétorique, J.-B. Charmant, aimable poëte dont les Liégeois se souviennent encore ([4]). Il distingua bientôt Grandgagnage parmi les meilleurs élèves de sa classe; outre les récompenses ordinaires, il lui accorda un jour un témoignage exceptionnel. C'était à propos d'une composition littéraire sur les arts poétiques d'Horace et de Boileau.

Vers cette époque, deux camarades du lycée, les frères Dewandre étant revenus de Paris licenciés en droit, ce retour en quelque sorte victorieux aiguillonna l'ambition du jeune Namurois. Avec d'autres compatriotes, il s'en alla suivre (en 1815 et 1816) les cours toujours célèbres du Collége de France. Malgré les troubles du temps et les mutations politiques, on y maintenait les *templa serena*, les sereines traditions du goût classique. Grandgagnage n'y fut pas dépaysé. Dans un certificat qui nous a été communiqué, J.-B. Gail, le savant helléniste, constatait le zèle et la sagacité du jeune étudiant belge et recommandait à ses collègues Tissot et Andrieux « le jeune homme le plus studieux, le plus intéressant, le plus modeste ([5]). » Mais c'était aux leçons de littérature française qu'il se plaisait le mieux. Il a parlé avec une reconnaissance touchante de « ce bon Andrieux » et de « son cours spirituellement familier. » Cette

fine critique, cette aimable et docte causerie, cette lecture si habile, cette voix si faible mais « qui se faisait entendre à force de se faire écouter » tout l'enchantait dans son professeur. Il essaya de lui dérober sa bonhomie ironique et son doux air d'espièglerie. Au moins réussit-il à retenir les excellents préceptes d'un maître dont il devint l'ami et « dont le nom, dit Saint-Beuve, restera dans la littérature française tant qu'un sens net s'attachera au mot de *goût* (5). »

C'est ainsi que Grandgagnage achevait de se franciser, lorsque en 1817 le roi Guillaume des Pays-Bas institua les universités nationales et rappela les jeunes gens dispersés à l'étranger.

On n'a pas oublié la puissante et rapide influence de ces nouvelles écoles. Il est curieux de voir l'enthousiaste élève d'Andrieux accourir des premiers à l'appel du gouvernement. L'amour du pays combattait déjà au fond de son âme ses plus pures prédilections littéraires. Il croyait d'ailleurs que le nouveau régime allait ouvrir une large carrière à l'activité et à l'énergie de l'esprit national. A ces concours si heureusement institués entre toutes les universités des Pays-Bas, Grandgagnage, élève de la Faculté de droit de Liége, fut le premier qui mérita le grand prix de jurisprudence. Le 24 septembre 1819, le *Journal de Liége* annonçait pour Grandgagnage, Gloesener et Fraikin la distribution solennelle des médailles qui devait se faire « en la salle des exercices. » En 1820, P.-J. Collardin, *typographus academicus*, publiait les dissertations couronnées. Celle de Grandgagnage répondait à une question qui concernait la situation des enfants naturels selon le droit romain et selon le droit moderne. Dans une latinité dont l'élégance avait été remarquée, le jeune juriste s'attachait à énumérer méthodiquement toutes les garanties que les peu-

ples civilisés pouvaient accorder à des malheureux dont le seul démérite était dans la naissance. Il s'inspirait de la devise qu'il avait empruntée à Justinien : *Misericordia indigni non sunt qui alieno laborant vitio.* Les diverses règles de légitimation lui semblaient inspirées par l'intérêt même de la morale. La *Thémis* de Paris mentionna cet ouvrage qui avait obtenu la médaille d'or.

Quelques mois après cette publication, l'infatigable étudiant était proclamé docteur en droit, après avoir rédigé une thèse sur le divorce (*de divortii effectibus*). Il se fit inscrire au tableau des avocats de Liége et commença son stage chez un patron des plus instruits, Me Le Soinne. Celui-ci un jour lui communiqua quelques notes sur la coutume de Namur. Le stagiaire aussitôt s'enthousiasma pour les vieilles traditions de sa province; on eût dit qu'il guettait l'occasion de quitter le barreau. La vie contentieuse n'était guère son fait; il s'ennuya bien vite, a-t-il répété depuis en plaisantant, « de se promener avec un dossier fictif dans les longues galeries de l'ancien palais des princes-évêques. »

Au reste, ses premiers succès et ses travaux scientifiques semblaient le désigner pour la magistrature. Il y débuta dès 1823, comme substitut du procureur du roi à Namur. On le vit dès lors retourner avec une ardeur nouvelle à ses études littéraires auxquelles ne nuisaient pas de longs voyages en France, en Allemagne, en Angleterre, en Italie, entrepris pendant les vacances judiciaires. La politique ne troublait pas ses recherches; car, sauf quelque répugnance au sujet de la langue hollandaise imposée comme langue nationale, le magistrat philosophe aimait à croire à la durée ainsi qu'au progrès pacifique du royaume des Pays-Bas

II.

La révolution de 1830 le trouva occupé de la publication d'un mémoire que l'Académie venait de couronner. Un concours avait été ouvert sur la question suivante : « Quelle a été l'influence de la législation civile française sur celle des Pays-Bas espagnols, depuis le commencement du seizième siècle jusqu'à la fin du dix-septième? » Grandgagnage commençait par reconnaître que la France avait devancé la Belgique dans la carrière de la législation. Tandis que nos voisins du Midi avaient subi de bonne heure la centralisation, nos provinces, même sous le régime des ducs de Bourgogne, avaient gardé leurs lois spéciales et leurs antiques priviléges. Outre cet énergique attachement des Belges à leurs traditions, il faut noter l'autorité prépondérante du droit romain suppléant à l'insuffisance des coutumes. C'est à Charles-Quint qu'on doit faire remonter l'origine des lois générales en matière civile et criminelle. Or, les diverses réformes établies par les placards de 1540 et de 1541, correspondent pour la plupart aux ordonnances françaises de Philippe le Bel, de Louis XII et de François Ier.

Cet aveu d'imitation et d'infériorité semblait compensé par quelques réflexions que suggérait le patriotisme : « Faut-il conclure, disait l'auteur, que la Belgique, sous le rapport de ses institutions judiciaires, ait quelque chose à envier à la France? Nous ne le pensons pas ; et tout ce que l'on peut dire à ce propos, c'est que la France eut plus de lois générales, la Belgique plus de lois particulières. » En outre, il invoquait Merlin (*Nouveau répertoire de jurisprudence*, t. XIII, p. 144) pour démontrer qu'il y avait un certain nombre de disposi-

tions législatives que possédait la Belgique et dont la France ne jouissait pas, au grand regret de ses jurisconsultes. Enfin, le droit romain, si logique, si rationnel, si large, si propre à s'adapter à d'autres civilisations, avait force de loi dans le silence de nos coutumes. Cela ne fut, sans doute, expressément statué qu'en 1535; mais il est évident que le souverain ne faisait que déclarer, reconnaître et confirmer ce que l'usage avait d'avance établi. « De même que les coutumes étaient lois avant leur homologation, de même l'autorité du droit romain était reçue par l'usage, avant que le souverain l'eût formellement reconnu. »

Depuis que ce travail a été livré à la publicité, l'histoire de nos lois et de nos coutumes a été, pour ainsi dire, renouvelée. Grandgagnage lui-même, quand plus tard il se chargea de l'édition des coutumes de Namur et de Philippeville, dut reconnaître combien il y avait de vitalité originale, de physionomie saillante dans ces législations locales et primitives. Aussi songea-t-il souvent à refaire son étude d'après des documents nouveaux (7). S'il ne lui a pas été donné de réaliser cette espérance, il n'en a pas moins l'honneur d'avoir deviné plus d'une vérité historique confirmée depuis par de longues recherches.

L'importance de ce mémoire attira sur l'auteur l'attention publique. Dès le 15 octobre 1830, le gouvernement provisoire le nommait « conseiller à la cour supérieure de Liége. » Le voilà donc de nouveau dans cette ville où il avait fait ses principales études; elle devint aussitôt sa ville adoptive, malgré les affections qu'il conservait à Namur. Liége, à cette époque, avait la fièvre de l'activité politique et même littéraire. C'était comme un retour de cet esprit d'agitation rénovatrice qu'on a signalé à la fin du régime des princes-évêques.

Ouvriers et bourgeois s'unissaient dans les mêmes espérances, dans les mêmes inquiétudes. Les plus indifférents ne réussissaient pas à s'isoler, à s'abstraire de ce mouvement général. On pouvait, au reste, y participer de plus d'une façon. Grandgagnage le fit selon ses goûts ; on devait s'y attendre. Sa nature réfléchie, assez rétive à la voix d'autrui, ne pouvait s'accommoder au bruit de la place publique. C'est par le travail littéraire et par l'étude de l'histoire nationale qu'il cherchait à contribuer à l'œuvre commune. En même temps qu'il composait en prose ou en vers sur toutes les choses du moment, il s'intéressait, un peu en friand dilettante, à l'érudition et à l'archéologie.

Mais la passion s'y ajoutait dès qu'il entrevoyait un intérêt national. Le fin railleur devenait alors un naïf patriote. En voici un exemple assez significatif. Possesseur d'un manuscrit de l'ancienne abbaye de Neufmoustier, près de Huy, il crut y trouver la preuve de l'origine hutoise de Pierre l'ermite. L'Académie, qui devait bientôt l'appeler dans son sein (7 mars 1855), eut la primeur de cette découverte. La note qu'il lui soumit souleva bien des objections. Elles ont été souvent renouvelées, parce que Grandgagnage s'obstinait toujours dans les hypothèses qui plaisaient à son patriotisme. C'est ainsi que, dans le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, en 1852 et en 1854, et ailleurs encore, il reprit son plaidoyer en faveur de la nationalité belge du prédicateur des croisades. Son dernier article *Pierre l'Ermite, liégeois ou picard*, fut surtout provoqué par la lettre de la ville d'Amiens à la ville de Huy à propos d'une statue à ériger au moine picard. « L'affaire devient plus sérieuse qu'on ne pense » disait-il. En effet, on allait jusqu'à franciser Godefroid de Bouillon. La lutte s'engagea sur toute la ligne, non-seulement avec le

conseiller Hardouin de la Cour de Douai, et d'autres antiquaires de Picardie, mais même avec des savants belges, et notamment avec Mathieu Polain qui publia une contre-partie sous le titre : *Pierre l'Ermite, picard ou liégeois*. Si vif que fût le débat, il ne cessa pas d'être courtois. M. Hardouin devint plus tard l'ami de Grandgagnage et son auxiliaire dans la question de la contrainte par corps (8).

III.

L'année 1835 fut pour la Belgique littéraire une sorte d'année climatérique et décisive. Tandis que le mouvement flamand commençait à Gand et à Anvers, le *Journal de Liége* (2 janvier) annonçait la formation de l'*Association pour l'encouragement et le développement de la littérature en Belgique*. En même temps, malgré l'exiguïté de son format, il donnait intégralement le manifeste de la Société qui, de Liége, allait rayonner sur tout le pays. C'était une affirmation en parfaite harmonie avec l'esprit général de la jeunesse qui avait fait la Révolution ; c'était une parole ambitieuse, mais telle qu'il en faut, aussi longtemps qu'un peuple croit à l'avenir : « La marche naturelle des sociétés, disait-on, leur crée pour chaque phase de leur existence de nouveaux besoins et en même temps de nouveaux devoirs. La Belgique entre dans une ère nouvelle ; son rôle va différer entièrement de ce qu'il dut être tant qu'il lui manqua l'indépendance. Dès qu'un pays est admis à prendre rang parmi les États européens, il contracte envers le reste de la grande famille des peuples, l'obligation de verser au foyer commun son contingent de lumières ; il éprouve le besoin de concourir

pour sa part à acquitter le tribut de savoir que l'Europe doit au reste du monde.

A cet appel généreux on vit se propager dans toutes les directions une véritable passion pour les lettres. Si elle n'a pas produit tout ce qu'elle semblait pressentir, on ne saurait lui refuser l'honneur d'avoir provoqué de nobles efforts. Au reste, on était plein de confiance alors; c'était bien la jeunesse de la nation : « Belges de 1830, s'écriait un critique (9) nous avons été appelés à fonder une nationalité nouvelle; à notre tour, nous devons doter le pays d'une puissance sur laquelle le fer et le feu de l'étranger ne puissent rien. » Et il ajoutait d'une façon plus positive : « Notre Société, française à la surface, se rapproche à la fois du positivisme anglais et du mysticisme allemand. »

L'Association liégeoise, vivement encouragée, eut son organe bientôt accrédité dans tout le pays : *La Revue Belge* (10). En outre, des concours furent institués en faveur de tous ceux qui, en vers ou en prose, se consacreraient aux idées et aux traditions indigènes. Le conseiller Grandgagnage figurait sur la première liste de l'Association où se rencontraient déjà quelques noms importants des autres provinces. On peut dire que sans ostentation, sans ingérence indiscrète, il fut un des principaux promoteurs de cette entreprise. Au surplus, depuis longtemps son parti était pris au sujet de la renaissance littéraire. Il se disait qu'un peuple qui avait conquis son autonomie devait imiter comme avait fait Rome, ou bien s'obstiner à être lui-même par lui-même. Pour les Belges, l'imitation était inévitable; car le Flamand lui-même en avait longtemps vécu (11); puis, après Marnix, s'était laisse devancer par le Hollandais Quant au Wallon, n'avait-il pas été attaché dès le douzième siécle à la littérature fran-

çaise? Il ne restait donc plus qu'à se demander quels seraient les modèles et comment on en userait.

Les plus jeunes, les plus impatients s'étaient jetés étourdiment à la suite des romantiques français. Au lieu de comprendre le romantisme dans le sens large et vraiment philosophique des Anglais et des Allemands, ils croyaient que la rénovation serait assez efficace si elle réussissait dans le changement de la prosodie ou dans la nouveauté de quelques locutions. Grandgagnage, plus près de la tradition de Boileau par le souvenir d'Andrieux, voulut qu'avant d'écrire on apprît à penser, et se préoccupa surtout du fond des idées et des choses. Il ne s'agissait pas de singer les idolâtres de la forme; il ne s'agissait pas non plus de faire arriver quelques poëtes belges à la vogue parisienne. La littérature devait être une expression de la réalité et des aspirations nationales. Un pur dilettantisme de forme ou de mélodie ne pouvait suffire. Boileau n'avait-il pas dit : « *Et mon vers bien ou mal, dit toujours quelque chose?* » Et puis, contre les sonneurs de la rime riche et retentissante, ne pouvait-on pas répéter le mot de La Motte : « Un poëte n'est pas une flûte? »

IV.

Telle était la pensée du nouvel académicien lorsque, sous le pseudonyme de Justin ***, il publia à Bruxelles ses deux volumes intitulés . *Voyages et Aventures de M. Alfred Nicolas au royaume de Belgique.* C'est le manifeste de l'Association Liégeoise présenté d'une façon populaire, vivante, et, comme on aimait à dire en ce temps-là, palpitante d'actualité. Rarement un livre belge s'est placé plus au vif

de la situation. Il n'était que temps d'avertir les jeunes adeptes de l'imitation romantique. On avait plus d'une raison de croire qu'ils n'imiteraient que les défauts de leurs dangereux modèles. Il fallait être sans pitié pour cette folie : « *Ego quos amo arguo et castigo,* » disait l'épigraphe. Il allait morigéner ses meilleurs amis, mais sans pédanterie, à la façon d'Andrieux et de Montaigne.

Encore une fois, ce qui domine ici Grandgagnage, c'est la peur de l'absorption française. Ne lui demandez donc pas de ménager les coups, d'adoucir les termes, d'éviter même les gros mots ; de faire la part du *bon romantisme*, de ce libéralisme littéraire qui pouvait favoriser l'éclosion de notre littérature. Non, non, sus aux *fransquillons* (12), c'est-à-dire aux singes de la jeune France ; sus aux Béotiens, c'est-à-dire aux négateurs de l'idéal!....

Ce n'est que le lendemain de la bataille qu'il consent à dire :

> Ma main, en découvrant d'affreuses nudités,
> Pour tuer la licence outra ses libertés,
> Et pour sauver enfin le vaisseau du naufrage,
> Moi-même trop souvent je sombrai sous l'orage (13).

Tout le monde sait comment Cervantes, pour corriger les liseurs d'Amadis et d'autres excentricités romanesques, s'avisa de faire ressortir cette folie de Don Quichotte par la naïveté de Sancho et le bon sens un peu prosaïque de quelques personnages d'alentour. L'humoriste belge essaya ce plan, sans en connaître d'abord toutes les difficultés. Contrairement au chef-d'œuvre espagnol, l'auteur du roman liégeois rejette bientôt à l'arrière-plan tous les personnages pour concentrer la lumière sur ses idées, ses théories, ses

prédilections personnelles. Mais il faut laisser cette fâche se comparaison dont on a tant abusé.

V.

Justin *** nous mène à Tilff, le 4 mai 1834, dans un ménage des plus wallons. Tout irait à souhait, entre maître et valets à la bonne franquette, si M. Alfred Nicolas ne s'était entiché du romantisme le plus échevelé. Quand le naïf Gaspard, son valet bientôt son secrétaire, s'étonne des fantasques et monstrueuses élucubrations du maître, celui-ci répond : « Le terrible et le burlesque, le sublime et le trivial, voilà le goût du jour. On n'a pas même besoin de comprendre. » Si invraisemblable que soit cette exagération, elle décide Gaspard à devenir romantique à son tour, mais il ne fera que du grossier réalisme qu'il trouvera *épiscopalement beau.* » L'auteur s'est vanté plus tard d'avoir dès lors prédit cette dernière étape de la décadence ([14]).

Un bon type des premières scènes du roman, c'est la ménagère Pétronille, la plus cordiale des wallonnes. Elle l'est sans cette rudesse qui se remarque encore dans la botresse Ida. Est-ce vraiment une femme, cette porteuse de *bot* (hotte)? On en douterait à voir cette allure, cette force, ces gestes ([15])....

« Comme M. Alfred Nicolas et Gaspard cheminaient en faisant la *causette*, ils aperçurent au loin un grand et gros objet de forme carrée qui se mouvait lentement. En s'approchant davantage, Gaspard distingua que c'était une botresse portant un meuble au-dessus de son bot. En s'approchant encore, il reconnut la vieille Ida qui marchait à pas comptés, faisant le gros dos sous sa lourde charge, la tête

en avant, avec un mouvement d'aller et de venir à chaque pas qu'elle faisait. Elle était coiffée du *sac* obligé, c'est-à-dire d'une pièce de toile blanche qui lui serrait le front, avec une pointe au sommet, et terminée à la nuque par une large bande de la même étoffe qui retombait sur toute la longueur de l'échine pour amortir la compression du bot..... » (*Alfred Nicolas*, t. I, p. 99.) On le voit, c'est de la couleur locale complaisamment étalée afin d'apprendre aux Belges à ne plus la chercher en France. La botresse Ida a voyagé; « encore treize fois » comme elle s'exprime, elle a été à Cologne; elle a même un jour porté des marchandises jusqu'à Vienne. Mais, quoique Liége soit « l'enfer des femmes » ([16]) la botresse affirme n'avoir vu « nulle part un pays aussi beau que le nôtre. » Encore une remarque à l'adresse des poëtes qui se laissent aller au courant des idées d'autrui, et qui veulent peindre ce qu'ils n'ont ni vu, ni même rêvé. Ida fait rougir Alfred Nicolas, qui a fait son tour d'Europe sans connaître ni la Flandre, ni le Hainaut, ni même les belles vallées du Hoyoux, de la Méhaigne, de la Sambre et de l'Ourthe. Elle chante aussi de bonnes vieilles chansons, à l'instar de celles que Molière opposait aux sonnets et aux colifichets alambiqués. C'est par là qu'à son insu elle commence la guérison du jeune romantique : « Il y aurait donc, se dit-il, des éléments de poésie indigène? Eh quoi! l'on pourrait s'affranchir de la gallomanie? Au fait, nos ruines et nos paysages, nos souvenirs et nos libertés, voilà de quoi inspirer des poëtes! Qu'avons-nous besoin des hautes fantaisies ou des brutales imaginations de la jeune France? Mais on ne tue que ce qu'on remplace : faisons-nous donc, et pour le fond et pour la forme, une poésie qui soit toute à nous. Et d'abord, soyons Wallons, puisque Wallon il y a, et soyons-le sans ver-

gogne. « Je veux, s'écrie-t-il, parler la langue que j'ai sucée à la mamelle de mon excellente bonne mère! » Et dire pourtant qu'en ce wallon qu'on vante, *être francé* signifie *être affranchi*, affermi, sauvé!... On s'aperçoit assez vite qu'il s'agit d'une réaction où tout naturellement on force la note. Mais Montaigne non plus ne doit pas être pris au mot quand il nous dit : « C'est aux paroles à servir et à suyvre et que le gascon y arrive si le françois n'y peut aller. . » Plus loin, Justin *** a le ton du manifeste de Joachim Du Bellay, le lieutenant de Ronsard : « Courage, mes pays! A moi, les Belges! En avant, les Wallons ! »

Quant à la versification elle-même, le patriotisme ne le rend pas moins hardi. « La poésie n'est pas faite pour les yeux, mais pour les oreilles. » Au lieu du fanatisme de la rime riche et pleine, il veut qu'on songe plutôt au cœur et à l'esprit. Qu'on imite les vrais lyriques d'Angleterre et d'Allemagne, en adoptant leurs libertés pour les hiatus et les élisions. » En suivant cet excellent modèle, notre poésie aura son allure leste et franche, non guindée, non gourmée, non empesée, une poésie bon enfant et qui cadrera parfaitement avec nos bonnes pâtes de caractères wallons. » Pour un peu il dirait des sonnets et des ballades romantiques le mot de Dubellay : « Laissons ces espiceries ! » Il lui faut un cadre nouveau, celui de la *wallonnade*, « charmant petit poëme tout plein de verve et de naïveté, tout imbibé du caractère et de l'esprit des Belges » (T. I, p. 182)

En cherchant encore de la couleur locale, il découvre l'Ardenne que tant de fois on a cru découvrir après lui. Il faut lire avec attention ce curieux passage du second volume qui débute ainsi (p. 83) : « Ils traversaient en ce moment une forêt-campagne, je ne sais trop de quelle expression me

servir. Il faut savoir qu'au pays des Ardennes, plusieurs communes ont le droit d'essarter les bois. Les paysans, la pioche à la main, vont remuer la terre autour des arbres et des cépées; ils sèment et l'on voit de vastes moissons jaunes, mêlées de bouquets de verdure, s'étendre dans la forêt sous le feuillage des chênes, au milieu des touffes de bouleaux et d'érables. *Il y a ici un très-beau contraste à décrire.* Sous le vieux chêne, où le ramier murmure, on voit courir la caille au milieu des épis. On entend aux mêmes lieux le loup qui hurle et l'alouette qui chante. L'agriculteur et le bûcheron causent ensemble, etc. » Mais l'enthousiasme du touriste wallon ne va jamais sans une pointe caustique, dût-il la tourner contre lui-même. « Drôle de pays que le pays des Ardennes! On n'y est pas encore, on n'y est plus, mais on n'y est jamais! » Cette boutade ne l'empêchera pas de décrire *con amore* la fameuse grotte de Han, que l'*Hermite en Belgique* avait si maigrement appréciée en 1827. Et cependant on y parlait déjà de la Belgique qui, libre enfin, voulait se connaître. A Montaigle et à Freyr, Justin *** renouvelle de verve patriotique; c'est que, vraiment, ils y arrivent en nombre :

> Ils étaient sept, la chose est inouie,
> Ils étaient sept, et Wallons jusqu'aux os ([17]).

Mais comme le Belge veut du bon sens, même en poésie, il faut que les vers se mettent au service de la morale. Un nouveau personnage, M Léon l'historien, intervient pour déclarer que si le public s'égare, c'est aux lettres à le ramener aux idées saines et justes. Au moment de terminer son livre que plus tard il devait appeler « un gros péché de jeunesse », Grandgagnage fait valoir cette intention morale. Il espère

qu'elle lui fera pardonner les excentricités de « sa caricature à la mode wallonne. » Mais il compte bien plus encore sur le patriotisme qui l'a inspiré : « J'ai voulu, *mes pays*, vous remuer un peu, frapper la pierre-à-feu, susciter l'étincelle. Oh ! le feu ne manque pas, je vous en réponds ; mais il dort, il faut le réveiller. » Par cette boutade, l'auteur montre bien que la guerre au romantisme n'a été pour lui qu'une occasion de propagande nationale. Il a voulu autre chose que le *Jérôme Paturot* de Louis Reybaud ou le *Don Quichotte romantique* de Gandais (1821) ou tel autre pamphlet plus ou moins classique.

VI.

A Liége, personne ne s'y trompa, bien que la querelle littéraire attirât des combattants jusque dans les journaux politiques, tels que l'*Espoir* et le *Courrier de la Meuse*. Rendant hommage à la portée pratique du livre de Justin ***, le *Journal de Liége* (1er juillet) lui emprunta tout le chapitre XII (tome 2) qui contenait pourtant une vive satire des modernes Éburons « *tiess' di hoie,* » dont la pétulance fait songer au proverbe : « Faire et défaire, c'est toujours travailler. » Le 13 juillet, le même journal contenait une critique très-complète, à la fois sévère et enthousiaste de l'*Alfred Nicolas :* « C'était, disait-on, une comète de bon augure. Les gros mots n'altéraient pas l'honnêteté de la pensée. Il ne fallait comparer ni à Cervantès, ni à Swift, ni à Rabelais ; il suffisait de constater une vraie sève wallonne, sans trop de goût de terroir, « n'en déplaise à nos aimables voisins, qui nous traitent parfois comme des béotiens. » Un autre critique, dans une lettre du 25 juillet, admirait tout

sans réserve. Le *Politique* ([18]) du 17 contenait sur ce livre tout à la fois si français et si wallon une appréciation bien significative. Elle était signée W. F. Derrière ces initiales se cachait à moitié un jeune avocat destiné à un grand rôle parlementaire. « Ce livre, disait-il, est pour la littérature indigène un événement remarquable. Nos neveux liront *Alfred Nicolas* avec plus d'intérêt et de curiosité que nous peut-être. Malgré des licences rabelaisiennes et des critiques outrées, Justin *** a le mérite de stimuler les Belges en leur faisant connaître la Belgique. »

Mais la *Revue belge* dépassa tout cet enthousiasme Elle faisait précisément une guerre acharnée à la *Revue de Paris* qui niait la Belgique. Elle proposait « à nos juges de Paris » comme disait Weustenraad, de moins parler de contrefaçon et d'en user un peu plus pour les libertés belges. Organe d'une association « qui cherchait avant tout à inspirer à nos écrivains *la foi en eux-mêmes*, ce recueil assignait une place d'honneur au patriote Justin. Ne prouvait-il pas, par son exemple, que la patrie est encore la meilleure inspiration? Que faisait-il, après tout, si ce n'est donner le piquant de son style à ces choses liégeoises que les *Promenades historiques* du bon docteur Bovy commençaient à faire connaître dans les dernières livraisons de la *Revue belge?* ([19]). C'était en tout une remarquable affinité de tendances. D'autres collaborateurs parlaient comme l'auteur d'*Alfred Nicolas*, des titres de la Belgique à l'*orgueil national* et de la nécessité de s'y consacrer en laissant aux dilettanti romantiques les petits vers, les sonnets, les madrigaux, les idylles. « Pour nos lettres, s'écriait-on, c'est une histoire à faire, un grand peuple à connaître, des prodiges à expliquer, de hauts faits à chanter. » On regrettait seulement dans l'œuvre de Jus-

tin *** certaines crudités qui devaient nuire au succès de sa propagande. Il le reconnut plus d'une fois lui-même; mais toujours en plaidant les circonstances atténuantes. « Il y a plus de trente ans, écrivait-il encore en 1870 (*Congrès de Spa*, t. IV, p. 9), que certain livre a paru, fruit d'une audacieuse jeunesse, plein d'énormités ayant un bon motif. Parfois aussi il ne songeait plus qu'à ce bon motif : « Vous souvient-il de ces premiers jours, demandait-il en 1853 (*Chaudfontaine*, p. 1) et comment je débutai dans ma vie littéraire par honorer mon pays? Épris de ses beaux sites, plein de ses grands souvenirs, je chantai Beaufort, Montaigle, Franchimont, Crèvecœur ; je chantai bon nombre de choses belles et glorieuses. » Au reste, plus d'un lecteur aimait à dire des *Voyages et aventures de M. Alfred Nicolas :* « C'est le plus sérieux de nos livres satiriques. Il rappelle le proverbe wallon : « *C'est tot riant qu'Hârliquin dit l'vraie.* » Les grands intérêts du pays étaient si franchement discutés dans ce livre que l'auteur fut un jour invité par les électeurs du district de Huy à les représenter à la Chambre. Il refusa cet honneur. Il ne consentit pas davantage à siéger à l'Hôtel de Ville de Liége ([20]). Plus tard cependant (en 1845), il accepta une candidature libérale à Namur. C'était avant la loi des incompatibilités parlementaires dont il s'est tant moqué. (*Congrès*, t. I, p. 106; t. III, p. 140) Cette fois encore un titre littéraire avait popularisé Grandgagnage. M. Félix Capitaine le recommandait aux électeurs dans un article (*Journal de Liége*, 9 juin) où il commentait sa wallonnade : *la Meuse :*

Ils voudraient l'asservir, notre Meuse chérie...

Mais Grandgagnage, nous l'avons vu, n'était pas homme de combat; il n'eût jamais pu se plier aux exigences d'une

tactique parlementaire, et pour tout dire, il avait à l'égard de la politique militante les préjugés de Montaigne : il a cru même quelque temps pouvoir s'appliquer ces mots de son philosophe favori : « Au Gibelin j'estoy Guelphe ; au Guelphe Gibelin. » Son esprit se tournait plus volontiers vers les sujets qu'il avait esquissés dans son *Alfred Nicolas*. Avec de gais compagnons, il parcourait les beaux paysages de la Meuse et de l'Ourthe, visitait les grottes des Nutons et des Sottais, observait les mœurs populaires, et savourait le bonheur d'être, comme il disait en riant, aussi belge que possible ([21]). L'esprit n'y perdait pas ses droits, comme on le vit en plus d'une rencontre. C'est à cette époque, en 1839, qu'il s'avisa d'envoyer une nouvelle facétie au concours que Wiertz avait institué. Le peintre dinantais promettait son *Patrocle*, alors exposé au Salon de Bruxelles, à celui qui traiterait le mieux de l'influence pernicieuse du journalisme sur les arts et les lettres. A ce propos, Grandgagnage écrivit d'abord dans l'*Observateur* du 3 octobre, sous le pseudonyme de Justin, une fine satire de la question elle-même ([22]). Mais on trouve dans la *Revue de Liége* (t. III, p. 125) une boutade intitulée : *Un feuilleton*, qui fut également envoyée à ce concours. On y plaisantait un peu de tout, à la wallonne; on y daubait surtout les nouveaux poëtes qui, faute d'idées, faisaient des odes et qui réduisaient la poésie au jeu des épithètes et au carillon des rimes. « Soyons Belges, nous autres, criait Justin ; soyons de notre pays qui n'est pas encore tout à fait un pays d'orgueil et de vanité, mais un pays de bon sens! »

VII.

Grandgagnage avait beau faire : la préoccupation patriotique était toujours au fond de ses plaisanteries les plus folles. Il semblait quelquefois se moquer de ses propres idées ; mais il fallait entendre tout cela *cum grano salis*. N'a-t-il pas imaginé d'expliquer la manie du duel comme une nouvelle transformation du romantisme français ? Et cependant, on peut dire que comme citoyen et comme magistrat, il s'est occupé toute sa vie de cette question qu'il était loin de trouver plaisante et frivole.

Ce fut en 1836, au Congrès scientifique de Liége ([23]), qu'il eut l'occasion de traiter ce sujet. Lui-même, sans doute, en sa qualité de secrétaire de la section des sciences morales et politiques, avait contribué à le faire porter à l'ordre du jour. La XIIe question était ainsi conçue : « Quelles doivent être les bases d'une bonne législation sur le duel ? » Grandgagnage fut un des premiers à prendre la parole : il se prononça énergiquement contre ce qu'il considérait comme un préjugé aristocratique. Un autre orateur, M. Visschers, tout en déclarant que le duel en Belgique ne pouvait être qu'un anachronisme, réclamait cependant les bénéfices de la tradition historique, parce que c'était comme un reste des combats judiciaires. « Il fallait, disait-il, ménager la transition. » De tous côtés surgissaient des propositions et même des brochures. Henri Lavallée, Coomans, Nihon et d'autres publicistes proposaient les solutions les plus variées. Il faut dire qu'à cette époque cette question agitait surtout les esprits à Liége. Il y avait eu des conflits regrettables, et l'on y avait particulièrement ressenti cette recrudescence de la folie ba-

tailleuse, suite naturelle de la révolution et de la guerre. Dans une longue lettre adressée aux rédacteurs de la *Revue belge* (t. IV, p. 333), Grandgagnage s'indignait de voir renaître ce gothique usage, où tout l'honneur est dans l'adresse. Ce n'était qu'une anomalie, une monstruosité entretenue par la vanité. Mais le bon sens l'emportera. « Déjà, dit Mittermaier, on s'éloigne avec une sorte de crainte de ceux dont la main est souillée de sang, même lorsqu'il a été versé en duel. » Le temps est venu de proscrire une manie contre laquelle l'opinion publique commence à protester. De toutes parts on réclame la répression de ce crime. Dans le sein du Sénat belge une proposition expresse a été formulée.

Grandgagnage allait plus loin : il soumettait les duellistes aux mêmes lois pénales que les plus vulgaires malfaiteurs : « Pourquoi donc, disait-il, un privilége de l'épée sur le bâton? Avons-nous encore des vilains? Avons-nous encore de preux chevaliers, combattant en champ clos sous la sauvegarde de l'autorité publique? Tout homme qui tue volontairement un homme est un meurtrier : qu'il soit donc frappé de la peine du meurtre. Plus de vaine fiction, et surtout plus de privilége.

La Cour de cassation de France suivait l'exemple de la Cour suprême de Bruxelles et punissait les duellistes. Selon le magistrat liégeois, il fallait en outre punir les témoins. Ce ne sont, disait-il, que des complices, bien que M. Visschers, au Congrès de Liége, ait prétendu que sans eux le duel ne serait qu'un brutal assassinat. Quelle pitoyable chevalerie! Arrachez-lui son masque de légalité. Aussitôt diminuera le *respect humain* qui produit tant de défaillances. Il suffit d'avoir vu l'amertume des regrets d'un homme qui vient de tuer son adversaire.

Grandgagnage ne se montrait si sévère que parce qu'il comptait sur la suppression de la peine de mort ([24]). D'un autre côté, il ne songeait pas à expliquer le duel par le préjugé de la loi du talion et de l'expiation absolue, si puissant chez les peuples qui aiment à usurper le rôle d'un Dieu vengeur. Plus préoccupé des moyens pratiques de proscrire le duel, le conseiller voulait que l'on punît les propos grossiers et injurieux qui trop souvent l'amènent. En terminant, il reproduisait une proposition qu'il avait déjà soumise au Congrès scientifique : Faire une ligue contre le faux point d'honneur, contre la lâcheté du respect humain. Des jurys d'honneur donneraient publiquement tort à l'offenseur et réparation à l'offensé. C'est là ce qui pourrait s'appeler *arranger une affaire*, une querelle. Mittermaier, le savant criminaliste, se montrait enthousiaste du projet. « Dans nos Universités, écrivait-il à Grandgagnage, et même en Bavière dans les régiments on a institué de pareils tribunaux d'honneur. »

Quarante ans plus tard, en 1875, dans la *Vie urbaine* de M. Alfred Nicolas (p. 50) sous prétexte que « c'est un grand amusement que de s'instruire » l'auteur reprend sa thèse. Peu lui importe qu'elle reparaisse entre une wallonnade et une chansonnette; il s'agit de protester encore une fois contre la vogue du duel qui nous revient de France. Il s'agit aussi de critiquer la Belgique qui se laisse devancer par l'Angleterre dans une réforme philanthropique. La critique n'est pas banale : elle exprime la longue expérience d'un jurisconsulte, d'un magistrat éminent.

On a déjà pu remarquer la tendance de Grandgagnage à se faire une opinion sans s'inquiéter de l'opinion des autres. Cette personnalité qui n'a rien de paradoxal parut un jour donner un démenti à l'unité de sa vie, à sa grande confiance

dans l'avenir national. C'était en 1840. Le traité des vingt-quatre articles avait, pour ainsi dire, fermé « la question belge. » La Belgique déclarée un état perpétuellement neutre, était à ce titre reconnue indépendante par les grandes puissances ([25]). La neutralité n'était pas chose nouvelle dans notre pays; c'était déjà la pensée d'Artevelde, et depuis plus de trois siècles, elle formait la pratique constante de la principauté de Liége. On pouvait donc espérer que cette condition imposée à notre indépendance serait facilement admise par tous. Mais tel était le désarroi jeté dans les esprits par tant de mutations et de révolutions que les patriotes les plus sensés crurent à une abdication inventée et infligée par l'egoïsme de l'Europe. La *Revue nationale* qui débutait alors fit nettement comprendre où était le devoir national. Mais Grandgagnage, emporté par la crainte que lui inspirait la France, surtout la France démocratique, se mit à prêcher le système des alliances septentrionales dans sa brochure intitulée : *La Belgique en cas de guerre.* En 1840, comme aujourd'hui, on pensait que la question d'Orient pourrait avoir son contre-coup à l'Occident.

Dans une exposition simple et grave l'auteur dépeignait les incertitudes de l'Europe. A chaque instant la guerre pouvait éclater sur le Rhin; il se demandait ce que ferait la Belgique. Porté au pessimisme, comme il l'avoua plus tard (*Vie champêtre*, p. 77), il doutait de la neutralité. Elle n'était efficace que pour les petits États placés à l'écart et comme en dehors des champs de bataille où le sort du monde allait se décider. Que la Hollande, la Suède, le Danemark, restassent spectateurs plus ou moins éloignés des événements qui se préparaient, on le pouvait concevoir. Mais les noms de Fleurus, de Neerwinde, de Ramillies, de

Rocour, de Fontenoi, de Jemmapes, de Waterloo rappellent tout le danger de notre situation. « Quand les armées alliées envahirent la France en 1813, elles traversèrent le territoire neutre de la Suisse. La Suisse put protester : la Belgique protestera ; et les armées passeront. »

Sans doute, la neutralité serait armée; mais le serait-elle assez? Avions-nous assez d'hommes pour occuper à la fois nos forteresses et nos frontières? Serions-nous assez forts au moins pour donner à l'ennemi de notre envahisseur le temps d'arriver à notre secours? Grandgagnage ne croyait pas beaucoup plus à l'efficacité d'une ligue de tous les États secondaires. Il allait jusqu'à conjurer ses concitoyens de ne pas trop compter sur la *foi des traités*, le droit des gens, le droit sacré des peuples. On se battrait chez nous comme autrefois, en invoquant d'autres « raisons théoriques » le salut des empires, l'intérêt général des peuples, l'équilibre européen. L'histoire ne l'a prouvé que trop souvent.

L'unique salut, c'était ce qu'il appelait une alliance solide avec une nation qui pût et voulût nous défendre. Restait le choix de l'allié : c'était le côté le plus chatouilleux. Ce Wallon si français de style quand il y consentait; ce littérateur qui avait subi si longtemps, si intimement le prestige de Paris, déclarait brusquement et sans ambages qu'il ne fallait pas songer à l'alliance française. Déclaration d'autant plus courageuse qu'elle heurtait de front des sympathies poétiques et des préjugés populaires. Elle exposait au reproche d'égoïsme et d'ingratitude à l'égard d'une nation chevaleresque.

Mais, par une argumentation forte et serrée, Grandgagnage démontrait que, depuis Louis XI, la France avait toujours revendiqué le Rhin comme sa frontière naturelle et qu'elle n'y avait jamais véritablement renoncé. Or, comme

il fallait toujours craindre la revanche de Waterloo, nous devions le plus tôt possible nous assurer de la protection de la Prusse et de l'Angleterre. Ce qui surprit surtout les lecteurs liégeois, c'était l'éloge de la Prusse. Malgré les souvenirs de 1814 et les *paskéies* wallonnes qui retentissaient encore aux bords de la Meuse, Grandgagnage affirmait que la Prusse était devenue un des pays les plus civilisés et les plus tolérants. Il rappelait que l'impulsion du baron de Stein avait produit une régénération rapide et profonde. On peut dire qu'il avait dès ce temps-là plus d'une idée qui n'a surgi parmi nous qu'au lendemain de Sadowa.

Il allait plus loin encore : il soutenait que le Belge se rapprochait surtout de l'Allemand par la solidité de l'esprit et la modération des idées; tandis que le génie fiévreux, inquiet de la France était manifestement contraire à notre esprit national. Mais l'union qui lui paraissait la plus naturelle, c'était celle des anciens Pays-Bas et il regrettait qu'on ne pût y revenir en donnant à la Hollande comme à la Belgique une organisation distincte et une administration séparée. « Car, disait-il, l'indépendance avant tout. »

Ce manifeste si original était daté du 1er décembre 1840. En post-scriptum, l'auteur annonçait loyalement que la 3e livraison de la *Revue nationale* contenait un article tout opposé à sa brochure; mais « aussi remarquable, ajoutait-il, que doit l'être toute œuvre d'une plume aussi habile. » Tout le monde y reconnaissait un des fondateurs de notre nationalité. L'éminent publiciste, s'inspirant des mêmes idées que Van de Weyer a développées dans son « *Roi Cobden* » voyait les choses de plus haut. Pour lui, notre neutralité, loin d'être une abdication, était un honneur qui nous imposait le haut devoir de nous surveiller nous-mêmes. C'était ce noble sen-

timent de responsabilité qui devait former la base de la politique nationale. Il fallait concevoir au moins autant de confiance que l'Europe nous en avait témoigné à propos de la déclaration de « neutralité sincère, loyale et forte » insérée dans le dernier discours du trône. Les Belges devaient donc s'interdire les hostilités secrètes et les prédilections exclusives. Ni germanisme, ni gallomanie, telle devait être la devise. « Dans un temps où les esprits sont frappés des dangers qui pourraient nous venir du Midi, il est bon de se le dire et de s'en pénétrer : dans l'avenir comme aujourd'hui une politique hostile à la France serait la plus coupable folie. Il faut au contraire s'y concilier les esprits sages. »

Vers le même temps, la *Revue belge* (t. XVII), rompant avec ses principes d'abstention politique, s'occupa longuement de l'œuvre de Grandgagnage. Après un magnifique hommage au patriotisme, à la dialectique et à l'éloquence de l'auteur, elle entreprenait la réfutation méthodique de ses arguments. Elle montrait moins de défiance à l'endroit de la démocratie française. Elle n'y voyait pas absolument la démagogie. Quant aux craintes d'annexion, elle croyait avoir plus d'un motif pour ne pas les partager. Depuis Philippe le Bel, ces tentatives n'avaient jamais eu de résultat durable. Nous étions, malgré nos prédilections françaises, une race rebelle à l'assimilation; on pouvait bien nous prendre, mais non pas nous garder. Loin de songer à s'unir à la Prusse ou à la Hollande, il ne fallait fournir de prétexte à personne pour douter de notre neutralité.

Toutes ces réfutations et bien d'autres encore ne modifièrent que lentement et très-partiellement les opinions de Grandgagnage. Il se croyait plus pratique que ses courtois adversaires. Il revint souvent, dans l'intimité, sur cette

œuvre de 1840. On devinait son désappointement : il avait assez vivement remué l'opinion publique, mais sans aucun profit pour ses idées. Il se flattait pourtant d'avoir été prophète ([26]), surtout à propos de la France. A chaque révolution de ce pays il prenait plaisir à citer quelque page de sa brochure qui l'avait prédite. Sa répugnance pour la mobilité française le rendait quelquefois injuste, même à l'égard de Thiers et de Guizot; mais cette injustice, hâtons-nous de le dire, pouvait être mise aussi sur le compte d'un accès de patriotisme jaloux et presque maladif. Parfois, au contraire, il exprimait une noble confiance. Il disait : « La Belgique, par l'excellence d'une Constitution que l'on cite comme modèle; la Belgique, par la sagesse et les lumières de souverains aimés qui ont compris leur rôle de vrais rois constitutionnels ; la Belgique, par le solide caractère d'un peuple qui s'est attaché à ses institutions, et que l'agitation des partis n'empêche pas de rester sage et pratique ; la jeune et florissante Belgique a acquis une force morale qui répond de son avenir. La Belgique s'est ancrée fermement, profondément dans l'Europe moderne: *On ne touchera pas à la Belgique.* » (*Congrès de Spa*, t. I, p. 129; *Vie champêtre*, pp. 72, 102).

On vient de voir notre patriote Wallon surexcité par une véritable gallophobie. Elle lui inspire même quelques paroles de regret pour l'ancienne Union des Pays-Bas. On dirait que dans ses souvenirs d'étudiant liégeois, il remonte jusqu'à ce cercle *Tandem* où l'éloquent professeur Kinker ([27]) prêchait le néerlandisme. Mais qu'on ne s'y fie pas : Grandgagnage n'appartient qu'à lui-même, n'écoute que lui-même quand il s'agit de son pays. C'est un coin de son originalité qui mérite bien d'être mis en lumière.

En 1844, dans la *Revue de Liége* qui venait de succéder à

la *Revue belge*, l'auteur d'*Alfred Nicolas* semble tout à coup revivre Il a retrouvé dans ses wallonnades toute sa gaieté, toute sa malice. C'est à croire qu'il ne songe plus aux annexionistes et à leurs noirs projets. Mais, quoi? n'entendez-vous pas bientôt un cri d'alarme? Oui, il s'agit encore des menaces de la France : « A moi, mes amis! à moi, mes Wallons, mes Flamands, mes Belges! Jamais le danger de la mère commune ne nous a vus séparés. En avant! En avant! gravissons la montagne; et là-haut, sur ces grands rochers de la Meuse, entonnons tous ensemble le chant de la patrie :

Elle est à nous la Meuse, ô ma vieille patrie!
Elle est à nous, elle est à nous.

C'est le *sie sollen ihn nicht haben* de Becker dans son *Hymne du Rhin*. La colère de l'auteur est de nouveau au comble : derrière les annexionistes, il a retrouvé d'autres ennemis dont il croyait avoir triomphé. Ce sont les vaporeux, les romantiques, les révolutionnaires de la phrase : « Nos Wallons, je le dis, nos Wallons, je le répète, gens trop sensés pour être bien poétiques, n'ont qu'une estime assez médiocre pour les vagues et creuses poesies, pour le cliquetis et le tapage des mots, pour la mêlée hugonienne de vingt métaphores diverses qui se heurtent sur la même idee, qui se croisent, se brisent, et jettent l'intelligence dans un cahos d'images où elle a grand'peine à comprendre. »

Il y a enfin les Beotiens de Belgique à combattre. Ce sont des myopes qui nient l'utilité, la nécessite d'une littérature nationale. Contre tous ces ennemis, quels secours invoquer? L'esprit des races germaniques, sans doute, puisqu'on y comptait en 1840. Oui; mais on écartera l'Angleterre, comme

suspecte d'égoïsme mercantile. Quant à la Hollande, on l'estime beaucoup; mais on ignore sa littérature. En tout cas, et fort malheureusement on ne s'avisera jamais d'y reconnaître un élement de la nationalité belge, la litterature flamande

C'est contre celle-ci qu'eclate surtout la verve satirique de la wallonnade. Et pourtant, voyez la contradiction; on venait justement de la définir : « petit poëme national qui cherche à celébrer nos charmants paysages, mais surtout à réveiller les beaux et nobles souvenirs de la patrie bien-aimée. » N'est-ce pas ce qu'on admire dans les romans de Conscience ou dans les vers de Van Duyse? Et ces poëtes wallons qu'on reimprime ([26]) et dont on vante l'humeur naïve, ne conviendrait-il pas de les intéresser au mouvement flamand? Qu'on rie tant qu'on voudra de M. Willems qui trouve « un grandissime plaisir à écrire pour quelques douzaines de lecteurs, *rhetoriciens* et curés de campagne, » il n'en est pas moins vrai qu'il s'agit là d'une affirmation nationale.

Grandgagnage ne s'aperçoit pas qu'il tombe à demi dans le préjugé qu'il attaquait tout à l'heure. « Sans être Français autrement que vous, disait-il à son confrère de l'Académie, je pense que nous pouvous parler français sans trop nous compromettre » A son tour, Willems peut répondre : « Sans être Hollandais autrement que vous, je puis développer la poésie néerlandaise qui appartient aussi à la Belgique. » Peut-être même lui permettrait-on de vrais flandricismes comme Justin *** se pardonnait certains wallonismes. Mais comment, dit un critique du temps « discuter avec ce sautillant, frétillant, insaisissable personnage? Y a-t-il rien d'aussi *digressif* que lui? » (*Journal de Liége* du 31 janvier 1845.)

Dans l'analyse de cette wallonnade, le baron Jules de

St-Genois (*Messager des arts et sciences historiques de Gand*, t. XIII, p. 157) n'a pas de peine à démontrer que tout l'esprit du monde ne saurait empêcher le patriote wallon de commettre une inconséquence. Toutefois, si regrettable qu'elle soit au point de vue de notre développement national, il n'en faut pas trop accabler l'humoriste qui l'a commise. C'est la disgrâce ordinaire de ce genre d'écrit où la plaisanterie est si spontanée. Est-on bien sûr que Montaigne lui-même, dans ses *causettes* à la dérive, ne se soit pas quelquefois laissé entraîner trop loin? Avec la gausserie wallonne on a *si bon* qu'on s'oublie aisément, même quand on est un académicien zélé et un sévère conseiller à la Cour d'appel. Horace a dit : *dulce est desipere in loco* ([29]).

X.

En 1849, au moment même où ses collègues le nommaient président de chambre, Grandgagnage publiait une nouvelle wallonnade dans les Annales de la Société archéologique de Namur. Le *Désert de Marlagne* remplissait le premier volume du recueil namurois, de même que les wallonnades sur Embourg et Monfort avaient commencé la vogue de la *Revue de Liége*. Quoique l'œuvre comportât 240 pages in-8°, ce n'était pas, à proprement parler, un livre; car, comme le disait un peu sévèrement un critique (*Journal de Liége*, 17 janvier 1850), l'auteur parlait de tout pêle-mêle. Mais dans cette bigarrure se montrait toujours le même esprit national de Justin ***. Quoi de plus disproportionné en apparence? Toute cette prose pour commenter tout au plus à la façon de Mathanasius 248 vers! Au fond pourtant l'accessoire c'était le principal. En faisant revivre un épisode dont son

père l'avait autrefois entretenu, Grandgagnage se laissait aller à sa thèse favorite : la nationalité littéraire C'était sur les idées du temps, les souvenirs du pays, les instincts et les intérêts du peuple qu'il la voulait fonder. Qu'on s'étonne après cela de le voir traiter ici de tout ce qui peut, de loin ou de près, réveiller le sentiment national! Archéologie, architecture, économie rurale, histoire, étymologie, tout y passe, parce que rien de ce qui peut intéresser la Belgique, ne saurait lui être indifférent. Et puis, la causerie ne perd jamais ses droits ; elle sera personnelle, intime, dût-elle parler de son jardin d'Embourg ou de sa manie de faire corriger ses épreuves par d'obligeants amis. Oui, il jettera dans ses Notes « tout ce qui lui passera par la tête, » il entassera les noms de nos poëtes wallons et de nos écrivains français; il paraîtra viser « à faire changer le vieux mot *à propos de bottes* en cet autre *à propos de wallonnade*. »

Mais toujours et partout il poursuit son *delenda Carthago*, il dénonce l'ignorance, le mépris ou l'oubli des choses belges. C'est à ses yeux un si grand mal que, pour l'extirper, il ne se lasse pas de répéter ses conseils. Il est fier de cette persistance : vient-il à parler des musées historiques à fonder en chaque province, pour stimuler le patriotisme par l'esprit de clocher, il ne manque pas de rappeler que sa proposition a déjà été présentée à l'Académie et au Congrès de Liége. Il sent bien que cette obstination est sa force. Il s'adresse aux Flamands comme aux Wallons et même il reproche à ceux-ci de se laisser devancer par leurs frères : « Le Béotien de Belgique est rarement flamand, presque toujours wallon. Et pourquoi? rien de plus simple. Le rôle brillant que les provinces flamandes ont joué de bonne heure, la haute prospérité où elles étaient montées dès le moyen âge, leur puis-

sance, leurs richesses y avaient naturalisé tous les genres de gloire. » (*Désert de Marlagne*, p. 47.)

Il finit par recommander à ses chers Wallons un petit tour en Flandre et en Brabant; ils y trouveront d'utiles exemples. Au surplus faire le touriste belge en Belgique, comme dira plus tard Jérôme Pimpurniaux, n'est-ce pas ce que souhaite Grandgagnage ? Ce n'est qu'à ce prix qu'on trouve des inspirations franches et le style a l'avenant. Sa description même de Marlagne en est la preuve : « Oui, je les ai parcourus, ces bois magnifiques. Ils existaient encore il y a peu d'années. Mais aujourd'hui, au grand regret des chasseurs, des voyageurs et des poëtes, ils ont presque entièrement disparu pour faire place à des fermes et à des champs de blé. On assure que tous les propriétaires ne sont pas également heureux. On cite de gros mécomptes ; on montre çà et là des sillons qui ne valent pas des laies ; on remarque de minces et maigres gerbes où le chêne se sciait en madriers puissants, où le plane, l'érable, le bouleau, le charme s'impilaient en cordes, s'entassaient en fagots, se réduisaient en charbon et finissaient par se changer en or. Plus d'un bourreau de la forêt se ruine. Mais, hélas! la bien-aimée n'en est pas moins morte. Le hêtre est abattu ; le chevreuil a fui ; l'oiseau s'est envolé..... » (p. 6.)

Mais le pays qui depuis longtemps parlait le plus vivement à l'imagination de Grandgagnage, c'était celui qui se cache derrière les grandes usines d'Angleur et de Seraing. Au sortir de ce bruit et de cette fumée, la verdure paraît plus fraîche, la colline plus gracieuse, et l'on se prend à exagérer les beautés déjà si grandes de l'Ourthe et de la Vesdre. Nulle part cette fascination du pittoresque contrastant avec l'industrie ne se montre plus gaiement que dans la wallonnade

de *Chaudfontaine* qui parut en 1852 et forma la moitié du premier Bulletin de l'*Institut archéologique liégeois.*

Ce voisinage de la science n'était pas pour effrayer le poëte académicien. Sa fantaisie se plaisait au milieu de ces travaux peut-être minutieux, mais qui intéressaient l'esprit national. « Tour à tour antiquaire, voyageur, poëte et moraliste, disait le professeur Baron (*Indépendance belge*, supplément du 11 mai 1853), il épuise la matière de sa monographie. » C'est une sorte d'encyclopédie locale; il tient à montrer aux littérateurs belges la fécondité des moindres études nationales. L'auteur d'*Alfred Nicolas,* qui se cache maintenant sous les quatre Gggg dont chacun connut bientôt le mystère, s'est promis de causer tout à son aise avec ceux qui voudront le suivre d'Embourg à Chaudfontaine. « Il n'y a pas moins de trente minutes, ce qui fait bien deux lieues pour le vrai touriste et pour l'observateur. » Le moment ne saurait être mieux choisi. « Monsieur le président » n'a pas d'importun à craindre. « Voici l'heureux temps des vacances. Nous sommes à la campagne, à Embourg, dans le premier feu de nos plaisirs champêtres et de nos excursions pittoresques. » On peut causer sans remords, sans réserve. Il s'agit d'abord de la *Vallée des Chantoirs* et des pierres druidiques que l'aimable causeur a cru trouver près de Louvegnez. Il a même signalé à l'Académie un *menhir* celtique; mais un de ses confrères, le non moins wallon Jérôme Pimpurniaux n'y voit que la roche de la minière (*minir*) [30]. Passons. L'essentiel, à vrai dire, c'est de propager la fièvre de ces recherches. Il faut s'y accoutumer, pour aimer le pays, pour le chanter; car on n'aime que ce que l'on connaît, et l'on ne chante bien que ce qu'on aime. C'est ce que prouve déjà une vieille comédie wallonne *Li voiège di Chaudfontaine.* « Délicieux

voyage en bateau, piquant tableau de genre tout imprégné de couleur locale, excellente comédie liégeoise, en patois liégeois, en vers liégeois, où vivent, respirent, éclatent les vieilles mœurs populaires. » Que les peintres, les romanciers et les poëtes accourent donc vers ce « chatoyant pays. » Que de sites inspirateurs! Tilf, Embourg, Beaufays, Chèvremont, Ninane, Mostrou, Brialmont, la Rochette, Bouni, Fayenbois, Fond-de-forêt, Mirmont, Colonster et tant d'autres! L'auteur ravi déclame quelques vers :

Je montai vers Ninane. Oh! le charmant pays!
L'œil ne sait où courir, de tous côtés surpris :
Sous mes pieds la rivière à deux ou trois cents toises;
Liége là-bas, là-bas, avec ses toits d'ardoises;
On dirait un lac bleu que de sombres vapeurs
Nuancent par moments de flottantes couleurs.
Ici, devers l'Ouest, la montagne éburonne :
Jadis Ambiorix y porta la couronne.

Ce souvenir du héros belge préoccupait déjà Grandgagnage dans ses wallonnades de 1845. Cette fois, il n'y tient plus; il veut prouver à tout prix que le vieil historien Bouille a eu raison de placer Aduatuca à Embourg.

Le docteur Bovy, le grand touriste, n'a t-il pas signalé près de là, à Sauheid, le *pala*, c'est-à-dire le palais? Le géographe Delvaux ne parle-t-il pas du château de la *Hassette*, au-dessus d'une masse de rochers dominant le cours de l'Ourthe? Plus tard, à l'Académie, notre auteur revint à quatre reprises différentes sur cette énigmatique Aduatuca. Sa dernière notice est de 1874; elle prouve que jusqu'à la fin de sa vie il s'ingéniait à trouver des arguments en faveur d'Embourg. Était-ce parce qu'il s'y était bâti une retraite cham-

pêtre? Était-ce par entrainement vers tout ce qui pouvait, en illustrant le pays, inspirer sa littérature? Quoi qu'on en puisse penser, on ne se refusera pas à reconnaître que si dans cette querelle d'archéologie, il s'opiniâtra à reproduire des raisons assez faibles, il le fit toujours d'une façon courtoise et charmante. Un jour, il termina un de ces tournois par un salut à la Socrate, en s'écriant : « Qu'on me guérisse de mon erreur. » Ses confrères n'ont pas oublié cette intéressante passe d'armes (Rapport de M. Thonissen, *Centième anniversaire de l'Académie*, t. I, p. 136). C'est encore un tempérament de littérateur plutôt que l'esprit scientifique qu'il révèle dans les nombreuses étymologies dont il parsème ses entretiens wallons. Ici, c'est *pavillard* qu'il dérive trop spirituellement de *garde-paix*; tandis qu'il n'y faut voir qu'une forme tout à fait barbare de *pugillaria*, tablettes. Là, c'est *fagne*, la lande ardennaise et *nuton*, le lutin de ce pays, qu'il ne consent pas à expliquer d'apres le savant *Dictionnaire étymologique* de son neveu. Plus loin, c'est *copère* qu'il fait venir de l'anglais, après l'avoir rapproché lui-même de *compaing*, *copaing*, *compère*, comme s'il se souvenait de la traduction *compater* des historiens latins de Liége. Mais il n'entend pas se soumettre aux lois de la linguistique : « Chose ardue qu'une étude étymologique dit-il plaisamment (*Désert de Marlagne*, p. 6). Naguère encore, c'était un pur jeu d'esprit : allusions subtiles, rapprochements ingénieux, chatoyantes conjectures, combinaisons fantastiques, voilà ce qui défrayait les érudits du genre.

« Ils n'avaient qu'à se baisser pour ramasser à pleines mains les roses dans la corbeille de l'imagination. Les temps sont bien changés. On a vu se lever, du côté de la Germanie, deux ou trois savants fort austères qui prétendent renfermer tout

cela dans un cercle de fer, dans un petit nombre de principes certains, rigoureux, inflexibles, arrêtant ainsi sans pitié ni miséricorde les plus doux élans de l'intelligence. Mais ils auront beau faire. De quelque façon qu'on s'y prenne, le travail étymologique conservera le charme de sa nature première. Ce qu'il a de beau, d'agréable à jamais, c'est qu'en s'y livrant on peut se tromper sans perdre tout avantage, que les erreurs mêmes plaisent toujours, très-souvent instruisent, et servent du moins à mettre dans la bonne voie ceux qui arrivent après. »

Ces derniers mots sont bien d'un dilettante: il ne s'agit pour lui que de gymnastique amusante. La maîtresse affaire, c'est de trouver matière à wallonnade. Il ne désespère pas d'illustrer ce genre favori par les plus curieux souvenirs du pays. Avec orgueil il rappelle qu'il a déjà chanté de cette façon : *La Pierre au diable*, — *Montaigle*, — *Montfort*, — *la ballade de Chèvremont*, — *les trois dames de Crèvecœur*, — *Beaufort*, — *Franchimont*, — *la Roche à Bayard*, — *le Désert de Marlagne*, — *la Fontaine de Louis XIV*, — *la Meuse*, — *d'Embour à Montméry*, — *Chaudfontaine*, — *Waterloo*.

XI.

Vers 1854, il avait tout autant de wallonnades en portefeuille : *César*, — *le Righ des Eburons*, — *la Fontaine de Pline*, — *Saint Remacle*, — *Irruption des Normands*, — *l'arbre du bon Dieu*, — *Pierre l'Hermite*, — *l'Abbaye de Villers*, — *Clairefontaine*, — *Orval*, — *le Château d'Emblève*, — *Robermont*, — *le Château du Rocher* (Ardenne); — *le Val de Coirfalise*, — *les Cascades de Roiseux*, — *Embour*.

Mais cette fécondité le trompait, il oubliait le conseil de son vieux maître Boileau :

> Voulez-vous du public mériter les amours?
> Sans cesse en écrivant variez vos discours.

On peut s'étonner que la finesse de Grandgagnage ne l'ait pas averti à temps Peut-être aussi sa haute position dans la magistrature ne lui permettait plus les longs travaux qu'eût exigés une transformation littéraire. Nommé président de chambre à la Cour d'appel le 14 octobre 1849, il redoubla d'activité et de zèle. Malgré l'aimable causticité de son esprit, c'était un jurisconsulte savant et austère. Il portait le scrupule jusque dans l'accomplissement exact et minutieux des moindres devoirs de sa charge. Surtout il s'attachait à donner une forme élégante et noble à ses paroles de magistrat : « Il brillait, a-t-on dit (*Journal de Liége*, 19 février 1877), dans le délibéré par la netteté de ses vues, et dans la rédaction des arrêts par la clarté, la fermeté et la concision de son style. » Nous avons souvent entendu louer par d'autres magistrats cette exquise harmonie de la forme et du fond. C'est qu'ici le Wallon disparaissait pour faire place au studieux lecteur de Bossuet, de Montesquieu, de Voltaire On voit bien par là que les wallonismes reprochés à Justin *** étaient de véritables expériences tentées par Grandgagnage, malgré le désaveu de son ami Weustenraad (*Revue belge*, t. II, p. 66). Dans sa critique d'ailleurs bienveillante, Baron n'a pas non plus tenu compte de la véritable origine de ce qu'il appelait des négligences. Quant au président de la Cour d'appel, il ne songeait plus ni à l'esprit, ni à la malice de l'auteur des wallonnades. C'était toujours son bon sens dans sa sérénité native, mais rehaussé, ennobli par la gravité

judiciaire. Il avait une très-haute idée de la dignité de ses fonctions. Qu'on y joigne un jugement sûr, une grande expérience, une remarquable sagacité, et l'on trouvera le secret du style qu'on admirait dans les nombreux arrêts rendus par l'éminent magistrat. Cette élégance naturelle ne se remarque pas moins dans les nombreux rapports qu'il composa pour l'Académie. Quel que fût le sujet qu'il eût à traiter, ses confrères étaient sûrs d'obtenir quelques pages où l'esprit s'unissait à la science, pour censurer ce qui le méritait, sans malice comme sans pédanterie.

C'était pour se délasser de ces travaux si sérieux que Grandgagnage se remettait sans cesse à la wallonnade qu'il définit une sorte de poésie toute simple, dont la patrie belge fait le fond et dont la forme comporte un peu de négligence. Lorsque le portefeuille se trouva trop gonflé, il songea à encadrer quelques-unes de ces pièces dans ce qu'il appela *Les nouveaux voyages et aventures de M. Alfred Nicolas*. Il annonçait cette suite dans les derniers vers de *Chaudfontaine :*

> Mon héros favori, mon *Alfred Nicolas*,
> Réveillé d'un sommeil qui ne finissait pas,
> Doit un de ces matins se remettre en voyage.

Mais une telle inspiration était malheureuse. Le roman de 1835 avait eu sa raison d'être, son moment d'action, et par là même, un succès assez vif. Pouvait-on s'attendre à la même fortune en 1858, quand parut le premier volume de la suite d'*Alfred Nicolas* sous le titre de *Congrès de Spa?* Au bout d'un quart de siècle, — *grande mortalis aevi spatium* — la situation était bien changée. Qui songeait encore aux extravagances du romantisme? N'était-il pas mort de vieil-

lesse, comme on disait, *à la fleur de son âge?* D'un autre côté, l'intrigue du roman d'*Alfred Nicolas* avait été trop molle pour qu'on désirât beaucoup de la voir renouer. En revanche, l'auteur y tenait singulièrement. Quelques personnages de sa fiction avaient pour lui une réalité particulière; c'étaient les divers aspects de sa propre vie. Il avait été tour à tour le poëte Alfred Nicolas et le grave historien et moraliste M. Léon. C'était donc pour lui une confession par dédoublement. Il était tout naturel qu'il continuât cette autopsie morale, sans se demander si le *moi*, souvent importun, n'allait pas trop prédominer.

Il faut pourtant le reconnaître. Le volume s'ouvre sur de riantes perspectives. C'est encore le paysage des premiers jours : « La jolie vallée courait devant leurs yeux, sautant à droite, à gauche, s'arrondissant en bassin, écartant ses collines ou bien les resserrant comme si elle eût craint de laisser échapper sa précieuse rivière. Au fond, par-dessus les arbres, on voyait pointer le clocher d'un petit village, quelques manoirs décoraient les hauteurs ; des sommets bleuâtres se détachaient au loin » Mais le charme de ce tableau s'efface bientôt sous les préoccupations philosophiques. Bien que les idées soient toujours saines, pratiques et piquantes, elles s'avancent en lignes trop régulières et comme pour une bataille rangée. Nous n'avons plus que de loin en loin les menus propos de la causerie spontanée. A moins que l'auteur ne poursuive de ses gais brocards ceux qui lui reprochent son goût de terroir, sa tournure wallonne, sa bonhomie belge, on tombe sur les longs discours et les dissertations abstraites.

Le tome II du *Congrès de Spa* parut en 1862, lorsque Grandgagnage venait d'être nommé premier président de la

Cour d'appel. Le prologue où s'étale une étrange philippique contre l'Angleterre, n'est pas fait pour nous égayer. Une nouvelle discussion sur Embour-Aduatuca n'échappe à l'ennui que par l'accompagnement d'un scène familière aux bains de Chaudfontaine.

Un conférencier, maître Agrifende, qui singe Proudhon pour mieux le combattre, intéresserait assez si ses meetings du *Soleil-Renaissant* étaient moins longs. Mais, au chapitre V, nous retrouvons toute la cordialité de l'ancien *Alfred Nicolas*. De nouveaux personnages surviennent, très-vivants, très-naturels. C'est le vieux meunier de Chaudfontaine et surtout sa fille la bonne Titine, l'amie de Pétronille Gaspard. Dans cette idylle vraiment wallonne, l'auteur s'inspire des meilleurs souvenirs de son enfance et de sa jeunesse. S'il y mêle encore, par exemple, à propos des Nutons, quelque érudition historique, il faut avouer qu'elle n'a pas trop mauvaise grâce; elle s'harmonise assez bien avec cette pénétrante poésie de la vie de famille. Combien il faut regretter la rareté de tels épisodes! Mais l'auteur est absorbé par mille autres pensées. Il est pressé de faire toutes ses confidences; il lui semble, comme il l'insinue dans l'épilogue, qu'il n'a que trop ajourné les conseils patriotiques que lui inspirent l'étude et l'expérience.

Aussi, malgré son titre : *Congrès de Spa*, n'arrive-t-il dans la ville des *bobelins* qu'après deux nouveaux volumes de considérations sociales et politiques. Elles sont, il est vrai, entrecoupées de spirituelles boutades, de poétiques lectures et de charmants paysages; mais toute la verve de Justin *** ne parvient pas à sauver l'incohérence de l'ensemble. C'est un vrai gaspillage d'esprit, de science et même de poésie. Les *Wallonnades* qui, de chapitre en chapitre,

s'échelonnent pour ragaillardir le lecteur, ne gagnent rien au contact d'une philosophie souvent attristée. C'est une preuve nouvelle de l'importance de la composition pour les choses les mieux écrites. Même dans les jeux de l'imagination l'ordre est nécessaire autant que la liberté. Il ne faut pas admirer quand même les tours de force à la Sterne (*Tristran Shandy*) ou à la Charles Nodier (*Histoire du roi de Bohême et de ses sept châteaux.*)

Quoi qu'il en soit, cette désinvolture à la Montaigne ne se prête guère qu'au monologue. Elle déroute, elle déplaît dès la moindre apparence de dialogue et d'agencement dramatique ou romanesque. La situation devient encore plus fausse, quand les diverses parties d'une œuvre trop bigarrée n'arrivent au lecteur qu'à de longs intervalles. Pour comprendre la défaveur à laquelle Grandgagnage s'exposait, il suffit d'indiquer les dates de publications des divers volumes : 1858, 1862, 1866, 1870. Aujourd'hui, nous sommes moins sévères pour l'auteur, parce que, pouvant le lire sans interruption, il nous est plus facile de suivre et de goûter son œuvre. Nous lui pardonnons plus volontiers ses digressions, alors même qu'il revient sur ses pas, comme il en a un peu contracté l'habitude. C'est l'ancien patriote qui reparaît sans cesse, et l'on finit par être touché de cette généreuse persistance. Trente années passent sur ses aspirations, ses prédilections et ses antipathies ; rien n'y est changé. Il n'a rien oublié; mais il s'étonne du peu de mémoire des autres : « Il est incroyable, dit-il, combien le cours des années efface la saignante réalité des choses (t. III, p. 154). » Mais pourquoi reprend-il toujours la plume avec un nouveau courage? Pourquoi ne craint-il pas le sort d'Epiménide? Pourquoi ne se retire-t-il pas obstinément dans sa *tour du phi-*

losophe? C'est que, sans oublier l'idée maitresse qui le poussa autrefois dans la carrière, il ne dédaigne pas de s'enquérir de l'actualité. Elle ne cesse de lui fournir de nouveaux arguments pour sa thèse des premiers jours. Il ne l'abandonne pas; il la transforme, il la développe. C'est même par là que son livre ressemble déjà à un document qui ne sera pas inutile à l'histoire de nos efforts et de nos idées. On y pourra étudier, comme l'avait déjà pressenti en 1835 le critique du *Journal de Liége*, les tendances d'une époque décisive pour notre nationalité.

XII.

Au quatrième volume enfin, tous les écrivains belges sont réunis à Spa, car il s'agit d'un congrès littéraire. Maître Agrifende, le conservateur déguisé en radical, pourra bien encore interrompre ces paisibles assises; mais, si piquante que soit sa définition des maladroits défenseurs de l'ordre social, si originale que soit son éloquence, il faut qu'il cède la parole au bourgmestre qui installe le congrès : « On a nié, dit l'honorable magistrat, la littérature belge. Mais devant ceux qui nient le mouvement nous n'avons qu'à marcher. Marchons donc. J'aperçois dans cette enceinte plus d'un vigoureux marcheur. On a dit aussi : « Les Belges sont trop positifs, trop utilitaires. » Allons donc! et les Américains, les Anglais, les Génevois, et bien d'autres?... Si nous voulions seulement rester fidèles à notre caractère national, tout en surveillant davantage l'expression de nos idées, qui donc nous empêcherait d'avoir nos livres durables? Vous connaissez Montaigne, cet homme de sens et de raison, po-

sitif, pratique, allant droit à son fait, un vrai Belge. Eh bien! malgré ses gasconnades de style, voyez comme, à chaque édition de ses *Essais*, il s'acharne à modifier la forme pour donner au fond plus de saillie ou de nerf. Mais savez-vous ce qu'il faut surtout faire pour imiter un si bon exemple? Ne jamais écrire que quand on a vraiment une idée. »

A ces paroles, qui n'a reconnu le vieil auteur d'*Alfred Nicolas?* On ne le reconnaîtrait pas moins à de certaines wallonnades qui viennent disputer le prix offert par la commune hospitalière. Ce n'est pas qu'il dédaigne la prose : il est le premier à conseiller à ses compatriotes de se défier du vers qui ne serait qu'un rhythme. Au reste, il a songé à tout le monde. Il n'est pas un Belge qui ne figure dans ces concours, pour peu qu'il ait contribué au réveil national que Justin *** considère comme la maîtresse-œuvre de sa vie. Il se souvient ici d'avoir écrit autrefois à un autre patriote ardent, Ulysse Capitaine : « J'ai fait depuis fort longtemps tout ce que j'ai pu pour établir parmi nos écrivains une tradition littéraire et une bonne confraternité ([31]), » Aussi, à la fin du cinquième volume, quand le bourgmestre, dans la dernière séance du Congrès, accorde la couronne d'or au chantre de la *Meuse libre*, a-t-il soin d'ajouter : « Si cette couronne avait à ceindre tous les fronts qui l'ont méritée, elle risquerait de ne pouvoir se poser fermement et d'avoir à passer d'un front à un autre. »

Dans l'épilogue daté de 1872, Grandgagnage, en prenant congé de ses lecteurs, écrivait : « Les années s'en vont; il ne peut être fort éloigné, le jour où l'on devra dire avec le vieil ami Montaigne : « Il est temps de tourner le dos à la compagnie. » Depuis 1869, le premier président avait atteint la limite d'âge et avait été admis à la retraite avec le titre de

président honoraire et la croix de grand officier de l'ordre de Léopold. C'était le moment de jouir encore plus qu'auparavant de ce châlet pittoresque d'Embourg dont il aimait à vanter les agréments. En 1835 déjà, il parlait d'élever son belvéder au haut du rocher, pour avoir la vue des hautes bruyères (*Alfred Nicolas*, t. I, p. 50). Dix ans plus tard, à propos du *Désert de Marlagre* (p. 124), il plaisantait sur sa manie de faire, défaire et refaire une petite villa selon sa fantaisie : « Mais qu'a-t-il fait, le cher homme? La plus drôle de chose qu'on puisse imaginer : chose fantastique, bleue, jaune, rouge, contournée, balconnée, tourelée, tonnelée, enlierrée, envignée, et qui lui plaît ainsi. » En 1853, il chantait sa demeure favorite :

Là se voit maintenant, loin du monde et du bruit,
Non plus d'Ambiorix le champêtre réduit,
Mais le haut, mais le bas, mais l'étonnant cottage
Que l'auteur a créé comme il crée une page,
Où l'art dans un caprice alla se rire un jour,
Où l'étranger s'arrête, admirant tour à tour
Vingt objets variés, lyrique architecture,
Narguant de nos Perrault la monotone allure,
Où toujours de tout cœur le voyageur reçu
Lit sur un marbre ami : Soyez le bienvenu.

Son ami, le conseiller d'Otreppe de Bouvette appelait cela *une wallonnade en pierre*. C'était encore une façon de propagande : « La bonne habitation donne largement accès à tout ce que le ciel belgique peut donner d'azur et de feu. Le rayon pénètre à pleins jets dans le riant manoir. On y découvre tout ce qu'il y a de charme dans une simplicité proprette, résistante, bien entendue, convenable et de bon goût.

(*Congrès de Spa*, t. III, p. 181). » Et son jardin aussi devait témoigner de son obstination à être belge en tout. Rien qui fasse penser à la symétrie de Versailles ou à l'aristocratique dédain des choses utiles : « Le chemin menait au potager à travers des touffes de noisetiers, de néfliers et d'épines vinettes... » Il pensait que dans notre pays il fallait que le beau naquît de l'utile. (*La Vie champêtre de M. Alfred Nicolas*, p. 65). Enfin, il aimait ce séjour par suite d'une longue accoutumance ; c'était son œuvre, chaque arbre lui rappelait un souvenir triste ou gai, mais toujours cher à son cœur :

Oui, j'aime autour de moi que tout parle à mon âme;
J'aime que l'amitié, douce et céleste flamme,
Puisse charmer toujours mon champêtre loisir,
J'aime que chaque fleur me soit un souvenir.

(*Vie Urbaine*, p. 33.)

Dans sa « tour du philosophe » où il avait fait sculpter les 4 *G* de son écusson littéraire, il avait placé un album pour les visiteurs. L'un d'eux, un prélat d'une des plus illustres familles de Belgique, y avait malicieusement écrit :

D'où vient que cet esprit d'élite
Reste aujourd'hui silencieux?
Quand jamais on ne sera vieux,
Pourquoi va-t-on se faire ermite ?

Mais Grandgagnage n'était ermite qu'à ses heures. Il aimait la société; il y était recherché pour son originalité, sa distinction, sa finesse. Quand il n'écoutait pas avec une bienveillance pénétrante, il causait sans prétention, sans recherche. On l'eût invité d'ailleurs, rien que pour obtenir un de ces petits billets où le fameux gallophobe tournait des

riens d'une façon très-française. Comme beaucoup d'hommes d'esprit, il ne haïssait pas d'envoyer non plus que de recevoir des compliments. Cette faiblesse qui n'a pas besoin d'excuse, l'entraîna même à reprendre la plume quand il y avait publiquement renoncé. En 1874, dans le prologue de la *Vie champêtre de M. Alfred Nicolas*, il avoue « les flatteuses sollicitations » ; mais il prétend n'y avoir cédé que pour compléter la partie philosophique du *Congrès de Spa*. Quelle que fût la raison déterminante de cette publication nouvelle, il faut regretter que l'auteur ait voulu allonger d'un « supplément » une œuvre déjà trop longue. Que ne songeait-il à quelque titre indépendant, ou plutôt à quelque cadre nouveau? Mais ce qui était malencontreux, c'était de reproduire d'anciennes critiques de 1836, notamment la satire intitulée : *La littérature monstre*. En revanche, une partie qui aurait dû avoir du relief, le tableau de la vie paisible à Embourg, n'a été qu'esquissée. Il en est de même de quelques curieux souvenirs de voyages faits en Angleterre, en Hollande, en Suisse, en Hongrie, en Italie et en Espagne. Justin *** parle pourtant de notes tenues pendant ces excursions « et dont la naïveté juvénile, prime-sautière, lui rend ses vingt ans. » On eût été curieux de voir comment voyageaient les Belges à cette époque où ils voyageaient si peu. Par une sorte de compensation qui n'est pas trop mal venue, les propos de table échangés au châlet fournissent quelques pages intéressantes. Nous ne citerons que la discussion de Reiffenberg et de Moke avec M. Léon l'historien à propos du latin et des mathématiques. Grandgagnage, qui fit partie dès 1852 du Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen, semblait s'inspirer de la boutade de Voltaire : « La géométrie laisse l'esprit comme elle le trouve. » En fait de

gymnastique intellectuelle, il préférait celle des études littéraires. Il les considérait au moins comme un contre-poids nécessaire à ce qu'il appelait « l'absorption mathématique. » D'un autre côté, trouvant les programmes trop chargés, il eût voulu qu'on en revînt partiellement au régime des anciens lycées où il n'y avait d'obligatoire que le français et le latin. Surtout il se montrait l'ennemi de ces grammaires compliquées d'une abstraction factice, gratuite et tout à fait rebutante. Ennemi de l'enseignement formaliste, il préconisait l'éducation littéraire proprement dite ; il y voyait une partie importante de l'éducation morale. Ce chapitre de la *Vie champêtre* fait donc bien voir que ses fictions les plus fantasques ne sont que des cadres pour ses pensées les plus intimes et les plus chères. Quand on croit qu'il batifole, il plaide et argumente ([32]).

XIII.

En 1875, parut un *second* supplément du *Congrès de Spa*. On croyait que c'était surtout pour répondre à des vers injurieux que sa critique un peu wallonne avait inspirés à un poëte romantique trop irritable Mais Grandgagnage s'en tint à ce qu'il avait dit dans la *Vie champêtre*, p. 9 : « Laissons cet homme à la honte de ses bas et ignobles propos; hâtons-nous de revenir à des gens bien élevés, de langage poli et de cœur bien fait ([33]). »

La vie urbaine de M. Alfred Nicolas n'a pas gardé la moindre trace de la tristesse, de l'indignation qu'avaient dû exciter certains procédés dignes des pugilats littéraires du XVIe siècle. Justin *** ne songea pas à user ici de cette

licence de répétition qu'il s'était si souvent octroyée. Il ne voulut même plus se souvenir d'avoir fustigé quelques étrangetés sentimentales de son ancien camarade, au plus fort de la mode romantique :

« Matelots, ramez sur l'onde,
Cherche, ô nue ardente et blonde,
Les grands monts »

Il avait de meilleurs souvenirs à évoquer. Sous le poids des années, il se sentait rajeunir quand il récrivait pour son nouveau volume tout ce qu'il avait imaginé autrefois et contre le duel et contre la peine de mort. C'était un témoignage de fidélité philosophique qu'il aimait à s'accorder ainsi. Mais ce qui devait le ramener aux plus belles années de sa jeunesse, c'était le tableau de ses courses vagabondes sur les bords de l'Ourthe. Qu'on ne s'étonne pas de retrouver ici une copieuse description de la grotte de Tilf; il a repris son bien où il l'a trouvé, c'est-à-dire dans le volume de la *Revue belge*. « Que ceux, dit-il, qui n'ont pas vu la grotte apprennent à la connaître, et que ceux qui l'ont vue *jouissent à se souvenir*. » Il s'agit donc bien d'un plaisir personnel; il le trouve à parcourir en imagination les sites qu'il a tant vantés. C'est toujours le même patriote qui, dans la *Belgique monumentale* (t. II, p. 128) plaçait sa province de Liége au-dessus de toutes les autres : « Liége fut toujours comme le vivant carrefour de l'Europe civilisée. Son histoire, bien connue, vaudrait celle de l'Angleterre constitutionnelle. Quand on a vu les environs de Liége, on comprend que la poésie descriptive ait pris un des premiers rangs dans la poésie locale ([54]). » Mais notre auteur est belge autant que liégeois ou namurois; sous prétexte qu'Alfred Nicolas

cherche une ville où il puisse passer l'hiver qui lui déplaît à la campagne, Justin ***, nous donne une piquante description de la Belgique urbaine. La capitale obtient galamment la place d'honneur, en dépit de tout ce que le satirique y découvre d'innovations fâcheuses :

« Malgré quelques déceptions, quelques désenchantements, notre campagnard de l'Ourthe n'en rendait pas moins toute justice à la capitale et la déclarait, sans hésiter, l'une des villes les plus agréables qu'il eût visitées. « Je ne m'étonne pas, se dit-il bien souvent, que Bruxelles devienne à certaine époque de l'année le rendez-vous du monde élégant de l'Europe, voire de l'Amérique : ville élégante elle-même, des plus élégantes, jeune et belle personne soignée on ne peut mieux dans sa mise ([53])... »

Dans sa joie de contempler la prospérité nationale, comment le vieil anglophobe garderait-il encore rancune à la « perfide Albion. » Ne vient-il pas de lire dans le *Times* l'éloge des institutions belges? L'organe de la métropole britannique » stigmatise toute puissance qui, signataire du fameux traité de neutralité, viendrait à se respecter assez peu pour violer sa parole, pour porter atteinte à l'indépendance, à l'intégrité d'un pays qui a pris sa place sur la carte du monde, et une place glorieuse, une place garantie par les lois de l'honneur et par la foi donnée. » Notre patriote finit par oublier ce qu'il a écrit en 1840, quand il lit au bout de l'article cette solennelle déclaration : « *L'Angleterre veille.* »

Toutes les séductions de Bruxelles ne parviennent pas cependant à captiver l'heureux promeneur du plateau d'Embourg et des vallons de l'Ourthe. Il se dit : « Le Dictionnaire de la vie urbaine ne forme qu'un tout petit volume, lequel,

cependant, énumère avec le plus grand soin tous les genres de plaisirs : *théâtres, bals, dîners, concerts,* — *concerts, dîners, bals, théâtres,* — *théâtres, bals, dîners, concerts*..... Voyez, au contraire, le grand Dictionnaire de la vie champêtre, en dix ou douze volumes, et là vous n'en finirez pas des nombreux et longs et très-intéressants articles : *éléments de santé, pureté de l'air, chasse et pêche, horticulture, agriculture,* etc., etc. Donc, vive la campagne ! »

XIV.

On avait pu lire dans l'épilogue de 1875 : « Vie champêtre, vie urbaine.... Nous ferons peut-être bien à présent de penser à une autre vie. » Grandgagnage y pensait souvent : dans plus d'une de ses pages, à travers le sourire humoriste, perçait un sentiment religieux très-vif et très-délicat. Pourquoi donc, demandera-t-on, avec des préoccupations si graves, se soucier encore de la vie littéraire ? C'est qu'il y était sans cesse ramené comme sous l'empire d'une idée fixe. Il l'a dit nettement dans ses *novissima verba*, dans *Les nouveaux loisirs de M. Alfred Nicolas* : « Tout ce que je demande, c'est de pouvoir encore par la pensée occuper mes loisirs. Habitué au travail, il m'en coûterait à l'excès de devoir y renoncer ; le travail, c'est la vie. »

Que si l'on s'était avisé de lui reprocher le décousu de sa dernière œuvre, l'auteur se serait excusé sur son ardent désir de parler encore à son pays. Il faut qu'il lui parle jusqu'à son dernier souffle. En effet, quittant enfin toute apparence de roman ou de dialogue, tout soin de composition ou d'ordonnance, il reprend successivement et au hasard ses thèses fa-

vorites. Quelquefois même il les reproduit textuellement. Tantôt c'est le panégyrique de Liége qui recommence; tantôt c'est la question littéraire qui revient avec tous ses détails comme étant la question nationale par excellence. Le français doit être étudié scrupuleusement jusque dans les mille et une fantaisies de la prononciation parisienne; mais pourquoi laisser mourir la langue wallonne? N'est-elle pas la langue de nos vieilles communes? On doit, en outre, maintenir la tradition des études classiques; on n'ira pas, par exemple, jusqu'à sacrifier le grec; mais il faut, comme dans les écoles anglaises, laisser beaucoup à l'initiative, à l'aptitude spéciale. Que l'on s'attache surtout à rendre l'enseignement plus vivant, plus littéraire, et qu'on ne craigne pas de charger les jeunes mémoires des plus beaux passages des auteurs anciens.

Au bord de la tombe, Grandgagnage parlait plus franchement que jamais; mais il y avait toujours la même obsession de progrès national. Les *Variétés morales*, conclusion des *Nouveaux loisirs*, se terminaient par quelques maximes. Elles avaient encore l'esprit de celles de 1845 (*Wallonnades*, p. 85), mais avec un grand fond de mélancolie. S'il se défendait de trop vanter le passé, c'est que l'avenir social inquiétait encore sa philosophie. Toutefois il espérait que la religion reprendrait sa puissance en se dégageant de la politique. Ses dernières exhortations s'adressaient d'ailleurs à tous les partis : il n'y voulait voir que des compatriotes.

Ainsi finit cette existence comme elle avait commencé : par des vœux pour la patrie. Le 19 février 1876, quelques mois après cette publication, Grandgagnage, presque octogénaire, s'éteignait doucement dans sa retraite d'Embourg. Malgré la rigueur du temps et l'âpreté des chemins de monta-

gues, la foule accourut à ses funérailles; mais elles se firent sans aucun apparat, par respect pour ses dernières volontés. Ennemi du bruit, du faste, de l'apparence même de la vanité, il avait défendu qu'aucun discours fût prononcé sur sa tombe. Elle est placée, comme il l'avait demandé, à l'ombre des vieux arbres qui entourent la petite église d'Embourg. Une simple croix en pierre wallonne porte une inscription des plus laconiques. C'est après avoir remonté la pente abrupte du *Thier de crickions* et traversé le haut plateau le long de la villa Grandgagnage jusqu'au *Rond-chêne*, qu'on arrive enfin au joli vallon où se cache l'humble cimetière. Ce paysage, qui a sa beauté même en hiver, ramène involontairement la pensée aux cordiales, aux abondantes descriptions de l'auteur wallon. Il est bien facile d'en pardonner la prodigalité, quand on se promène dans ce hameau si paisible, et pour ainsi dire, si intime.

Sur le plateau de Beaufays, Grandgagnage respirait à pleins poumons l'air vif et salubre des bois de l'Ourthe et de la Vesdre. Comme Montesquieu, il s'entourait de gens de la campagne à ses heures de loisir, après avoir étudié la civilisation chez les savants ou chez les gens du monde. Il s'est parfois représenté comme un magistrat patriarcal, « *un juge de paix* » souvent consulté, un arbitre qui savait apaiser mainte querelle. Sa haute stature, son regard vif, aigu, cette gravité magistrale que le pinceau de Nissen nous reproduit si bien, tout en lui commandait l'attention, le respect. N'est-il pas regrettable qu'un homme si heureusement doué ait eu tant d'éloignement pour le bruit de la vie publique (36)? Avec son parti pris de faire valoir en toute rencontre le *caractère wallon*, il eût dû s'emparer, comme il en avait le droit, de ce tempérament communicatif, de cet entrain qui séduit tous

ceux qui vivent parmi les Liégeois. Au contact de leur gaieté généreuse, expansive, il se serait transformé lui-même, mais au profit de l'idée belge qui fut l'âme de ses écrits et qui sera l'honneur de sa mémoire parmi ses confrères comme parmi tous ses concitoyens ([57]).

NOTES.

(1) Taine, les philosophes français du XIXe siècle, p. 354.

(2) *Congrès de Spa*, t. V, p. 5 : « L'auteur a le bonheur de conserver en France, à Paris, plusieurs condisciples ou amis, devenus pour la plupart d'assez hauts personnages, membres de l'Institut, membres des Chambres législatives, professeurs, financiers, avocats, conseillers de Cour d'appel, présidents même en Cour de cassation. »

(3) Extrait des registres aux bourgeois de la ville de Namur : « Le 18 novembre 1743, François Grandgagnage, natif de Franquenée, reçu bourgeois de Namur. — Le 21 janvier 1777, Gilles-Joseph Grandgagnage, fils de François G. et de Marie-Josèphe-Ignace Burmoite, native de Namur, né et baptisé à Namur le 5 septembre 1748, est reçu bourgeois de Namur. » (Communication de M. le juge Louvat.)

(4) Voici un quatrain du temps, attribué à M. de Rossius-Orban, mais qui parait être de M. Materne, depuis secrétaire du Ministère des Affaires Étrangères et auteur d'un drame : *Jeanne d'Arc :*

Charmant au tombeau va descendre :
Il ne faut point s'en étonner;
Il n'aura pas d'esprit à rendre :
Il n'aura qu'un œil à fermer.

C'était rappeler assez cruellement que l'excellent professeur était borgne. En 1835, le *Journal de Liege* a publié plus d'un de ses rondeaux, de ses fables, de ses épigrammes et d'autres pièces fugitives. Cf. *Almanach du département de Meuse-et-Ourte pour l'an* 1814. (J.-J. Desoer.)

(5) Communication de M. le sénateur Charles Grandgagnage.

(6) *Sainte-Beuve*, *Portraits littéraires*, t. I, p. 292 : « M. Andrieux

avait reçu en naissant un grain de notre sel attique, une goutte de miel de notre Hymette, et il les a mis sobrement à profit, il les a sagement ménagés jusqu'au bout. Il était érudit, studieux avec friandise, intimement versé dans Horace, dont il donnait d'agréables et familières traductions, sachant tant soit peu le grec, et par conséquent beaucoup mieux que les gens de lettres ne le savaient de son temps : car de son temps les gens de lettres ne le savaient pas du tout, et, quelques années plus tard, la génération littéraire suivante, dite *littérature de l'Empire*, et dont était M. de Jouy, sut à peine le latin. » La façon dont Andrieux enseignait a été finement caractérisée dans un article de la *Biographie universelle* de Michaud (nouvelle édition).

(7) Communication de M. l'avocat Louis Huart de Namur, exécuteur testamentaire de Grandgagnage. — L'introduction aux Coutumes de Namur et de Philippeville remonte jusqu'aux sources de ce droit, et en examine les divers textes. Dans le *Glossaire*, qui n'est que le développement des notes explicatives placées au bas des pages, l'éditeur a soin de faire remarquer que plus d'un mot disparu aujourd'hui du pays de Namur se retrouve encore dans le dialecte liégeois. Il rappelle à ce propos que les deux provinces ont jadis appartenu au même diocèse. On remarque enfin une curieuse note sur la *Cour du feix*, insérée d'abord dans les *Annales de la Société archéologique de Namur*.

(8) En mai 1877, la Société des sciences et des arts de Douai (Société centrale du Nord) a décidé qu'une notice nécrologique serait consacrée à Grandgagnage, correspondant étranger. La Société a désigné, pour la rédaction de cette notice, M. le conseiller Hardouin, l'un de ses anciens présidents. — Dans les *Nouveaux loisirs de M. Alfred Nicolas*, Grandgagnage a reproduit toute sa polémique sur la nationalité de Pierre l'Ermite. — M. Léon Paulet y a pris une part très-vive, très-active, et a eu, à ce sujet, une correspondance assez longue avec Grandgagnage.

(9) *Revue belge*, t. Ier (1835), article de J. Demarteau sur un drame de Prosper Noyer (*Jacqueline de Bavière*) : « Le bon sens, dit

le critique, tel est le caractère de notre individualité, tel sera l'élément dramatique de notre théâtre. » Voy. dans le même volume un article de Charles Faider, avocat à Bruxelles : *Des titres de la Belgique sur l'orgueil national.* — Cf. Henri Colson, préface de *Maubert.*

(10) Alph. Le Roy, *Liber Memorialis de l'Université de Liége*, p. 14 : « La révolution avait enfanté une pléiade de jeunes écrivains, tous animés d'un vif amour de la patrie, tous désireux d'affirmer son indépendance dans leur sphère d'activité. L'idée vint à quelques-uns d'entre eux d'unir leurs efforts, et c'est ainsi que fut fondée, à Liége, en 1834, l'*Association nationale pour l'encouragement et le développement de la littérature en Belgique.* M. Polain en fut nommé président, et notre regretté poëte Weustenraad, secrétaire. La *Revue belge*, organe de l'Association, parut à partir du mois de janvier 1835, sous la direction du président. »

(11) *Dr J. Te Winkel*, *Maerlants werken*, *beschouwd als spiegel der dertiende eeuw*, bl. 4 : « De denkbeelden, die men in Maerlants werken vindt, zijn voor het geringste deel zijn uitsluitend eigendom. Dit kan reeds daeruit blijken, dat het meeste van betgeen hij geschreven heeft, geen oorspronkelijk werk, maar vrije vertaling is. » Cf. *Patria Belgica*, t. III, p. 510.

— Un ami de Grandgagnage, le professeur Baron, se moquait aussi des faux romantiques qui chantaient sans savoir quoi :

L'idée! en vain je l'épie :
Le vers court comme une pie
Borgne, ou comme une toupie,
Que la corde lance au loin.
(*Œuvres complètes*, t. IV, p. 53.)

(12) Le mot *fransquillon* (en wallon *fransquyon*) se rencontre en 1757 dans la comédie liégeoise : *Li Voyège di Chaudfontaine*, œuvre du chanoine de Harlez, du bourgmestre de Cartier, du conseiller Fabry et du baron de Vivario. Cette dénomination s'appliquait

alors aux Wallons qui affectaient de parler français. — C'est ainsi qu'un personnage très-célèbre de cette comédie, le caporal Golzau, ayant débité un discours où le français se marie au wallon de la façon la plus baroque, provoque la verte réplique de Tonton la bouchère :

Dihèz don, Monseû l' Fransquyou,
Vos v'dinez bin des airs;
Sereût-c' vos qui nos freût taire?
Nos jâs'rons tant qui nos plairet,
Nos vièrons qui nos l'épêch'ret.

(Dites-donc, M. le fransquillon, vous vous donnez bien des airs; serait-ce vous qui nous feriez taire? Nous jaserons tant qu'il nous plaira : nous verrons qui nous en empêchera). Voy. *Théâtre liégeois*, nouvelle édition (Liége, Carmanne 1854), p. 12.

Quant aux Béotiens dont parle Alfred Nicolas, ils sont un peu de la famille de ceux que raillait en 1827 l'*Hermite en Belgique*, t. I, p. 249 : « On pourrait, disait-il, leur reprocher un esprit de localité trop étroit, mais cet esprit-là, bien dirigé, peut devenir en peu de temps un véritable esprit national. » C'est déjà la pensée si belge, si patriotique, développée plus tard par Van de Weyer. (*Simon Stévin et M. Dumortier*, p. 37, 2e série du *Choix d'opuscules*) : « Pourquoi donc confondre dans un même blâme cet esprit égoïste qui fait que l'on sacrifie l'intérêt général à de petits intérêts de localité, et cet amour si naturel et si fécond en bonnes actions que nous portons à nos foyers domestiques?..... Ah! qui n'aime point son clocher n'aimera jamais sa patrie..... Aimons donc notre clocher et tout ce qui s'y rattache, et que la crainte du ridicule ne refroidisse point notre dévouement : le ridicule n'atteint jamais les sentiments vrais. »

Dans le *Théâtre liégeois* (id. 1854, p. XXIII), on trouve un *opèrâ burless*, *Li ligeois ègagi*, paroles de M. de Fabry, *borguimaiss* (1757) et où respire ce même amour du clocher (*cloki di Saint-Lambiet*). Il y a, dans ce petit tableau populaire, une curieuse op-

position entre le caractère wallon et celui des Français que les vieux noëls liégeois appellent *cis' race di diâle è coirps.*

(13) *Alfred Nicolas, ou la littérature monstre, satire par Justin ****, Liége, Jacques Desoer, 1836. Ce poëme a d'abord paru dans la *Revue belge*, t. II. « J'ai attaqué en prose, disait l'auteur, l'anarchie litteraire de cette époque; je viens maintenant l'attaquer en vers: il faut saisir toutes ses armes pour repousser les monstres. Quand je voulus publier les *Voyages et aventures de M. Alfred Nicolas au royaume de Belgique*, mes amis me disaient : Vous avez le courage de combattre le romantisme en bataille rangée; Paris est le vrai champ de bataille; c'est à Paris qu'il faut publier ce livre. Mais moi, cédant à la douce influence du sentiment national, je voulus le faire paraitre en Belgique, à Bruxelles, dans la capitale, et certes j'ai été récompensé on ne peut mieux de mes naïves sympathies de nationalité..... » Une dernière note annonçait l'apparition d'un nouvel ouvrage de Justin ***, *Souvenirs de la patrie*. Ce titre ne s'est pas retrouvé dans ses publications ultérieures.

(14) *Le Congrès de Spa*, t. IV, p. 10 : « En verité, l'auteur croyait avoir vu le *réalisme;* il croyait l'avoir vu comme il voyait dès lors les déplorables et inévitables effets d'une littérature désordonnée qu'il attaquait à outrance. Rouvrons ce vieux livre; lisons quelques passages ; nous y trouverons, je pense, maintes idées qu'on pourrait dire précoces, et qui valurent dans le temps à l'auteur un choix d'épithètes assez malsonnantes : visionnaire, idéaliste, chimérique, prêcheur de vieille morale, prophete de malheur, apprenti Jérémie, et autres gentillesses. »

(15) Voy. Ch. Grandgagnage, *Dictionnaire étymologique de la langue wallonne*, v° *Bot*. — *Botrèse*, femme dont le métier est de transporter dans un *bot* des denrées ou fardeaux quelconques, pour son compte ou comme mercenaire. Le dialecte d'Aix-la-Chapelle a le mot *bot* dans le sens wallon. Le savant linguiste rattache *bot* à *bodet*, sorte de panier à mesurer la houille.

(16) *Le Dictionnaire des Spots ou Proverbes wallons* donne au n° 911 : « Lige, infer des feummes, purgatoire des hommes, paradis

dis des priesses (*prêtres*). » — Dans les *Délices des Pays-Bas*, t. IV, p. 111, note : « L'enfer des femmes, à cause qu'elles y travaillent plus que dans un autre pays, qu'elles tirent les bateaux, et portent comme les esclaves la houilles et les autres denrées sur leur dos : on les nomme communément botresses. C'est le purgatoire des hommes, à cause qu'on dit que les femmes y sont les maîtresses On la dit le paradis des prêtres, à cause que presque tout le pays appartient aux ecclésiastiques, dont les canonicats et autres bénéfices montent à des revenus très-considérables. »

(17) Cette expression : *wallons jusqu'aux os* se retrouve dans un livre bien amusant et qui nous parait se rattacher assez directement à la propagande commencée par l'auteur d'*Alfred Nicolas*. Nous voulons parler de : *En Ardenne par quatre bohémiens* (2 vol. in-12. Bruxelles, 1856).

(18) « Le *Politique* n'est que le *Mathieu Laensberg* avec un autre titre. Jusqu'à la révolution, il fut rédigé par MM. P. Devaux, J. Lebeau, H. Lignac, Ch. et J. Rogier et F. Van Hulst. Persévérant dans les principes d'opposition adoptés par le *Mathieu Laensbergh*, le *Politique* ne cessa de combattre avec vigueur les tendances du gouvernement des Pays-Bas, et hâta ainsi l'avénement de l'indépendance belge . . . . . Les premiers rédacteurs, excepté H. de Lignac, quittèrent le *Politique* à la fin de 1830. La direction du journal fut alors successivement confiée à MM. C. Materne, Ch. Marcellis et Th. Weustenraad, auxquels s'adjoignirent comme collaborateurs : MM. Kaufmann, Godet, Moulan, Nossent, Polain, Visschers, etc. »

« Le *Politique*, fidèle à sa profession de foi, fut longtemps encore l'un des plus vigoureux défenseurs du parti libéral, auquel il rendit d'éminents services..... La polémique, d'agressive qu'elle était avant 1830, devint conservatrice sous le nouveau régime; les rédacteurs fécondaient les pensées et les doctrines de leurs devanciers et devenaient ainsi les continuateurs de leur œuvre, sans toutefois abdiquer leur indépendance de publiciste. Le 1er avril 1841, la *Tribune* naquit de la fusion du *Politique* et de l'*Éclair*. » (Ulysse

Capitaine, *Recherches historiques et bibliographiques sur les journaux et les écrits périodiques liégeois.* (Liége, J. Desoer, 1850, p. 181.)

(19) *Les Promenades historiques du docteur B...* y ont été publiées à Liege en 3 volumes, de 1838 à 1841. On a prétendu que l'abbé Louis en avait rédigé une partie; mais il eût été impossible d'imiter à ce point la bonhomie tout à fait liégeoise de cet aimable conteur qui rappelait si bien l'ancien régime de la principauté épiscopale avec ses *trente-cents hommes* : « Je suis liégeois, dit-il, au début, la vieille république de Liége a été constamment l'objet de mes pensées et de mes affections. » Sa première promenade nous mène à la citadelle où il était né en 1779. Vous croiriez lire une véritable idylle wallonne. Parmi les vieux usages, il cite un *cramion* ou branle populaire mené par le comte de Berlaimont. Comme Grandgagnage, Bovy mêle à ces détails rétrospectifs des sentiments vraiments patriotiques. Il est tout fier de raconter à quel propos, Mirabeau, venu à Liége le 19 août 1789, s'écria : « Eh ! messieurs les Liégeois, que voulez-vous donc? Nous ne faisons une révolution en France que pour conquérir la moitié de vos droits. » Dès 1836, la *Revue belge* publia des fragments de ces *Promenades.* Faut-il y voir l'influence des *Voyages et aventures de M. Alfred Nicolas* ? Il importe toutefois de remarquer que l'excursion du docteur Bovy a Montjardin et à Remouchamp date déjà du mois de septembre 1838. Justin*** a-t-il eu connaissance de ces pèlerinages en Ardenne et en Hesbaye? Nous l'ignorons, mais comme ceux d'Alfred Nicolas, ils se rapportent à l'archéologie aussi bien qu'au paysage. *Tumuli*, pierres druidiques, curieux épisodes de la guerre des Awans et des Waroux, tout y passe en même temps qu'on y décrit les grottes, les vallons et les forêts. A propos de Hepsee-sous-Verlaine (II, 241) nous lisons : « Ce château fut habité par Louis XIV du 11 au 17 juillet 1675. La tradition locale le dit bâti sur une tombe des Sarrasins, sous laquelle des souterrains communiquent avec le château de Borset. Cette fraiche et charmante habitation appartient à M. le directeur Grandgagnage (*frère de*

de notre auteur), derrière laquelle se voit l'un des patriarches des tilleuls séculaires de la Hesbaye. » Bovy se plait également à citer les poëtes wallons, soit qu'ils ecrivent en français comme le curé Duvivier, auteur de la *Cinéide*, soit qu'ils pratiquent le patois, comme les humoristes du *Voïège di Chaudfontaine*. Il fut le premier à vanter le *ranz des vaches* de la montagne Sainte-Walburge, Bailleux et Dejardin (*Choix de chansons*, p. III).

O dé dé, ado,
Vinez so l' trihai
Fer de bon leçai
Blankette et neurette.

Dans ses *Souvenirs d'un émigré* (t. III, p. 19), il nous raconte naïvement : « J'entendais parler notre cher idiome liégeois : c'était comme une musique harmonieuse à mon oreille, et je prenais patience ... » Lui, non plus, quoique wallon, ne se dissimule pas les travers des Français : il va même jusqu'à prétendre que, par leur légèreté digne des Gaulois de César, ils transforment souvent la retraite en déroute. Enfin, autant que Grandgagnage, il aime à exalter ses compatriotes Ayant rencontré des Liégeois en Allemagne, en Hongrie, en Italie: « Pourquoi, dit-il, trouve-t-on des Liégeois partout? A cause de leur caractère aventureux, car leur pays appelé jadis *fontaine d'or*, a toujours été aussi riche par son industrie que par son commerce. » C'est le mot de Grandgagnage dans son article *Liége* de la *Belgique monumentale*. On dirait que ces auteurs commentent le vieux dicton liégeois : Nous avons du pain meilleur que du pain, du fer plus dur que le fer, du feu plus chaud que le feu.

(10) Extrait du procès-verbal de la séance du conseil communal de Liége du 20 décembre 1843 (communiqué par M. T. Ancion, chef de bureau) : « Il est donné lecture de la lettre par laquelle M. Grandgagnage donne sa démission de membre du Conseil communal. Le Collége des bourgmestre et échevins est chargé de

lui exprimer les regrets que cause au conseil cette détermination » Toutefois, Grandgagnage avait prêté serment dans la séance du 31 janvier. Il est vrai qu'on ne le vit guère à l'Hôtel de ville. Toujours la même tendance à fuir la grande publicité.

(21) M. le notaire Dejardin, vice-président de la Société liégeoise de litterature wallonne, a fait plus d'une de ces excursions avec Grandgagnage. Ils se sont même un jour complétement égarés en visitant la grotte du Trou-Manteau, près de Huy. Une autre fois, ils ont eu sur la barque de Huy de ces rencontres drolatiques comme Justin *** en raconte dans son second volume. L'honorable notaire nous assure qu'il a rarement vu un touriste plus gai, plus exempt des soucis du lendemain. Il se souvient aussi des bonnes journées passées chez sa tante de Huy, une ex-chanoinesse de Herckenrode, veuve du célèbre Henkart. C'est ce même Henkart qui, à propos d'une suggestion peu délicate, a dit ce mot digne de Shakspear : « Mes amis, je couche avec ma conscience, et je ne tiens pas à ce qu'elle me réveille. » La vieille tante avait mille anecdotes sur l'ancienne cour des princes-évêques, et Grandgagnage, présenté par le neveu, s'amusait à la faire causer. C'est bien toujours cet Alfred Nicolas qui aime les légendes, par exemple, celle d'*Idriel de Chèvremont* admise par Jean d'Outremeuse (t. IV, p. 147) et celle des *Dames de Crèvecœur* que le baron de Reinsberg-Duringsfeld emprunte textuellement et sérieusement à Grandgagnage.

(22) La lettre-feuilleton de Justin, insérée dans l'*Observateur* des 2 et 3 octobre 1859, contient, en effet, quelques expressions qui rappellent le style d'Alfred Nicolas : « Chers artistes, ne soyez pas trop susceptibles; ne vous plaignez pas trop de la presse. Et vous, messieurs les journalistes, chers amis, ne jugez pas trop vite. J'apporte, en vrai feuilletoniste, ce petit écrit en bon français du crû..... Adieu, mon respectable juge, j'ai saisi cette occasion pour faire votre connaissance. Je vais quitter Bruxelles, je pars fier et content, dans mon cœur de Belge, de notre exposition belgique Je cours à Paris payer mon tribut annuel d'éloge et de critiques

aux musées du Luxembourg, du Louvre, etc. Je défendrai notre réputation *en vrai lion belgique.* » Le feuilleton de Justin qui comportait vingt-quatre colonnes dans l'*Observateur* (supplément) n'obtint que la mention honorable. Le *Patrocle* fut adjugé à Louis Labarre, auteur d'une satire sur le journalisme. (V. p. 424 des *Œuvres littéraires* d'A.-J Wiertz (Bruxelles, 1869.) M. Potvin possède le manuscrit du mémoire de Justin avec deux lettres qui annoncent la publication dans l'*Observateur*. La première, qui est du 20 septembre, expose à Wiertz que l'auteur, l'ayant cherché partout, sans le trouver, se voit obligé de lui adresser sa réponse par l'*Observateur*. — Je dois à l'obligeance de mon confrère un autre renseignement bien curieux. Le 2 août 1845, Gggg remerciait Wiertz de l'envoi d'un dessin représentant *Alfred Nicolas*. Le poëte romantique est en robe de chambre assis dans son canapé, et dit à Gaspard : « *Pourquoi donc ne serais-tu pas auteur ?* » M. Potvin a trouvé cette phrase écrite par Wiertz au bas d'une esquisse qu'il avait gardée. (V. chap. XIV des *Voyages et aventures de M. Alfred Nicolas.*)

(23) V. *Procès-verbaux du Congrès scientifique ouvert à Liége le 1er août 1836* (Liége, L. de Thier et Lovinfosse, 1861). Le secrétaire général, baron de Reiffenberg, professeur à Liége, dit dans sa circulaire : « ..... Il appartenait à la méditative et laborieuse Allemagne de prendre l'initiative des congrès. L'Angleterre ne tardera pas à imiter cet exemple. En France, M. de Caumont a, depuis trois ans, importé, en lui donnant plus d'extension, l'heureuse idée des Congrès, et, quoi qu'on en ait dit, ses efforts ont été couronnés d'un plein succès.

« La Belgique ne pouvait rester indifférente à ce mouvement. Riche d'une infinité de ressources naturelles et acquises, placée entre la France et le Nord, dont elle offre à la fois l'esprit, les mœurs et l'aspect, elle semble être faite pour convier les savants de l'Europe à ces pacifiques assemblées d'où sont exclues toutes les passions hostiles, toutes les discussions irritantes. »

« On a cru que la ville de Liége, où, à chaque époque, s'est

déployé tant de chaleur d'âme et de patriotisme, était particulièrement propre à essayer la réalisation d'un congrès encyclopédique. »

— Dans l'avant-propos des éditeurs de 1861, nous lisons : « Le Congrès avait décidé qu'il serait publié, à la diligence de son secrétaire général et des secrétaires de sections, un volume renfermant le compte rendu de ses travaux. Jusqu'à présent, cet engagement n'a pu être tenu, les actes de cette assemblée ayant été égarés par son secrétaire général, feu M. le baron de Reiffenberg. Nous venons aujourd'hui remplir, autant que possible, la promesse faite il y a vingt-cinq ans. »

(24) « A propos d'un passage de la lettre sur le duel où il était question de l'abolition de la peine de mort, on adressa une interpellation à l'honorable président ; il fut tenu de s'expliquer.

— « Deux mots me suffiront, dit-il, voici mon dilemme : tous les grands crimes se commettent, soit par suite de passions violentes, soit de sang-froid. Dans le premier cas, que ferait la peine de mort? Les passions ne voient rien, ne craignent rien ; les passions ne raisonnent pas, elles tuent, elles assassinent. Dans le second cas (l'expérience de chaque jour a beau protester), il n'est pas de criminel qui ne s'imagine avoir si bien pris ses mesures, avoir si bien combiné son crime, qu'il ne saurait être découvert. Donc, ici encore, que ferait la peine de mort? Ajoutez les autres arguments des criminalistes. »

(25) V. les importantes brochures du professeur G. Arendt sur la situation de la Belgique, les intérêts de l'Allemagne dans la question belge et la situation faite à notre pays par le traité des vingt-quatre articles. Cf. J.-J. Nève, Notice sur Guillaume-Amédée-Auguste Arendt (Annuaire de l'Académie, année 1866).

(26) Le 19 avril 1872, à propos d'un compte rendu envoyé au *Précurseur* d'Anvers, Grandgagnage écrivait à l'auteur de cette notice : « Quand il m'a fait l'honneur et le plaisir d'une visite, je lui ai parlé, je pense, d'une brochure politique que j'ai publiée il y a plus de trente ans, en 1840. J'en ai retrouvé un exemplaire qui

lui sera remis dans quelques jours ; elle est réellement plus curieuse à lire aujourd'hui qu'alors. — « Vous avez été prophète, me disait M. Baze, questeur actuel de l'Assemblée de Versailles. »

« J'espère bien que monsieur le Professeur n'oubliera pas la promesse qu'il m'a faite, et qu'au retour d'un joli soleil l'*Hermitage d'Embourg* lui sera un but de promenade. »

(27) Le but de Kinker, en groupant autour de lui l'élite de ses élèves, était d'aider à cimenter l'union des provinces wallonnes avec la Hollande par le rapprochement des traditions des deux pays et par la propagation insensible de la langue hollandaise dans nos contrées. Les entretiens du maître et des disciples finirent par devenir hebdomadaires : une Société réguliere fut constituée (1822) sous le nom de *Tandem* (par allusion aux espérances du fondateur qui comptait bien pouvoir dire un jour : *Tandem fit circulus arbor*). Alph. *Le Roy*, *Liber Memorialis de l'Université de Liége*, p. 370.

(28) En 1845, lorsque paraissait la brochure intitulée : *Wallonnades par l'auteur d'Alfred Nicolas*, on imprimait les chansons du curé Duvivier, les *Blouettes* de Forir, la *Copareie* de Simonon, le recueil des anciennes chansons de Bailleux et Dejardin, et la première partie du Dictionnaire étymologique de la langue wallonne. (V. *Patria Belgica*, t. III, p. 557.) — La *Revue de Liége*, (t. III), parlant du grand succès de Grandgagnage, disait : « Ces wallonnades occasionnent un terrible remue-ménage parmi les hommes de lettres. »

(29) A propos des wallonnades de 1845, on lit dans le *Bulletin du bibliophile belge*, t. II, p. 85, une appréciation enthousiaste : « Alfred Nicolas, dit l'auteur (le baron de Reiffenberg), est un homme d'esprit et de savoir, qui fait bon marché des talents qu'il possède le mieux : c'est le wallon dans son expression la plus perfectionnée, avec sa loyauté, son bon sens, sa verve et sa malice. Dans sa causerie facile et abondante, vive et naturelle, il y a quelque chose de Montaigne et de Voltaire, et pourtant il reste toujours lui-même; il est original par tempérament, rien n'a gâté sa bonne et franche nature belge. »

Dans les boutades de Grandgagnage, il y avait aussi de fort jolis vers, tels que ceux qu'il adresse au baron de Stassart (p. 67) :

Vous le savez, mon cher baron,
Ce vieux mont du vieux Apollon
Que l'eau de Castalie arrose,
A deux sommets fort en renom,
Un pour les vers, un pour la prose;
Et souvent mon œil envieux
Vous a vu, franchissant l'abime,
Sauter de l'une à l'autre cime
Avec un talent merveilleux :

A quoi de Stassart, qui n'était jamais en reste avec personne, répondait :

Pour célébrer notre muse chérie
Empruntez-vous la lyre d'Apollon
Ou bien en prose élégante et fleurie
Retracez-vous des faits d'un éternel renom;
Vous vous montrez toujours digne de la patrie.
Mais pourquoi tant de modestie?
Qu'avez-vous besoin d'un patron?
(*Revue de Liége*, t. III, p. 527.)

Baron louait peut-être plus finement l'auteur d'*Alfred Nicolas* :

Despréaux des pays wallons
Et passé maître en l'art du badinage
Vous que j'aimais déjà, que j'aime davantage
Depuis que les échos disent à nos vallons :
Sous Alfred Nicolas se cache Grandgagnage.
(*Œuvres complètes*, t. IV, p. 88)

(30) Guide du voyageur en Ardenne ou Excursions d'un touriste

belge en Belgique par Jérôme Pimpurniaux ; t. I, p. 79. — V. Alph. Le Roy, Notice sur Charles-Joseph-Adolphe Borgnet (*Annuaire de l'Académie*, 1876, 79).

(31) Grandgagnage s'amuse même à faire miroiter les noms des écrivains belges dans des épigraphies de fantaisie. Il en décorait les moindres chapitres; c'était, sans doute aussi, pour se moquer en passant de la manie des citations en vedette, dont abusaient les romantiques, et notamment les singes de Walter Scott.

Voici un échantillon de ce genre de plaisanterie :

On court, on s'échauffe, on s'escrime ;
Le feu prend-il à la maison?
Courez, courez, après la rime,
Mais n'oubliez pas la raison.

Chalon, *Nugae difficiles*.

(32) Grandgagnage fut un des membres les plus zélés du Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. Lors du fameux débat sur la part du grec dans les humanités, il se montra grand partisan de la liberté des études, et surtout de la prédominance de l'éducation littéraire. A ce dernier point de vue, il peut y avoir quelque intérêt à citer la proposition qu'il fit dans la séance du 5 janvier 1869 :

« Comme méthode d'enseignement pour les langues en général, faire traduire beaucoup, faire lire à haute voix, et faire apprendre par cœur de nombreux passages, qu'on fera réciter également à haute voix. Supprimer les détails théoriques de grammaire et de syntaxe. » (Rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen en Belgique, 6e période triennale (t. VI, XXXV). Quant à ce dernier point, Grandgagnage s'est montré depuis un peu moins radical. Au reste, il était l'ami de M. Egger et fut un des premiers à entrer dans l'Association pour l'encouragement des études grecques.

(33) On ne peut s'expliquer le ton de ce passage que par la virulence d'une satire qui parut dans l'*Office de publicité*, le 28 mai

1872, le jour même du banquet du centième anniversaire de l'Académie. Et c'était d'un confrère, d'un ancien ami, que venait l'outrage.... Mais, à tout prendre, Grandgagnage eut tort de s'occuper de ces vers; ils ne pouvaient atteindre un magistrat dont tout le monde respectait le caractère. Cf. Discours de rentrée de M Ernst, procureur général à la Cour d'appel de Liége, 15 octobre 1877, p. 81.

(34) « Quant à la fameuse grotte de Tilf, elle est toujours visitée; mais elle a malheureusement perdu sa fleur de beauté, flétrie par la fumée des torches et le suif des chandelles, déshonorée surtout par le stupide vandalisme de ces touristes de rebut qui, sous prétexte d'emporter des souvenirs de leurs voyages ou par pure bêtise de destruction, mutilent, brisent, saccagent et font disparaitre à jamais ces splendides jeux de nature qui sont l'ouvrage des siècles. Il faut avoir été un des premiers à visiter la grotte quelques jours après sa découverte, en 1837, pour imaginer l'éclat et la magique splendeur qu'elle étalait partout Je me rappellerai longtemps notre entrée dans certaines salles où personne avant nous n'avait pénétré et où l'on ne se décidait qu'à regret à poser le pied, tant le sol même étincelait de magnifiques cristaux. La *Salle des Harpes* était toute fantastique, toute ossianique, avec ses mille cordes fines et déliées qui étaient comme tendues de la voûte au sol. » (Chaudfontaine, p. 112). La *Revue belge*, t. VI, contenait une ample description entreprise en commun par deux amis, Th. Weustenraad et J. Grandgagnage.

(35) Grand ennemi de la centralisation, Grandgagnage s'ingéniait à faire valoir la province à ses propres yeux. Il a entrepris dès 1835 une véritable croisade pour la fondation des musées provinciaux. Ce n'etait pas sans quelque satisfaction philosophique qu'il rappelait son affiliation aux sociétés archéologiques de Liége, de Namur, de Tongres, de Douai, etc. On sait que, dans le beau musée de la Société archéologique de Namur, il y'a une salle qui porte le nom de Grandgagnage. Dans son testament, il demande que son nom soit inscrit au Musée de Liége « afin de témoigner de tout l'intérêt que l'on a toujours porté à la cité liégeoise, et pour

que ce soit un stimulant, un appel à des donations de ce genre, un peu trop rares..... » C'est la ville de Liége qui a obtenu son fameux manuscrit de *Neufmoustier*.

(36) On s'est beaucoup trop occupé des *manies* de Grandgagnage. « L'esprit n'empêche pas d'avoir des manies, dit Mme de Staal-Delaunay; il les rend seulement plus remarquables. » Nous avons pu consulter bon nombre de billets familiers adressés à M. le professeur Alph. Le Roy, ainsi qu'à M Vaillant-Carmanne, imprimeur à Liége. On y retrouverait aisément des traits à glisser dans quelque passage d'*Alfred Nicolas*, par exemple : « Une méchante grippe m'a tenu quelques semaines renfermé dans ma chambre; c'est vous dire qu'il en est sorti un nouveau volume. Autant d'indispositions, autant de petits livres, chacun d'eux pourrait être qualifié : t. Ier (mal de gorge); t. II (grippe); t. III (catarrhe) et ainsi du reste. ... » Ne mettait-il pas de la bizarrerie jusque dans sa manière d'intituler les « recueils factices » qu'il faisait relier? Dans le catalogue de la vente du 2 mai 1877 (Liége, Léon De Thier), on trouve les brochures les plus inattendues, les plus hétérogènes, groupées sous les titres : *Olla*, *Quæstam*, *Mixture*, *Comica seria*, *Polymixia*, *Glanures*, *Pomarium*, *Ruche*, *Pot pourri*, *Bigarrure*, *Salmis*, *Magma*, *Fatras*, *Pudding*, *Analectes*, *Ratatouille champêtre*, *Polyantheu*, *Liqueurs fortes*, *Fagot*, *Méteil intellectuel*, *Épluchures*, *Caméléon*, *Multigena*, *Hachis*, *Mosaïque*, *Moules*, *Nichée*, *Farrago*, etc.

Grandgagnage se fâchait aussi quand on se permettait l'orthographe officielle, administrative d'*Embourg* Il n'y voulait pas de *g*, pour mieux faire penser à *Éburon*. C'était sa marotte.

(37) Au risque d'une indiscrétion, nous ne pouvons resister au plaisir de transcrire ici une note des plus piquantes que nous envoie à la dernière heure, quelqu'un qui a connu très-intimement Grandgagnage. C'est un portrait achevé bien que fait « *à course de plume*. »

« Il avait des manies : par exemple, il ne pouvait se résoudre à voyager avec des bagages. Il parait qu'un beau jour on le vit partir pour Naples, avec sa canne et son paletot, rien de plus. On se

procure en route ce dont on a besoin. Le fait est qu'à Bruxelles, où il allait souvent et où il acceptait pas mal d'invitations, il avait fini par louer une armoire à l'hôtel de la Campine, Marché aux Poulets, pour y déposer le linge nécessaire, un costume gala et des escarpins. — A Liége, il vivait en solitaire; du moins, s'il voyait la société, il ne recevait personne. Ses livres étaient entassés dans tous les coins de ses deux chambres; il avait beaucoup lu autrefois; je crois que dans les dernières années il lisait peu; il méditait beaucoup. Un jour, devant absolument le voir, je fus introduit et le trouvai près d'un grossier poêle en fonte, raccommodant les cordons de ses souliers. Je ne crois pas pourtant qu'il fût avare; c'était pure originalité. Il ne voulait ressembler à qui que ce fût. A Embourg, sa salle à manger était au second. Il fit tant et si bien que j'acceptai une invitation à dîner; l'heure venue, il me conduisit dans un château voisin : jugez de mon embarras. Une autre fois, il convia une nombreuse société liégeoise. Quand tout le monde fut arrivé, il dit aux dames : je suis un vieux garçon et il n'y a pas de cordon bleu à Embourg. Voici des viandes, du pain, des épices : si vous voulez bien dîner, préparer le tout vous-mêmes. On s'exécuta, on rit beaucoup; le dîner fut excellent, et comme les vins étaient généreux, on s'amusa comme des rois et des reines.

« Ses goûts de solitaire ne l'empêchaient pas d'aimer beaucoup, à ses heures, la société des femmes d'élite. Il fréquentait quelques maisons où il était accueilli en ami intime, comme son contemporain d'Otreppe, qui avait gardé plus que lui l'empreinte de la société d'il y a cinquante ou plutôt soixante ans. Lui brillait par son originalité, par des traits piquants et inattendus, qui faisaient d'autant plus d'effet qu'il parlait peu. Au fond il y avait de la bonté et même de la tendresse dans cette nature; mais, orgueil ombrageux ou plutôt timidité excessive, il avait toujours peur de se révéler. Par moments, c'était une sensitive. Je lui ai connu une affection du cœur; elle ne fut point partagée, ce semble. Cela peut avoir influé sur son caractère et sur sa manière de vivre.

« Il avait un sens littéraire exquis; mais il s'était arrêté à ses

premières impressions, à ses premiers engouements et à ses premières défiances. Il ne comprenait plus, à la fin, que ce qu'il avait compris et senti dans sa jeunesse, lorsqu'il était véritablement Alfred Nicolas. Je dis ceci en bonne part; mais je me figure Epiménide écrivant ses mémoires et se croyant encore le contemporain de ceux qui assistent à son réveil, parce qu'il avait devancé ceux qui l'avaient vu s'endormir.

» En fait de style, il était aussi puriste pour certaines expressions, qu'innovateur hardi et parfois hasardé pour d'autres. Ce n'est pas qu'il visât à faire école; au contraire, il ne voulait pas plus qu'on l'imitât qu'il ne voulait imiter les autres : une planète sans lune. Je crois qu'il tenait beaucoup à l'opinion des Français, quoiqu'il affectât de walloniser. C'était en somme un vrai type, une individualité remarquable, qui, sans être insoucieuse de l'opinion, se sentait assez forte pour oser rester elle-même. »

BIBLIOGRAPHIE.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE.

De l'influence de la législation civile française sur celle des Pays-Bas, pendant le XVIe et le XVIIe siècle. (*Mém. cour.*, t. VIII, 1831, p. 122, in-8°).

BULLETINS DE L'ACADÉMIE.

(1re *série.*)

Note sur Pierre l'Hermite (t. Ier, 1835).

Rapport sur un mémoire en réponse à la question (1838). *Quels furent les changements apportés par le prince Maximilien-Henri de Bavière* (*en* 1684) *à l'ancienne Constitution liégeoise, et quels furent les résultats de ces changements sur l'état social du pays de Liége, jusqu'à l'époque de sa réunion à la France* (t. VI, 1re partie, p. 359 ; 2e partie, p. 529).

Rapport sur un mémoire de M. Henaux, en réponse à la même question remise au concours en 1848 (t. VII, 1re partie, p. 264).

Rapport sur un travail de M. Bernard intitulé : *Note historique sur les grandes confédérations des peuples germaniques, à dater du 1er siècle de l'ère vulgaire* (t. VII, 1re partie, p. 328).

Examen de quelques questions relatives au statut coutumier des pays d'Outre-Meuse. — Rapport sur un mémoire en réponse à la question : *Présenter une analyse raisonnée et substantielle des matières de droit les plus remarquables, traités par les jurisconsultes belges, durant le gouvernement des Pays-Bas autrichiens*, etc. (t. IX, 1re partie, p. 378).

Rapport sur un mémoire de M. Borgnet : *Étude sur le règne de Charles le Simple* (t. X, 1re partie, p. 289).

Note sur les mesures à prendre dans l'intérêt de la conservation des monuments de l'époque romaine (t. X, 2e partie, p. 426).

Rapport sur une notice de M. Henaux concernant l'étymologie de Verviers et l'origine de cette ville (t. X, 2e partie, p. 141).

Rapport sur un mémoire en réponse à la question (1841) : *Les anciens Pays-Bas autrichiens ont produit des jurisconsultes distingués, qui ont publié des traités sur l'ancien droit belgique, mais qui sont, pour la plupart, peu connus ou négligés. Ces traités, précieux pour l'histoire de l'ancienne législation nationale, contiennent encore des notions intéressantes sur notre ancien droit politique ; et, sous ce double rapport, le jurisconsulte et le publiciste y trouveront des documents utiles à l'histoire nationale.*

L'Académie demande qu'on lui présente une analyse raisonnée et substantielle, par ordre chronologique et de matières, de ce que ces divers ouvrages renferment de plus remarquable pour l'ancien droit civil et politique de la Belgique (t. XI, 1re partie, p. 289).

Rapport sur un mémoire en réponse à la même question remise au concours en 1845 (t. XII, 1re partie, p. 357).

Rapport sur une notice de M. Schaepkens intitulée : *Architecture militaire. Ancienne enceinte fortifiée de Maestricht* (t. XIII, 2e partie, p. 48).

Rapport sur un mémoire de M. Gachard concernant la pragmatique sanction de l'empereur Charles VI (t. XIII, 2e partie, p. 406).

Rapport sur des antiquités découvertes à Momalle (t. XVII, 2e partie).

Rapport sur un mémoire de M. Adolphe Borgnet, intitulé : *Philippe II et la Belgique* (t. XVII, 2e partie).

Rapport sur un mémoire en réponse à la question suivante mise au concours par les membres du Congrès scientifique de Liége : *Retracer l'histoire de la Constitution de l'ancien pays de Liége ; indiquer ses origines et ses transformations successives, en y ajoutant un aperçu rapide des causes et des événements qui l'ont modifiée d'âge en âge, et en montrant au moyen d'une comparaison sommaire, quel était le degré de liberté politique où étaient arrivés quelques*

autres pays à l'époque de la cité de Liége jetait les bases principales de sa Constitution (t. XVIII, 1re partie, p. 446).

Note sur quelques monuments, dit druidiques, dans la province de Liége (t. XVIII, 2e partie, p. 113).

Rapport sur un mémoire en réponse à la question : *Faire l'histoire, au choix des concurrents de l'un de ces conseils : le grand conseil de Malines, le conseil de Brabant, le conseil de Hainaut, le conseil de Flandre* (t. XIX, 2e partie, p. 76).

Rapport sur un mémoire de M. Roulez concernant le contingent formé par les peuples de la Belgique aux armées de l'empire romain (t. XIX, 2e partie, p. 261).

Rapport sur les résultats du premier concours quinquennal de littérature française (t. XX, 2e partie, p. 223) (cf *Les prix quinquennaux et triennaux* de Belgique. Brux. 1870, p. 37).

2e *série.*

Rapport sur un mémoire en réponse à la question (1857) : *Établir la véritable origine du droit de succession. Rechercher si ce mode de transmission découle de la nature des choses ou s'il n'est qu'un établissement créé dans un but d'utilité civile. Exposer la doctrine des principaux auteurs qui ont traité cette question; proposer une solution motivée* (t. II, p. 101).

Rapport sur un mémoire en réponse à la même question remise au concours en 1858 (t IV, p. 386).

Rapport sur un mémoire en réponse à la question (1861) : *Faire un exposé historique de l'ancienne Constitution brabançonne, connue sous le nom de Joyeuse-Entrée ; en indiquer les origines et en apprécier les principes* (t. XI, p. 538).

Rapport sur un mémoire en réponse à la même question remise au concours en 1862 (t. XIII, p. 507).

Notice sur une question de géographie ancienne : *Aduatuca* (t. XIV, p. 393) (cf. M. Thonissen, *Rapport séculaire sur les travaux de la classe des lettres* (1772-1872, pp. 136-137).

Rapport sur un mémoire de M. Loise intitulé : *Influence de la civilisation sur la poésie* (t. XIV, p. 200).

Rapport sur une notice de M. Driesen, intitulée : *Aduatuca, géographie ancienne*, t. XV, p. 457).

Rapport sur un mémoire du même auteur sur le même sujet (t. XVI, p. 202).

Rapport sur un mémoire, envoyé au concours du prix d'éloquence, en réponse à la question suivante : *Faire l'appréciation du talent de Chastellain, de son influence, de ses idées politiques et de ses tendances littéraires* (t. XXIII, p. 489).

Rapport sur un mémoire du concours relatif à Jean Lemaire de Belges, apprécié comme prosateur et comme poëte (t. XXV, p. 536).

Quatrième notice sur une question de géographie ancienne : *Aduatuca* (t XXXVII, 1874).

OUVRAGES NON PUBLIÉS PAR L'ACADÉMIE.

De divortii effectibus. Liége, 1819, in-4°.

De juribus liberorum illegitimorum jure romano et jure hodierno. Liége, 1820, 1 vol in-4°.

Voyages et aventures de M. Alfred Nicolas au royaume de Belgique. Bruxelles, 1835, 2 vol. in-18.

Du duel et de sa répression. Liége, 1836, in-8°.

Wallonnades. Liége, 1843, 1 vol. in-8°.

Le désert de Marlagne. Namur. 1849, 1 vol. in-8°.

Rapport à la Commission des anciennes ordonnances sur les dépôts d'archives de la province de Namur. Bruxelles, 1849, in-8°.

Chaudfontaine. Bruxelles, 1853, 1 vol. in-8°.

Notice sur les anciens et mystérieux habitants des grottes. Liége, 1853, in-8°. (Bulletin de l'Institut archéologique liégeois.)

Pierre l'Hermite, liégeois ou picard. Liége, 1854, in-8°.

La province de Liége. (Belgique monumentale, II, 131.)

La cour du Feix. (Annales de la Société archéologique de Namur, t. V.)

Le congrès de Spa, nouveaux Voyages et aventures de M. Alfred Nicolas. Liége et Bruxelles, 1858, 1862, 1866, 1870, 1872, 5 vol. in-18.

Coutumes de Namur et coutumes de Philippeville, avec introduction et glossaire. Bruxelles, 1869-1870, 2 vol. in-4°.

La vie champêtre de M. Alfred Nicolas. Liége, 1874, 1 vol. in-18.

La vie urbaine de M. Alfred Nicolas. Liége, 1875, 1 vol. in-18.

Les nouveaux loisirs de M Alfred Nicolas (3e supplément du congrès de Spa). Liége, Vaillant-Carmann, 1876, 1 vol. in-18.

NOTICE

SUR

AUGUSTE PAYEN,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE,

né à Bruxelles le 7 juin 1801, décédé à Saint-Josse ten-Noode le 16 avril 1877.

Vers l'année 1823 j'eus occasion de faire la connaissance de Payen ; nous cultivions tous deux le même art, et comme je partageais ses goûts, un lien ne tarda pas à nous rapprocher, lien qui s'est maintenu jusqu'à ses derniers jours.

Nous élaborâmes ensemble un projet mis au concours par la ville de Bruxelles pour un marché à établir sur les terrains des bas-fonds de la rue Royale : ce projet fut couronné conjointement avec un autre projet conçu également par deux architectes qui s'étaient associés pour ce travail; ce concours toutefois n'eut pas d'autre suite.

Payen me parlait souvent de sa famille, de ses études, de son professeur, de ses travaux, de ses projets d'avenir, etc...

Auguste-Jean-Joseph Payen naquit à Bruxelles, en 1801, d'une famille d'origine belge. Cette famille était essentiellement artistique. Son père était architecte : on lui doit le château de Marche-les-Dames, près de Namur. Son grand-oncle, Antoine-Marie-Joseph Payen (dit l'aîné), architecte et archi-

tecte distingué, avait fait plusieurs constructions remarquables, entre autres le charmant pavillon de Walkiers, à Laeken, construction tout italienne, dont l'intérieur fut décoré dans le style léger et gracieux des arabesques ; — celui d'Hingene, près d'Anvers, qu'il bâtit dans le même genre,— et à Bruxelles l'église de Caudenberg, dont il faut toutefois retrancher le portail extérieur qui fut, avec l'ordonnance générale de toute la place, confiée à Guimard.

Son cousin, Antoine Payen, artiste peintre décorateur, fut chargé de peindre les plafonds à fresques qui décorent encore actuellement les anciennes galeries de peinture du Musée. Ce dernier laissa deux fils, dont l'un, Camille Payen, peintre de genre, s'est souvent distingué dans la plupart de nos Expositions.

Entré à l'Académie de Tournai, Payen donna de bonne heure des preuves de ses heureuses dispositions pour les beaux-arts : dessinant avec une grande facilité, il se lança avec passion dans l'étude de l'architecture. Son professeur fut l'architecte Renard qui, l'ayant remarqué, le prit sous sa protection.

A l'époque où Payen fit ses études, l'architecture classique était la seule et unique base de l'enseignement académique : aussi était-il imbu de ces principes dont il ne s'écarta jamais et dont toutes ses constructions portent le caractère. Les autres styles, surtout le gothique, étaient considérés comme barbares, ou plutôt, on ne s'en préoccupait point. C'est quand parut le roman de Victor Hugo, *Notre-Dame de Paris*, que l'on songea à cette architecture.

Il ne faut pas perdre de vue qu'au temps où Payen se livrait à ses études, c'était l'époque de l'Empire; peu d'ouvrages d'architecture étaient alors publiés, et à l'exception

des auteurs classiques Vitruve, Palladio, Vignolle, Bramante, Serlio, Scamozzi, etc, qui ont établi les véritables règles de cet art, servant encore de base à l'enseignement dans toutes les Académies, on ne connaissait d'autres publications que celles de *Lenormand*, *Suys* et *Haudebourg*, *Famin* et *Grandjean* et quelques autres traitant presque toutes du style de la Renaissance.

Depuis lors, et dans les temps relativement modernes, on publia une foule d'ouvrages en tout genre et dès ce moment on se lança dans tous les styles; enfin l'on vit arriver en dernier lieu le néo-grec. Payen résista et ne s'écarta jamais de ses principes.

Il vint à Bruxelles après ses études et entra bientôt dans les bureaux de l'architecte de la ville, M. Roget; c'est là que je le connus, ayant été peu de temps après attaché au même bureau. Tout en remplissant ses fonctions, il suivit avec assiduité les cours de géométrie descriptive et de coupe de pierre donnés par M. Roget et exécuta, en plâtre, avec divers employés de la ville, les modèles qui, pendant longtemps, figurèrent dans les armoires du Musée.

Vers la fin de 1829 il obtint, en même temps que moi, un congé et nous allâmes à Paris continuer nos études.

Après ce congé, il collabora avec M. Roget à l'agrandissement des bâtiments du Musée sur l'emplacement de l'ancien Jardin Botanique : il éleva le bâtiment attenant à la Bibliothèque et celui qui est parallèle à la rue du Musée. Malheureusement la ville, pour éviter une trop grande dépense, fit supprimer, dans les nouvelles façades, les ornements qui donnent à la partie ancienne et encore existante, toute la richesse et tout le caractère de son architecture. Il se borna à la division convenable de l'intérieur du bâtiment : il faut

ajouter, à sa louange, que la grille qui, vers la rue du Musée, clôture la cour, au centre de laquelle est érigée la statue de Charles de Lorraine, n'est pas son œuvre.

Vers la même époque, il construisit l'Observatoire, cet édifice qui, par les travaux et les observations de ses directeurs, MM. Quetelet et Houzeau, a jeté et continue à jeter un si grand lustre sur la Belgique.

C'est également Payen qui, vers 1820, fut chargé, sous l'architecte Roget, d'organiser les travaux et la décoration des galeries des tableaux du Musée, galeries qu'il put prolonger, après l'incendie arrivé en 1824, d'une partie des anciens bâtiments dans lesquels étaient situés les ateliers du peintre Odevaere, partie qui touchait à la bibliothèque des ducs de Bourgogne. Il fut aussi chargé de la reconstruction des escaliers dits *de la Bibliothèque* et des maisons qui l'entourent.

Indépendamment de ces travaux, il fit, comme architecte privé, de nombreuses constructions particulières, entre autres celles qui s'élèvent rue de la Régence entre le Pont de fer et le terrain destiné au nouveau palais des expositions triennales. C'était autrefois de ce côté que se trouvait la descente aux classes de l'Académie des beaux-arts et je me souviens qu'en remontant cette pente, il se plaisait à contempler l'aspect pittoresque que présentait, surtout le soir, ce groupe de constructions. Ce fut Payen qui opéra une révolution complète dans les magasins du vieux Bruxelles en élevant, au lieu de ces vitrines sombres, lourdes et bombées, des vitrines largement ouvertes, claires et élégantes, où la marchandise mise en étalage peut se développer dans tout son avantage ; il y introduisit les marbres et les bronzes, et dès cet instant les magasins présentèrent un aspect de richesse et de gaieté qu'ils n'avaient pas eu jusqu'à lors.

Payen fut appelé en 1833 à construire les portes de Namur formant deux pavillons qui ont d'abord servi aux commis de l'octroi. Ils ont ensuite été transportés à l'entrée du Bois de la Cambre où ils font très-bon effet.

Payen érigea aussi les portes du Rivage, de Flandres, de Ninove et d'Anderlecht; peut-être pourrait-on dire qu'il ne traita pas assez largement quelques-unes de ces constructions et qu'il les voyait trop en petit, mais ses détails étaient toujours purs et corrects.

Il succéda à M. Roget et fut nommé architecte de la ville de Bruxelles; il fit en cette qualité l'Abattoir près de la porte de Ninove et divers travaux d'utilité publique, tels que le bâtiment dans lequel sont les écluses de la ville, etc; il fut chargé de réparer le théâtre du Parc et de reconstruire une partie de la salle.

Il fit à Bruxelles diverses maisons particulières, rue du Commerce, Marché-au-Bois, rue Neuve, rue Rogier, rue d'Egmont; en dehors de Bruxelles, il éleva la maison de campagne de M. Cousin-Baguet, aux Écaussines, la maison communale de Lennick-Saint-Quentin, le Kursaal à Blankenberghe, l'hôtel de M. W. Seyfert à Leipzig. Enfin il fut chargé de construire dans le cimetière de Laeken le monument destiné à la sépulture de la famille T'Kint de Rodenbeke.

Ayant donné sa démission d'architecte de la ville, en 1841, sur les instances de M. le directeur Masui, il entra à l'administration des chemins de fer de l'État en qualité d'architecte-ingénieur et fit de nombreuses constructions.

Il fut d'abord chargé de construire les bâtiments de la station d'Ostende, bientôt il fit la station de Bruges, de Gand, de Lierre, de Manage, de Wetteren, de Courtrai, de Verviers, etc. Enfin il éleva la station de Bruxelles-Midi, à l'exécution de

laquelle il appliqua tous ses soins et toute sa patience, malgré les contrariétés nombreuses qu'il éprouva.

Ce fut sa dernière œuvre.

Payen était professeur de la première classe d'architecture à l'Académie royale des beaux-arts de Bruxelles, où, en 1877, après 42 années de professorat, il obtint l'éméritat.

En 1848 il avait été nommé chevalier de l'Ordre de Léopold, et en 1871 officier, comme récompense de ses nombreux travaux.

Il fut élu membre effectif de l'Académie royale de Belgique en 1862, et en 1867 membre agrégé du corps académique de la ville d'Anvers.

Après avoir parcouru cette brillante carrière, Auguste Payen atteignait sa 76e année, quand, frappé d'une apoplexie qui le fit languir plusieurs mois, la mort vint l'enlever à sa famille et à ses amis.

GUSTAVE DE MAN.

NOTICE

SUR

AUGUSTE-ALEXIS-ADOLPHE-ALEXANDRE BELLYNCK,

ASSOCIÉ DE L'ACADÉMIE,

né à Bergues-Saint-Winoc (France) le 16 avril 1814, mort à Namur le 14 janvier 1877.

Auguste Bellynck commença ses études au collége de Bergues, sa ville natale, et les poursuivit au petit séminaire de Saint-Omer. En 1832, il entra au grand séminaire de Cambrai. Après son ordination qui eut lieu en 1837, il fut attaché comme vicaire à la paroisse de Quesnoy-sur-Deule près de Lille. L'année suivante, on le nomma vicaire à Dunkerque, paroisse qu'il quitta bientôt pour devenir aumônier d'un couvent de religieuses à Gravelines.

Pendant une retraite qu'il fit, en 1840, au couvent des pères Jésuites, à Tronchiennes, il résolut d'embrasser la vie religieuse, obéissant en cela à une vocation qu'il avait déjà manifestée à plusieurs reprises. Au mois de septembre de cette même année, il entra au noviciat de Tronchiennes.

L'année suivante, il fut envoyé à Katwijck (Hollande) pour y donner un cours de littérature française.

Après un séjour d'un an en Hollande, il fut appelé au

Collége Notre-Dame de la Paix, à Namur, pour y remplir les fonctions de procureur.

Jusqu'à cette époque, rien n'avait fait présager que le R. P. Bellynck serait devenu un naturaliste : son éducation avait été entièrement dirigée vers les études littéraires et théologiques. Cependant dès 1843, il était devenu professeur de zoologie ; en 1844, il commençait à enseigner la botanique et, en 1848, la minéralogie. Le goût des sciences naturelles s'était-il spontanément développé chez lui ? ou bien, à défaut d'un professeur spécial, fut-il choisi pour donner des cours de zoologie, de botanique et de minéralogie? Nous sommes assez porté à croire que le R. P. Bellynck, qui était ce qu'on peut appeler un homme de bonne volonté et un travailleur infatigable, avait, par dévouement, accepté la lourde charge d'enseigner les sciences naturelles. Quoi qu'il en soit, on dut bientôt reconnaître que ce professeur avait des aptitudes bien remarquables pour les sciences naturelles et en particulier pour la botanique.

C'est cette dernière science qui devint sa passion dominante; c'est par elle qu'il se fit surtout connaître.

A. Bellynck commença ses herborisations vers l'année 1848 ou 1849. Il étudia, tout d'abord, les plantes des environs de Namur et plus spécialement les plantes cryptogames. Dès 1851, il adressa à l'Académie le résultat de ses premières observations dans une notice intitulée : *Catalogue des Cryptogames observées dans les environs de Namur*. Cette notice, comprenant environ 700 espèces, fut insérée dans le tome XIX des *Bulletins*, 2e série, 1852.

L'accueil favorable qui fut fait à ce premier travail engagea son auteur à poursuivre ses recherches et à doter la province de Namur d'une Flore phanérogamique.

Chose bien étrange, la province de Namur, qui est peut-être la région du pays la plus intéressante au point de vue botanique, n'avait encore fait l'objet d'aucun catalogue et d'aucune Flore; tandis que les autres provinces, celle du Limbourg exceptée, possédaient, depuis longtemps, des Flores ou des florules. Cet état de choses allait bientôt changer, grâce aux efforts d'Auguste Bellynck.

En effet, la *Flore de Namur* paraissait en 1855. Cet ouvrage, qui restera la meilleure production de son auteur et lui conservera une place honorable parmi les botanistes belges, fut accueilli avec un véritable enthousiasme. Il devint, entre les mains des nombreux amateurs de botanique rurale, un guide sûr et facile pour arriver à la connaissance de la grande majorité de nos espèces indigènes. Le tableau analytique qui se trouve placé en tête de cette Flore permet d'analyser promptement les familles et les genres; les descriptions des espèces, claires et précises, avec les caractères spécifiques imprimés en italique, rendent les déterminations sûres et commodes. Au point de vue de la taxinomie et de la phytographie, la *Flore de Namur* se trouve à la hauteur de la science. Ce qui distingue, en outre, cet ouvrage, c'est le soin apporté par l'auteur à la distribution géographique des espèces. Un grand nombre de plantes rares sont signalées pour la première fois dans la province et plusieurs d'entre elles sont même nouvelles pour le pays tout entier. Afin d'être juste à l'égard des collaborateurs que le R. P. Bellynck s'était associés, nous devons rappeler que celui-ci avait largement profité des découvertes faites par plusieurs jeunes amateurs, qui s'étaient empressés de lui communiquer le résultat de recherches faites sur des points extrêmement riches de la province.

Après la publication de sa Flore, Bellynck fut, durant plusieurs années, plus ou moins distrait de ses études favorites par la lourde tâche de composer et d'organiser une bibliothèque choisie.

Ces travaux étrangers aux sciences n'absorbaient cependant pas toute l'activité de notre collègue qui, toujours préoccupé des besoins de son enseignement, ne cessait de rassembler des matériaux pour la publication d'ouvrages classiques sur les sciences naturelles

Il fit paraître, en 1865, un volume compacte ayant pour titre : *Résumé du cours de zoologie professé au Collége N.-D. de la Paix, à Namur*. Pour rédiger cet ouvrage, l'auteur a dû compulser un très-grand nombre de publications. Si ce Cours ne renferme rien de neuf, d'original, quant au fond, il n'en constitue pas moins un manuel fort utile, dans lequel les matières sont distribuées avec beaucoup de méthode.

Voulant reconnaître le zèle et la science du R. P. Bellynck, l'Académie, dans sa séance du 15 décembre 1865, le nomma membre correspondant [1].

De 1865 à 1871, notre collègue borna ses publications à quelques notices, qui furent insérées dans les Bulletins de l'Académie et de la Société royale de botanique de Belgique et dans un recueil intitulé : *Études religieuses, historiques et littéraires*.

En 1874, il fit paraître son *Cours élémentaire de botanique*, qui forme un gros volume in-8° orné de nombreuses figures Cet ouvrage ayant été promptement épuisé, l'auteur

1 L'Académie avait cru élire un Belge dans la personne du R. P. Bellynck, qui était français; mais comme elle ne pouvait revenir sur sa décision, elle changea, dans sa séance du 15 décembre 1870, le titre de correspondant en celui d'associé.

en prépara bientôt une deuxième édition, qui a paru en 1876. De même que le Cours de zoologie, ce nouveau Traité ne renferme aucune découverte propre à son auteur; mais celui-ci y a condensé, d'une façon très-judicieuse et avec beaucoup de soin, tout ce qui a été publié avant lui sur la matière, de façon à faire de son livre un bon manuel pour l'enseignement de la botanique. Pour cet ouvrage, l'auteur a emprunté les figures du *Lehrbuch der gesammten Pflanzenkunde* du Dr Moritz Seubert. Cet emprunt avait fait, un instant, croire à quelques personnes que l'ouvrage français était une traduction du livre allemand. Il n'en est rien. Les cadres des deux Traités se ressemblent assez bien, il est vrai; mais le fond de l'un et de l'autre est loin d'être le même.

Aux publications que nous avons citées, il faut ajouter le Rapport du Jury du concours quinquennal des sciences naturelles pour la période de 1867-1871, quelques notices publiées en 1875, 1876 et 1877, et enfin des observations sur les phénomènes périodiques du règne végétal faites à Namur de 1847 à 1874.

Après la publication de la seconde édition de son Cours élémentaire de botanique, le R. P. Bellynck se mit à préparer une deuxième édition de son Cours de zoologie, qu'il se proposait d'orner d'un grand nombre de figures. Mais la mort ne lui a pas permis de terminer son œuvre, à laquelle il travaillait avec d'autant plus d'ardeur, qu'il se sentait atteint d'une affection grave. Au mois de novembre dernier, d'intenses palpitations de cœur l'obligèrent à prendre du repos. Sentant sa fin approcher, il mit de l'ordre dans ses manuscrits et se hâta de corriger les épreuves d'une notice qui n'a paru qu'après sa mort.

Bellynck n'avait pas la prétention d'être un inventeur,

d'avoir fait des découvertes qui font rapidement progresser la science. Dans sa modestie, il se contentait de penser qu'il avait, dans la mesure de ses moyens, été utile à l'enseignement des sciences naturelles et qu'il avait fait avancer la connaissance de notre flore nationale. Du reste, il avait senti, à son entrée dans la carrière scientifique, que son âge déjà avancé et les nombreux devoirs de sa profession, ne lui permettaient pas de se livrer à des recherches ardues et approfondies et qu'il devait principalement se borner à mettre en œuvre les découvertes des autres. C'est ce qu'il a fait avec beaucoup de talent. Ses ouvrages classiques portent la marque d'un esprit méthodique, d'une entente parfaite des besoins de l'enseignement et d'une érudition très-étendue.

Pour bien apprécier l'homme, il fallait le voir dans l'intimité ; car dans les réunions publiques on pouvait le méconnaître, à cause de son extrême réserve. Dans les rapports familiers, le R. P. Bellynck se transformait complètement. Sa figure, dont les traits étaient peut-être un peu rudes, s'illuminait et devenait sympathique ; sa conversation était animée, souvent pleine d'humour, quoique toujours extrêmement cordiale.

Tous ceux qui ont pu connaître Bellynck dans l'intimité sont devenus ses amis et ceux-ci conserveront de lui le souvenir le plus affectueux et l'estime la plus grande.

Notre regretté collègue était d'une obligeance à toute épreuve. C'était un bonheur pour lui de pouvoir obliger les autres, en leur fournissant des renseignements, des plantes, ou en leur communiquant les ouvrages de la riche bibliothèque scientifique qu'il avait formée au Collége de Namur.

François Crepin.

BIBLIOGRAPHIE.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE.

Observations sur les phénomènes périodiques du règne végétal, à Namur, 1847-1874. (*Mém. des membr.*, t. XX à XL.)

BULLETINS DE L'ACADÉMIE.

Catalogue des Cryptogames observées dans les environs de Namur, 1852. (1re sér., t. XX.)

Sur un fragment d'aérolithe recueilli, à Namur, pendant l'orage du 5 au 6 juillet 1868. 1868 (2e sér., t XXVI.)

Les anomalies chez l'homme et les animaux. 1870. (2e série., tome XXX.)

Les anomalies dans le règne végétal. 1871. (2e sér., t. XXXI.)

Rapport sur un mémoire de M. A. Gilkinet, relatif au polymorphisme des Champignons. 1875. (2e série, t. XXXVIII, p. 725.)

Rapports sur les Diagnoses de Cucurbitacées nouvelles, par M. Alfred Cogniaux. 1875 et 1876. (2e sér., t. XXXIX, XL et XLII.)

Rapport sur un mémoire de M. A. Gilkinet, sur les plantes fossiles de l'étage du poudingue de Burnot. 1875. (2e sér., t. XL.)

OUVRAGES NON PUBLIÉS PAR L'ACADÉMIE.

Flore de Namur ou description des plantes spontanées et cultivées en grand dans la province de Namur, observées depuis 1850; accompagnée de tableaux analytiques, des étymologies des noms, des propriétés des plantes, etc, etc, Namur, 1855; 1 vol. in-8°.

Guide du lecteur, ou catalogue d'une bibliothèque choisie; — suivi de quatre suppléments. Namur, 1862-1869; in-8°.

Résumé du cours de zoologie professé au Collége N.-D. de la Paix. Namur, 1864-1865; 1 vol. in-8°.

Note sur un Orchis ustulata à fleurs doubles. 1867. (*Bulletin de la Société royale de botanique de Belgique*, t. VI.)

Anthropologie. — Compte rendu du rapport de M. de Quatrefages sur les progrès de l'anthropologie. 1868. (*Études religieuses, historiques et littéraires.*)

La botanique moderne, — Conférence sur la botanique générale. 1869. (Ibidem.)

Les progrès récents de la zoologie en France. — Compte rendu du rapport de M. Milne-Edwards. 1870. (Ibidem.)

Concours quinquennal des sciences naturelles (1867-1871). Rapport du Jury à M. le Ministre de l'Intérieur. (*Moniteur belge*, novembre 1872.)

Cours élémentaire de botanique. Namur, 1871-1874; 1 vol. in-8°, avec figures intercalées dans le texte. — 2e édit. Bruxelles; 1876.

Les plantes carnivores. 1875. (*Précis historiques.*)

Catalogue des plantes observées en Belgique, à l'usage des herborisations. Namur, 1876; in-18.

La botanique en 1876. 1877. (*Annales de la Société scientifique de Bruxelles.*)

NOTICE

SUR

GEORGE-HENRI PERTZ,

ASSOCIÉ DE L'ACADÉMIE,

né à Hanovre le 28 mars 1795, mort à Munich le 7 octobre 1876.

—

Le nom de Pertz ne doit pas être revendiqué seulement par l'Allemagne. Il appartient à l'Europe, ou pour mieux dire à l'histoire, dont le domaine n'est pas restreint par des limites géographiques. On le cite volontiers à côté des noms des bénédictins célèbres. Il demeure attaché d'une manière impérissable aux *Monumenta Germaniæ*. Ce que Pertz a entrepris et réalisé dans des ordres d'idées différents commande l'admiration. Tous les pays de race germanique ou ceux qui ont eu des rapports avec elle, lui sont redevables de quelque découverte ou de quelque publication utile. La Belgique, où il a séjourné à plusieurs reprises et qui l'a vu à l'œuvre, est habituée à parler de lui avec respect. Cette somme de travail fournie par un seul homme étonne, cette persistance dans l'idée impose, ce labeur de soixante ans, sans une interruption, sans une défaillance, confond. A ces divers titres, l'illustre associé de l'Académie royale méritait un hommage signalé dans le Nécrologe de

a Compagnie. J'avais le désir de lui consacrer une notice d'une certaine étendue; mais des occupations d'une autre nature, l'espace et le temps dont je dispose ne me permettent que de dédier quelques pages à sa mémoire. Toutefois, je m'efforcerai de détacher de sa vie les traits saillants qui fassent connaître d'une manière exacte l'ensemble de sa physionomie.

En Allemagne même, il n'a pas encore paru une biographie complète de Pertz. Cependant deux historiens éminents, ses disciples et ses amis, MM. Waitz et de Giesebrecht, ont fait ressortir, dans d'intéressantes notices [1], le rôle scientifique de Pertz depuis 1820 et la part qui lui revient dans le mouvement intellectuel de l'Allemagne. Je compléterai les emprunts que je me propose de leur faire par des renseignements particuliers et des souvenirs personnels.

I.

George-Henri Pertz naquit à Hanovre le 28 mars 1795. Il appartenait à une famille de condition modeste, mais assez aisée pour pouvoir donner à celui qui devait un jour illustrer son nom une éducation soignée.

Après avoir fait de fortes études latines dans sa ville

[1] *Georg Heinrich Pertz und die Monumenta Germaniæ historica* von G. Waitz (*Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde*, II Band, III Heft, pp. 454-473, Hannover 1877).

Necrolog auf Georg Heinrich Pertz, vom Classensecretär Herrn v. Giesebrecht (*Sitzungsberichte der philosophisch philologischen und historischen Classe der K. B. Akademie der Wissenschaften zu München*, 1877, Heft I, pp. 65-74. München 1877).

natale il suivit les cours de l'Université de Göttingue où les professeurs remarquèrent bientôt l'intelligence vive, le jugement précoce et l'indomptable ardeur au travail du jeune étudiant. Ses goûts le portaient principalement vers les études philologiques et historiques. Tout en se préparant d'une manière solide aux examens, il amassait des matériaux assez considérables pour oser affronter de bonne heure la publicité.

Son premier ouvrage parut en 1819. C'était l'*Histoire des maires du palais mérovingiens.* Ce début ne témoignait pas seulement d'une connaissance approfondie des sources et d'une saine critique, il révélait en outre un talent d'exposition simple, mais vigoureux à la fois et sûr de lui-même. Le jeune auteur avait prié le savant Heeren d'écrire la préface de son livre. Heeren le fit de bonne grâce et il porta sur son disciple ce jugement que Pertz a dignement justifié : « Les lecteurs jugeront par eux-mêmes quelles espérances l'on peut fonder sur l'avenir du jeune historien qui se montre ici pour la première fois. »

Cet essai — un essai de maître — attira sur son auteu l'attention du régénérateur de la Prusse, le grand ministre baron de Stein, qui ne tarda pas à vouer à l'écrivain hanovrien une véritable affection et en fit le confident de ses idées. Ces relations furent décisives pour la vie de Pertz ; il n'est, dès lors, pas sans intérêt, d'en raconter l'origine.

Stein avait conçu depuis longtemps le projet de réunir en une vaste collection, les ouvrages des écrivains germaniques et toutes les sources quelconques se rapportant à l'histoire d'Allemagne au moyen âge. Il mit à profit l'hiver qu'il passa en 1818, à Francfort, pour exposer son idée à plusieurs plénipotentiaires à la Diète, tels que Aretin, Wangenheim,

Berkheim, Gagern, Plessen, Smidt, Büchler, etc., discuter les moyens de la rendre pratique et, avant tout, fonder une Société dont il traça lui-même les statuts et dont le siége devait être à Francfort.

La Société fut presque immédiatement constituée. C'était la *Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde*. Le baron d'Aretin en fut le premier président. Elle s'accrut immédiatement par l'adhésion d'hommes considérables de toutes les carrières, diplomates et savants, de Humboldt, Clancarty, Arndt, le comte Spiegel, puis l'archiduc Jean, le prince héritier Louis de Bavière, le prince de Metternich Grimm, Goethe, etc.

Stein, qui rattachait à l'exécution de son plan les plus grandes espérances pour le développement du sentiment national, s'en occupait avec ardeur, dirigeant tout, songeant à tout, correspondant ou se mettant en rapport avec tous ceux dont le concours pouvait lui être utile, et rassemblant des cotisations pour assurer le succès définitif de l'œuvre. Le roi de Prusse, le prince héritier, le prince de la Tour et Taxis, le comte de Lippe, la ville de Francfort lui envoyèrent tous des dons plus ou moins considérables.

Pertz fut invité à collaborer à la grande entreprise dont le baron de Stein était le promoteur, et il s'y associa avec ardeur. Il se chargea immédiatement de la publication des principales sources historiques de l'époque carolingienne, qu'il connaissait à fond.

Le 21 décembre 1820, Stein lui écrivit qu'il le connaissait par son travail sur les maires du palais, savait qu'il avait accepté de s'occuper des écrivains des temps carolingiens et lui proposa de rechercher tous les documents qui s'y rapportaient, tant en Allemagne qu'en Autriche, de vérifier et de collationner les textes connus et de s'enquérir s'il en existait d'autres.

Pertz raconte lui-même qu'il était à ce moment assez perplexe. La *res angusta domi* le préoccupait. Il était attaché aux archives de l'État à Hanovre. Il ne savait si l'administration lui accorderait le congé nécessaire pour entreprendre le voyage auquel on le conviait et s'il renoncerait définitivement à suivre la carrière de *docent* à l'Université de Göttingue où il pouvait entrer aux Pâques prochaines. Toutefois son hésitation ne fut pas longue. La lettre de Stein lui était parvenue le 26 décembre. Il répondit le 27, ému et reconnaissant, qu'il acceptait tout, était prêt à tout et se remettait entièrement entre les mains de son puissant protecteur (1).

Muni des instructions de Stein et pourvu de l'argent nécessaire, Pertz fit son premier voyage dans l'intérêt de l'œuvre, voyage qui a fait époque pour la publication tout entière. Il fit entrevoir ce que l'on pouvait, ce que l'on devait réaliser et il signala à l'attention des patriotes et des savants allemands l'homme qui réunissait en lui toutes les conditions requises pour exécuter le programme qui n'existait encore alors que dans ses grandes lignes et qui devait enfanter les célèbres *Monumenta Germaniæ historica.*

II.

La tournée de Pertz en Italie et en Autriche fut couronnée d'un succès complet.

Le 12 avril 1822, le baron de Stein lui proposa de prendre la direction des *Monumenta.* Il lui écrivit une longue lettre très-flatteuse et en même temps très-*technique.* Il lui dit entre autres : « ... La Providence semble vous avoir prédestiné

(1) *Leben des Ministers vom Stein*, tome V, passim.

» pour exécuter cette entreprise qui doit combler un vide
» réel dans notre littérature historique et vous permettre de
» prétendre à la reconnaissance de toute l'Allemagne. Vous
» avez une foule de qualités qui vous rendent propre plus
» qu'un autre à assumer une telle tâche: un penchant natu-
» rel, des études antérieures, un séjour de deux ans à
» Vienne et à Rome, des relations nombreuses, la proximité
» et l'usage des bibliothèques de Hanovre, Göttingue, Wol-
» fenbüttel, le voisinage des savants qui y résident et la pos-
» sibilité de recourir à leurs conseils... »

Pertz accepta naturellement une offre qui lui assurait une position éminente dans le monde savant et retourna en Italie, travaillant successivement au Vatican, au Mont-Cassin, à La Cava, à Naples, à Montevergine, en Sicile, puis encore dans les archives secrètes du Vatican.

Ce fut à Rome qu'il traça les premiers jalons du plan à suivre pour l'édition des *Monumenta*. Il poursuivit à Florence, à Milan, à Monza, à Turin, les travaux préparatoires, en conféra à Berne avec le comte Mülinen, à Saint-Gall avec M. d'Arx, passa par Carslruhe, Francfort et Mayence pour prendre les avis de plusieurs savants, debattit spécialement avec le célèbre Böhmer le plan qu'il avait conçu et les mesures préliminaires d'exécution, descendit le Rhin jusqu'à Cologne et rejoignit, le 26 août 1823, au château de Cappenberg, le baron de Stein auquel il soumit ses idées et avec qui il arrêta définitivement le programme à exécuter [1].

A son retour à Hanovre, Pertz fut nommé secrétaire du dépôt des archives de l'Etat. Le baron de Stein lui confia en même temps la rédaction du texte des sources même, de

(1) *Leben des Ministers vom Stein*, l. c.

celle du périodique déjà en cours de publication depuis plusieurs années et destiné à préparer la matière première de la collection, enfin de celle du Bulletin de la *Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde.*

En 1824, Pertz lança le bulletin de souscription aux *Monumenta.* Niebuhr écrivait à ce propos : « Pertz est un homme tout à fait éminent et distingué pour lequel j'ai du respect dans l'acception la plus complète du mot. » Il n'avait pas trente ans.

Des adhésions puissantes, princières et autres, affluèrent de toutes parts. Les papes Pie VII et Léon XII donnèrent successivement un concours pécuniaire à l'entreprise. L'archevêque de Cologne en était également un protecteur. Lorsque Stein lui adressa le bulletin de souscription, il le pria, lui « l'énergique protecteur du *Verein für ältere deutsche Geschichtskunde*, l'ami de la science » de souscrire pour l'œuvre entière et de la recommander à ses amis.

Le premier volume des *Monumenta* parut en 1826. Le second, terminé après quelques nouveaux voyages de Pertz clôtura, en 1829, la série des écrivains de l'époque carolingienne. L'ouvrage ne pouvait être inauguré d'une manière plus brillante Ces deux premiers volumes, dans lesquels Pertz avait donné toute la mesure de son talent, ne servirent pas seulement de norme pour les éditions ultérieures des textes dans les *Monumenta* mêmes, mais pour tous les ouvrages similaires qui parurent dans la suite en Allemagne et à l'étranger.

Doué d'une constitution d'une rare vigueur, Pertz ne fléchit jamais devant le travail. Son activité intellectuelle était énorme. On est pris d'admiration pour sa vaillante nature lorsqu'on le voit mener de front les mandats administratifs

dont il était investi avec les travaux gigantesques que réclamaient les *Monumenta* et les voyages qui en étaient la préparation obligée.

Après la publication du premier volume de la collection, Pertz fut nommé par le roi Georges IV bibliothécaire et conseiller des archives à Hanovre ; il devint peu après membre de l'*Oberschulcollegium* et historiographe de la maison commune de Brunswick-Lunebourg. Il devenait ainsi sous plusieurs rapports comme un successeur de Leibniz, et c'est à cette circonstance que le monde savant doit la publication des œuvres du grand polygraphe, qui sont d'une importance considérable pour la littérature historique de l'Allemagne ; c'est dans cette édition que parut l'ouvrage inachevé, mais important, des *Annales Imperii Occidentis* qui étaient restés enfouis pendant plus de cent ans.

Pertz dirigea pendant un demi-siècle la rédaction des *Monumenta*. Vingt-cinq volumes de la collection des sources et sept volumes de l'*Archiv* parurent sous son nom ; il a laissé en outre à ses successeurs de nombreux matériaux pour la continuation de l'œuvre. M. Waitz a parfaitement exposé ce que la science a gagné par ces publications, ce qu'elle doit à Pertz lui-même et à ses collaborateurs, notamment à son fidèle ami Frédéric Böhmer, quelle était la puissance de rédaction de Pertz, qualité reconnue de tous et dans la plus large mesure, bien qu'elle ait été injustement discutée dans les derniers temps [1]. Il ne nous est pas possible de nous étendre davantage à cet égard ; mais M. de Giesebrecht a fait remarquer que les manuscrits du moyen âge, si abondants dans les dépôts publics et principalement dans la bibliothèque de

[1] Waitz, *l. c.*, pp. 454 et suiv.

la cour et de l'État à Munich, offraient une mine presque inépuisable pour les pionniers des *Monumenta*. Pertz travailla fréquemment à Munich, et lorsqu'il ne pouvait s'y rendre, il chargeait du soin de le remplacer M. Föringer dont il ne sut jamais assez vanter l'obligeance aimable et l'intelligence pratique (1).

Dans tout ce qu'il faisait pour mener à bien l'œuvre des *Monumenta*, Pertz croyait toujours qu'il ne faisait qu'exécuter les intentions de Stein, de même qu'il considérait l'œuvre elle-même comme un dépôt que le célèbre ministre lui avait confié à lui personnellement. Il persistait avec résolution dans la pensée patriotique qui avait présidé à la naissance de l'entreprise et ne négligeait rien pour lui conserver en quelque sorte sa forme, sa couleur primitive; toutefois il est évident que les documents du moyen âge écrits en latin n'étaient accessibles à la majorité du public allemand qu'en traduction. Pertz s'attacha, en conséquence, à réaliser une autre pensée de Stein, c'est-à-dire à provoquer des traductions des principaux écrivains allemands anciens et de les publier dans une collection à bon marché et d'un format commode. Ce ne fut qu'en 1844 et grâce à la munificence du roi Frédéric-Guillaume IV, que l'on disposa des ressources nécessaires pour fonder cette nouvelle entreprise. En 1849, parut le premier volume des *Geschichtsschreiber der deutschen Vorzeit*, qui fut suivi d'une série d'autres. Les traductions que Pertz confia à de jeunes savants sont de valeur inégale; cependant elles rendent en général exactement le sens des originaux, et il n'y a pas de doute qu'elles ont propagé la connaissance et le goût des ouvrages historiques

(1) Giesebrecht, *l. c.*

du moyen âge dont ne se préoccupaient guère auparavant qu'un petit nombre d'érudits.

En résumé, la publication des *Monumenta* et des travaux auxiliaires qui en ont été la suite et le complément, a donné lieu à des recherches dans tous les dépôts publics de l'Europe. Peu à peu, dit M. Waitz, toutes les bibliothèques, toutes les archives, depuis Pétersbourg, Copenhague et Édimbourg jusqu'à Palerme et Madrid, ont été explorées; les collections privées de l'Angleterre et d'autres pays s'ouvraient devant la renommée croissante et les recommandations influentes de Pertz; ses relations amicales avec Guérard facilitèrent l'accès de manuscrits que l'on croyait jusqu'alors inaccessibles à Paris; le prestige dont il jouissait auprès du cardinal Marini lui ouvrit les trésors des archives du Vatican.

Pertz, nous l'avons déjà dit, travailla lui-même longtemps à Vienne, visita Pesth, pénétra dans les couvents autrichiens et parcourut la plupart des bibliothèques allemandes, où ses amis Chmel, Föringer, Stälin, Schönemann étaient toujours à sa disposition; il demeura plus d'un an en Italie et y fit une abondante moisson. A son retour, il passa par la Suisse, fit des séjours plus ou moins longs à Paris et en Angleterre et utilisa largement les bibliothèques belges et hollandaises. Il convient de mentionner aussi, ne fût-ce qu'en passant, ses principaux collaborateurs. En Angleterre, Lappenberg et Pauli travaillèrent à ses côtés; en Italie, successivement Bluhme, Merkel, Bethmann, à deux reprises, Jaffé, Pabst, Charles Pertz; en France, deux fois, Waitz, Bethmann et Arnt; en Belgique, les mêmes; Bethmann dans les Pays-Bas; en Espagne, Knust; à Copenhague, Waitz; à Pétersbourg et Varsovie, Arndt; à Vienne, dans les couvents au-

trichiens et à Munich principalement, Wattenbach et Jaffé; d'autres étaient occupés dans d'autres bibliothèques allemandes; le Bulletin de la Société a publié en grande partie les rapports de leurs voyages et leurs notices sur des manuscrits; Charles Pertz a rassemblé, dans plusieurs voyages, des documents pour la publication des œuvres mérovingiennes et carolingiennes [1].

III.

Pertz ne demeura pas non plus étranger à la politique. En 1832, il fut membre de la seconde Chambre des États de Hanovre et prit une part active aux débats. Son éloquence n'était pas brillante; mais il parlait « franchement, simplement, avec bon sens, à un point de vue vraiment allemand. » Il fonda, cette même année, la *Gazette de Hanovre*. C'étaient les idées de Stein que ses amis et lui cherchaient à propager et à réaliser par la voie de ce journal dont l'attitude loyale et droite lui valut une réputation qui ne tarda pas à franchir les frontières du Hanovre. Cependant, au bout de quelques années, Pertz, désespérant de pouvoir continuer la publication dans de bonnes conditions, cessa de prendre part à la rédaction.

Les événements avaient pris dans son pays une tournure qui ne répondait pas à ses aspirations. Il quitta alors le Hanovre et « se rallia à la Prusse, l'État auquel Stein avait noué ses espérances pour la régénération de l'Allemagne » (1842). On lui fit immédiatement une situation à Berlin. Il devint conseiller intime de régence et conservateur en chef de la

[1] Waitz, *l. c.*

Bibliothèque royale, poste qu'il occupa pendant trente ans, c'est-à-dire jusqu'à sa retraite Il s'y occupa avec une admirable sollicitude des intérêts du vaste établissement qui lui était confié et travailla sans relâche à enrichir le dépôt, à faire classer et cataloguer soigneusement les ouvrages imprimés et manuscrits qu'il renferme; ceux-là seuls, dit M. de Giesebrecht, qui se rappellent les difficultés que l'on y rencontrait autrefois, peuvent se rendre un compte exact des améliorations de toute nature qu'il y introduisit.

On faisait grand état de ses appréciations politiques et on le consultait fréquemment, notamment en matière de presse. On cherchait aussi à le gagner à des projets qui émanaient tantôt du gouvernement lui-même, tantôt du parti qui soutenait le pouvoir; il ne se dérobait à personne, aimait à se rendre utile à tous et prêtait volontiers un concours libre et désintéressé. Les événements de 1848 l'affectèrent sensiblement. Pendant les années suivantes, la vie parlementaire prit de grands développements; Pertz aurait pu y prendre une part distinguée, son tempérament ne le détournant pas des luttes politiques; mais il n'était pas de ces hommes qui cherchent la faveur de la foule; d'ailleurs, il n'aurait pas trouvé, au milieu de l'exaltation des partis de cette époque, des vues concordant avec les siennes. Toutefois, il ne fut pas sans exercer, même alors, sur la politique, une influence sérieuse. Ce fut précisément pendant les années de la fièvre chaude politique en Allemagne qu'il publia les mémoires du baron de Stein qui ramenèrent sur le grand homme d'État et son système constitutionnel l'attention des patriotes allemands que les orages révolutionnaires en avaient un instant détournée.

La publication de ces mémoires n'était en quelque sorte

qu'un avant-propos à l'ouvrage considérable que la reconnaissance, une admiration sans réserve, et une communauté intime de vues et de sentiments lui firent consacrer au baron de Stein. Il considérait cet ouvrage comme le couronnement de sa carrière d'écrivain et de patriote et il croyait que personne n'aurait pu, mieux que lui, élever au ministre un monument digne de sa mémoire. Il est certain que la *Vie du ministre de Stein* (1) est une mine inépuisable pour l'histoire de la période qu'elle embrasse. Pertz ne raconte aucun fait sans publier les sources auxquelles il a puisé, et ces sources sont des plus abondantes. Il eut à sa disposition des matériaux énormes; la famille de l'illustre défunt, ses amis et les archives prussiennes lui soumirent une telle quantité de documents qu'on lui a reproché d'avoir donné à son ouvrage une extension exagérée. Nous n'avons pas à examiner ce que ce reproche peut avoir de fondé. M. de Giesebrecht y a répondu en ces termes : « Il est indéniable que les documents nombreux et authentiques que les biographies de Pertz renferment pour l'histoire de la régénération de la Prusse et des guerres de l'indépendance, que cette exposition chaleureuse des réformes et des idées de Stein, ainsi que l'appréciation motivée de la politique prussienne ont imprimé à la littérature historique allemande une direction qui, politiquement, a produit les plus utiles conséquences. »

Voici comment Pertz envisage le rôle de Stein et la manière dont il compte l'apprécier dans son livre :

« La vie et l'œuvre du ministre de Stein pendant les années décisives pour l'Europe de 1805 à 1815 ont été jugées différemment déjà à cette époque. L'homme d'État qui a in-

(1) Six gros volumes (7 tomes) in-8°, 1849-1855.

flué si puissamment, comme conseiller et confident du roi Frédéric-Guillaume III, puis de l'empereur Alexandre, sur l'élévation de la Prusse, la délivrance de l'Allemagne et la chute de Napoléon, ne pouvait être envisagé de la même manière par le Prussien et par le confédéré du Rhin, par l'Allemand et par le Français, par le Russe ou par l'Anglais; le ministre, dont l'âme ardente n'avait en vue que le bien de la patrie, qui devait traverser les espérances et les desseins des partis et des particuliers, excitait les cris de ceux dont il trompait l'attente; l'homme, qui ne connaissant que la crainte de Dieu et non la crainte des hommes, vouait sa parole courageuse à la défense des intérêts sacrés de la religion, des mœurs, de l'honnêteté publique, combattait par les armes les plus aiguës, la bassesse, l'égoïsme, la lâcheté, la platitude, — devait provoquer chez ses contemporains qui vivaient dans le cercle de son action, les sentiments les plus contradictoires de l'amour ou de la haine, de l'admiration ou du ressentiment. Sans doute les grandes lignes de sa personnalité ne pouvaient demeurer un mystère et son mérite était si éclatant que le jugement du monde, dominant les clameurs du jour, l'a placé parmi le petit nombre des grands hommes de notre siècle; seulement, comme homme d'État allemand, sa participation aux affaires ne fut connue d'une manière exacte que de quelques hommes qui avaient travaillé avec lui et parmi ceux-ci chacun d'eux ne le connaissait guère que par rapport à certaines questions déterminées. Partant tout ce qui a été écrit sur lui jusqu'à ce moment ne doit être considéré que comme des fragments pouvant contribuer à former ultérieurement un ensemble. »

Il explique ensuite le plan qu'il a suivi :

« La vie de Stein se divise en quatre périodes autour des

années 1808, 1814 et 1816. Chacune des trois premières est décrite en trois livres. L'activité de Stein comme fonctionnaire prussien, président supérieur, ministre des finances, jusqu'à sa démission le 3 janvier 1807, son séjour dans le Nassau jusqu'en septembre 1807, son administration en Prusse jusqu'à sa proscription par Napoléon forment le contenu des trois premiers livres. Les suivants racontent sa vie pendant qu'il fuyait devant Napoléon, l'exil de 1809 à 1812, sa position de conseiller d'Alexandre pendant la guerre de Russie de 1812, et pendant la délivrance de l'Allemagne en 1813 jusqu'à l'entrée à Paris. Les septième, huitième et neuvième traitent de son retour en Allemagne, du Congrès de Vienne et de la paix de 1815.

» Les années de la retraite de 1815 à 1831, à Nassau, Francfort, Cappenberg, forment la conclusion. Les mémoires qu'il écrivit à cette époque et quelques lettres sur des affaires d'État ont paru l'année dernière (1848); il faut y joindre une courte esquisse de sa vie, qu'il écrivi. en 1823 sur le désir du prince héritier Louis de Bavière; elle s'étend jusqu'à la première prise de Paris. »

Ce que Pertz avait fait pour le baron de Stein, la famille du feld-maréchal comte de Gneisenau (1760-1831) le pria de le faire pour ce héros des guerres de l'indépendance, connu par la retraite magistrale de Lützen sur Breslau, la victoire décisive de la Katzbach, le passage près de Wartenburg, le succès de Möckern près Leipzig, le 16 octobre 1813. Gneisenau eut aussi une grande part aux opérations stratégiques de 1814 ainsi qu'aux victoires de Brienne, de Laon et de Paris. Ce fut encore grâce à lui que l'armée prussienne, battue près de Ligny, fut en état de vaincre à la Belle-Alliance.

Pertz objecta que la tâche à laquelle on le sollicitait revenait plutôt à un soldat qu'à lui — un profane en matière d'art militaire, — notamment au beau-frère du feld-maréchal, le général d'infanterie de Scharnhorst, lequel par ses relations d'amitié intime avec Gneisenau et par toutes les qualités qui lui étaient propres, se trouvait indiqué avant toute autre personne. Mais Scharnhorst ne se sentait plus, à raison de son âge, en état d'entreprendre un travail long et ardu et il exprima, lui aussi, le désir que Pertz s'en chargeât. L'éditeur des *Monumenta* se laissa convaincre et, tout en mettant la dernière main à la Vie de Stein, se mit à coordonner les matériaux très-nombreux qu'il reçut de la famille de Gneisenau, des amis et des glorieux compagnons d'armes du feld-maréchal, tels que le prince Radziwill, le général de Scharnhorst, le comte de Gröben, et tant d'autres, ou qu'il put extraire, grâce à la faveur de Frédéric-Guillaume IV, des archives des ministères.

L'introduction à la Vie de Gneisenau débute en ces termes :

« Dans le cercle des héros, à la tête desquels il a été donné au roi Frédéric-Guillaume III d'achever de tirer son pays d'une détresse profonde, de travailler à la grandeur, à l'ennoblissement de son peuple héroïque, de délivrer l'Europe d'un servage ignominieux, apparaissent au même rang, avec leur mâle initiateur le ministre de Stein, les grandes figures du général Scharnhorst, du prince Blücher et du feld-maréchal comte de Gneisenau. Modèles d'honneur, d'un dévouement sans limites au roi et à la patrie, égaux entre eux, ils ont, chacun dans leur sphère, sans jalousie et sans envie, combattu l'un à côté de l'autre pour la grandeur du souverain et du pays et remporté avec leurs compagnons les plus brillants triomphes..... »

Cet ouvrage, qui devait être le pendant de la Vie de Stein, est malheureusement resté inachevé; Pertz en a terminé trois volumes qui ont paru de 1864 à 1867 et qui se distinguent, comme leurs devanciers, par l'abondance des documents, la netteté du récit, l'impartialité des jugements et un patriotisme qui s'inspire aux grands souvenirs de l'histoire de la Prusse du commencement de ce siècle.

Il va sans dire que le disciple et l'ami de Stein ne fut pas un spectateur indifférent des événements qui transformèrent l'Allemagne de 1864 à 1871. « La nouvelle élévation de la Prusse, dit M. de Griesebrecht, et la formation du nouvel empire allemand, auquel il a été donné à Pertz d'assister, il les salua dans toute l'ivresse de son âme comme la réalisation des espérances qui avaient occupé et rempli sa vie entière »

IV.

Les distinctions scientifiques et honorifiques ne manquèrent pas à Pertz. Princes et corps savants rivalisèrent pour le combler d'honneurs. Peut-être aucun historien allemand n'a-t-il été aussi connu et aussi apprécié à l'etranger que l'éditeur des *Monumenta*. En Belgique, dans ma première jeunesse, son nom était cité à côté des noms des plus célèbres historiens et on ne le prononçait qu'avec une certaine vénération. L'Académie royale, s'inspirant du sentiment public, avait proclamé Pertz son associé, dans la séance du 11 janvier 1847.

En Allemagne, Pertz jouit également pendant longtemps d'une autorité incontestée. Mais il eut le chagrin, sur le déclin de sa vie, de voir la faveur d'une partie du monde

savant se retirer de lui et, pendant les dix années qui précédèrent sa mort, il eut à lutter contre une réelle ingratitude. Il eut à endurer des attaques qui visaient non-seulement ses travaux, mais son caractère même. M. de Giesebrecht recherche impartialement la cause de ce revirement, tout en regrettant qu'il se soit produit. Un homme comme Pertz, dit-il, persuadé d'avoir sacrifié le meilleur de son temps sur l'autel de la patrie, aurait pu se croire à l'abri des hostilités des Épigones, toutefois s'il conserva extérieurement l'attitude digne et tranquille qui lui était habituelle, il n'en est pas moins vrai que ces attaques aigrirent son caractère et le mirent dans un état d'excitation où son jugement si lucide se troubla plus d'une fois.

« Les démêlés, continue-t-il, qu'il eut dans les derniers temps de sa vie même avec des hommes qui reconnaissaient pleinement son éminent mérite, s'expliquent en partie par certaines particularités de son tempérament, qui savait parfois profondément blesser. De même que dans ses travaux, il formait rapidement son opinion, la poursuivait avec logique et ne s'en laissait pas detourner par les objections sérieuses d'autrui — il n'a, que je sache, jamais rectifié une opinion une fois exprimée — ainsi il agissait avec les personnes que la nécessité ou le hasard mettaient en contact avec lui, les appréciant d'une façon qui n'était souvent pas exempte de préjugés, et s'opiniâtrant dans sa manière de voir. Il envisagait comme des ennemis personnels des hommes qui semblaient des obstacles pour la tâche à laquelle il dévouait sa vie. Il se laissait dominer par des antipathies invincibles devant lesquelles échouaient tous les efforts tentés pour aplanir des malentendus que, toute passion à part, il semblait facile d'écarter. Mais ils se trompaient fort ceux qui

accusaient Pertz d'avoir le cœur sec; il avait au contraire les sentiments très-chauds, à preuve le vif patriotisme qui anima tous ses actes, le bonheur qu'il trouvait au sein de sa famille, l'amitié cordiale que lui vouèrent tant d'hommes distingués dont il avait l'entière confiance. Il serait plus exact de dire que son caractère était extrême dans ses inclinations comme dans ses aversions. »

Je ne doute pas un instant que ce portrait, tracé par une main amie, ne soit d'une fidélité scrupuleuse. J'acquitte une dette de reconnaissance personnelle en ajoutant que Pertz me fit, lorsque j'eus l'honneur de lui être présenté en 1863, l'accueil le plus affable. Son abord était un peu froid, mais quelle prévenance, quelle bonté! Je venais de parcourir une partie de l'Allemagne pour rechercher sur les lieux mêmes les traces des anciennes colonies fondées par les Flamands au XIIe et au XIIIe siècle et il m'importait de compléter, au moyen des documents imprimés, les sources locales où j'avais puisé et les traditions que j'avais recueillies. Lorsque j'eus exposé à l'illustre vieillard le but de mon voyage et de ma visite, il m'encouragea chaleureusement à poursuivre, causa longuement avec moi, me fournit les indications les plus utiles, et me fit donner un cabinet particulier à la Bibliothèque royale pour travailler. Je le revis plus d'une fois et son accueil fut toujours le même. Il se peut que ma qualité de Belge entrât pour quelque chose dans la bienveillance qu'il me témoigna. Il avait pour la Belgique une grande sympathie et professait pour nos institutions une vive admiration : « Votre charte, me disait-il, est un chef-d'œuvre ; avec elle vous n'avez à craindre ni réaction ni bouleversement; elle vous garantit à la fois contre le despotisme et contre la licence; je souhaite que vous la conserviez intacte et qu'elle

serve de modèle aux nations qui aspirent à vivre en paix. »

Il alla mourir à Munich, dans cette ville où il avait si souvent et si volontiers séjourné, où il avait découvert des trésors pour ses travaux scientifiques, où il avait trouvé les plus nobles jouissances des arts et de la vie intellectuelle. Le Roi Maximilien II, qui considérait comme une des tâches de son règne d'élever le niveau des études historiques en Allemagne, avait donné au fondateur des *Monumenta* toute sa faveur. Il le nomma chevalier de l'ordre de Maximilien et l'appela, en 1858, à Munich, pour former la Commission historique de l'Académie royale de Bavière. Comme la Commission avait pour but spécial de rechercher et de publier des documents inédits importants pour l'histoire de l'Allemagne et que les travaux de Pertz devaient servir de modèles et de guides, sa participation incessante aux travaux de la Commission fut des plus utiles. Il assista, jusqu'en 1870, à toutes les séances plénières et prit à toutes les délibérations la part la plus active. Dans les dernières années de sa vie, la besogne administrative et le fardeau de l'âge l'empêchèrent de se déplacer aussi souvent. Mais en 1876, il se prépara, avec une juvénile ardeur, plusieurs mois à l'avance, à paraître à la séance plénière. Après avoir passé l'été avec sa famille sur les bords du Tegernsee [1], il se rendit à Munich quelques jours avant l'ouverture de la séance; ses pensées étaient toutes aux travaux de la Commission. Mais, à peine arrivé, il eut une attaque d'apoplexie

[1] Pertz fut marié deux fois. De son premier mariage il eut trois fils : le Dr Charles-Auguste-Frédéric, professeur royal et archiviste à Idstein; George-Guillaume, référendaire et poëte † 12 octobre 1870; le troisième, ingénieur et major d'artillerie. — De sa seconde union il eut deux filles.

dont le caractère ne laissa aucun espoir de guérison même momentanée.

On crut cependant pouvoir provoquer une réaction salutaire en lui disant que sa présence au sein de la Commission n'était pas immédiatement nécessaire et M. de Giesebrecht, mandé auprès de lui, lui parla en ce sens. Il trouva le vieillard paralysé et incapable d'articuler une parole, mais l'accueillant avec le même visage affable qu'il lui avait montré si souvent et paraissant comprendre et suivre avec intérêt ce qu'il lui dit des travaux de la Commission. M. de Giesebrecht lui promit de lui rendre compte des résultats de la séance plénière aussitôt qu'elle serait terminée. Mais à peine la réunion eut-elle pris fin, que Pertz expira. M. de Giesebrecht arriva quelques instants trop tard pour recueillir son dernier soupir. Les traits du défunt étaient si peu altérés et empreints d'une telle sérénité que l'on aurait pu croire qu'il reposait d'un sommeil profond.

De tous les collaborateurs qui s'étaient successivement adjoints à ses travaux multiples pour l'histoire d'Allemagne, deux seulement le virent à son lit de mort, MM. de Giesebrecht et Waitz.

Je ne saurais mieux terminer cette esquisse qu'en empruntant à ces deux hommes distingués, en guise de conclusion, le jugement qu'ils ont porté sur leur maître et ami.

« Sur le soir de sa vie, dit M. Waitz, il vit la grande entreprise à laquelle il avait voué une partie si importante de ses forces, assurée pour l'avenir, et il put se reposer sur la nouvelle direction du soin de la mener à bonne fin d'après les bases qu'il avait posées lui-même. Il appartient à la nouvelle direction centrale d'augmenter ses forces et ses ressources et de ne pas être inférieure à l'homme à qui Böhmer

écrivit un jour : « Les *Monumenta* ont pris naissance et » mourront avec vous. » Qu'ils puissent vivre sans lui, c'est évidemment encore son œuvre. »

« Je l'ai vu d'assez près, dit M. de Giesebrecht, pour m'apercevoir que lui aussi n'a pas été à l'abri des faiblesses de l'humaine nature, mais je l'ai connu aussi d'assez près pour savoir qu'il n'était pas seulement un savant doué de rares facultés, mais un homme aux nobles sentiments, voué au culte de l'idéal..... Le nom de Pertz, uni indissolublement au nouvel essor des recherches et des travaux historiques en Allemagne, ne pourra jamais être oublié. »

ÉMILE DE BORCHGRAVE.

Berlin, 1er novembre 1877.

M. Gloesener

NOTICE

SUR

MICHEL GLOESENER,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE,

né à Haut-Charage (Luxembourg) le 5 mars 1794, décédé à Liége le 11 juillet 1876.

I.

Dans toute espèce d'enseignement, depuis le début jusqu'à la fin de ses études, chacun de nous a rencontré des professeurs plus ou moins savants, plus ou moins méthodiques, plus ou moins clairs.

Supposez toutes ces qualités réunies, portées même au plus haut point, et soutenues par un zèle exemplaire : il y manquera encore bien des choses pour réaliser le type idéal que la vénération des anciens élevait à la hauteur des oracles : *magister dixit, ipse dixit.*

Heureux ceux qui, dans les différentes phases de leurs études, mais surtout dans la dernière, ont rencontré, non pas un bon professeur, mais un véritable maître! S'ils ont le goût du travail, des dispositions naturelles, et quelque peu

d'appui, ils trouveront leur voie, et il ne dépendra que d'eux-mêmes d'arriver au succès.

Quelles sont donc les qualités qui distinguent par excellence le professeur du maître ?

Le bon professeur vient exposer avec méthode, clarté, élégance, les doctrines qu'il a puisées dans les travaux les plus récents et les plus autorisés; le maître développe plutôt le résultat de ses propres méditations sur ces doctrines.

Le professeur, sa leçon préparée et débitée, considère sa tâche comme remplie; il se mettra bien à la disposition de ses élèves, pour leur donner en particulier quelques éclaircissements; mais le maître ne se borne pas à cela : il recherche la société de ses élèves : il cause, il discute avec eux, il va jusqu'à leur soumettre ses doutes sur tel point obscur de la science, il ne craint pas de leur dire combien de choses il ignore, ni de leur donner l'idée de travaux, qui seraient dignes de ses propres efforts, mais qu'il est plus heureux encore de voir exécuter par eux.

Le professeur ne connaît plus ses élèves, au moins comme tels, du moment qu'ils ont quitté les bancs; le maître continue à entretenir avec eux les mêmes relations que s'ils suivaient encore ses leçons; il ne les perd jamais un instant de vue, et cherche à les élever, si possible, au-dessus de lui-même.

Le professeur, en un mot, forme des élèves; le maître forme des disciples; s'il a quelque génie, il fait école.

Un excellent professeur n'est donc pas toujours, n'est même pas souvent, malheureusement, un maître; en revanche, toutes les qualités qui constituent le bon professeur ne se rencontreront pas toujours chez un maître.

Le premier convient mieux à une classe nombreuse, et

s'adressera aux intelligences moyennes; le maître ne sera compris, comme tel, que de quelques disciples choisis, dont l'esprit est assez original pour saisir ses inspirations, assez profond pour en pénétrer le sens.

Le premier cherche surtout à exposer la science telle qu'elle est connue, et met sa gloire à briller dans la manière de l'exposer; le second montre ce qu'elle devrait être, et son bonheur est d'en élargir le domaine, soit par ses propres travaux, soit par ceux de ses disciples.

Pour résumer en deux mots ce parallèle, on pourrait dire que le premier joint à un esprit clair, méthodique et judicieux, le goût du travail et la facilité de l'élocution, et que le second doit posséder l'originalité de vues, la puissance de méditation, mais surtout l'amour de la science, et un dévouement tout paternel à ses futurs collaborateurs.

II.

Ces divers mérites, je les ai rencontrés, souvent à un degré éminent, chez plusieurs des maîtres, dont j'ai eu le bonheur de suivre les leçons, dans mes études mathématiques et physiques à l'université de Liége.

Trois d'entre eux, dont Michel Gloesener fut le dernier survivant, ont payé leur tribut à la nature. Ils avaient l'un avec l'autre de telles affinités, ils ont laissé des traces si profondes dans mon esprit et dans mon cœur, que cette dernière perte ravive en moi le souvenir des deux pertes antérieures, et qu'il m'est impossible, en parlant de Gloesener, de ne pas rappeler la mémoire d'Antoine Meyer et de Jean-Baptiste Brasseur.

Ils appartenaient tous trois, par leur naissance, à cette contrée pittoresque, sœur jumelle, plus riante et plus riche, de notre Luxembourg, que les événements politiques ont séparée de celui-ci, sans jamais pu avoir altérer en rien la vivacité de leurs sentiments confraternels.

Fait digne de remarque : le grand-duché de Luxembourg a fourni à la Belgique un bon nombre d'hommes très-distingués, particulièrement dans les sciences (1).

Ce fait doit-il être attribué à une influence de race, ou bien n'est-il pas plutôt le résultat d'une éducation physique et morale, simple, sobre et vigoureuse, au sein d'une belle nature un peu sauvage, dans laquelle, en même temps que le corps se fortifie, l'esprit acquiert l'habitude de l'observation et de la méditation?

Ce n'était pas seulement par la naissance, l'éducation et la communauté des études que se ressemblaient ces trois maîtres, qui, après avoir suivi presque simultanément les cours de l'université de Liége, de la Sorbonne et du Collége de France, devaient se retrouver plus tard comme collègues à cette même université; c'était aussi par la nature d'esprit, par le caractère et par le cœur.

Ils étaient, l'un comme l'autre, profonds, méditatifs, désireux d'apprendre toujours, curieux de tout; de mœurs simples et naïves; aimant la science pour elle-même; n'y cherchant ni une occasion de lucre, ni une occasion d'honneurs; tout attachés à leur devoir; tout dévoués à leurs élèves; bons enfin, de cette bonté vraie qui s'ignore elle-même, et s'émeut, toute surprise, de la reconnaissance de l'obligé; complétement étrangers, dans le domaine scientifique, à ces intérêts de parti, qui ne devraient entrer en jeu que pour le choix aux fonctions politiques, mais dont il est trop souvent tenu compte

dans les autres sphères, et qui ne manquent jamais d'y exercer une influence fatale à la science et à l'enseignement, funeste à la considération et au respect dont doivent être entourés les corps constitués, désastreuse enfin pour le pays.

Aussi l'estime, l'amour, la vénération même des élèves étaient-ils acquis pour toujours à ces maîtres excellents, malgré la diversité des opinions politiques, et même des convictions religieuses, de part et d'autre.

Parmi mes condisciples, plusieurs conservent encore un souvenir ému de la sollicitude avec laquelle ces hommes de cœur veillaient sur eux, cherchaient à leur procurer les ressources qui leur manquaient, les introduisaient, à la fin de leurs études, chez les maîtres éminents de la France et de l'Allemagne.

Gloesener, grâce à ses relations plus nombreuses, était plus à même que ses deux collègues de rendre de semblables services. Son zèle ne se démentait en aucune circonstance : lorsque la mort venait à frapper un de ses élèves, on le voyait aussitôt s'empresser d'aller voir lui-même les anciens condisciples de celui-ci, et insister sans relâche jusqu'à ce qu'il eût obtenu que l'un d'entre eux prononçât, au nom des étudiants du doctorat en sciences, un discours sur la tombe du défunt.

III.

A côté de ces traits communs de caractère, que d'analogies aussi dans leurs destinées!

Meyer n'a joui de l'aisance que pendant les dernières années de sa vie.

Brasseur n'a jamais pensé un instant à tirer le moindre

parti de ses profondes connaissances en mécanique, qui auraient pu lui frayer un chemin dans l'industrie, source alors naissante de richesses pour notre pays.

Et les inventions de Gloesener eussent certainement fait sa fortune, s'il avait pu songer à d'autres intérêts qu'à ceux de la science et de sa propre gloire.

Si la fortune ne les a pas tentés, les honneurs ne l'ont pas fait davantage.

Jamais aucune décoration n'est venue orner la toge de Meyer; et cette absence totale de marques de distinction, chez un homme véritablement supérieur, ne donnait que plus de prix à son caractère aux yeux des élèves.

Brasseur et Gloesener, de leur côte, ont enseigné pendant près de trente ans, avant de recevoir la croix de chevalier de l'ordre de Leopold.

Il est vrai qu'ils étaient également inaccessibles à l'intrigue. Leur modestie, leur vie humble, leur ignorance absolue dans l'art de se faire valoir, devaient empêcher leur mérite de paraître avant qu'il eût atteint tout son éclat.

Aussi n'est-ce qu'alors que l'Academie les admit au nombre de ses membres, et que les souverains leur accordèrent les faveurs dont ils s'etaient rendus dignes par leurs travaux.

Est-ce à dire que ces hommes dedaignassent les distinctions honorifiques? Ce serait bien mal les juger que de leur supposer de tels sentiments d'orgueil: on peut même affirmer, sans crainte de se tromper, qu'ils n'etaient pas indifferents à ces témoignages par lesquels l'Etat reconnaît publiquement les services qui lui sont rendus. Leur modestie vraie les empêchait seule de se plaindre d'un déni de justice, souvent même de s'en apercevoir. Et si parfois ils se voyaient distances

par d'autres, qu'ils avaient précédés de loin, et auxquels ils se sentaient supérieurs (car la modestie n'enlève à personne le sentiment de sa force), ils en prenaient très-philosophiquement leur parti, sachant bien que la valeur intrinsèque ne suffit pas, je dirai même ne saurait suffire, pour fixer les choix du gouvernement.

Et, je désire vivement qu'on ne s'y trompe pas, il n'y a dans ces paroles ni récriminations, ni intention satirique. Sans doute, j'ai regretté, avec tous mes condisciples, qu'on n'eût pensé que trop tardivement à récompenser des travailleurs d'un aussi grand mérite; mais j'en ai surtout accusé les circonstances.

Comment, en effet, des hommes qui ne sont pas placés sur un grand théâtre, qui parlent peu de leurs travaux, moins encore de leur mérite, qui n'ont pas de relations dans le monde de la politique, qui ne lui rendent aucuns services, et n'en attendent aucuns de lui, dont les amis, choisis parmi les savants du même caractère, ou n'ont pas d'influence, ou, s'ils en ont, ne songent pas, le plus souvent, à ces marques extérieures de distinction, comment ces hommes pourraient-ils, au moment opportun, attirer l'attention du pouvoir? Celui-ci ne saurait être éclairé en général que par ses fonctionnaires, et sur ces derniers le savoir-faire exerce malheureusement parfois plus de prestige que le savoir. Aussi doit-on de la reconnaissance à un gouvernement qui sait tirer de l'ombre le mérite obscur. Et c'est pourquoi les hommes distingués dont je parle recevaient avec un sentiment ému, quoiqu'elle fût tardive, cette distinction qu'ils avaient méritée depuis si longtemps.

Des circonstances plus favorables en ont valu de plus hautes à Gloesener : les récompenses qu'il a obtenues aux

expositions universelles ont appelé sur lui l'attention du Roi et celle des gouvernements étrangers (²); il était depuis 1861 officier de l'ordre de Léopold, et l'on peut affirmer que, si son existence avait pu compter quelques jours de plus, il aurait vu son nom associé, dans la liste des commandeurs, à ceux de ses éminents collègues (³) de l'université de Liége, auxquels le Roi vient d'accorder cette haute marque de sa bienveillance.

Je viens de dire de mes maîtres qu'ils parlaient peu d'eux-mêmes et de leurs travaux; j'aurais pu ajouter, d'une manière absolue, qu'ils parlaient peu.

Ce n'étaient certes pas les idées qui leur manquaient, ni la culture littéraire. Mais ils devaient, sans doute, à un esprit méditatif, l'habitude de penser beaucoup, et de chercher à condenser leurs pensées; à une origine germanique, une certaine difficulté d'élocution, qui a persisté chez Gloesener d'autant plus longtemps qu'il avait beaucoup cultivé la langue latine, et qu'il en avait même fait usage dans les premières années de son enseignement. Ajoutons que ces six années se sont passées dans une ville toute flamande, au milieu de fonctionnaires pour la plupart néerlandais, et l'on comprendra aisément quelles difficultés il a eu à surmonter dans l'étude d'une langue qui ne lui avait jamais été très-familière, et dont la phrase brève présente déjà des différences considérables avec la période latine, usitée alors dans l'enseignement, bien plus considérables encore avec la période métaphysique allemande.

IV.

Ces nombreuses similitudes n'excluaient pas cependant des différences notables dans la nature d'esprit de nos confrères.

Meyer était un homme universel : peintre, poëte, mathématicien, il possédait les connaissances les plus étendues, et une mémoire vraiment prodigieuse. Chargé du cours d'analyse, il se faisait également notre guide dans l'étude de la mécanique rationnelle, de la physique mathématique et de la mécanique céleste, et savait nous indiquer sur-le-champ dans quel volume des Mémoires de Paris, de Berlin, de Turin ou de St-Pétersbourg, nous trouverions une œuvre remarquable sur tel sujet déterminé. Travaillant beaucoup, et très-vite, il manquait peut-être un peu de rigueur, et se laissait parfois séduire par des paradoxes. C'est ainsi que Spinosa avait fait sur lui une grande impression ; finalement, il était devenu un peu sceptique en philosophie.

Brasseur, au contraire, était la rigueur, la clarté, la précision, la méthode et la profondeur mêmes. Ses connaissances, moins vastes, etaient beaucoup plus fermement assises. Il ne lisait que les chefs-d'œuvre ; mais il se les assimilait au point d'en pénétrer le génie, mieux parfois que leurs auteurs mêmes. En mécanique, il se fût volontiers borné à Poinsot et à Poncelet ; en géométrie à Monge, Poncelet, Steiner et Chasles. Le sophisme n'avait aucune prise sur lui ; aussi était-il inébranlable dans ses convictions spiritualistes (4).

Gloesener participait des qualités de l'un et de l'autre. Comme Meyer, il était très-érudit, et possédait des connaissances presque universelles Dans sa jeunesse, il écrivait le latin avec beaucoup d'élégance, et le parlait avec facilité;

pendant ses rares loisirs, c'est dans la culture des lettres et de la musique qu'il se distrayait de ses travaux. Il avait un goût très-vif pour ce dernier art, et s'y était même adonné avec succès. Comme Meyer encore, il travaillait sans relâche, et l'on a pu dire de lui en toute justice que « la lampe, qui veillait à son dernier soupir, éclairait encore les pages ouvertes qu'il avait quittées depuis quelques instants à peine (*). »

Comme Brasseur, il cherchait à pénétrer au fond des choses, et savait méditer opiniâtrément une idée; pour approfondir son sujet, il se fût volontiers remis sur les bancs, même dans sa vieillesse. Que de fois je l'ai entendu me dire : je donnerais un doigt de ma main pour savoir dessiner. Non-seulement spiritualiste, mais chrétien, il avait une foi vive, sincère, éclairée, fortifiée encore par les études d'une longue et laborieuse carrière.

Si de tels hommes n'avaient pas eu à lutter, ou contre les difficultés de l'existence, ou contre les difficultés matérielles, plus pénibles encore au savant, d'un enseignement qui se trouvait bien misérablement doté, à l'époque où ils étaient dans toute la force de l'âge et du talent, si enfin ils avaient été placés sur un théâtre plus digne d'eux, nul doute que leur génie ne fût arrivé à un épanouissement bien plus complet encore, et qu'ils n'eussent égalé plusieurs de leurs plus illustres contemporains.

Cédant à un profond sentiment de gratitude, je n'ai pu m'empêcher d'associer au souvenir de Gloesener celui de ces deux confrères, éminents à tant de titres, et qu'il était si naturel de rapprocher de lui. Pourrais-je oublier, en effet,

(*) *Derniers honneurs rendus à M. Michel Gloesener :* Discours de M. Louis Perard, p. 8. Liége, L. Desoer, 1877.

que c'est surtout à ces maîtres que je dois l'honneur de porter aujourd'hui la parole devant l'Académie?

Mais il est temps que j'essaie d'esquisser la vie et les travaux qui doivent faire l'objet de cette notice. J'eusse désiré qu'une plume plus autorisée s'acquittât de cette tâche, que mon cœur, bien plutôt que mon esprit, m'a engagé à entreprendre; et je ne saurais mieux faire qu'en empruntant à notre savant et spirituel confrère, M. Alphonse Le Roy, la biographie si complète qu'il a donnée de Gloesener dans son gigantesque travail intitulé : *L'Université de Liége depuis sa fondation*. Qu'il reçoive ici l'expression de ma gratitude pour l'obligeance avec laquelle il a bien voulu m'autoriser à lui faire cet emprunt (*).

V.

« Gloesener, Michel, naquit à Haut-Charage (Grand-Duché » de Luxembourg) le 4 mars 1794. »

Il était allié, du côté maternel, à la famille Nothomb, également originaire du Luxembourg.

« Sa première éducation terminée, le jeune Michel fut » confié aux doctes soins de l'abbé Rodesch, ancien profes- » seur au Collége de St-Hubert Un an plus tard, il entra au » Collége impérial de Luxembourg Admis *le premier*, il » garda son rang de classe en classe (**): la dernière année,

(*) Le § V qui suit est donc dû, tout entier, à cette plume habile, à l'exception de quelques passages seulement, qui ne seront pas guillemetés, pour que le lecteur les reconnaisse plus aisément.

(**) « Il fut lauréat en poésie, en rhétorique, en philosophie, et » remporta les prix de mathématiques spéciales. »

» il reçut le titre de *conférencier*, qui impliquait la mission
» de diriger les études des élèves en poésie. — L'occupation
» de la ville et du Grand-Duché de Luxembourg par les alliés
» eut pour conséquence la fermeture momentanée des écoles.
» En 1816, notre étudiant partit pour Metz, où il s'appliqua
» particulièrement aux mathématiques, sous le professeur
» Lesage; de là, nous le rencontrons au Gymnase de Trèves,
» continuant à s'initier aux sciences, s'occupant déjà de
» physique, et suivant incidemment un cours de théologie.
» Enfin il franchit, en 1818, le seuil de l'Université de Liége.
» Tout en se préparant à conquérir le diplôme, alors très-
» rarement recherché, de *Matheseos magister et Phil. natu-*
» *ralis doctor*, il prit part chaque année au concours univer-
» sitaire, et remporta, coup sur coup, trois médailles d'or,
» trois victoires dans autant de sciences différentes, succès
» presque sans exemple. D'abord il traita une question d'al-
» gèbre; puis la botanique eut son tour, puis la chimie. La
» quatrième année (1821-1822), on posa une question de
» physique; il eut occasion d'aborder la théorie de l'électro-
» magnétisme, qui commença dès lors à devenir sa préoccu-
» pation dominante. La majorité du jury lui vota la médaille;
» néanmoins elle ne lui fut pas décernée, par égard, paraît-il,
» pour le professeur Vanderheyden, qui avait cru voir un
» acte d'hostilité dans le fait que le concurrent avait défendu
» une opinion opposée à la sienne (*). Rien n'était plus loin
» de la pensée et du caractère de M. Gloesener que de don-
» ner aux étudiants l'exemple de l'insubordination : en ma-
» tière scientifique, après tout, quand on croit avoir la main

(*) « Vanderheyden s'était expliqué sur l'électro-magnétisme dans
» un Mémoire publié en 1822 par Ducrotay de Blainville. »

» pleine de vérités, il est bien permis de l'ouvrir. Autant
» vaudrait reprocher à Galilée le cri de sa conscience : *E pur*
» *si muove!* M. Gloesener ne fut pas médaillé cette fois ; mais
» il persista dans sa manière de voir, comme l'atteste sa
» dissertation inaugurale pour le doctorat en sciences (23 fé-
» vrier 1823), où il soutint brillamment les idées d'Am-
» père. Les encouragements qu'il reçut plus tard de l'il-
» lustre savant français le consolèrent de sa déconvenue,
» et il ne tarda pas à voir les théories dont il s'était fait
» le champion obtenir le droit de bourgeoisie dans la cité
» des savants.

» Dès cette époque, M. Gloesener avait manifesté le désir
» d'embrasser la carrière de l'enseignement. Sa famille n'était
» pas favorable à ce projet; il résolut de se suffire à lui-
» même. Il renonça spontanément à toucher les revenus qui
» lui étaient déjà dus, et y suppléa en donnant des leçons de
» mathématiques, et en traduisant des thèses en latin, langue
» qui lui était très-familière. Un ecclésiastique de mérite,
» en même temps son oncle et son parrain, l'encouragea
» dans ses travaux, et ne l'en estima que davantage, pour
» s'être imposé une vie austère. Le recteur de l'Université
» lui offrit une bourse d'études : il répondit fièrement qu'il
» n'en avait pas besoin. Pour la lui faire accepter, on dut lui
» persuader qu'il y avait droit à raison des distinctions qu'il
» avait obtenues. Les circonstances le mirent en rapport
» avec des familles influentes : jamais il ne chercha à profiter
» de ses relations pour lui-même; en revanche, ses condisci-
» ples moins heureux eurent à se louer, en plus d'une occa-
» sion, de son obligeance et de sa générosité

» Avant de subir son dernier examen, il était allé passer
» quelque temps à Utrecht. N'y trouvant pas les ressources

» scientifiques sur lesquelles il avait compté, il revint se » faire diplômer, puis partit pour Paris, emportant la certi- » tude d'entrer, à son retour, dans les cadres de l'enseigne- » ment supérieur (*). M. Gloesener suivit pendant deux ans » les cours de Lacroix, de Lefebvre, de Thénard et de Biot » au Collége de France; à la Sorbonne, il entendit Gay- » Lussac, Pouillet, Dulong, Binet, Cauchy, Hachette, Fran- » cœur, et encore Lacroix, Thénard et Biot; au Conserva- » toire des arts et métiers, il fut l'élève de Dupin, de Clément » et de Say; enfin, d'Arago, à l'Observatoire (**). Incidem- » ment, il fréquenta même des cours étrangers à ses études » spéciales: au Jardin des Plantes, il alla écouter Duméril, » Brongniart, Chevreul et Cordier: Orfila et Margelin, à » l'École de médecine: on le vit même assister plusieurs fois, » à l'hôpital, à la clinique de Dupuytren. Les belles-lettres » n'étaient pas oubliées : c'était pour lui une fête de courir » au Collége de France ou à la Sorbonne se suspendre aux » lèvres éloquentes des Andrieux, des Villemain ou des » Guizot.

» Les étrangers n'étaient pas admis aux cours de l'École » polytechnique, où enseignait Ampère; mais M. Gloesener » eut la bonne fortunne d'être présenté, par Hachette, à

(*) « Le ministre Falck le lui promit par écrit, en regrettant » qu'il n'y eût point de fonds destinés à envoyer les jeunes gens » d'avenir se perfectionner à l'étranger. A propos des titres de » M. Gloesener, il ajoutait : « J'ai rarement vu d'aussi brillants » certificats. »

(**) « M. Gloesener eut ensuite avec Arago des relations per- » sonnelles, qui durèrent aussi longtemps que la vie de l'éminent » astronome. Il connut aussi de très-près Biot, Pouillet, Fresnel, » Legendre, etc. »

» celui des savants français qu'il tenait le plus à connaître : » Ampère reçut le jeune homme avec beaucoup de distinction, se montra enchanté de sa thèse de doctorat, lui prêta » des instruments et des piles ponr faire des expériences, et » donna son approbation à deux Mémoires soumis par » M. Gloesener à l'Académie de Bruxelles (*).

» Dès 1821, la chaire de mathématiques supérieures et de » physique au Collége royal de Bruges lui avait été offerte, » avec un traitement de 1500 florins des Pays-Bas, plus un » casuel; mais alors ses études n'étaient pas terminées, et » comme il ne recherchait point l'enseignement pour les » avantages matériels qu'il pourrait en retirer immédiatement, il refusa. *Aut Caesar, aut nihil.* Ce qu'il appelait de » tous ses vœux, c'était le droit de monter dans une chaire » académique. Le gouvernement tint promesse : M. Gloesener fut nommé, le 6 octobre 1824, *lecteur* à la Faculté des » sciences de l'Université de Louvain, chargé des cours » d'astronomie et de mécanique analytique. Il accepta ensuite (28 septembre 1825) une chaire au *Collége philosophique* (Introduction aux sciences naturelles) et la conserva » jusqu'à la suppression de l'établissement (1830) : sa nomination définitive à l'Université, comme professeur extraordinaire, date du 4 octobre 1825. On lui fit une position » exceptionnelle, en lui accordant les droits et les priviléges » attachés à l'ordinariat; il eut mission d'enseigner la physique mathématique et une partie de la physique expérimentale. Son discours inaugural : *De verâ scientias physicas excolendi methodo et vero illarum studii fine*, fut pro-

(*) « Ses études sur l'électro-magnétisme furent également, en » 1825, approuvées par OErsted (V. ci-après la *Bibliogr.*, n° 1). »

» noncé le 26 janvier 1826, en séance solennelle de la Faculté,
» selon l'usage. »

Il fit à Louvain, chez M. Harbaur, premier recteur magnifique de l'Université reconstituée, la connaissance d'une parente de celui-ci, Mlle Marie-Barbe-Élisabeth Müller, de Saar-Union, qu'il épousa en 1828.

Le grand-père maternel de Mme Gloesener avait payé de sa tête sa fidélité à la cause royaliste et son amour de la vérité. Une de ses sœurs fut supérieure de plusieurs couvents en France; et la municipalité de Mirecourt lui a érigé un monument pour les services qu'elle a rendus à l'enseignement, et à la moralisation des classes laborieuses.

« On peut qualifier d'héroïque la conduite que tint
» M. Gloesener en 1830, dans une circonstance dont les his-
» toriens de la révolution belge n'ont consacré le souvenir
» que la rougeur au front. La maison du commandant de
» Louvain, voisine de la sienne, fut envahie et pillée par la
» populace en furie. M. et Mme Gloesener osèrent recueillir
» Mme Gaillard, avec son argenterie et tout ce qu'elle parvint
» à sauver, même les minutes des ordres du gouvernement
» des Pays-Bas. On sait qu'une troupe de forcenés s'empa-
» rèrent de la personne du malheureux major, et qu'ils in-
» ventèrent des tortures pour le martyriser lentement jusqu'à
» la mort. L'horrible nouvelle de cet acte de cannibalisme
» parvint à M. Gloesener avant que Mme Gaillard en fût in-
» formée : elle se trouvait alors chez une de ses amies. Ne
» rencontrant que des autorités hésitantes et voyant la ré-
» volution triompher, notre professeur s'entendit avec le
» docteur Baud, dont le courage civique fut aussi, dans toute
» cette affaire, au-dessus de tout éloge : il fut convenu que
» l'infortunée retournerait à son premier asile. Il n'y avait

» pas un instant à perdre : on pouvait tout craindre de
» l'exaltation des masses ; d'autre part, la difficulté était de
» persuader Mme Gaillard sans lui laisser soupçonner la vé-
» rité. Ne voulant pas compromettre M. Gloesener, qui vint
» la chercher à la faveur de la nuit, elle hésita longtemps à
» accepter : enfin elle se décida, sur l'assurance qui lui fut
» donnée qu'il s'agissait de la conduire auprès de son mari, à
» Bruxelles, où (soi-disant) on allait le juger. Ils se rendirent
» effectivement en cette ville, où d'actives démarches furent
» faites pour régler la position de la veuve du major, et mé-
» nager son départ pour la France, son pays natal. Nous
» laissons à penser de quelle reconnaissance elle resta toute
» sa vie pénétrée envers M. et Mme Gloesener; ce sentiment
» aurait sans doute été partagé à la cour de Hollande, si les
» détails que nous venons de rapporter y avaient été connus.
» Mais il n'est que juste de signaler au gouvernement belge
» lui-même la conduite du sauveur de Mme Gaillard : c'est
» peut-être à son courage et à sa présence d'esprit, que
» notre révolution doit de ne s'être souillée que d'une seule
» tache de sang.

» Le 16 décembre 1830, M. Gloesener fut maintenu dans
» sa qualité de professeur extraordinaire, mais transféré à
» l'Université de Liége. Le gouvernement provisoire lui confia
» les cours de physique expérimentale, de physique appli-
» quée à la vie domestique, à la médecine et aux arts (V. le
» *Rapp.* de M. Nothomb, t. I, p. 690), d'astronomie physique
» (populaire) et de physique mathématique (*). Après la mort
» de Gaëde, sur la demande de la Faculté des sciences, il

» (*) Le cabinet de physique offrait peu de ressources, et les sub-
» sides pour achat d'instruments étaient fort minimes. Il fit des

» consentit, non sans peine, à donner le cours de minéralo-
» gie pendant l'année académique 1834-1835; seulement, ne
» voulant à aucun prix conserver cette nouvelle charge, il
» n'accepta point la responsabilité du cabinet, dont les clefs
» furent remises au lecteur Lesoinne. La résolution de
» M. Gloesener au sujet de la minéralogie eut pour consé-
» quence d'ouvrir les portes de l'Université à notre illustre
» Dumont; à ce titre, on ne saurait trop s'en applaudir. L'in-
» telligence précoce d'André Dumont avait frappé M. Gloe-
» sener, qui, ayant entendu parler de lui, s'était empressé
» de visiter et d'examiner ses collections. Remarquant d'au-
» tre part sa faiblesse en mathématiques, il l'avait fait venir
» chez lui pour le présenter à Lemaire, et pour lui donner
» le conseil d'aborder des études régulières et de subir des
» examens. Le voyage de l'Eifel dont M. Fayn parle dans sa
» biographie de Dumont, fut entrepris avec l'éminent géo-
» logue par M. Gloesener, dans les conditions les plus favo-
» rables. Les deux touristes se convenaient: ils rapportèrent
» des trésors et d'agréables souvenirs. M. Gloesener, dont
» les relations étaient dès lors fort étendues, eut l'occasion
» de présenter son jeune compagnon à plusieurs hommes
» distingués: vers la fin de sa vie, Dumont se plaisait encore
» à raconter les épisodes de ces belles journées.

» M. Gloesener fut, avec son collègue Brasseur, l'un
» des premiers organisateurs et le premier président de
» l'association qui devint, comme nous l'avons dit, la *So-*
» *ciété royale des Sciences de Liége*, et qui remplaça l'an-
» cienne *Société des Sciences naturelles*, fondée en 1822. »

» efforts considérables pour suppléer à l'insuffisance des instru-
» ments provenant de l'ancien Collége des Jésuites. »

Il y comptait beaucoup de ses anciens élèves, qui lui étaient très-sympathiques, et qui le réélurent plusieurs fois en qualité de président, jusque dans les dernières années de sa vie. Il fut le dernier survivant des membres fondateurs de cette Société.

« Le 1er septembre 1835, l'inspecteur général de l'artille-
» rie fit offrir au professeur de physique de Liége, par une
» lettre des plus flatteuses, une chaire (également de phy-
» sique) à l'École d'artillerie créée par décision du 5 août
» précédent. Le 5 décembre de la même année, un arrêté
» royal régla de nouveau ses attributions à l'Université (par
» suite de la réorganisation de l'enseignement supérieur) :
» physique mathématique, physique expérimentale, astro-
» nomie, mécanique céleste, physique appliquée aux arts. La
» même année encore, il fut nommé secrétaire du Conseil
» académique. En 1837, il obtint l'ordinariat; il revêtit l'her-
» mine rectorale en 1846-1847, et prononça, à cette occasion,
» un discours intitulé : *De l'influence de l'étude de la phy-*
» *sique sur le bien-être de l'humanité.* »

Ce discours, dans lequel se révèle le penseur et le savant, fut très-apprécié par les physiciens les plus distingués (*).

« Trois ans plus tard, « le généreux acquiescement donné
» par M. Gloesener à un partage du cours de physique expé-
» rimentale et de physique mathématique, » dit M. Bor-
» gnet (*), procura à M. Bède « les moyens de se former à
» l'enseignement d'une science qui compte aujourd'hui un
» fort petit nombre de représentants. » En outre, M. Gloe-
» sener céda entièrement à son ancien élève le cours de phy-
» sique industrielle (arr. minist. du 5 nov. 1850). Enfin, le

(*) « Discours de réouverture, 1851. »

» 7 janvier 1857, il fut autorisé à ne conserver que le cours
» de physique mathématique.

» En se réservant ainsi la libre disposition d'une plus grande
» partie de son temps, M. Gloesener ne songeait en aucune
» façon à prendre du repos. Jamais, ce semble, il n'a été aussi
» actif, aussi fécond que depuis qu'il a le droit de ne plus
» l'être. Il faut du zèle à un professeur ; il en faut plus encore,
» il faut une persévérance infatigable à celui qui travaille à
» perfectionner les applications de la science, surtout si l'on
» songe aux déboires de toute nature qui sont, jusqu'à un mo-
» ment parfois bien tardif, le lot ordinaire des inventeurs. »

. . . . . .

« M. Gloesener a été déclaré émérite le 4 février 1861 »

Cette mesure, qui frappa douloureusement un savant dont la réputation méritait plus d'égards, et qui devait malheureusement le priver, quoiqu'il eût encore enseigné pendant quinze ans, de l'augmentation de traitement que la loi du 14 mars 1863 accorda aux professeurs d'Université, cette mesure fut prise dans le dessein d'attacher définitivement à l'enseignement supérieur, en le revêtant de la toge, le jeune et distingué successeur de Gloesener dans la chaire de physique expérimentale ; mais elle n'atteignit pas le but désiré : celui-ci, en effet, abandonna, à la fin de la même année, la carrière de l'enseignement, pour embrasser celle de l'industrie, qu'il ne devait plus quitter.

Coïncidence frappante! à peine Gloesener fut-il déclaré émérite, que parut le tome Ier de son *Traité général des applications de l'électricité*, œuvre capitale que la mort est venue interrompre, mais que les nombreux manuscrits qu'il a laissés permettront d'achever sans doute, et dont il aurait pu dire, s'il lui avait été donné d'y mettre la dernière main :

Exegi monumentum! expression bien juste, que j'emprunte également avec plaisir à la notice de notre sympathique confrère de la classe des lettres.

« Par décision ministérielle du 17 février de cette même » année, Gloesener était resté chargé du cours de physique » mathématique. Le 16 novembre suivant, jugeant le mo- » ment venu de donner suite à un projet qu'il nourrissait » depuis longtemps, nous le voyons insister, auprès de la » Faculté des sciences, sur l'importance et même la néces- » sité qu'il y aurait d'exercer à la manipulation des instru- » ments de physique les étudiants inscrits aux cours du » doctorat en sciences physiques et mathématiques, et plus » spécialement ceux qui se destinent au professorat. Il offre » de remplir gratuitement cette mission; la Faculté adopte » sa proposition, le recteur partage l'avis de la Faculté. » Mais un léger subside est nécessaire : là est la difficulté. » L'affaire instruite, le gouvernement ne croit pas pouvoir » se rendre au vœu exprimé par M. Gloesener : si le cours » dont il s'agit, dit M. le Ministre, s'adresse aux jeunes gens » qui aspirent au professorat dans les athénées, c'est à » l'École normale de Gand qu'il doit se faire; s'il ne s'agit » que des rares élèves du doctorat en sciences physiques et » mathématiques, ces élèves peuvent trouver, comme aides- » préparateurs du cours de physique expérimentale, les » moyens de s'exercer à manier les instruments, sans qu'il » en résulte aucuns frais pour l'État. »

. . . . . .

« Les élèves du doctorat sont peu nombreux, il est vrai; » mais si l'on veut que nos Universités forment des savants, » il est indispensable de mettre à leur disposition des res- » sources suffisantes. Étendue dans le sens de l'institution de

» laboratoires de recherches pour les sciences physiques et
» chimiques, la proposition de M. Gloesener nous paraît ap-
» pelée à être prise tôt ou tard en sérieuse considération.
» Les Universités ne sont pas exclusivement des écoles pro-
» fessionnelles. »

. . . . . .

VI.

Les épreuves n'ont pas manqué, on le voit, dans cette longue carrière, entièrement consacrée au culte de la science : tout en reconnaissant une indiscutable loyauté de vues et une parfaite sincérité d'intention, chez les promoteurs des différentes mesures qui viennent d'être rappelées, il est permis de regretter qu'ils n'aient pas gardé, en toutes circonstances, vis-à-vis de l'une des rares illustrations scientifiques de l'Université de Liége, les mêmes ménagements que l'on avait pour des collègues qui ne l'emportaient sur lui, ni par le prestige des longs services, ni par celui du mérite intrinsèque, ni même par la lucidité de leur enseignement.

A quelle cause faut-il attribuer ces tribulations?

Bien des personnes, qui ne jugeaient Gloesener que sur les apparences, ont pu penser très-sincèrement, je l'admets, que c'était un esprit obscur. Celles qui l'ont connu de plus près, et qui ont suivi ses travaux, savent que cette opinion était, en réalité, un préjugé.

Mais est-il une force d'inertie plus grande que celle du préjugé?

Disons-nous que c'est cette force seule qu'il faut accuser de ses revers, et comme professeur, et comme savant; et

cherchons du moins à en épargner les conséquences à sa mémoire.

L'apparente obscurité de Gloesener avait sa source, d'abord dans une excessive timidité et une certaine difficulté d'élocution, ensuite, et surtout, dans la nature de son esprit perpétuellement absorbé, replié sur lui-même, poursuivant ses propres idées, et ne donnant par conséquent qu'une attention un peu distraite à celles de ses interlocuteurs.

Mais il n'était pas obscur pour ceux qui consentaient à le suivre, principalement lorsqu'il pouvait exposer sans interruption les théories qu'il avait méditées, et n'est-ce point là le cas normal, surtout dans l'enseignement supérieur?

N'oublions pas, enfin, qu'il a été bien loin d'être soutenu, que les moyens matériels mis à sa disposition étaient extrêmement restreints, et qu'il a dû souvent confectionner lui-même les appareils de démonstration dont il avait besoin.

Si le mérite incontestable du professeur a parfois été méconnu pendant un demi-siècle d'enseignement, si le maître obligeant et dévoué a été parfois payé d'ingratitude, si le savant n'est parvenu à triompher des obstacles qu'à force de travail et de persévérante opiniâtreté, l'homme, dans les sentiments les plus intimes de son être, n'a pas été moins cruellement éprouvé.

Dans son salon, bien souvent, j'ai été frappé d'admiration à la vue d'un magnifique portrait d'enfant: l'intelligence rayonnait de son large front; et, dans le clair azur de son œil, brillaient à la fois la vivacité de l'esprit et la candeur de l'âme.

Ce portrait était celui du fils unique de Gloesener, qui, dès l'âge de douze ans, donnait les plus belles espérances, et qu'une maladie funeste devait bientôt moissonner dans sa fleur à peine éclose. Qui dépeindra l'immense douleur de ce père si

aimant, déçu tout à coup dans ses rêves d'avenir les plus doux, par la mort de cet enfant chéri, qu'il avait compté associer à ses travaux, et dont la main, déjà exercée, eût pu traduire avec précision, par le dessin, les idées paternelles?

Gloesener demeura longtemps comme anéanti par la douleur; il ne fallut rien de moins que sa résignation à la volonté divine pour adoucir l'amertume de cette perte, qu'il devait ressentir toute sa vie.

Un moment, cependant, il put renaître à l'espérance : un fils venait de remplacer celui qu'il avait perdu quelques années auparavant; faible lueur, hélas! qui s'évanouissait bientôt par la mort de cet enfant, enlevé dès le berceau à l'affection de ses parents inconsolables.

Des six enfants issus de leur mariage, ils n'ont conservé que deux filles. L'aînée, mue par un profond sentiment de dévouement filial, est devenue le principal soutien de la vieillesse de son père. Elle l'accompagnait dans tous ses voyages, aux Expositions de Paris et de Londres; elle était présente à Vienne, où il fut délégué par le gouvernement pour représenter la Belgique au congrès météorologique, à Bruxelles même, dès que sa santé inspirait la moindre inquiétude. Elle l'a considérablement aidé aussi à tenir sa nombreuse correspondance avec les physiciens les plus célèbres de l'Europe. Tous ceux qui prisent le dévouement filial comprendront la puissance du sentiment qui l'a guidée.

Qu'elle me permette de lui offrir ici, de même qu'à madame Gloesener, l'expression de ma gratitude pour l'obligeance avec laquelle elles ont bien voulu mettre à ma disposition les archives de notre regretté confrère.

VII.

Travailleur infatigable au collége, Gloesener le fut encore à l'université, et le demeura toute sa vie.

La preuve en est dans les titres seuls des mémoires couronnés qu'il a publiés dans les Annales de l'Université de Liége et dans celles de l'Université de Louvain (*); et ces mêmes titres témoignent également qu'il s'était adonné à la fois à l'étude de toutes les sciences mathématiques et naturelles. Il traita successivement des questions d'algèbre, de calcul intégral, de botanique, de chimie, d'électro-magnétisme; ce qui ne l'empêcha pas, au milieu de travaux aussi variés, et des études du doctorat, de traduire en un latin élégant, pour des condisciples moins diserts, de nombreuses thèses, que ceux-ci devaient produire dans cette langue, pour obtenir leurs diplômes.

Bien jeune encore, il adressa à l'Académie un mémoire en réponse à une question sur la théorie du magnétisme. On ne peut se figurer l'excès de modestie qui se rencontre dans la lettre dont il accompagna l'envoi de son manuscrit, mais on concevra aisément que l'un ou l'autre de ses juges n'eut pas de peine à prendre texte des termes mêmes de cette lettre pour ne faire décerner au jeune savant qu'une médaille d'argent (6).

Son travail avait trouvé des appréciateurs éclairés; il ne l'ignorait pas. Sa timidité ombrageuse lui fit interpréter sans doute, d'une manière défavorable, les paroles qui lui furent adressées à cette occasion, certainement à titre d'en-

(*) Voir la Bibliographie à la suite de la présente notice.

couragement, et ce n'est qu'après bien des années écoulées qu'il s'enhardit de nouveau à envoyer des travaux à l'Académie. Deux physiciens illustres, Ampère et Oersted (7), lui avaient donné, pourtant, les témoignages les plus flatteurs de leur bienveillance, et il eût dû, ce semble, avoir un peu plus de confiance dans ses propres forces.

Hélas, combien d'hommes distingués ont frustré leurs concitoyens, peut-être même l'humanité, du fruit de leurs méditations, à cause de cette défiance d'eux-mêmes, que l'on serait enclin à qualifier de coupable, parce qu'elle finit souvent par transiger avec le plus grand ennemi des œuvres sérieuses, la paresse!

Tel n'a pas été le cas pour notre confrère; s'il ne publiait plus aussi abondamment, il élaborait cependant des manuscrits considérables, et surtout, il pensait toujours.

Penser toujours à son sujet, voilà, si je ne me trompe, la clef de toutes les inventions. La volonté suffit-elle pour cela? Non certes; il faut encore que la pensée ne se fatigue pas de ce labeur incessant et perpétuellement le même, vrai rocher de Sisyphe, que bien peu parviennent à hisser au sommet auquel ils aspirent; en un mot, à la force de caractère on doit joindre la puissance de méditation.

Cette puissance a été l'un des traits les plus saillants du génie de Gloesener; c'est à elle qu'il a dû cette idée simple, comme toutes les belles idées, du renversement du courant, qui est sa principale gloire, cette autre idée si simple également et si ingénieuse d'une boussole électro-magnétique, ce procédé qu'il a imaginé, pour soustraire les boussoles à l'influence du fer des navires, ce chronographe qui a obtenu un succès si légitime, et qui a servi de type aux meilleurs chronographes électriques pour l'enregistrement

de temps plus ou moins longs (*), et enfin ces mille autres appareils, qu'il a perfectionnés ou qu'il a imaginés pour ses recherches et pour les besoins de son enseignement.

Dès 1848, il était en possession de sa découverte fondamentale, qu'il consignait dans une note adressée à l'Institut, note bientôt suivie d'une autre.

En 1851, il envoya à l'Académie trois parties d'un mémoire dans lequel cette découverte était exposée en détail (8), tandis que plusieurs autres perfectionnements importants, apportés aux différents systèmes de télégraphie, grâce à cette même idée, y étaient également signalés.

Le rapport, tout en reconnaissant la fécondité de l'idée de l'auteur, et l'efficacité du moyen qu'elle fournit pour augmenter la puissance motrice, et assurer en même temps la simplicité, la rapidité et l'infaillibilité des appareils télégraphiques (9), le rapport n'a pas conclu à l'impression.

Quelle déception amère, quel profond découragement dut envahir l'âme de Gloesener, lorsqu'il vit déposer aux archives ce mémoire, où il avait consigné une idée dont il pouvait dire : il y a pourtant quelque chose là ! et dans laquelle se résumaient trente années de méditation persévérante et de travail opiniâtre ; et lorsqu'à la même heure il apprit qu'un autre (10) allait retirer les fruits matériels d'une invention, dont il avait négligé, dans sa naïveté d'enfant, de s'assurer la propriété.

Il ne fut pas plus heureux, lorsqu'en 1854 il présenta à l'Académie une note sur un nouvel appareil de télégraphie, auquel il avait donné le nom de boussole électro-magnétique. Malgré le mérite qu'on reconnut à cet appareil (11), la classe se borna, sur le rapport des commissaires, à adresser des remercîments à l'auteur pour sa communication.

(*) Voir la Bibliographie à la suite de la présente notice.

Aussi renonça-t-il pour quelque temps à lui adresser des travaux; et les Mémoires de la Société royale des sciences de Liége, dans lesquels il avait déjà publié des travaux très-estimés, eurent l'avantage de donner le jour à ses Recherches sur la télégraphie électrique.

Ces recherches valurent à Gloesener, de la part de l'Académie nationale manufacturière de Paris, une médaille d'honneur en or, qui lui fut décernée à l'Hôtel de Ville de cette capitale, le 20 juin 1855. Il ne fallut rien de moins que toutes les instances de ses amis pour le décider à aller la recevoir lui-même, trait qui peint bien son peu de souci des honneurs.

Ce succès, les félicitations qui lui furent adressées par les savants et par ses élèves, le firent sortir de cette réserve et de cette défiance à l'égard de lui-même, qui lui était habituelles, mais qui avaient été bien aggravées par des échecs immérités, et encore trop récents.

Rentré à Liége, il songea à envoyer quelques appareils de son invention à l'Exposition universelle de Paris, ouverte depuis le 1er mai; malgré le peu de ressources dont il disposait, en personnel comme en outillage, il fut prêt en deux mois. Les opérations du jury étaient cependant terminées; aussi n'est-ce que dans un travail de révision que celui-ci, qui comptait parmi ses membres les sommités de l'Europe dans les sciences physiques, put adjuger à Gloesener une médaille de 1re classe.

Le chronoscope électrique de Gloesener lui valut également des médailles de la part de différentes sociétés scientifiques de Paris, ainsi que du jury de l'Exposition universelle de Londres.

Encouragé par tous ces triomphes, Gloesener s'était résolu

à entrer en lice à l'Exposition de Paris en 1867, et il avait eu soin, cette fois, d'être prêt pour l'époque déterminée; par on ne sait quel fatal concours de circonstances, une de ses caisses, qui renfermait des appareils importants, et qui avait été expédiée avec toutes les autres, ne fut retrouvée que le 29 juin. Son exposition, tout à fait incomplète, ne lui valut qu'une médaille d'argent, et les efforts de ses amis, Elie de Beaumont, Dumas, Becquerel, Chevalier, Secchi, de Jacobi ([12]), etc., qui avaient su apprécier son envoi complet, n'ont pas réussi à obtenir pour lui, soit une révision du jugement, soit une autre récompense honorifique.

VIII.

Les travaux de Gloesener, il faut bien le reconnaître, avaient été assez peu appréciés dans le pays. Ils ne rentraient en effet dans la spécialité d'aucun de nos physiciens; et, si l'on ne jouit soi-même d'une grande autorité, on hésite souvent à se prononcer sur la valeur de découvertes, auxquelles le temps n'a pas encore accordé sa consécration, à moins qu'elles n'émanent d'un homme déjà illustre.

C'est à ces causes, sans doute, qu'il faut attribuer l'entrée tardive de notre confrère à l'Académie; et l'on peut dire, avec raison, qu'ici encore la porte lui a été ouverte par ses succès à l'Exposition universelle de 1855.

Élu correspondant de la classe des sciences en 1856, il en devint membre en 1864.

Ses rapports sur les mémoires, qu'il était appelé à examiner comme commissaire, témoignent de son érudition, ainsi que de son zèle consciencieux; et jamais, peut-être, les jeunes

auteurs n'ont-ils eu affaire à un rapporteur plus pénétré de bienveillance à leur égard.

Les travaux originaux, qu'il a publiés dans les Bulletins de l'Académie, se rapportent presque tous à ces idées neuves, ou à ces inventions ingénieuses, dont il a été question plus haut, et qui devaient lui valoir, en 1874, le prix quinquennal pour les sciences physiques et mathématiques.

Quel heureux moment pour Gloesener, qui, après tant de marques d'estime reçues de la part de savants étrangers très-considérables, tenait, on le conçoit, à en recevoir également de la part de ses confrères! Et quel témoignage plus flatteur ceux-ci pouvaient-ils lui donner de la valeur qu'ils attachaient à ses travaux?

Gloesener jouissait alors de tout le fruit d'une belle et longue carrière, consacrée sans réserve à l'amour du bien et au culte de la science.

Ses anciens élèves, devenus ses collègues, se proposaient de fêter dignement le cinquantième anniversaire de son entrée dans l'enseignement supérieur. Malheureusement une maladie aiguë, qui inspira à ses amis des craintes sérieuses, vint le frapper tout à coup, et détruire, dans son germe, le beau projet qu'on avait formé.

L'Université de Liége, toutefois, s'associa avec bonheur, par une manifestation éclatante et peu commune, à son récent triomphe. Dans un banquet offert par le corps professoral à trois de nos confrères, M. Schwann, qui venait de recevoir la croix de Frédéric II pour le Mérite, M. De Koninck, à qui la Société royale de Londres avait décerné la médaille de Wollaston, et Gloesener enfin, tout récemment honoré du prix quinquennal, l'honorable M. Thiry, recteur de

l'Université, fit valoir, dans un discours où l'art de bien dire s'alliait à la richesse du fond et à la beauté de la forme, le mérite de chacun des héros de cette fête, sans précédent, à coup sûr, dans les annales universitaires.

Presque en même temps, notre confrère était, de la part de l'Académie, l'objet d'une autre distinction plus chère encore à son cœur.

Quelque prix qu'il attachât à la première, elle s'adressait, en effet, à ses œuvres plutôt qu'à lui-même; la seconde, au contraire, s'adressait à l'homme; elle était l'expression des sentiments de vénération sympathique qu'il avait su inspirer à ses confrères : ceux-ci l'élurent vice-directeur pour l'année 1875.

L'émotion qui le saisit lorsqu'il les remercia, la joie intime, le légitime orgueil qu'il ressentit de cette élection, nous nous sentons incapable de les rendre.

Combien sa famille et ses amis, lorsque la maladie qui devait l'emporter le menaçait déjà, eurent de peine à l'empêcher de se rendre pendant l'hiver à Bruxelles, pour occuper le fauteuil de directeur!

Nous ne devions pas l'y voir longtemps!

Le mal implacable qui le minait fit des progrès rapides, et le doyen d'âge de l'Université de Liége et de l'Académie s'éteignit subitement dans la nuit du 10 juillet 1876.

Ses obsèques ont été célébrées au milieu du concours empressé d'une foule émue et sympathique. Toutes les autorités académiques, que les vacances n'avaient pas encore éloignées de la ville, y assistaient, de même que notre honorable secrétaire perpétuel, tous nos confrères liégeois de l'Académie et de la Société des sciences, et bien d'autres personnages de distinction, M. le bourgmestre de Liége,

M. l'ingénieur en chef directeur des mines, M. le sénateur comte de Looz, M le major Leboulengé, etc.

A la maison mortuaire, les adieux suprêmes ont été adressés à Gloesener, au nom de l'Université, par M. le recteur Thiry; au nom de l'Académie, par l'auteur de cette notice.

Le cortége s'est formé ensuite pour se rendre à l'église : les coins du poêle étaient tenus par MM. Piercot, Liagre, Morren, Leboulengé, Perard et Van Scherpenzeel-Thim.

Au bord de la tombe, le premier magistrat de la cité a tenu à rendre lui-même hommage à l'homme dont la science avait doté ses concitoyens et l'humanité d'inventions utiles, et à l'ami dont le cœur généreux lui était bien connu.

M. le major Leboulengé, au nom de la Société royale des sciences, et M. Van Scherpenzeel-Thim, au nom des anciens élèves de Gloesener, ont payé également, en termes émus, un tribut bien mérité à sa mémoire.

Les honneurs académiques, cependant, n'avaient pu lui être rendus à cause de l'absence du plus grand nombre des professeurs et des élèves.

Dès la réouverture des cours, le corps professoral décida que la carrière scientifique de Gloesener serait retracée, dans une séance solennelle, par un de ses membres : il confia ce soin pieux à un homme à qui ses propres travaux donnaient le droit de parler avec autorité de ceux de notre vénéré confrère.

M. Louis Perard s'acquitta noblement de cette tâche; il sut faire apprécier, dans un style clair et élevé, toute la portée scientifique et technique de la grande découverte de Gloesener ([13]), toute la valeur et tout le dévouement du maître, toute l'ardeur qui l'animait pour la science et pour le devoir, toute la générosité enfin et le désintéressement de ce beau caractère.

Élève également de Gloesener, j'ai été à même, ainsi que plusieurs autres condisciples, qui occupent aujourd'hui des positions distinguées, et qui lui rendront également ce témoignage, d'apprécier l'étendue et la solidité de ses connaissances, la profondeur de son esprit, les qualités exquises de son cœur.

Admis dans son intimité, je sais combien loin il a poussé le désintéressément, ne recherchant pas, que dis-je, négligeant même des relations de famille qui auraient pu lui être avantageuses, n'hésitant pas à fournir souvent, de ses propres deniers, aux besoins les plus urgents du cabinet de physique.

Dirai-je ici les services discrets qu'il a généreusement rendus à ses condisciples, dans sa jeunesse, à ses élèves et à des savants étrangers, dans l'âge mûr? Soulever un coin de ce voile, serait manquer à la mémoire de celui dont la main gauche ignorait ce que la droite avait donné.

Souvent il se plaisait à parler des distractions d'Ampère, dont il fut le disciple, et avec qui il offrait de grandes analogies; que de fois, en effet, sa famille l'attendit en vain aux heures des repas, absorbé qu'il était par l'étude de ses appareils!

Aimant le devoir avec passion, aucune intempérie, aucun danger même, n'eût pu l'empêcher de se rendre à son appel; et on l'a entendu, à l'âge de 80 ans, lorsqu'il allait partir pour Vienne, où le choléra sévissait, répondre aux amis qui lui représentaient l'imprudence de ce voyage : j'ai accepté la mission de représenter la Belgique au congrès météorologique, et je m'y rendrai.

Je suis bien loin de m'attribuer l'autorité nécessaire pour juger ses travaux ; je pourrais même, en essayant de les ap-

précier, m'exposer au danger d'en diminuer le mérite. Je m'en référerai, sur ce point, au jugement des hommes spéciaux.

On a vu déjà combien haut M. L. Perard, le successeur actuel de Gloesener dans la chaire de physique expérimentale, plaçait son génie inventif. On pourra constater, dans les annexes à cette notice ([14]), que notre confrère n'était pas moins estimé des électriciens les plus illustres de l'Europe et de l'Amérique.

La postérité ratifiera, j'en suis convaincu, l'hommage éclatant que lui a rendu son illustre — et plus heureux — émule Morse, qui regardait « la magnifique découverte de Gloesener comme la conséquence naturelle et appropriée de celles de l'immortel Oersted, » et les noms de ses détracteurs (qui peut se flatter de n'en avoir pas eu), seront depuis longtemps voués à l'oubli, lorsque le sien rayonnera encore d'un vif éclat dans le champ des applications de l'électricité.

NOTES.

(1) Dans le domaine des sciences mathématiques seules, on peut citer encore Timmermans, Schaar, le général Weiler, MM. Steichen, Maus, etc.

(2) Les souverains de Russie, de Hollande et de Portugal lui ont successivement décerné la croix de Commandeur des Ordres de St-Stanislas, de la Couronne de Chêne et du Christ, et le gouvernement français, enfin, les palmes d'Officier de l'Instruction publique (*).

Les Sociétés savantes, auxquelles Gloesener a été successivement affilié, sont, outre l'Académie :

La Société des sciences naturelles, devenue depuis la Société royale des sciences de Liége; l'Académie de Metz; l'Académie de Stanislas de Nancy; la Société des sciences physiques, chimiques et des arts agricoles et industriels de France; la Société d'émulation des Vosges; l'Institut polytechnique de Wurzbourg; l'Académie impériale et royale des sciences de Bohême; l'Académie nationale agricole, manufacturière et commerciale de Paris; la Société impériale des sciences de Cherbourg; la Société philomotique de Paris; la Société des sciences du Hainaut; la Société de physique et de médecine de Wurzbourg; l'Association scientifique

(*) Un trait montrera que Gloesener, s'il appréciait ses témoignages d'estime qu'il recevait dans son pays et à l'étranger, ne cherchait pas à les obtenir autrement que par son mérite.

L'un de ses amis, qui avait beaucoup des relations avec sa famille, et qui occupait en France une position très-élevée, lui offrit, pendant un de ses séjours à Paris, de le présenter au Prince président, lui laissant entrevoir qu'à la suite de cette présentation, il entrerait dans l'ordre de la Légion d'honneur. Gloesener, qui avait pris rendez-vous, pour ce même jour, avec un savant physicien, déclina l'offre qui lui était faite, malgré les pressantes instances de son ami.

d'Anvers; la Société des naturalistes de Riga; l'Institut archéologique liégeois; le Cercle Ozanam de Liége.

(3) MM. Nypels, Schwann et L. G. De Koninck.

(4) Un jour que je lui rapportais une conférence dans laquelle G. Flourens, de triste mémoire, avait essayé d'implanter l'athéisme parmi la jeunesse universitaire, on devrait, me dit-il avec ce laconisme qui ne le quittait pas, même dans ses moments d'indignation, et sa voix trahissait une émotion profonde, on devrait renvoyer ce gamin sur les bancs de l'école primaire.

(5) Paris, le 12 août 1855.

. . . . . .

Je saisis cette occasion, Monsieur, pour vous remercier de plusieurs publications que vous m'avez adressées : (Votre mémoire sur la réfraction, 1846; vos recherches sur la télégraphie électrique, 1847; votre discours à l'Université de Liége, même année, etc.). Je ne puis qu'applaudir à cette immense variété de connaissances, et à cette ardeur enthousiaste pour propager les vérités utiles. Vous êtes un de ces élus auxquels le dispensateur suprême « » donné le pouvoir de disposer à son gré des forces de » la nature, et... la raison pour l'exercer en faveur de... ses sem- » blables. » La tâche qui m'a été dévolue est plus humble et moins brillante : je ne m'occupe que de théorie; mais, comme vous le dites aussi, « un perfectionnement dans les théories a toujours pour » conséquence des perfectionnements dans les applications » et j'espère fermement que mes peines ne seront pas perdues.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble serviteur,

G. Lamé,

Membre de l'Institut.

---

(6) J'ai présenté à l'Académie un mémoire beaucoup plus imparfait que je ne m'étais proposé de le faire. Le programme est tombé tard sous mes mains. Ce n'est que vers les premiers jours de décembre

que j'ai pu commencer mon travail ; le temps me manque donc pour traiter un sujet si grave et si épineux. Cependant, je crois avoir traité la question dans toute son étendue. J'ai cherché à faire un exposé de tout ce que l'on peut dire sur le magnétisme terrestre, selon l'état actuel de nos connaissances. Et, si je ne me trompe pas, c'est bien là ce que veut l'Académie.

J'ai exposé et critiqué toutes les opinions.

Comme l'Académie désire probablement savoir si les dernières découvertes ne tendraient pas à faire admettre une opinion tout à fait neuve sur le magnétisme terrestre, j'ai cherché à examiner au long cette opinion, et à en dire ce qui parait conforme à nos connaissances actuelles.

Je regrette que je n'aie pu calculer plusieurs exemples particuliers, pour montrer d'autant mieux l'application et l'accord de la théorie que j'ai cru devoir embrasser. Mais, outre que les observations nous manquent encore pour cet effet, j'aurai fait plus que l'Académie n'a désiré. Elle a seulement demandé d'indiquer les moyens de soumettre l'hypothèse préférée à une analyse rigoureuse. Or, j'ai fait cela, et beaucoup plus; les calculs numériques à faire, pour peu de cas même, auraient déjà seuls exigé des mois entiers.

Un mémoire de la nature de celui-ci, ce me semble, doit contenir la théorie, et ne doit pas être un livre d'applications.

Il me parait donc que j'ai embrassé le sens de la question, mais je m'effraye quand je pense à la manière de traiter le sujet. J'ai été obligé de jeter sur le papier ce que j'avais à dire. Je n'ai pas pu faire toutes les recherches que j'avais en vue. Je voudrais refondre mon mémoire, y ajouter, en retrancher, réunir en forme de tableaux les observations les plus modernes et les plus importantes, en appliquer plusieurs au calcul pour comparer davantage la théorie à l'observation. — J'ai voulu faire un exposé sommaire et complet, autant que possible, du magnétisme terrestre, chose qui n'existe pas et qui parait utile.

S'il arrivait jamais, contre mon attente, que l'Académie ne dédai-

gnât pas mon mémoire imparfait, je me ferais un plaisir de lui demander de me le rendre, pour que je puisse exécuter mon projet par la suite; mais j'aurais tort de me flatter de tant de succès. Déjà très-content, si je puis avoir le plaisir d'apprendre que l'Académie ne dédaigne pas de voir que j'ai osé l'entreprendre.

M. Glorsener.

---

(7) Monsieur,

Les occupations multipliées qui ont rempli mes derniers jours à Paris m'ont empêché de vous voir encore une fois, et de vous remercier du plaisir que vous m'avez fait, en me communiquant le manuscrit, qui contient votre exposé de la théorie de l'électromagnétisme. Les idées justes et les connaissances approfondies, que vous avez sur cet objet, m'ont fait beaucoup de plaisir. Comme la théorie de l'électromagnétisme, qui me paraît la plus exacte et en même temps la plus facile, n'a pas encore été exposée avec tous les détails qui pouvaient la mettre à la portée de tous ceux qui s'occupent de physique, je pense que vous pouvez rendre un service au public en lui donnant un traité sur cet objet.

Je vous prie, Monsieur, d'accepter l'assurance de mon estime distinguée.

Abbeville, le 29 avril 1823. Oersted.

(8) Voir les rapports des commissaires. *Bull.*, 2e série, t. XVIII, 1852, pp. 137 à 144.

(9) « En résumé, nous nous plaisons à signaler, d'accord avec l'expérience, une idée féconde dans l'emploi d'aimants permanents, librement suspendus entre des électro-aimants qui concourent solidairement pour attirer et repousser successivement les premiers entre des limites données; nous y reconnaissons un moyen d'augmenter notablement la force motrice, en même temps que d'assurer la simplicité, la rapidité et l'infaillibilité des appareils télégraphiques. »

Ibid, p. 143.

(10) « Cette idée, au surplus, n'est pas restée jusqu'ici confinée dans le domaine de la théorie.

A notre instigation, M. Lippens, mécanicien à Bruxelles, s'en est emparé, et il est parvenu, à l'aide de combinaisons aussi simples qu'ingénieuses, à la mettre heureusement à profit pour la pratique. »

Ibid., p. 140.

(11) « L'appareil présenté par M. Gloesener, considéré comme un moyen de faire agir, par l'action électrique, un timbre pendant un temps variable à volonté, parait heureusement combiné, et trouvera peut-être une application utile. »

Bull., p. 213, t. XXII, 1855.

(12) *Note adressée à Monsieur le Commissaire général belge à l'Exposition universelle de Paris en 1867, par M. de Jacobi.*

Le soussigné regrette profondément d'être empêché par ses occupations de faire ses compliments en personne à M. du Pré, commissaire général de l'Exposition belge.

Il ne croit pas abuser trop du peu d'autorité qu'il possède dans les questions de l'électricité et du galvanisme, en recommandant à la sollicitude toute particulière de M. le commissaire général, les objets appartenant à cette branche de la science, exposés par M. Gloesener, professeur-directeur du cabinet de physique de l'Université de Liége, et membre de l'Académie royale des sciences de Belgique.

Par des circonstances en partie accidentelles, en partie provenant de la distribution de ces objets dans différentes classes, et de la hâte extrême avec laquelle le jury a été obligé d'accomplir sa tâche, ces objets n'ont pas été examinés avec tous les soins et toute l'attention qu'ils méritent.

Ce sont ces considérations qui ont déterminé le soussigné à examiner les objets en question spontanément et de sa propre initiative. En outre, M. Gloesener lui est connu de longue date comme un savant de haute distinction, et qui s'est occupé depuis près de

trente ans, avec un succès signalé, des applications de l'électricité, et de la solution de ces nombreuses questions qui, à l'heure qu'il est, ont acquis un développement immense sous le rapport de l'utilité publique.

Les appareils de M. Gloesener se divisent en trois parties distinctes, qui cependant, par certains organes électro-mécaniques, ont des rapports mutuels qu'il est impossible de méconnaitre.

Parlons d'abord des télégraphes imaginés par M. Gloesener et disons que les recherches préalables, très-coûteuses, mais indispensables pour parvenir à quelque résultat, de même que l'exécution de tous ses appareils, ont été faites entièrement aux propres frais de ce savant.

Sans entrer ici dans aucuns détails de construction, qui, pour être intelligibles, entraineraient trop loin, et pour lesquels le soussigné a l'honneur de renvoyer aux documents en partie publiés, en partie confiés en manuscrits à des corps savants, il ne veut ici que relever quelques points saillants.

Il n'est inconnu de personne, et le soussigné a même été le premier qui a relevé ce fait curieux : que le passage d'un courant électrique de direction constante, détermine dans les fils télégraphiques aériens et, à plus forte raison, souterrains et sous-marins, des conditions particulières de polarisation, qui entravent singulièrement la sûreté et la rapidité des transmissions télégraphiques. Ces inconvénients disparaissent, ou se produisent d'une manière peu sensible, en faisant traverser les fils télégraphiques par des courants dirigés alternativement en sens contraire. Ce renversement instantané du courant a été effectué pour la première fois par M. Gloesener, non sans qu'il ait éprouvé beaucoup de difficultés, qu'il a réussi à vaincre par des dispositions particulières très-ingénieuses des manipulateurs et des électro-aimants récepteurs.

Bien que M. Gloesener ait fait de cette invention l'objet d'un brevet pris en Belgique, et de publications faites dans des ouvrages scientifiques, les constructeurs des divers pays n'ont pas manqué de s'en emparer, et de la faire breveter, même en Belgique. Le

caractère désintéressé et paisible de notre savant ne lui a pas permis jusqu'à présent de revendiquer des droits incontestables.

En outre des perfectionnements mentionnés, M. Gloesener a voulu remplacer les électro-aimants en fer doux par trois aiguilles aimantées, entourees d'un multiplicateur dont les fils sont disposés de manière à offrir plus ou moins de résistance; bien que le soussigné ne soit pas entièrement de l'avis que cette modification soit utile dans tous les cas donnés, il n'en méconnait pas l'importance dans des circonstances particulières, notamment quand il s'agit de se prémunir contre les inconvénients provenant du magnétisme rémanent dans les électro-aimants, et qui se font ressentir particulièrement dans les conduits souterrains et sous-marins.

Parmi les nombreux systèmes de télégraphes construits par M. Gloesener pour remplir différents besoins, et fonctionnant par le renversement du courant avec la suppression du ressort antagoniste et du réglage, nous avons vu à l'exposition des télégraphes à aiguille, à clavier, et un nouveau modèle de télégraphe continental et sous-marin enregistrant les dépêches à l'encre avec deux mollettes, ce qui donne une double célérité de transmission.

Une des applications les plus intéressantes de l'électricité consiste dans la transmission du temps, et dans la marche uniforme à donner à une série d'horloges commandées par un régulateur, et réunies par branches avec un conducteur principal. A Liége, résidence de M. Gloesener, une soixantaine d'horloges ont été établies par lui dans les différentes parties de la ville, depuis six à huit ans, et ont donné sans interruption des résultats parfaitement réguliers. Ces horloges marquent le temps par minute. Le système de M. Gloesener aurait aussi permis la transmission par seconde; mais ce savant n'a pas voulu l'employer pour ne pas créer de complications et s'exposer à des sources d'erreurs inévitables. Quoique le problème de la transmission du temps ne paraisse pas offrir de difficultes au point de vue théorique, il en présente cependant de nombreuses dans l'exécution. Aussi, nous voyons que bien des tentatives faites pour le résoudre n'ont pas été couronnées de succès.

C'est au principe du renversement du courant et à la suppression du ressort antagoniste qu'est due la réussite complète de l'entreprise que nous venons de mentionner. Nous n'avons pu qu'examiner l'horloge dans la vitrine de M. Gloesener, de même que le commutateur, de construction toute particulière, qui peut être adapté avec facilité à tout régulateur; mais nous n'avons pu voir cette horloge en action, faute d'un régulateur et d'une batterie, dont l'installation dans l'intérieur du palais offrait des difficultés.

Les chronoscopes ou chronographes ont acquis, dans les derniers temps, de l'importance au double point de vue de la science et de la pratique. En effet, ces instruments, fondés sur la propagation presque instantanée du courant électrique, permettent d'aborder des questions, dont, en général, la solution dépend de la mesure précise du temps qui se passe entre deux phénomènes consécutifs, quelque courte qu'en soit la durée. Les questions de cette nature n'avaient pu recevoir que des solutions très-incomplètes et précaires, quoi qu'on ait tenté d'y parvenir, soit par la voie directe, soit par la voie indirecte, jusqu'à ce que l'invention de ces organes électro-mécaniques si ingénieux, et qui ont reçu des applications si nombreuses dans les sciences et dans l'industrie, ait donné un développement presque imprévu à la solution de ces problèmes.

Nous ne voulons ni écrire l'histoire de ces instruments, ni nous préoccuper de l'avenir qui leur est réservé. Mettons même de côté l'application d'instruments analogues à la mesure des longitudes terrestres, qui se fait à l'heure qu'il est avec des facilités inespérées, et ne parlons que de l'application des chronographes à la mesure de la vitesse des projectiles en différents points de leur trajectoire, mesure servant d'éléments pour connaître les lois de cette trajectoire, de même que celle de la résistance de l'air. Nous espérons que ces résultats acquis à la science resteront, quand même les boulets de canon qui ont été l'objet de leurs enregistrements, auront perdu de leur prestige. Quoi qu'il en soit, aujourd'hui l'artillerie a encore grandement besoin des chronographes, et certainement M. le professeur Gloesener n'a pas été un des derniers pour appliquer la

science dont il a l'aptitude, à la solution de ces problèmes spéciaux et en même temps très-délicats que nous venons de mentionner.

Pour fixer les idées, supposons qu'un boulet de canon rencontre dans son parcours une série de cibles consistant en cadres dans lesquels sont tendus des fils d'une certaine épaisseur, faisant partie de différents circuits voltaïques. On conçoit que le boulet de canons en traversant ces cibles l'une après l'autre, en rompra les circuits; il ne s'agit donc que d'enregistrer exactement le moment où ces interruptions se sont faites. Ces enregistrements se faisant à la surface d'un cylindre tournant autour de son axe avec une vitesse parfaitement uniforme, il n'est pas difficile de comprendre que l'intervalle de temps, que le boulet a mis à parvenir d'une cible à l'autre, est représenté par la distance angulaire des deux points successivement enregistrés au moment de la rupture du courant. Ces idées ont présidé à la construction des chronographes à cylindre enregistreur construits à différentes époques, par différents auteurs, en employant différentes combinaisons.

Nous avons examiné avec attention le grand chronographe à cylindre tournant de M. Gloesener, qui se trouve à l'Exposition, et dont l'exécution est irréprochable. Quant à la rotation du cylindre-enregistreur, le régulateur breveté du membre de l'Institut, M Léon Foucault, en a assuré la parfaite uniformité. Il fait exactement quatre tours par seconde, et comme ce cylindre est divisé en cinq cents parties parallèles à son axe, chaque division représente $\frac{1}{2000}$ de seconde dont on pourrait encore évaluer les cinquièmes (*), pourvu que la marque fût assez fine et distincte.

Sans entrer dans les détails des difficultés heureusement surmontées par M. Gloesener, disons seulement qu'au lieu du fer doux des électro-aimants, il emploie un galvanomètre très-sensible, avec une aiguille très-légère, dont l'action et l'arrêt se font sensiblement toujours dans le même temps. En employant plusieurs multiplicateurs appartenant à différents circuits, M. Gloesener est à même de placer

(*) Soit $\frac{1}{10000}$ de seconde.

les cibles bien plus près l'une de l'autre, ou, à volonté, bien plus éloignées, que cela n'a été fait par les autres instruments.

Ajoutons que ce chronographe possède encore des dispositions particulières pour le faire servir à la détermination des longitudes terrestres, et en général à l'enregistrement de différents phénomènes de physique.

Le soussigné n'a vu le chronographe de M. Gloesener que dans sa disposition actuelle. Les perfectionnements considérables faits à cet instrument depuis sa première apparition, il y a quelques années, ont été énoncés en partie dans une note présentée par M. Gloesener à l'Académie royale des sciences de Belgique, et complétés encore dans l'exécution de l'instrument se trouvant à l'Exposition.

Un autre chronographe excessivement simple exposé par M. Gloesener, peut s'appliquer avantageusement à des expériences n'ayant qu'une durée d'une fraction de seconde. Par des dispositions toutes différentes de celles employées dans l'instrument connu de M. Navez, dispositions de même nature que celles que nous venons d'énoncer dans le chronographe à cylindre tournant, ce savant a non-seulement su écarter les sources d'erreur assez considérables dont l'instrument de M. Navez est affecté, mais il a encore donné à son instrument une plus grande aptitude aux expériences d'artillerie, et à ses applications une plus grande étendue.

M. Gloesener est membre de l'Académie royale des sciences de Belgique, professeur-directeur, et ancien recteur de l'Université de l'Etat à Liège. En 1855, à l'Exposition universelle de Paris, le jury lui a décerné la seule médaille de première classe accordée à la Belgique pour l'électricité. Il a reçu de la Société d'Encouragement pour l'Industrie nationale de Paris une médaille de platine, et à la suite de l'Exposition universelle de Londres en 1862, le jury lui a décerné l'unique médaille obtenue par la Belgique pour les instruments de précision.

M. Gloesener est décoré, par son souverain, de la Croix d'officier de l'Ordre de Léopold, par l'empereur de Russie, de la Croix de

Commandeur de l'Ordre de St-Stanislas, et par le roi de Hollande, de la Croix d'officier de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

M. Gloesener, toujours infatigable, malgré son âge, quand il s'agit de marcher dans la voie du progrès et des perfectionnements, a rendu de signalés services aux sciences appliquées.

Le soussigné émet le vœu que les mérites de ce savant soient appréciés à leur juste valeur à l'occasion de l'Exposition actuelle, et désire vivement que ces mérites soient portés à la connaissance suprême de Sa Majesté l'Empereur Napoléon III.

Ce ne sera qu'un acte légitime et de justice.

M. de Jacobi,

Conseiller privé, membre de l'Académie Impériale des sciences de Saint-Pétersbourg, en mission du Gouvernement Impérial de Russie auprès de l'Exposition universelle et de la Conférence internationale monétaire.

Paris, le 18 août 1867.

Ostende, le 8 octobre 1867.

Monsieur le Commissaire général,

En date du 18 août dernier, j'ai adressé à Monsieur le Commissaire belge une note succincte sur les télégraphes et horloges électriques, de même que sur les chronographes exposés par M. Gloesener, membre de l'Académie royale des sciences de Belgique.

Cette note se trouve dans le dossier recommandé avec instance à la commission impériale par la commission royale belge. Le grand mérite de M. Gloesener, dont il m'est permis d'apprécier particulièrement toute la valeur, par suite de travaux faits autrefois par moi sur des sujets analogues, m'a fait un devoir de cette démarche.

Depuis la rédaction de la note susmentionnée, le succès pratique des combinaisons ingénieuses trouvées par M. Gloesener et établi par des témoignages incontestables anciens et récents, n'a fait que corroborer mes précédentes appréciations.

Je viens donc aujourd'hui préciser auprès de vous, Monsieur le Commissaire général, le vœu formulé dans la conclusion de cette note, et en constatant que, si cela était encore possible, on devrait bien lui accorder une médaille d'or, vous prier de faire conférer à M. Gloesener, ancien recteur de l'Université de l'État et décoré de son souverain de la Croix d'officier de l'Ordre belge, la Croix d'*officier* de la légion d'honneur. Ce ne sera, comme j'ai déjà eu l'honneur de le dire, qu'*un acte légitime et de justice*.

Agréez, Monsieur le Commissaire général, l'expression de mes sentiments de haute considération et de gratitude pour l'accueil que vous voudrez bien faire à ma demande, je n'en doute pas.

(Signé) M. DE JACOBI.

A M. Le Play, Commissaire général de l'Exposition universelle de 1867, à Paris.

95, rue de Chaillot.

27 août 1867.

MONSIEUR LE PROFESSEUR GLOESENER.

Mon cher Monsieur,

J'ai lu avec un grand plaisir le rapport de M. de Jacobi, adressé à M. le Commissaire général belge, au sujet des instruments exposés par vous. Je suis très-content de savoir que l'éminent savant de Pétersbourg a jugé vos inventions aussi favorablement que je l'ai fait moi-même.

S'il m'était permis de croire que mon témoignage pût avoir du poids tant soit peu, je ne serais pas en retard d'en faire offre pour

mettre au jour de tout mon pouvoir le singulier mérite de ces beaux instruments.

. . . . . .

F.-A.-P. Barnard,

Membre de l'Académie nationale des sciences des États-Unis, Président du Collége de Colombie et de l'École des mines de New-York ; commissaire des États-Unis d'Amérique pour l'Exposition universelle, membre du jury international pour la classe 12.

16, Fitz-Roy Square, Londres. Le 10 juin 1871.

Le soussigné, membre pour l'Angleterre du jury international de la classe 12 de l'Exposition Universelle de 1867, en tenant compte du grand mérite des appareils électriques exposés par M. Gloesener, membre de l'Académie royale des sciences de Belgique, à Londres, en 1862, regrette vivement que, pendant l'exposition dernière de Paris, on ne pouvait lui donner une décoration juste, parce que ces appareils n'ont pas été installés à temps pour être examinés par le jury : un événement malheureux sans aucune faute (comme on me disait), de M. Gloesener.

Ch.-S. Brooks,

Membre de la Société Royale de Londres, Secrétaire de la Société Météorologique.

Paris, le 7 septembre 1867.

Le soussigné a examiné avec le plus grand soin et la plus grande attention les chronographes électriques inventés par M. Gloesener, membre de l'Académie royale des sciences de Belgique, et exposés par lui dans la classe 12 de l'Exposition universelle.

Comme membre du jury pour cette classe, le soussigné croit devoir constater que ces instruments n'ont pas été installés à temps pour être examinés par le jury, et qu'ils n'ont pas été vus par lui lors de ses visites à plusieurs reprises avant l'accomplissement de ses travaux. Il croit que M. Gloesener est complétement étranger aux causes qui l'ont empêché d'exposer ses belles inventions de bonne heure, une caisse égarée par des causes qui ont été depuis suffisamment expliquées, n'ayant été retrouvée que deux jours avant la distribution des récompenses.

Le soussigné pense qu'il ne serait pas juste que M. Gloesener soit victime des fautes qui ne sont pas de lui. C'est déjà trop que son principe du renversement du courant électrique, principe à présent répandu dans tout le monde à toutes sortes d'instruments, principe sans lequel la communication électrique transocéanique serait impossible, et qui est beaucoup employé dans l'Exposition actuelle même, principe dont il est l'inventeur et le premier en application, et qui est si fécond qu'on ne peut pas encore dire tout le grand bien qu'il peut faire, que ce principe n'ait pas eu un grand prix.

M. Gloesener a fait par amour pour la science tant de sacrifices, tant de travaux remarquables et éminents, que je ne puis pas douter que son grand mérite sera honorablement récompensé par la commission impériale, malgré les circonstances fâcheuses qui ont empêché la prompte installation de ses admirables instruments. Ce ne serait qu'une imparfaite rémunération pour ses beaux services rendus au monde, que de lui donner une médaille d'or; et je sais bien que je ne suis pas le seul membre du jury à tenir cette opinion.

Eu égard à tout cela, et aux savantes et pratiques idées de ses très-beaux et ingénieux télégraphes qui, bien qu'incomplets avant le 1er juillet, avaient eu une médaille d'argent, après que toutes les médailles d'or étaient depuis longtemps données, je désire et, s'il était encore permis, je donnerais mon vote pour que tous les magnifiques instruments que j'ai nommés, et son horloge électrique, la première qui marche si régulièrement avec le renversement du courant, aient tous ensemble une médaille d'or.

Je pense que c'est le moins qu'on peut faire pour un homme d'un talent si grand et d'une science géniale si profonde, qui est, en même temps, un des plus renommés physiciens du temps d'aujourd'hui.

(Signé) F.-A.-P. Barnard,

Membre de l'Académie nationale des sciences des États-Unis d'Amérique, commissaire des États-Unis pour l'Exposition universelle, membre du jury international.

Paris, ce 28 août 1867.

Mon cher M. Gloesener,

Je viens de lire le beau rapport de M. Jacobi sur les instruments que vous avez exposés, et que vous-même avez eu la bonté de me faire examiner et de m'expliquer. Je vous félicite d'un pareil jugement et il est bien mérité! Je trouve que ce n'est que justice de relever le mérite de si belles inventions, qui, par des circonstances indépendantes de votre volonté et de votre contrôle, n'ont pas pu être examinées par le jury des récompenses. Dans mon voyage à Londres, j'en ai parlé à M. Wheastone, qui lui aussi a été très-affligé de ce que vos appareils les meilleurs n'étaient pas en ordre à l'époque de leur visite, de sorte qu'il regrettait de n'avoir pu vous rendre justice, surtout pour le principe du renversement du courant, que vous avez le premier imaginé avec les électro-aimants, et que vous avez appliqué à tant d'appareils très ingénieux.

Il est vraiment étonnant qu'une idée, dont on a tiré tant de profit, et qui vous est due, soit passée sans une récompense plus brillante, et je suis sûr qu'elle ne vous aurait pas manqué, si votre exposition eût pu être alors dans l'état qu'elle est à présent. Je veux espérer cependant qu'on fera une réparation à cette omission qui n'est pas due à votre faute. En effet, les trois chronographes que vous exposez ont le mérite d'avoir été parmi les premiers imaginés, sinon absolu-

ment es premiers : vous avez, dans ces ingénieuses machines, substitué le galvanomètre à l'aimant en fer doux, et pour cela vous avez débarrassé l'enregistrement des incertitudes du magnétisme rémanent, et du temps qu'emploie le fer à acquerir sa force magnétique. Les combinaisons ingénieuses de vos pièces, qui sont en même temps d'une grande simplicité et économie, me paraissent d'un grand intérêt. Les lignes sous-marines surtout en pourront profiter pour l'usage même de la télégraphie, sans rien changer aux habitudes des employés. Vous avez eu beaucoup de raison d'appliquer le régulateur Foucault à votre chronographe, parce que c'est l'instrument qui jouit du plus de réputation : mais je crois que, pour un grand nombre de cas, on pourra bien se trouver de votre système de chronoscope à chute libre ; car dans les expériences balistiques les temps sont très-courts, et on peut bien déduire le temps de l'espace parcouru ; il me parait que cet instrument peut être fait avec grande économie, et introduit au lieu de la machine d'Atwood dans l'enseignement.

L'horlogerie électrique vous doit encore des perfectionnements considérables, et il est à désirer que ces systèmes soient plus répandus.

Tous ces intruments, et la rare précision avec laquelle ils sont exécutés, doivent vous avoir coûté non-seulement beaucoup de temps et d'études, mais encore beaucoup d'argent.

Et je termine en faisant un vœu, c'est que votre gouvernement veuille bien reconnaitre les titres que vous avez par là gagnés à sa haute considération, comme j'espère que, dans la révision des récompenses que la commission, dit-on, va faire pour ceux qui n'ont pas été en ordre au commencement, j'espère, dis-je, que l'on récompensera votre mérite et vos sacrifices faits dans l'intérêt de la science avec une des récompenses de l'ordre le plus élevé, comme elle vous est due par votre exposition.

Je ne fais donc qu'associer ma faible autorité à celle de l'éminent professeur de St-Pétersbourg, en vous souhaitant le succès que vous méritez bien.

Agréez, M. le Professeur, mes respects et l'assurance de ma plus haute considération.

Votre très-dévoué serviteur,

P.-P. Secchi,

Directeur de l'Observatoire du Coll Rom., correspondant de l'Institut de France, et de la Soc. Royale de Londres.

(13) Extraits du discours de M. Perard. Voir *Derniers honneurs rendus à M. M Gloesener*, pp. 19 et 21-23. Liége, J. Desoer; 1877.

« Et que fallait-il donc pour remédier à tant d'accidents, à tant » d'incertitudes, à tant de lenteurs?

» Ah! Messieurs, bien peu de chose! Rien que ce qui a permis à » Christophe Colomb d'aller à la poursuite de l'Amérique; à Galilée, » d'observer les lois de la chute des corps; à Newton, de découvrir » celles de la gravitation universelle..... à tous ceux enfin à qui est » échu, suivant la modeste expression de Lamé, l'heureux hasard » d'apercevoir la vérité.

» Il ne fallait qu'y penser! Mais c'est là tout le génie.

. . . . . .

» C'est à cela, Messieurs, qu'il fallait simplement penser! Voilà » l'observation heureuse qui a illuminé la voie où Gloesener s'est » engagé d'un pas admirablement méthodique, et qui a sauvé (le » mot n'est pas trop fort), qui a sauvé la télégraphie électrique.

» Il ne perdra pas son temps à retoucher les détails du méca- » nisme. Il pose nettement ce problème : il faut que la palette oscille » naturellement sous l'impulsion d'une force unique, et que cette » force ne soit autre que le courant.

» En d'autres termes, il faut éliminer l'élasticité, c'est-à-dire le » ressort antagoniste, cet organe qui jusque-là paraissait essentiel.

» Par sa longue expérience dans l'art de combiner des appareils » de démonstration, Gloesener était préparé à résoudre le problème » avec la dernière perfection. Que fera-t-il pour réaliser sa pré-

» cieuse idée, et suivre tout simplement l'indication de la nature » qu'il avait si bien observée? Au lieu d'un seul électro-aimant, il y » en aura deux, placés dans le prolongement l'un de l'autre, mais » laissant entre leurs extrémités voisines, ou *pôles*, un espace dans » lequel la palette pourra exécuter son va-et-vient.

» La palette ne sera plus une plaque de fer ordinaire; ce sera une » lame d'acier aimantée à saturation et à l'état permanent.

» Les hélices seront dirigées autour des deux électro-aimants, de » manière qu'en vertu du même courant électrique, pris à la même » source, les pôles en regard agissent à la fois, l'un par attraction, » l'autre par répulsion sur la palette d'acier, de sorte que tous deux » concourent au même battement.

» Puis, le courant, étant arrêté dans les hélices, y est ramené en » sens contraire, y detruit le magnétisme rémanent, et y produit » une nouvelle aimantation inverse de la première. Alors le pôle, » qui était attractif, devient répulsif, et *vice versâ*.

» Le battement rétrograde est donc assuré ainsi par le concours » des deux électro-aimants, puisant à la même source une énergie » double qui, pour chaque oscillation, est constante, quelles que » soient d'ailleurs les variations accidentelles ou normales de la pile » pendant une série d'oscillations.

» La transmission régulière des signaux est donc assurée, et la » rapidité en est maintenant aussi grande que possible. La dextérité » de l'opérateur n'est plus qu'une affaire d'habitude et d'attention, » l'exercice intellectuel n'a plus qu'une part très-faible dans son » travail. Il suffit que, dans la construction et l'entretien de l'appa- » reil, on ait apporté des soins convenables, où il ne reste rien » d'imprévu. »

Voir aussi dans les *Études sur l'électro-dynamique et l'électro-magnétisme*, 2e édit., de Gloesener, les attestations qui lui ont été délivrées par la direction générale des lignes télégraphiques de France, et qui sont signées des noms de MM. Breguet, Clérac, Alexandre, Joly

ANNEXES.

(14) On vient de voir plus haut les témoignages excessivement flatteurs que les membres du jury de l'Exposition internationale de 1867 ont rendus à Gloesener sur le mérite de ses inventions. Nous appelons tout particulièrement l'attention du lecteur sur la lettre du P. Secchi, dont l'autorité est hautement reconnue en tout ce qui touche aux applications de l'electricité.

Ceux qui s'occupent de ce sujet savent que le nom de Gloesener est cité à presque toutes les pages des traités les plus importants, comme l'écrivait il y a quelques jours M. le comte du Moncel ; nous citerons, entre autres :

Cte Th. du Moncel : 1° *Exposé des applications de l'électricité;* 2° *Étude du magnétisme et de l'electro-magnétisme au point de vue de la construction des electro-aimants;* 3° *Revue des applications de l'électricité en 1857 et 1858.*

A. de la Rive : *Traité d'electricité théorique et appliquée.*

L'abbé Moigno : *Traité de télégraphie électrique.*

Blavier : *Cours théorique et pratique de télégraphie électrique.*

Manuel de Castro, ingénieur en chef au corps des mines d'Espagne : *L'électricité et les chemins de fer.*

Mais ce n'est pas comme électricien seulement que Gloesener s'était acquis les suffrages des physiciens les plus distingués de l'Europe. Sa nombreuse correspondance montre que ceux-ci l'estimaient autant, comme savant, qu'ils l'aimaient comme homme de cœur.

On en jugera par les quelques extraits suivants de cette correspondance.

Il va de soi que nous avons obtenu, de leurs auteurs, la permission de les publier, et que nous avons eu en main tous les originaux, sauf toutefois en ce qui concerne l'extrait de la lettre de Morse,

dont nous n'avons retrouvé qu'une traduction. Mais celle-ci portait, comme suscription, de la main même de Gloesener, les mots : *lettre de Morse;* et ce fait, à lui seul, comme me l'écrivait le P. Secchi, est une preuve évidente d'authenticité.

Le texte même de cette lettre, au surplus, montre qu'elle n'a pu émaner que d'un homme qui possédait une grande supériorité en télégraphie, et qui en avait conscience.

Société d'encouragement.

Séance publique du 23 avril 1862.

M. GLOESENER, PROFESSEUR DE PHYSIQUE A L'UNIVERSITÉ DE LIÉGE.
APPAREILS ÉLECTRO-MAGNÉTIQUES

M. Gloesener a eu le premier l'heureuse idée, aujourd'hui appliquée dans une foule d'appareils, de substituer à l'armature en fer doux des électro-aimants des armatures aimantées. En permettant la suppression des ressorts antagonistes et du réglage des appareils, ces armatures ont l'immense avantage de pouvoir fournir, avec l'intermédiaire d'un seul circuit, deux actions différentes, susceptibles d'être utilisées, pour faire marcher isolément et à volonté deux appareils distincts. M. Gloesener est l'auteur de nombreux systèmes télégraphiques, d'horloges électriques et de chronographes, dont l'un a été l'objet d'un rapport très-favorable fait récemment à la Société d'Encouragement ; il a depuis publié plusieurs ouvrages sur toutes ces questions et un traité complet des applications de l'électricité, dans lequel on peut constater toute l'importance de ses recherches, tant au point de vue scientifique qu'au point de vue de l'application.

COSMOS : *Revue encyclopédique hebdomadaire des progrès des sciences, etc.* T. XX, p 260, 1862.

Académie des Sciences de Paris.

Séance du 27 février 1860.

. . . . . .

M. Despret, au nom de M. Gloesener, professeur de physique à l'université de Liége, un des savants qui ont étudié avec le plus d'ardeur et de succès la télégraphie électrique et les applications de l'électricité, présente deux nouveaux chronoscopes électriques, parfaitement combinés et admirablement établis par un jeune et habile constructeur, M. Hardy. Nous donnerons une idée sommaire de ce bel appareil et des résultats qu'on peut en attendre. Ce qui le caractérise, c'est le moyen ingénieux par lequel on obtient le mouvement rigoureusement uniforme du cylindre et le jeu régulier, sans électro-aimant, des plumes qui tracent les points à l'encre ordinaire. *Cosmos*, t. XVI, p. 247, 1860.

Monsieur et cher Collègue,

A la suite de l'examen que j'ai fait de vos appareils exposés au Champ de Mars, à Paris, je désire faire l'acquisition pour le cabinet de physique de l'Académie Impériale des sciences de St-Pétersbourg des horloges électriques construites d'après votre système du renversement du courant, système aussi ingénieux que fécond en applications.

. . . . . .

Je vous demande pardon d'être aujourd'hui si bref. A mon retour à St-Pétersbourg, j'ai trouvé des affaires par-dessus la tête ; dès que je serai plus libre, je vous écrirai davantage, surtout concernant un travail que j'ai en vue, et pour lequel il m'importe de me

prévaloir de votre avis éclairé et du riche trésor de votre expérience.

. . . . . .

Octobre, 1855.

DE JACOBI.

Extraits d'une lettre of professor Morse (*).

Théoriquement, il paraîtrait que vous avez réalisé le grand desideratum, et, autant que l'on peut voir, en ce qui concerne la production de la force, cette dernière peut être engendrée indéfiniment par une dépense motrice relativement faible. Cependant, les moyens de compensation dans la nature pour le maintien de l'équilibre entre la force produite et celle dépensée sont tellement subtils, que je n'ose pas affirmer positivement, sans une étude approfondie, qu'il ne surgira pas des obstacles imprévus lors de la mise en pratique sur une grande échelle, malgré toute la réussite du petit modèle. Je n'ai rien vu à l'exposition qui s'approche d'aussi près de la solution du problème ; mais le seul moyen de savoir définitivement à quoi s'en tenir, sera une expérimentation sérieuse, quelles qu'en soient les dépenses. Le but à atteindre par la réussite est d'une importance si vaste, qu'il vaut bien la peine d'essayer sur une échelle suffisamment grande, pour constater la puissance réelle, les propriétés de composition, etc., et son applicabilité aux usages télégraphiques. J'espère sincèrement que vous serez à même d'obtenir l'aide de votre souverain et de vos riches compatriotes, afin d'assurer à vous et à eux l'honneur d'une magnifique découverte qui

(*) Nous donnons textuellement cette traduction, telle que nous l'avons trouvée; elle est l'œuvre, comme on voit, d'un Anglais ou d'un Américain, qui aura traduit l'original pour M. Gloesener pendant le séjour de celui-ci à Paris, en 1855.

est la conséquence naturelle et appropriée des découvertes de l'immortel Oersted.

Vous souhaitant tout succès, j'ai signé,

Octobre 1853 (?). S.-B Morse.

Bruxelles, le 19 décembre 1853.

Monsieur,

J'ai trouvé, à mon arrivée à Bruxelles, le savant mémoire que vous avez eu la bonté de me donner, et je viens vous en faire mes remerciments. Je suis trop ignorant en télégraphie pour apprécier ce beau travail, mais des juges compétents se sont prononcés, et les honorables récompenses qui vous ont été accordées prouvent le mérite de votre ouvrage, et me permettent de vous faire à ce sujet mon compliment bien sincère.

J'ai regretté, Monsieur, que des circonstances, qu'il est inutile que je développe ici, n'aient pas permis de vous voir attaché cette année à notre Académie des sciences, mais j'ai tout lieu d'être convaincu que l'année prochaine, l'Académie sera heureuse de vous compter parmi ses correspondants, pour la place devenue vacante par la nomination de M. Brasseur comme membre effectif.

Je saisis avec plaisir, Monsieur, cette occasion de vous prier d'agréer les assurances des sentiments de ma considération la plus distinguée.

J. d'Omalius.

Versoix, près Genève, 10 août 1859.

Mon cher Monsieur,

. . . . . .

Je suis heureux d'apprendre que votre santé est bonne et n'entrave point votre activité scientifique. Même après les trois volumes

de M. Du Moncel, il y a beaucoup à écrire sur les applications de l'électricité. Vous êtes parfaitement préparé à entreprendre cette tâche, puisque, depuis bien des années, vos recherches ont été dirigées de ce côté. Je lirai avec un vif intérêt l'ouvrage que vous m'annoncez, et, si cela vous est agréable, j'en rendrai compte à la Bibliothèque universelle.

. . . . . .

J'ai conservé un bien agréable souvenir de votre bon accueil, lorsque je visitai Liége en 1839, et serai toujours heureux de vous prouver ma sincère reconnaissance. Recevez, Monsieur, l'assurance renouvelée de mes sentiments affectueux et très-dévoués,

ELIE WARTMANN.

Genève, 16 juin 1863.

MON CHER MONSIEUR,

. . . . . .

Ce sera un beau jour que celui où j'aurai le bonheur de vous recevoir à Genève, de vous présenter à ma famille et à mes amis scientifiques, et de vous prouver que votre accueil de 1839, si cordial et si sympathique en faveur d'un tout jeune homme, a laissé dans mon cœur une impression ineffaçable.

J'apprends avec plaisir que vous allez procéder à l'impression de votre deuxième volume. Quelle satisfaction pour vous de voir le couronnement de votre œuvre! Puisque vous m'avez admis à l'honneur d'en rendre compte, permettez-moi d'insister pour que vous la terminiez par deux appendices qui manquent au travail de M. Du Moncel, et qui vous assureront la reconnaissance des électriciens, tant de théorie que de pratique.

. . . . . .

ÉLIE WARTMANN.

Paris, 6 février 1859.

Mon cher Collègue,

. . . . . .

Je vous remettrai le premier volume d'un livre que je me suis décidé à publier et qui forme l'introduction à mon cours de physique de l'École polytechnique.

Je vous serais très-obligé si vous vouliez bien le lire, afin de m'en dire votre avis, et de me faire vos observations sur la marche que j'y ai suivie. C'est un livre raisonné et non point un précis; et, bien qu'il s'adresse aux élèves, il est un peu fait pour les professeurs. La suite, qui ne tardera pas à paraître, sera plus développée encore, et c'est surtout pour cette suite que j'aurai besoin de savoir votre impression.

. . . . . .

J. Jamin.

Paris, 14 juillet 1876.

. . . . . .

Dès la première fois que je l'ai vu, je me suis senti attiré vers lui par toutes ses qualités, et j'ose dire que je lui ai rendu comme savant une justice qu'il n'a pas toujours rencontrée, même dans son pays.

. . . . . .

Jamin.

Munich, le 2 août 1859.

Monsieur et très-honoré Collègue,

. . . . . .

Dans votre lettre du 18 mars, vous avez eu la bonté de me promettre un exemplaire de votre grand ouvrage sur les applications du courant électrique, et c'est avec la plus grande impatience que j'attends une publication, qui sera d'autant plus importante, que vous avez vous-même tant contribué à multiplier et perfectionner les applications du courant galvanique.

. . . . . .

Lamont.

Monsieur,

. . . . . .

Vous avez pressenti, entre autres, l'importance de l'emploi que l'on pouvait faire des armatures aimantées dans la télégraphie, et comme on l'a fait depuis vous.

Du reste, je crois que dans les différentes publications sur la télégraphie électrique, justice vous a été rendue sur ce point ainsi que sur les autres parties des applications industrielles de l'électricité qui vous doivent beaucoup.

Veuillez, agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués et de ma parfaite considération.

Edmond Becquerel.

La Jacqueminière, près Courtenay (Loiret), 8 avril 1860.

Je verrai avec grand plaisir votre nouvelle publication, car je ne manque pas, dans mes leçons au Conservatoire, d'exposer les recherches qui, comme les vôtres, sont si importantes pour les applications de la physique à l'industrie.

Lebisey, près Caen, 24 juin 1864.

Mon cher M. Gloesener,

Je suis réellement bien coupable de n'avoir pas encore répondu à votre aimable lettre; mais j'ai eu tant d'occupations que je n'ai pas eu un instant de loisir.

Je suis, comme vous, révolté de l'injustice qui vous a poursuivi sans cesse dans vos travaux, en même temps que dans votre position de professeur; en cela, vous partagez le sort de l'immortel Ohm, qui a payé de sa place la publication de son magnifique ouvrage.

. . . . . .

Cte du Moncel (*).

St-Quentin, 9 septembre 1867.

Monsieur et cher Collègue,

. . . . . .

Si j'avais plus d'autorité en ces matières, je vous demanderais la permission de joindre mes félicitations à celles des savants électriciens qui vous ont adressé les leurs; laissez-moi du moins mettre de nouveau votre obligeance à l'épreuve, et vous rappeler la promesse que vous m'avez faite de quelques lignes relatives à la description de vos appareils. Je tiens à répéter à nos auditeurs de la Sorbonne ce que vous m'avez appris, et je ne veux rien oublier.

. . . . . .

Desains.

(*) M. le comte du Moncel nous avait autorisé également, et cela d'une manière toute spontanée, à publier une lettre qu'il avait écrite à M. Catalan au sujet des inventions de Gloesener; notre confrère n'a, malheureusement, pas pu retrouver cette lettre dans sa correspondance.

Neuchâtel, le 13 août 1867.

Monsieur,

Pendant mon séjour à Paris, j'ai appris, à mon grand étonnement, qu'il y a encore des personnes assez hardies, ou assez mal renseignées, qui osent vous disputer l'application du courant renversé dans la télégraphie.

Je peux vous dire que c'est à vous que je dois la première notion sur le courant renversé et la suppression du ressort antagoniste, et il y a déjà un bon nombre d'années, vu que je me suis voué à la télégraphie depuis plus de vingt ans.

En dernier lieu, j'ai employé votre système de renversement de courant dans mes horloges électriques, et, je peux vous le dire, avec une telle satisfaction, que je ne saurais le remplacer par un autre moyen.

. . . . . .

M. Hirz,

Directeur de la fabrique des télégraphes, ci-devant inspecteur technique des télégraphes suisses.

A Monsieur le prof. doct. M. Gloesener, membre de l'Académie royale des sciences de Belgique, etc., à Paris.

Très-honoré Monsieur,

. . . . . .

J'espère que votre grande modestie ne prendra pas pour une exagération, si je vous rappelle toute la valeur de vos ouvrages éminents sur les applications de l'électricité, sur vos beaux travaux

théoriques et pratiques sur le renversement du courant électrique, et sur la méthode d'enregistrer les observations chronographiques avec le multiplicateur, que vous avez, en outre, combiné d'une manière si heureuse, découvertes et travaux si remarquables que le monde savant vous reconnait.

S'il m'est permis en retour de vous présenter un vœu, ce serait de vous prier de nous donner bientôt le second volume de votre important traité général des applications de l'électricité.

. . . . . .

28 août 1867.

Prof. Dr Pisko, à Vienne,
Délégué de la Commission I. R. d'Autriche pour la classe XII (instruments de physique de précision).

Vienne, le 12 janvier 1868.

Monsieur,

. . . . . .

Je lis très-souvent dans votre ouvrage classique « Des applications de l'électricité » et j'admire la clarté de l'exposition. J'espère que le tome II paraitra bientôt.

Votre ouvrage n'a pour moi qu'un défaut, c'est que cet excellent ouvrage, si volumineux qu'il soit, est toujours trop mince pour moi. Mais je corrige ce défaut, en le lisant toujours de nouveau.

Votre renversement du courant électrique et votre chronographe ne tarderont pas à triompher.

. . . . . .

Dr Pisko,

Professeur de physique à Vienne, à la Realschule supérieure.

---

prévaloir de votre avis éclairé et du riche trésor de votre expérience.

. . . . . .

Octobre, 1855.

DE JACOBI.

Extraits d'une lettre of professor Morse (*).

Théoriquement, il paraîtrait que vous avez réalisé le grand desideratum, et, autant que l'on peut voir, en ce qui concerne la production de la force, cette dernière peut être engendrée indéfiniment par une dépense motrice relativement faible. Cependant, les moyens de compensation dans la nature pour le maintien de l'équilibre entre la force produite et celle dépensée sont tellement subtils, que je n'ose pas affirmer positivement, sans une étude approfondie, qu'il ne surgira pas des obstacles imprévus lors de la mise en pratique sur une grande échelle, malgré toute la réussite du petit modèle. Je n'ai rien vu à l'exposition qui s'approche d'aussi près de la solution du problème; mais le seul moyen de savoir définitivement à quoi s'en tenir, sera une expérimentation sérieuse, quelles qu'en soient les dépenses. Le but à atteindre par la réussite est d'une importance si vaste, qu'il vaut bien la peine d'essayer sur une échelle suffisamment grande, pour constater la puissance réelle, les propriétés de composition, etc., et son applicabilité aux usages télégraphiques. J'espère sincèrement que vous serez à même d'obtenir l'aide de votre souverain et de vos riches compatriotes, afin d'assurer à vous et à eux l'honneur d'une magnifique découverte qui

(*) Nous donnons textuellement cette traduction, telle que nous l'avons trouvée; elle est l'œuvre, comme on voit, d'un Anglais ou d'un Américain, qui aura traduit l'original pour M. Gloesener pendant le séjour de celui-ci à Paris, en 1855.

est la conséquence naturelle et appropriée des découvertes de l'immortel Oersted.

Vous souhaitant tout succès, j'ai signé,

Octobre 1855 (?). S.-B Morse.

Bruxelles, le 19 décembre 1855.

Monsieur,

J'ai trouvé, à mon arrivée à Bruxelles, le savant mémoire que vous avez eu la bonté de me donner, et je viens vous en faire mes remerciments. Je suis trop ignorant en télégraphie pour apprécier ce beau travail, mais des juges compétents se sont prononcés, et les honorables récompenses qui vous ont été accordées prouvent le mérite de votre ouvrage, et me permettent de vous faire à ce sujet mon compliment bien sincère.

J'ai regretté, Monsieur, que des circonstances, qu'il est inutile que je développe ici, n'aient pas permis de vous voir attaché cette année à notre Académie des sciences, mais j'ai tout lieu d'être convaincu que l'année prochaine, l'Académie sera heureuse de vous compter parmi ses correspondants, pour la place devenue vacante par la nomination de M. Brasseur comme membre effectif.

Je saisis avec plaisir, Monsieur, cette occasion de vous prier d'agréer les assurances des sentiments de ma considération la plus distinguée.

J. d'Omalius.

Versoix, près Genève, 10 août 1859.

Mon cher Monsieur,

. . . . . .

Je suis heureux d'apprendre que votre santé est bonne et n'entrave point votre activité scientifique. Même après les trois volumes

BIBLIOGRAPHIE.

BULLETINS DE L'ACADÉMIE.

(2e *série.*)

Rapport sur une notice de M. Florimond, concernant les aimants de fer de fonte trempée. (T. VII, 1859.) N° 6.

Rapport sur un mémoire de M. Ch.-V. Zenger intitulé : *Recherches sur l'action des forces moléculaires des éléments chimiques.* (*Ibid*) N° 8.

Rapport sur un mémoire de M. Ch.-Zenger, ayant pour titre : *Recherches sur la vitesse de la lumière et sur sa dépendance de l'action des forces moléculaires.* (T. VIII, 1859.) Nos 9 et 10.

Rapport sur une note de M. Florimond relative à l'électricité atmosphérique. (T. XI, 1861.) N° 2.

Rapport sur une notice de M. Jaspar concernant un essai sur la résistance des conducteurs de fer et de cuivre à la rupture par le courant galvanique et l'étincelle électrique. (T. XV, 1863.) N° 2.

Note sur quelques perfectionnements apportés aux appareils chronographiques. (T. XVII, 1864.) N° 4.

Rapport sur une notice de M. Delbœuf relative à la détermination rationnelle des nombres de la gamme chromatique. (T. XXI, 1866) N° 5.

Note sur une nouvelle méthode d'enregistrement automatique, au moyen de l'électricité, de la déclinaison et de l'inclinaison magnétiques et de leurs variations diurnes. (T. XXVIII, 1869.) N° 8.

Rapport sur une note de M. Perard relative à une modification de la machine électrique de Nairne. (*Ibid.*) N° 12.

Rapport sur un mémoire de concours concernant l'examen et la discussion des procédés suivis pour déterminer la déclinaison,

l'inclinaison et l'intensité magnétiques du globe terrestre, ainsi que leurs variations séculaires et diurnes. (T. XXX, 1870.) N° 12.

Note sur une nouvelle boussole magnétique ou plutôt électro-magnétique, son importance dans les observations magnétiques et surtout dans celles faites sur mer. (T. XXXIII, 1872) N° 4.

Note sur un paratonnerre foudroyé à Wetteren. En collaboration avec M. Maas, de Melle. (*Ibid*) N° 6.

Rapport sur une note de M. Belpaire concernant le second principe de la thermodynamique. (T. XXXIV, 1872.) N° 12.

Note sur un nouveau procédé pour soustraire les boussoles marines à l'influence du fer et de l'acier qui entrent dans la construction et le chargement des navires. (T. XXXV, 1873) N°s 4 et 5.

Rapport sur le météorographe-enregistreur universel de M. Van Rysselberghe. (T. XXXVI, 1873) N° 8.

Note sur le météorographe-enregistreur universel de M. Van Rysselberghe. (*Ibid.*) N° 11.

Rapport sur un moteur électro-magnétique à armature sans fin de M. Danssin. (T. XXXIX, 1875.) N° 2.

Rapport sur un mémoire de M. Walthère Spring intitulé : *Sur la dilatation, la chaleur spécifique des alliages fusibles et leurs rapports avec la loi de Neumann.* (T. XXXIX, 1875.) N° 5.

Observations sur une note publiée dans les Bulletins de l'Académie, sous le titre de : *Communications et lectures* (T. XL, 1875.) N° 7.

Rapport sur un mémoire de M. de Heen concernant la relation qui existerait entre la température de fusion des métaux et leur coefficient de dilatation. (T. XLI, 1876) N° 5.

OUVRAGES NON PUBLIÉS PAR L'ACADÉMIE.

Mémoire (couronné) en réponse à la question de mathématiques du concours universitaire : *Ut calculi litteraris seu algebraici theoria, principiis è sola arithmetica et signorum naturâ petitis, missâ quantitatum positivarum et negativarum seorsim existentium*

absurdâ distinctione superstruatur. Dein æquatio generalis, cùm primi, tum secundi gradus resolvatur, discutiaturque ità, ut varia solutionum genera, puta negativarum, etc., curentur, verus et genuinus earum sensus, ratioque iis in analysi utendi explicentur, aptisque exemplis illustrentur. (Ann. Acad. Lugd., 1818-1819, vol. II.) In-4°.

Mémoire (couronné) en réponse à la question de botanique du concours universitaire : *Quaeritur et diversarum opinionum de fabricâ usuque vasorum plantarum enumeratio chronologica, et quae sit harum opinionum optima expositio.* (Ibid., 1819-1820, vol. III.) In-4°.

Mémoire (couronné) en réponse à la question de chimie du concours universitaire : *Exponatur theoria attractionis molecularis seu affinitatis chemicae.* (Ibid., 1820-1821, vol. IV.) In-4°.

Dissertatio inaugularis physica : *De identitate fluidi electrici, et magnetici, deducta ex theoriâ a clar. Ampère propositâ* (20 février 1823). (Ibid., 1822-1823, vol. V.) In-4°.

Oratio de vera scientias Physicas excolendi methodo et vero illarum studii fine (26 janvier 1826) *Ann. Acad. Lovanii.* 1825-1826, vol. I.) In-4°.

(Cum extraordinarium in facultate mathemathica et physica professionem solemni riter anspicaritur.)

Notice sur l'action réciproque entre un courant électrique et des aiguilles d'acier non aimantées. (*Correspondance mathématique et physique*, t. VI.) Bruxelles, 1830 ; in-8°.

Mémoire sur quelques appareils électro-magnétiques et leur emploi (*Mém. de la Soc. roy. des sc. de Liége*) Liége, 1843; in-8° avec 1 pl.

Résumé d'un cours de physique expérimentale. Ouvrage inachevé. Liége, 1843; in-8° avec pl.

Notice sur deux petits appareils propres à changer la direction des courants électriques. (*Mém. de la Soc. roy. des sc. de Liége.*) Liége, 1844; in-8° avec 1 pl. (*Épuisé.*)

Mémoire sur la réfraction. (*Mém. de la Soc. roy. des sc. de Liége.*) Liége, 1846; in-8° avec 1 pl.

De l'influence de l'étude de la physique sur le bien-être de l'humanité. (*Discours prononcé, comme recteur sortant, à la salle académique de l'Université de Liége, le 12 octobre 1847.*) Liége, 1847; in-8°. (*Épuisé*)

Note sur la construction d'horloges et de télégraphes magnétiques. — Horloge électrique sans pile. — Nouveau transmetteur dans les télégraphes avec les lettres alphabétiques. — Transmetteur simultané de mêmes dépêches dans deux ou même dans plusieurs directions différentes. — Suppression du ressort à boudin dans les horloges électriques et dans les télégraphes. (*Comptes rendus de l'Académie des sciences de Paris.*) Paris, 1848; in-4°.

Recherches sur la télégraphie électrique. (*Mém. de la Soc. roy. des sc. de Liége.*) Liége, 1853; vol. in-8° avec 14 pl. (*Épuisé.*)

Analyse sommaire des recherches sur la télégraphie électrique. (*Ibid.*) Liége, 1853; in-8°.

Sur les appareils télégraphiques exposés à Paris en 1855. (*La Science.*) Paris, 1855; in-4°.

Réclamation de priorité sur des perfectionnements apportés aux horloges électriques, 1856. (*A paru dans divers recueils.*)

Rapport sur un nouveau système de télégraphie électrique applicable aux chemins de fer, par M. Cauderai. (*Journal des trav. de l'Acad. nationale de Paris.*) Paris, 1857.

Télégraphe à aiguille perfectionné. (*Revue universelle des Mines.*) Liége, 1857; in-8° avec 1 pl. (*Épuisé.*)

Mémoire sur un nouveau chronoscope et sur l'application du renversement du courant voltaïque dans les horloges, les télégraphes avec lettres, dans les relais et les translateurs des télégraphes à écrire et en général dans toutes les applications du courant électrique. (*Rapport officiel sur le 33e Congrès des naturalistes allemands.*) Bonn, 1859; in-4°.

Rapport sur une horloge électro-moteur. (*Journal des trav. de l'Acad. nationale de Paris.*) Paris, 1858.

Description d'un transmetteur pour télégraphe à écrire à renversement du courant, permettant d'écrire avec une ou deux plumes,

soit alternativement, soit simultanément, en en combinant le jeu. (*Cosmos.*) Paris, 1859; in-8°.

Description de deux nouveaux chronoscopes électriques. (*Comptes rendus de l'Académie des sciences de Paris.*) Paris, 1860; in-4°.

Traité général des applications de l'électricité. Paris et Liége, 1861; in 8° avec 18 pl. Première partie.

Liste explicative détaillée des appareils électriques exposés par l'auteur à l'Exposition universelle de Paris en 1867. Liége, 1867.

De l'importance du principe du renversement alternatif du courant dans les électro-aimants. De sa théorie et de ses applications scientifiques et industrielles. Avantage du système à armature aimantée. Liége, 1868; in-8° (*Épuisé.*)

Rapport présenté au collége des bourgmestre et échevins de la ville de Liége sur le service des horloges électriques à Liége. Liége, 1870; in-8°.

Études sur l'électro-dynamique et l'électro-magnétisme. Bruxelles, 1873; vol. in-8°. Seconde édition.

(Ouvrage couronné par le prix quinquennal des sciences physiques et mathématiques de l'Académie royale de Belgique en 1874.)

Liste de 218 appareils ou instruments appartenant aux différentes branches de la physique et notamment à l'électricité et à l'électro-magnétisme. Paris, 1874.

PRIX DÉCERNÉS PAR L'ACADÉMIE DEPUIS 1816.

SCIENCES.

1817. — Médaille d'or à M. J. De Hemptinne pour son mémoire *Sur les applications de la vapeur d'eau comme moyen d'échauffement.*

1817. — Accessit à M. Ch De Laveleye pour son mémoire sur le même sujet.

1817. — Médaille d'argent à M. Schaumans pour son mémoire *Sur l'orobranche.*

1819. — Médaille d'argent à M. Huguenin pour son mémoire *Sur une question de mécanique physique.*

1819. — Médaille d'argent à M. J. F. D. Behr pour son mémoire *Sur les minéraux de Belgique.*

1820. — Médaille d'or à M. J. Vène pour son mémoire *Sur une question de mécanique.*

1820. — Médaille d'or à M. J. P. Pirard pour son mémoire *Sur une question de physique.*

1820. — Médaille d'encouragement à M. Audoor pour son mémoire *Sur l'ancien état des vignobles en Belgique.*

1821. — Médaille d'or à M. Drapiez pour son mémoire *Sur la constitution géologique du Hainaut.*

1821. — Médaille d'or à M. Marée pour son mémoire *Sur la composition chimique des sulfures.*

1821. — Médaille d'encouragement à M. Coulier pour son mémoire *Sur le bleu de Prusse.*

1822. — Médaille d'or à M. J. Vène pour son mémoire *Sur l'élimination entre deux équations à deux inconnues.*

1822. — Médailles d'argent à MM. H. Guillery et Évrard pour leur mémoire *Sur les plantes.*

1823 — Médaille d'argent à M. J. Vène pour son mémoire *Sur les lignes spiriques.*

1823. — Médaille d'or à M. D. Hensmans pour son mémoire *Sur les esprits alcooliques.*

1824. — Médaille d'or à M. Pagani pour son mémoire *Sur les lignes spiriques.*

1824. — Médaille d'argent à M. Demoor pour son mémoire sur le même sujet.

1824. — Médaille d'argent à M. Martens pour son mémoire *Sur l'action d'un fil flexible.*

1824. — Médaille d'argent à M. D. Hensmans pour son mémoire *Sur les corps gazeux et gazifiables.*

1825. — Médaille d'or à M. Pagani pour son mémoire *Sur le fil flexible.*

1825. — Médaille d'or à M. Cauchy pour son mémoire *Sur la constitution géologique de la province de Namur.*

1825. — Médaille d'or à M. A. Moreau de Jonnès pour son mémoire *Sur le déboisement des forêts.*

1825. — Accessit avec mention honorable à M. Bosson pour son mémoire sur le même sujet.

1826. — Médaille d'argent à M. Gloesener pour son mémoire *Sur le magnétisme terrestre.*

1826. — Médaille d'or à M. Belpaire pour son mémoire *Sur les changements de la côte d'Anvers à Boulogne.*

1826. — Médaille d'argent à M. (1) pour son mémoire *Sur le fumier animal.*

1826. — Médaille d'argent à M. Alexis Timmermans pour son mémoire *Sur le mouvement d'une bulle d'air qui s'élève dans un liquide.*

1827. — Médaille d'argent à M. Th. Olivier pour son mémoire *Sur les dix points dans l'espace.*

(1) Les noms restés en blanc sont ceux des auteurs qui ne se sont pas fait connaître.

1828. — Médaille d'argent à M. Aelbrouck pour son mémoire *Sur les prairies aigres.*

1828. — Médaille d'or à M. Steininger pour son mémoire *Sur la constitution géologique du Grand-Duché de Luxembourg.*

1828. — Médaille d'argent à M. Engelspach-Larivière pour son mémoire sur le même sujet.

1829. — Médaille d'or à M. A. Timmermans pour son mémoire *Sur les ailes des moulins à vent.*

1829. — Médaille d'argent à M. pour son mémoire *Sur le meilleur mode de dénombrement de la population.*

1830. — Médaille d'or à M. Dumont pour son mémoire *Sur la description géologique de la province de Liége.*

1834. — Médaille d'or à M. Martens pour son mémoire *Sur les chlorures d'oxydes solubles.*

1835. — Médaille d'or à M. A. De Vaux pour son mémoire *Sur le moyen le plus avantageux d'élever l'eau à plus de cent mètres par le moyen de l'air atmosphérique.*

1835. — Médaille d'or à M. H. G. Galeotti pour son mémoire *Sur la constitution géologique du Brabant.*

1836. — Médaille d'or à M. J. Decaisne pour son mémoire *Sur la garance.*

1837. — Médaille d'argent à M. Lambotte pour son mémoire *Sur les appareils sanguins et respiratoires des batraciens anoures.*

1837. — Mention honorable à M. Verplancke pour son mémoire *Sur les garances de Zélande et d'Avignon.*

1838. — Mention honorable à M. pour son mémoire sur le même sujet remis au concours.

1839 — Médaille d'argent à M. Le François pour son mémoire *Sur l'analyse algébrique.*

1839. — Médaille d'argent à M. A. Trinchinetti pour son mémoire *Sur la formation des odeurs dans les fleurs.*

1840. — Médaille d'or à M. Catalan pour son mémoire *Sur la transformation des variables dans les intégrales multiples.*

1840. — Médaille d'argent à M. J. Vallès pour son mémoire *Sur les logarithmes.*

1840. — (L'Académie a regretté de ne pouvoir décerner à M. Éd. Le François une médaille d'argent pour son mémoire *Sur les produits continus*, attendu qu'une semblable distinction avait déjà été accordée à cet auteur, en 1839, pour le même sujet.)

1840. — Médailles d'or à MM Gonot, le Dr G. Bischoff, Boisse, et médailles d'argent à MM. Lemielle et Motte, pour leurs mémoires *Sur les explosions dans les mines.*

1841. — Médailles d'argent à MM. Louyet et B. Verver pour leurs mémoires *Sur l'absorption par les plantes des substances métalliques vénéneuses accidentellement répandues dans le sol.*

1841. — Médaille d'or à M. Moritz Stern pour son mémoire *Sur la théorie des résidus quadratiques.*

1842. — Médaille d'argent à M. F. Duprez pour son mémoire *Sur l'électricité de l'air.*

1843. — Médaille d'or à M. H. Nyst pour son mémoire *Sur les coquilles et polypiers fossiles des terrains tertiaires de Belgique.*

1843. — Médaille d'or à M. F. Duprez pour son mémoire *Sur l'électricité de l'air.*

1844. — Médaille d'argent à M. H. Simonis pour son mémoire *Sur l'extension aux surfaces de la théorie des points singuliers des courbes.*

1844. — Médaille d'or à M. Verloren pour son mémoire *Sur le phénomène de la circulation dans les insectes.*

1845. — Mention honorable à M. pour son mémoire *Sur les engrais.*

LETTRES.

1817. — Médaille d'or à M. pour son mémoire *Sur les places qui pouvaient être considérées comme villes du VIIe au XIIe siecle.*

1817. — Accessit à M. Stals pour son mémoire sur le même sujet.

1818. — Médaille d'or à M. A. A. M. Hoverlant de Beauvelaere pour son mémoire *Sur la servitude aux Pays-Bas.*

1820. — Médaille d'or à M. le baron F. de Reiffenberg pour son mémoire *Sur la population des fabriques pendant les XVe et XVIe siècles.*

1820. — Médaille d'or à M. Hoffman-Peerlkamp, pour son mémoire latin *Sur la vie et les doctrines des Belges qui écrivirent en vers latins.*

1821. — Médaille d'encouragement à M. Pycke pour son mémoire *Sur la législation et les tribunaux avant l'invasion des armées françaises aux Pays-Bas.*

1821. — Médaille d'or à M. le baron F. de Reiffenberg pour son mémoire *Sur Juste-Lipse.*

1822. — Médaille d'or à M. Pycke pour son mémoire *Sur la législation et les tribunaux des Pays-Bas autrichiens.*

1822. — Médaille d'argent à M. le baron F. de Reiffenberg pour son mémoire *Sur Érasme.*

1823. — Médaille d'argent à M. H. Guillery pour *Son éloge de François Hemsterhuis.*

1824. — Médaille d'or à M. Raoux pour son mémoire *Sur les langues flamande et wallone.*

1824. — Médaille d'or à M. Ch. Steur pour son mémoire *Sur les États des provinces belgiques.*

1826. — Médaille d'or à M. Pycke pour son mémoire relatif *Aux corporations et métiers des Pays-Bas.*

1827. — Médaille d'or à M. Raingo pour son mémoire *Sur l'instruction publique aux Pays-Bas.*

1827. — Médaille d'or à M. pour son mémoire *Sur l'administration des Pays-Bas sous Marie-Thérèse.*

1828. — Médaille d'or à M. Ch. Steur pour son mémoire *relatif aux Pays-Bas sous l'empereur Charles VI.*

1829. — Médaille d'or au même pour son mémoire *Sur le voyage de Charles-Quint à Gand.*

1829. — Médaille d'argent à M. G. Mees pour son mémoire sur le même sujet.

1830. — Médaille d'or à M. J. Grandgagnage pour son *Mémoire concernant l'influence de la législation française sur celle des Pays-Bas espagnols.*

1830. — Médaille d'or à M J. S. Van Hees Vanden Tempel pour son mémoire *Sur l'établissement des communes en Flandre.*

1830. — Médaille d'or à M. Grœbe pour son *Mémoire concernant les monnaies.*

1834. — Médaille d'argent à M. Schayes pour son mémoire *Sur les monuments d'architecture du Brabant jusqu'au XVIe siècle.*

1834. — Médaille d'argent à M. J. de Saint-Genois pour son mémoire *Sur l'origine et la nature des avoueries dans les Pays-Bas.*

1835. — Médaille d'or à M. Schayes pour son mémoire *Sur les ressources que l'on trouve dans les chroniqueurs et autres écrivains du moyen âge pour l'histoire de la Belgique avant et pendant la domination romaine.*

1835. — Mention honorable à M. F. Labeye, pour son mémoire *Sur l'état de la poésie flamande depuis l'époque la plus reculée jusqu'à la fin du XIVe siècle.*

1837. — Médaille d'or à M. A. Van Hasselt pour son mémoire *Sur la poésie française depuis sa première origine jusqu'à la fin du règne d'Albert et Isabelle.*

1837. — Médaille d'or à M. N. Briavoinne pour son mémoire *Sur l'époque des inventions, etc., qui ont successivement contribué aux progrès des arts industriels aux Pays-Bas depuis les dernières années du XVIIIe siècle jusqu'à nos jours.*

1838. — Médaille d'or à M. J. A Snellaert pour son mémoire *Sur la poesie flamande dès sa première origine jusqu'à la fin du règne d'Albert et Isabelle.*

1838. — Médaille d'argent à M. E. Delmarmol pour son *Mémoire relatif à l'influence du règne de Charles-Quint sur la legislation et les institutions politiques de la Belgique.*

1839. — Mention honorable à M. pour son mémoire *Sur les changements apportés, par le prince Maximilien Henri de Bavière (en 1684), à l'ancienne constitution liégeoise.*

1840. — Médaille d'argent à M. J. Henaux pour son mémoire sur le même sujet.

1840. — Médaille d'or à M. pour son mémoire *Sur l'état de la population, des fabriques, des manufactures et du commerce dans les Pays-Bas, depuis Albert et Isabelle jusqu'à la fin du siècle dernier.*

1840. — Médaille d'or à M. Schayes pour son mémoire *Sur l'époque à laquelle l'architecture ogivale a fait son apparition en Belgique.*

1840. — Médaille d'argent à J. Devigne pour son mémoire sur le même sujet.

1841. — Médaille d'or à M. A. J. Namèche pour son mémoire *Sur la vie et les écrits de Jean-Louis Vivès,* professeur de l'Université de Louvain.

1842. — Médaille d'argent à M. A. Paillard de Saint Aiglan pour son mémoire *Sur les changements que l'établissement des abbayes et des autres institutions religieuses au VIIe siècle, ainsi que l'invasion des Normands au XIe siècle, ont introduits dans l'état social en Belgique.*

1843. — Médaille d'argent à M. F. Van de Putte pour son mémoire *Sur l'état des écoles et autres établissements d'instruction publique en Belgique, depuis Charlemagne jusqu'à l'avénement de Marie-Thérèse.*

1843. — Médaille d'or à M. A. Paillard de Saint-Aiglan pour son mémoire relatif au même sujet que celui pour lequel il a obtenu une médaille d'argent en 1842.

1844. — Médaille d'or à M. le chevalier F. Van den Branden de Reeth pour son mémoire *Sur la famille des Berthaud de Malines.*

1845. — Médaille d'or à M. N. Britz pour son mémoire *Sur l'ancien droit belgique.*

1845. — Médaille d'or à M. l'abbé Carton pour son mémoire *Sur les sourds-muets.*

(1846 à 1876.)

—

SCIENCES.

1846. — Médaille d'or à M. Amyot pour son mémoire *Sur la théorie des points singuliers des courbes.*

1847. — Médaille d'argent à M. Le Docte pour son mémoire *Sur les engrais et la faculté d'assimilation dans les végétaux.*

1848. — Médaille de vermeil à M. Le Docte pour son mémoire relatif au sujet précité remis au concours.

1848. — Médaille d'or à M. A. Eenens pour son mémoire *Sur les meilleurs moyens de fertiliser la Campine et les dunes.*

1848. — Médaille de vermeil à M. Le Docte pour son mémoire *Sur les moyens de fertiliser les landes des Ardennes.*

1849. — Médaille d'or à M. Ossian Bonnet pour son mémoire *Sur la théorie générale des séries.*

1851. — Médaille d'or à MM. F Chapuis et Dewalque pour leur mémoire *Sur la description des fossiles des terrains secondaires de la province de Luxembourg.*

1851. — Médaille d'or à M. Ad. de Hoon pour son mémoire *Sur les Polders.*

1852. — Médaille de vermeil à M. Éd. Morren pour son mémoire *Sur la coloration chez les végétaux.*

1853. — Médailles d'argent à MM. J. d'Udekem et N. Lieberkuhn pour leurs mémoires *Sur le développement d'un animal, etc.*

1858. — Médaille d'or à M. Crocq pour son mémoire *Sur la pénétration des particules solides à travers les tissus de l'économie animale.*

1862. — Médaille d'or à M. Cohnstein pour son mémoire *Sur le tonus musculaire.*

1864. — Médaille d'or à M. Caron pour son mémoire *Sur la composition chimique des aciers.*

1868. — Médaille d'or à M. Éd. Van Beneden, pour son mémoire *Sur la composition anatomique de l'œuf.*

1869. — Médaille d'or à M. C. Malaise pour son mémoire *Sur le terrain silurien du Brabant.*

1870. — Médaille d'or à M. L. Perard pour son mémoire *Sur le magnétisme terrestre.*

1873. — Médaille d'or à M. P. Mansion pour son mémoire *Sur la théorie de l'intégration des équations aux différences partielles des deux premiers ordres.*

1874. — Médaille d'or à M. A. Gilkinet pour son mémoire *Sur le polymorphisme des champignons.*

1874. — Médaille d'or à MM. de la Vallée Poussin et Renard pour leur mémoire *concernant les roches plutoniennes de la Belgique et de l'Ardenne française.*

1875. — Médaille d'argent à M. R. Malherbe et J. de Macar pour leurs mémoires *Sur le système du bassin houiller de Liége.*

1876. — Médaille d'or à M. Édouard Grimaux pour son mémoire *Sur l'acide urique.*

1877. — Médaille d'or à M. Rostafinski pour son mémoire *Sur les Laminariacées.*

LETTRES.

1846. — Médaille d'encouragement à M. G. Guillaume pour son mémoire *Sur l'organisation militaire en Belgique depuis Philippe le Hardi jusqu'à l'avénement de Charles-Quint.*

1846. — Médaille d'or à M. A. C. A. Zestermann pour son mémoire *Sur les basiliques.*

1846. — Médaille d'honneur à M. F. Tindemans pour son mémoire sur le même sujet.

1847. — Médaille d'or à M. G. Guillaume pour son mémoire relatif au même sujet que celui pour lequel il a obtenu une médaille d'encouragement en 1846.

1848. — Médaille d'argent à M. J. Le Jeune pour son mémoire *Sur le pouvoir judiciaire en Belgique avant Charles-Quint.*

Bruxelles . . . Rédaction des « Annales des travaux publics. » BM.
Rédaction des « Annales d'oculistique. » B.
Rédaction de « La Presse médicale belge. » B.
Rédaction du « Moniteur industriel belge. » B.
Rédaction du « Moniteur belge. » BMF.
Direction de la revue « l'Abeille. » B.
Rédaction de « l'Indépendance belge. » BMCF.
Rédaction du « Journal de Bruxelles. » BC.
Rédaction de « l'Écho du Parlement belge. » B.
Rédaction de « l'Étoile belge. » B.
Bibliothèque des RR. PP. Bollandistes. BMCKFN.

Charleroi . . . Bibliothèque communale. E.
Société paléontologique et archéologique. CKE.

Chimay . . . . Bibliothèque communale. CKE.

Courtrai. . . . Bibliothèque communale. MCKE.

Damme . . . . Bibliothèque communale. F.

Eccloo. . . . . Bibliothèque communale. F.

Furnes. . . . . Bibliothèque communale. CKE.

Gand . . . . . Archives de l'État. BMCKEF.
Université. BMCKEF.
Athénée royal. BM.
Cour d'appel. MC.
Séminaire. CK.
Société d'horticulture. BM.
Sociéte royale des beaux-arts et de littérature BMFN.
Willems-Fonds. BN.
Comité de publication des inscriptions funéraires. B.
Rédaction du « Messager des sciences historiques. » B.
Réd. de la « Revue de l'instruction publique. » B.

Gembloux. . . Institut agricole de l'État. BM.

Hasselt . . . . Archives de l'État. CK.
Bibliothèque communale. BMCKEF.
Athénée royal. BM.

Hasselt . . . . Société des mélophiles. B.
Liege. . . . . Archives de l'État. CKE.
Université. BMCKEF.
Bibliothèque communale. B.
Athénée royal. BM.
Cour d'appel. C.
École normale des humanités. BM.
Société royale des sciences. BM.
Société d'émulation. BMN.
Société géologique de Belgique. BM.
Institut archéologique. BFN.
Société médico-chirurgicale. B.
Rédaction du « Scalpel. » B.
Rédaction de « l'Écho vétérinaire. » B.
Séminaire. CK.
Lierre. . . . . École normale de l'État. BMCKEF.
Lokeren . . . . Bibliothèque communale. E.
Louvain . . . . Bibliothèque communale. E.
Université catholique. BMCKEF.
Société littéraire. BFN.
Malines . . . . Bibliothèque communale. BMCKEF.
Grand Séminaire. BMCK.
Mons. . . . . Archives de l'État. BMCKE.
Bibliothèque communale. BMCKEF.
Athénée royal. BM.
Société des sciences, arts et lettres. BMCFN.
Cercle archéologique. BC.
Namur. . . . . Archives de l'État. CKEF.
Bibliothèque communale. BMCKEF.
Athénée royal. BM.
Société archéologique. BMCKFN.
Séminaire. CK.
Nivelles . . . . École normale de l'État. BMCKEF.
Ostende . . . . Bibliothèque communale. BMCKE.

1867. — Médaille d'argent à M. pour son *Appréciation du talent de Chastellain.*

1867. — Médaille d'or à M. E. Poullet pour son *Mémoire concernant l'histoire du droit pénal dans le duché de Brabant jusqu'à Charles-Quint.*

1868. — Médaille d'or à M. Ch. Fétis pour son mémoire *Sur Jean Lemaire (des Belges).*

1869. — Médaille d'or à M. E. Poullet pour son *Mémoire concernant l'histoire du droit pénal dans le duché de Brabant depuis Charles-Quint.*

1869. — Médaille d'or à MM. Frans De Potter et J. Broeckaert pour leur *Description statistique d'une commune du centre des Flandres.*

1870. — Médaille d'or à M. Ém. de Borchgrave pour son mémoire *Sur les colonies belges de la Hongrie et de la Transylvanie.*

1871. — Médaille d'or à M. Ch. Piot pour son mémoire *Sur les pagi en Belgique.*

1871. — Médaille d'or à M. E. Poullet pour son mémoire *Sur le droit criminel dans la principauté de Liége.*

1873. — Médaille d'or à M. Henrard et médaille d'argent à M. pour leurs mémoires *Sur le règne de Charles le Téméraire.*

1874. — Médaille d'or à M. Ad. De Ceuleneer pour son mémoire *Sur Septime Sévère.*

1874. — Médaille d'or à M. Van Weddingen pour son mémoire *Sur Anselme de Cantorbéry.*

1874. — Médaille d'or à M. Dauby pour son mémoire *Sur la théorie du capital et du travail.*

1876. — Médaille d'or à M. A. Faider pour son mémoire *Sur l'histoire de la législation du droit de chasse.*

1877. — Médaille d'or à M. Th. Quoidbach pour son mémoire *Sur le caractère national des Belges.*

M. de Pouhon avait institué un prix de 6,000 francs destiné à l'auteur du *meilleur mémoire sur le lieu de naissance de Charlemagne*. Ce concours n'ayant pas donné les résultats voulus, la *classe des lettres* a posé, après avis du donateur, la *question de l'origine belge des Carlovingiens*. Elle a décerné, en 1862, ce prix, majoré de 600 francs d'intérêts, à MM. Gérard et Warnkœnig, auteurs d'un mémoire sur ce sujet.

PRIX DE STASSART.

1°. *Notice sur un Belge célèbre.*

1re période (1851-1856). Prix décerné à M. Eug. Van Bemmel pour sa notice *Sur le baron de Stassart.*

2e période (1857-1862). Prix non décerné pour une notice *Sur Van Helmont.*

3e période (1863-1868). Prix décerné à MM. Frans De Potter et Broeckaert pour leur notice *Sur Antoine Van Dyck.*

4e période (1869-1874). Prix décerné à M. Max Rooses pour sa notice *Sur Chr. Plantyn.*

2°. *Question d'histoire nationale.*

1re période (1859-1864). Prix décerné à M. Émile de Borchgrave pour son mémoire *Sur l'histoire des rapports de droit public qui ont existé entre les provinces belges et l'empire d'Allemagne, depuis le Xe siècle jusqu'à l'incorporation de la Belgique dans la république française.*

2e période (1865-1870). Prix décerné à M. Edmond Poullet pour

son mémoire *Sur les principes constitutionnels communs, à l'époque de l'invasion française en 1794, à nos diverses provinces et ceux par lesquels elles différaient entre elles.*

BEAUX-ARTS.

SUJETS LITTÉRAIRES.

1853. — Médaille d'argent à M. Belleflamme pour son mémoire *Sur les bases et les chapiteaux en architecture.*

1853. — Médaille d'or (concours extraordinaire) à M. H. Ulrich pour *une symphonie triomphale* (mariage de Léopold II).

1854. — Médaille d'argent à M. pour son mémoire *Sur l'introduction de l'emploi du verre à vitre.*

1855. — Médaille d'or à M. Héris pour son mémoire *Sur l'école flamande de peinture sous les ducs de Bourgogne.*

1857. — Médaille d'argent à M. pour son mémoire *Sur la gravure dans les Pays-Bas jusqu'à la fin du XVe siècle.*

1858. — Médaille d'or à M. E. Levy pour son mémoire *Sur l'enchaînement des diverses architectures.*

1859. — Médaille d'or à M. J. Renouvier pour son mémoire *Sur la gravure aux Pays-Bas jusqu'à la fin du XVe siècle.*

1859. — Médaille d'or à M. A. Pinchart pour son mémoire *Sur la tapisserie de haute-lisse.*

1863. — Médaille d'or à M. E. Baes et médaille d'or à M. Wiertz pour leurs mémoires *Sur le caractère de l'école flamande de peinture depuis Rubens.*

1865. — Médaille d'argent à M. E. Baes pour son mémoire *Sur l'enseignement des arts graphiques et plastiques.*

1865. — Médaille d'argent au même pour son *Mémoire concernant l'histoire de la peinture du paysage.*

1867. — Médaille d'argent à M. E. Van Cleemputte pour son mémoire *Sur Quentin Metsys.*

1868. — Médaille d'or à M. A. Pinchart pour son mémoire *Sur l'histoire de la gravure des médailles en Belgique.*

1873. — Médaille d'or à M. A. Schoy pour son *Mémoire concernant l'influence italienne sur l'architecture aux Pays-Bas.*

1874. — Médaille d'argent à M. pour son mémoire *Sur la sculpture aux Pays-Bas pendant les XVIIe et XVIIIe siècles.*

1875. — Médaille d'or à M. Edm. Marchal pour son mémoire *Sur la sculpture aux Pays-Bas pendant les XVIIe et XVIIIe siècles.*

1877. — Médaille d'or à M. Edg. Baes pour son mémoire *Sur Rubens.*

1877. — Médaille d'or à M. Alphonse Goovaerts pour son mémoire *Sur l'histoire de la typographie et de la bibliographie musicales aux Pays-Bas.*

—

SUJETS D'ART APPLIQUÉ.

La *classe des beaux-arts* avait adopté dans sa séance du 20 septembre 1849, un concours d'art appliqué concurremment avec son concours littéraire annuel. Cette disposition, remise en vigueur à partir de 1872, a donné les résultats suivants :

1872. — PEINTURE ET SCULPTURE. — Prix de mille francs accordé à M X. Mellery pour son carton ayant pour sujet *les travaux de la métallurgie*, et prix de mille francs accordé à M. J. Cuypers pour son bas-relief ayant pour sujet *les travaux de l'agriculture.*

1873. — ARCHITECTURE ET MUSIQUE. — Prix de mille francs accordé à M. H. Blomme pour son *Arc de triomphe dédié à la Paix*, et prix de mille francs accordé à M. S. De Lange pour son *Quatuor à quatre instruments à cordes.*

1874. — PEINTURE ET GRAVURE AU BURIN. — Prix de cinq cents francs accordé à M. J. Dillens pour son carton pour une frise des-

tinée à un *Établissement hospitalier*, et prix de cinq cents francs accordé à M. J. Demanez pour sa gravure du tableau de Leys : *Érasme dans son cabinet de travail.*

1875. — SCULPTURE ET GRAVURE EN MÉDAILLES. — Prix de cinq cents francs accordé à M. J. Dillens pour son bas-relief ayant comme sujet l'*Horticulture*, et prix de six cents francs à M. Ch. Wiener pour ses deux médailles : *La visite du czar Alexandre à Londres en 1874, et l'alliance des républiques américaines du Sud pour la défense de Lima.*

1876. – ARCHITECTURE ET MUSIQUE. — Prix de mille francs accordé en partage à M. H. Vandeveld et J. Baes pour leur projet de *pont monumental ;* et prix d'encouragement de cinq cents francs accordé à M. De Doss pour sa *Messe du jour de Pâques.*

1877. — PEINTURE ET SCULPTURE. — Prix de mille francs accordé à M. A. Bourotte pour son carton ayant pour sujet *L'enseignement de l'enfance ; la crèche école gardienne et le jardin d'enfant ;* et prix de mille francs accordé à M. George Geefs pour son bas-relief ayant pour sujet l'*Industrie linière personnifiée.*

LISTE

DES

INSTITUTIONS ET DES REVUES PÉRIODIQUES AVEC LESQUELLES L'ACADÉMIE EST EN RELATION.

La lettre A, placée à la suite du nom d'une institution, signifie que celle-ci reçoit toutes les publications de l'Académie.

» B signifie qu'elle reçoit les *Bulletins* et l'*Annuaire*.
» M » » les *Mémoires*.
» C » » le *Compte rendu* des séances de la Commission d'histoire.
» K » » les *Chroniques* publiées par cette Commission.
» E » » les *Œuvres des grands écrivains du pays*.
» F » » les *Monuments de la littérature flamande*.
» N » » la *Biographie nationale*.

EUROPE.

BELGIQUE.

Anvers. . . . . Bibliothèque communale. BMCKEF.
Archives provinciales. M.
Archives communales. BC.
Athénée royal. BM.
Académie royale des beaux-arts. E.

Anvers. . . . . Académie d'archéologie. BMFN.
Société de médecine. B.
Société de pharmacie. B.
Rédaction du « Vlaamsche school ». B.
Société de géographie. B.
Arlon. . . . . Archives de l'État. CKE.
Bibliothèque communale. BMCKEF
Athénée royal. BM.
Société archéologique. CK.
Ath. . . . . Bibliothèque communale. BMCKE.
Audenarde . . Bibliothèque communale. MCKE.
Bruges . . . . Archives de l'Etat. BCKEF.
Bibliothèque communale. BMCKEF.
Athénée royal. BM.
Société d'émulation. BMCKFN.
Société archéologique. C.
Séminaire de Bruges. CK.
Bruxelles . . . Bibliothèque de Sa Majesté le Roi. A.
Bibliothèque de S. A. R. le comte de Flandre. BMCKEN.
Sénat. BMCKE.
Chambre des Représentants. BMCKE.
Ministère de l'Intérieur :
a) Bibliothèque centrale. BMCKEF.
b) Biblioth. de la direction des beaux-arts. BMEF.
c) Biblioth. de la direction de l'agriculture. B.
d) Bibliothèque du Cabinet de M. le Ministre. E.
Ministère des Affaires. Étrangères. Biblioth. CK.
Ministère des Finances. Bibliothèque. BMCEF.
Ministère de la Guerre :
a) Bibliothèque. BMCKEF.
b) Bibliothèque du Cabinet de M. le Ministre. C.
Ministère de la Justice. Bibliothèque. BMCKEF.
Ministère des Travaux publics. Biblioth. BMCKE.

Bruxelles . . . Bibliothèque royale. A.
Archives générales du royaume. BMCKEF.
Académie royale de médecine. BMCF.
Observatoire royal. BMCKEF.
Université libre. BMCKEF.
École militaire. BMF.
Athénée royal. BM.
Commission centrale de statistique. BMCKF.
Musée royal d'histoire naturelle. BM.
Musée royal de peinture. BMF.
Musée de l'industrie. B.
Association belge de photographie. B.
Musée royal d'antiquités. E.
École vétérinaire. B.
Cour de cassation. BMC.
Parquet de la Cour de cassation. BM.
Cour d'appel. C.
Tribunal de 1re instance. BM.
Cour des comptes. CK.
Commissions royales d'art et d'archéologie. B.
Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. B.
Commission royale des monuments. BCE.
Société des sciences médicales et naturelles. BM.
Société anatomo-pathologique. B.
Société royale de pharmacie. B.
Société royale de botanique. BM.
Société malacologique. B.
Société entomologique. B.
Société royale de numismatique. B.
Société belge de géographie B.
Société belge de microscopie. B.
Société royale « de Wijngaard. » F.
Rédaction des « Annales de médecine vétérinaire. » B.

Bruxelles . . . Rédaction des « Annales des travaux publics. » BM.
Rédaction des « Annales d'oculistique. » B.
Rédaction de « La Presse médicale belge. » B.
Rédaction du « Moniteur industriel belge. » B.
Rédaction du « Moniteur belge. » BMF.
Direction de la revue « l'Abeille. » B.
Rédaction de « l'Indépendance belge. » BMCF.
Rédaction du « Journal de Bruxelles. » BC.
Rédaction de « l'Écho du Parlement belge. » B.
Rédaction de « l'Étoile belge. » B.
Bibliothèque des RR. PP. Bollandistes. BMCKFN.
Charleroi . . . Bibliothèque communale. E.
Société paléontologique et archéologique. CKE.
Chimay . . . . Bibliothèque communale. CKE.
Courtrai. . . . Bibliothèque communale. MCKE.
Damme . . . . Bibliothèque communale. F.
Eccloo. . . . . Bibliothèque communale. F.
Furnes. . . . . Bibliothèque communale. CKE.
Gand . . . . . Archives de l'État. BMCKEF.
Université. BMCKEF.
Athénée royal. BM.
Cour d'appel. MC.
Séminaire. CK.
Société d'horticulture. BM.
Sociéte royale des beaux-arts et de littérature BMFN.
Willems-Fonds. BN.
Comité de publication des inscriptions funéraires. B.
Rédaction du « Messager des sciences historiques. » B.
Réd. de la « Revue de l'instruction publique. » B.
Gembloux. . . Institut agricole de l'État. BM.
Hasselt . . . . Archives de l'État. CK.
Bibliothèque communale. BMCKEF.
Athénée royal. BM.

Hasselt . . . . Société des mélophiles. B.
Liége. . . . . Archives de l'État. CKE.
Université. BMCKEF.
Bibliothèque communale. B.
Athénée royal. BM.
Cour d'appel. C.
École normale des humanités. BM.
Société royale des sciences. BM.
Société d'émulation. BMN.
Société géologique de Belgique. BM.
Institut archéologique. BFN.
Société médico-chirurgicale. B.
Rédaction du « Scalpel. » B.
Rédaction de « l'Écho vétérinaire. » B.
Séminaire. CK.
Lierre. . . . . École normale de l'État. BMCKEF.
Lokeren . . . . Bibliothèque communale. E.
Louvain . . . . Bibliothèque communale. E.
Université catholique. BMCKEF.
Société littéraire. BFN.
Malines . . . . Bibliothèque communale. BMCKEF.
Grand Séminaire. BMCK.
Mons. . . . . Archives de l'État. BMCKE.
Bibliothèque communale. BMCKEF.
Athénée royal. BM.
Société des sciences, arts et lettres. BMCFN.
Cercle archéologique. BC.
Namur. . . . . Archives de l'État. CKEF.
Bibliothèque communale. BMCKEF.
Athénée royal. BM.
Société archéologique. BMCKFN.
Séminaire. CK.
Nivelles . . . . École normale de l'État. BMCKEF.
Ostende . . . . Bibliothèque communale. BMCKE.

Saint-Nicolas. Bibliothèque communale. E.
Cercle archéologique du pays de Waes. BCKEFN.
Saint-Trond. Bibliothèque communale. BF.
Séminaire. F.
Termonde. . . Bibliothèque communale. BMCKE.
Tirlemont. . . Bibliothèque communale. CKE.
Tongres . . . . Société scientifique et littéraire. BCKFN.
Tournai . . . . Archives de l'État. BMCKEF.
Bibliothèque communale. BMCKEF.
Athénée royal. BM.
Société historique et littéraire. BCKFN.
Séminaire. CK.
Verviers. . . . . Bibliothèque communale. BMCKE.
Ypres . . . . . Bibliothèque communale. BMCKEF.
Société archéologique et littéraire. C.

Allemagne (Empire d').

Altenbourg . . Naturforschende Gesellschaft des Osterlandes. B.
Bamberg . . . Naturforschende Gesellschaft. B.
Berlin . . . . . Légation belge. K.
Akademie der Wissenschaften. BMKFN.
Universität. K.
Königliche Bibliothek. MF.
Sternwarte. B.
Physikalische Gesellschaft. B.
Verein für Erdkunde. B.
Gesellschaft naturforschender Freunde. B.
Archaeologische Gesellschaft. B.
Deutsche chemische Gesellschaft. B.
Deutsche geologische Gesellschaft. B.
Berliner Gesellschaft für Anthropologie, Ethnologie und Urgeschichte. B.

Berlin . . . . . Beiblätter zu den Annalen der Physik und Chemie. B.
Bonn. . . . . Universität. BMKF.
Naturhistorischer Verein der preussischen Rheinlande und Westphalens. B.
Verein von Alterthumsfreunden im Rheinlande. B.
Direction du « Rhenisches Museum. » K.
Brême . . . . . Naturwissenschaftlicher Verein. B.
Breslau . . . . Gesellschaft für vaterländische Cultur. BMF.
Verein für Geschichte und Alterthum Schlesiens. B.
Carlsruhe. . . Naturwissenschaftlicher Verein. B.
Archives du Grand-Duché de Bade. CK.
Cassel . . . . . Verein für Naturkunde. B.
Colmar. . . . . Société d'histoire naturelle. B.
Dantzig . . . . Naturforschende Gesellschaft. BM.
Darmstadt. . . Verein für Erdkunde. B.
Bibliothek. C.
Dresde. . . . . Leopoldino-Carolinische deutsche Akademie der Naturforscher. BMF.
Gesellschaft für Natur- und Heilkunde. B.
Verein für Erdkunde. B.
Königliche Bibliothek. CK.
Durkheim . . . « Pollichia » naturwissenschaftlicher Verein der Pfalz. B.
Erlangen . . . Physikalisch-medizinische Societät. BM.
Francfort s/M. Physikalischer Verein. BMF.
Neue zoologische Gesellschaft. B.
Senckenbergische naturforschende Gesellschaft
Fribourg en Br. — Universität. K.
Naturforschende Gesellschaft. B.
Fulda . . . . . Verein für Naturkunde. B.
Giessen . . . . Universität. K.
Oberhessische Gesellschaft für Natur- und Heilkunde. B.
Görlitz . . . . . Oberlausitzische Gesellschaft der Wissenschaften. K.

Gotha . . . . . Geographische Anstalt von J. Perthes. BM.
Bibliothek. CK.
Göttingue . . . Universität. K.
Gesellschaft der Wissenschaften. BMKF.
Sternwarte. B.
Greifswald. . . Rédaction des « Archiv der Mathematik und Physik. » B.
Halle . . . . . Universität. K.
Naturwissenschaftlicher Verein für Sachsen und Thüringen. BMF.
Hambourg. . . Bibliothek. F.
Naturwissenschaftlicher Verein. BM.
Hanau. . . . . Wetterauische Gesellschaft für die gesammte Naturkunde. B.
Hanovre. . . . Historischer Verein für Niedersachsen C.
Heidelberg. . . Universität. BMCKF.
Naturhistorisch-medizinischer Verein. B.
Iéna . . . . . Universität. K.
Medizinisch-naturwissenschaftliche Gesellschaft. B.
Kiel . . . . . Universität. B.
Gesellschaft für die Geschichte der Herzogthümer Schleswig, Holstein und Lauenburg. B.
Königsberg . . Universität. MCK.
Physikalisch-ökonomische Gesellschaft. BM.
Leipzig . . . . Universität. K.
Gesellschaft der Wissenschaften. BMF.
Astronomische Gesellschaft. BM.
Leisnig. . . . . Geschichts- und Alterthums-Verein. B.
Marbourg . . . Universität. BM.
Metz . . . . . Académie des lettres, sciences, arts et agriculture. BM.
Munich . . . . Akademie der Wissenschaften. BMKFN.
Königl. Hof- und Staats-Bibliothek. BMC.
Universität. K.

Munich. . . . . Sternwarte. B.
Neisse . . . . . Die Philomathie. B.
Nuremberg . . Germanisches Nationalmuseum. BMCF.
Ratisbonne . . Bayerische botanische Gesellschaft. BMF.
Zoologisch-mineralogischer Verein. B.
Stettin . . . . . Entomologischer Verein. BM.
Strasbourg . . Kaiserl. Universitäts- und Lands-Bibliothek. BM.
Stuttgart. . . . Verein für vaterländische Naturkunde in Wurttemberg. B.
Königliche Bibliothek. BMCKF.
Tübingue . . . Universität. BMK.
Ulm . . . . . Verein für Kunst und Alterthum in Ulm und Oberschwaben. B.
Wiesbade. . . Verein für Naturkunde. B.
Wurzbourg . . Universität. K.
Physikalisch-medizinische Gesellschaft. B.
Historischer Verein von Unterfranken und Aschaffenburg. C.

Autriche-Hongrie (Empire d').

Brünn . . . . . Naturforschender Verein. B.
Cracovie . . . Académie des sciences. BM.
Gratz. . . . . Universität. BMF.
Naturwissenschaftlicher Verein für Steiermark. B
Historischer Verein für Steiermark. B.
Innsbruck . . . Ferdinandeum für Tirol und Vorarlberg. BMF.
Klagenfurt . . Naturhistorisches Landes Museum von Kärnten. B.
Kolosvart . . . Museum Egylet. B.
Leopol. . . . . Institut Ossolinski. BM.
Pest . . . . . Magyar tudomanyos Akademia. BM.
Universität. BMF.
Institut Royal Hongrois de géologie. BM.

Pest . . . . . Bureau de statistique. B.
Prague. . . . . Böhmische Gesellschaft der Wissenschaften. BMF.
Sternwarte. B.
Société mathématique. B.
Presbourg. . . Verein für Natur- und Heilkunde. B.
Trieste. . . . . Società adriatica di scienze naturali. B.
Vienne . . . . . Akademie der Wissenschaften. BMCFN.
Geologische Reichsanstalt. BM.
Ministerium für Cultus und Unterricht. CK.
Universität. K.
Sternwarte. B.
Geographische Gesellschaft. B.
K. k. Zoologisch-botanische Gesellschaft. B.
Anthropologische Gesellschaft. B.
Central-Anstalt für Meteorologie und Erdmagnetismus. B.

DANEMARK.

Copenhague. . Kongelige Danske Videnskaberne Selskab. BMKFN.
Société royale des antiquaires du Nord. BF.
Institut météorologique danois. B.

ESPAGNE.

Madrid . . . . Academia de ciencias. BMN.
Academia de la historia. BMCKFN.
Academia de Jurisprudencia y Legislacion. B.
Academia de ciencias morales y politicas. B.
Academia de bellas artes de San Fernando. B.
Sociedad geográphica.
San-Fernando. Observatorio de marina. B.

France.

Abbeville . . . Société d'émulation. B.
Amiens . . . . Bibliothèque de la ville. B.
Société des antiquaires de Picardie. BMFN.
Société linnéenne du Nord de la France. B.
Angers. . . . . Société industrielle. BM.
Société académique de Maine-et-Loire. B.
Apt. . . . . Société littéraire, scientifique et artistique. B.
Arras . . . . . Académie. B.
Besançon . . . Académie des sciences, belles-lettres et arts. B.
Société d'émulation du Doubs. BM.
Bordeaux. . . Académie des sciences. B.
Société des sciences physiques et naturelles. BM.
Société linnéenne. BM.
Boulogne s/M. Bibliothèque de la ville. K.
Caen. . . . . Société linnéenne de Normandie. B.
Cambrai . . . Société d'émulation. BMFN.
Châlons s/S. . . Société d'histoire et d'archéologie. CK.
Chambéry. . . Société savoisienne d'histoire et d'archéologie. B.
Cherbourg. . . Société des sciences naturelles. B.
Dijon. . . . . Académie des sciences, arts et belles-lettres. BM.
Archives générales du département de la Côte-d'Or. B.
Douai.. . . . . Bibliothèque de la ville. K.
Société d'agriculture, de sciences et d'arts. BMCKFN.
Dunkerque . . Société pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts. BF.
Le Havre . . . Société d'études diverses. B.
Lille . . . . . Société des sciences, de l'agriculture et des arts. BMFN.
Comité flamand de France. BCF.
Société des architectes du département du Nord. B.

Lille. . . . . Société géologique du Nord. B.
Archives générales du département du Nord. BMCK.
Direction du « Bulletin scientifique, historique et littéraire. » B.
Limoges . . . . Société archéologique et historique du Limousin. B.
Lyon. . . . . Académie des sciences, belles-lettres et arts. B.
Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles. BM.
Société linnéenne. B.
Société académique d'architecture. B.
Société de géographie. B.
Montpellier . . Académie des sciences et lettres. BM.
Nancy . . . . . Académie de Stanislas. BM.
Société des sciences. BM.
Paris. . . . . Institut de France. BMCKFN.
Académie nationale de médecine. BM.
Muséum d'histoire naturelle. BM.
École polytechnique. BM.
Ministère de l'instruction publique et des cultes. CK
Ministère des Affaires étrangères. K.
Ministère de la Guerre. K.
Comité des Travaux historiques institué près le Département de l'instruction publique. K.
Bibliothèque nationale. MK.
Département des manuscrits de la Bibliothèque nationale. K.
Archives nationales. CK.
Bibliothèque de l'Arsenal. K.
Bibliothèque Mazarine. K.
Bibliothèque Sainte-Geneviève. K.
Bibliothèque de la Sorbonne. K.
École des chartes. K.
École normale supérieure. BM.
Société géologique de France. BM

Paris . . . . . Société météorologique de France. B.
Société de l'histoire de France. BCFN.
Société nationale des antiquaires. BF.
Société de biologie. B.
Société d'anthropologie. B.
Société de géographie. B.
Société mathématique. B.
Société zoologique de France. B.
Société des études historiques. B.
Société philomatique. B.
Société centrale d'agriculture de France. B.
Rédaction du « Journal des savants. » CK.
Rédaction du journal « L'Institut. » B.
Rédaction du « Journal de l'Agriculture. » B.
Rédaction de la « Revue britannique. » BM.
Rédaction de la « Revue scientifique » et de la « Revue politique et littéraire. » BM.
Rédaction de la « Revue des questions historiques. » B.
Rédaction des « Archives de médecine navale. » B.
Rédaction du « Progrès médical. » B.
Rédaction de la revue « Les Mondes. » B.
Rédaction de la revue « La Nature. » B.
Rédaction de la revue « La semaine des constructeurs. » B.
Rédaction de la « Revue internationale des Sciences. » B.

Rouen . . . . . Société d'émulation de la Seine inférieure. B.
Académie des sciences, belles-lettres et arts. B.
Société des amis des sciences naturelles. B.

Saint-Omer . . Société des antiquaires de la Morinie. BKF.

Soissons . . . . Société archéologique, historique et scientifique. B.

Solesmes. . . . Bibliothèque de l'abbaye. MCK.

Toulouse. . . . Société archéologique du midi de la France. B.
Société d'histoire naturelle. B.

Valenciennes . Société d'agriculture, sciences et arts. BMCF

GRANDE-BRETAGNE ET IRLANDE.

Cambridge. . . Philosophical Society. BMF.
Dublin . . . . . Royal Irish Academy. BMFN.
Royal geological Society of Ireland. B.
Natural historical Society, ci-devant « University Biological Association ». B.
Royal Dublin Society. B.
Édimbourg. . . Royal Society. BMFN.
Royal physical Society. B.
Geological Society. B.
Botanical Society. B.
Glasgow. . . . Philosophical Society. B.
Geological Society. B.
Liverpool. . . . Literary and philosophical Society. B.
Londres . . . . Royal Society. BMFN.
Royal astronomical Society. BM.
Meteorological Society. B.
Zoological Society. BM.
Entomological Society. BM.
Museum of Practical Geology. BM.
Geological Society. BM.
Geological Record of Literature. B.
Linnean Society. BM.
Royal Society of Literature. BMF.
Numismatic Society. B.
Royal Society of Antiquaries. BMKF.
Royal asiatic Society. BMF.
Chemical Society. B.
Anthropological Institute. BM.
Royal statistical Society. B.
Royal Institution. B.
Institute of Civil Engineers. BM.

Londres . . . . Institute of Royal british Architects. B.
Royal geographical Society. BM.
Royal Greenwich Observatory. B
Royal historical Society of Great-Britain. B.
Mathematical Society. B.
Public Record Office. KE.
Rédaction du Journal « Nature. »
Rédaction du Journal « Iron » B.
Rédaction du « Journal of psychological medicine and mental pathology. » B.
Manchester . . Philosophical and Literary Society. BMF.
Oxford. . . . . Radcliffe Observatory. B.

GRÈCE.

Athènes . . . . Bibliothèque royale. K.
Société littéraire « Le Parnasse. » B.

HOLLANDE.

Amsterdam . . Koninkl. Akademie van Wetenschappen. BMCKFN.
Zoolog. Genootschap « Natura Artis magistra. »BM.
Bois-le-Duc . . Genootschap van Kunsten en Wetenschapp. BMKF.
Harlem. . . . . Hollandsche Maatschappij der Wetenschapp. BMF.
Teyler museum. BM.
La Haye. . . . Koninklijke bibliotheek. A.
Instituut voor de Taal- Land- en Volkenkunde van Nederlandsch Indië. B.
Entomologische Vereeniging. B.
Leeuwarden. . Friesch Genootschap van Geschied- Oudheid- en Taalkunde. F.
Leyde. . . . . Universiteit. BMKF.

Leyde . . . . . Maatschappij der Nederlandsche Letterkunde. BF.
Observatoire. B.
Luxembourg. . Institut royal grand-ducal : *a*. Section historique. BMCKN. *b*. Section des Sciences. BM.
Maestricht. . . Société historique et archéologique. BC.
Middelbourg. . Zeeuwsch Genootschap van Wetenschappen. BF.
Rotterdam. . . Bataafsch Genootschap der proefondervindelijke Wijsbegeerte. BMF.
Société zoologique. B.
Utrecht. . . . . Universiteit. K.
Genootschap van Kunsten en Wetenschappen. BMF.
Historisch Genootschap. BCKFN.
Rédaction du Journal « Euphonia. » B.

ITALIE.

Arezzo . . . . . Accademia aretina di scienze, lettere ed arti. B.
Bologne. . . . . Accademia delle scienze dell' Istituto. BMF.
Florence . . . Museo di fisica e storia naturale. BMF.
Società entomologica italiana. B.
Accademia economico-agraria dei Georgofili. BM.
Direction de la « Revista scientifico-industriale. » B.
Mantoue . . . . Accademia Virgiliana di scienze, belle lettere ed arti. B.
Milan. . . . . Istituto lombardo di scienze e lettere. BM.
Società italiana di scienze naturali. BM.
Accademia fisio-medico-statistica. B.
Modène. . . . . Accademia di scienze, lettere ed arti. BM.
Società dei naturalisti. B.
Naples . . . . . Società Reale. BMFN.
Palerme . . . . Accademia di scienze e lettere. BM.
Reale Istituto tecnico. B.
Pesaro . . . . . Accademia agraria. B.

Pise . . . . . Société des sciences naturelles. B.
R. Sculo normale superiore. B.
Rome. . . . . Accademia dei Nuovi Lincei. BMN.
Comitato geologico d'Italia. B.
Bibliothèque du Vatican. K.
Rédaction du «Bullettino del Vulcanismo italiano.» B.
Società italiana delle scienze (dite des XL). BM.
Turin . . . . . Accademia Reale delle scienze. BMFN.
Commission royale d'histoire. K.
Venise . . . . . Istituto di scienze, lettere ed arti. BMF.
Vérone. . . . . Accademia di agricoltura, commercio ed arti. B.
Vicence. . . . . Accademia olimpica. B.

PORTUGAL.

Lisbonne. . . . Academia reale das sciencias. BMKFN.
Observatorio do Infante don Luiz. B.

RUSSIE.

Dorpat . . . . . Dorpater Naturforscher Gesellschaft. B.
Universität. BM.
Helsingfors . . Société finlandaise des sciences. BM.
Kasan . . . . . Université. BM.
Mitau . . . . . Kürland. Gesellschaft für Literatur und Kunst. B.
Moscou . . . . Société impériale des naturalistes. BM.
Société impériale d'agriculture. B.
Musée public. BM.
Odessa . . . . . Société des Naturalistes de la Nouvelle-Russie. B.
St-Pétersbourg. Académie impériale des sciences. BMFN.
Académie impériale de médecine. BM.
Université impériale. BM.
Bibliothèque impériale. BM.

St-Pétersbourg. Commission impériale archéologique. BM.
Jardin impérial de botanique. B.
Société impériale russe de géographie. BM.
Société chimique. B.
Observatoire impérial de Pulkowa. B.
Observatoire physique central. B.

SUÈDE ET NORWÉGE.

Christiania . . Kongelige Frederiks-Universitet. BMF.
Gothembourg . Vetenskaps och Vitterhets Samhället. B.
Lund . . . . . Université. BM.
Stockholm . . . Vetenskaps Akademien. BMFN.
Vitterhets, Historie och Antiqvitets Akademien. BMF.
Bureau géologique de la Suède. B.
Direct. de la Revue « Nordiskt medicinskt Arkiv. » B.
Trondhjem . . Norske Videnskabers Selskab. B.
Upsal. . . . . . Regiae Societati scientiarum Upsaliensi. BM.
Université. B.

SUISSE.

Bâle . . . . . Naturforschende Gesellschaft. B.
Berne . . . . . Société helvétique des sciences naturelles. BM.
Bibliothèque publique. K.
Bibliothèque Fédérale. KE.
Coire. . . . . Naturforschende Gesellschaft Graubundens. B.
Genève. . . . . Société de physique et d'histoire naturelle. BM.
Institut national génevois. BMN.
Bibliothèque publique. CK.
Société de géographie. B.
Lausanne . . . Société vaudoise des sciences naturelles. BM.

Lausanne . . . Société d'histoire de la Suisse romande. BF.
Neufchâtel. . . Société des sciences naturelles. B.
St-Gall. . . . . Bibliothèque de l'abbaye. K.
Naturwissenschaftliche Gesellschaft. B.
Zurich. . . . . Naturforschende Gesellschaft. B.

AMÉRIQUE.

BRÉSIL.

Rio-de-Janeiro. Instituto historico, geographico e ethnographico do Brasil. BM.
Gouvernement brésilien. K.
Bibliothèque nationale. K.
Musen nacional. B.

CANADA.

Montréal. . . . Natural history Society. B.
Toronto. . . . . Canadian Institute. B.

CHILI.

Santiago. . . . Universidad de Chile. BM.

ÉTATS-UNIS.

Albany. . . . . Albany Institute. B.
New-York State Library. BMF.

Boston . . . . American Academy of arts and sciences. BMF.
Natural history Society. BM.
Cambridge . . Museum of comparative zoölogy. BM.
Harvard College Observatory. BM.
Chicago . . . . Academy of sciences. B.
Columbus . . . Ohio State agricultural Society. B.
Iowa-City . . . University. B.
New-Haven . . Connecticut Academy of sciences. BM.
Direction de l' « American Journal of science and arts. » BM.
New-Orleans . Academy of sciences. BM.
New-York . . . Lyceum of natural history. B.
American geographical and statistical Society. B.
Philadelphie . American philosophical Society. BMF.
Academy of natural sciences. BM.
Historical Society. BMCKFN.
Rédaction du « Penn monthly. » B.
Saint-Louis . . University. BKF.
Academy of sciences. B.
Missouri geological Survey. B.
Salem . . . . . Essex Institute. B.
Peabody Academy of science. BM.
San Francisco. California Academy of sciences. B.
Washington . . Smithsonian Institution. BMF.
United States naval Observatory. B.
Geological and geographical Survey of the territories. BM.
Medical museum. B.
Department of Agriculture. B.

LA PLATA.

Buenos-Ayres. Museo pùblico. BM.
Cordova . . . . Académie des sciences exactes et naturelles. B.

MEXIQUE.

Mexico. . . . . Sociedad mexicana de historia natural. B.
Sociedad mexicana de geografia y estadistica. BM.

VÉNÉZUELA.

Carácas. . . . Sociedad de ciencias físicas y naturales. B.

AFRIQUE.

ÉGYPTE.

Alexandrie . . Institut égyptien. BME.
Le Caire . . . Société Khédivale de géographie. B.

ILE MAURICE.

Port-Louis. . . Royal Society of arts and sciences. B.

ASIE.

INDE ANGLAISE.

Calcutta. . . . Geological Survey of India. BM.
Asiatic Society of Bengal. BM.
Meteorological department (ci-devant Meteorological Committee). B.

JAPON.

Yédo. . . . . Deutsche Gesellschaft für Natur- und Völkerkunde Ost-Asiens. B.

OCÉANIE.

AUSTRALIE.

Melbourne. . . Public Library. BMCKN.
Royal Society. B.
Sydney. . . . . R. Society of New South Wales. B.

INDES NÉERLANDAISES.

Batavia . . . . Natuurkundige Vereeniging. BMF.
Bataviaasch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen. BMF.
Observatoire. B.

CAISSE CENTRALE DES ARTISTES BELGES.

EXPOSÉ

DE L'ADMINISTRATION PENDANT L'ANNÉE 1876, PAR M. ÉDOUARD FÉTIS, SECRÉTAIRE.

La Commission directrice de la dernière exposition de Bruxelles a généreusement proposé au Gouvernement d'accorder à la Caisse centrale des artistes belges une somme de deux mille francs prélevée sur le produit des entrées à cette exhibition. De son côté, M. le Ministre de l'Intérieur s'est empressé de donner son assentiment à une mesure si favorable à notre institution. Nous adressons nos plus vifs remerciments à la Commission de l'exposition et au Gouvernement pour ce nouveau témoignage d'intérêt dont la Caisse centrale leur est redevable.

Le Comité de la Société belge des aquarellistes nous a fait parvenir, à l'occasion de son exposition annuelle, une somme de 50 francs. Nous enregistrons avec gratitude cette libéralité d'une institution de laquelle nous avons déjà reçu tant de marques de sympathie.

En ouvrant à Bruxelles une exposition de tableaux modernes, M. Everard a décidé que le produit des entrées serait

intégralement versé dans la Caisse centrale. La somme qui nous est échue de ce chef a été de 1,218 francs.

Nous remplissons un devoir bien agréable en témoignant à M. Everard notre reconnaissance pour un acte de générosité qui n'est pas le premier dont il ait usé à l'égard de la Caisse.

M. Cardon, en visitant l'exposition Everard, a payé cent francs son entrée, voulant faire à notre institution une nouvelle libéralité, de laquelle nous le remercions ici comme il convient.

M. Gallait, notre honoré confrère, qui a si efficacement contribué, en diverses circonstances, à la prospérité de la Caisse centrale, a bien voulu consentir à ce que les portraits de LL. MM. le Roi et la Reine, qu'il venait de terminer, fussent exposés au profit de l'institution. Sauf déduction des frais, le produit de cette exposition s'est élevé à 2,991 fr. 50 c.

Remercions M. Gallait; remercions aussi le Gouvernement qui a bien voulu permettre que l'exposition des portraits de Leurs Majestés eût lieu dans une des salles du Musée royal de peinture.

M. Ad. Siret a fait don à la Caisse d'une somme de 210 fr. pour la part qu'il lui avait réservée dans le produit de la vente des catalogues des œuvres du jeune Van de Kerckhove, exposées au Cercle artistique et littéraire.

Un autre de nos membres a versé dans la Caisse le prix d'un article qu'il avait écrit pour la Biographie nationale.

Nous avons eu la satisfaction d'inscrire sur la liste de nos membres honoraires quatre noms nouveaux, ceux de MM. De Haas, Stallaert, le comte Charles de Kerchove de Denterghem et le comte Rodolphe de Kerchove de Denterghem.

Nous avons perdu deux membres honoraires par suite du décès de S. A. le duc d'Arenberg et de la retraite de M. Fortamps.

Un membre effectif, M. Verwée, a fait connaître son intention de se retirer de l'association.

L'association a perdu deux de ses membres par suite de décès : MM. Van Lérius et A. Dillens.

Mme Ve Snel, qui jouissait de l'une des pensions constituées en vertu des dispositions réglementaires de la Caisse, est décédée dans le courant de cette année.

L'exposé de la situation financière de la Caisse, présenté par M. le trésorier, montre que l'institution ne cesse de progresser. Le moment viendra bientôt, sans doute, où, sans compromettre un avenir qu'il fallait avant tout assurer par des mesures de prudence et d'économie, la Caisse centrale pourra élever la somme du bien qu'elle a pour destination de faire. Nous ne désirons pas, bien entendu, avoir un plus grand nombre d'infortunes à soulager; mais nous nous réjouissons de pouvoir considérer comme prochaine l'élévation du chiffre des pensions servies aux ayants droit.

État général

DES RECETTES ET DES DÉPENSES EN 1876, DRESSÉ EN CONFORMITÉ DE L'ARTICLE 13 DU RÈGLEMENT.

I. — RECETTES.

1. Encaisse au 31 décembre 1875 . . . . . fr.		269 73
2. Cotisations des membres associés et protecteurs (1).		1,518 »
3. Expositions (2)		6,259 50
4. Dons de particuliers (3)		345 »
5. Intérêts des fonds placés		9,470 25
TOTAL. . . . . fr.		17,862 53

II. — DÉPENSES.

1. Frais d'administration (4). . . . . fr.	1,070 50	
2. Pensions annuelles à des veuves d'artistes.	3,000 »	
3. Secours temporaires	150 »	
4. Bourses d'étude	100 »	
5. Achat de rentes à 4 1/2 p. 0/0. . . .	13,426 06	
		17,746 56
Encaisse au 31 décembre 1876.		115 97
ÉGAL à la recette. . . . . fr.		17,862 53

(1) Dans ce chiffre de 1,518 francs sont compris 360 francs d'arriéré.

(2) Le produit des expositions se décompose ainsi qu'il suit : l'exposition de la collection de M. Everard, non compris 100 francs payés par M. Cardon pour son entrée, 1,218 francs ; l'exposition générale de Bruxelles, 2,000 francs ; l'exposition des aquarellistes, 50 francs, et celle des portraits de Leurs Majestés par Gallait, 2,991 fr. 50 c.

(3) Don de M. Ad. Siret, 210 francs ; de M. Éd. Fétis, 35 francs ; de M. Cardon, 100 fr.

(4) Dans ce chiffre sont compris les frais de surveillance de l'exposition des portraits de Leurs Majestés.

L'avoir de la Caisse, au 1er janvier 1876, s'élevait à la somme de 204,469 fr. 78 c. dont 204,200 fr. étaient inscrits au grand-livre de la Société du Crédit communal ou représentés par des obligations de la même Compagnie rapportant un intérêt annuel de 9,090 francs.

Dans le courant de l'exercice qui vient de s'écouler, le capital s'est accru de la somme de 13,115 fr. 97 c. dont 13,000 ont été placés.

Les intérêts se sont accrus de 525 francs.

Le trésorier,

L. Alvin.

COMPOSITION DES COMITÉS.

(Janvier 1878.)

COMITÉ CENTRAL (1).

Bureau de la classe des beaux-arts.

MM. PORTAELS, directeur;
Le chev. L. DE BURBURE, vice-directeur;
J. LIAGRE, secrétaire perpétuel,

Membres délégués de la classe.

MM. L. ALVIN, trésorier du comité;
ED. FÉTIS, secrétaire du comité;
LOUIS GALLAIT;
J. FRANCK;
G. GEEFS;

Sous-comité d'Anvers.

MM. DE KEYSER, président;
Le chev. L. DE BURBURE;
J. GEEFS.

(1) Voyez article 5 du Règlement.

Sous-comité de Gand.

MM. F. Vander Haeghen, président;
Edm. De Busscher, secrétaire;
N. D'Huyvetter, trésorier.

Sous-comité de Liége.

MM. le Bon de Selys Longchamps, président
G. Dewalque, secrétaire;
A. Chauvin.

Règlement.

(Approuvé par arrêté royal du 10 janvier 1849.)

Art. 1er. Il est formé, sous la dénomination de *Caisse centrale des artistes belges*, une association dont le but est d'assurer des pensions et des secours aux artistes infirmes et à leurs familles.

L'association a son siége à Bruxelles, au secrétariat de l'Académie royale de Belgique.

Art. 2. Pour être membre de l'association, il faut : 1° être agréé par le comité; 2° signer une adhésion aux présents statuts, dans la forme qui sera ultérieurement déterminée; 3° payer exactement la cotisation, fixée à un franc par mois.

Tout membre de l'association qui manque à cet engagement cesse de faire partie de l'association.

Le comité juge des causes qui empêchent un membre de payer exactement sa cotisation et décide si le membre doit être relevé de sa déchéance.

Art. 3. La Caisse est instituée pour les artistes peintres, sculpteurs, graveurs, dessinateurs, musiciens, architectes et littérateurs, qui seront invités à s'associer conformément à l'art. 4 ci-après.

Les membres de l'Académie sont admis de droit dans l'association.

L'association admet dans son sein, comme membres honoraires, les amateurs qui consentent à contribuer à l'alimentation de la Caisse.

Art. 4. Pour la première formation de l'association, le comité adressera aux artistes qui se sont fait honorablement

connaître par leurs travaux, une invitation personnelle de s'associer, accompagnée d'un exemplaire des présents statuts.

Chaque année, des invitations seront adressées de la même manière aux artistes qui auraient été involontairement oubliés dans les invitations des années précédentes, ou qui se seront fait connaître récemment par la production d'un ouvrage important.

Art. 5. Les intérêts de la Caisse centrale des artistes belges sont gérés par un comité composé du bureau de la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique, auquel seront adjoints six membres de la classe, nommés par elle.

La durée du mandat de ces six membres est de cinq ans; les membres sortants peuvent être réélus.

Si l'un des académiciens désignés pour faire partie du comité vient à être nommé membre du bureau de la classe, il lui est donné un suppléant pour la durée de son mandat de membre du bureau.

Le comité peut délibérer au nombre de cinq membres.

Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Il est tenu procès-verbal des délibérations; les procès-verbaux font mention des membres qui ont assisté à la séance.

Le comité se réunit au moins une fois par mois, au plus tard la veille du jour de la séance de la classe des beaux-arts.

Le comité nomme, parmi les associés, un agent dans chaque localité importante sous le rapport des arts.

Art. 6. Le directeur de la classe des beaux-arts préside le comité; il est remplacé, en cas d'absence, par le vice-directeur.

La classe nomme un trésorier parmi les six membres du comité dont le choix lui est confié.

Le comité fait un règlement d'ordre intérieur, lequel est soumis à l'approbation de la classe des beaux-arts.

Art. 7. Les sources de revenu de la Caisse centrale des artistes belges sont :

1° La cotisation personnelle obligatoire des membres de l'association;

2° La rétribution volontaire des amateurs, membres honoraires;

3° Les dons et legs des particuliers;

4° Les subventions qui seront réclamées du Gouvernement et autres autorités;

5° Le produit des expositions, des concerts ou des fêtes publiques que le comité pourra organiser dans l'intérêt de la Caisse et, en général, de toutes les recettes qui seront réalisées en dedans et en dehors de l'association.

Art. 8. La cotisation personnelle des membres de l'association, ainsi que la rétribution volontaire des amateurs, est acquittée tous les mois entre les mains du trésorier de l'association pour Bruxelles, et, pour la province, chez l'agent du comité (1).

Les quittances à délivrer sont coupées dans un registre à souche parafé par le président et le secrétaire perpétuel.

Le 15 de chaque mois, le trésorier et les agents de comité dans les provinces versent chez l'agent du caissier général de l'État de leur ressort les sommes provenant desdites cotisations et rétributions mensuelles.

(1) Il est néanmoins facultatif aux personnes qui le préfèrent, de solder en un seul payement leur cotisation annuelle.

Les agents provinciaux transmettent immédiatement au trésorier le récépissé du versement.

Art. 9. Les subsides accordés à l'association, soit par l'État, soit par la province, soit par la commune, sont liquidés au profit du secrétaire perpétuel de l'Académie, lequel acquitte les mandats. Le trésorier encaisse les sommes et opère le versement dans la forme prescrite à l'article qui précède. Il en est de même des sommes de toute autre recette quelconque, opérée au profit de l'association.

Toutefois, pour éviter des pertes d'intérêts, le comité peut autoriser le placement immédiat de tout ou partie de ces sommes.

Le trésorier de l'association ne peut conserver en caisse une somme excédant 500 francs en espèces.

Toute somme versée à la Caisse lui est définitivement acquise.

Il n'y a lieu, en aucun cas, à restitution.

Art. 10. Le directeur de l'administration du trésor public ouvre un compte courant à la Caisse centrale des artistes belges.

Tous les trois mois, il communique un extrait de ce compte au Ministre de l'intérieur, qui le transmet au secrétaire perpétuel.

Art. 11. L'avoir de l'association est placé en rentes sur l'État, ou en obligations du trésor. Le comité statue sur les placements qui sont opérés par l'intermédiaire du Ministère des finances.

Toute inscription nominative de rente porte l'annotation suivante :

La présente inscription ne pourra être transférée qu'à la demande de la Caisse centrale des artistes belges.

Les intérêts des capitaux inscrits au nom de l'association lui sont portés en compte par l'administration du trésor.

Les titres des rentes demeurent déposés au Ministère des finances.

Art. 12. Dans la séance qui suit la communication de l'extrait de compte dont il est parlé à l'article 10, le comité statue sur le placement des fonds disponibles.

Art. 13. Le compte et le bilan de la Caisse sont dressés chaque année; ils sont soumis à l'examen du comité, qui les arrête définitivement. Ce compte, accompagné d'un exposé général de l'administration de la Caisse pendant l'année écoulée, est inséré dans l'*Annuaire de l'Académie royale de Belgique* et dans le *Moniteur*.

Chaque membre de l'association reçoit un exemplaire de cet exposé général, par les soins du comité.

Art. 14. Le comité n'emploie en dépenses que les intérêts de l'année précédente ou les arrérages produits par les fonds appartenant à l'association, sans jamais toucher au capital. Jusqu'au jour où les intérêts annuels des capitaux de l'association auront atteint la somme de six cent cinquante francs, le comité est autorisé à disposer, chaque mois, d'une somme de cinquante francs.

Art. 15. Le comité prononce dans toutes les questions de collation de pension ou de secours; il détermine le taux et la durée de ces derniers, selon les circonstances, dont l'appréciation lui est abandonnée.

Les membres de l'association qui se croiraient lésés par une décision du comité peuvent en appeler à la classe des beaux-

arts, laquelle, après avoir entendu les observations du comité, réforme ou maintient la décision.

Art. 16. La Caisse prend à sa charge

1° Des pensions;

2° Des secours temporaires.

Les pensions sont exclusivement destinées aux veuves; elles sont conférées par la classe des beaux-arts, sur la proposition du comité; elles ne peuvent excéder douze cents francs par an et ne sont accordées, dans aucun cas, qu'après dix années de participation à la Caisse (1); la veuve qui se remarie cesse d'y avoir droit.

Les secours accordés aux orphelins prennent la dénomination de *bourses d'éducation.*

Les bourses d'éducation ne peuvent excéder quatre cents francs par an; elles ne peuvent être conservées au delà de l'âge de dix-huit ans accomplis.

Art. 17. Le comité nomme, parmi les membres de l'association, un patron à tout orphelin titulaire d'une bourse d'éducation.

Le patron veille à ce que l'orphelin boursier acquière un état en rapport avec la position que son père occupait.

Le patron est le seul intermédiaire entre le boursier et le comité; il signale à ce dernier tous les faits importants qui intéressent l'orphelin placé sous son patronage.

Art. 18. L'association est pourvue d'un conseil judiciaire et

(1) La disposition additionnelle introduite dans cet article, et qui rend obligatoire la participation à la Caisse pendant la durée de dix ans, a été approuvée par arrêté royal du 19 avril 1852.

d'un conseil médical dont les membres sont nommés par le comité.

Le conseil judiciaire est composé de la manière suivante :

1° D'avocats à la Cour de cassation;

2° D'avocats et d'avoués à la Cour d'appel;

3° D'un notaire.

Les membres de ce conseil sont consultés individuellement par le comité sur les questions relatives aux intérêts des veuves et orphelins secourus par l'association. Leurs vacations sont entièrement gratuites. L'association ne prend à sa charge que les frais de justice.

Art. 19. Le conseil médical est composé de la manière suivante :

1° De docteurs en médecine;

2° De docteurs en chirurgie en nombre proportionnel aux besoins;

3° De pharmaciens dans chaque localité où le comité en jugera l'institution nécessaire.

Les médecins de ce conseil prêtent gratuitement leurs soins, sur la réquisition du comité ou de son agent, aux artistes malheureux faisant partie de l'association.

Le pharmacien fournit, sur l'ordonnance du médecin du conseil, les médicaments à des prix réduits, d'après un tarif arrêté de commun accord avec le comité.

LISTE DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION.

(1878.)

Protecteurs.

SA MAJESTÉ LE ROI.

S. A. R. Mgr le Comte de Flandre 200

Membres honoraires.

	Quotité par an.
Bascou, A., négociant, rue Montoyer, 21, à Bruxelles . .	20
Brugmann, G., consul de Suède, rue d'Arenberg, 9, à Bruxelles	12
Daele, Auguste, rue Haute-Porte, 20, à Gand.	12
De Burbure, le chevalier Léon (de l'Académie), à Anvers.	24
De Haas, J.-H., artiste-peintre, place du Luxembourg, 21, à Bruxelles	20
De Hemptinne, C., industriel, à Gand.	12
De Kerchove, le comte Charles, bourgmestre de Gand . .	12
De Kerchove de Denterghem, le comte Rodolphe, à Gand.	12
De Loose, C., propriétaire, à Gand	12
D'Huyvetter, Norbert, propriétaire, à Gand.	12
De Senzeille, le baron, propriétaire, à Bruxelles. . . .	12
Fologne, Égide, architecte, place des Palais, 5, à Bruxelles.	12
Liedekerke-Beaufort (le comte Ad. de), propriétaire, à Bruxelles	25
Markelbach, A., peintre, chaussée de Haecht, 129, à Schaerbeek	24
Sigart, Fl., avocat, rue de l'Arbre-Bénit, 105, à Ixelles .	12
Smits, Eugène, artiste peintre, place de la Chancellerie, 7, à Bruxelles	12

STALLAERT, J.-J.-F., artiste-peintre, rue des Chevaliers, 10, à Ixelles. 12

VANDER HAEGHEN, Ferdinand, bibliothécaire de l'Université, à Gand 12

VERBESSEM, Charles, à Gand. 12

LA SOCIÉTÉ LIBRE D'ÉMULATION DE LIÉGE. 25

Membres affectifs.

ALVIN (de l'Académie), conservateur en chef de la Bibliothèque royale, rue du Trône, 45, à Ixelles 12

BALAT (de l'Académie), architecte, rue de Londres, 17, à Ixelles 12

BIOT, G., graveur, chaussée d'Ixelles, 315, à Ixelles . . . 12

BLAES, Arnold-Joseph, ancien professeur au Conservatoire, rue Joseph II, 10, à Bruxelles. 12

BOVIE, Félix, peintre, rue de Livourne, 41, à Ixelles. . . 12

BUREAU, T., professeur à l'Athénée royal de Gand. . . . 12

CANNEEL, Théodore-Joseph, peintre, directeur de l'Académie des beaux-arts, à Gand 12

CAPRONNIER, J.-B., peintre sur verre, rue Rogier, 246, à Schaerbeek 12

CHALON, R. (de l'Académie), rue du Trône, 113, à Ixelles . 12

CLAYS, Paul-Jean, peintre, rue Sentin, 25, à Schaerbeek . . 12

CLUYSENAAR, Jean-Pierre, architecte, boulevard de Waterloo, 68, à Bruxelles 12

COBBAERT, J.-L.-J., professeur au Conservatoire royal, rue des Clarisses, 24, à Liége 12

COOSEMANS, peintre, à Louvain. 12

DE BIEFVE, P. (de l'Académie), peintre, rue de Marnix, 9, à Bruxelles. 12

DE BLOCK, Eug., peintre, chaussée de Haecht, 222, à Schaerbeek 12

DE BUSSCHER, Edm. (de l'Académie), archiviste communal, rue des Vanniers, 18, à Gand. 12

De Cornillon, P., artiste-musicien, à Namur 12
Defossé, Aug., artiste-musicien, rue Charles VI, 30, à Saint-Josse ten-Noode 12
De Keyser, N. (de l'Académie), peintre, directeur de l'Académie royale des beaux-arts, place du Musée, 19, à Anvers 12
De Man, Gustave (de l'Académie), architecte, professeur à l'Académie des beaux-arts, rue du Parnasse, 27, à Ixelles 12
De Selys Longchamps, Edm. (de l'Académie), bd de la Sauvenière, 34, à Liége. 12
Desenfans, Alb., statuaire, rue de la Poste, 42, à Saint-Josse-ten-Noode 12
Devigne, P., statuaire, professeur à l'Académie des beaux-arts de Gand 12
Dewalque, G. (de l'Académie), professeur à l'Université, rue de la Paix, 17, à Liége. 12
De Witte, le baron J. (de l'Académie), au château de Wommelghem, lez-Anvers 12
Duhem, Hipp.-J., professeur au Conservatoire de Bruxelles, rue du Méridien, 27, à Saint-Josse-ten-Noode 12
Fétis, Éd. (de l'Académie), conservateur de la Bibliothèque royale, professeur à l'Académie des beaux-arts, rue Montagne des Quatre-Vents, 5, à Bruxelles. 12
Fraikin, C.-A. (de l'Académie), statuaire, chaussée de Haecht, 182, à Schaerbeek. 12
Franck, J. (de l'Académie), graveur, rue de l'Ascension, 30, à St-Josse-ten-Noode 12
Gallait, Louis (de l'Académie), peintre, rue des Palais, 106, à Schaerbeek 12
Geefs, Guillaume (de l'Académie), statuaire, rue des Palais, 22, à Schaerbeek 12
Geefs, Jos. (de l'Académie), statuaire, professeur à l'Académie des beaux-arts, rue Léopold, 45, à Anvers . . . 12

GEVAERT, F.-A. (de l'Académie), directeur du Conservatoire royal, rue des Petits-Carmes, 26, à Bruxelles 12
GODERSKI, Cyprien, statuaire, à Hal 12
GUFFENS, Godfried (de l'Académie), rue de Locht, 76, à Schaerbeek. 12
HASELEER, E.-A., peintre, rue Vifquin, 12, à Schaerbeek 12
HEINEVETTER, ancien chef de musique du 2me régiment de chasseurs à cheval, à Roubaix. 12
HEMLER, professeur de musique, rue des Fossés, 39, à Namur. 12
HENNE, Alex., secrétaire de l'Académie des beaux-arts, rue Bosquet, 1, Saint-Gilles. 12
HOFMAN, J., architecte-ingénieur, rue des Sœurs-Noires, 15, à Gand 12
JACOB-JACOBS, professeur à l'Académie des beaux-arts, Petite Montagne aux Corneilles, 14, à Anvers 12
JACQUET, Joseph, statuaire, professeur à l'Académie des beaux-arts, rue Charles-Quint, 100, à Bruxelles 12
LAMMENS, Jean-Charles, peintre, à Gand. 12
LAMORINIÈRE, peintre, à Anvers. 12
LECLERCQ, Julien (de l'Académie), directeur de l'Académie des beaux-arts de Lokeren 12
LE ROY, Ét.-Vict., peintre, rue des Chevaliers, 8, à Ixelles 12
LEROY, W., peintre, rue du Pépin, 19, à Bruxelles . . . 12
LIAGRE (J.-B.-J.), secrétaire perpétuel de l'Académie, à l'École militaire, à la Cambre (Ixelles) 12
LIMNANDER, le baron (de l'Académie), au château de Moignanville, près Gérouville (Seine-et-Oise) et à Paris, boulevard Haussmann, 144 12
MAILLY, Éd. (de l'Académie), rue St-Alphonse, 31, à St-Josse-ten-Noode 12
MELSENS, M. (de l'Académie), professeur à l'école vétérinaire, rue de la Grosse-Tour, 179, à Bruxelles 12

MEUNIER, Ch.-Jean-Baptiste, graveur, chaussée d'Ixelles, 172, à Ixelles. 12

MEUNIER, Constantin-Émile, peintre, rue des Coteaux, 134, à Schaerbeek 12

MOYSARD, Louis, chef de musique pensionné du 2e régiment des lanciers, rue Hydraulique, 14, à Saint-Josse-ten-Noode 12

MUSSELS, F., ancien chef de musique du 1er régiment de lanciers, à Thulin (Hainaut) 12

NOLET DE BRAUWERE VAN STEELAND, J. (de l'Académie), rue Neuve, 7, à Vilvorde 12

PARTOES, Alexis, architecte, rue Souveraine, 87, à Ixelles. 12

PAULI, Adolphe (de l'Académie), professeur d'architecture à l'Université, place des Fabriques, 1, à Gand 12

PLATTEEL, François, artiste-musicien, rue Philomène, 30, à Schaerbeek 12

PORTAELS, Jean (de l'Académie), peintre d'histoire, rue de Loxum, 7, à Bruxelles. 12

ROBERT, Alexandre (de l'Académie), peintre, professeur à l'Académie des beaux-arts, Place Madou, 6, à St-Josse-ten-Noode. 12

ROFFIAEN, Fr., peintre, chaussée de Wavre, 31, à Ixelles . 12

ROSAR, Henri-Ant., chef de musique du 6e régiment de ligne, rue Gaucheret, 91, à Schaerbeek 12

SAMUEL, Adolphe (de l'Académie), directeur du Conservatoire royal de Gand, place de l'Évêché, 1, à Gand. . . 12

SCHADDE, Jos. (de l'Académie), professeur à l'Académie des beaux-arts, rue Meirsteeg, 18, à Anvers 12

SCHAEFELS, professeur à l'Académie des beaux-arts, à Anvers. 12

SCHUBERT, Jos., dessinateur, rue de la Madeleine, 51, à Bruxelles 12

SCHUBERT, F.-J., artiste musicien, rue Caroly, 36, à Ixelles. 12

SIMONIS, Eugène (de l'Académie), statuaire, directeur de l'Académie des beaux-arts, rue du Canal, 53b, à Bruxelles. 12

SIRET, Adolphe (de l'Académie), commissaire d'arrondissement, à St-Nicolas. 12
SLINGENEYER, Ernest (de l'Académie), peintre, rue du Commerce, 93, à Bruxelles 12
STAS, J.-S. (de l'Académie), rue de Joncker, 13, à St-Gilles. 12
STOBBAERTS, artiste-peintre, à Anvers. 12
STROOBANT, François, peintre, rue Van As, à Ixelles . . . 12
TAYMANS, Louis-Jos., peintre, rue d'Idalie, 27, à Ixelles. . 12
THIBERGHIEN, Louis, peintre, rue de l'Arbre-Bénit, 92, à Ixelles 12
VANDEN BOGAERDE, chef de musique du 9e régiment de ligne, à Arlon. 12
VANDERPLAETZEN, professeur de dessin, à Gand 12
VANDERVIN, J.-E., professeur à l'Athénée de Gand, rue aux Barres, 9, à Gand. 12
VAN GOBBELSCHROY, B., peintre, rue Ste-Barbe, 21, à Louvain 12
VANHOESEN, P. J., professeur au Conservatoire, rue de l'Alliance, 4, à St-Josse-ten-Noode. 12
VANKERSBILCK, professeur à l'Académie des beaux-arts de Bruxelles, rue Thiéfry, 47, à Schaerbeek. 12
VAN LAMPEREN, M., bibliothécaire du Conservatoire de Bruxelles, rue de Florence, 47, à Ixelles 12
VAN MOER, Jean-Baptiste, peintre, rue Wiertz, 77, à Ixelles. 12
VAN SEVERDONCK, J., peintre, professeur à l'Académie des beaux-arts, rue du Progrès, 34, à Schaerbeek 12
VAN VOLXEM, P., professeur au Conservatoire, rue aux Laines, 12, à Bruxelles. 12
VAN WEDINGHEN, professeur de musique, rue Lefrancq, 56, à Schaerbeek 12
VERBOECKHOVEN, Eug. (de l'Académie), peintre, chaussée de Haecht, 184, à Schaerbeek 12
VERLAT, Charles, peintre, quai Saint-Jean (sud), 20, à Anvers 12

VERPLANCKE, Bern., professeur à l'Académie des beaux-arts, à Gand 12

VIEUXTEMPS, Henri (de l'Académie), chaussée d'Haecht, 109, à Schaerbeek 12

WAGENER, A. (de l'Académie), rue Traversière, 25, à Gand. 12

WANTE, Constant, professeur de dessin à l'École moyenne de Gand. 12

WATELLE, Ch.-Henri, professeur de musique, rue Vander Haegen, 8, à Bruxelles 12

WOUTERS, Édouard, peintre, rue de la Constitution, 7, à Schaerbeek 12

ERRATUM.

Page 35, ligne 5, au lieu de : a résolu les mesures suivantes, qui serviront de règles invariables pour les publications d'insérer dans l'*Annuaire*, il faut lire : a résolu que les mesures suivantes, qui serviront de règles invariables pour les publications, seront insérées dans l'*Annuaire*.

TABLE.

Éphémérides pour l'année 1878. — Année d'après les ères anciennes et modernes. — Comput ecclésiastique. 5
Fêtes mobiles. — Quatre-Temps. — Saisons. — Éclipses. 6
Calendrier. 7
Calendrier de l'Académie. 15
Organisation de l'Académie. — Aperçu historique. . 17
Statuts organiques. 19
Règlements de l'Académie. — Règlement général . . 25
Articles additionnels 34
Résolutions de la Commission administrative au sujet des impressions . . . . . *Ib.*
Règlement intérieur de la Classe des sciences 36
Règlement intérieur de la Classe des lettres. 39
Règlement intérieur de la Classe des beaux-arts . . . 44
Bibliothèque de l'Académie. — Règlement général . . 48
Franchise de port 50
Local et travaux de l'Académie. — Palais des Académies 53
Travaux spéciaux — Adjonction de savants et de littérateurs. 54
Commission chargée de la publication d'une biographie nationale — Règlement 55
Commission royale d'histoire. — Règlement organique . 57

Prix perpétuels et concours périodiques. — Institution du prix quinquennal d'histoire 65
Règlement pour le prix quinquennal d'histoire. . . . 66
Institution des prix quinquennaux de littérature et de sciences. 67
Règlement pour les prix quinquennaux de littérature et de sciences. 69
Modifications apportées à ces règlements 71
Prix quinquennaux décernés depuis leur institution (1851). 72
Concours triennal de littérature dramatique française. — Institution et règlement 74
Concours triennal de littérature dramatique flamande. — Institution et règlement 75
Prix triennaux décernés depuis leur institution . . . 76
Grands concours de peinture, de gravure, d'architecture et de sculpture. — Réorganisation générale 77
Articles additionnels relatifs au grand concours d'architecture 83
Grand concours de composition musicale. — Institution. 86
Règlement 88
Prix de Stassart. — Prix perpétuel pour une notice sur un Belge célèbre — Institution 94
Concours 95
Prix perpétuel pour une question d'histoire nationale. — Institution. 96
Concours 97
Prix du baron J. de Saint-Genois. — Institution d'un prix perpétuel d'histoire ou de littérature flamande. — Programme de la 1re période (1868-1877.) . . . 99
Prix Teirlinck. — Institution d'un prix perpétuel pour une question de littérature flamande 101

Prix Bergmann. — Institution d'un prix décennal de littérature flamande. 103
Liste des membres, des correspondants et des associés de l'Académie 110
Commission administrative . . . . . *Ib.*
Classe des sciences 111
Classe des lettres 115
Classe des beaux-arts 119
Commission pour la publication d'une Biographie nationale 121
Commissions spéciales des finances des trois classes . . *Ib.*
Commission pour les paratonnerres 125
Commission d'exécution de la Nouvelle carte géologique de la Belgique. . . . . *Ib.*
Commission pour la publication des anciens monuments de la littérature flamande . . . . . *Ib.*
Commission pour la publication d'une collection des grands écrivains du pays . . . . . *Ib.*
Commission pour la rédaction d'une Histoire de l'art en Belgique 126
Commission pour la liste des objets d'art à reproduire par les lauréats des grands concours. (Prix de Rome.) . . *Ib.*
Commission de la classe des beaux-arts pour les portraits des membres décédés . . . . . *Ib.*
Section permanente du jury des grands concours de composition musicale (année 1877) . . . . . *Ib.*
Commission pour l'édifice destiné aux expositions triennales et aux solennités publiques 127
Commission chargée de discuter toutes les questions relatives aux lauréats des grands concours . . . . . *Ib.*
Commission royale d'histoire 128

Nécrologie 129
Domicile des membres, des associés et des correspondants de l'Académie habitant Bruxelles ou ses faubourgs 130
Domicile des membres, des associés et des correspondants de l'Académie habitant la province. . . . 132
Liste des Présidents et des Secrétaires perpétuels de l'Académie depuis la fondation en 1769 134
Liste des Directeurs des trois classes depuis la réorganisation en 1845 136
Notices biographiques. — Notice sur le chanoine J.-J. De Smet, par M. P. De Decker (avec portrait). 141
Notice sur F.-C.-J. Grandgagnage, par M. J. Stecher (avec portrait) 163
Notice sur A. Payen, par M. G. De Man. 241
Notice sur A. Bellynck, par M. F. Crépin. 247
Notice sur G.-H. Pertz, par M. E. de Borchgrave. . . 255
Notice sur Michel Gloesener, par M. Folie 277
Liste des prix décernés par l'Académie depuis 1816 . . 340
Liste des Institutions et Revues périodiques en relation avec l'Académie 361
Caisse centrale des artistes belges. — Exposé général de l'administration pendant l'année 1876, par M. Éd. Fétis. 383
État des recettes et des dépenses pendant l'année 1876, par M. L. Alvin 386
Composition des comités 388
Règlement 390
Liste des membres 397

FIN DE LA TABLE.